

Revue des traditions populaires

Société des traditions populaires (France)

REVUE

DES

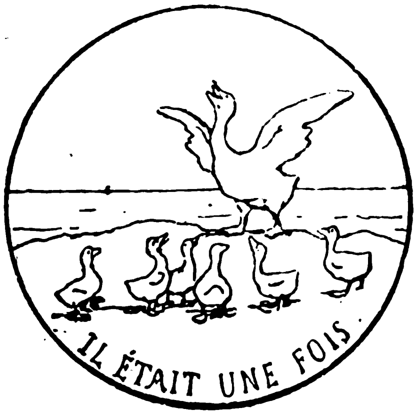
TRADITIONS POPULAIRES

SOCIÉTÉ DES TRADITIONS POPULAIRES
AU MUSÉE D'ETHNOGRAPHIE DU TROCADÉRO

REVUE

DES

TRADITIONS POPULAIRES



TOME VII. — 7me ANNÉE

PARIS

Librairie de l'Art indépendant, 11, rue de la Chaussée-d'Antin.

ÉMILE LECHEVALIER
39, Quai des Grands-Augustins

ERNEST LEROUX
28, rue Bonaparte, 28

1892

REVUE
DES
TRADITIONS POPULAIRES

7e Année. — Tome VII. — No 1. — 15 Janvier 1892.

CHANSONS POPULAIRES

RECUEILLIES DANS LE VIVARAIS ET LE VERCORS

Les vastes régions montagneuses entre lesquelles se creuse l'étroite et longue vallée du Rhône ont été jusqu'à ce jour fort peu visitées par les folkloristes, surtout par ceux qu'intéresse plus spécialement la chanson populaire. Cette négligence s'est étendue, en réalité, à tout l'ensemble des deux chaînes dont le Vivarais et le Vercors ne sont que des portions relativement restreintes, les Cévennes et les Alpes. Alors que, pour toutes les provinces de l'Ouest de la France, depuis la Normandie jusqu'aux Pyrénées, les recueils de chansons populaires abondent, que celles du Centre et de l'Est, Ile-de-France, Bourgogne, Champagne, Lorraine, Bourbonnais, Berry, Auvergne, etc., si chacune n'a pas encore fourni son *romancero* complet et définitif, ont du moins donné lieu à des recherches et des études très suffisantes pour nous donner une idée de leurs richesses traditionnelles, nous n'avons encore, sur les Alpes comme sur les Cévennes, que de très rares fragments épars[1].

[1] La *Revue des Traditions populaires* est, croyons-nous, celle qui a fourni sur ces deux régions le plus de documents de cette sorte, bien qu'encore trop clairsemés. Nous pouvons citer, parmi les chansons des Cévennes qu'elle a publiées, une version des *Répliques de Marion*, communiquée par M. de Quatrefages (t. III, p. 64), et déjà deux chansons du Vivarais recueillies par M. V. d'Indy (t. III, p. 15 et 255); parmi celles des Alpes, une variante d'une jolie

Sans doute cette ignorance a pour cause le caractère plus primitif encore et moins civilisé de ces pays, peu riches en villes pouvant former des centres d'études et peu explorés par les habitants du dehors. Cela n'en rend que plus précieux et plus intéressant le premier travail qui soit publié sur le sujet.

Bien que le collecteur de ces chansons soit un musicien, il n'est pas tombé dans le travers dont sont coutumiers nombre de collectionneurs de chansons populaires, qui, surtout autrefois, ne s'attachaient qu'à un des éléments de la chanson : la mélodie s'ils étaient musiciens, la poésie s'ils étaient poètes, ou philologues, ou simplement capables d'écrire des vers sous la dictée. Ces derniers surtout ont été cause de bien des erreurs et confusions sur les caractères réels de certaines chansons dont on ne peut souvent déterminer le véritable sentiment que si l'on en connaît l'accent musical. Ils nous paraissent moins excusables encore que les musiciens qui se contenteraient de noter des mélodies sans paroles, une mélodie pouvant être saisie au vol et fixée sur-le-champ sur la portée, tandis que, pour écrire une poésie populaire, il faut procéder avec ordre et méthode, faire chanter successivement tous les couplets, les faire répéter même, et souvent plus d'une fois ; après quoi l'on est tellement familiarisé avec la mélodie qu'elle s'écrit le plus facilement du monde. Celui qui la néglige est donc sans excuse.

La moisson faite par M. Vincent d'Indy, si elle est encore peu abondante, suffit néanmoins, semble-t-il, à nous éclairer sur les caractères essentiels de la chanson populaire de ces régions.

En rapprochant son recueil de ceux que les provinces voisines ont donnés antérieurement, nous voyons se confirmer une observation que nous avons déjà faite, à savoir que le répertoire des chansons populaires françaises, bien que formé pour la plus grande partie du fonds commun que l'ensemble des recherches sur la matière a fait connaître, est toutefois assez sensiblement différent suivant que l'on considère les provinces de l'Est ou de l'Ouest.

Dans celles-ci, les rondes à danser dominent ; ici encore l'on

complainte populaire en France et en Italie, recueillie aux environs de Besançon par M. R. Blanchard, et publiée sous le titre insuffisamment explicite de *Rossignolet* (t. V. p. 144) ; une autre complainte recueillie dans la Haute-Savoie par Mme Paul Ginesty (t. III, p. 327) ; une chanson de soldats également savoyarde, communiquée par M. Morel-Retz (t. IV, p. 657) ; enfin une chanson de Mai dauphinoise donnée par M. Louis Gallet (t. II, p. 202) et la célèbre danse du Bacchu-Ber, accompagnée d'explications de M. L. Bonnemère (t. I. p. 238), ces deux dernières déjà imprimées antérieurement. Il est à remarquer que la Savoie n'a encore fourni, à notre connaissance, aucune contribution aux études relatives à la chanson populaire. Ce ne sont pourtant pas les éléments traditionnels qui manquent pour cela.

rencontre les plus nombreux et les meilleurs types de nos complaintes romanesques, ces modèles, parfois si parfaits, de notre poésie populaire. Quant aux mélodies, elles sont généralement courtes, nettes, non sans quelque sécheresse.

Dans l'Est, au contraire, les préférences des chanteurs populaires vont aux genres les plus familiers. Là, les chansons narratives sont presque ignorées, du moins dans leur forme lyrico-épique si bien conservée par ailleurs (il faut en excepter une seule, dont nous aurons à parler assez longuement au cours de ce travail). S'il s'en rencontre parfois quelques-unes, ce sont des récits d'aventures de la vie populaire, de ton nullement chevaleresque, et dont les personnages les plus habituels sont la bergère, le soldat, le galant de village, etc. Les chansons de danse sont pour ainsi dire inconnues (sauf quelques bourrées chantées introduites par le voisinage de l'Auvergne) ; les paysans dansent presque exclusivement au son des instruments.

Mais le genre le plus en faveur dans toutes ces régions, c'est la pastourelle. C'est dans l'Est qu'on en trouve les types les plus charmants, avec les mélodies les plus expressives et de plus longue haleine ; enfin, d'autres chansons d'un caractère plus intime, la plainte du paysan, la lente mélopée du laboureur, le chant du montagnard, aux inflexions pures, aux notes prolongées par l'écho, ont un accent particulier : ces « chants de la terre » ne forment pas l'élément le moins caractéristique des chansons populaires de cette vaste portion de la terre de France qui, partant des sommets du Jura, va d'un côté jusqu'aux Hautes-Alpes, de l'autre jusqu'au pied de l'Auvergne, à travers les vallées de la Saône et du Rhône, parmi des régions diverses d'aspect et d'esprit, mais où la beauté de l'œuvre de la nature se manifeste presque partout avec son plus grand charme et dans sa plus complète magnificence.

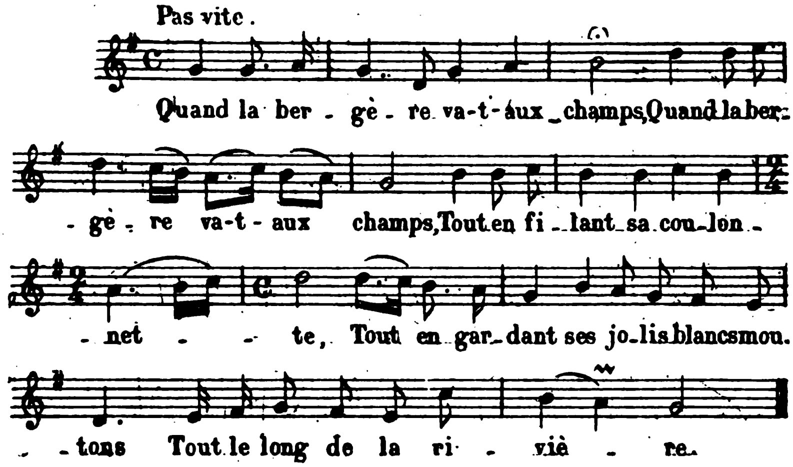
Il est peu probable qu'aucune des chansons de ce recueil soit née dans le pays même où elles ont été recueillies et notées. Pour la plupart nous aurons à signaler des versions similaires recueillies dans d'autres provinces. Les endroits précis où elles ont été trouvées sont au nombre de trois : pour le plus grand nombre, la campagne des environs de Vernoux (Ardèche), chef-lieu de canton de la montagne, à une trentaine de kilomètres environ à l'ouest du Rhône, et plus particulièrement la commune de Boffres ; pour quelques autres, les hauts plateaux du Gerbier-des-Joncs et du Mezenc ; enfin, pour celles du Vercors, les communes de la Chapelle en Vercors et de Vassieux. Plusieurs de ces dernières ont été communiquées par M. J. de la Laurencie. Il est assez remarquable que quelques-unes, populaires à la fois dans les deux régions, sont, à quelques détails de paroles près, restées parfaitement semblables.

JULIEN TIERSOT.

PASTOURELLES

I.

QUAND LA BERGÈRE VA-T-AUX CHAMPS



Quand la bergère va-t-aux champs (*bis*),
Tout en filant sa coulonnette,
Tout en gardant ses jolis blancs moutons
Tout le long de la rivière.

Ce ne sont pas de blancs moutons (*bis*),
Ce ne sont que des brebinettes,
Qui connaissent le jeu d'aimer
Aussi bien que la bergère.

Un cavalier vient à passer (*bis*),
Qui lui dit : « Bonjour la bergère,
C'est vous qui gardez ces jolis blancs moutons
Tout le long de la rivière ? »

[1] La musique et les paroles des chansons qui figurent dans ce recueil ont été recueillies par M. Vincent d'Indy ; les notes et références qui les accompagnent sont de M. Julien Tiersot.

Le cavalier descend d' cheval (*bis*) ;
Il la mena dessus l'herbette,
Cinq à six fois l'a-t-embrassée,
Et puis : adieu la bergère.

La bergèr' s'en va-t-en pleurant (*bis*) :
« Oh! vous avez mon cœur en gage,
Puis vous vous en allez sans rien me donner,
Amant, amant volage! »

Le beau Monsieur tir' ses gants blancs (*bis*),
Cinq à six écus il lui donne.
« T'en souviens-tu, dis, t'en souviendras-tu
De ma personne ? »

La bergèr' s'en va-t-en riant (*bis*);
Elle s'en va trouver sa mère :
« Tiens, voilà cinq à six écus
Que j'ai gagnés sur l'herbette. »

La mère lui a répondu (*bis*) :
« Je connais bien sur ton visage
Que celui qui t'épousera
N'aura pas ton cœur volage. »
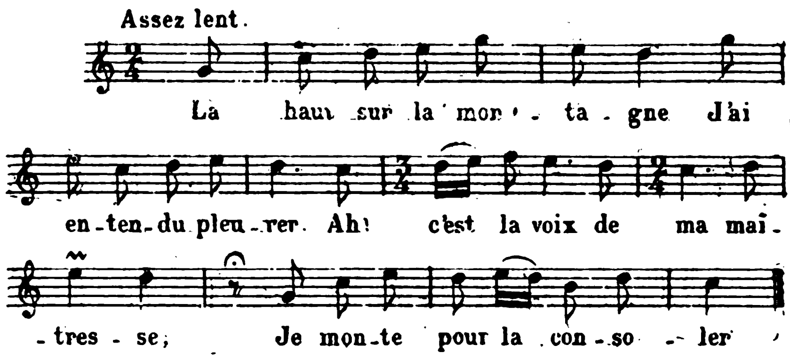
(*Vivarais et Vercors.*)

N. B. — La version vivaraise s'arrête au quatrième couplet, et remplace le « cavalier » par le « fils du roi ». Peut-être cette distinction provient-elle du souvenir de l'époque où la rive droite du Rhône était la « terre de France » et la rive gauche la « terre d'Empire », souvenir non encore disparu de la mémoire du peuple et ayant laissé des traces dans son vocabulaire familier.

Une autre version, un peu plus développée, mais tout aussi incorrecte, se trouve dans Ch. Guillon, *Chansons populaires de l'Ain*, p. 137. Voir aussi dans Rolland, *Ch. pop.* t. I, p. 133 et 134, une version lorraine et une du Loiret.

II

LA-HAUT SUR LA MONTAGNE.



Là-haut sur la montagne
J'ai entendu pleurer.
Ah ! c'est la voix de ma maîtresse,
Je monte pour la consoler.

Eh ! qu'avez-vous, la belle,
Qu'avez-vous à pleurer ?
— Oh ! si je pleur', c'est de tendresse
Et de regret d'avoir aimé.

— D'aimer n'est pas un crime,
Dieu ne le défend pas.
Faudrait avoir l'âme bien dure
Si ces deux cœurs ne s'aimaient pas.

Les moutons sont en plaine
En grand danger du loup,
Tandis que vous et moi, bergère,
Sommes après faire l'amour.

Les moutons vivent d'herbe,
Les papillons de fleurs,
Et vous et moi, jeune bergère,
Nous ne vivons que de l'amour.
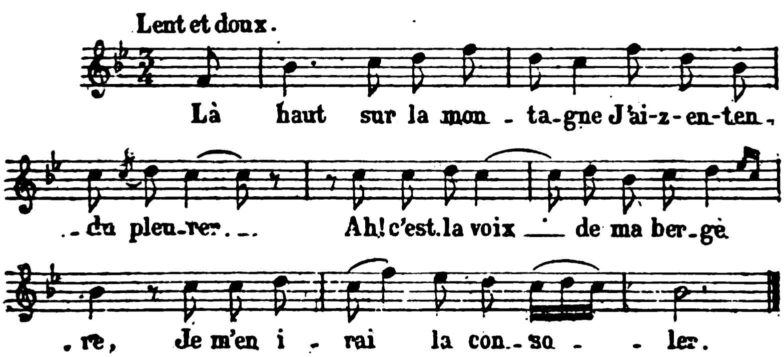
(*Vivarais et Vercors*).

Le 4e couplet est connu seulement dans le Vercors, et le 5e dans le Vivarais.

Cette jolie pastourelle est des plus répandues dans nos provinces. J'en ai recueilli une version en Haute-Bretagne et une autre en Bresse ; le manuscrit des *Poésies populaires de la France*, de la Bibliothèque nationale, en donne une variante de l'Orléanais (notée dans mon *Histoire de la chanson populaire en France*, p. 102-103). M. Albert Meyrac, dans son livre récent : *Traditions des Ardennes*, en publie une autre des environs de

Rocroi (p. 266, mélodie n° LXXV) ; et déjà la *Revue des Traditions populaires* en avait, dans sa première année, fait connaître deux versions, l'une de la Bresse, communiquée par M. Gabriel Vicaire, l'autre des Basses-Pyrénées, donnée par M. L. de Fourcaud (un couplet seulement, pour cette dernière, est trop peu conforme dans son ensemble au premier couplet de notre chanson, bien qu'il commence de même, pour que nous puissions être certain de son identité). MM. Vicaire et de Fourcaud signalaient aussi l'existence de cette chanson dans l'Aveyron et dans la Creuse (voir *Rev. des Trad. pop.* I, p. 135 et 379). Mais dans toutes ces versions les mélodies, généralement différentes entre elles, différaient également, et celà d'une façon absolue, du type mélodique de la version ci-dessus ; ce type est au contraire conforme à celui de plusieurs variantes recueillies dans les provinces de l'Est de la France, particulièrement dans les pays de montagne : en Alsace (Weckerlin, *Chansons populaires de l'Alsace*, II, 234), dans les Vosges (Jouve, *Chansons en patois vosgien*, p. 98, mélodie au n° 37 des planches), et dans le Jura, ainsi qu'on en pourra juger par la variante ci-après, recueillie dans la région montagneuse des environs de Montbéliard par M. Alfred Bovet, qui a bien voulu nous la communiquer. Répandue ainsi dans toute la région de l'Est, depuis les montagnes des Vosges jusqu'aux Alpes et aux Cévennes, cette mélodie paraît donc représenter, sinon la forme musicale primitive de la chanson, du moins son type le plus vivant et le plus caractérisé : c'en est, en tout cas, le plus charmant.

Voici la version de M. Bovet, très purement conservée par les montagnards du Jura :



Là-haut sur la montagne
J'ai-z-entendu pleurer.
Ah ! c'est la voix de ma bergère,
Je m'en irai la consoler.
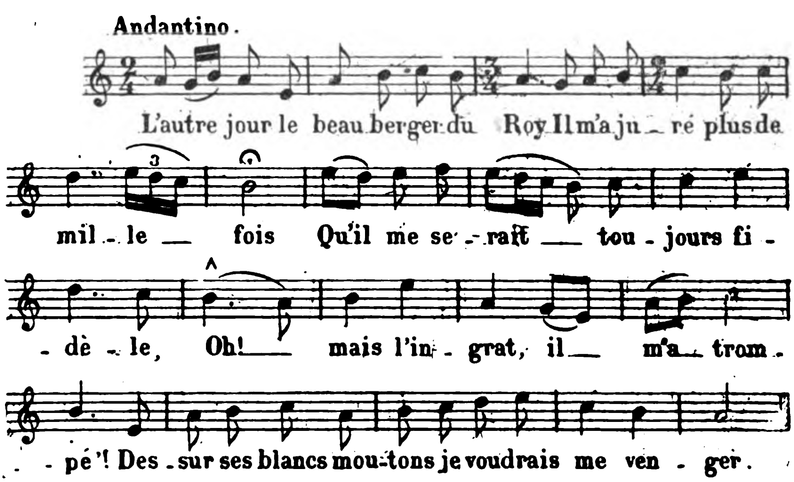
Ah ! qu'avez-vous, la belle,
Qu'avez-vous à pleurer ?
— Ah ! si je pleur', c'est de tendresse
Et de regret d'avoir aimé.

— Aimer n'est pas un crime,
Dieu ne le défend pas ;
Il faut avoir le cœur bien *dure*
Pour ne jamais avoir aimé.

Les moutons vivent d'herbe,
Les papillons de fleurs ;
Et vous et moi, gentill' bergère,
Nous ne vivons que de l'amour.

III

LE BEAU BERGER DU ROY.



L'autre jour le beau berger du Roy,
Il m'a juré plus de mille fois
Qu'il me serait toujours fidèle,
Oh ! mais, l'ingrat, il m'a trompé !
Dessur ses blancs moutons je voudrais me venger.

— Oh ! dites moi, ma mie Jeanneton,
Que vous ont fait mes petits moutons,
Quand vous les frappez avec colère ?
Si mes moutons vous ont manqué
Ah ! laissez-les aller, châtiez leur berger.

— Oh ! je voudrais qu'une bande de loups
Dans ce grand bois les dévorât tous,
Mais pour punir votre ingratitude,
Ah ! que mon cœur serait content
De pouvoir me venger sur un cruel amant !

(*Vercors.*)
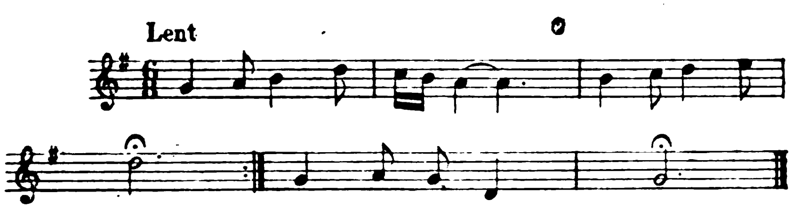
Chanté par la femme July à la Chapelle (Communication de M. J. de la Laurencie).

J'ai recueilli cette même chanson en Bresse, avec quelques variantes de paroles et musique. Elle se trouve également dans Guillon, *Ch. pop. de l'Ain*, p. 71. Je n'en connais pas de versions autres que celles de ces deux pays.

Voici encore deux mélodies, entendues dans la haute montagne, et qui, saisies au vol, n'ont pu être complétées par leurs poésies. Mais leur caractère musical est assez marqué, nous semble-t-il, pour qu'on puisse les ranger sans crainte dans la série des pastourelles.
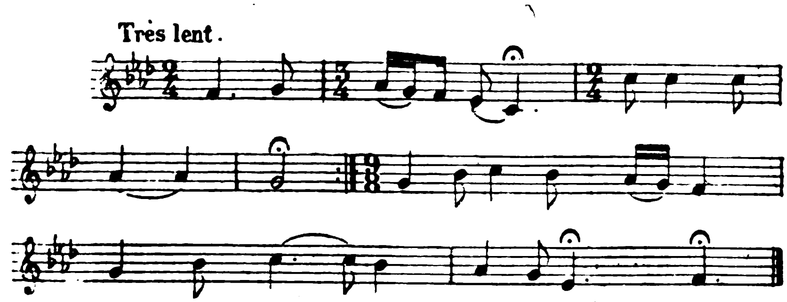
La première a été notée à Tortous :

IV



La seconde a été entendue un matin en partant des Estables (Mezenc) :

V

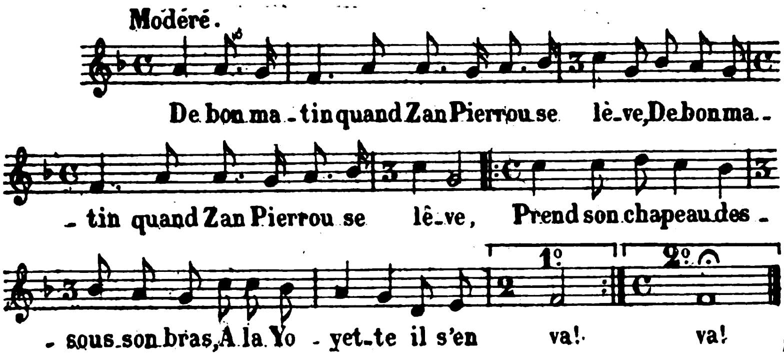


A ces deux mélodies nous pourrions joindre une troisième, entendue entre Tortous et Bouchard, chantée très loin, à pleins poumons, par une voix de jeune fille. Mais cette mélodie étant celle que M. Vincent d'Indy a prise pour thème de sa *Symphonie sur un air montagnard français*, on la trouvera dans sa partition ; je l'ai d'ailleurs citée aussi dans mon *Histoire de la Chanson populaire en France* (p. 104) ; il serait donc tout à fait superflu de la reproduire encore une fois.

CHANSONS ANECDOTIQUES ET CHANSONS D'AMOUR

I

La Yoyette



De bon matin quand Zan Pierrou se lève,
Prend son chapeau dessous son bras,
A la Yoyette il s'en va.

— Bouzou, beau-père et bouzou, belle-mère,
Que le bouzou vous soit donné
A la Yoyette faut parler.

— Mais la Yoyette est allée à la messe,
A la grand'messe à Saint-Denis,
Ne tardera pas à veni.

Par qui, par quoi l'enverrons-nous cherchèze ?
Son petit frère est bon garçon
Fera très bien la commission. »

Tout en rentrant dedans la sainte église,
Prit l'eau bénite en se signant :
« Oh ! la Yoyette, allons-nous-en !

— Qu'y a-t-il donc à la maison qui presse ?
— Ton ami Pierre est arrivé,
Son tendre cœur veut t'embrasser.

Apportez-nous une bonne bouteille,
Un bon bouillon, du saucisson,
Pour régaler ce bon garçon.

— Je ne suis pas venu ici pour boire,
Non plus pour boire et pour manger,
Du mariage faut parler.

— Mais la Yoyette est encore jeunette,
Faites l'amour en attendant
Que la Yoyette ait vingt ans.

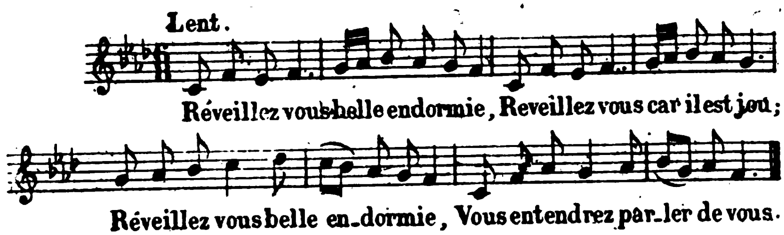
— Tant fis l'amour que je veux plus la faire.
Tout gars qui fait l'amour longtemps
Risque bien de perdre son temps.



II

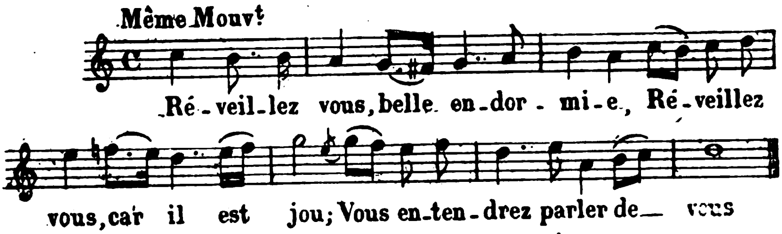
RÉVEILLEZ-VOUS, BELLE ENDORMIE

Version mélodique des Hauts-Plateaux.



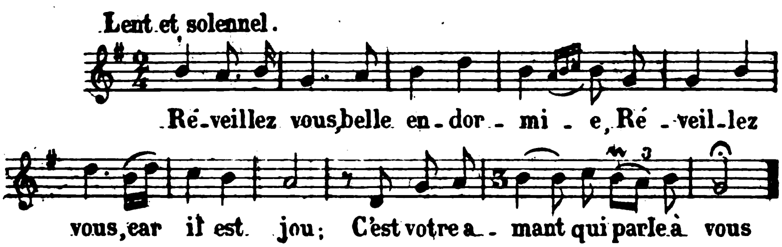
III

Version du Vivarais.



IV

Version du Vercors.



Réveillez-vous, belle endormie,
Réveillez-vous, car il est jou ;
C'est votre amant qui parle à vous.

— Je ne dors pas lorsque je veille
Toute la nuit, je pense à vous,
Mon bel ami, marions-nous.

Il faudra le dire à mon père,
A mon père, à tous mes parents,
Savoir s'ils en seront contents.

— Beau paysan, donne-moi ta fille,
Donne-la-moi en te priant,
Tu me rendras le cœur content.

— Je ne peux pas t' donner ma fille,
Elle n'a pas passé quinze ans,
Faites l'amour en attendant.

— Tant fis l'amour que je veux plus la faire
Car tout garçon qui fait l'amour longtemps
Est en danger de perdr' son temps.

Adieu, charmante Césarine,
Puisque ton papa ne veut pas,
Je viens t'annoncer mon départ.

Je m'en irai faire mon tour de France,
Depuis Paris jusqu'à Rouen,
Remplir ma bourse d'or et d'argent.

Et quand ma bours' sera pleine,
Je m'en irai dans mon pays
Faire l'amour à mon plaisir.

L'on remarquera la communauté de sujet et de caractère qui rattache cette chanson à la précédente. *La Yoyette*, recueillie dans la Haute-Cévenne, n'est qu'une forme particulière de l'autre, *Réveillez-vous, belle endormie*, qui se chante, suivant les localités, sur trois airs différents (la version des hauts plateaux a été notée au village de Présailles et chantée par Gobert ; celle du Vivarais, à Boffres, par Auguste Vely ; enfin, celle du Vercors, par Ombre Auguste, à la Chapelle en Vercors). Quant aux paroles, elles n'ont été recueillies complètes que dans la version du Vercors, les deux autres ayant perdu les trois derniers couplets ; pour le reste, les trois versions sont parfaitement semblables entre elles.

Les paysans de Bresse chantent une *ébaude* qui n'est qu'une variante de cette chanson.

En Haute-Bretagne, le premier vers sert de point de départ à une ronde, que voici :

Réveillez-vous, belle endormie,
Un beau berger vous demande,
Lon la.

Qui est donc ce beau berger
Qui tous les jours m'y demande ?
Lon la.
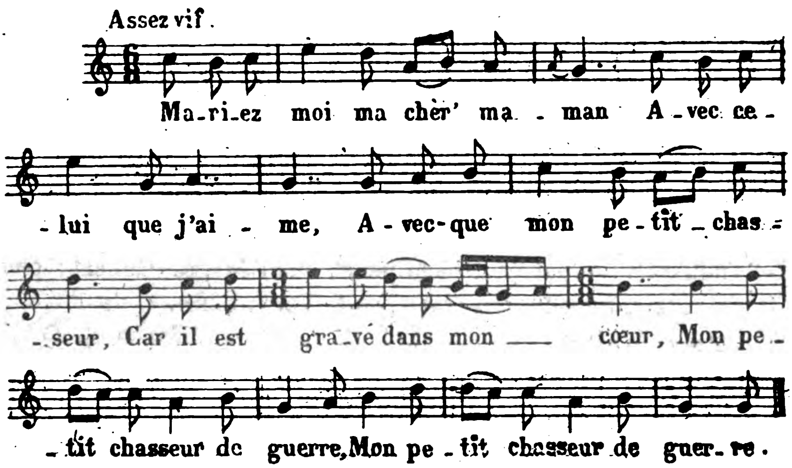
Un beau berger vous réveillera
Tout en dansant z'une ronde,
Lon la.

Le beau berger vous embrassera
Tout en dansant une ronde,
Lon la.

Une chanson bien connue, du dix-septième siècle, commence par le même vers : « Réveillez-vous, belle endormie, » ou, plus exactement, « belle dormeuse » ; sa mélodie a servi de *timbre* à quantité de vaudevilles, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. Mais ni cette mélodie, qui est sur un mouvement de menuet, ni la suite des paroles n'ont aucun rapport avec les chansons populaires ci-dessus.

V

LE CHASSEUR DE GUERRE.



Mariez-moi, ma chèr' maman,
Avec celui que j'aime,
Avecque mon petit chasseur,
Car il est gravé dans mon cœur
Mon petit chasseur de guerre.

— Mais, ma fille, que penses-tu ?
Prendre un chasseur de guerre !
Ton père a beaucoup de l'argent,
Nous te marirons richement,
Nous te marirons, ma fille.

— Je n'me soucie de votre argent,
Même de vos richesses.
J'aime mieux mon petit chasseur,
Car il est gravé dans mon cœur
Mon petit chasseur de guerre.

— Il faut écrire au commandant,
Au commandant de guerre.
Si le commandant y consent,
Nous te marirons promptement,
Nous te marirons, ma fille.

— Ma chèr' maman, n'entendez-vous pas
La trompette qui sonne ?
La trompette du régiment :
Hélas, j'ai perdu mon amant
Qui m'a tant causé de peine !
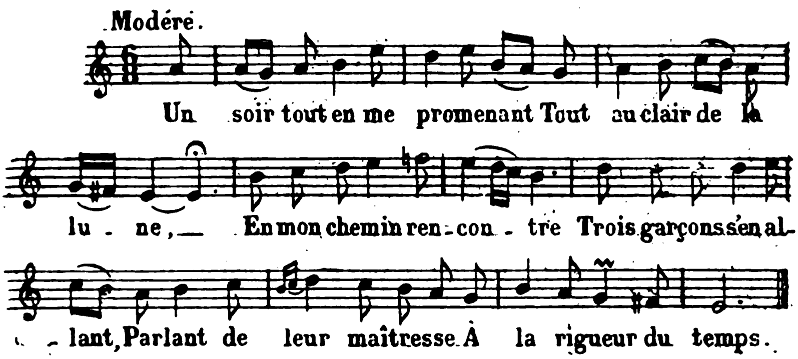
(*Vercors.*)

Chanté par Algond l'aveugle, à la Chapelle.

J'ai recueilli antérieurement deux versions de cette chanson, l'une en Haute-Bretagne, l'autre en Bresse. Elles ont été publiées sous le titre du *Soldat de Rennes* dans la *Revue des Traditions populaires*, IV, 468 et 469. Le « petit chasseur de guerre » se retrouve dans la version bressane, mais il est remplacé en Bretagne par « un soldat de Rennes » ; il est également question une fois de « la ville de Rennes » dans la version bressane, tandis que cette mention a disparu complétement dans la version du Vercors. Au reste, quelle qu'en soit l'origine, cette chanson a été mieux conservée dans les provinces de l'Est que dans l'Ouest, car la version bretonne est très altérée ; la plus complète et la plus pure est celle de la Bresse.

VI

LE RENDEZ-VOUS D'UN SOIR D'HIVER



Un soir, tout en me promenant
Tout au clair de la lune,
En mon chemin rencontre
Trois garçons s'en allant,
Parlant de leurs maîtresses
A la rigueur du temps.

« Où allez-vous ? D'où venez-vous ?
Voilà minuit qui sonne.
— Je m'en vais voir ma mie :
Le mot lui ai donné,
Ce soir dans sa chambrette
Je m'en vais la trouver[1]. »

[1] Var. des trois derniers vers (Vercors) :

Une fois m'a promis
D'aller dans sa chambrette
Coucher dans son grand lit.

(*Vivarais et Vercors*).

Voilà la bell' qui n'en dort plus,
Met son cœur en fenêtre.
« Douce Vierge Marie,
Empêchez-moi d'aimer
Ainsi qu'amant volage
Qui vient pour me tromper ! »

Mais le galant n'a pas manqué,
Vient frapper à la porte :
« Ouvrez-moi votre porte,
Ouvrez-moi, s'il vous plaît :
Je suis à la gelée,
En danger de geler.

— Tu peux geler, tu peux mourir,
Je n'ouvre pas ma porte.
En passant par la ville,
Galant, tu t'es vanté
Que j'étais jeune fille
Faisant tes volontés. »

« Grand Dieu, que j'ai donc du malheur
J'ai perdu ma maîtresse.
J'ai perdu ma maîtresse
Pour avoir trop parlé.
Jamais fille ni femme
Ne saura mes secrets.

(*Chanté par Algond l'aveugle, à la Chapelle, et par Reverdy père, à Boffres.*)
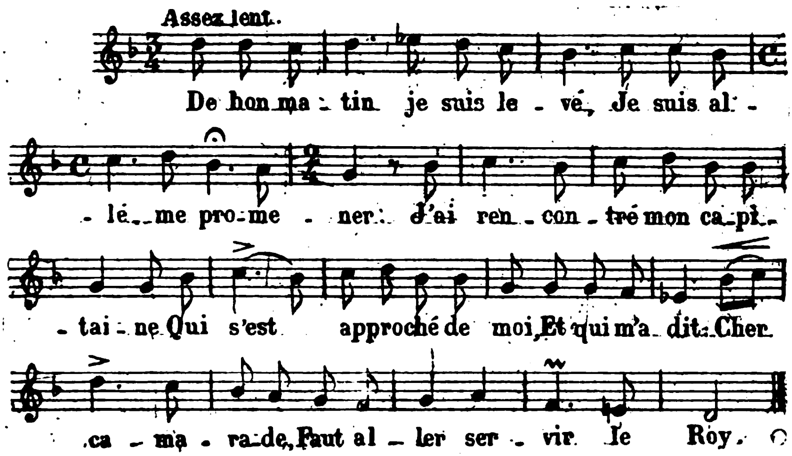
La mélodie du Vercors présente, sur l'avant-dernier vers, une variante insignifiante et trop peu caractéristique pour mériter d'être notée.

Il est superflu, sans doute, d'appeler l'attention sur le caractère tonal de cette mélodie, et particulièrement sur sa cadence finale, qui s'arrête sur la dominante après un développement mélodique en mineur sans note sensible et avec le sixième degré tour à tour majeur et mineur, ce qui donne d'abord l'impression d'un mélange d'hypodorien et de 1er ton ; mais en réalité la mélodie ne peut rentrer complètement dans aucun mode antique ou du moyen âge, par suite de la présence du *fa dièze* qui ôte aux dernières mesures le caractère *dorien* qu'elles auraient sans cela, et fait purement et simplement de la cadence finale une modulation à la dominante.



VII

DE BON MATIN JE SUIS LEVÉ



De bon matin je suis levé,
Je suis allé me promener.
J'ai rencontré mon capitaine
Qui s'est approché de moi,
Qui m'a dit : Cher camarade,
Faut aller servir le roi !

Mon beau Monsieur, je suis tout prêt
D'aller servir Sa Majesté.
Je vous prendrai pour mon maître ;
Mon père, il ne sera plus,
M'a défendu ma maîtresse,
M'a défendu de l'aimer.

Quand les garçons, ils font l'amour,
Ils ont le cœur content toujours,
Portent le chapeau sur l'oreille
Garni de plumes de paon.
Eh ! vive, vive d'être jeune
Et non pas d'être marié !

Quand les filles sont mariées,
Elles quittent leurs petits pieds,
En se disant : Adieu la danse,
J'ai perdu ma liberté.
Eh ! vive, vive d'être jeune
Et non pas d'être marié !

Mon père, il me l'a défendu
De n'en boire jamais plus,
M'a défendu ma maîtresse
De ne plus jamais l'aimer,
Et je ne sais comment m'y prendre
Pour pouvoir m'en consoler.

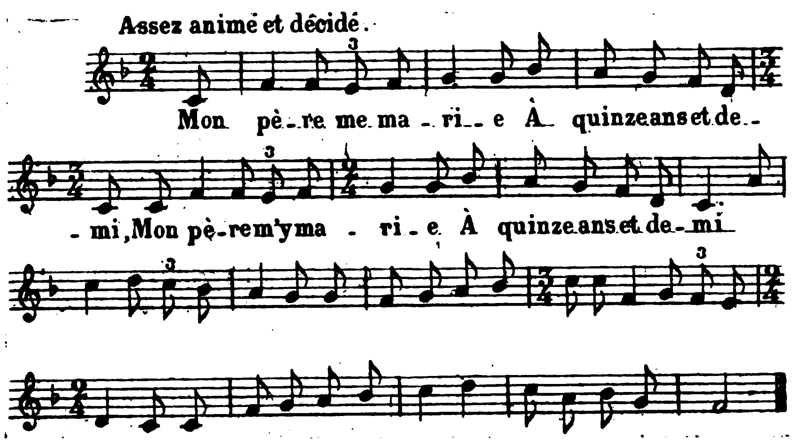
(*Vercors.*)

Cette chanson, chantée par Picard (Paul) et Allard, n'est connue que dans le village de Vassieux par deux ou trois anciens (Communication de M. J. de la Laurencie). On la connaît dans le pays sous le nom de « la chanson de Vassieux ». La vérité est que sa poésie, d'une rare incohérence, est faite de bribes de plusieurs autres chansons populaires qu'il ne serait pas impossible de déterminer, si cela en valait la peine.

Au point de vue mélodique et tonal, nous n'aurions qu'à répéter des observations identiques à celles qui ont été faites au sujet de la précédente chanson.

VIII.

Le vieux mari.

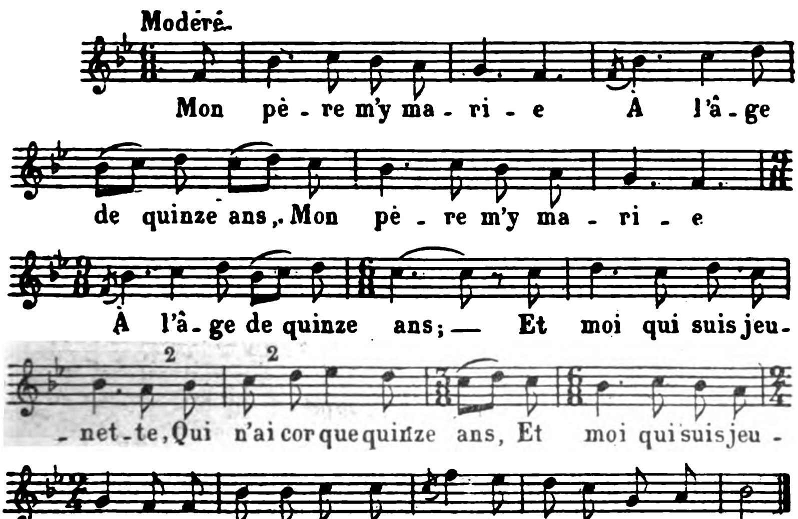


Il n'a pas été possible de recueillir les paroles de cette chanson, entendue dans la haute montagne. Heureusement j'en avais noté moi-même une variante, tout à l'autre bout de la France, en Haute-Bretagne, en 1884, et M. Paul Sébillot en avait écrit le texte poétique, grâce auquel il sera facile de préciser le caractère de la version cévenole. On y reconnaîtra un sujet qui a défrayé un nombre considérable de chansons françaises, que

l'on a pu ranger sous le titre général des *Maumariées, mal mariées* (mot usité au XV° et au XVI° siècle, mentionné par Rabelais, et qu'on retrouve dans les *Chansons du XV° siècle* publiées par MM. Gaston Paris et Gevaert). Quant aux mélodies de nos deux versions, l'on verra, en les comparant, qu'elles n'ont subi que peu d'altérations au cours de leurs longs voyages, et qu'en tout cas le type est bien resté le même.

Voici la version bretonne :

IX.



1.

Mon père m'y marie, } *bis.*
A l'âge de quinze ans, }
A un vieillard bonhomme
Qu'a bien quatre-vingts ans ;
Et moi qui suis jeunette,
Qui n'ai cor que quinze ans ! (*bis*).

2.

La première nuitée } *bis.*
Que j'ai couché to lui, }
Il m'a tourné l'épaule,
Puis il s'est endormi ;
Et moi qui suis jeunette,
Je pleure auprès de lui (*bis*).

3.

— Patience, ma fille, } *bis.*
Il est riche marchand; }
Il est au lit malade,
On dit qu'il en mourra;
Tu seras l'héritière
De tout ce qu'il aura (*bis*).

4.

— Au diable la richesse } *bis.*
Quand l'plaisir n'y est pas! }
J'aimerais bien t-un homme
A mon contentement,
Que ce vieillard bonhomme,
Son or et son argent (*bis*).

5.

Et quand j'y serai morte, } *bis.*
Ne m'y faudra plus rien }
Qu'une chemise blanche,
Un ling' blanc par dessus!
Voilà la belle morte
D'amour n'en parlons plus (*bis*).

(*A suivre*).

VINCENT D'INDY ET JULIEN TIERSOT.



TRADITIONS ET SUPERSTITIONS DES PONTS ET CHAUSSÉES[1].

Ponts, Carrefours et Routes en Herzégovine.

I

Les Ponts.

Sur la construction du pont de Mostar[2] il existe un conte d'après lequel le pont n'a pu être construit, car les fées (*vilas*) démolissaient pendant la nuit tout ce que les maçons faisaient pendant le jour. A la fin, le maitre-maçon eut un songe qui lui dit qu'il fallait emmurer une femme dans les fondations. Le maître-maçon en fit part à son maitre et celui-ci fit amener une Tzigane qu'on emmura.

On raconte également que cette Tzigane avait un enfant auquel elle donnait le sein; lorsqu'on l'emmura jusqu'au sein, elle pria le maçon de laisser un creux dans le mur pour qu'elle puisse passer son sein en travers et le donner à son enfant. Mais le maçon ne voulait pas l'écouter, et on assure que jusqu'il y a cent ans il s'est écoulé un peu de liquide par le mur. Les femmes qui n'avaient pas de lait y allaient et frottaient leur sein à la pierre, sur laquelle le liquide s'écoulait jusqu'à ce qu'elles eussent du lait. On raconte encore que le maçon, après avoir terminé ce pont, se fit des ailes comme celles d'un oiseau et qu'il s'envola du haut du pont.

Il existe encore une légende sur un autre pont, mais j'ignore lequel et où il se trouve en Herzégovine : Les maçons construisaient le pont, sans pouvoir l'achever. Le maître-maçon eut un songe qui lui ordonnait de tuer neuf frères dans la fondation et ensuite il pourrait terminer le pont. Après s'être réveillé, il eut l'idée de faire pondre une poule, et choisit des œufs pointus[3] pour que la poule ponde des coqs. La poule fit sortir neuf poussins, tous des coqs, et le maitre-maçon les abattit dans les fondations et put ainsi terminer le pont.

[1] Voir le t. VI, à partir de janvier.

[2] Probablement un pont romain.

[3] On dit que des œufs pointus srotent les coqs et que des œufs obtus sortent les poules.

*
* *

Il existe un vieux pont démoli dans le district de Néwésinjé, à Ulo sur la Narenta. Le peuple raconte qu'il a été démoli par la fée (*vila*) de la manière suivante :

Un homme partit pour faire le choix d'une femme, un autre l'apprit et s'empressa de dire du mal de la jeune fille à l'autre qu'il rencontra sur ce pont. Celui qui était parti pour se marier retourna sur ses pas, et le deuxième resta sur le pont. Dès que le premier eut passé le pont, tandis que l'autre y était encore, la *vila* démolit le pont et ensevelit sous les décombres celui qui avait dit du mal de la jeune fille[1].

On raconte que les *vilas* y ont laissé un serpent, pour que le pont ne puisse plus jamais être réédifié. Et, chose étonnante, on voit à cet endroit, encore de nos jours, des centaines de serpents. Ce qui est encore plus étonnant, c'est que pas un des paysans qui vivent aux environs ne se souvient qu'un serpent ait mordu quelqu'un à cet endroit.

A un kilomètre de distance environ en aval de ce pont, feu le Dedaga Tchengitch bâtit en 1872 un deuxième pont. Lorsqu'il posa les murs de fondations, il immola sur chaque pierre du fond un mouton noir et sous chaque pierre d'angle il plaça un ducat[2].

*
* *

Lorsqu'on pose les murs de fondations de ponts, il ne faut pas se tenir près de la construction, parce qu'il se pourrait que l'ombre soit emmurée, celui à qui cela arriverait mourrait dans peu de temps.

II

Les Carrefours.

On croit que les diables se donnent rendez-vous aux carrefours et que les fées (*vilas*) y conduisent le *kolo*[3]. Il ne faut pas passer sur un carrefour pendant qu'il fait obscur, et surtout il ne faut pas y aller avec les petits enfants qu'on porte. Si on est absolument obligé de les porter, il faut placer à côté de l'enfant un ou deux morceaux de pain.

[1] D'après le peuple serbe de l'Herzégovine, il n'y a pas de péché plus grand que de dire du mal d'une jeune fille.

[2] Pièce d'or d'une valeur de 12 francs.

[3] Danses serbes.

Sur les croisements des routes on jette du plomb, lorsqu'on veut « fondre » à quelqu'un la peur[1] ; on y verse de l'eau avec laquelle on a lavé l'enfant ayant des démangeaisons ou bien l'enfant devenu fou, pour chasser le diable de son corps.

C'est pour cela qu'il ne faut jamais passer sur les croisements de routes pendant la nuit.

III

Routes.

Près de la petite ville de Nevesinié, au-dessous du village Filiéwo, se trouve d'un côté de la route le cimetière orthodoxe et de l'autre côté le cimetière mahométan.

Le peuple raconte qu'au milieu dela route se trouvent ensevelies trois cuves : l'une pleine de *ducats*[2], l'autre remplie de millet (?) et la troisième remplie de viande fumée. On raconte que ces cuves sont gardées par des diables.

Un jour, les habitants de Filiéwo se concertèrent et partirent la nuit faire des fouilles à cet endroit, mais quelque chose les poursuivit et tua la plupart d'eux ; on les y enterra, les orthodoxes d'un côté de la route et les musulmans de l'autre. Depuis ce temps, les paysans de Filiéwo y sont enterrés.

On raconte qu'on y voit encore de nos jours des apparitions de diables. Voici ce qui m'a été conté par un de ceux qui prétendent avoir eu une de ces apparitions :

« J'allais, frère, de Zalom à Nevesinié. Il faisait nuit. Lorsque je fus près de ce cimetière un lièvre sauta du cimetière et s'enfuit devant moi. Je pris le fusil pour tirer sur le lièvre, lorsque pour viser je regardai devant moi et je vis un homme. Je devinai du coup la mauvaise rencontre, je repliai le fer du fusil et je m'écrie : « Tu ne me tromperas pas, Ibliz (?), je frapperai ton père avec un poteau de... dans le genou gauche[3]. » A peine eus-je dit cela, que je sentis autour de mes jambes de tout petits chiens et des hérissons ; ils ne me laissèrent pas, frère, faire un pas. Me voyant en peine, je fis une prière, mais en vain. A la fin, je me souviens de cette prière : « Que Dieu ressuscite et que ses ennemis disparaissent ! » Dès que je commençai cette prière, tout disparut. Mais

[1] C'est-à-dire lorsqu'on veut qu'il s'en défasse.

[2] Pièces d'or d'une valeur de 12 francs.

[3] C'est plutôt un juron intraduisibl

dès que j'eus fini la prière, je fus entouré par une armée. Il y avait là, mon frère, des grosses caisses, des clarinettes, des cavaliers avec des grandes lances, le tout dirigé contre moi. L'un me dit : « Viens, le tsar t'appelle », et je lui répondis : « Si le tsar a besoin de moi, qu'il vienne ici ! »

Ainsi je cheminai sur la route et eux autour de moi, jusqu'à ce que nous arrivions près du Majdan, au-dessous de la Kasaba. Là, le coq fit entendre son chant et tout disparut. »

Il m'a raconté encore qu'il a été malade pendant 15 jours après cela.

On raconte qu'un temps viendra où la cuve remplie de millet et celle contenant de la viande fumée vaudront plus que la cuve pleine de ducats. Avant ce temps, dit-on, personne ne pourra déterrer les cuves.

(Communication de M. Luka Grodjitch-Biélokossitch, de Foïnitza. — Traduction de M. G.-T. Pétrovitch).

LES INVENTIONS MODERNES[1].

Le Télégraphe (*suite*).

Dans le nord de l'Espagne, on raconte cette facétie au sujet du télégraphe :

Un Aragonais reçut une lettre de son fils lui demandant une paire d'*espendriers* (*alpargatas*, souliers faits avec une semelle de chanvre qui s'attache aux jambes avec des rubans en coton noir).

Pour les lui faire parvenir plus tôt il les suspendit à un des fils du télégraphe.

Le lendemain il alla voir, et, au lieu de la paire d'espandriers neufs, il en trouva une de vieux.

Il les prit et s'en retourna très content en disant :

— Mon pauvre fils ! il m'envoie ses espandriers vieux pour en faire profiter quelqu'un de ses frères.

D. Cels Gomis.

[1] V. t. vi, p. 641.

LES VILLES ENGLOUTIES.

LVIII.

SAINT SANÉ ET UN LAC D'IRLANDE.

ALLANT une fois par païs, avec sa mère et quelques autres personnes de ses parens et amis, surpris de la nuit et du mauvais temps, ils furent contraints de se retirer au prochain village; mais s'estant esgarez de chemin, enfin, après plusieurs tours et détours, arriverent près la porte d'un chasteau et demanderent à y loger cette nuict; mais ceux de dedans, peu charitables (contre l'ordinaire de cette nation fort adonnée à l'hospitalité), les en refuserent, dont Cogella et toute la compagnie s'atristerent fort; mais saint Sané les consola, leur prédisant qu'ils verraient en bref une horrible punition de cette ingratitude et inhospitalité. Comme ils furent un peu éloignez de là, voilà que ce chasteau, avec ses édifices, bois, forests, rabines et autres appartenances, fondit en abîme et devint un grand lac.

(ALBERT LE GRAND : *Vie des Saints de la Bretagne Armorique.* Edition Kerdanet, p. 62).

LIX

LA VILLE D'YS.

Il (saint Guennolé) alloit souvent voir le roy Grallon en la superbe cité d'Is, et preschoit fort hautement contre les abominations qui se commettoient en cette grande ville, toute absorbée en luxes, débauches et vanitez, mais demeurans obstinez en leurs peschez. Dieu révéla à saint Guennolé la juste punition qu'il voulait faire. Saint Guennolé estant allé voir le roy, comme il avoit de coustume, discourant ensemble, Dieu luy révéla l'heure du chastiment exemplaire des habitants de cette ville estre venue. Le saint, retournant comme d'un ravissement et extase, dit au roy : « Ha ! sire, sortons au plustost de ce lieu : car l'ire de Dieu le va presentement accabler : Vostre Majesté sçait les dissolutions de ce peuple, on a eu beau le prescher, la mesure est comble, faut qu'il soit puny ; hâtons-nous de sortir, autrement nous serons accueil-

lis et envelopez en ce mesme mal-heur. » Le roy fit incontinent trousser bagage, et ayant fait mettre hors ce qu'il avoit de plus cher, monte à cheval avec ses officiers et domestiques, et à pointe d'éperon se sauve hors la ville. A peine est-il sorti des portes qu'un orage violent s'élève avec des vents si impétueux que la mer, se jetant hors de ses limites ordinaires et se précipitant de furie sur cette misérable cité, la couvrit en moins de rien, noyans plusieurs milliers de personnes. Mais on attribua la cause principale à la princesse Dahut, fille impudique du bon roy, laquelle perit en cet abysme, et cuida à causer la perte du roy en un endroit qui retient le nom de Toul-Dahut ou Toul-Al-c'Huez, c'est-à-dire le Pertuis-Dahut ou le Pertuis de la Clef, pour ce que l'histoire assure qu'elle avoit pris à son père la clef qu'il portoit pendante au col, comme symbole de la royauté.

(ALBERT LE GRAND, p. 51-53.)

Kerdanet ajoute en note : « Des traditions expliquent ce passage, elles disent que la ville d'Ys n'était défendue des invasions de l'Océan que par une digue, au milieu de laquelle des écluses, ingénieusement ménagées, livraient passage au volume d'eau nécessaire pour alimenter les nombreux canaux. Le roi Grallon faisait garder avec soin les clefs de ces écluses, et présidait lui-même, chaque mois, à l'entrée des eaux dans la ville. Les intrigues et les crimes d'Ahez ayant enfin arraché au roi les restes du pouvoir, elle s'empara des clefs ; mais dans le tumulte affreux qui s'éleva, au milieu de cette licence effrénée qu'elle même avait excitée, elle ne put conserver ce précieux talisman : il tomba dans des mains ignorantes et barbares et les écluses furent ouvertes. Sur l'heure même, l'Océan se précipita sur la ville coupable, et en peu d'instants elle fut submergée.... Cette histoire de la ville d'Ys ne se trouve pas dans les anciennes légendes[1]. »

[1] Il serait à désirer que quelqu'un de nos savants collègues de Bretagne voulût bien faire des recherches sur cette légende de la ville d'Ys. Il serait intéressant de savoir, entre autres choses, à quelle époque on en trouve pour la première fois trace. Il est probable qu'Albert le Grand n'est pas le premier qui en ait parlé.

P. S.

CONTES TROYENS[1].

VI.

Firjoine.

Il était une fois le fils d'un roi, qui vivait chez son père ; il avait déjà seize ans et on ne voulait rien lui apprendre. Un jour, un pauvre vint demander l'aumône. Le fils du roi dit à la bonne :

— Pourquoi donc donnes-tu de l'argent à cet homme?

— Mon prince, c'est parce qu'il n'en a pas.

— Mais pourquoi n'en a-t-il pas ?

— Parce qu'il n'est pas riche.

— Pourquoi n'est-il pas riche ?

— Parce qu'il y a des pauvres et des riches. Il y en a qui ont de l'argent et d'autres qui n'en ont pas.

— Comment se fait-il que tout le monde n'a pas de l'argent?

— Mon prince, ça ne peut être autrement ; il y aura toujours des pauvres et des riches.

Alors le prince se dit : « On ne veut rien m'apprendre ; je m'en irai. » Quand il eut amassé un peu d'argent, il partit. Il ne savait où aller et marcha bien longtemps. Enfin, à la nuit, il vit une petite maison. Comme il était épuisé de fatigue, il y entra et trouva une dame et une jeune fille. La dame ne voulait pas le recevoir, lui disant : « Mon ami, vous êtes ici chez un ogre ; s'il vous trouve, il vous mangera. »

— Oh ! madame, je vous en supplie : je suis très fatigué, couchez-moi !

La dame lui donna à souper, puis le fit coucher. Quand l'ogre rentra il dit : « Ça sent la chair fraîche, ici ! »

[1] Cf. le t. v, p. 723, le t. vi, p. 481.

— J'ai couché un jeune homme. Je t'en prie, ne le mange pas. Tiens, voilà un veau, mange.

L'ogre mangea, puis se coucha. Etant au lit, il dit à sa femme : « Demain, je ferai travailler le jeune homme. » Le lendemain en effet, l'ayant fait lever, il lui demanda comment il s'appelait.

— Je m'appelle Gauthier !

— Eh bien ! Gauthier, suivez-moi !

L'ogre le mena près d'une rivière, fit un petit trou à côté et lui dit : « Il faut que ce soir la rivière soit passée par ce petit trou. »

Gauthier se mit à travailler, mais il ne faisait pas entrer beaucoup d'eau. A neuf heures, la jeune fille lui apporta à manger. Elle s'appelait Firjoine.

Gauthier lui dit : « Je suis désolé, Mademoiselle ; votre père veut que je fasse passer la rivière dans ce petit trou, d'ici à ce soir ; mais je suis déjà fatigué, et il en est passé à peine quelques seaux. Jamais je n'y arriverai ! »

Or, Firjoine était fée. Elle dit à Gauthier : « Mangez et ne vous occupez de rien. « Puis, élevant sa petite baguette :

— Par la vertu de ma petite baguette, je veux que la rivière soit tarie à l'instant !

Aussitôt la rivière fut tarie, au grand ébahissement de Gauthier, à qui Firjoine dit encore :

— Votre ouvrage est fini, reposez-vous ; mais ne rentrez pas avant ce soir, et dites à mon père que c'est fini.

Quand Gauthier rentra, l'ogre lui dit :

— Eh bien, jeune homme, où en êtes-vous ?

— C'est fini.

— Très bien, soupez et couchez-vous.

Dans la nuit, l'ogre dit de nouveau à sa femme :

— J'ai encore de l'ouvrage pour lui demain !

Le lendemain matin, l'ogre appelle Gauthier : — « Levez-vous vite et suivez-moi ! » Il l'emmène dans un grand bois, lui donne des outils et lui dit : — « Il faut que ce bois soit abattu ce soir ! »

Gauthier se mit à la besogne. A neuf heures, il n'en pouvait déjà plus et n'avait pas encore abattu un arbre. Quand Firjoine lui apporta son déjeuner, elle le trouva tout en nage. Il lui dit :

— Mademoiselle, j'ai fait tout ce que j'ai pu ; je n'ai pas

encore abattu un arbre, et votre père veut que tout ce bois soit coupé ce soir !

— Asseyez-vous, répondit-elle, et déjeunez. Puis, prenant sa petite baguette : — « Par la vertu de ma petite baguette, je veux que ce bois soit abattu à l'instant ! »

Et le bois tout à coup se coucha sur le sol.

Gauthier était bien heureux. Elle lui dit encore de ne pas revenir avant le soir et de dire à son père que c'était fini.

Les choses se passèrent tout comme la veille. Le lendemain, l'ogre emmenait Gauthier bien loin, auprès d'un pont où il faisait grand vent. Il lui donna un sac de plumes et lui ordonna d'en couvrir le pont sans que ce dernier fût mouillé.

Quand Gauthier posait quatre plumes il s'en envolait six, et il ne pouvait venir à bout de rien. A vrai dire, il complait sur Firjoine, et avec raison, car un signe de la petite baguette fit en un instant ce que Gauthier n'aurait jamais pu faire.

Dans la nuit, l'ogre dit à sa femme : « Je n'ai plus rien à faire faire au jeune homme ; demain je le croquerai. »

Firjoine, qui écoutait toutes les nuits ce que disait son père, ayant entendu ces mots, alla doucement éveiller Gauthier :

— « Habillez-vous vite et sortez d'ici ; mon père veut vous manger ! » Elle prit ensuite deux fèves qu'elle mit dans le feu en disant : — « Mes petites fèves, répondez jusqu'à ce que vous soyez cuites ! »

Puis elle fit monter Gauthier sur un mulet, y monta également, et ils partirent.

Quelque temps après, la mère de Firjoine éveilla son mari.

— Mon homme, je rêve !

— Qu'est-ce que tu rêves ?

— Je rêve que Gauthier emmène Firjoine.

— Tu m'ennuies ! Appelle-les !

La mère appelle Firjoine : « Maman ! » répond une petite fève. Elle appelle Gauthier : « Madame ! » fait l'autre fève.

— Tu vois bien qu'ils sont là, dit alors l'ogre. Dors et laisse-moi tranquille !

Une heure après, même manège ; la mère rêvait encore, mais à ses appels les petites fèves répondirent comme la première fois.

La mère se réveilla une troisième fois, un peu plus tard, et

appela encore les deux fugitifs, mais les fèves étaient cuites et cette fois ne répondirent pas. Alors elle se leva et alla voir dans les lits où il n'y avait personne. Ce que voyant, elle dit à son mari :

— Lève-toi vite et va les chercher avec tes bottes de sept lieues.

L'ogre partit aussitôt en disant : — « Si je les trouve je croquerai Gauthier ! »

Avec ses grandes bottes, l'ogre allait vite. Firjoine le vit venir de loin et dit : — « Nous sommes perdus : voilà papa ! » Et Gauthier d'ajouter : — « Il va me croquer ! »

Mais Firjoine, ayant pris sa petite baguette, commanda :

— Par la vertu de ma petite baguette, je veux que le mulet se change en jardin, Gauthier en rosier et moi en abeille ! » ce qui eut lieu immédiatement.

L'ogre arriva en cet endroit; il était fatigué et se reposa dans le jardin, auprès du rosier où l'abeille bourdonnait à ses oreilles. Puis il retourna chez lui.

— Tu ne les a donc pas vus ? lui dit sa femme.

— Non,

— Qu'est-ce que tu as vu ?

— J'ai vu dans un endroit un jardin que je ne connaissais pas.

— Mais, imbécile ! ça les était. Retournes-y bien vite !

L'ogre retourna, mais ne retrouva plus le jardin, et continua de courir. Firjoine, l'ayant aperçu, transforma le mulet en pilier, Gauthier en tableau, et elle-même en Lapon. L'ogre passa auprès et, s'adressant au Lapon :

— Dis donc, morveux, as-tu vu passer par ici un mulet avec une belle jeune fille et un beau garçon ?

— Oui, mais ils sont déjà loin.

L'ogre s'en revint. Sa femme l'interrogea.

— On les a vus passer, répondit-il, mais moi je ne les ai pas vus.

— Donne-moi tes bottes, fit-elle alors ; tu es un imbécile ! Je vais y aller !

Elle partit et rattrapa bientôt les fugitifs. Firjoine en la voyant s'écria :

— Ah ! Gauthier, nous sommes perdus : voilà maman, elle est plus méchante que papa ! Elle nous trouvera.

Puis elle dit : « Par la vertu de ma petite baguette, je veux que le mulet se change en rivière, Gauthier en bateau et moi en cane. »

La mère passe, elle voit la rivière, le bateau et la cane, mais, sachant bien que c'est ceux qu'elle cherche, elle dit :

— Firjoine, veux-tu venir ?

— Coin coin coin ! coin coin coin ! fut toute la réponse de sa fille.

— Je sais que c'est toi, Firjoine ; je veux que tu reviennes !

— Et coin coin coin ! et coin coin coin !

— J'ai ta petite baguette ; si tu ne veux pas revenir, je la garde et tu ne pourras plus revenir en fille.

Alors Firjoine : « — Je m'en irai, si tu me promets de ne pas emmener Gauthier, que papa veut manger ! »

La mère l'ayant promis, le mulet, Gauthier et Firjoine reprirent leurs figures naturelles. Gauthier revint à la cour du roi son père, qui fut bien heureux de le revoir, mais il tomba malade tout aussitôt. Firjoine, de son côté, s'ennuyait beaucoup; elle partit de chez son père et vint chez le roi où elle se présenta et fut acceptée comme lingère.

Le fils du roi était toujours bien malade. Les médecins n'y pouvaient rien ; ils disaient qu'il fallait tâcher de le distraire. On fit venir les princesses les plus spirituelles, elles faisaient toutes sortes de singeries autour de lui, mais rien ne pouvait le séduire. Les médecins déclarèrent que si on ne parvenait pas à le distraire, il était perdu.

On fit venir d'autres demoiselles, qui n'eurent pas plus de succès que les premières. Alors, les médecins persévérant dans leurs dires, un employé de la cour fit savoir, pour se moquer, qu'il y avait une petite lingère qu'on pouvait faire appeler.

Le roi y consentit, et comme on lui faisait remarquer que là où des princesses avaient échoué, une lingère n'avait aucune chance de réussir, il dit :

— Je veux qu'elle vienne : elle ne fera toujours pas plus de mal que les autres !

Firjoine vint donc en présence du médecin. Tout à coup, voilà qu'une petite rivière apparaît dans la chambre du fils du roi, et puis une petite cane qui faisait : Coin coin coin, coin coin coin !

Le roi croyait rêver et ne comprenait rien à cela, mais son fils riait aux éclats en disant :

— C'est ma Firjoine ! c'est ma Firjoine ! c'est un tour de ma Firjoine !

Le médecin restait stupéfait Firjoine redevint en fille et Gauthier la mangeait de caresses et riait comme un fou. Le médecin déclara que le jeune homme était guéri, mais que s'il ne se mariait pas avec la jeune fille il ne survivrait pas. Le roi qui ne voulait pas voir mourir son fils, l'envoya demander la main de Firjoine. L'ogre n'avait plus envie de le manger, et ils se marièrent.

(*Conté par Mme Morin.*)

LOUIS MORIN.

LES CORNES.

Tout le monde sait qu'en Italie les hommes à lunettes et à nez crochu sont réputés porter dans leurs prunelles la *Jettatura*. Pour conjurer les dangers dont nous menace leur mauvais œil —, on ferme vivement les deux doigts du milieu de la main droite, et on présente, en façon de cornes, l'index et le petit doigt. Beaucoup de gens portent en breloques des petites cornes en corail ou en agathe[1], et dans plus d'un salon, une magnifique paire de ces cornes immenses que portent les bœufs des Etats Romains s'étale sur la cheminée, montée élégamment et servant à la fois d'ornement et de porte-bonheur.

Hors des villes il n'est pas rare de voir fixés au pignon d'une ferme ou d'une étable ces emblèmes, que les voyageurs français saluent généralement de plaisanteries à la Molière, ignorant sans doute qu'ils s'accrochent aussi bien au logis des célibataires qu'à celui des gens mariés.

Mais ce n'est pas en Italie seulement qu'existe cette croyance superstitieuse : en Norwège j'ai vu souvent des bois de rennes couronner le fronton des bâtiments de ferme, dans le but d'écarter les mauvais esprits ; je laisse à de plus savants le soin d'expliquer comment cette coutume bizarre a voyagé des bords ensoleillés de l'Adriatique aux froids rivages de la mer du Nord.

MOREL-RETZ (STOP).

[1] D'aucuns croient y voir une réminiscence du Phallus antique.

LA FETE DES ROIS[1].

XVI

CHANT DES ROIS.

(Luxembourg belge)

A Saint-Hubert, le jour des Rois, le *hierdi*, bouvier communal, (allemand *herde*, troupeau, † *arius*), va de porte en porte chanter pour une aumône la complainte suivante. Chaque vers se chante sur le même rythme trainard.

A BÉLION.

Dieu, saint Sion et sainte Croix,
Et saint Hubert qu'est l'Ardinois (Ardennais) !
A Bélion, quand Dieu fut né[2],
C'est plus grand'joie que l'grand plantain[3],
Jamais si grand que n'y voirez,
Que jusqu'au jour que vous m'aurez.
Mandez le temps, mandez avril,
Mandez le temps qui doit venir,
Pour-z-obtenir au nom d'Jésus-Christ,
Quand Jésus-Christ est mis au monde.
Et bénis soient votre maison,
Et tous les fonds et tous les combles,
Et homm's et femmes, s'ils y sont,
Et bauchalet's (fillettes) et valetons !
Les p'tits enfants aux berces,
De la main d'Dieu soient-ils bénis ! Oh !...

Recueilli du bouvier même de Saint-Hubert.

PAUL MARCHOT.

[1] Cf. le t. II, p. 56, 66 ; le t. III. p. 116, 117, 167, 168 ; le t. IV. p. 38, 14, et le t. VI. p. 20.

[2] Corrompu maintenant en *grand Dieu fini*, mais certains habitants se rappellent encore le sens primitif.

[3] Peut-être *plenté* de l'anc. fr. = *plenitatem*, abondance.
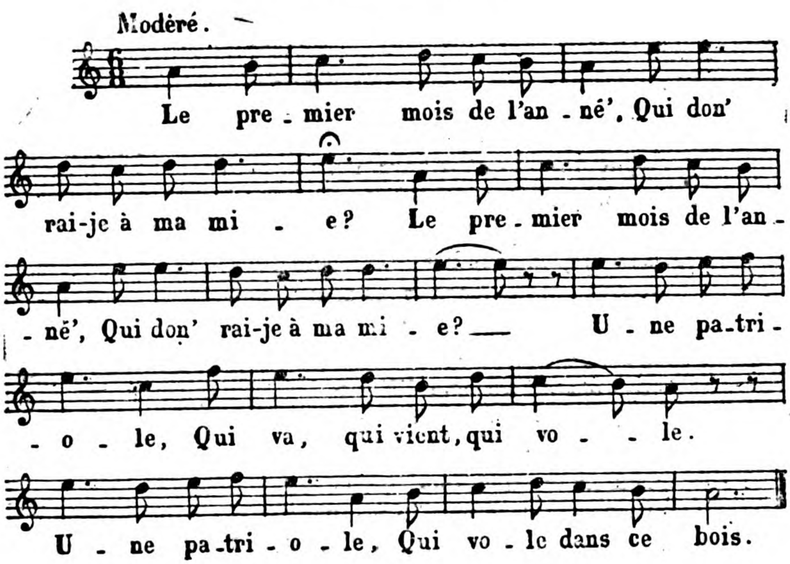
CHANSONS DU RENOUVELLEMENT DE L'ANNÉE[1].

II

LE PREMIER MOIS DE L'ANNÉE

Chanson énumérative

(*Haut-Boulonnais*).



I

Le premier mois de l'année, } *bis.*
Que donn'rai-je à ma mie ? }
Une partriole,
Qui va, qui vient, qui vole,
Une partriole
Qui vole dans ce bois.

II

Le second mois de l'année, } *bis.*
Que donn'rai-je à ma mie ? }
Deux tourterelles,
Une partriole,
Qui va, qui vient, qui vole,
Une partriole
Qui vole dans ce bois.

[1] Cf. le t. VI, p. 18.

III

Le troisièm' mois de l'année, } *bis*.
Que donn'rai-je à ma mie ?
Trois avis au bois,
Deux tourterelles,
Une partriole, etc.

IV

Le quatrièm' mois de l'année, } *bis*.
Que donn'rai-je à ma mie ?
Quat' canards volant en l'air,
Trois avis au bois, etc.

V

Le cinquièm' mois de l'année, } *bis*.
Que donn'rai-je à ma mie ?
Cinq lapins grattant la terre,
Quat' canards, etc.

VI

Le sixièm' mois de l'année, } *bis*.
Que donn'rai-je à ma mie ?
Six lièvr' aux champs,
Cinq lapins, etc.

VII

Le septièm' mois de l'année, } *bis*.
Que donn'rai-je à ma mie ?
Sept chiens courants,
Six lièvres, etc.

VIII

Le huitièm' mois de l'année, } *bis*.
Que donn'rai-je à ma mie ?
Huit moutons blancs,
Sept chiens, etc.

IX

Le neuvièm' mois de l'année, } *bis*.
Que donn'rai-je à ma mie ?
Neuf bœufs avec leurs cornes,
Huit moutons, etc.

X

Le dixièm' mois de l'année, } *bis*.
Que donn'rai-je à ma mie ?
Dix poul' pondant,
Neuf bœufs, etc.

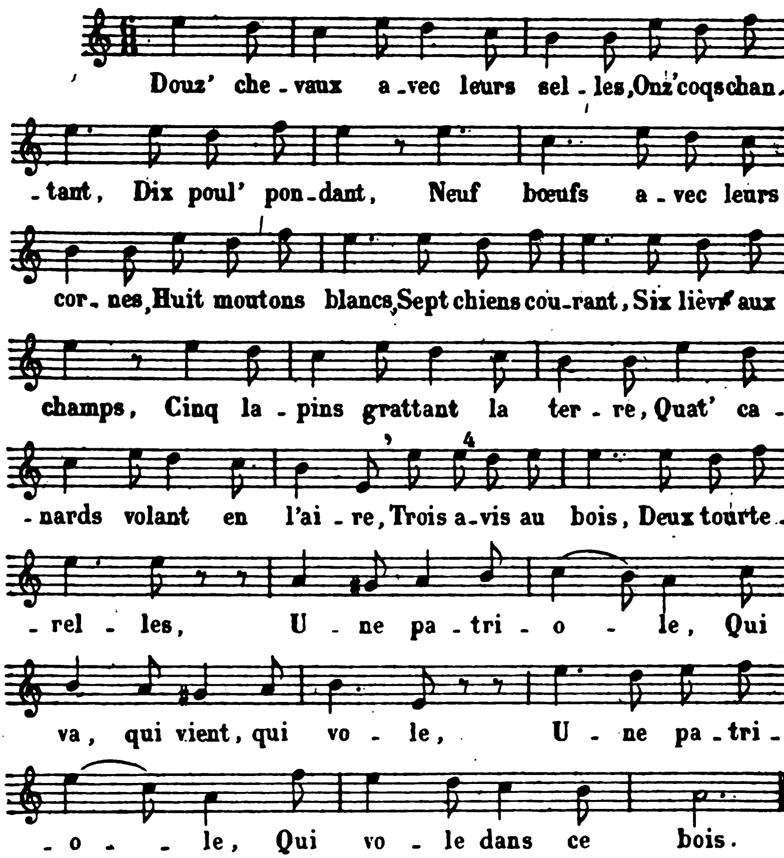
XI

Le onzième mois de l'année, } *bis*.
Que donn'rai-je à ma mie ?
Onz' coqs chantant,
Dix poules, etc.

XII

Le douzièm' mois de l'année, } *bis*.
Que donn'rai-je à ma mie ?
Douz' chevaux avec leurs selles,
Onz' coqs, etc.

MUSIQUE DU DOUZIÈME COUPLET.



N. B. — Dans tous les couplets, chaque nouveau vers se chante sur la formule mélodique correspondante de la version musicale complète du douzième couplet.

Dr E. T. HAMY.



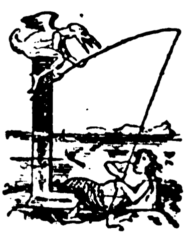
RITES DE LA CONSTRUCTION[1].

IV.

Le cocher de mon beau-père, homme d'une quarantaine d'années, se rappelle que ses parents ayant fait construire une maison neuve en Caudan, on tua un coq pour arroser de son sang la terre battue qui formait l'aire de la pièce d'habitation, puis on jeta dehors le cadavre du coq. On se garderait bien de le manger, parce que cela porterait malheur ; il faut que le pauvre coq se consume à l'air, mais on ne l'enterre pas.

RENÉ KERVILER.

ADDITIONS
AUX COUTUMES, TRADITIONS ET SUPERSTITIONS
DE LA HAUTE-BRETAGNE.



Les notes qui suivent forment un complément à mon volume des *Coutumes* paru dans la Collection des littératures populaires de toutes les nations, et aux deux volumes intitulés *Traditions et Superstitions de la Haute-Bretagne*, qui figurent dans la même collection. J'ai eu relativement peu à ajouter à ce dernier ouvrage parce que j'ai déjà publié dans *l'Archivio per lo studio delle tradizioni popolari*, t. VII, 2, un supplément assez étendu, dont il a été fait un tirage à part (in-8 de 19 p.).

I.

COUTUMES[2].

La Naissance.

1. – Si la lune est en décours au moment de la conception, l'enfant sera mâle ; si elle est pleine, ce sera une fille.

2. — Lorsqu'une femme a la figure *tavelée* (tachée), elle accouchera d'un garçon ; pour une fille, il n'y a pas de taches apparentes.

[1] V. le t. VII p. 172, 278.

[2] Les communications relatives à Saint-Malo m'ont été faites par MM. Henri et Paul Hercouet. D désigne Dinan, S-C Saint-Cast.

3. — Quand une mère a eu une fille, elle aura encore une fille si elle accouche dans une lune et si elle fait ses relevailles dans l'autre.

4. — Si l'on veut savoir si une femme enceinte aura garçon ou fille, on l'asseoit par terre ; si en se relevant elle se sert de la main droite, ce sera un garçon.

Ou bien le mari fait asseoir sa femme sur ses genoux ; si le pied droit descend plus que le pied gauche, ce sera un garçon.

5. — Les enfants qui naissent entre onze heures du soir et une heure du matin, le mercredi et le vendredi, n'ont jamais de chance.

6. — Quand une femme a eu pendant sa grossesse une envie qu'elle n'a pu satisfaire, son enfant nait avec la langue attirée hors de la bouche, et il reste ainsi jusqu'à ce qu'on ait posé dessus l'objet que sa mère a vainement désiré.

7. — L'enfant a une répulsion pour les choses que sa mère a désirées pendant sa grossesse.

8. — Filer du coton est l'expression employée pour signifier l'avortement.

De gens qui ont beaucoup d'enfants, on dit : « Ils font des enfants comme de la toile. »

9. — Autrefois on interdisait l'entrée de l'église aux filles enceintes.

10. — Pour qu'il n'arrive pas malheur à un enfant qu'on porte baptiser, il faut que ce soit le parrain qui le sorte de la maison, et que ce soit la marraine qui l'y rentre.

11. — Lorsque le parrain et la marraine embrassent l'enfant au baptême, on dit qu'ils « le tirent d'innocence ».

12. — On laisse le crasset (bonnet de baptême) trois jours aux filles et neuf aux garçons.

Ce bonnet a un M et une croix brodés sur le fond. (Environs de Moncontour.)

13. — Lorsqu'une femme nourrit son enfant étant enceinte, on dit de l'enfant qu'il suce les pieds de l'autre.

14. — On dit parfois plaisamment, en parlant des enfants :

« S'il en vient un autre, comment l'appellera-t-on ? tous les noms qui sont pris ! » Cette facétie figure dans un conte très populaire en Haute-Bretagne : Jeanne la Diote, *Contes populaires de la Haute-Bretagne*, 2e série n° 43.

15. — Dicton sur les enfants :

Les aînés ont chaussons sur bas,
Les seconds ont bas et sabots,
Les troisièmes marchent pieds-nus
I'y a assez de bien de perdu.

16. — Si une femme qui n'a pas été relevée approchait d'une fontaine, elle la ferait tarir.

17. — Quand une femme va se faire *emmesser*, c'est-à-dire relever, si la première personne qu'elle rencontre est un homme, l'enfant qu'elle aura ensuite sera un garçon.

18. — Quand une femme n'a pas été se faire relever, on dit qu'elle fera le prêtre cocu.

19. — Un enfant qui n'a pas connu son père panse du *vertau* ou *lima* ; c'est une sorte de panaris.

20. — Les filles-mères ne vont pas se faire remettre.

21. — Le dernier-né d'une maison est le *soignous* de chat, c'est-à-dire qu'il reste à la maison.

Le premier âge.

22. — Il existe à Langon une chapelle extrêmement ancienne dédiée à sainte Agathe. On suppose que cet édicule fut d'abord dédié à Vénus, et ce qui le fait supposer, c'est que la fresque qui décore la voûte absidiale représente une femme nue sortant de la mer, entourée de poissons et d'un dauphin nageant dans les ondes. Cette femme est coiffée à la romaine et tient dans ses mains une banderolle flottante.

Plus tard, lorsque les chrétiens affectèrent la chapelle de Langon à leur culte, ils la dédièrent à sainte Agathe, martyre, dont les mamelles coupées furent miraculeusement guéries.

C'est en souvenir de ce miracle que les nourrices qui ont les seins malades, ou même qui n'ont pas de lait, vont en pèlerinage à Sainte-Agathe, pour obtenir, soit leur guérison, soit du lait pour sustenter leurs nourrissons. Elles font pour cela, en priant la sainte, sept fois le tour de la chapelle. Un gars de Langon voulut, par dérision, faire, lui aussi, sept fois le tour de la chapelle. Son voyage était à peine achevé que ses seins se gonflèrent, se remplirent de lait et le firent atrocement souffrir. Ce ne fut qu'en faisant amende honorable à sainte Agathe qu'il parvint à se débarrasser de son lait.

(*Journal d'Ille-et-Vilaine.*)

23. — Pour faire aller à la selle les tout petits enfants, on leur introduit dans l'anus une tige d'oseille trempée dans l'huile.

D'autres leur mettent de petits morceaux de savon.

24. — Un collier d'ail au cou des enfants les préserve des vers.

25. — On dit pour se moquer d'un enfant qui pleure :

Ah ! — hi ! — hon !
L'ânette à Debron !

26. — A Plurien est une fontaine où l'on va laver les enfants qui ne marchent pas de bonne heure.

27. — Lorsque l'enfant a un an son parrain lui donne le tourté (petit pain) ; c'est un cadeau qui consiste en argent ou en une petite robe.

28. — Il y avait une fois un petit garçon qui jouait dans l'aire, et il y avait dans une pâture un poulain qui pâturait. Un sorcier qui passait par là dit :

— Voilà un poulain qui tuera ce petit garçon.

Le père de l'enfant tua le poulain, et quand il l'eut encavé, il dit :

— En voilà toujours un qui ne lui fera pas de mal !

Mais un jour qu'on bêchait, on tira de la terre un gros os de la tête du poulain et on le mit dans un pommier. Quelque temps après l'enfant alla secouer le pommier pour avoir des pommes ; l'os du poulain lui tomba sur la tête, et, ainsi que le sorcier l'avait prédit, l'enfant fut tué par le poulain.

29. — Dans les jeux d'enfants, celui qui se trompe, au lieu de donner un gage, est souvent condamné à se frapper une ou plusieurs fois les fesses contre un mur en disant :

« A la galette chaude ! mon cul brûle (*Saint-Malo*). »

30. — Lorsqu'un enfant couché ou assis a de la peine à se lever, on lui dit :

— Oh ! hisse ! houpe à caca !
La bonne femme et ses boussas (chiffons).

(*Saint-Malo.*)

31. — On a dit à un enfant qui ne veut pas venir :

— Allons, Julien,
Ramène la chèvre et puis t'en viens !
La chèvre a chû dans l'herbe
Et Julien dans la m.... (*Saint-Malo.*)

32. — On chante à un enfant malpropre :

Monsieur l'abbé Caricaca,
Les poules ont chié sur votre rabat.
Si vous n'y prenez garde
Elles chieront sur votre barbe (*Saint-Malo.*)

33. — C'est aujourd'hui dimanche,
Le chat danse sur la planche.

Se dit en faisant sauter les enfants sur les genoux (*Saint-Malo.*)

34. — You, you, la la la,
Le p'tit chat n'a point d'oreilles !
You, you, la la la
Il n'en a ni n'en aura (*D*).

35. — Oh ! Jacquet, que nos poules sont belles,
Quand elles sont avec nos coqs,
Oh ! Jacquaud !
Oh ! Jacquaud ! que nos coqs sont beaux
Quand ils chantent cocolico.
Oh ! Jacquaud ! (D).

36. — Saint François, déculottez-vous,
Faites belle fesse (*bis*).
Saint François, déculottez-vous,
Faites belle fesse, vous n'aurez qu'un coup (*Dinan.*)

37. — Un, deux, trois,
La culotte en bas,
Quat', cinq, six,
Lève la chemise,
Sept, huit, neuf,
Frappe sur le gros bœuf,
Dix, onze, douze,
Le voilà tout rouge (*D*).

38. — Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf,
Gros bœuf.

39. — Tadibédou, ma femme est morte,
Tadibédou, le chat l'emporte
Tadibédou, dans un pertus,
Tadibédou, n'en parlons p'us (D).

40. — La jambette ne vaut rien :
Faut la jeter au petit chien !
Tiens, tiens, chien d'Colas,
La jambette (*bis*).
Tiens, tiens, chien d'Colas
La jambette au petit gas!
Petit gas, petit gas (D).

41. — Jambette et petit pied,
Port'rez-vous jamais chaussette ?
Jambette et petit pied,
Port'rez-vous jamais soulier ?

42. — Les petits petons
Crêtont,
Les grands se feront la guerre,
Les petits petons
Crêtont,
Les grands se reposeront.

4. — Petit bonhomme
Chie-pomme !

En frappant amicalement sur les fesses des enfants.

44. — As-tu vu la lune,
Mon gas,
As-tu vu la lune ?

Se chante en frappant sur les fesses d'un enfant, très légèrement (D). On le dit aussi aux enfants qui montrent leur derrière.

45. — La p'tite poulette blanche
Qui couche dans la grange,
Elle fait son petit coco
Pour (X...) qui fait son dodo. (D).

46. — *Dialogue d'enfant*. — Quand je me mets en colère, je crie, je bats, je mords, je jure !

— Vous y mettez-vous bien souvent ?
— Moi ? Jamais. (Lamballe.)

47. — Pour engager les enfants à aller se coucher on leur dit :
Voilà le petit bonhomme la nuit
Qui va t'emporter.

48. — Qu'est-ce que tu dis ?
— Des œufs
Pour les curieux. (D).

49. — Coucou !
La huppe est sès (chez) nous !

50. — Coucou, papa,
Maman l'a dit.

Ce sont des malices qu'on apprend à dire aux petits enfants de la campagne.

51. — Chanson enfantine.

Dans la maison du père Simon
On n'y mangeait que du jambon,
Maintenant c'est le contraire,
Hé bien !
On mange des pommes de terre,
Vous m'entendez bien.

52. — En balançant quelque chose on dit aux enfants :

Ribotons du beurre et du lait
Pour madame de saint José :
Je n'mang'rai point mon pain tout sé' (sec).
J'aurai du beurre ou bien du lait :
Ma grand'mère va arrivé'
Qui va en riboter.

L'école.

53. — Les enfants chantent à leurs camarades qui mouchardent :

— Rapporteur, chie nouvelles,
Bout de chandelle,
Porte écuelle
V-t'en dire à l'araignée
Que ton cul s'est écorché
Sur la table du boulanger.

(*Saint-Malo.*)

54. — Formulettes du bavard :

Chie-nouvé,
Porte platé,
Tu mangeras la gratte
A Marie Roussé.

55. — Pond-nouvelle,
Chie-chandelle,
Qui porte la m... à la chapelle,

56. — *Formulette d'élimination* (pour savoir qui va se cacher).

Deux petits princes,
Sortant du Paradis,
La bouche pleine,
Jusqu'à demain midi.
    Clarinette,
    Clarinon :
Mes souliers sont des lunettes :
Pomme, poire, abricot ;
I'y en a une de trop ! (D.)

57. — Pour savoir qui sera dessous, ceux qui prennent part au jeu mettent leurs mains sur les genoux d'un des joueurs, et l'on récite les paroles d'élimination suivantes :

    A la fontaine
    De Barbitaine,
    Qu'on y jeue, (joue)
    Qu'on y va,
Trois frois dans la semaine,
    Bombie,
    Bomba,
    Tirez-moi
Ce p'tit compagnon
    De d'la.

Quand tous les doigts ont été éliminés et qu'il ne reste plus que les pouces, on dit :

Bé (bec) de sot,
Bé d'alène,
Mon compère,
Ma commère,
Va-t'en ès vênes.

58. — Aux petites galettes.

Un des enfants représente le diable, tous les autres se mettent ensemble. — L'un d'eux est une bonne femme chargée d'enfants. Elle sort et va faire ses galettes, en recommandant à l'aîné d'avoir bien soin de ses frères. La bonne femme est dans un coin et on l'entend qui bat sa pâte (elle frappe avec une petite pierre sur une autre). Tout à coup elle entend un petit remuement, elle lève les yeux et elle voit le diable qui emporte un de ses enfants. Elle se met en colère, elle

arrive sur l'ainé et lui donne une correction complète. Elle retourne faire ses galettes avec l'air bien chagrin ; même aventure arrive. Enfin le diable les enlève tous, et la bonne femme reste sans enfants à manger ses galettes.

59. — A la courtine.

Un enfant en prend un autre par les deux jambes, alors celui-ci marche sur ses mains et forme ainsi une espèce de courtine (*brouette*).

60. — Le loup est mort.

Un enfant se couche, tous les autres tournent autour de lui en se tenant par la blouse et en criant :

— Le loup est mort,
— Non fait, car il dort,
— Soufflez au cul,
— Non fait, car il pue.

Le loup se relève vivement et prend presque toujours un agneau qu'il conduit à son gîte.

61. — Le loup est mort
Dans l'corridor,
Quand i' va s'éveiller
I' va tous nous manger.

On chante cela trois fois, et celui qui fait le loup court après les autres ; il faut qu'il en attrape trois et celui qui est dessous est le premier ou le dernier. (D.)

62. — Berlinguette et Berlingot,
A mon beau château,
Berlinguette et Berlingot,
Nous vous emmènerons,
Berlinguette et Berlingons.

Les enfants sont divisés en deux groupes. Le groupe chantant s' mpare d'un enfant (supposons que cet enfant soit Ernest Hesry), en chantant d'un air monotome :

Ernest Hesry est à nous,
Berlinguette et Berlingous.

L'autre groupe demande sur le même ton :

Que lui donnerez-vous,
Berlinguette et Berlingous ?

Le deuxième répond :

Une belle montre en ot (*or*)
Berlinguette et Berlingot.

63. — Aux dames.

Les enfants se tiennent par les mains et sont en cercle. Le cercle tourne en chantant :

Marguerite de Paris,
Prête-moi tes souliers gris
Pour aller dans le Paradis,
On y entend des petits oiseaux
Cric !

Au moment où ils disent cric tout le monde s'accroupit, et l'on recommence.

64. — A la chasse.

Un enfant fait un nœud coulant sur une corde. Tout le monde y met l'index en disant :

Quand le roi va à la chasse
Aux perdrix et aux bécasses,
Il en tue et en fricasse,
Et en fait part à ses amis,
Berlin, Berlin pst !

Au moment où l'enfant dit pst, il tire vivement la corde; tant pis pour les maladroits qui n'ont point ôté leurs doigts, ils sont obligés de donner un gage. Pour avoir leurs gages on les fait embrasser des pierres, la terre, etc.

65. — Aux crabes.

Les enfants s'amusent à cuire des crabes. Ils piquent trois petits bois en terre. Sur ces trois bois ils mettent un coquillage quelconque et un peu d'eau. Dans le coquillage ils placent de petits crabes ou tout autre poisson.

66. — A la chouette.

Le jeu de la chouette consiste à cacher de petits morceaux de papier. Ils sont deux à deux pour faire ce jeu. L'un se couvre les yeux pendant que l'autre cache son morceau de papier soit dans le sable, soit dans la terre, soit dans le trou d'une muraille. Si son

camarade ne trouve pas la chouette, il reçoit maints coups de mouchoirs.

67. — Au petit guersillon (grillon) ou à cutte-cutte (cache) bien les œufs.

Tous les enfants s'accroupissent excepté deux. L'un a le petit guersillon (un couteau ou un étui) et l'autre qui tourne le dos aux joueurs doit deviner qui l'a. Alors celui qui a le guersillon va de l'un à l'autre des enfants, qui ont soin de ramasser leur blouse ou croiser leurs mains sur leur poitrine, en disant : « Cutte-cutte bien les œufs, cutte-cutte bien les œufs ! » Ou bien : « Cutte bien le petit guersillon, tu l'as ! » Quand il a terminé sa ronde il se tourne vers son camarade et lui dit : « Devine *qui qu'a* le petit guersillon ? » Alors il répond : un tel. Si c'est vrai, il remplace celui qui a deviné ; mais s'il s'est trompé, il reste à son poste et on lui administre une volée de coups de mouchoirs.

68. — Aux petites potées de beurre.

Les enfants se divisent en trois groupes : l'un figure les potées de beurre, l'autre est le propriétaire, le troisième est le marchand.

Les enfants qui sont les petites potées de beurre s'accroupissent en se croisant les mains sous les cuisses ; alors le marchand demande au propriétaire : « Combien la petite potée de beurre ? » — Huit francs, répond l'autre (aussi bien huit francs que dix francs, ou tout autre prix). — Oh ! non, dit le marchand ; c'est trop cher, elle ne vaut que six francs. — Marché fait, répond le propriétaire. Ils prennent alors la petite potée de beurre chacun et par une petite anse la portent à la voiture du marchand. On fait de même pour toutes les autres. Les enfants qui représentent les potées de beurre ont toujours les mains croisées sous les cuisses en forme d'anse, ce qui facilite leur transport.

69. — A fion.

Pour jouer, l'enfant par sur lequel on saute ploie le haut du corps et repose les coudes sur les genoux. Tous les autres sautent par sur lui en répétant ce que le premier a dit. — Voici ce qu'ils disent le plus communément :

Première fois. La Hache
A mon oncle Jacques.

Deuxième fois. Le Hachot
A mon oncle Jacquot.

Troisième fois. Le fusil
A mon oncle Jean Bili.

Quatrième fois. Le mârrêt (houe)
A mon oncle Jean Gouyet.

Cinquième fois. La faucille
A ma tante Jacquemine.

A la sixième fois on cesse de réciter ce chapelet, et on place la *couronne*. Cette couronne est la casquette ou le chapeau que chacun dépose à son tour sur le dos de celui *qui est dessous*. Si tout le monde parvient à placer sa casquette sans renverser celles de ses camarades, il faut enlever ce qu'on a mis. Le dernier à déposer est alors le premier à enlever, mais gare à celui qui renverse le bien aux autres, il remplace son camarade. (S. C). Au Gouray, c'est aussi le jeu de fion, mais on ne récite point les formulettes ci-dessus et on ne parle point de couronne. On se contente de dire : « Fion, éperon, assiette, couteau. »

70. — Charbonnias.

Le jeu de charbonnias n'est autre jeu que celui de colin-maillard. — On bande les yeux à un enfant avec un mouchoir, celui qui lui a bandé les yeux lui dit :

— Je te pile (marche) sur les pieds.
— Pour quelle santé ?
— Pour la santé à Mardi-Gras,
Sauve ta vie comme tu pourras.

Alors tout le monde s'enfuit et l'enfant aux yeux bandés poursuit les autres. Pour empêcher l'aveugle d'aller frapper dans tout ce qui pourrait le faire tomber, on lui crie : « Casse-tête ! casse-tête. » S'il parvient à saisir quelqu'un, il faut qu'il le reconnaisse avant qu'on lui enlève le mouchoir. S'il reconnait son camarade, celui-ci prend sa place et l'on continue le jeu.

71. — Au diable.

Pour jouer au diable les enfants se divisent en trois camps; alors l'un d'eux monte sur un terrain élevé et du doigt nomme chacun des groupes : « *Paradis*, *Purgatoire*, *Fourche* ! »

Les enfants des groupes paradis et purgatoire s'enfuient à toutes jambes, tandis que les fourches ou les diables les poursuivent. Quand ils se sont emparés d'un enfant des autres groupes, ils lui demandent :

— Où sont tes frères ?
— Sur la Lande.
— Viens m'aider (ou nous aider) à les prendre.

Alors il se détache de ses camarades et les poursuit comme un diable.

72. — A dernier coup.

Pour ce jeu tous les enfants s'enfuient, excepté un seul qui reste un peu en arrière. Il part et tâche d'en frapper un. S'il parvient à donner un coup de main sur le dos d'un de ses camarades, celui-là a reçu le *dernier coup*, il remplace l'autre, et cela continue de la même manière jusqu'à ce qu'on soit fatigué.

73. — Aux quatre coins ou le jeu des chats.

Les enfants font quatre trous ou placent quatre pierres de manière à former un carré d'environ cinq mètres de côté. Un enfant se met à côté de chaque pierre, dans le milieu il y en a un autre qui n'attend que le moment de se placer. On change de place à deux en allant d'un trou à l'autre, mais si l'un des deux n'est point vif assez, celui du milieu va à son coin : alors il est obligé d'aller le remplacer dans le milieu du carré, où l'on ne cesse de crier sur lui : « Chat ! chat ! »

74. — Cutte-cutte.

Tous les enfants vont se cacher au moment où l'un d'eux crie · « Cutte, cutte » ; en même temps il se cache les yeux dans ses mains ou dans son chapeau. Quand il croit que tout le monde est *cutté*, il crie : « Cutte » ; alors il part à la recherche de ses camarades ; si ceux-ci sont arrivés au *tol* (but) avant lui, il est obligé de recommencer, mais si au contraire il est arrivé avant eux, le dernier arrivé fait *cutte.*

Au Gouray, c'est « jouer à la miche » et en arrivant au but on crie : « Quais (cuis) ma miche ». Celui qui fait cutte crie en se relevant : « *Borgnette.* »

75. — Aux oies.

Le jeu des oies est à peu près le même que celui des *petites potées de beurre*. Les enfants se mettent sur leurs mains et sur leurs genoux. Le marchand demande au propriétaire : « Combien la petite oie ? » —

— L'autre répond : « Cinq francs ». Alors le marchand frappe sur le dos de l'oie et regarde si elle est grasse. Il accepte ou n'accepte pas.

76. — Au jeu des *roches*, où des pierres généralement polies et rondes remplacent les osselets, le joueur ou la joueuse qui est moins avancée que celle qui joue, trace sur la poussière entre les roches des ronds, en disant :

Crotte-chien, crotte-chat,
Si tu fais ça,
Le diab' t'emportera
Jusqu'à la croix d'Marahala.

On emploie la même formulette en traçant un signe de croix sur dos de celui qui est « dessous », pour l'empêcher de regarder.

77. — C'est demain dimanche,
La fête à ma tante,
Qui balaie sa chamb',
Qui trouve une irangne (araignée)
Qui la mange :
Ah! la vilaine gourmande!

78. — Coquelicou,
Gardez vos poules,
Coquelicou,
Qui est-ce qui les garde?
Coquelicou,
Gardez-les bien,
Votre petit cœur sera le mien.

79. — Oh! le beau coq,
Disait Jagot.
Oh! les belles pattes,
Disait la chatte.
Oh! les beaux ongles,
Disait Jean Loncle.
Oh! les beaux pieds,
Disait Hervé.
Oh! les belles crêpes,
Disait la Déréniesse.
Oh! les belles ailes,
Disait la Corbelle.
En m'en revenant des noces de mon cousin Tortu,
J'ai rencontré Bigotu
Qui défouissait des laitues
Bigotu, Bigotu,
Boivin,
Qui boit du vin,
Sa femme qui n'en veut point,
Qu'un peu tous les matins.

80. — *Amusettes.*

— Cout, coue les coues,
Où sont nos poules?
— Cout coue les coues,
Elles sont aux champs.

— Cout, coue les coues,
Qui qu'est à les garder?
Cout, coue les coues, —
C'est la Gaspaillarde.

— Cout, coue les coues,
Les garde-t-elle bien ?
— Cout, coue les coues,
Comme notre chien.
Cout, coue les coues,
Il faudra la battre.
— Cout, coue les coues,
Oll' est battue.
— Cout, coue les coues,
N'en parlons plus.

81. — Menette,
Souris couette,
La souris a passé par ma pochette.
Il y avait des émiettes,
Elle les a toutes mangées.
Cent écus, cent écus dans ma pochette.

On dit cela en frottant la main d'un autre, c'est-à-dire qu'on prend la main d'un autre et on fait filer la paume de sa main contre la sienne en disant :

Souris, etc.

Et puis quand on dit cent écus, on frappe dans la main de son camarade.

82. — Sainte Catherine, dormez-vous?
— Non, non, puisque j'ai des enfants qui me réveillent.
— Voulez-vous m'en donner un ?
— Je vous en avais donné un, qu'en avez-vous fait ?
— Je l'ai mis sur le bord du puits, le loup me l'a mangé.
— Il fallait courir après.
— J'ai couru après (tant) que la cheville du pied m'a cassé.
— Il fallait aller au médecin.
— J'y ai été.
— Qu'est-ce qu'il vous a dit?
— Rien.
— Voulez-vous m'en donner un ?
— Prenez-en un.

Pour ce jeu, il y a une fille ou un garçon qui va devant, puis une autre reste derrière avec quatre ou cinq enfants qui sont à elle. Celle de devant lui demande : Sainte Catherine, dormez-vous, etc. Après, sainte Catherine lui en donne un et elle s'en va.

83. — Ba, ba, mon père me bat,
Bé, beu, je lui rendreu,
Bi, bi, à coup d'fusi,
Bo, bo, à coup d'sabot,
Bu, bu, tapant sur son cu.

84. — Ba, ba, mon père me bat,
Bo, bo, à coup de sabot,
Bi, bi, à coup d'fusi,
Bu, bu, à coup d'pied dans l'cu,
Bé, bé, je m' défendrai.

Bi, bi, on m'a puni;
Bo, bo, j'prends mon sabot,
Bu, bu, je l' lui jette au cu.

86. — Pour savoir celui qui sera dessous, on crache le plus près commence (la toupie).

87. — Formulette du jeu d'échasses.

Egaloche,
Faut que tu me porte
Jusque la porte,
Jeu d'échâsses.

88. — Malices rustiques. On dit à quelqu'un qui tombe :
— Donne-ma ce saut-là, et prends n'en eun autre.

Ou bien :

— Faut pas te gêner, j'n'en sens ren.

89. — Va vâ (voir) là si j'y sé (suis); ou : vâ dehau (dehors) si j'y sé.

90. — Quand quelqu'un emporte des œufs, on lui crie :
Chiche d'œufs ! chiche d'œufs !
Et s'il n'en est pas chiche, il les jette à la figure.

91. — Va-t-i' faire beau
— J' te dirai ça ce soir.

92. — Une chieuve allant à la rencontri' (rencontra) un bala (balai).
— Veux-tu veni' quanté (avec) ma, bala ?
— Je n'ai pas d'argent.
— Ça ne fait ren ; j'ai un petit denier sous l'bout d' la quoue qui paiera tout. (*Matignon*).

93. — Quand on s'en va, et qu'on est à voir s'en aller on dit :

C'est juste,
Auguste,
Prends ta veste
Et viens nous voir.

94. — Bon Dieu de bois ! que vous avez les os durs !
dit-on quand on se cogne.

95. — A quelqu'un qui lâche un soupir incongru, l'on dit :

Va-t'en rejoindre ton aîné.

96. — Tu pètes,
Rosette ?
— Mais non, Charlotte,
Je rote.
— C'est pas plus prop'e (Plélan-le-Grand).

97. — Av'ous des poux ?
— Oui, je n'en ai pas tant comme l'année passée, mais i' sont bien plus biaux (Moncontour).

98. — Qu'est-ce qui a perdu ?
J'ai trouvé
La queue d'un p'tit chat doré. (D).

99. — Qu'est-ce qu'il y a de nouveau ?
— Un petit rien tout neuf. (D).

100. — Petit bonhomme d'un sou
— Prenez garde à vous.

101. — Quand on entend le tambour de ville, les bonnes chantent aux enfants :

— Rata plan, plan, plan,
C'est monsieur des Rubans
Qu'a perdu ses gants,
A la Saint-Servan,
Il les a retrouvés
Dans la rue du Bey.

(*Saint-Malo.*)

102. — Les petits garçons prennent parfois l'un d'eux par les pieds e par les bras, et ils le balancent en lui chantant :

A la gaine ! à la gaine !
Qu'on le porte en terre !

(*Saint-Malo.*)

103. — Pour faire agacer les Bretons :

Berton, Bertonnaille,
Combien ta volaille ?
— Cent sous et demi !
— Bertonne cor un petit, (S. C.).

Breton, Bretonnaille,
Combien ta poulaille ?
— Cinq sous et demi !
— Breton, Bretonnaille ;
Cinq sous et demi !
Breton, tu as menti.

Berton, Bretonnaille,
Qui ch... dans la paille,
La paille a éfoncé,
Le Berton a tout liché. (*Moncontour.*)

104. — Quand on a le cœur gai, l'on chante la poréo (poireau) :

Couenne d'oée,
Ma grand'mère est enterrée
Ent' les choux et la porée.
Quand la porée lèvera
Ma grand'mère ressuscitera ;
Quand on plantera les choux,
Ma grand'mère jouera d' la quoue. (S. C.)

105. — Objets trouvés :

Qui a perdu ?
Moi j'ai trouvé
La valentour d'un p'tit denier.
Celui qui n' réclame pas treis feis
l' s'ra pour mé (P.)

106. — Formulettes de la pluie.

Pleut, pleut
Pour l'amour de Dieu,
Ne pleut pas
Pour l'amour de Thomas (P.)

Pompez, Seigneur,
Pour les biens de la terre
Et le repos du militaire (P.)

107. — Défauts physiques : Bossus, tordus, etc :

Si l' bon Dieu voulait
Les teux (tordus) iraient dret,
Mais comme y veut pas
I's vont haut et bas.

108. — Quand une jeune fille est sale et paresseuse, on lui dit :

Jeanne la Cangne,
La mère des irangnes (araignées),
Jeanne la peau
La mère des mulots. (*Moncontour*)

109. — La paresse
Est un p'tit cul d'binette (sorte de panier)
Que mon père a fait à ma mère
Pour lasser mon petit frère (P).

110. — Pierrot,
Guillot,
Qui a quat' femme à Saint-Malo :
L'une qui plaint, l'autre qui règne,
Qui ramasse des ergots
Pour nourrir Pierrot Guillot (P).

111. — Formulette contre les voleurs.

Saint Pierre et saint Simon,
Gardez bien à la maison.
S'il y vient un pauvre,
Faites-lui l'aumône ;
S'il y vient un corbin, (corbeau)
Donnez-lui un bon coup de vin ;
S'il y vient un larron,
Donnez-lui cent coups de bâton.

(*A suivre*).

PAUL SÉBILLOT.

POURQUOI LES BORGHÈSE NE SONT PLUS RICHES



On sait qu'en ce moment la famille des princes Borghèse, à Rome, se trouve dans une situation pécuniairement très critique et risque d'être bientôt complétement ruinée. Le peuple romain, au lieu d'expliquer les choses natuellement, y voit l'exécution d'un jugement divin, et la légende suivante est contée :

Lorsqu'après le drame épouvantable que l'on connaît la famille des Cenci vint à disparaître, en 1599, sous le pontificatde Clément VIII, ses richesses furent mises sous séquestre ; l'opinion publique toutefois avait grande pitié de la malheureuse et belle Béatrice Cenci, qui expia sur l'échafaud le crime d'avoir vengé son honneur en faisant assassiner son père qui l'avait violentée, et la rumeur courut que Dieu, au lieu de l'envoyer en Enfer, l'avait mise seulement en Purgatoire. Le successeur de Clément VIII, Paul V Borghèse, une fois élu pape, s'empressa d'attribuer à ses neveux les biens considérables des Cenci ; mais on dit que cette faveur n'aurait que la durée du séjour en Purgatoire de Béatrice Cenci, et aujourd'hui que les Borghèse paraissent ruinés, on répète communément à Rome que les temps sont accomplis et que l'âme de l'infortunée jeune fille a définitivement expié ses fautes. »

GIRARD DE RIALLE.

LA FRATERNISATION PAR LE SANG.

IV

AUBE.

Dans l'Aube, quand un enfant saigne, il met un peu de son sang sur la figure ou sur les mains d'un de ses camarades, en lui disant : « Tu seras mon cousin. »

LOUIS MORIN.

Cf. le t. VI, p. 577

SOLAIMAN (SALOMON) DANS LES LÉGENDES MUSULMANES[1].

VI.

Les objets merveilleux de Salomon.

§ V. — *Les armes.*

On a attribué à Solaïman, fils de Daoud, la possession d' « un bouclier merveilleux avec lequel il était à l'abri des charmes et des enchantements. Ce bouclier, revêtu d'un caractère mystique, était composé de sept peaux différentes et entouré de sept cercles ; il avait de plus été fabriqué sous une influence céleste. Salomon possédait encore une épée flamboyante et une cuirasse impénétrable[2]. »

Mais les auteurs orientaux ont d'ordinaire fait de ces armes magiques la propriété d'une série de Salomons préadamites, au nombre de quarante suivant les uns, de soixante-douze suivant les autres, qui auraient régné sur des êtres différents de l'espèce humaine et guerroyé contre les démons leurs ennemis : les principaux de ces rois auraient été Soliman Hiat, Soliman Raad, Soliman Daki, Soliman Imlak, Soliman Chadi, Soliman Onirani, Soliman Bouaki, Soliman Tchagri et Soliman Djân ben Djân qui précéda immédiatement la venue d'Adam. C'est ce dernier Soliman, au dire de Kaïomarth-Hâmeh qu transmit à Adam le bouclier magique laissé par ses ancêtres et qui passa plus tard aux rois mystiques de la Perse, Kaïomarth, Houcheng et Tahmouras. Celui-ci lui dut, ainsi qu'au *Tighi Atech* (l'épée de feu) et à la cuirasse merveilleuse, de remporter la victoire sur les Divs[3].

René Basset.

[1] Suite, voy. t. vi, n° 10, octobre 1891.

[2] Reinaud, *Description des Monuments musulmans du cabinet de M. le duc de Blacas*, Paris 1828, 2 vol. in-8°, t. i, p. 164-165.

[3] D'Herbelot, *Bibliographie orientale*. La Haye 1778, 4 v. in-4°, t. ii, p. 135, t. iii, p. 338-339.

LES SOCIÉTÉS DES TRADITIONS POPULAIRES.

VII.

Chicago Folk-Lore Society.

Nous apprenons la fondation à Chicago d'une Société de Folk-Lore ; elle a tenu sa première réunion le 12 décembre 1891 ; les membres inscrits dépassaient quatre-vingts.

Le président de la Société est M. Franklin. Le secrétaire : le lieutenant Fletcher S. Bassett, l'auteur des *Legends of the Sea*, parues il y a quelques années. Nous offrons à la nouvelle Société tous nos souhaits de réussite. P. S.

LES NOMS DES DOIGTS.

I

Normandie.

Les cinq doigts de la main ont en français des noms particuliers, empruntés pour la plupart au latin :

Le Pouce.
L'Index.
Le *Médius* ou Doigt du milieu.
L'Annulaire.
Le Petit Doigt.

Ils ont d'autres noms dans le langage populaire ou soldatesque. Voici deux échantillons de ceux-ci qui nous ont été enseignés il y a plus de soixante-dix ans. C'était en Basse-Normandie, mais comme le

professeur était un ancien soldat, il serait très possible que sa littérature fût un souvenir du régiment :

Poucerot
Lèche-pot
Longis
Malassis
Petit doigt de Paradis.

Gros-doigt
Lari-doigt
Longue-Dame
Malassis
Petit doigt de Paradis.

L. DE LA SICOTIÈRE.

NÉCROLOGIE.

A. A. POTEBNIA.

Le 29 novembre (11 décembre) 1891, s'éteignit à Kharkov, à l'âge de 58 ans, un des savants européens les plus distingués, Alexandre Afanassiévitch Potebnia, professeur de l'Université de Kharkov et président de la Société locale d'Histoire et de Philologie. Né dans le gouvernement de Poltava, Potebnia entra en 1851 à la faculté du droit de l'Université de Kharkov. Sous l'influence de M. Niéhovsky, folkloriste et patriote ukraïnien, M. Potebnia se consacra bientôt aux études philologiques, et vers 1860 publia un de ses premiers ouvrages : *O niékotorykh simvolakh v slavianskoï narodnoï poésii* (*Sur certains symboles dans la poésie populaire slave*). Nommé en 1860 professeur adjoint à la même Université et promu professeur ordinaire de langue et de littérature russes en 1784, il ne cessa pas de travailler pour la philologie et le folklore. On lui doit plus de cinquante monographies scientifiques, parmi lesquelles la première place revient à ses mémoires « *Zamiétki o malorouoskom*

nariétckii ». (*Notices sur l'idiome petit-russien)* Voroneje 1871, et « *O mifitcheskom znatchenii niekotovryxh obriado i poviériy* (*Sur la signification mythologique de certains usages et croyances*, 1865) etc. Mais le plus remarquable de ses ouvrages dans la région du folklore, est sans contredit ses « *Obyasnenia malorousskikhi isrodnykh narodnykh piésen* » (*Explications des chansons populaires ukraïniennes,* etc. Varsovie 1883-1887). C'est un vrai *vade mecum* de chaque folkloriste slave, une œuvre qui frappe par l'érudition profonde et la richesse des renseignements.

En la personne de M. Potebnia, l'Université de Kharkov a perdu, non seulement un savant éminent, mais encore un professeur très doué, qui a su créer une pépinière d'élèves. C'était un libéral, très ferme et très indépendant dans ses opinions politiques et scientifiques. Ce savant a eu l'audace de prendre pour objet de ses travaux la langue et la littérature orale de son pays. l'Ukroïne, ce qui n'est pas très encouragé dans le monde officiel de Russie, où, comme on le sait, le fameux ukaze impérial du 18/30 mai 1876 a proscrit la langue ukraïnienne dans l'école et dans la littérature. M. Potebnia était toujours le partisan dévoué de la liberté académique et des droits universitaires. La plupart de ses travaux ont été publiés dans le *Philologitcheskiy Viestnik* (*Messager de Philologie*) et dans l'*Archiv fur slawische Philologie* de M. Jagic.

T. Volkov.

BIBLIOGRAPHIE

Kansan Lahja Kirkolle, Contribution du peuple à l'Église, trente-sept chants populaires spirituels (finnois) *recueillis par* Ilmari Krohn et Mikko Nyberg, arrangés par Ilmari Krohn. Helsingfors, 1890.

A l'occasion du congrès international des *Traditions populaires de 1889*, M. Karl Krohn avait fait hommage à la Société des Traditions populaires d'un certain nombre de recueils de chansons finnoises. Quelques-unes furent chantées au concert qui fut offert aux membres du congrès ; depuis lors nous avons toujours eu l'intention de consacrer une étude développée à ces publications, et, si nous n'en avons pas encore eu le loisir, nous n'avons pas néanmoins renoncé

à cette idée. En attendant, voici que nous recevons un nouvel ouvrage non de M. Karl Krohn mais d'un de ses parents, M. Ilmari Krohn : ce n'est pas précisément un recueil de chansons populaires finnoises, mais une collection des plus beaux cantiques populaires du pays, harmonisés à quatre voix, conformément à la méthode propre aux chorals allemands, dont ils se rapprochent assez fréquemment par la forme, mais non par le sentiment et la saveur mélodique, qui est ici très spéciale et souvent tout à fait remarquable. Ces chants, dont les textes poétiques sont tirés principalement de deux livres du dix-huitième siècle, procèdent évidemment de mélodies profanes, comme font les chants religieux en langue vulgaire de tous les peuples qui nous sont connus. M. Krohn dit à la vérité : « On ne trouve pas dans nos autres chants populaires une rythmique aussi riche ni un sentiment de la forme aussi librement développé. » Il ajoute : « Cela nous montre en quelque sorte pour quelle destination le génie artistique du peuple finnois a taillé ses plus belles perles, et quelle direction doit prendre le développement naturel de notre culture finnoise. » Mais quand nous considérons, soit dans nos cantiques et noëls français, soit dans les anciens psaumes huguenots, soit dans les chorals allemands, les modifications notables apportées aux types mélodiques primitifs, transformant d'une manière complète les rythmes, les formes et le sentiment des chants profanes adaptés à des textes religieux, nous sommes autorisés à en induire qu'il en a été de même pour les chants spirituels finnois, et que ces particularités rythmiques, ces formes librement développées qu'on y remarque, ne sont que l'effet d'une « mise au point » de mélodies populaires antérieures, véritable « matière première » de ces cantiques. Quoi qu'il en soit d'ailleurs de cette origine, il n'en reste pas moins acquis que ces chants sont d'un sentiment mélodique et harmonique très original, d'une inspiration pure et élevée, et que leur ensemble constitue un recueil musical des plus remarquables.

JULIEN TIERSOT.

FÉLIX RÉGAMEY. *Le Japon pratique*. J. Hetzel, in-18 de pp. 326. (Avec cent dessins par l'auteur) 4 fr.

M. Régamey est trop connu des lecteurs de cette *Revue* qui se rappellent ses intéressantes études — qu'il nous a promis de continuer — sur le fantastique japonais, pour que nous ayons besoin de le présenter. Le livre qu'il vient de publier contient une sorte de philosophie artistique de la vie japonaise, qui nous le fait mieux connaître que bien des gros livres, et il montre que l'on peut en prendre les choses intéressantes et les adapter à notre civilisation moderne. Ceux qui à l'Exposition du Travail ont vu les curieuses tentatives en ce sens de M. Viardot trouveront très justifiée la théorie de M. R. Il y a dans cet ouvrage, d'une lecture attrayante, rendue plus agréable encore par de nombreuses images, toute une série (p. 231-274) qui intéresse directement nos études : c'est un coup d'œil rapide sur les coutumes qui se rattachent à la vie. Une bibliographie japonaise permet aux lecteurs curieux de pousser plus loin leurs études de recourir aux sources, et de savoir ce qui a été publié dans les diverses langues européennes sur cette nationalité si particulière, qui a exercé une influence considérable sur notre art moderne.

P. S.

LIVRES REÇUS AUX BUREAUX DE LA REVUE.

H. Coulabin. *Dictionnaire des locutions populaires du bon pays de Rennes en Bretagne.* Rennes, Caillière, 1891, pet. in-18 de pp. xvi-378.

Antony Valabrègue. *Abraham Bosse.* Lib. de l'Art, grand in-8° de pp. 116 avec 42 gravures.

Amand Dagnet. *Le Patois manceau tel qu'il se parle entre le Mans et Laval.* Laval, C. Bonnemère, in-8° de pp. 180.

Paul Sébillot. *Traditions et Superstitions de la Boulangerie.* Paris, Lechevalier, in-18 de pp. 71 avec une eau-forte et quatre gravures (3f 50).

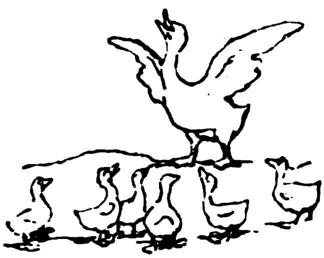
PÉRIODIQUES ET JOURNAUX.

Folk-lore XII. 4. — Legends of the Lincolnshire Cars. Part III. *Mrs. M. C. Balfour.* — Notes upon the Religion of the Apache Indians. *Capt. John. G. Bourke.* — Samoan Stories. I. *Hon. John Abercromby.* — Weather Folk-Lore of the Sea. *Walter Gregor.* — Recent Research on Institutions. *G. Laurence Gomme.* — Miscellanea. *Miss M. G. W. Peacock's.* — Notes ou Professor J. Rhys's Manx Folk-Lore and Superstitions. — Negro Superstitions.

Revue des provinces de l'Ouest, V. 2. La Femme du diable, conte breton. *F. M. Luzel.*

Revue de Bretagne et de Vendée. Légendes chrétiennes de la Haute-Bretagne. *Paul Sébillot.*

NOTES ET ENQUÊTES.



∴ *Dîner de ma mère l'Oye.* — Le 73e dîner a eu lieu le 22 décembre à l'Hôtel des Sociétés savantes, sous la présidence de M. Charles Beauquier, vice-président de la Société. Au dessert, M. A. Certeux a exhibé une *Bague à devise et emblèmes patriotiques.*

Cette bague en acier a été trouvée à la Bourboule ; elle porte en relief, sur le pourtour et sur deux lignes, la devise suivante :

Il y a de l'écho en France quand on y prononce
Les mots d'honneur et de patrie

Chaque ligne est séparée par des séries de larmes.

Sur le chaton ovale ressortent deux mains entrelacées dans le sens de la longueur du doigt ; à gauche est gravée la lettre F ; à droite on distingue une branche de laurier. De chaque côté de la bague, entre le chaton et les lignes de l'inscription, dix larmes sont arrangées ainsi, en partant de la plus grande largeur : deux, une, deux, une, deux, une, une. Au bout du mot patrie s'allonge une branche de chêne. Le diamètre de l'anneau mesure deux centimètres ; la largeur du dessus est de neuf millimètres, celle du dessous n'a que cinq millimètres. Un homme ayant une main ordinaire ne peut guère mettre cette bague qu'au petit doigt ; celui qui la portait n'a sans doute pas pu la retirer, car l'anneau semble avoir été coupé en dessous. Il se pourrait aussi que la soudure au cuivre ait cédé. L'examen de ce bijou populaire démontre qu'il a dû être fabriqué à un grand nombre d'exemplaires. Quant aux emblèmes, leur assemblage offre une anomalie bizarre : la devise excite le courage et le patriotisme ; le chêne est l'emblème de la force et le laurier celui du triomphe ; mais les mains entrelacées représentent la paix et les larmes sont le signe des regrets.

Notre collègue pense que d'après les définitions de Voltaire, les mains entrelacées signifient la paix, elles sont aussi l'emblème de l'union et de la fraternité. A différentes époques on a usé et abusé des mains entrelacées sur les bagues, sur les cachets, et particulièrement sur les pierres tombales, où le survivant des époux, après avoir ainsi consacré son union jusque dans la mort, perdait souvent le droit d'être inscrit sur la moitié du marbre restée en blanc ; certaines médailles portaient au revers des mains entrelacées et des marchands divers ont pris cet emblème pour enseigne ou marque de fabrique, etc. Est-ce un industriel, peu au courant de la signification des emblèmes, qui a eu l'idée — à quelle date et à quelle occasion ? — d'exploiter la vente d'un anneau-amulette ? Est-ce un souvenir commémoratif ? ce que semblerait démontrer des larmes

semées dans le champ de l'anneau ; ne serait-ce pas plutôt une allusion, un souvenir d'espérance ?

M. Charles Beauquier a parlé des traditions de la Franche-Comté, où il a recueilli un assez grand nombre de chansons, mais très peu de contes ; M. Sébillot a raconté divers épisodes de ses recherches sur les traditions et les superstitions ; M. Félix Régamey a dessiné sur l'album de la Société une série intéressante de portraits-charges.

∴ *Nominations et distinctions.* Nos collègues MM. Vincent d'Indy et S. Landes ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur. M. Alexandre Tausserat a été nommé officier d'Académie.

∴ *Superstitions du 1er janvier.* — Dans la Creuse, si l'on veut avoir de la chance pendant l'année, il faut que la première personne que l'on voit soit d'un sexe différent ; une femme qui voit une femme ou un homme qui rencontre un homme, sont assurés de ne pas avoir de bonheur.

(Com. de M. H. Desbordes).

∴ *Formulette parisienne.* — Dans les écoles enfantines du quartier du Luxembourg, on dit pour désigner quelque chose d'impossible :

Une puce qui écrase un omnibus.

(Com. de M. Paul-Yves Sébillot.)

∴ *Anecdote bourguignonne.* — Un curé Bourguignon avait la manie de ne parler qu'en rimes. Son évêque résolut de l'embarrasser ; il le fit venir et lui adressa ainsi la parole :

— Monsieur le curé de Lycerte ?
— Oui, certe !
— Ce grand rimeur ?
— Oui, Monseigneur.
— Qu'on amène son cheval.
— Vous parlez mal.
— Comment !
— C'est une jument.

(Com. de M. Morel-Retz (Stop).

Par suite d'une indisposition prolongée de M. A. Tausserat, *secrétaire-adjoint, chargé de la table analytique, nous avons dû en ajourner la publication au mois de février.*

Le gérant : Alphonse Certeux.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

REVUE

DES

TRADITIONS POPULAIRES

7e Année. — Tome VII. — No 2. — 15 Février 1892.

TRADITIONS ET SUPERSTITIONS DES PONTS ET CHAUSSÉES[1].

VII.

Les Ponts (suite).

Rites de la construction.

Autrefois, quand on construisait un pont sur un fleuve ou une rivière, on offrait en sacrifice aux dieux des eaux autant d'hommes que le pont avait de piliers. On choisissait de préférence des prisonniers, et si les prisonniers manquaient on prenait des innocents. Il était d'usage d'enfouir ces malheureux tout vivants sous la première pierre de chaque pilier. On croyait que cela apaisait la colère des dieux et faisait durer davantage l'édifice.

C'était du temps des Romains. On construisait un pont sur une rivière, lorsque les ouvriers furent retardés dans leur travail par l'effondrement d'un des piliers qui devaient soutenir le pont.

Ils essayèrent de le reconstruire, mais ce fut en vain, car les pierres qu'ils jetaient dans la rivière pour servir de fondements disparaissaient aussi vite, et lorsqu'ils sondèrent pour voir s'il y en avait assez, ils ne trouvèrent pas plus de pierres que si jamais ils n'en avaient mis; il fut alors décidé que l'on bâtirait ce pilier sur pilotis. On commença donc à enfoncer des pieux et des troncs d'arbres, mais ils disparaissaient comme par enchantement, et au bout de quelques jours ils furent retrouvés flottant sur la rivière.

[1] Voir la *Revue* à partir de janvier 1891.

C'est alors qu'il fut décidé d'offrir en sacrifice aux dieux de la rivière un homme vivant.

Ce malheureux fut choisi parmi les ouvriers qui travaillaient à élever le pilier et enfoui dans la vase. Puis on recommença à jeter des pierres et aussitôt on trouva fond. On bâtit le pilier et le pont fut achevé. Tout le monde cria au miracle, et en souvenir de ce prodige on continua pendant longtemps encore, lorsqu'on voulait mener à bien une entreprise difficile construite sur l'eau, à faire le même sacrifice aux dieux des eaux. (*Environs de Pontivy*).

Pont du diable.

Il était une fois une commune qui était traversée par une petite rivière. Pour aller à la ville voisine, peu éloignée cependant, les habitants étaient obligés de contourner cette rivière. De cette façon ils éprouvaient beaucoup de fatigue et mettaient du temps pour s'y rendre. Le maire et les conseillers résolurent de bâtir un pont sur cette rivière pour permettre de la traverser. Comme la commune n'était pas riche, le maire demanda un secours qui fut refusé. Les travaux ne purent être commencés. Monsieur le maire en était désolé et presque furieux. Le jour qu'il faisait sa demande de secours, il se voyait passant sur ce pont avec sa voiture à deux chevaux; et maintenant son projet était tombé à l'eau. Les choses en restèrent là pendant quelque temps et le maire ne pouvait s'empêcher de penser dans son pont.

Un jour qu'il se promenait au bord de la rivière, il fit la rencontre d'un individu assez bien mis avec lequel il lia conversation, laquelle grâce à lui, roula bientôt sur le futur pont et la rivière.

— J'ai entendu dire, Monsieur, lui dit l'étranger, qui n'était autre que le diable, que vous avez sollicité un secours pour la construction de ce pont dont vous me parlez et que ce secours vous a été refusé.

— Cela est exact, répondit le maire, mais ce pont sera fait, quand je devrais pour cela faire un arrangement avec le diable.

— Ah! vous croyez donc qu'il y a un diable, vous? demanda l'étranger.

— Je ne sais pas, répondit-il : Au prône, M. le recteur nous en parle assez souvent.

— Eh bien oui, reprit l'étranger, il y en a un. Votre curé ne se trompe pas en le disant, car c'est moi qui suis le diable. Tenez, ajouta-t-il, pour vous en convaincre, regardez mes pieds.

Le maire regarda les pieds de l'étranger et lui dit : « Ah oui, je vois maintenant que vous êtes le diable, car j'ai toujours entendu dire que le diable avait les pieds faits comme ceux d'un cheval, et les vôtres

sont faits pareil. C'est égal, en vous voyant du premier abord je ne l'aurais pas cru.

— Eh bien, dit le diable, puisque tu me reconnais et que depuis longtemps tes conseillers et toi désirent que cette rivière soit traversée par un pont, je t'en construirai un, si nous nous arrangeons.

— Cela dépendra des arrangements que vous proposerez, répondit le maire.

— Voici, dit le diable. Quand le pont sera achevé, le premier de tes administrés qui passera dessus m'appartiendra et je l'emporterai.

Le maire demanda quelque temps pour réfléchir et le diable le quitta en lui disant qu'il pourrait le retrouver à la même place quand il aurait besoin de lui. Surtout, ajouta-t-il, réfléchis, bien.

Le maire s'en retourna en réfléchissant profondément et tout en marchant il se disait : Tout de même j'ai fait une bonne rencontre. Quand j'ai vu ce Monsieur se promener au bord de l'eau je n'aurais jamais cru que c'était le diable, j'en avais souvent entendu parler : les paysans en ont peur et cependant il n'a pas l'air trop mauvais bougre, seulement il est un peu exigeant : le premier de mes administrés qui passera sur le pont lui appartiendra, dit-il. Diable ! ce ne sera pas moi qui y passerai le premier ; s'ils entendent parler de cela personne ne voudra y passer et le pont ne servira à rien. Enfin il faut que je parle de cela au recteur, c'est un homme éclairé et peut-être qu'il me donnera l'idée d'un autre arrangement que je pourrai proposer au diable et qu'il acceptera sans doute aussi bien que celui qu'il me demande, car, après tout, qu'est-ce qu'il fera d'un homme ? Il en a tant qu'il veut, car on dit qu'ils tombent comme grêle dans son enfer.

Cependant, tout en se causant à lui-même, le maire finit par arriver devant le presbytère où il entra. Là il trouva le recteur, auquel il raconta la rencontre qu'il venait de faire et toute la conversation qu'il avait eue avec le diable.

Le recteur l'écouta attentivement et, quand il eut fini, il lui dit : « Il faut refuser ce qu'il vous demande, ensuite vous lui ferez une autre proposition qu'il acceptera, mais vous exigerez que le pont soit achevé et livré au public pour dimanche prochain. » Le maire promit au recteur de suivre ses avis et il lui dit : « Vous irez le trouver demain et vous lui proposerez tous ceux qui passeront sur le pont dimanche prochain entre la grand'messe et les vêpres. Le diable qui ne se doute de rien acceptera et nous aurons ainsi un pont bien utile à tous et qui ne nous coûtera pas cher. » Le maire remercia le recteur et s'en alla bien content. Toutefois, quand il fut rendu chez lui, il se mit à réfléchir à ce que le recteur lui avait dit et il trouva que son idée était étrange, car il ne savait pas ce que le recteur voulait faire et il pensait que de cette

façon le diable aurait eu bien plus de gens que s'il consentait à lui donner un de ses administrés. Cependant il se décida à suivre les conseils qu'on lui avait donnés, se promettant bien de ne pas aller passer sur le pont avant que les vêpres ne fussent terminées.

Le lendemain, qui était un mardi, il se rendit à l'endroit où il avait déjà vu le diable, et aussitôt qu'il y fut le diable arriva.

Eh bien, dit ce dernier, te voilà. Tu n'as pas été longtemps à réfléchir ; je serais content de savoir la nouvelle que tu viens m'apporter.

— Je vais, répondit le maire, vous satisfaire à l'instant : je ne peux accepter ce que vous m'avez proposé hier ; je vais vous proposer un nouvel arrangement ; vous l'accepterez s'il vous plait, mais je mets dans le marché que le pont devra être achevé pour dimanche prochain, sans quoi nous n'aurons pas affaire ensemble.

Le diable, que le récit du maire impatientait, lui cria : Allons, finis-en avec tes arrangements ; propose et dépêche-toi ! Et le maire lui fit les propositions que le recteur lui avait dictées. Le diable qui croyait faire une bonne affaire se hâta d'accepter, et il pensa que le maire était devenu fou en lui proposant tant de gens. Ils signèrent le pacte tous les deux, puis ils se quittèrent.

Comme il n'y avait pas de temps à perdre, le diable fit venir le soir même tous ses diablotins et le pont fut commencé. Les travaux marchaient rapidement, car les diables travaillaient jour et nuit, mais le jour personne ne les voyait. On ne pouvait les voir que la nuit et les plus hardis des habitants qui allaient les regarder travailler en voyaient des mille et des cents. Le dimanche suivant au matin le pont était terminé, et les gens étaient bien étonnés de voir sur la rivière un si beau pont construit en si peu de temps : plusieurs d'entre eux passèrent même dessus pour se rendre à la grand'messe qui fut chantée solennellement. Le maire, ceint de son écharpe, y assistait entouré de tous ses conseillers.

Tous les assistants étaient surpris et se demandaient ce que cela voulait dire, mais ils furent bien plus étonnés encore quand à la fin de la messe, au lieu de dire l'Angelus, le recteur entonna les vêpres.

Donc personne ne passa sur le pont entre la grand'messe et les vêpres, et le diable, furieux d'avoir été trompé, fut obligé de se contenter avec rien. Après les vêpres on se rendit au pont en procession, et le recteur, après l'avoir béni, fit connaitre à ses paroissiens le danger qui les menaçait en leur expliquant pourquoi il avait chanté les vêpres anssitôt après la messe. Tout le monde fut content d'avoir un pont et loua fort la ruse du recteur : les gens furent bien contents d'être débarrassés des mains du diable et en signe de réjouissance ils s'embrassèrent en passant sur le pont. Cette histoire fut connue par les ha-

bitants des autres pays voisins qui s'embrassèrent aussi en passant sur un pont quelconque, et cette coutume de s'embrasser au passage sur les ponts se propagea rapidement.

(*Recueilli aux environs de Pontivy*).

Ponts hantés

Certains ponts qui traversent les canaux passent pour être hantés, et les voyageurs peureux ne se hasardent pas trop à y passer à une heure avancée de la nuit.

Dans la commune de Saint-Gérand (Morbihan), se trouvent deux de ces ponts situés sur le canal de Nantes à Brest. Les gens de l'endroit racontent que l'un d'eux, le pont de Kergoët, est hanté la nuit par une femme qui vient laver du linge auprès. On dit que c'est une femme épileptique qui s'est noyée près de ce pont en lavant du linge et qu'elle y revient pour faire sa pénitence ; si elle pouvait toucher un passant elle l'entrainerait dans le canal, où elle a, dit-on, son trou, mais les gens qui passent en cet endroit ont bien soin de s'écarter le plus possible du lieu où elle vient laver.

L'autre pont hanté est celui de Saint-Caradec sur lequel passe le chemin de fer (ligne de Saint-Brieuc à Vannes). Il y vient la nuit un esprit qui crie comme s'il demandait du secours. Plusieurs personnes affirment l'avoir entendu crier, et croyant que c'était quelqu'un qui appelait au secours elles se hâtaient de courir à son aide, mais avant d'être arrivées au pont, elles voyaient comme la silhouette d'un homme se précipiter dans l'eau qui bouillonnait comme si elle recevait un corps quelconque. Arrivées sous le pont, elles n'entendaient, elles ne voyaient plus rien.

I.

Les Routes (suite).

Il existe, dans la commune de Saint-Gérand (Morbihan) et dans les communes avoisinantes, plusieurs carrefours qui passent pour avoir été hantés jadis. Autrefois, ceux qui passaient la nuit auprès de la Croix de Beaulan voyaient se promener un cheval blanc. Comme il paraissait très doux, quelques personnes qui le prenaient pour un cheval égaré essayaient de l'emmener chez eux où ils pensaient que son propriétaire viendrait le réclamer. Le cheval se laissait facilement conduire, mais, au moment d'entrer dans l'écurie, il se métamorphosait soit en chat, lièvre ou lapin, puis s'enfuyait à toutes jambes en

riant comme une personne. Quelquefois aussi il devenait aussi gros qu'un éléphant, puis se mettait sur son séant à regarder les gens qui l'avaient amené et qui s'enfuyaient épouvantés.

Il y avait aussi des jeunes gens qui montaient sur son dos. Alors le cheval se mettait à trotter et allait jeter son cavalier dans un bourbier voisin ; et pendant que ce dernier se débattait dans la boue, en jurant et sacrant comme un casseur d'assiettes, le cheval blanc s'en allait en riant du mauvais tour qu'il venait de faire au cavalier imprudent. Ce cheval, disait-on, était une personne maudite condamnée à prendre la forme de cheval la nuit.

François Marquer.

II.

Les Chemins de fer (suite).

Les petits garçons des classes enfantines qui vont jouer au jardin du Luxembourg ont un jeu qu'ils appellent le jeu du tunnel. Ils tracent sur le sol deux lignes qui représentent les rails, puis deux ou quatre enfants se placent le long de la voie, tenant à la main un mouchoir qu'ils étendent de façon à former une voûte : c'est le tunnel, par-dessous lequel passent leurs camarades en imitant le bruit du train qui entre dans le souterrain.

Paul-Yves Sébillot.
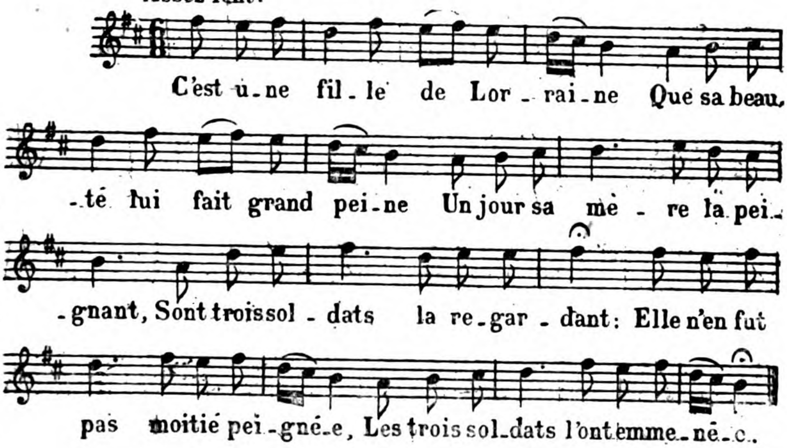


CHANSONS POPULAIRES

RECUEILLIES DANS LE VIVARAIS ET LE VERCORS

(Suite.)

X.

COMPLAINTE DE LA MAL PEIGNÉE



C'est une fille de Lorraine
Que sa beauté lui fait grand peine.
Un jour sa mère la peignant,
Sont trois soldats la regardant :
Ell' n'en fut pas moitié peignée,
Les trois soldats l'ont emmenée.

Sa mère leur court après, disant :
« Soldats rendez-moi mon enfant !
C'est mon enfant et c'est ma fille ;
Elle est à moi, je l'ai nourrie ! »
Le capitain', la voyant venir,
De rire n'a pu se tenir.

« Hola ! la fille, elle est plaisante ;
Amenez-la dedans ma chambre. »
Tout en montant les escaliers,
La pauvre fille soupirait :
« Ah ! te voilà, maudite chambre,
Là où, mon grand Dieu, je t'offense. »

Tout en faisant action de grâce,
Voilà la belle qui trépasse.
Le capitain' la voyant mourir
De pleurer n'a pu se tenir.
« Si je t'avais cru fille sage,
Je t'aurais prise en mariage. »

« Apportez-moi du papier blanc
Pour écrire à tous ses parents,
Pour écrire à sa tendre mère
Qu'elle fasse prier Dieu pour elle ;
Je la ferai porter en terre
Par quatre z'officiers de guerre.

Puis y aura cent demoiselles
Qui s'ront pour porter des chandelles;
Je ferai passer le tambour,
Que mes soldats y viennent tous ;
Je ferai passer la trompette
Pour l'enterr'ment de ma maîtresse »

(*Vercors*).

(Comm. M. J. de la Laurencie.)

Cette complainte, qui, au point de vue de la poésie, nous semble être un des meilleurs morceaux de ce recueil, rappelle plusieurs autres chansons : d'abord, par le ton général et les premiers couplets, celle de *la Fille perdue* dont Bujeaud a donné une version de l'Angoumois (*Prov de l'Ouest*, I, 276), et M. Rolland une de la Bretagne (Lorient) et une seconde de la Lozère (*Rec. de ch. pop.*, I, 137-138), chanson qui dérive elle-même de la chanson si populaire au XV[e] siècle de *la Perronnelle*. Il n'est pas inopportun de rappeler cette dernière à propos d'une chanson recueillie en Dauphiné, puisqu'elle commence ainsi :

Av'ous point vu la Perronnelle
Que les gendarmes ont emmenée ?
Ils l'ont habillée comme un page .
C'est pour passer le Dauphiné.

Mais, qu'il y soit question ou de « gens d'armes », ou d'un « joli dragon », de « trois gentils garçons » et même de « soudeux d'haricots verts », comme dans l'ancienne chanson ou dans les versions de la Lozère, l'Angoumois ou la Bretagne, il n'en est pas moins vrai que le dénouement diffère absolument de celui de la chanson du Vercors, l'héroïne de celles-là, plus facilement résignée, faisant la déclaration suivante :

Si vous saviez, mon frère,
Comm' je suis bien ici !
Est un qui fait mon lit,
L'autre bross' mes habits,
L'autr' peigne ma coiffure,
Et l'autre range mes cheveux
A la mode jolie.
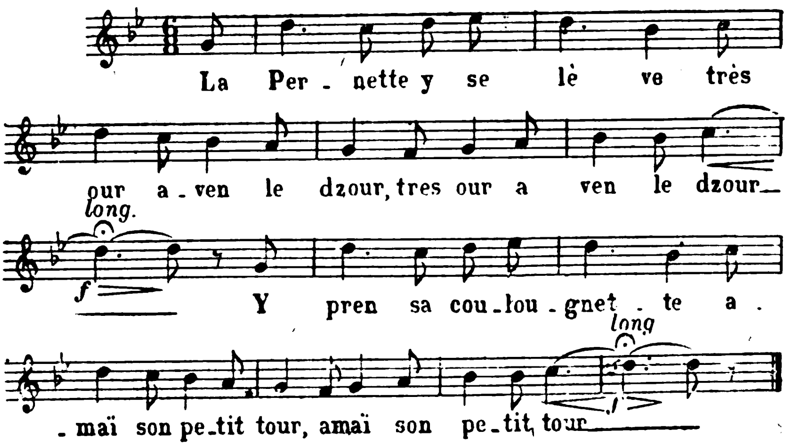
L'on peut rapprocher aussi de notre chanson celle bien connue de « la Fille qui fait la morte pour son honneur garder », une des plus aimables et des plus gracieusement fantaisistes parmi les chansons françaises ; mais là encore le dénouement est moins tragique, puisque, dans la chanson de Vercors, la fille meurt « pour de bon ».

Enfin cette chanson même, avec son développement complet, n'est pas inconnue dans d'autres provinces ; on la trouve notamment dans Guillon, *Ch. pop. de l'Ain*, p. 135 ; et M. Paul Sébillot nous en signale une version qu'il a recueillie en Haute-Bretagne, et où la « fille de Lorraine » dont il est question en Dauphiné ainsi qu'en Bresse a fait place à « une fille du pays du Maine. »



LA PERNETTE

I.



Voilà bien certainement la plus belle en même temps que la plus ancienne de toutes les chansons de ce recueil. Telle est la force de la tradition, elle s'impose si impérieusement à l'esprit populaire, que, malgré le dédain qu'éprouvent les habitants de cette région pour « cette vieillerie », ainsi qu'ils la qualifient, ils n'ont pu encore l'oublier complètement. Comme l'antique mélodie, *die alte Weise*, qui, dans le drame de Wagner, résonne douloureusement aux oreilles de Tristan blessé, redoublant en lui l'âpre tristesse de l'éloignement d'Yseult, elle chante toujours, plaintivement, au berceau de l'enfant comme devant la couche funèbre du vieillard, suivant l'homme à travers la vie entière ; et, tandis qu'il passe, elle survit seule, enseignant aux générations successives, elle que les ancêtres ont tant chantée, que tout être est périssable, que rien n'est qu'illusion et mort : « *Sich sehnen, und sterben* », dit la tragique mélodie du maître allemand.

Elle-même, la vieille chanson, elle se désagrège et ne tarderait pas à périr complètement si le chant ne la gravait dans la mémoire des gens, comme malgré eux. Dans les pays où l'on a recueilli tous les éléments de cette collection, la poésie est en effet tombée dans un oubli qui paraît être sans rémission ; et cependant le premier couplet est dans la bouche de tous, grâce à la mélodie que tout le monde répète encore.

Pour la compléter par un texte de même provenance, nous ne saurions mieux faire que d'adjoindre à la mélodie notée une version de la poésie provenant également de l'Ardèche. La voici :

La Pernette se lève
Douaz heures d'avant jour,
Tra la la,
La Pernette se lève
Douaz heures d'avant jour.

N'en prend sa coulougnette
Et son joli p'tit tour,
Tra la la,
N'en prend sa coulougnette
Et son joli p'tit tour.

La mère lui demande :
— Pernette, qu'avez-vous ?
Tra la la,
La mère lui demande :
— Pernette, qu'avez-vous ?

Avez-vous mal de tête,
Ou bien le mal d'amour ?
Tra la la,
Avez-vous mal de tête,
Ou bien le mal d'amour ?

— Je n'ai pas mal de tête,
Mais bien le mal d'amour,
Tra la la,
Je n'ai pas mal de tête.
Mais bien le mal d'amour.

— Ne pleure pas, Pernette,
Nous te mariderons,
Tra la la,
Ne pleure pas, Pernette,
Nous te mariderons.

Avec le fils d'un prince
Ou le fils d'un baron,
Tra la la,
Avec le fils d'un prince
Ou le fils d'un baron.

— Je ne veux pas de prince
Ni de fils de baron,
Tra la la,
Je ne veux pas de prince,
Ni de fils de baron.

Je veux mon ami Pierre
Qui est dans la prison,
Tra la la,
Je veux mon ami Pierre
Qui est dans la prison.

— Tu n'auras pas ton Pierre,
Nous le pendolerons,
Tra la la,
Tu n'auras pas ton Pierre,
Nous le pendolerons.

— Si vous pendolez Pierre,
Pendolez moi-t-aussi,
Tra la la,
Si vous pendolez Pierre,
Pendolez moi-t-aussi.

Au chemin de Saint-Pierre,
Vous nous enterrerez,
Tra la la,
Au chemin de Saint-Pierre,
Vous nous enterrerez.

Couvrez Pierre de roses,
Et moi de toutes fleurs,
Tra la la,
Couvrez Pierre de roses,
Et moi de toutes fleurs.

Tous les passants qui passent
N'en prendront une fleur,
Tra la la,
Tous les passants qui passent
N'en prendront une fleur.

Et prieront Dieu qu'il fasse
Grâce à deux amoureux,
Tra la la,
Et prieront Dieu qu'il fasse
Grâce à deux amoureux[1] !

L'existence de cette chanson et la façon dont elle est répandue sur les diverses parties du sol français viennent confirmer d'une façon certaine ce que nous avons dit au commencement de ce travail au sujet des différences de répertoire des provinces de l'est et de l'ouest. *La Pernette* est pour ainsi dire la seule chanson de ton lyrico-épique qui soit vraiment populaire dans l'est et une partie du centre de la France ; mais elle appartient bien réellement et presque exclusivement à cette région, car on la trouve dans toutes les provinces depuis la Franche-Comté jusqu'à la Provence d'une part, et, d'autre part, jusqu'aux confins du plateau central, — partout très purement conservée, — tandis que, si l'on en peut reconnaître le sujet et le sentiment dans quelques chansons des autres parties de la France, c'est toujours sous une forme très différente, secondaire, parfois très altérée, et aussi à des intervalles très espacés.

M. G. Doncieux a consacré à la poésie de *la Pernette* une étude approfondie, de laquelle il est amené à conclure que cette chanson « naquit dans le centre de la France, aux con-

[1] *Poésies populaires de la France*, Ms de la B. N., t. III, (nouv. acq. fr. 3340, f° 199). Ce texte est accompagné d'une note signée des initiales F. F., qui, ainsi que l'écriture très reconnaissable, nous font savoir qu'il a été communiqué par M. Fertiault.

fins des régions d'oïl et d'oc, probablement non loin du Roannais[1]. »

Or cette région se trouve être dans le voisinage immédiat des Cévennes, où la chanson a dû se répandre dès son origine. L'on sait de même qu'elle n'est pas moins populaire dans le Dauphiné. Ce ne sera donc pas sortir du sujet que de rechercher les différentes formes mélodiques sous lesquelles elle se présente dans ces régions et dans leur voisinage; ce sera en même temps une préparation à une étude musicale sur le même sujet que nous entreprendrons quelque jour.

Et d'abord remarquons que, dans la plupart des versions mélodiques connues, le début se présente d'une façon presque identique, tandis que la fin diffère presque constamment. M. Doncieux avait fait une remarque analogue sur la poésie, dont il avait constaté que le commencement et le développement principal se retrouvaient dans toutes les versions, à quelques variantes peu importantes près, tandis qu'un très petit nombre en avaient gardé la conclusion. Ce qui prouve qu'il en est de la mémoire populaire comme celle de Petit-Jean :
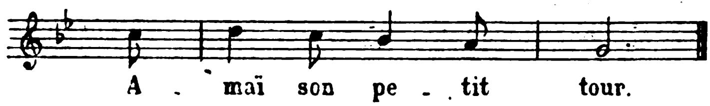
Ce que je sais le mieux, c'est mon commencement.

L'exemple des paysans du Vivarais conservant seulement le premier couplet est assez significatif : ils ne savent que « leur commencement ! »

Or on peut faire la même observation pour la musique. La mélodie notée ci-dessus a bien conservé le type connu, mais il y manque un dernier membre de phrase qui a subsisté dans plusieurs versions, notamment la version dauphinoise des *Chansons populaires des provinces de France* de Champfleury et Weckerlin, et celle de Franche-Comté qui figure dans mon premier recueil de *Mélodies populaires des provinces de France*. C'est, à la suite de la cadence suspensive par laquelle s'achève la mélodie vivaraise, une petite phrase de deux mesures, répé-

[1] G. Doncieux, *La Pernette, origine, histoire et restitution critique d'une chanson populaire romane*, Paris, 1891.
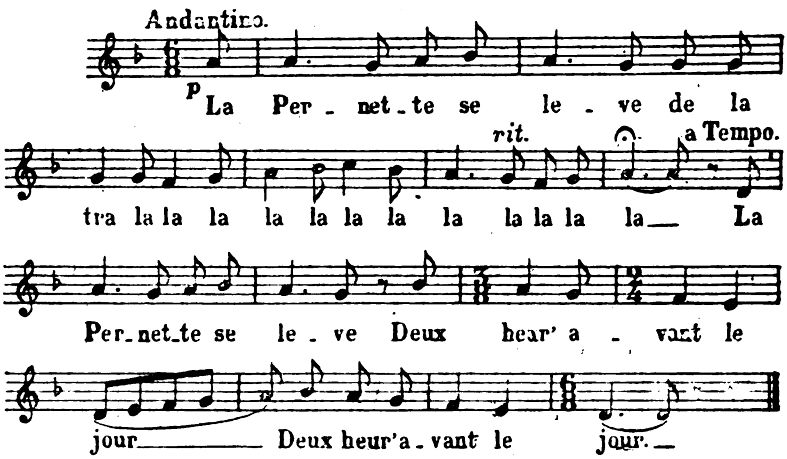
tant le dernier vers, et ramenant la mélodie à la conclusion sur la tonique, de la manière suivante :



Remarquons aussi qu'il manque à la version vivaraise, pour être complète, le refrain *tra la la*, etc., qui coupe le premier vers entre les deux hémistiches et fournit un développement musical que nous ne trouvons pas ici. En réalité les deux périodes mélodiques du couplet sont identiques, et la mélodie est complète après le premiers vers.

Afin de comparer la version du Vivarais avec la mélodie encore populaire dans le pays présumé d'origine de la chanson, nous allons maintenant donner ce chant tel qu'il est resté dans le Forez :

II.



Cette version[1] est plus complète que la première : elle a gardé le refrain habituel qui suit le premier hémistiche :
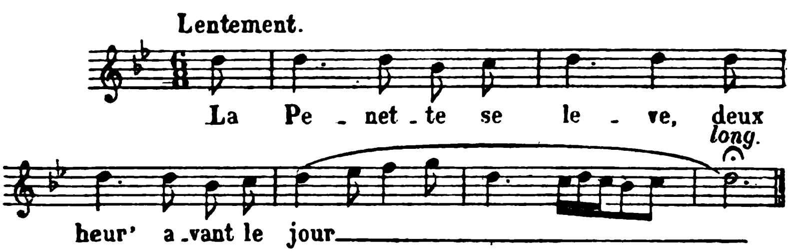
La Pernette se lève,
Tra la la la la la, etc.

[1] Extraite du *Roannais illustré,* 1886, p. 55. L'observation de M. Doncieux, relative au texte à composer « artificiellement » d'après trois versions antérieurement recueillies, n'est pas applicable à la mélodie.

En outre, elle s'achève normalement par la cadence sur la tonique ; mais là encore il manque quelque chose, à savoir la répétition du vers sous la formule conduisant au point d'orgue sur la dominante, cette formule étant remplacée ici par une simple vocalise de cinq notes, sans point d'orgue, qui n'en est qu'une forme embryonnaire, et les paroles « Deux heur' avant le jour » étant dites deux fois seulement au lieu de trois.

D'ailleurs, dans le Forez même, il existe une variante mélodique parfaitement correspondante à celle du Vivarais et s'achevant comme elle sur la dominante. Voici celle que connaissait Victor de Laprade, qui, par son roman de *Pernette*, est un des premiers qui aient fait connaître la chanson dans le monde lettré.

III



C'est encore, on le voit, comme une réduction de la mélodie complète et définitive telle que nous l'ont conservée les meilleures versions[1]. Ici, d'ailleurs, elle se présente sous un aspect très caractéristique, avec un accent qu'elle n'affecte pas toujours, celui d'une mélopée agreste, d'un chant traînant de laboureur ou de berger. C'est qu'en effet, dans le pays où de Laprade l'a entendue, les laboureurs avaient approprié à leur usage le chant de la vieille complainte ; la description du poète lyonnais en précise singulièrement le caractère :

« ... Que de haltes n'avons-nous pas faites au bord des sillons fraîchement ouverts pour mieux entendre les bouviers qui, lentement et à pleine voix, se lançaient l'un à l'autre ce mélancolique refrain ! Il nous semble voir encore, le long des
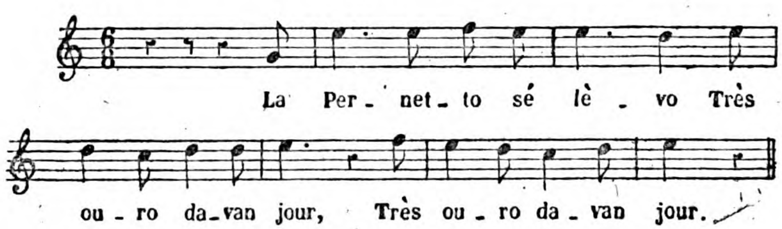
[1] Elle a été notée par M. Ruest, organiste à Lyon, d'après les souvenirs de Victor de Laprade.

chemins accoutumés, ces vastes labourages où six charrues marchaient de front au chant de *Pernette*, où six voix fortes s'interrompaient aux mêmes intervalles pour exciter les bœufs en les appelant par leurs noms[1]. »

Enfin, sans nous éloigner beaucoup encore et tout en restant dans le voisinage des Cévennes, donnons encore une version envoyée d'Uzès pour les *Poésies populaires de la France*, Ms. de la Bibl. nat., III, 197. Là encore la mélodie est incomplète et n'a conservé que la première période, comme dans la version du Vivarais et celle du Forez recueillie par de Laprade ; de même les paroles s'arrêtent après le couplet : *Je veux mon ami Pierre :*

Voualé moun ami Piéré
Qué nés din la prisoun.
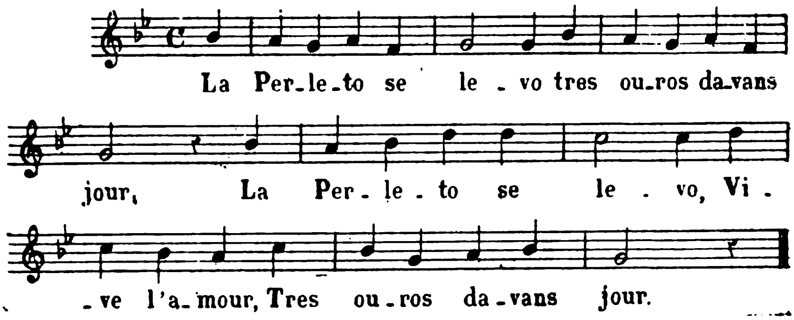
IV.



Jusqu'ici nous n'avons rencontré que des mélodies procédant d'un type commun, qui est évidemment le type primitif de la chanson. Mais voilà que, dans ce même Vivarais, aussi bien que dans ce département de la Drôme qui renferme le Vercors, nous allons trouver deux formes de la même chanson absolument différentes tant au point de vue de la mélodie que de la disposition des refrains intérieurs. Pourtant le texte s'en est conservé très complet, malgré des variantes assez notables ; on en jugera surtout par la première version, excellent spécimen du patois du Vivarais Elle a été communiquée, de ce pays, par M. le D[r] Chaussinaud.

[1] V. de Laprade, *Pernette*, p. 281.

V



La Perleto se leve
Très ouros davans jour.

Fiale sa coulougneto,
Viro son petit tour.

En chaque tour que vire,
Fait un souspir d'amour...

« Mais qu'avés don, ma filho,
Que souspirés toujour ?

Avez gran mau de tête,
Ou bé le mau d'amour ?

— Ai pas gran mau de tête,
Ai bé le mau d'amour...

— Te douaren un prince
Ou l'einat d'un baron.

— N'en vole pas d'un prince
Ni l'einat d'un baron.

Vole mon ami Piere,
— Lou penjouroun amount.

— Si penjoun l'ami Piere,
Nous penjoun toutes dous.

Au clapas de San Peire
Chavas un cros per dous.

Entre miei de las peiros
Plantaré uno crous[1].

Lous pastrou que li gardoun
Simetran d'a ginous.

Faran : Que Dieu pardonne
Lous pauvres amourous !

L'autre version, recueillie à Puygiron, aux environs de Montélimar[2], a ceci de particulier qu'elle comporte un refrain qu'on

[1] Traduction de ces deux vers :
Au clapier de Saint-Pierre cavez un creux (creusez une fosse).
Au milieu des pierres plantez une croix.
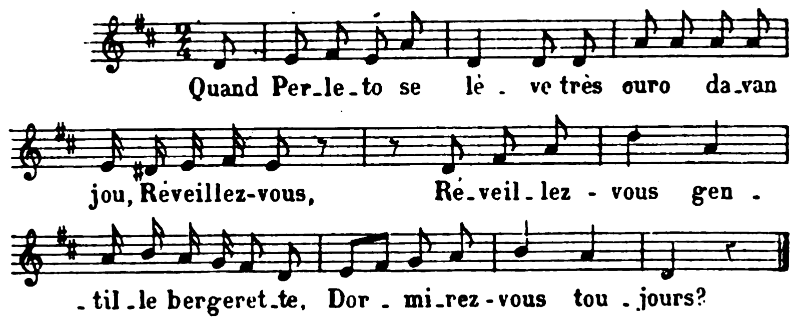
[2] V. M. Viel, *Au bord du Jabron*, 1875.

retrouve presque exactement semblable dans une version similaire de *la Pernette* trouvée dans le Forez[1]:

> **Réveillez-vous (*bis*) les jeunes amourettes,**
> **Dormirez-vous toujours.**

Comme il est impossible que ce refrain ait pu être combiné avec l'air traditionnel de *la Pernette,* il s'ensuit que, dans le Forez même, la chanson est également connue sur une mélodie différente, peut-être la même que celle de Puygiron, que voici :

VI



Nous n'avons pour l'instant aucune conclusion particulière à tirer de ces observations, si ce n'est que l'esprit populaire est, lui aussi, capricieux et changeant, qu'il a « ses modes », comme l'esprit mondain. Car pourquoi eût-il substitué ces mélodies peu remarquables à l'expressif et si caractéristique chant traditionnel, si ce n'est qu'il jugeait celui-ci « démodé »? Mais le vrai chant n'a pas disparu pour cela, et ne saurait disparaître ; il est dans le sang de la race. Si chargé d'ans qu'il soit, de nombreuses générations le répèteront encore.

JULIEN TIERSOT et VINCENT D'INDY.

[1] V. SMITH, *Ch. pop. du Velay et du Forez*, *Romania*, t. VII.

LÉGENDES ET SUPERSTITIONS PRÉHISTORIQUES

VIII

GARGANTUA DANS LE DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR.

1° *Le Palet de Gargantua*

(Commune d'Alluyes, canton de Bonneval).

DERRIÈRE la ferme de la Basse-Cour, sur le bord du chemin conduisant à Bouville, se trouve un dolmen dont il ne reste plus que la table et deux supports. Un seul soutient la table qui mesure 5^{m} de long sur 3^{m} 50 de large, l'autre support est renversé dessous.

Quoiqu'il n'y ait pas de légende attachée à ce monument, comme à quelques-uns de ceux qui suivent, le nom de Palet de Gargantua qui lui est donné nous a paru suffisant pour le classer dans les pierres à légendes du département d'Eure-et-Loir.

2° *Le Palet de Gargantua*

(Commune de Montlouet, canton de Maintenon).

Un dessin de ce dolmen publié dans les mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir nous le représente élevé sur deux petits supports. Aujourd'hui ces supports ne sont plus apparents : la table, qui mesure 4^{m} de long sur 3^{m}50 de large, est à demi enfouie dans la prairie. Elle se trouve près de la rivière la Rémarde et à peu de distance de la chapelle de Saint-Léonard.

3° *Le Palet de Gargantua*

(Commune de Nottonville, canton d'Orgères).

C'est un dolmen incliné sur un support. La carte de l'état-major au $\frac{1}{80000}$ l'indique à l'angle sud-ouest du parc du château de la Brosse.

La table mesure 3m 80 sur 3m 30, avec une épaisseur moyenne de 0m80.

C'est en revenant de jouer, d'après les gens du pays, que Gargantua laissa, par mégarde, tomber ce palet de sa poche.

4° *Les Buttes de Gargantua.*

Sur la même commune, près le hameau de la Chaussée, entre la rivière la Conie et le chemin de Vallières à Nottonville, se trouvent deux buttes de terre attribuées à Gargantua. L'une, de forme ovale, mesure 14m de long sur 6m de large ; l'autre, de forme ronde, mesure 4m de diamètre. Chacune a environ un mètre de hauteur.

5° et 6° *Palet et Quille de Gargantua*
(Commune de Romilly-sur-Aigre, canton de Cloyes).

On trouve dans la prairie de Bouche-d'Aigre, à environ cent mètres l'un de l'autre, un menhir et un dolmen. Cet ensemble suffit pour expliquer le nom de palet et de quille donné à ces pierres par des gens qui n'en savaient pas la destination. Comme, pour les mettre en mouvement, il fallait une force surnaturelle, ce fut Gargentua, quelquefois le diable, qui, selon les bonnes gens de la campagne, se chargèrent de les manier. La table du dolmen placée horizontalement sur 3 supports mesure 2m30 de long sur 2m15 de large ; elle est élevée à 1m10 de terre. Le menhir a 2m de hauteur sur 1m50 de large à la base.

7° et 8° *Palet et Quillette de Gargantua*
(Commune de Saint-Denis-les-Ponts, canton de Châteaudun).

L'ensemble du menhir et du dolmen ci-dessus se trouve répété dans la plaine de Thoreau, non loin des restes du château de la Roche. Le dolmen se compose d'une table mesurant 3m50 sur 2m40 et de trois supports. La table, dérangée de sa position horizontale, ne repose plus sur ses supports, elle est inclinée au-dessus. Le menhir situé à 200m du dolmen, en se rapprochant de la Roche, mesure 2m50 de hauteur sur 2m20 de largeur à sa base.

9° *Le Palet de Gargantua.*

Sur la même commune existait encore il y a une vingtaine d'années, au bord du chemin de Saint-Denis-les-Ponts à Châtillon-en-Dunois, vis-à-vis

la ferme le Petit-Bussard, une large pierre plate désignée sous le nom de Palet de Gargantua. Le souvenir en est encore bien conservé chez les habitants des fermes environnantes.

10° *Le But de Gargantua*
(Commune et canton de Maintenon).

Entre la ferme de la Folie et les premières maisons du hameau de Changé, se trouvent quatre monuments mégalithiques : trois dolmens appelés : 1° le Berceau, 2° la Grenouille, 3° la Chapelle des Martyrs, et un menhir appelé le But de Gargantua ou la Pierre-Frite. Il mesure 2m30 de hauteur. A environ 1 mètre de sa base, une autre pierre, haute de 0m50, passe pour être l'extrémité brisée de ce menhir. Contrairement aux monuments de Romilly-sur-Aigre et de Saint-Denis-les-Ponts, nous devons remarquer qu'à Maintenon le menhir seul rappelle le nom de Gargantua.

11° *La Pierre de Gargantua*
(Commune de Toury, canton de Janville).

A environ un kilomètre de la ligne du chemin de fer, sur le bord du chemin qui conduit à Outarville, se trouve la Pierre de Gargantua, table de dolmen mesurant 3m50 environ de long sur 3m30 de large, inclinée sur un seul support.

La tradition dit que Gargantua passant par là sentit quelque chose qui le gênait en marchant, il s'arrête, se déchausse et, c'était cette pierre qu'il avait dans son soulier.

12° *Le Gravier de Gargantua*
(Commune de Vert-en-Drouais, canton de Dreux).

C'est une pièce de 3m20 de long sur 2m70 de large, affleurant le sol de la prairie entre la rivière de l'Avre et le hameau des Fontaines. Rien en elle n'attire l'attention si ce n'est le nom qu'elle porte et qu'elle est citée comme dolmen. Les habitants du pays la connaissent à peine.

13° *Le Gravier de Gargantua*
(Commune de Croth, canton de Saint-André, Eure).

A 150m environ de la limite du département d'Eure-et-Loir, sur le territoire de l'Eure, près du hameau le Buisson-de-Croth et de la ligne

du chemin de fer, se trouvent, se touchant presque, deux pierres plates qui, quoiqu'étant deux, sont nommées le Gravier de Gargantua. La plus grande mesure $4^{m}40$ sur $1^{m}90$, la plus petite $4^{m}45$ sur $1^{m}30$. Gargantua, d'après les gens du pays, avait ces deux pierres dans son soulier.

IX.

La Hottée de Gargantua dans l'Aisne.

Dans le courant de cette année, en suivant une excursion géologique conduite par M. Stanislas Meunier, j'ai remarqué dans la plaine, entre Molinchard et Laon (Aisne), un amas considérable de blocs de grès de grosseur énorme. Cet amas, en forme de cône, mesure environ 50 mètres de circonférence, une croix a été plantée au faite. Ces pierres, étrangères à la région et réunies ainsi, sont, dit-on, un fardeau que portait Gargantua et qu'il a laissé tomber là, d'où le nom de la Hottée de Gargantua.

G. Fouju.

LES ENFANTS QUI N'ONT PAS VU LE JOUR.

II

Dans le numéro de décembre 1891, nous avons publié, sous ce titre, un conte recueili en Haute-Bretagne par Mme Judith Gautier ; une note placée au bas de la page 752 semble avoir été faite par la rédaction, alors qu'elle est de Mme Gautier.

Il n'est pas en effet tout à fait exact de dire que cette légende n'a pas de similaires dans les contes bretons. Je ne l'ai pas, quant à moi, retrouvée en Haute-Bretagne ; mais M. Luzel a recueilli en Basse-Bretagne une légende intitulée : *La femme qui ne voulait pas avoir d'enfants*, qui présente plusieurs traits de ressemblance avec le récit de la pêcheuse de Saint-Briac. Dans le récit breton, la femme va par pénitence passer trois nuits dans la rivière, toute nue, avec une branche de chêne à la main, que des êtres invisibles essaient

de lui arracher ; après la première épreuve, elle voit un moine qui la salue ; après la seconde, un prêtre ; après la troisième, une religieuse qui la saluent également. Elle va trouver son confesseur qui lui dit que c'étaient les trois enfants qu'elle aurait eus si elle avait fait son devoir de chrétienne (*Légendes chrétiennes*, t. II, p. 207).

Mme Caliste de Langle a publié en 1870, chez Durand, in-8°, un petit livre intitulé : *Le Grillon, légendes bretonnes*, dont la forme est plus littéraire que populaire. L'une de ces légendes, qui semble avoir été recueillie dans le pays de Gourin (Morbihan), est intitulée : « La Vierge Berhette. » Berhette qui n'a pas voulu se marier, dans la crainte des douleurs de l'enfantement, meurt subitement, et quand elle a été enterrée, elle apparaît la nuit à ses parents, couverte de son suaire, et suivie de sept petits cochons blancs qui la poursuivent en geignant comme des enfants qui demandent le sein de leur mère. La cousine de la défunte va aussi consulter son confesseur qui lui ordonne, à la prochaine apparition, de suivre Berhette le plus près possible jusqu'au cimetière ; après la seconde nuit, le recteur qui la voit planer au-dessus d'un étang, l'adjure de lui dire pourquoi elle sort ainsi de la tombe ; elle répond qu'elle sera ainsi poursuivie jusqu'à ce que chacun de ces petits cochons, qui auraient été ses enfants si elle s'était mariée, ait mangé un morceau de sa chair et conquis le baptême de sang. Le recteur étend son étole, et Berhette, sortant de l'étang, a les jambes dévorées par les petits cochons, qui sont aussitôt transformés en sept petits garçons (p. 139-172). Dans ses précieuses notes sur les traditions et superstitions de la Basse-Bretagne publiées dans la *Revue Celtique*, Le Men rapportait la croyance d'après laquelle les femmes mariées qui contrarient l'augmentation de leur famille reviennent sur la terre sous la forme d'une truie accompagnée d'un nombre de petits égal à celui des enfants qu'elle aurait eus en obéissant à la loi naturelle. Pour se débarrasser de cette apparition, il est nécessaire de la conjurer. (T. I, p. 421).

P. S.



MÉDECINE SUPERSTITIEUSE.

V.

Empiriques et Guérisseurs de l'Aube.



Il y a encore, dans nos campagnes, de vieilles femmes qui prétendent guérir de la *maille*, remettre une entorse, etc., à l'aide d'une prière inintelligible qu'elle se refusent à révéler et de signes de croix sur le membre malade. Elles opèrent sur les hommes comme sur les betes.

Leur prétendu remède se transmet, dans les familles, de mère en fille.

Il y avait aussi plusieurs personnes qui prétendaient connaitre le terme de la vie des gens par leurs urines. Diverses anecdotes confirmatives circulent à ce sujet.

On me dit qu'un docteur d'*Urville* (nom prédestiné) possède ce talent. Pierre Richard, dit le *saint de Savières* (commune du canton de (Méry-sur-Seine), naquit en 1716; ce personnage, simple berger dans une commune dont, à cette époque, les habitants avaient la renommée de soigner les gens et les bêtes, se révéla en 1767 comme guérisseur par le moyen de l'eau bénite, et, grâce à certaines circonstances qu'il sut exploiter à son profit, il passa bientôt pour saint.

On venait par centaines tous les jours le consulter; ses remèdes consistaient en oraisons, en eau bénite et en formules empiriques.

Sa vogue dura trois ans, après quoi son imposture fut reconnue. Il mourut en 1787. Emile et Ernest Thoullier: *Le saint de Savières* (*Annuaire de l'Aube*, 1881, p. 75).

Dictons relatifs à la médecine.

Le mal de dents, c'est le mal d'amour.

Boire un verre de vin pris après la soupe, c'est retirer un écu de la poche du médecin (Châtillonnais).

D'une personne qui se dit malade et a malgré cela bon appétit, on dit : « Elle est malade d'un œuf, elle mangerait bien la poule qui l'a pondu. »

Quand il nous vient à l'œil un *angelot* ou *orgelot* (petit bouton), c'est que l'on a pissé dans une ornière.

Le mal de tête est le mal des grands esprits.... Jean Bête en est mort.

Taper sur la tête de quelqu'un le rend bête.

Taper sur le dos de quelqu'un le rend poitrinaire.

Aux enfants qui se plaignent d'un mal insignifiant, on dit : « Ça prend trois jours avant la mort, et le premier compte pour deux. »

Remèdes divers.

Certaines personnes prétendent que si, ayant des douleurs, des rhumatismes, on reste longtemps les pieds appuyés sur le corps d'un chien, on se débarrasse de son mal au détriment de l'animal, qui le gagne.

A Troyes, pour faire passer le hoquet, il faut répéter sept fois de suite, sans respirer, la formulette suivante :

J'ai le hoquet,
Bilboquet,
Passe la rue,
Je n'lai plus.

En même temps qu'on met l'un sur l'autre le pouce et l'auriculaire d'une main en serrant le plus fort qu'on peut ; — ou bien on porte une chaise à bras tendu.

Dans la forêt de Clairvaux (Alphonse Baudouin : *Glossaire du patois de la forêt de Clairvaux)*, on dit :

J'ai le hoquet,
Dieu me l'ai fait,
Par Jésus
Je ne l'ai pus.

(Voir des formulettes identiques en usage dans la Basse-Normandie. *Revue des Traditions populaires*, t. IV, p. 378.)

Moyen employé par les enfants pour s'arracher les dents sans douleur : On attache un fil très fort à la dent qu'on veut voir partir ; puis s'étant agenouillé, on fixe l'autre bout du fil à un objet résistant, un pied de table par exemple ; ensuite, on récite la prière suivante : « Mon Dieu, faites que ma dent s'en aille sans me faire de mal, » et en même temps on se relève brusquement. Il est rare que la dent, déjà branlante et déchaussée, résiste à ce traitement.

Pour faire passer un *poireau*[1], on le frotte pendant neuf jours avec un morceau de vieux lard qu'on jette ensuite dans les lieux d'aisances. Quand le lard est pourri, le *poireau* (ou *poirot*) est parti.

Pour guérir un cor au pied, on met de l'*herbe à cochon* (*Polygonum aviculare*) dans une poche du côté du cor qu'on veut faire partir, en récitant une prière équivalente à celle-ci :

« Que mon cor s'en aille à l'aide de cette herbe... »

LOUIS MORIN.

VI

BASSE-BRETAGNE ET ENVIRONS DE SAINT-MÉEN.

A Lannion et dans les environs, on croit généralement que le mal de dents qui prend à trois heures de l'après-midi est le présage de la mort d'un proche parent d'une personne aimée, d'un malheur ou d'une grande perte.

A Rostrenen et dans la Cornouaille, *rêver la nuit* qu'on perd une dent, ou *trouver en se réveillant le matin une dent tombée dans la bouche pendant le sommeil*, est le présage d'un grand malheur.

A Rostrenen également (pays du reste excessivement superstitieux), avoir ou voir un *intersigne* (espèce de vision) en même temps qu'on a mal aux dents, c'est signe que l'on doit faire prochainement une grave maladie ou même mourir dans l'année.

Au Loscouët, comme dans le Trécorois, quand on perd une dent, il faut la jeter par-dessus l'épaule dans le cimetière.

A Penvenan, jeter une dent dans le cimetière au moment où le hasard fait voir un prêtre, c'est un signe de mort certaine et proche. A Pleubian, également.

Superstitions relatives aux guérisons.

Au Loscouët, à Gaël et dans tout le pays de Saint-Méen, quand une personne a un cancer, on lui met un morceau de lard dans la plaie ; pendant que le cancer mange le lard, il ne dévore pas la chair du malade. — La *couenne* du lard fait sortir le corps du cancer.

Autrefois, quand une personne mourait du cancer, on fermait la porte aussitôt sur le mort. Personne ne restait dans la maison. Au

[1] Excroissance de chair qui vient sur les mains, en forme de gros bouton (*verrue*).

moment où la personne allait mourir, on mettait sur la table une *moche de beurre*; le cancer quittait aussitôt le mort et allait sur le beurre que l'on enterrait ensuite une heure après la mort.

Maintenant encore, quand une personne a un verteau (clou sur le cou), elle se fait panser par une autre personne, homme, femme ou enfant, né légitime, mais qui *n'ait pas vu son père*. L'opérateur promène la main sur le verteau et trace un cercle alentour avec le pouce. Le verteau disparaît aussitôt, au plus tard le lendemain matin.

Les *venins* se guérissent par des attouchements, que font, sur la partie malade,.des personnes, hommes, femmes, ou enfants *nés le jour de la St-Sylvestre* ou de la *St-Mathieu*. L'opérateur presse avec la paume de sa main droite la partie malade, trace ensuite un cercle alentour avec le pouce : le venin disparaît ou sèche complètement dans la nuit. (J'ai vu moi-même cette opération ces jours derniers, et ce qu'il y a de curieux, c'est que le *venin* était réellement sec le lendemain.)

Les yeux. — Quand une personne a reçu un coup sur l'œil, s'est blessée à l'œil, pour guérir sa blessure il faut qu'elle aille trois matins de suite *avant le lever du soleil et à jeun* trouver la personne qui s'occupe de guérir les yeux. Il faut que cette dernière soit également à jeun. L'opérateur crache sur son pouce et fait une croix sur l'œil malade en récitant une prière consacrée. Pour guérir ainsi les yeux il faut se trouver dans certaines conditions particulières qu'on n'a pas voulu me faire connaître et savoir la formule de prière consacrée.

La guérison des coliques se fait par l'imposition des mains par le guérisseur pendant qu'un servant ou acolyte récite la prière usitée. Si le guérisseur, son servant ou le patient viennent à rire pendant l'opération, les coliques reprennent de plus belle et l'individu malade peut en mourir dans les trois jours.

Coups de sang dans le corps, dans les membres. — Pour les guérir, un individu dans certaines conditions particulières pose la main droite sur la partie malade, la circonscrit par un cercle tracé avec le pouce en prononçant les paroles consacrées. Le coup de sang disparaît aussitôt ou au plus tard le lendemain de l'opération.

Pour se purger, on prend à jeun une décoction de la seconde *peluche* du sureau *cueillie à la nouvelle lune*.

On guérit les coupures avec la *seconde peluche* de genêt *cueillie dans le second tiers de la hauteur totale* de la plante.

Pour les maux d'yeux, on se lave les paupières à la fontaine de Saint-Lunaire sous le pont du Meu, près l'étang, puis avant de s'en aller, on fait un pèlerinage à l'église.

Pour faire marcher les enfants, au Loscouët, on les porte à la bonne vierge des Menès près le moulin de Meu. On leur fait faire en marchant et en les tenant par les aisselles trois fois le tour de la statue, puis l'on pose des épingles sur les bras de la sainte. (Ce que l'on prend pour la *statue informe* de la vierge, aux Menès, est tout simplement un reste de *meneau de fenêtre* ayant appartenu au château des Menès, dont on voit encore à l'endroit même les vestiges et les douves, et qui était autrefois la demeure des seigneurs du Loscouët, avant que cette seigneurie eût passé à l'abbé de Saint-Méen. Une pierre grossièrement façonnée a été posée depuis sur un meneau et est censée représenter la tête de la statue.)

A Penvenan, pour faire marcher les enfants, on les conduit à la chapelle de Notre-Dame du Port-Blanc. De la nef on jette des pièces de monnaie dans le chœur à la statue de la Vierge et à celle de saint Yves des Pauvres, puis à celles du mauvais riche et de Lazare ; les enfants sont dressés à aller chercher ces pièces de monnaie et à les mettre dans le tronc de la Vierge. On les promène ensuite sur la rangée de dalles extérieures à la chapelle. Ils marchent après dans la quinzaine.

Mal de saint Aragon, espèce de croûte catarrhale qui se met partout sur le corps des enfants nouveau-nés, mais particulièrement sur la figure et le front. — Pour guérir de ce mal, les mères, au Loscouët, font le pèlerinage de St-Amateur, de Lamballe et de St-Aaron. Elles en rapportent une eau avec laquelle on lave la partie malade.

A Pleumeur-Bodou et dans les communes environnantes, pour donner *de la force* aux enfants et aux jeunes gens, on leur frotte les reins au rocher de St-Samson qui se trouve auprès de la chapelle de ce nom (Pleumeur). — Ce rocher s'appelle dans le pays *Padel Samson* ou *Bilien Samson* (Pierre ou Palais de Samson).

Morsures de chiens enragés. — Pour guérir des morsures des chiens enragés, on conduit les mordus à Gaël, près Saint-Méen. Sous le maître autel de l'église se trouve une petite fontaine dont l'eau sert à laver les morsures. Si l'eau de cette fontaine vient à être donnée, *par inadvertance* ou *avec intention*, à boire aux animaux, elle perd toute sa vertu pendant toute une année. A la Galonnais, en la même commune de Gaël, dans une vieille ferme, il y a une chapelle en ruines qui a pour patron saint Hubert et à laquelle se rendent de tout le pays tous les chiens enragés. Aux angles et aux parois des murs de la chapelle, sous la niche du saint, on voit les traces des pattes des chiens cherchant à grimper et à s'élancer sur le saint, qui les fait crever. Ces chiens sont conduits à la chapelle Saint-Hubert par une force mystérieuse.

Dans le village et ses dépendances, bien que très fréquentés par les chiens enragés, personne n'a jamais été mordu. Ces chiens y crèvent tous.

A Penvenan, existe une île, Saint-Gildas, qui possède aussi une chapelle dédiée à ce saint. Tous les chiens enragés qui mettent le pied dans l'ile y crèvent par le pouvoir du saint. Le jour de la Pentecôte, pardon de Saint-Gildas, tous les habitants de Penvenan et des communes voisines font porter à la chapelle du pain que l'on frotte contre la statue du saint après avoir fait semblant de l'offrir au chien couché au pied de la statue. On donne ensuite ce pain à manger aux bêtes, surtout aux chevaux et aux vaches. Les personnes en mangent également. Ni homme ni bête ayant mangé de ce pain ne sera mordu dans l'année.

G. Le Calvez.

LES NOMS DES DOIGTS[1].

II

En Vendée.

La nourrice de ma petite fille, qui est une Vendéenne du marais de Luçon, compte ses doigts de la manière suivante :

Gros pouzé,
Laridé,
Maitre da,
Jean do fia,
Petit courtia.

H. Cheguillaume.

III

Paris.

Quand j'étais tout petit (vers 1837), ma grand'mère avait l'habitude, pour me distraire, de procéder ainsi :

Me prenant chaque doigt successivement, à partir du pouce, avec son pouce et son index, elle énumérait :

[1] V. le t. vii, p. 58.

Petit poucet,
Laridet
Jean des eaux (ou des os)
Jean des vies
Kiki, riki, riki, riki.

Il s'agissait, pour moi, de retirer prestement mon petit doigt, aussitôt qu'il était serré, afin d'éviter qu'il ne fût retenu prisonnier. D'où un rire prolongé, suivi des mots : « Encore, bonne maman ! »

A. Certeux.

ADDITIONS AUX COUTUMES, TRADITIONS ET SUPERSTITIONS DE LA HAUTE-BRETAGNE (*Suite*).

112. — En se quittant le soir, les petits garçons et les petites filles se frappent un coup dans la main en disant :

Chipe su' mé,
Diab'e su' té ;
Le bon Dieu qui m'bénira
Et le diab'e qui t'emportera.

Celui qui a été ainsi frappé tâche de frapper un autre à son tour en disant les mêmes paroles. Le dernier qui a été touché sans avoir pu toucher un autre remporte le diable, et l'on crie sur lui. Le lendemain quand on le voit on lui demande : — L'as-tu rapporté ? (sous-entendu le diable. (P.)

113. — *Randonnée.*

Une petite fille roulait une boulette. Il arrive une alouette qui la lui prend. La petite fille dit : Alouette ! alouette ! rends-moi ma boulette. — Je te la rendrai si tu me donnes du pain. — Maman, donne-moi du pain ! — Je t'en donnerai si tu me donnes un couteau ! — Coutelier, donne-moi un couteau ! — Je t'en donnerai si tu me donnes du lait ! — Vache, donne-moi du lait ! — Je t'en donnerai si tu me donnes de l'herbe. — Faulx, donne-moi de l'herbe ! — Je t'en donnerai si tu me donnes du lard. — Pouër (cochon), donne-moi du lard ! — Je t'en donnerai si tu me donnes un gland. — Chêne, donne-moi un gland ! — Je t'en donnerai si tu me donnes du vent. — Mer, donne-moi du vent.

La mer m'envente, j'envente le chêne, le chêne m'englande, j'englande le pouër, le pouër m'enlarde, j'enlarde la faulx, la faulx m'enherbe, j'enherbe la vache, la vache m'enlaite, j'enlaite le coutelier, le coutelier m'encoutèle, j'encoutèle maman, maman m'empanne, j'empanne l'alouette et l'alouette me rend ma boulette.

114. — *Randonnée.*

Quand j'étais petit pâtouriau, j'allais ès champs. Je trouvis la huette qu'emportait mes petites roulettes. Je dis à la huette : Rends-moi mes petites roulettes. O (Elle) me dit : — Je ne te renrai point tes petites roulettes que tu ne m'aies donné du pain de ton père. J'allis à mon père : — Mon père, donne-moi de ton pain. Mon père me dit : — Je ne te donnerai point de mon pain que tu ne m'aies baillé d'la bonne viande de viau (veau). J'allis au viau : — Viau, donne-moi de ta chair. Le viau me dit : — Je ne te donnerai point de ma chair tant que tu ne m'aies donné du bon lait de vache. J'allis à la vache : — Vache, donne-moi de ton lait. La vache me dit : — Je ne te donnerai point de mon lait que tu ne m'aies donné bonne herbe de pré. J'allis au pré : — Pré, donne-moi de ton herbe. Le pré me dit : — Je ne te donnerai point de mon herbe que tu ne m'aies donné bonne faô (faulx) à me faôcher. J'allis à la faô : — Faô, fauche-moi de l'herbe. La faô me dit : — Je ne te faôcherai pas d'herbe que tu ne m'aies donné bonne pierre à affiler. J'allis à la pierre : — Pierre, affile-moi ma faô. La pierre me dit : — Je ne t'affilerai point ta faô que tu ne m'aies donné bonne hère de leù. J'allis au leù (loup) : — Leù donne-moi de ta hère. Le leù me dit : Je ne te donnerai point de ma hère que tu ne m'aies donné bon lard de pouër. J'allis au pouër : — Pouër, donne-moi de ton lard. Le pouër me dit : — Je ne te donnerai point de mon lard que tu ne m'aies donné de bons glands de chêne. J'allis au chêne : — Chêne, donne-moi de ton gl'land. Le chêne me dit : — « Je ne te donnerai point de mon gl'land que tu ne m'aies donné du bon vent de mer.

J'allis à la mer :

La mer m'enventit, j'enventis le chêne, le chêne m'englantit, j'englantis le pouër, le pouër m'enlardit, j'enlardis le leù, le leù m'enherdit, j'enherdis la pierre, la pierre affilit ma faô, la faô m'enherbit, j'enherbis la vache, la vache m'enlaitit, j'enlaitis l'viau, le viau m'enchairit, j'enchairis mon père, mon père m'empainit, j'empainis la huette

La huette, la huette,
Rends-moi mes petites roulettes.

115. — Rouli-Roulant.
Rouli, roulant,
Par un p'tit chemin blanc,

J'trouvi' une maison
Couverte en crêpes,
J'en demandi' eune,
Y m'en donnirent deux. (E.)

116. — Un jour, en roulant mes petites roulettes, j'ai rencontré Mignette, quí m'a pris mes deux petites roulettes. Je *sais* retournée li demander mes petites roulettes, elle m'a dit qu'elle ne me rendrait pas mes petites roulettes que je ne m'encroûte.

Je *sais* allée demander croûte à ma mère : ma mère m'a dit qu'elle ne me donnerait pas croûte que je n'eus clé.

Je *sais* allée demander clé à mon père : mon père m'a dit que je n'aurais pas clé sans cuisse de *viau*.

Je *sais* allée au *viau* : le viau m'a dit qu'il ne me donnerait pas cuisse sans lait.

Je *sais* allée à la vache : la vache m'a dit qu'elle ne donnerait pas lait sans herbe.

Je *sais* allée au pré : le pré m'a dit qu'il ne me donnerait pas herbe sans faux.

Je *sais* allée à la faux : la faux m'a dit qu'elle ne me donnerait point d'herbe sans Hureau.

Je *sais* allée à Hureau : Hureau m'a dit qu'il ne me donnerait pas faux sans graisse de pouër.

Je *sais* allée au pouër : le pouër m'a dit qu'il ne me donnerait pas graisse sans gland.

Je *sais* allée au chêne : le chêne m'a dit qu'il ne me donnerait pas de gland sans vent.

Le temps m'envente,
J'envente le chêne,
Le chêne m'englande,
J'englande le pouër,
Le pouër m'engraisse,
J'engraisse Hureau,
Hureau m'enfauche,
J'enfauche le pré,
Le pré m'enherbe,
J'enherbe la vache,
La vache m'enlaite,
J'enlaite le viau,
Le viau enhache le loup,
Le loup m'enhurle,

J'enhurle mon père,
Mon père m'enclaye,
J'enclaye ma mère,
Ma mère m'encroûte,
J'encroûte Mignette
Qui m'a rendu mes deux petites roulettes.

(*Récité par Zoé Ledy, 20 juin 1880.*)

117.— *Randonnée.*

Nous avions t'une pie :
Je lui foutis z'un tournaillon
A la mode de Paris.
Cette pauvre pie en est morte :
Nous en avons fait un fricotte,
Nous étions sept, nous en fûmes toutes repues,
Il resta les quatre membres :
Il est vrai de dire qu'il y avait beaucoup de sauce. (*Evran.*)

118. — Dites comme moi :

— Je monte un escalier.
— Bou, escalier.
— Deux escaliers.
— Bou, escaliers.
— Trois escaliers.
— Bou, escaliers.
— J'entre dans une chambre.
— Bou, chambre.
— J'y vois une table.
— Bou, table.
— Je vois sur la table un pot.
— Bou, pot.
— Et dans le pot de la graisse,
— Bougresse ! (D.)

119. — Deux bonnes sœurs allaient au marché avec un âne. L'âne ne marchait point, l'une des bonnes sœurs lui donna un coup de bâton, en lui disant : Veux-tu marcher bou...

— Graisse, se hâta de dire l'autre bonne sœur. Et ni l'une ni l'autre ne jura. (D.)

Le Mariage.

120. — Quand Baranton rit, on se marie dans l'année[1].

[1] C'est la célèbre fontaine de la forêt de Brocéliande, aujourd'hui forêt de Paimpont.

121. — Dans l'étang aujourd'hui desséché de Ligouyer, près de Bécherel, il y avait un chêne qui avait poussé à quelque distance du bord sur une petite butte de terre. Les garçons ou les filles qui voulaient se marier dans l'année allaient se frotter contre ce chêne; pour y arriver, il fallait se mettre dans l'eau, au moins jusqu'aux genoux.

122. — Pour savoir où l'on a son amoureux, on serre entre les doigts un noyau de cerise, et après avoir chanté la petite formulette qui suit, on le fait partir ; du côté où il va se trouve la personne aimée :

Pépin par ci,
Pépin par là,
Où le pépin ira,
La bonne amie sera.

123. — Dans les environs de Rennes, quand on choisit pour parrain et marraine deux jeunes gens que l'on désire voir se marier ensemble, on dit en proverbe : Pour faire une échelle, il faut l'embarrer, ce qui veut dire que le mariage aura lieu.

124. — A Plessala (Côtes-du-Nord), il est d'usage que lorsqu'un garçon va demander une fille en mariage, il lui porte de l'argent pour *éclairer*. Que la demande soit accueillie ou refusée, il reste acquis à la jeune fille, aussi les parents disent : « Si je n'ons point l'oie, j'arons toujours la plume. »

Le garçon en arrivant à la maison dit à la fille : « Je viens pour t'éclairer. » Alors la fille ferme les yeux; le garçon lui remet un peu d'argent et lui dit :

— Y vois-tu ?

— Eclaire cor un petit.

— Y vois-tu ? demande le galant après avoir ajouté quelques pièces.

— Eclaire cor un petit.

— Y vois-tu ? dit-il après un troisème présent.

— Je commence à y ver un petit; mais éclaire cor.

Alors le galant jette une poignée d'argent, et la fille ouvre les yeux en disant :

— J'y vois asteure (maintenant).

Le garçon ajoute :

— Copie-moi (crache-moi) dans la goule, je serons fiancés.

125. — Si la jeune femme qui se marie s'est bien conduite étant jeune fille, elle entre à l'église par le portail et elle suit la grand'route qui y conduit.

Dans certaines paroisses, l'église est quelquefois entourée par le cimetière, de chaque côté duquel se trouve un échalier. A l'entrée du cimetière, il y a une barrière. La jeune femme qui s'est bien conduite

trouve cette barrière ouverte devant elle, et c'est par là qu'elle fait son entrée.

Si c'est une fille-mère qui se marie, elle doit se rendre au bourg avec tous ceux et celles qui l'accompagnent par les sentiers, s'il en existe, et passer tous les échaliers qui s'y trouvent. Arrivée devant le cimetière, elle trouve la barrière fermée, et quand même elle serait ouverte, elle doit passer l'un des échaliers et entrer dans l'église par la petite porte.

Dans certains pays, les enfants prennent une longue ronce, ils se mettent un à chaque bout et barrent la route à la noce. Si la mariée est une fille-mère (et on le fait pour une fille-mère si elle est obligée de suivre la grand'route), elle doit passer par-dessus.

Si c'est une jeune femme qui s'est bien conduite étant jeune fille, l'un des enfants laisse tomber par terre le bout qu'il tient et l'autre enfant jette la ronce dans la banquette. Les gens de la noce donnent quelques sous aux enfants (littoral des Côtes-du-Nord).

On salue le marié et la mariée, en tirant des coups de fusil. On dit que c'est pour tuer la misère, si les jeunes gens devaient en avoir.

126. — En parlant de gens dans la lune de miel, on dit : « Ils ont encore l'air d'être aux fleurs d'oranger. »

127. — On dit d'une femme qui commande : « Elle a le fouet et les cordiaux, — elle porte les culottes. »

Pour savoir qui est le maître dans un ménage, il faut voir celui qui croisera les mains sans y penser.

128. — Si un homme est jaloux, il suffit pour le guérir de tremper sa chemise dans le bénitier de l'église.

129. — A Saint-Jacut de la Mer (Côtes-du-Nord), quand un mari s'était laissé battre par sa femme, on le promenait dans le village avec une manne (sorte de panier) de cailloux sur le dos ; cela s'appelle *charriotter*.

D'autres fois, on prenait une charrette sur laquelle on attachait une culotte au bout d'une perche ; la femme qui avait battu son mari y montait, et les Jaguens disaient :

— Par ma fa, mon fu, est ielle qui porte les brées (les culottes).

L'homme était sur une charrette et au bout d'une perche était pendu un cotillon.

130. — Quand les femmes sont paresseuses pour se lever, on leur crie : « Hausss'ous (levez-vous), les femmes, la paille devale (descend). »

La Mort.

131. — Le cri de la corneille est, comme on sait, un présage de mort ; s'il se fait entendre trois fois, c'est un homme qui mourra ; si on l'entend deux fois, ce sera une femme.

132. — Le cri de la fresaie annonce la mort de parents qui sont au loin.

133. — A la campagne, si une personne est malade, les parents disent assez fréquemment au médecin :

— S'il est pour mouri', faut point nous mett'e en coutaïge (en dépense).

134. — A Matignon, une femme très âgée, à qui on annonçait la mort d'une de ses contemporaines, disait :

En v'la don' cor une de passée l'pas,
En v'la tras (trois) bons débarras,
Et ma la quatrième quand j' passerai le pas.

135. — Lorsqu'il y a à l'église un mariage et un enterrement, l'un est heureux et l'autre voué au malheur.

136. — A l'endroit où l'on a fait une autopsie, une cane vient toutes les nuits à la même heure se reposer.

137. — Dans l'endroit où une personne a péri de mort violente, on voit la nuit des draps de lit, ou une châsse avec quatre cierges allumés.

L'Année et les Saints.

138. — La statue de sainte Apolline, dans la chapelle de Trigavou, a les dents toutes noires ; elle guérit du mal de dents dont elle est morte.

139. — Les « nuitées » des 21, 22 et 23 mars s'appellent l'vêné, ou les vênés. L'eau puisée dans les vênés est vénéneuse. On dit aussi que pendant ces nuits, il y a une heure où l'eau est changée en vin, et une autre où elle devient poison.

140. — Tonnerre en avri'
Apprête tes bari'.

141. — A la Harmoye, on fait une quête pour les *mais*, vers huit heures du soir ; on met des branches de pommiers aux portes de ceux qui donnent, des branches de houx à celles des personnes chiches.

142. — Dans la nuit du 30 avril au 1er mai, se promènent des bandes de jeunes gens porteurs de bouquets de lilas et autres (lorsqu'une jeune fille a la réputation de boire, une branche de pommier est accrochée à sa porte, celle qui a mauvais caractère se voit gratifiée d'une belle branche d'épine ou d'ajoncs, etc.), ils s'arrêtent à toutes les portes et chantent le refrain d'une chanson spéciale :

Réveillez-vous, jeunes gens qui sommeille (sic)
A recueillir la fleur la plus belle, etc...

Après une pause l'on dit : Chanterons-je ?... Si on répond oui, ils débitent entièrement la chanson (Moncontour).

143. — Mai clair et venteux
Fait l'an plantureux.

144. — Qui touze (tond) en maï
Ne touze qu'une faï (fois).

145. — Quand il pleut le jour saint Vincent
Le vin monte au sarment.
Quand il gèle, il en descend. (*Dinan.*)

146. — Saint Médard était marchand de parapluies et saint Barnabé vendait des ombrelles. Une certaine année le temps fut si beau que saint Médard fit peu d'affaires. Il se mit à prier Dieu de faire tomber de la pluie pendant quarante jours au moins, afin de vendre quelques parapluies. Dieu exauça sa prière : la pluie tomba, il fit de bonnes affaires, et tous les ans à l'époque de sa fête, il plut pendant quarante jours, et quelquefois davantage. Mais saint Barnabé ne vendait pas d'ombrelles ; il se mit à prier Dieu de faire luire du soleil, afin que, lui aussi, pût vendre sa marchandise. Dieu l'exauça aussi, et cette année-là la pluie ne tomba que trois jours pendant la saison d'été. C'est depuis cette époque que l'on dit en proverbe :

Quand il pleut le jour saint Médard
Il pleut quarante jours plus tard,
A moins que saint Barnabé
Ne lui coupe l'herbe sous le pied.

Le jour saint Médard est l'anniversaire du déluge; c'est pour cela que la pluie, si elle commence ce jour-là, dure quarante jours.

147. — A la Saint-Jean,
Sème tes navets, car il est temps.

148. — A la Saint-Pierre,
Mets tes choux en terre.

149. — A la Madeleine,
Les noix sont pleines.
A la Saint-Laurent,
On fouille dedans.

150. — On appelle *cahée* (ondée violente, orage) *de saint Hubert*, un orage de grêle qui passe, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre, et qui ravage les moissons.

151. — Quand il pleut le jour de sainte Pétronille, on dit :

Sainte Pétronille
Met quarante jours à sécher ses guenilles.

152. — Après la Montbran (foire du 11 septembre),
La plée (pluie) vient de tous les vents.

153. — Saint Drin (Adrien)
Ouvère (ouvre) les chemins.

155. — A la Saint-Rémi,
Tous perdreaux sont perdrix.

156. — Saint Miché'
Qu'emporte les clés (à cause des déménagements qui ont lieu à cette époque).

157. — Saint Nicolas
Qui marie les filles avec les gas
Et ne les démarie pas.

158. — Celui qui, la veille de la Saint-Thomas, jeûne au pain sec et à l'eau, va se coucher sans parler et fait une prière pour les âmes du Purgatoire, s'il a en outre la précaution de monter dans le lit le pied gauche le premier, a des songes qui lui révèlent son sort futur. S'il voit un drap blanc, c'est signe qu'il ne se mariera pas dans l'année. S'il doit mourir, il voit une châsse (bière). S'il doit se marier dans l'année, il aperçoit celle qu'il épousera, et elle sera occupée à la besogne qu'elle fera quand il l'apercevra après ce songe (Ille-et-Vilaine).

Les Fêtes et les Divertissements.

159. — En Carême, quand les enfants demandent de la viande, on leur dit qu'il y a des crapauds dedans.

160. — La Mi-Carême passe à cheval par les routes, et elle a une hotte toute remplie de rubans. Si l'on veut avoir de ceux qu'elle distribue, il faut mettre une botte de foin près d'une croix ; lorsque le cheval a goûté du foin, elle laisse des rubans. Cette coutume s'appelle « chercher les rubans de la Mi-Carême. »

161. — Si l'on travaille le lundi de Pâques, les rats mangent l'ouvrage que l'on fait.

162. — A Saint-Malo, le jour de la Fête-Dieu, des marchandes vendent des cornets remplis de petites dragées, elles les crient en prononçant les paroles suivantes :

Des cornets de la Saint-Jean,
Pour les petits, pour les grands,
Pour tous ceux qu'ont de l'argent.

On raconte à Saint-Malo que jadis l'évêque-seigneur de cette ville eut maille à partir avec les chevaliers de Saint-Jean, et que ceux-ci furent condamnés à suivre la procession en portant des cornets dont ils distribuaient le contenu au peuple.

163. — Sur le reposoir où le Saint-Sacrement a été posé, on frotte les reins d'un enfant au-dessous de trois ans, en faisant faire une croix à son petit corps. Il est assuré de n'avoir plus mal aux reins et de bien venir. Comme il n'y avait qu'un seul enfant à pouvoir jouir de cette faveur, on a vu d^s mères se battre pour que le leur fût étendu sur le reposoir.

164. - Il y a des assemblées dites des Pommes-Cuites à Saint-Solen, et à Saint-Laurent, près Rennes.

165. — Quand on ne va pas à la messe, on est sûr de ne pas avoir de chance.

166. — Aux fileries on danse ; le garçon qui se distingue le plus gagne le tabac, la fille qui danse le mieux a des rubans (environs de Loudéac).

Coutumes diverses.

167. — On fait les enfants frapper sur la première pierre d'une maison pour qu'ils se souviennent de l'époque où elle a éte bâtie. S'il s'agit d'un édifice important, une partie des gens de la commune y amènent leurs enfants.

168. — Quand une chaise tombe, on dit qu'elle est bien aise qu'on s'en aille.

169. — Si quelqu'un se regarde avec complaisance dans un miroir, on lui dit : « Le diable est dans la glace. »

170. — Si le bois ne brûle pas du côté de quelqu'un, on dit qu'il l'a volé.

171. — La fumée va toujours du côté des gens rechignés.—On appelle les grosses volutes de fumée, surtout lorsqu'elles sont de couleur claire, des chevaux blancs.

172. — Si l'on entend sous le galetier un certain bruit, on dit que les maréchaux battent le fer.

173. — Si on déplace une borne, on est sûr de mourir dans l'année. Il ne faut jamais s'asseoir sur une borne, ou l'on est assuré d'éprouver quelque malheur. Cette interdiction est très observée.

174. — Quand un champ est en pâture, il ne faut pas y mettre les bestiaux à paître pour la première fois un dimanche.

175. — Quand on envoie le blé au moulin pour le faire convertir en

farine, il est d'usage de mettre dans chaque sac deux à trois livres de fèves. On dit que la farine de fève mélangée avec celle de froment empêche le pain de durcir.

176. — Il est d'usage de casser des œufs et de les mettre dans la pâte, ils empêchent aussi le pain de durcir.

II.

TRADITIONS ET SUPERSTITIONS.

Culte des pierres, des arbres et des fontaines.

177. — Jadis les pierres poussaient ; elles ont été conjurées et maintenant elles ne profitent plus.

178. — On voyait autrefois dans les landes entre Dingé et Lanrigan (Ille et-Vilaine) trois chênes placés en triangle assez près les uns des autres ; pour se guérir de la fièvre, il suffisait de passer entre ces arbres ; l'opération était parfois difficile, l'espace étant très resserré ; il fallait que des personnes secourables tirassent fortement sur celui ou celle qui subissait l'opération.

Les Lutins.

179. — A Plouasne, il y a un champ à trois cornières, où on voit des apparitions, il s'appelle le Clos-J'bi.

Il y a quelques années, un homme nommé Robert, s'en revenant du bourg où il avait passé la soirée à l'auberge avec ses amis, y aperçut au milieu une grande fouée. Il se disposa à y allumer sa pipe, mais comme il prenait un tison, il vit tout autour une dizaine de figures de singes qui le regardaient en riant. Il laissa tomber le tison et s'enfuit. Le lendemain matin, il retourna pour voir, mais n'aperçut même plus la trace de la fouée.

180. — Il y avait une fois une jeune fille qui, toutes les nuits, allait coucher dans le foin. Chacun lui disait :

— « Parie que le *faudoux* ira te fauder ! »

Mais elle n'y faisait pas attention et elle retournait coucher dans le *senás* (grenier à foin). Pourtant le faudoux venait la fouler, et elle disait à ses voisins :

— Je ne sais ce que j'ai : je suis plus lassée au matin qu'en me couchant.

— Nous te l'avions bien dit, répondaient-ils, c'est le faudoux qui vient te fauder.

Elle résolut de le prendre, et au lieu de s'endormir pour de bon, elle fit seulement le semblant. Tout d'un coup, elle entendit le foin qui craquait, et elle vit la bête; elle arriva auprès d'elle, monta sur ses jambes et finit par atteindre sa poitrine. La fille ramassa ses draps et en enveloppa le faudoux. Elle croyait le tenir, et elle cria aux gens de la maison :

— Apportez-moi un couteau !

Mais le faudoux qui s'était réfugié sous un monceau de foin, en entendant ces paroles, lui cria :

— Hé ! tu crois me tenir, mais tu ne me tiens pas !

Il disparut, et depuis ce temps jamais il ne prit envie à la fille de retourner dans le foin.

(*Conté en 1881 par J.-M. Comault, du Gouray.*)

Les Saints.

181. — Au Loscouët on raconte qu'un coup d'eau avait enlevé saint Lunaire de sa niche située sous un pont. Une bonne femme, étant un jour à ramasser des bûchettes dans le lit du courant qui était à sec, aperçut saint Lunaire dans un saule. Pleine de vénération pour ce saint, elle le prit et l'emporta dans sa maison ; mais il ne voulut pas y rester et quelque temps après on le retrouva dans sa niche.

182. — A Saint-Cast, c'est saint Clément qui est le patron des marins ; c'est pourquoi on lui a acheté une ancre. Un matin, le recteur, en entrant dans l'église, s'aperçut que l'ancre était tombée des mains du saint. Il cria au miracle et sermonna ses paroissiens, leur disant que saint Clément abandonnait les marins. Ils vinrent tous se jeter aux pieds de saint Clément le priant de ne pas les abandonner. Depuis ce moment ils l'ont pris pour leur patron définitif et ne cessent de l'invoquer dans les plus grands périls.

Les Mammifères domestiques.

183. — Dans plusieurs communes la première *moche* (motte de beurre) faite après qu'une vache a eu un veau est donnée à la Vierge.

184. — A Aucaleuc, le cochon d'un curé s'étant sauvé à l'heure des vêpres, la bonne courut après sans pouvoir le rattraper. Lorsqu'elle arriva à l'église, le curé se mit à chanter :

> — L'as-tu, l'as-tu,
> La petite bête au museau pointu ?

Et la bonne :

— Nennin, nennin,
Je n'lai point, car il a dit : coin, coin !

185. — Une truie menée au verrat dans le décours aura des porcs.

186. — Quand les chats se chauffent le derrière, c'est signe de neige.

187. — Si on avale un poil de chat et qu'il se colle sur le cœur, on est assuré de mourir.

Les Mammifères sauvages.

188. — La graisse de blaireau est souveraine pour les foulures, les rhumatismes, etc.

189. — Les boutons de la bouche disparaissent quand on les frotte avec une patte de taupe.

Les Oiseaux domestiques.

190. — Si on mange quelque chose que les poules ont becqueté, on est exposé à attraper un cancer.

Les Oiseaux sauvages.

191. — Pour faire taire le coucou, il faut lui crier : Coucou bâtard !

192. — On dit à l'alouette :

Alouette, chante,
Afin que Dieu t'entende,
Dis-lui dans ton chant
De faire venir le beau temps
Pour que ses enfants
Gagnent du pain et de l'argent. (Saint-Cast.)

193. — Quand le chouan chouanne le sâ,
Garde le hernas (attelage) pour ta ;
Quand i' chouanne le matin,
Passe-le à ton vésin (voisin).

Le cri du chat-huant le soir annonce du beau temps ; le matin il pronostique de la pluie.

194. — Si on met la main dans de la fiente de béré (troglodyte), si on se pique avec des épines blanches, il vient des panaris.

Les Reptiles.

195. — La rainette annonce le beau temps, quand elle chante vers le haut des arbres, la pluie quand elle descend dans les haies.

196. — Aux environs de Rennes, on dit que les couleuvres s'accouplent avec les anguilles.

197. — Si l'on frappe un aspic avec un brin de fougère, il meurt aussitôt.

198. — Dans quelques fermes au bord des bois, les vaches, lorsqu'on va les traire au matin, donnent du lait mêlé de sang ; on dit que les couleuvres ont passé et ont bu du lait jusqu'au sang.

199. — En parlant d'une personne fière et qui fait de l'embarras, on dit qu'elle se rebouffit comme un crapaud sur une pierre chaude.

200. — A Saint-Briac, pour empêcher les varioleux de porter les marques de la petite vérole, on met un crapaud sous leur oreiller.

201. — Lorsqu'on entend les grenouilles chanter, elles promettent un temps doux. On dit aussi au printemps que tant qu'elles n'auront chanté on aura un temps dur.

Les Insectes.

202. — Un jour l'araignée dit à l'abeille :

— Comme tu te fais du mal à voler de fleur en fleur, loin de ta maison ! Regarde si je ne vis pas tranquille : je prends des mouches dans mes pièges, et je me nourris bien à l'aise.

— Tais-toi, méchante, répondit l'avette : tu devrais avoir honte de jouir de la mort de tes semblables et de boire leur sang. Pour moi, je vis de mon travail, mais je ne fais de mal à personne.

203. — Le panaris est produit par une araignée qui s'est introduite dans le doigt.

204. — Pour empêcher une plaie de pourrir, on applique dessus de la résine fondue ou du beurre roussi. On y applique aussi des fils d'araignée pris dans la *met* (huche). La peluche de genêt également passe pour être très efficace.

205. — Formulette de la coccinelle :

Bête à bon Dieu,
Bête à Jésus,
Envole-toi ou je te tue.

(*A suivre*) PAUL SÉBILLOT.

L'HOMME DE GLACE.

Légende de la Basse-Bretagne.

Daïc Parker était un rude gaillard : il n'avait peur de rien.

— Je viens de servir sept ans dans les armées du roi, disait-il à ses vieux parents, trois ou quatre jours après son retour au pays, — j'ai donc vu plus d'un chat dans ma vie, eh bien, je veux que votre pain m'étouffe si jamais chose autre que le froid m'a fait trembler.

— Tu ne parlerais peut-être pas de la sorte, répondit son père, si tu avais été l'année dernière à la place du gros Laouïc, notre voisin.

— Ou de Fanch Le Bras, ou de Jakez Le Cam, ajouta la mère.

— Et que leur est-il donc arrivé ?

— Ah ! les pauvres, reprit l'ancien, ils n'ont pas profité depuis ton départ. Voilà un bout de temps, garçon, qu'il se passe, il faut te le dire, de terribles choses à la ferme du Cosquer, là-bas, à l'entrée du bois. Or, chacun d'eux, à tour de rôle, a voulu prendre cette ferme à bail. Méchante idée ! car pas un n'a pu tout seulement y tenir trois mois. Chaque nuit, c'était un vacarme d'enfer, des cris, des jurons, des coups, des menaces, tout le tremblement. Les malheureux, à l'heure présente, en sont encore tout abêtis. A vrai dire, ce qu'ils ont vu ou ouï dans la maisonnette du coin du bois, personne ne le sut au juste, attendu que ni Jakez, ni Fanch, ni Laouïc n'ont congé d'en souffler mot, mais paraît bien....

— Faites excuse, père, si je vous coupe la parole, mais ou je me trompe fort, ou vous me racontez là des histoires de revenants. Tonnerre rouge ! vous me mettez l'eau à la bouche : j'ai toujours eu grand désir d'en voir, moi, des revenants, et de savoir s'ils ont la bouche sous le nez, comme nous autres. Dites-moi, la ferme est-elle toujours hantée ?

— Faut croire que oui, car le grand Alain, le propriétaire, ne peut trouver ni à la louer ni à la vendre, et se voit forcé de la mettre en valeur lui-même. La terre n'est pas de mauvais rapport, mais elle est éloignée de son bien et, comme la maison a dû être abandonnée, il a fort à faire pour mener de front les deux exploitations.

Une heure après cet entretien, Daïc Parker entrait chez le grand Alain.

— Bonjour la compagnie ! n'aurait-on pas besoin d'un valet ici ? Je ne suis ni borgne, ni boiteux, ni manchot, et ce n'est pas moi, non plus, que la peur empêcherait de dormir au Cosquer.

L'accord fut tôt fait et le lendemain, sans plus attendre, Daïc s'installait de son mieux dans la maison déserte. On était alors au cœur de l'hiver et le froid était vif. Le soir venu, notre homme alluma un grand feu, soupa de bon appétit, fuma deux ou trois pipes et alla se mettre au lit.

Il n'avait pas peur, non ! à preuve qu'il n'avait pour se défendre, en cas d'alerte, d'autre arme que son poing, et n'était pas bien sûr d'avoir poussé la barre de la porte.

Aussitôt couché, aussitôt endormi. Ce ne fut pas toutefois pour longtemps : vers le milieu de la nuit, voilà qu'un bruit de sabots ferrés l'éveille, on entre dans la maison, on marche près de son lit.

— Qui va là ? crie-t-il.

— Brrr, brrr, brrrou ! fait une voix.

— Connais pas ce langage, parlez breton.

— Brrr, brrr, brrrou !

Daïc, impatienté de ne pas recevoir d'autre réponse, allait sauter à terre, lorsqu'une bouffée de vent ayant ranimé dans l'âtre un tison, il aperçoit, penché sur la flamme, le plus laid, mais aussi le plus curieux petit homme qu'il ait rencontré de sa vie. Haut comme la botte d'un gendarme, le nabot n'avait pour tout vêtement qu'un grand chapeau troué comme une écumoire et de gros vilains sabots cerclés de fer. Oh ! l'affreux bonhomme, maigre, bossu, caqueux et rouge de la tête aux pieds, rouge comme s'il eût été taillé dans une betterave.

Daïc ne put se défendre d'en avoir pitié.

— Je comprends, l'ami, que vous n'ayez pas chaud.

— Brrr ! répondit le nain.

— Vous êtes très peu couvert.

— Brrr, brrr !

— Et il souffle un gredin de vent qui vous picote le cuir comme ferait un quarteron d'épingles.

— Brrr !

— Prenez donc le fagot d'ajoncs, que j'ai dressé contre la porte de l'étable, et faites une flambée.

Le petit homme rouge ne bougeait pas.

— Puisque c'est de bonne amitié que je vous l'offre, pourquoi le refusez-vous ?

Pas de réponse.

— Ah ça ! bien sûr que le pauvre est sourd et muet, pensa tout haut Daïc, je vais me lever pour lui faire du feu.

— A quoi bon ! dit cette fois le nain, qui ne le quitta pas des yeux : dans une heure ton fagot sera consumé et j'aurai froid encore, et demain, et toujours.

— C'est vrai que la nuit est longue et que ma provision de bois est maigre ; viens t'étendre près de moi, il y a place pour deux.

— Non.

— Pourquoi non ?

— Si je te prenais au mot tu en aurais du regret.

— Je te trouve terriblement effronté de parler de moi si légèrement.

— Tu ne l'es pas, toi, de m'inviter sans me connaître à partager ton lit. Je suis un compagnon incommode.

— Tu n'auras pas été le premier.

— Possible, mais...

— Assez causé ! je ne me suis jamais dédit ; veux-tu ? ne veux-tu pas ?

— Brrr ! fit le petit homme, puisque tu insistes, me voilà !

Et, comme un furet, il se glissa sous les draps. Si maître de lui qu'il fût, Daïc ne put se retenir de faire un soubresaut, le corps du nabot était un bloc de glace.

— Tu n'as pas les pieds brûlants, fit-il.

— Je te disais bien que tu aurais du regret.

— Je ne regrette rien, approche-toi.

— Tes dents chaquent pourtant, ce me semble.

— Ça passera, serre-moi de plus près.

Pour sûr, Daïc eut cruellement froid cette nuit-là, mais il ne se plaignit mie.

Au troisième chant du coq le petit homme rouge lui dit :

— L'heure est venue pour moi de te quitter ; te plairait-il de me loger encore la nuit prochaine ?

— Certainement, si ça t'oblige.

— Alors, attends-toi à me revoir, mais ne parle à personne de ma visite.

— Est-ce un commandement ?

— Pourquoi cette demande ?

— Si c'est un commandement, je parlerai ; si c'est une requête polie, je me tairai.

— Ce n'est point un ordre, à ce soir !

— A ce soir !

Daïc se rendormit, mais pour peu de temps ; il avait de l'ouvrage à abattre et ne s'oublia point au lit. Jamais homme n'avait été plus gai, plus dispos ; aussi ne vint-il à l'esprit de personne de lui demander si quelque apparition avait troublé son sommeil.

Après tout, il n'eût pas été embarrassé pour clore le bec aux curieux.

La seconde nuit, à peu de chose près, s'écoula comme la première. Daïc toutefois reconnut, grâce au feu qu'il avait tenu allumé, que le petit homme rouge, pour entrer dans les maisons, n'avait besoin d'ouvertures telles qu'huis, chattières, fenêtres ou cheminées mêmement. Entre le seuil et l'encadrement des portes, il y avait assez d'espace libre pour lui livrer passage, tant il savait à l'occasion se faire menu, menu. Daïc remarqua aussi, bientôt après, non sans quelque contentement, que le corps de son étrange camarade semblait reprendre un peu de chaleur.

Au troisième chant du coq, le petit homme se jeta bas du lit, comme la veille.

— Ecoute-moi, fit-il, c'est aujourd'hui dimanche et tu me reverras ce soir, à dix heures, pour la dernière fois. Si tu veux finir bien ce que tu as bien commencé, il est de toute nécessité que tu ne t'attardes pas dans le voisinage. Quoi qu'il advienne, trouve-toi ici avant le dernier coup de dix heures. Me le promets-tu ?

— Je te le promets,

— Et tu ne diras mot de moi ?

— Je serai muet.

Daïc Parker rencontra de nombreuses connaissances au bourg où il s'était rendu pour entendre la messe. Petits et grands voulaient le voir. Il était ce jour-là deux fois le coq du village. On se l'arrachait, mais personne n'osait l'interroger directement au sujet des revenants du Cosquer. A la moindre allusion d'ailleurs, Daïc détournait habilement la conversation. Tout alla bien jusqu'à la nuit. Plus d'une chopine fut bue, plus d'une partie de cartes aussi fut jouée et, chose étonnante, Daïc gagnait à chaque coup.

— Ma revanche ! ma revanche ! criaient les joueurs ahuris de leur déveine.

Et il ne la refusait à aucun, et la chance, une chance insolente, ne le quittait pas d'une semelle.

Cependant le temps passait et déjà, dans le bourg, il n'y avait plus guère de gens debout. Quand Daïc entendit sonner neuf heures, il jeta les cartes sur la table et se leva pour se retirer.

— Quitte ou double ! quitte ou double ! tu ne peux nous lâcher ainsi, lui criaient trois ou quatre mécontents, un tantinet pris de boisson, en essayant de lui barrer le passage.

— Dans le mouchoir qui gonfle ta pochette, ajouta l'un d'eux, tu as à cette heure plus de dix écus en argent blanc : depuis quand est-il de mode de déguerpir ainsi, sans accorder la belle aux camarades, après leur avoir tout râflé ?

— Je ne jouerai pas plus longtemps, laissez-moi partir ! Je vous ai donné d'ailleurs revanche sur revanche. A huitaine, nous reprendrons le peu si vous le voulez. Bonsoir !

Une bousculade générale s'ensuivit, mais d'un rude coup de tête, le coup du bélier, Daïc fit une trouée dans le tas et parvint à s'esquiver.

Il marchait vite, n'ayant plus que le temps nécessaire pour arriver au Cosquer à l'heure convenue. Au moment où il venait de s'engager dans un chemin creux, *flip ! flap ! toc !* deux bâtons, vigoureusement maniés, s'abattent sur sa nuque. Il tombe d'un côté, son chapeau roule de l'autre. Feu de Dieu ! hurla-t-il en se relevant tout ensanglanté, j'aurai la peau des gredins qui m'ont

trempé cette soupe et je ferai des sifflets de leurs os. Mais, las ! les agresseurs inconnus avaient joué des jambes, ils étaient loin déjà et son argent avait disparu avec eux.

Quel parti prendre? Allait-il donc leur donner la chasse, comme il le disait? Ce fut là son premier mouvement, mais fort à propos il songea à son compagnon de lit, à la promesse qu'il lui avait faite, et, remettant à plus tard le soin de sa vengeance, il reprit en homme de parole le chemin de sa maison.

Le Cosquer était encore éloigné, le pauvre Daïc avait perdu du temps, beaucoup de temps ; parviendrait-il à le rattraper? — A la grâce de Dieu ! pensa-t-il, en s'élançant résolument dans la voie sombre et étroite qui s'ouvrait devant lui.

Ce fut pendant quelques minutes une course folle, désespérée. Quelle joie pour lui, quand la petite maison blanche lui apparut sur la hauteur ! Quel bonheur, quand, après un dernier coup de collier à la montée, sa main rencontra le loquet de la porte ! La vieille horloge du bourg sonnait en ce moment dix heures.

Le petit homme rouge le suivait de près.

— Comment, fit-il, tu n'es pas encore couché ?

— Non, je rentre comme tu le vois, mais ce sera tôt fait. Cette nuit-là, la dernière, le petit homme rouge n'avait presque plus froid. A minuit, il était entièrement réchauffé. Au troisième chant du coq, il réveilla son compagnon et lui dit :

— L'épreuve que la juste colère de notre maître à tous m'avait imposée a pris fin. Ton brave et loyal cœur a fait ce prodige. Depuis des centaines et des centaines d'années j'attendais en vain ma délivrance. Tout homme me rebutait et j'étais l'ennemi de tout homme. Toi seul, tu as eu pitié. Ta main m'a retiré du gouffre de glace et m'a ouvert les portes de la joie. Tu n'auras point eu affaire à un ingrat. Adieu !

Et il disparut.

Le matin, en se réveillant, Daïc trouva sur son lit le chapeau qu'il avait perdu la veille, et dans ce chapeau son mouchoir et son argent. Il n'y manquait pas un denier. La première personne qu'il rencontra, en revenant de la fontaine où il était allé se laver, lui raconta que deux hommes du village voisin venaient d'être relevés à demi morts à quelques pas d'un chemin creux, ce même chemin où il avait été lui-même si maltraité. Ils tenaient encore à la main les bâtons dont ils s'étaient servis

sans doute pour s'arranger de la sorte. Daïc reconnut à ces masques les deux vauriens qui l'avaient lâchement assailli et dévalisé. Le petit homme rouge l'avait vengé.

A partir de ce jour, la fortune ne cessa de sourire au courageux compère. Tout entre ses mains, terres, bêtes et le reste, prospérait et doublait de valeur. Son maître qui, de bonne heure, avait appris à l'apprécier, ne voulut pas avoir d'autre gendre que lui. Avec la main de sa fille unique, il lui donna la ferme du Cosquer. Daïc, devenu propriétaire, se montra plus actif, plus laborieux, plus entendu que jamais, et, comme à ces qualités il joignait l'ordre et l'économie, il ne tarda pas à prendre la première place parmi les hommes riches et considérés du pays.

(Conté en mai 1879 par Mathieu Gourvert, douanier à Pont-Croix, Finistère.)

L. F. Sauvé.

EXPOSITIONS ET CONGRÈS.

Exposition ethnographique a Prague.

A Prague, capitale du royaume de Bohême, vient d'être fondé un comité pour organiser une grande exposition ethnographique de la nation tchèque. L'exposition qui doit concerner toute la vie présente du peuple tchèque en Bohême, en Moravie, en Silésie et en Hongrie, son passé et son développement, aura lieu en 1893 à Prague.

Le président élu du comité est un des grands patriotes tchèques, M. le comte Jean Harrach. Le bureau du comité se compose du président, de deux vice-présidents, MM. Jean Otto et Richard Jahn, du secrétaire général du comité, M. Fr. A. Subert, du trésorier, M. J. Ort, et de deux gérants, MM. Lubor Niederle et Em. Kovar.

Les travaux scientifiques seront divisés en quatorze sections : 1. Anthropologie et démographie, 2. Statistique géographique, 3. Institutions publiques, 4. Linguistique et Traditions populaires, 5. Bibliographie, 6 Habitations, 7. Outils et meubles, 8. Costumes, 9. Coutumes et cérémonies, 10 Nourriture, 11. Arts décoratifs, 12. Musique et danses nationales, 13. Section rétrospective, 14. Section de la presse.

Les deux gérants du comité, M. L. Niederle (Prague, Jecna ul. 29) et M. E. Kovar (Prague, Soudni ul. 3) se mettent, pour tous les renseignements, à la disposition de ceux qui s'intéressent à cette exposition.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La huitième assemblée générale a eu lieu le 30 janvier à l'Hôtel des Sociétés savantes, sous la présidence de M. Charles Beauquier, vice-président de la Société.

M. Paul Sébillot, secrétaire général, expose la situation qui continue à être bonne ; il constate toutefois que si le nombre des sociétaires inscrits est sensiblement égal à celui de ceux que nous avons perdus par décès ou démission, l'accroissement de la Société n'a pas été aussi rapide en 1891 que pendant l'année précédente. Il invite les membres présents à faire leurs efforts pour recruter de nouveaux adhérents. L'Assemblée prie les sociétaires d'envoyer au secrétaire général la liste des personnes de leur connaissance qui s'intéressent à nos études. Il leur sera adressé des numéros spécimens.

En l'absence de M. Certeux, trésorier, encore trop souffrant pour pouvoir assister à la réunion, M. Alexandre Tausserat, l'un des secrétaires-adjoints donne lecture des notes de M. Certeux sur le budget. En 1891, il y a eu encore un assez grand retard dans la rentrée des cotisations ; dans les derniers mois, la situation est devenue meilleure, et dans quelques jours l'exercice 1891 sera clos. Pour 1892, le budget, dressé par M. Certeux suivant des prévisions qui n'ont rien d'optimiste, s'élève en recettes à 4.500, et en dépenses à 4,350 francs. Si les cotisations arriérées étaient réglées, les recettes seraient augmentées de plus d'un millier de francs.

Des remerciements sont votés au trésorier. Après un échange de vues sur le meilleur moyen de faire rentrer les fonds dus à la Société, l'Assemblée estime que le plus efficace serait l'envoi d'une circulaire constatant pour chaque membre l'arriéré dû à la Société, et l'invitant à envoyer au trésorier un mandat sur la poste de pareille somme, en indiquant que, après un délai à fixer, la somme due serait mise en recouvrement, soit par la poste, soit par tout autre moyen. Le trésorier est invité à étudier, de concert avec le secrétaire général, les termes de cette circulaire.

Le scrutin est ouvert à cinq heures un quart, il est fermé à six heures et demie.

La liste proposée par le Comité central est adoptée à la presque unanimité. En conséquence le bureau et les comités sont ainsi composés :

BUREAU DE 1892

—

Présidents honoraires

MM.
X. MARMIER
F. MISTRAL
E. RENAN
H. DE LA VILLEMARQUÉ

Président

M. CHARLES PLOIX

Vice-Présidents

MM.
CHARLES BEAUQUIER
LOYS BRUEYRE
E.-T. HAMY

Secrétaire général

M. PAUL SÉBILLOT

Secrétaires

MM.
LIONEL BONNEMÈRE
ALEXANDRE TAUSSERAT

Trésorier

M. A. CERTEUX

COMMISSION DE RÉDACTION

—

MM.
FÉLIX FRANK
GIRARD DE RIALLE
N. QUELLIEN
FÉLIX RÉGAMEY
RAOUL ROSIÈRES
LÉON SICHLER
JULIEN TIERSOT

COMITÉ CENTRAL

—

Membres résidant à Paris

MM.
D'ARBOIS DE JUBAINVILLE
CHARLES BEAUQUIER
RAPHAËL BLANCHARD
PRINCE ROLAND BONAPARTE
LIONEL BONNEMÈRE
LOYS BRUEYRE
A. CERTEUX
H. CORDIER
J. DENIKER
E.-T. HAMY
MOREL-RETZ
EUGÈNE MUNTZ
CHARLES PLOIX
COMTE DE PUYMAIGRE
N. QUELLIEN
ARTHUR RHONÉ
RAOUL ROSIÈRES
PAUL SÉBILLOT
ALEXANDRE TAUSSERAT
JULIEN TIERSOT

Anciens présidents, membres du Comité Central

MM.
GASTON PARIS
GIRARD DE RIALLE

—

Membres ne résidant pas à Paris

MM.
RENÉ BASSET
J.-F. BLADÉ
EMMANUEL COSQUIN
F.-M. LUZEL
ACHILLE MILLIEN

La séance est levée à sept heures.

NÉCROLOGIE.

Léopold Sauvé.

Léopold-François Sauvé, qui est mort à Boulogne-sur-Mer, le 7 janvier dernier, à l'âge de 54 ans, était originaire de la Haute-Bretagne. Les fonctions qu'il exerçait dans l'administration des Douanes le conduisirent en Basse-Bretagne et l'ame-



nèrent à étudier la langue bretonne qu'il avait fini par très bien connaître, et à s'occuper de recueillir des traditions populaires. Il explora surtout le Bas-Léon, qui avait été un peu négligé à ce point de vue, et il y fit une récolte abondante. Ses *Lavarou Koz*, publiés d'abord dans la *Revue celtique* (t. I, II et III), et qui ont ensuite paru en volume sous ce titre : *Proverbes et Dictons de la Basse-Bretagne*, recueillis et traduits par L. F. Sauvé, texte breton et français, Paris, Champion, 1876, in-8° de pp. VII-

168, forment le recueil le plus important et le mieux fait qui ait été consacré à la parémiologie de la Basse-Bretagne ; en 1879, Sauvé fit paraître dans la *Revue celtique*, t. IV, p. 60-64, des *Devinettes* avec texte breton et traduction française; dans le même recueil, t. V, p. 157-194. des *Formulettes et traditions diverses de la Basse-Bretagne*, qui lui font également grand honneur. En 1883, il m'avait demandé un Questionnaire des Traditions et Légendes de la Mer, et il entreprenait une excellente enquête, dont la plus grande partie a paru dans les *Légendes, traditions et superstitions de la mer*. Vers 1880, ayant été nommé sous-inspecteur des douanes à Remiremont, il y recueillit les matériaux qui lui ont servi à composer le *Folk-Lore des Hautes-Vosges*, Paris, Maisonneuve, 1889, pet. in-18 de pp. VII-416, le meilleur recueil de traditions de cette partie de la France. Appelé ensuite à exercer en Normandie ses fonctions administratives, il s'y occupa aussi de traditions populaires; les lecteurs de cette *Revue* peuvent se souvenir de sa curieuse monographie : la *Pomme en Basse-Normandie*, t. IV, p. 369. En 1889, il fut nommé inspecteur principal des Douanes à Boulogne, et ses fonctions ne lui laissèrent guère le loisir de continuer en ce nouveau pays les études qu'il avait si brillamment poursuivies dans ses anciennes résidences.

M. L.-F. Sauvé a collaboré à la *Revue celtique*, à *Mélusine*, à la *Revue des Traditions populaires*, et dans chacun de ces recueils il a donné d'importants travaux. On peut les consulter avec toute confiance ; ses matériaux étaient d'excellent aloi. Ce qu'il a publié suffit pour lui assurer une bonne place parmi les meilleurs explorateurs des traditions populaires.

M. L.-F. Sauvé avait été l'un des premiers adhérents de la Société des Traditions populaires, dans laquelle il comptait de nombreux amis, qui le regrettent à la fois comme savant et comme correspondant sûr et obligeant. P. S.

BIBLIOGRAPHIE

MAURICE WILMOTTE. — *La Chanson populaire au moyen âge*, 23 p. in-8°. Liège 1891.

M. Wilmotte est de ceux qui ne connaissent la chanson populaire que par les livres. Il n'a jamais eu l'idée d'en aller chercher le secret ni le véritable sens à la source, chez les paysans, qui seuls en ont conservé le souvenir et les pures traditions. Il ne croit qu'à la chose écrite Il serait volontiers de l'école de ce « savant » qui nie que Jeanne d'Arc ait été brûlée à Rouen, par la raison qu'on n'a pas retrouvé les pièces établissant le compte de dépense des fagots employés pour le bûcher. Nous nous garderions de le lui reprocher : de ces savants, il en faut, et leur contrôle est parfois excellent ; au point de vue spécial de nos études, il est certain que quiconque veut connaître à fond la question doit tenir compte aussi bien des renseignements fournis par les anciens écrits que de ceux que la tradition populaire a conservés, et que quiconque négligera l'une ou l'autre de ces sources ne connaîtra jamais qu'une moitié de la question. Mais ce cas est celui de M. Wilmotte.

Même en ce qui concerne sa compétence spéciale, M. Wilmotte ne considère le sujet qu'à un point de vue restreint et incomplet. La chanson populaire se compose de deux éléments, poésie et musique, et la musique n'est pas le moins important des deux, car elle éclaire d'une lumière parfois singulièrement précise le véritable caractère de la poésie. En outre, les recueils de chansons musicales renferment un très grand nombre de pièces aussi intéressantes par la poésie que par la musique, et qu'on ne trouve nulle part ailleurs. M. W. ne connaît aucun de ces recueils, ou du moins ne s'en préoccupe pas, non plus qu'il ne s'est jamais préoccupé d'étudier les travaux de Bottée de Toulmon, de Coussemaker, de Fétis, de M. Henri Lavoix fils, etc., où il aurait pourtant beaucoup à apprendre.

Aussi bien le récent travail de M. W. n'a-t-il rien ou presque rien de personnel ni d'original. Il est entièrement fait d'après trois publications récentes : Les *Canti popolari del Piemonte* de M. Nigra, l'étude que M. Gaston Paris a consacrée à cet ouvrage, et les *Origines de la poésie lyrique en France* de M. Jeanroy Le compilateur se borne en premier lieu à répéter ce qui a été écrit par ces derniers au sujet des origines de certaines chansons du recueil de M. Nigra et des théories que celui-ci a émises autrefois, mais que, sans doute, après les discussions qui ont suivi, il doit avoir lui-même abandonnées. En tout cas, M. W. ne nous apprend rien de nouveau là-dessus. Il disserte ensuite sur quelques-uns des noms des chansons populaires étudiées par M. Nigra, le *Strambotto*, le *Rispetto*, et leurs correspondants français : là encore, rien de neuf. Enfin il aborde la question d'ancienneté des chansons populaires, sur laquelle il a été beaucoup discuté ces derniers temps. L'on sait que M. Gaston Paris, rompant avec des opinions généralement admises jusqu'alors, mais, il faut bien le reconnaître, insuffisamment prouvées, a contesté le degré d'ancienneté que l'on prêtait à nos plus belles chansons populaires, et que, des époques vagues, mais antiques, auxquelles on les attribuait, il en a reporté l'origine au seizième siècle, o au plus tôt à la

la fin du quinzième. C'était peut-être dépasser un peu le but; mais l'autorité du nom de M. Gaston Paris donnait beaucoup de créance à cette opinion, qui fut adoptée les yeux fermés par beaucoup. Au premier rang de ces derniers ne pouvait manquer de se trouver le rédacteur de *Mélusine* spécialement chargé des chansons populaires : celui-ci, d'ailleurs, ne devait pas être encore satisfait de ce premier résultat, puisqu'il prétend, lui, trouver l'origine de toutes nos chansons populaires françaises dans les vaudevilles, les airs de cour et les ariettes d'opéra et d'opéra-comique du XVII[e] et du XVIII[e] siècles, — ce qui est vraiment une bonne idée. Quelques-uns pourraient s'étonner, soit dit en passant, de voir soutenir de telles théories, avec tant de véhémence, dans le périodique qui prétend avoir le monopole exclusif, du moins en France, de la compétence en matière folklorique, dont il paraît qu'il possède seul le secret. Mais il y a tant de choses étonnantes dans ce bas monde!... Quoi qu'il en soit, M. W. discute l'opinion et les conclusions de M. Gaston Paris, et croit que l'on peut faire remonter l'origine de nos chansons lyrico-épiques à une époque antérieure de plusieurs siècles à la date désignée : il montre l'analogie existant entre ces chansons et les romances des XII[e] et XIII[e] siècles; il compare quelques-unes de ces romances avec des chansons conservées encore par la tradition (ce qui, d'ailleurs, avait été déjà fait); il donne à l'appui de sa thèse d'assez bonnes raisons, et cette partie de son travail, bien que très incomplète et loin d'être traitée à fond, est, après tout, de beaucoup la plus intéressante.

Nous avons peu vérifié l'exactitude des sources citées par M. W., ces sources étant généralement tout autres que celles qui servent habituellement aux travaux sur la chanson populaire. Nous nous sommes borné à contrôler l'exactitude d'une seule note, l'une des rares qui renvoient à des recueils de chansons, et cela a suffi pour nous convaincre de la négligence apportée par M. W. dans cette partie de son travail. Comparant les versions anciennes et modernes de certaines chansons, et d'abord celle de la *Péronelle*, il ne trouve d'abord à indiquer qu'une seule forme ancienne, celles du recueil de M. G. Paris, alors qu'il pourrait citer encore *la Fleur des chansons amoureuses*, Rouen, 1600, et des fragments recueillis dans plusieurs autres livres anciens, notamment le *Paragon des chansons*, Lyon, 1538; et, quant à la forme moderne, il ne connaît qu'une version italienne tandis qu'il en existe des variantes françaises (du moins pour les premiers couplets, les seuls qui soient communs aux deux versions qu'il cite) recueillies en Bretagne et en Lozère (v. Rolland, I. 137 et 138) et dans l'Angoumois (Bujeaud, I, 276). La suite de la même note est simplement incompréhensible : M. W. renvoie à « Rolland, I, 265; II, 132, et le même, II, 21 ». Il nous a été impossible de trouver aucun rapport entre les chansons ainsi indiquées. Si M. W. a voulu comparer les versions de la chanson : *En passant par la Lorraine*, dont une se trouve en effet dans R. II, 132, nous lui ferons observer d'abord que les autres sont t. I, p. 235, et non 265; que, d'autre part, il aurait trouvé des renseignements beaucoup plus complets sur les anciennes versions de cette chanson s'il avait pris la peine d'ouvrir la *Revue des Traditions populaires* au t. II, p. 249, et notamment qu'il y aurait pu lire une transcription de la version musicale de Roland de Lassus beaucoup plus fidèle que la notation fantaisiste qui figure dans le livre de M. Rolland. Cette notation est de M. Anatole Loquin.

Nous étions en droit d'attendre de M. W. autre chose que cette brochure médiocre. Et si quelques-uns de nos lecteurs s'étonnent de nous voir prendre aujourd'hui un ton de critique très différent de celui qui nous est habituel, s'ils nous reprochent de tenir une férule, nous accusent de pédantisme, nous leur dironsque nous sommes absolument du même avis. Nous avons voulu tout simplement imiter — pour une fois, une seule! — les procédés de critique de M. W. Il pourra maintenant se rendre compte par lui-même que cela n'est pas très difficile.

JULIEN TIERSOT.

BULLETIN DE FOLKLORE, *organe de la Société du Folklore Wallon*, 1re livraison. Bruxelles (Lebègue) et Paris (Leroux) 1891.

L'étude de M. Wilmotte dont il est question ci-dessus a paru, avant d'être tirée à part, dans le *Bulletin de Folklore*, nouveau périodique belge dont le titre indique suffisamment l'objet. La chanson populaire tient une large place dans ce premier numéro, et plusieurs mélodies y sont notées. L'on y trouve quatre versions mélodiques du petit couplet chanté dans le conte bien connu de l'*Os qui chante* (ou les *Roseaux qui chantent*, comme il est dit dans la plupart des versions françaises publiées dans la *Revue des Traditions populaires*). Une note signale une ressemblance évidente entre le début de deux de ces mélodies et la chanson : *Il pleut, il pleut, bergère*. Il y a trois hypothèses possibles en l'espèce : ou l'obscur musicien de la chanson de Fabre d'Eglantine, nommé Simon, a connu la mélodie wallonne et en a eu une réminiscence, volontaire ou non, — ou les chanteurs populaires ont introduit eux-mêmes ce fragment d'une mélodie universellement connue à la place d'une autre formule, qui ne devait pas en différer beaucoup, au moins par le rythme, — ou enfin ces deux mélodies ont été conçues tout à fait indépendamment. Sauf preuves contraires, je tiendrais volontiers pour cette dernière opinion : l'on a vu des rencontres fortuites de phrases mélodiques beaucoup plus étonnantes que cela.

Le même fascicule renferme une variante de la chanson des *Noces d'oiseaux* (le coucou et la mésange, dans le cas présent) dont les couplets sont en dialecte wallon, tandis que le refrain est en français. La mélodie, dans le caractère d'une chanson de danse, est intéressante au début par son mélange de mesures à deux et trois temps. Elle est très bien notée.

Il est assez remarquable que cette chanson ait été choisie déjà pour *lancer* une publication folklorique : une de ses variantes, en patois du Revermont (Ain), est la première chanson qui ait paru dans le premier numéro de la *Revue des Traditions populaires*. Si cela nous a porté bonheur, nous souhaitons bien vivement qu'il en soit de même pour notre nouveau confrère.

J. T.

ED. MOULLÉ. *Cinquante chants populaires recueillis dans la Haute-Normandie*. Paris, E. Moullé (1, rue Blanche), 1890.

M. Edouard Moullé est un musicien. Il a étudié la composition à l'école d'Henri Reber, et ne songeait sans doute pas, à ce moment, à mettre son talent d'harmoniste au service de la mélodie populaire. Le recueil de chansons normandes qu'il nous présente aujourd'hui est, en effet, conçu à un point de vue plus mu-

sical que folkloriste. M. Moullé a été surtout tenté par la perspective de tirer parti, au point de vue musical, des mélodies qu'il a retrouvées à la campagne en les revêtant d'un brillant tissu harmonique : il y a fort bien réussi, et ses accompagnements, auxquels on ne pourrait reprocher parfois qu'un excès de richesse, sont d'un caractère artistique remarquable. Mais ce point de vue n'étant pas celui qui doit nous arrêter ici, nous ne ferions que signaler le recueil de M. M. s'il ne présentait un autre intérêt plus spécial et mieux de nature à retenir notre attention.

Ce recueil est en effet le plus important ouvrage qui ait été publié jusqu'à ce jour sur les chansons normandes, et cela d'autant mieux qu'il renferme intégralement les deux éléments constitutifs de la chanson, la musique et la poésie[1]. Il complète donc très heureusement les publications de MM. de Beaurepaire, Gasté, Jean Fleury, Augustin Bernard, etc., qui, les deux premiers du moins, nous avaient privés de tout renseignement sur les mélodies. Celles-ci, sans avoir en général le grand caractère de celles des provinces à physionomie particulière, comme la Bretagne ou le Pays basque, ont pour la plupart une réelle valeur musicale. Les plus nombreuses sont dans le caractère des chansons de danse, ce qui est le fait de la grande majorité des chansons françaises, surtout dans les provinces de l'Ouest. Plusieurs, par leur contexture et leur accent, rappellent celles qu'on trouve dans les recueils du XVIIe et du XVIIIe siècles, les *Rondes* de Ballard, ou le *Recueil des plus belles chansons de danse de ce temps* de J. Mangeant (Caen, 1615), sans que d'ailleurs on puisse trouver identité absolue, mais simplement analogie : citons, par exemple, les n°s 10, 24, 25, 30, 44. D'autres, d'un caractère plus sérieux, ne semblent pas remonter à des traditions moins lointaines, mais ont conservé dans leur tonalité, leur forme rythmique et leur allure mélodique, des marques certaines de leur ancienneté : tels sont les n°s 1, 4, et surtout deux admirables complaintes : *Quand je menais mes chevaux boire*, p. 201, et *la Mort de Zélie*, p. 47. Cette dernière chanson, dont quelques rares recueils nous ont fait connaître des variantes, généralement assez altérées, nous a toujours paru être une de nos plus belles complaintes d'amour. Champfleury l'a entendue en Franche-Comté (voir Préface de ses *Ch. pop.* p. x) ; Bujeaud en a donné une version du Poitou (*Prov. de l'Ouest*, I, 282) ; *Mélusine* en a publié une version bretonne (I, 389), et la *Revue des Traditions populaires* une de la Savoie III, 327) ; enfin dans Haupt, *Franzosische Volkslieder*, on peut lire une chanson, commençant par ces mots : « Ne saurait-on trouver », imprimée à Lyon en 1553, puis en 1557, qui, sans être exactement la même, présente avec celle-ci d'évidentes analogies de sujet et de caractère. En complétant la version normande à l'aide de ces autres leçons, on pourrait sans doute obtenir un bon texte critique ; quant à la musique, la mélodie recueillie par M. M. est certainement beaucoup plus remarquable, par son caractère et son expression, que

[1] Dans son introduction (qui, soit dit en passant, n'ajoute rien à la valeur de l'ouvrage, au contraire ; et si j'ajoute même qu'il gagnerait à sa suppression, au moins partielle, je ne saurais être pour cela accusé de manquer de bienveillance, car j'y suis cité plusieurs fois en termes dont je ne puis que savoir gré à l'auteur), M. M. parle de retouches qui auraient été exécutées dans les textes par M. Maurice Donnay. Mais ayant eu l'occasion d'en causer avec M. M., j'ai pu me convaincre que ces altérations, encore que regrettables en principe, ne portent que sur des détails d'importance secondaire et ne sauraient nous empêcher de tenir compte de l'ensemble des documents contenus dans le recueil.

celles du Poitou et de la Savoie, les seules qui nous fussent connues jusqu'à présent.

Au point de vue des paroles, on retrouve dans ce recueil, comme dans tous les autres, un certain nombre de types généralement répandus dans les provinces françaises : plusieurs chansons de *Maumariées* ou de « mauvais ménages » (p. 8, 22, 30, 33, 36) ; nombre de chansons satiriques, avec sous-entendus grivois; des chansons de fêtes ou de circonstance, quelques-unes modernes ou modernisées (p. 55, 128, 133, 197, etc.) ; une seule pastourelle, excellente d'ailleurs (p. 154), et une forme particulière de la « Chanson de la vigne » devenue en Normandie la « Chanson du cidre » (p. 157). D'autres sont intéressantes par des combinaisons de plusieurs chansons amalgamées en une seule : ainsi la première (p. 2) commence par une forme ancienne de « l'Occasion manquée » et dévie, à peine au milieu, pour se terminer par les derniers couplets d'une ronde également répandue dans l'Ouest ; une autre (p. 66) commence par « l'Enlèvement en mer », continue avec « le Plongeur », et s'achève par un dénoûment quelque peu incohérent. D'autres se font remarquer par un caractère tout différent de celui qu'elles affectent habituellement. Ainsi une variante du « Plongeur » s'achève par un dénoûment heureux; une version de « la Mort du mari » : *Mon mari est bien malade*, est traitée sous une forme sentimentale et sincère, et non dans le caractère satirique que cette chanson affecte dans toutes les versions connues, anciennes ou modernes.

Enfin, et c'est peut-être le principal intérêt que présente ce recueil, du moins au point de vue général de l'étude de la chanson populaire, on y trouve trois chansons anciennes qui, jusqu'ici, n'avaient pas été retrouvées dans la tradition, et n'étaient connues que par des manuscrits du XVI[e] siècle. L'une est la chanson : « Et qui vous passera le boys », forme ancienne de « l'Occasion manquée », tirée, si je ne me trompe, du manuscrit de Bayeux, et imprimée pour la première fois à la suite de l'édition des vaux-de-vire d'Olivier Basselin par le bibliophile Jacob (p. 225) : deux couplets s'en retrouvent dans la chanson n° 1, déjà signalée. Les deux autres sont dans le recueil de *Chansons du XV[e] siècle* de MM. Gaston Paris et Gevaert : celle qui a pour refrain : *C'était la plus belle des trois*, et celle qui commence par le vers : *En revenant de Paris la Rochelle.* Dans l'une comme dans l'autre, les paroles se suivent dans un ordre presque identique ; pour les mélodies, celle de la dernière chanson citée a été entièrement renouvelée ; mais pour la précédente il n'en est pas de même : la mélodie du XV[e] siècle est encore celle que chantent les paysans normands. A la vérité, cette chanson est une de celles auxquelles M. M. a fait subir des retouches, cela précisément en vue de se rapprocher de la forme ancienne; mais il nous a montré sa notation faite sous la dictée du chanteur populaire, et nous avons bien vu qu'à quelques notes près, c'était la même mélodie. Au reste, M. M. a bien voulu nous communiquer cette notation, que nous publierons dans un des prochains numéros de la *Revue des Traditions populaires*, avec celle du XV[e] siècle, et les deux textes, afin d'en pouvoir faire plus facilement la comparaison. Ne fût-ce que pour cette trouvaille, le recueil de M. M. eût mérité d'être signalé à l'attention et à la bienveillance de tous ceux qui s'intéressent à la chanson populaire.

JULIEN TIERSOT.

LIVRES REÇUS AUX BUREAUX DE LA REVUE.

NORBERT ROSAPELLY. *Au pays de Bigorre, Us et coutumes,* 1891, in-8°, 2 fr. 50. H. Champion, quai Voltaire, 9, Paris.

CH. THURIET. *Traditions populaires du Doubs.* Emile Le Chevalier pet. in-8°, carré de pp. XXXV-535, (8 fr.)

J.-B. BULLIOT ET FÉLIX THIOLLIER. *La mission et le culte de saint Martin d'après les légendes et les monuments populaires dans le pays éduen,* avec une carte et 200 gravures mythologiques. Autun, Déjussieu, et Paris A. Picard, in-8°, de pp. VI-482 (15 fr.),

E. SCHURÉ. *Les grandes légendes de la France.* Les légendes de l'Alsace. La grande Chartreuse. Le Mont Saint-Michel. Les légendes de la Bretagne et le génie celtique. Didier, in-18, de pp. IV-298 (3 fr. 50).

PÉRIODIQUES ET JOURNAUX.

Annales de Bretagne, t. VII, n° 1, novembre 1891. *F.-M. Luzel.* Chansons bretonnes. — Suite au n° 2, janvier 1892.

Journal of the Gypsy lore society. III, 3. The Gypsies in Belgium. *H. Van Elven.* — Two gypsy versions of the master Thief. *F. Hindes Groome.* — Gypsy music : Little Egipt. *Anton Herrmann.* — English gypsy dress. *John Sampson.* — Costumes used in the italian zingaresche. *Dr E. Lovarini.* — The Worship of mountains among the gypsies. *Dr Heinrich von Wlislocki.* — A Vocabulary of the Slovak-Gypsy dialect. *(Concluded). Rudolf von Sowa.*

Journal of American Folk-lore. — Huron Folk-Lore. III. The legend of the Thunderers. *Horatio Hale.* — Hi-a-wat-ha. *W. M. Beauchamp.* — The young dog's dance. *George Bird Grinnell.* — The mountaineers of middle Tennessee. *Adelene Moffat.* — Some pennsylvania German Lore. *Frederick Starr.* — Notes on the mythology and Religion of the Nez percés. *R. L. Pachard.* —

The Social Organization of the Siouan Tribes. *J. Owen Dorse* · The Second International Folk-Lore Congress.

Revue celtique. XIII. 1, Anciens Noëls bretons. *H. de la Villemarqué* — Les Cercles épiques de l'Irlande. *J. von Peluk-Hurtung.*

Cesky lid, t. III. Tombeaux de squelettes aux jambes repliées, en Bohême (suite et fin). *M. J. Matienjka.* — Superstitions et coutumes de la vie rurale en Moravie (suite). *M. J. Bartos.* — Deux traditions populaires sur le roi, qui monta d'unn charrue de fer sur le trône (suite). *M. V. Tille.* — Cuisine paysanne dans le district de Cesky Brod (suite). *M. F. Vykoukal.* — L'Ondin dans la tradition bohême (suite). *M. J. Kostal.* — Nore chanson populaire profane (suite). *M. O. Hostinsky.* — Coup d'œil sur les travaux du folklore des Serbes Lusaciens (suite et fin). *M. A. Cerny.* — Un livre magique des Moraves. *M. V. Houdek.* — Sur le costume slovaque (avec 10 fig.) (suite). *M. J. Koula.* — Traditions populaires sur le dieu domestique en Moravie. *M. Fr. Bartos.* — La Noël en Bohême. Recueil de coutumes, superstitions et jeux. — Bibliographie du folklore en Bohême. Catalogue complet et raisonné. — *M. F. Patek.*

Revue de l'histoire des religions, t. XXIV, nº 1, juillet-août 1891. E. Hartland. *The science of fairy Tales*, C. R. par *L. Marillier.* — Forchhammer, Prolegourensa zur Mythologie, alo Wissenschaet und Lericon du Mythansprache C. R. par *P. Decharme.* — Nº 2. Septembre-octobre 1891 : *E. Aymonier*, Les Tchaures et leurs religions. Bibliographie : (Goblet d'Alviella. La Migration du symbolet. C. R. par *J. Ménant.* — Nº 3. Novembre-décembre 1891 : *E. Aymonier*, Les Tehaures et leurs religions (suite et fin) : *E. Amelineau.* Le papyries Bruce).

Revue de Bretagne et de Vendée, VII. 1. Merh en duk a Nâned, la fille du duc de Nantes, chanson bretonne. *Yan Kerhlen.*

Zeitschrif der deutschen morzenlandische gesoler. — Chafi, t. XLV, 1891. — Nº 2 : Bibliographie : Nœldeke's Baitrerge zur Gerchichete Alexanderromans C. R. par *S. Fraenkel.* — Nº 3. *K. Vollers.* Nochainmal der zar. — *M. Steinschnaider*, Apollonius von Thyana bei den Arabern.

DONS A LA BIBLIOTHÈQUE.

XV

DON DE M. PAUL SÉBILLOT.

— *Contes de marins recueillis en Haute-Bretagne.* Le *Diable et les animanx à bord.* (Recueil de dix contes). — *Archivio per lo studio delle tradizioni popolari*, t. V, pp. 245-267. (Extrait.)

— * *Légendes locales de la Haute-Bretagne :* les Margot la Fée, Maisonneuve, 1887, in-8°, de pp, 28. (Tirage à part des « Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord) ». (Recueil de 14 légendes.)

— *Contes de marins recueillis en Haute-Bretagne.* Recueil de 13 contes extraits de l'*Archivio per lo studio delle tradizioni popolari*, t. IX. (Tirage à part in-8° de pp. 60.)

— *Devinettes de la Haute-Bretagne.* Maisonneuve, 1885, in-8° de pp. 30. (Tirage à part des *Mém. de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord.*)

— * *Le Blason libre de la France* (en collaboration avec H. Gaidoz), Maisonneuve, 1884, in-8°, de pp. 23. (Tirage à part de la *Revue de linguistique.*)

— * *Le blason populaire de la Haute-Bretagne* (Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord). Maisonneuve et Leclerc, 1888, in-8° de pp. 23 et 38. (Tirage à part de la *Revue de linguistique*, t. XIX, p. 234, et t. XX, p. 201 et 315.)

— *Les héros populaires en Bretagne.* Vannes, Lafolye, 1889, in-18 de pp. 33. (Tirage à part de la *Revue de Bretagne et d'Anjou*, t. IV, p. 98, 113, 133, 146.)

— * *Les Pendus*, in-8° de 19 p. (Tirage à part de la *Revue des Traditions populaires*, t. V, p. 557.)

— * *Molière et les Traditions populaires*, in-8° de pp. 16. (Tirage à part de la *Revue des Traditions populaires*, t. V, p. 395.)

— *Notes sur les Traditions et superstitions de la Haute-Bretagne*, in-8° de pp. 19 (*Extr. de l'Archivio*, t. VII, n° 2).

— * *Autobibliographie* (Tirage à part de l'*Annuaire des Traditions populaires*, in-8° de pp. 16.)

— *Notes sur la mer et la météorologie maritime.* — (I. La Mer et ses mouvements. — II. Le Rivage et les Iles. — III. La Météorologie.) Supplément aux deux premiers volumes des légendes de la mer. In-8° de pp. 15. (Extrait de l'*Archivio*, t. V, p. 510-524.)

— *Les Coquilles.* Leroux, 1887, in-8° de pp. 30. (Tirage à part de la *Revue d'Ethnographie*, t. V, p. 499.)

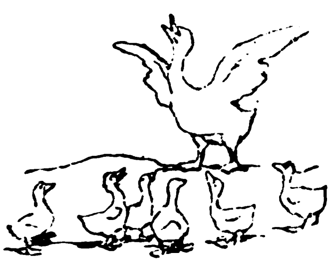
— * *Etudes maritimes.* Les Coquillages. *Revue des Traditions populaires.* — Les Crustacés, in-8° de pp. t. V, p. 555. — Les Zoophytes, t. V, p. 269. — Les Mollusques, p. 465.

— * *Bibliographie des Traditions populaires des Frances d'Outre-Mer* (en collaboration avec H. Gaidoz), Maisonneuve, 1885, in-8° de pp. 93. (Tirage à part de la *Revue de linguistique*, t. XVIII, p. 241, 242, t. XIX, p. 1).

— * *Bibliographie des Traditions populaires des Frances d'Outre-Mer* (Supplément). Maisonneuve et Leclerc, 1888, in-8° de pp. 40. (Tirage à part de la *Revue de linguistique*, t. XXI, p. 105.)

Il me reste quelques exemplaires des ouvrages marqués d'un astérique; je serais heureux de les échanger avec des tirages à part de mes collègues.

NOTES ET ENQUETES.



⁂ *Diner de ma Mère l'Oye*. — Le 74e dîner a eu lieu le 30 janvier à l'Hôtel des Sociétés savantes sous la présidence de M. J.-K. Bladé, membre du Comité central. Les autres convives étaient MM. O. Beauregard, prince Roland Bonaparte; Deniker, G. Doncieux Charles Normand, Arthur Rhôé, Paul Sébillot, Julien Tiersot. Parmi les sujets dont on a parlé, nous pouvons citer une intéressante conversation sur les complaintes faites à l'occasion d'assassinats célèbres et sur les meurtres commis autrefois dans les auberges isolées. Il y aurait à faire une curieuse étude sur ces deux sujets. L'aubergiste assassin est un personnage qui figure dans un assez grand nombre de récits populaires. On a aussi causé des villes englouties, et presque tous les membres présents ont constaté qu'ils en connaissaient dans leurs pays. M. Julien Tiersot a chanté quelques-unes des chansons recueillies par M. V. d'Indy, dans le Vivarais et le Vercors, qui sont en cours de publication dans la Revue.

⁂ *Un livre populaire du XVIIe siècle*. — Histoire d'une galette de bled noir miraculeusement ensanglantée pour avoir été faite durant la procession et la grande messe de la Feste-Dieu, l'an 1639, par un homme de la paroisse des Iffs, au diocèse de Saint-Malo. A Saint-Malo, chez N. La Biche, imprimeur et libraire 1629, in-8° de 16 p

⁂ *Anneau à emblème*. — L'anneau dont la description a été donnée dans le numéro de décembre me semble avoir été fabriqué à l'occasion de la mort du général Foy ; son initiale F, et ses paroles *célèbres* : *Il y a de l'écho en France quand on y prononce les mots d'honneur et de patrie*, se retrouvent mêlés à des larmes.

(Comm. de M. Jules Claretie.)

∴ *Formulette entendue à Gand (juillet 1891), dite par des fillettes qui jouaient devant l'hôtel de ville* :

J'ai passé ma tête
Entre deux fenêtres ;
Mon mari l'a vu
Et m'a bien battue,
Ron, ron, ron,
Je ne le ferai plus.

(Com. de M. MOREL-RETZ (Stop).

∴ *Croyance relative à l'accouchement.* — La première femme qui entre dans la chambre d'une accouchée après la délivrance prend sa place et devient enceinte. D'après une superstition du midi de la France.

(Com. de M. A. DESCUBES.)

∴ *La déesse du choléra.* — Dans l'Inde, la déesse du choléra et de la peste est Kali, l'épouse de Jiva; elle est l'objet d'un culte très populaire. « C'est l'idole la plus effroyable qu'ait pu rêver l'Imagination païenne, est-il dit dans le *Journal des écoles du Dimanche*[1], elle est noire comme la nuit.

[1] *Journal des écoles du Dimanche*, N° 1, janvier 1897.

Ses cheveux tombent en désordre jusqu'à ses pieds. Sur les traits de son visage grimaçant de rage, coulent des flots de sang ; sa langue, qui pend hors de sa bouche, est sanglante aussi. Son cou est orné d'un collier de crânes ; ses nombreuses mains brandissent des instruments de meurtre. Il faut, pour l'apaiser lui offrir des victimes sanglantes. » Ajoutons qu'on lui a longtemps immolé des hommes, et de nos jours les Thugs assassinaient leurs victimes en l'honneur de Kali.

∴ *La statue du Commandeur.* — Notre collègue M. Paul Eudel a fait représenter avec un grand succès au théâtre d'application une pantomime qui porte ce titre ; au même théâtre une saynette met en scène *Polichinelle et la Mort*, dont la donnée est presque populaire. La Mort épargne Polichinelle, qui, comme Misère, reste sur terre, pour l'amusement des enfants.

(Comm. de M. A. CERTEUX.)

∴ *Nominations et distinctions.* — Notre collègue M. Léopold Sudre, professeur de quatrième au lycée Stanislas, a été nommé officier d'Académie.

Le gérant : ALPHONSE CERTEUX.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

REVUE

DES

TRADITIONS POPULAIRES

7e Année. — Tome VII. — N° 3. — 15 Mars 1892.

LES ORDALIES[1]

II

Par le poison

L'ordalie par le poison, signalée chez les Cafres de l'Est et de l'Afrique méridionale, existe aussi chez les tribus de race bretonne de la côte ouest. La préparation du poison d'épreuve, la cérémonie et les conditions dans lesquelles il est pris, présentent seules quelques différences; mais le principe est le même, et la croyance à l'efficacité et à la nécessité de l'épreuve sont identiques. Il s'agit généralement de gens soupçonnés d'avoir fait périr par leurs maléfices des personnages considérables. L'idée d'une mort naturelle sans cause apparente, du moins pour des sauvages, est absolument étrangère à leurs esprits. De là l'ordalie, sorte de jugement de Dieu pour trouver le coupable, qu'une épreuve surnaturelle peut seule faire connaitre. Il est superflu d'ajouter que ce jugement de Dieu n'est guère que l'arrêt du devin chargé de préparer et d'administrer le poison.

[1] Suite. Voir t. vi, n° 20, octobre 1891.

c. — *Chez les Kamas* (ou Commis), *près du cap Lopez* (Bas Ogooué)

Le poison employé porte le nom de *mboundou*[1] ; c'est un narcotique très dangereux : il devient mortel lorsqu'il est pris à une dose très élevée. On l'obtient en râpant dans une grande tasse l'écorce d'un petit arbuste appelé *mboundou* comme le poison qu'il produit. L'écorce ainsi râpée est additionnée d'une assez grande quantité d'eau : cette eau prend une teinte rougeâtre et entre en fermentation : le mboundou est alors prêt à être administré à celui qui va en subir l'épreuve. L'infusion, qui est composée par un devin (*oganga*), est extrêmement amère et laisse un goût âcre. De nombreuses applications de cette épreuve sont citées par les voyageurs : entre autres à cinq femmes du village de Nigoubé, accusées d'avoir fait périr la mère du roi N'shango ; à un docteur qui dénonça le neveu d'un chef comme coupable d'être lycanthrope, et, sous la forme d'un léopard, d'avoir fait périr deux Kamas pour les dévorer. Le mboundou est lui-même une plante magique : la nuit, il ne reste pas planté en terre, il voit les sorciers et les voleurs, et pénètre les desseins les plus cachés des criminels ; il entre partout[2]. C'est seulement quand le jour va paraître qu'il reprend sa place dans les bois : alors il est sans puissance, on peut l'arracher et l'emporter avec soi. En réalité, le mboundou croît dans les forêts, à l'ombre des arbres touffus ; sa taille est au plus de vingt-cinq centimètres : sa feuille est oblongue et vert foncé ; la racine, dont l'écorce paraît seule douée de propriété vénéneuse, est rougeâtre et de forme conique[3].

d. — *Chez les Otandos.* (Bas Ogooué).

La même épreuve fut appliquée chez les Otandos qui habitent sur la rive gauche du Rembo Ngouai, affluent de gauche de l'Ogowé, à un

[1] Presque tous les auteurs qui en parlent sont d'accord sur ce point qu'on emploie l'écorce du *mboudou*, excepté Guiral : suivant lui, on se sert des fruits rouges du mboudou qui est une sorte de solanée (*Le Congo français*, Paris, 1889, in-18 jés. ch. I, p. 8).

[2] Cf. les légendes européennes sur la mandragore (De Gubernatis : *La Mythologie des plantes*, Paris, 1882, 2 v. in-8°, t. II, p. 213-217).

[3] Cf. du Chaillu. *Voyages et aventures dans l'Afrique équatoriale*, Paris, 1863, grand in-8° ch. XVI, p. 288-290 ; id. *L'Afrique sauvage*, Paris, 1868, in-8° ch. III, p. 54 ; de Compiègne, *Gabonais, Pahouins, Gallois*, Paris, 1875, in-18 jés. ch. VIII, p. 307-310 ; Marche, *Trois voyages dans l'Afrique occidentale*, Paris, 1879, in-18 jés. : IIe partie, ch. IV, p. 128, ch. VI, p. 158-159.

individu soupçonné d'avoir fait éclater dans le pays une épidémie de petite vérole[1].

e. — *Chez les Gallois*

(Gabon)

De Compiègne donne la description suivante de la cérémonie en question chez les Gallois et les Inengas : « Le féticheur trace une raie sur le sable, à dix pas devant le patient, auquel il tend ensuite la coupe remplie de mboundou ; celui-ci doit l'avaler d'un plein trait, puis, à un signe du féticheur, se mettre en marche. Déjà le poison commence à produire son effet : ses yeux s'injectent de sang et semblent prêts à sortir de leur orbite, sa figure se contracte et une torpeur invincible s'empare de lui. Et cependant il rassemble son énergie dans un suprême effort et cherche à marcher en avant, car, malheur à lui, s'il tombe avant d'avoir franchi cette raie tracée sur le sable par le grand féticheur : sa culpabilité sera prouvée aux yeux de ces barbares, et une foule altérée de sang l'égorgera, arrachera ses entrailles et coupera son corps en petits morceaux. Si, au contraire, ses forces ne l'ont pas trahi tout de suite, il est déclaré innocent, et la colère du peuple tombera alors sur ses accusateurs, si toutefois l'accusateur n'est pas l'*oganga* ou grand féticheur... Les oganga acquièrent une grande influence sur l'esprit crédule des noirs en buvant impunément le *mboundou*. Naturellement, on peut s'habituer à ce poison comme à presque tous les autres, en le prenant quotidiennement et par doses progressives[2]. » Nous verrons plus loin cette obligation pour l'accusé, de marcher un certain temps après avoir pris le poison, exister au Congo. Un exemple d'ordalie du même genre, qu'on veut appliquer chez les Gallois d'Adanlinanlogo à une femme soupçonnée d'avoir empoisonné le roi N'combé, est cité aussi par de Compiègne[3].

f. — *Chez les Batékès*

(Congo français)

On soumet également à l'épreuve du poison, chez les Batékès de la rive droite du Congo, les gens soupçonnés d'avoir jeté des sorts[4].

[1] Du Chaillu : l'*Afrique sauvage*, ch. IX, p. 148.
[2] De Compiègne : *Gabonais, Pahouins, Gallois*, ch. VIII, p. 308-310.
[3] *Okanda, Bangouens, Osyéba*. Paris, 1875, in-18 jés., ch. II, p. 69-70.
[4] Coquilhat : *Sur le Haut-Congo*, Paris, 1888, l. I, ch. IV, p. 59.

g. — *Chez les Ba-Yanzis* (Congo belge)

Dans tout le bassin du Congo, cette épreuve porte le nom de *nkassa*, altéré en *casque* par les Européens[1]. On emploie l'écorce épaisse et dure d'un grand arbre, l'*erytrophlœum guinense* : Réduite en poudre et aspirée, elle provoque de violents éternuments : l'extrait liquide, injecté sous la peau d'un animal, amène des vomissements et a un effet remarquable sur le système nerveux qu'il irrite d'abord et finit par paralyser. Son contre-poison est une espèce d'émétique appelée *massai*. On en a signalé l'usage chez les Ba-Yanzis, sur la rive gauche du moyen Congo[2].

h. — *Chez les Ba-Ngala* (Congo belge)

La femme d'un chef de N'goumba ayant été tuée par un crocodile, le frère du veuf fut accusé d'avoir causé ce malheur par un *ikoundou* (mauvais sort) : on lui fit prendre le poison d'épreuve (*nkassa*), et il mourut, ce qui fut un témoignage de sa culpabilité[3].

i. — *Chez les Fiotes* (Bas-Congo)

« Il est entendu qu'un chef ne peut mourir que victime de maléfices. A sa mort, le *ganga* ou féticheur se charge de découvrir celui ou ceux qui ont jeté le mauvais sort. Le village étant réuni, un féticheur badigeonné, peinturé, des plumes sur la tête, une peau de singe autour des reins, couvert d'amulettes, de sonnettes, d'un attirail sans nom, aux trois quarts ivre, invoque le fétiche. Il saute, gesticule, gambade, se contorsionne, vocifère et semble s'enivrer davantage aux battements de plus en plus précipités des tambours qui accompagnent le chant des spectateurs. Le féticheur, écumant, n'ayant plus rien d'humain, s'arrête net, et désigne dans la foule le ou les coupables : le fétiche a parlé.

[1] On a vu (t. VI, p. 632) qu'au XVII[e] siècle le P. Jean dos Santos désignait déjà par le mot de *lucasse*, l'épreuve du même genre en usage chez les Cafres de l'est de l'Afrique.

[2] Monteiro : *Angola and the river Congo*, Londres, 1875, 2 v. in-8°, t. I, ch. III, p. 61-62 ; Trivier, *Mon voyage au continent noir*, Paris, 1890, in-8°, ch. XV p. 343 ; Coquilhat. *Sur le Haut-Congo*, l. I, ch. V, p. 85.

[3] Coquilhat : *Sur le Haut-Congo*, liv. II, ch. IV, p. 343.

Les malheureux sont saisis et conduits au milieu du cercle, où le féticheur leur présente des calebasses contenant un liquide empoisonné. Ils vident sans hésitation la potion qui leur est présentée, car, forts de leur innocence, ils sont convaincus de la complète innocuité du poison. Mais il est évident que le féticheur, qui a choisi ses victimes, a soigné la dose, et les fétiches qu'il a fait parler doivent être infaillibles. Après quelques minutes, les effets stupéfiants du poison ingéré se manifestent. On ordonne aux patients, assis en ligne, de se lever et d'atteindre un endroit quelconque, ce qui prouverait leur innocence. Ils se soulèvent, font quelques pas chancelants, s'affaissent, se relèvent, puis tombent lourdement comme assommés. Alors se passe une scène horrible. La galerie, énervée par les chants et les danses, ivre de *malafou*, se précipite sur les misérables, et c'est à qui, à l'aide d'une machette (couteau) mal aiguisée, frappera le plus fort pour arracher les têtes de leur tronc. Un homme influent ou riche n'a pas à craindre l'épreuve de la casque. S'il faut absolument qu'il la subisse, à cause de la rumeur publique qui l'accuse d'un méfait, le féticheur — qui a peut-être suscité l'accusation — le tirera d'affaire moyennant paiement. Il n'administrera qu'un breuvage anodin, et son client sortira victorieux de l'épreuve. Quelque misérable paiera pour lui, et l'opinion publique sera satisfaite[1]. »

j. — *Loanda*

(Congo portugais)

Bien que les Portugais aient interdit l'application de cette épreuve dans les territoires qui leur appartiennent[2], elle ne laisse pas d'être fréquemment appliquée, comme le montrent les rapports de divers voyageurs. La scène suivante qui se passa dans une ville, à Saint-Paul de Loanda, en est une preuve.

« Une femme accusée de sorcellerie par un féticheur célèbre allait boire le poison : devant elle était étendu un gros tronc d'arbre qu'elle devait, sous peine d'être déclarée coupable, suivre trois fois dans toute sa longueur sans tomber. L'accusée ne semblait pas inquiète : depuis plusieurs jours, elle répétait à tous qu'elle subirait bien l'épreuve et ne ferait aucun faux-pas. « Une seule chose, disait-elle, peut me faire mourir : si je vois un poisson dans un baquet, cette vue me tuera instantanément ; on me l'a prédit et je l'ai rêvé. » Elle prit d'une main

[1] Lettre du lieutenant Avaert, publiée par Coquilhat : *Sur le Haut-Congo*. Annexe, n° 2, p. 499.

[2] Monteiro : *Angola and the river Congo*, ch. III, p. 163-164.

ferme la coupe fatale et but le poison lentement et jusqu'à la dernière goutte. Elle monta ensuite sur le tronc d'arbre, le suivit dans toute sa longueur sans hésiter, et revint sur ses pas avec autant de succès ; une fois encore le même chemin, et elle était sauvée ; elle se remit en marche : son teint était déjà livide, sa marche et ses mouvements avaient la raideur de ceux d'un automate, mais elle n'hésitait ni ne chancelait ; déjà elle avait fait la moitié du parcours et ses amis allaient acclamer son innocence, lorsque le féticheur, qui voyait sa proie lui échapper, lui mit sous les yeux un baquet qu'il avait préparé en cachette. La malheureuse le regarda un instant d'un air stupide, puis, poussant un grand cri, tomba comme foudroyée[1]. »

k. — *Chez les Michicongos*

(Congo portugais).

L'obligation pour l'accusé de marcher pendant un certain temps n'existe pas dans l'ordalie telle que la pratiquent les Michicongos, comme on peut le voir par l'exemple suivant : il s'agit d'une petite fille de douze ans, accusée d'être la cause de la mort de son père.

« A huit heures, la cérémonie commença : le sorcier se lève, fait trois fois le tour de la marmite où cuit le poison, se dirige ensuite vers sa victime et trace un grand cercle autour d'elle, puis il se livre à une danse désordonnée, poussant des cris, frappant dans ses mains. La population attentive chante un refrain lent et monotone, et marque la mesure en battant les mains l'une contre l'autre. Ensuite le feticheiro prend la marmite, en transvase le contenu dans une plus petite en terre et s'approche lentement de l'accusée. La pauvre enfant, forte de son innocence sans doute, avait repris courage : elle s'était levée et attendait avec une contenance ferme son bourreau qui semble avoir un moment d'hésitation. Elle s'empare du vase qu'il lui présente et boit, à plusieurs reprises, avec des grimaces qui font mal à voir. Mais son courage est au-dessus de ses forces, elle tremble de tous ses membres : on est obligé de lui faire avaler de force le reste de la liqueur... Si la condamnée peut attendre jusqu'à midi, elle sera proclamée innocente ; si elle rend le poison avant l'heure fixée, on lui en administre un autre ; si elle le conserve, elle mourra, son corps sera brûlé et justice sera faite. La musique continuait toujours, les battements de mains accompagnaient les tambours, et chacun suivait avec attention les progrès du mal sur le visage de la condamnée. Ce ne fut

[1] De Compiègne : *Gabonais, Pahouins, Gallois*, ch. VIII, p. 312-313.

d'abord que des hoquets, des grimaces convulsives, des mouvements déréglés de l'estomac. Bientôt son corps prit une teinte de noir sale; elle commença à s'agiter sur le tronc d'arbre qui lui servait de siège et sur lequel elle s'était affaissée. Elle finit par se rouler à terre dans des convulsions horribles. Les chants redoublaient de force, les tambours de bruit et les mains de vitesse : l'assemblée, enivrée, trépignait[1]. »

l. — *Chez les Cabindes*

(Congo portugais)

L'arbre qui fournit la *nkassa* est très abondant chez les Cabindes et ceux-ci en font très grand usage dans leurs moindres contestations[2].

m. — *Chez les Gangélas* ou *Gonzêlas*

(Congo portugais)

L'épreuve, telle qu'elle se pratique chez les Gonzêlas du Coquingué, qui font partie de la tribu du Gangélas, à l'est de Benguéla, est plus impartiale en apparence, en ce que l'accusateur et l'accusé courent les mêmes risques. Lorsqu'un individu a été déclaré par le devin coupable de la mort d'un autre par ses sortiléges, il a le droit de subir une épreuve. « L'homme à médecine, en présence du peuple, compose, sous les yeux de la famille, un breuvage empoisonné que prennent, en quantité égale, l'accusé et le plus proche parent du défunt. Cette boisson leur produit une folie temporaire : celui qui en ressent le plus les accès est considéré comme le coupable et condamné à mort[3]. »

« Lorsqu'il s'agit d'un sort jeté à quelqu'un, l'épreuve est généralement fatale. L'individu accusé se rend parfois de très loin sur les bords de la Dua, rivière qui passe aux environs de Cassangé, où, afin de prouver son innocence, il avale une infusion de feuilles vénéneuses qui ne manque jamais de causer sa mort, d'autant plus que si l'estomac du patient rejette le breuvage la dose est immédiatement renouvelée. Les chefs même ne sont pas à l'abri de cette épreuve[4]. »

[1] Ch. Jeannest : *Quatre ans au Congo*, Paris, 1883. in-18 jés. ch. VII, p. 224-225. Cf. une épreuve du même genre sur une femme d'Angola (Livingstone : *Explorations dans l'Afrique australe*, Paris, 1881, ch. XXX, p. 616).

[2] Monteiro : *Angola and the river Congo*, t. I, p. 62-74; cf. Jeannest, *Quatre ans au Congo*, ch. V, p. 161.

[3] Serpa Pinto : *Comment j'ai traversé l'Afrique*, Paris, 1881, 2 vol. in-8° t. I, ch. V, p. 164.

[4] D. Livingstone : *Explorations dans l'Afrique australe*, ch. XXII, p. 432, 439.

n. — *Chez les Batokas*

Une tribu du groupe bantou, les Batokas, voisins des Makololos, sur le cours moyen du Zambèze, ont apporté, dans l'emploi de cette épreuve, un adoucissement qui existe aussi chez d'autres tribus de l'Afrique orientale. « Elle peut être subie par procuration, et un coq prend souvent la place du prétendu sorcier. » L'épreuve avait lieu d'ordinaire sur la montagne sacrée de Nchokoméla où étaient les sépultures des ancêtres, dont on invoquait les esprits invisibles au moment de boire le *mouavi*[1].

o. — *Chez les Barotsés*

La tribu bantou des Barotsés, dans l'intérieur de l'Afrique australe, a adopté le même tempérament que les Batokas : la drogue est administrée à un coq ou à un chien, et le juge prononce l'acquittement ou la condamnation de l'accusé, d'après l'effet que produit sur l'animal cette médecine judiciaire[2].

p. — *Chez les Aïahous*

Sur les bords de la Rovouma, entre l'Océan Indien et le lac Nyassa, le crime d'anthropophagie est également prouvé par le poison d'épreuve : « Trouvé sur la route les os calcinés d'un homme qui fut accusé d'avoir mangé de la chair humaine. Convaincu par le mouavi, il a été brûlé. Ses vêtements sont accrochés aux arbres qui bordent le chemin, pour avertir les autres et leur servir d'exemple[3]. »

q. — *Dans l'Ourougourou*

Dans l'Ourougourou, à l'O. de Zanzibar, sur la route des Grands-Lacs, lorsqu'une contestation s'élève, à propos de vol par exemple, on a recours au *dawa* (de l'arabe *daoua*, remède) qu'on administre aux deux parties[4].

(A suivre). René Basset.

[1] D. et Ch., Livingstone : *Exploration du Zambèse et de ses affluents*, Paris, 1866, in-8° ch. XI, p. 215; D. Livingstone : *Explorations de l'Afrique australe*, ch. XXX, p. 616.

[2] D. Livingstone : *Explorations dans l'Afrique australe*, ch. XXX, p. 616.

[3] D. Livingstone : *Dernier journal*, Paris, 1876, 2 vol. in-8°, t. I, ch. III, p. 77-78.

[4] Le Roy : *A travers le Zanguebar*, Lyon et Paris, 1884, in-8°, ch. XXVI, p. 165-166.
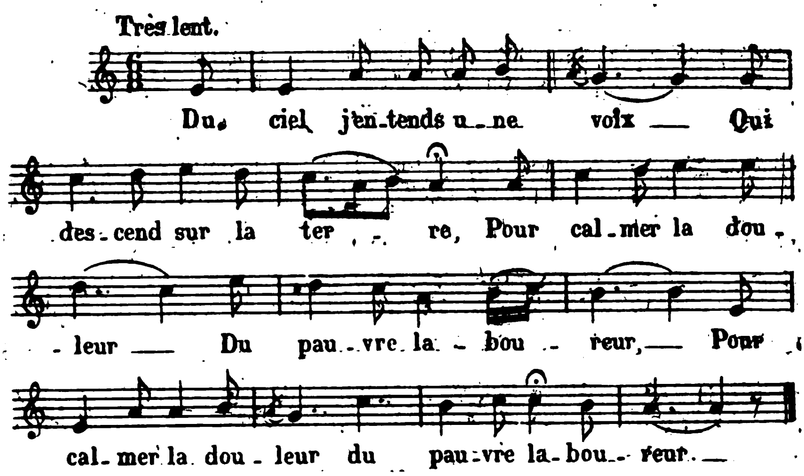
CHANSONS POPULAIRES

RECUEILLIES DANS LE VIVARAIS ET LE VERCORS (*Suite*).

LES CHANTS DE LA TERRE

I

LE PAUVRE LABOUREUR



I

Du ciel j'entends une voix
Qui descend sur la terre,
Pour calmer la douleur } *bis.*
Du pauvre laboureur. }

II
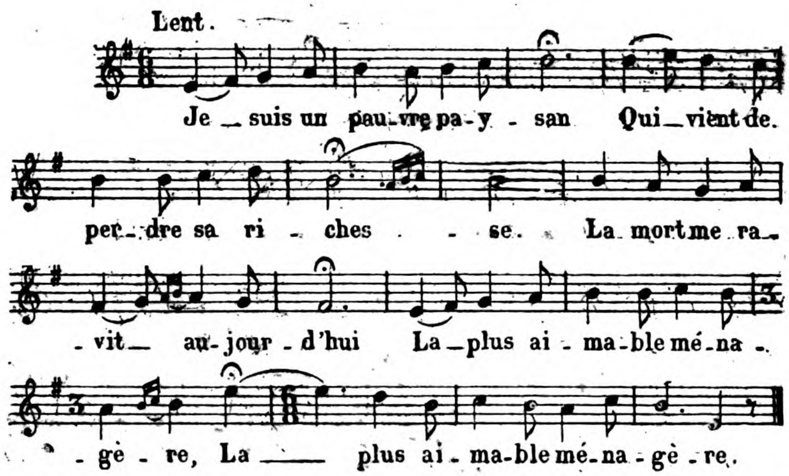
Mangeant que du pain d'orge
Pour vendre son froment,
Grand Dieu qu'il est à plaindre } *bis.*
Le pauvre laboureur ! }

(*Vercors.*)

Ceci paraît être un vestige, très altéré, de la chanson du *Pauvre laboureur*, dont j'ai donné une version bressane plus complète dans mes *Mélodies populaires des provinces de France*. Elle n'est pas inconnue non plus dans les régions voisines de celles qui nous occupent. V. Smith en a recueilli une variante dans le Forez. V. *Mélusine*, t, I, col. 458.

II

Complainte du pauvre paysan



Je suis un pauvre paysan
Qui vient de perdre sa richesse.
La mort me ravit aujourd'hui
La plus aimable ménagère. (*bis*.)

Lorsque je m'en vas dans les champs
Continuer mon labourage,
Je laisse mes petits enfants
Gouverner mon pauvre ménage. (*bis*.)

Ah ! si je pouvais réussir
A bien élever ma famille !
J'aurais l'espoir dans mes vieux ans
De vivre heureux dans ma chaumière. (*b*.)

La mort me vient fermer les yeux,
Retrancher les jours de ma vie,
Et mes enfants partageront
Mon peu de bien et ma chaumière. (*bis*.)

(*Vivarais et Vercors*).

Encore une variation sur le thème précédent[1], avec addition de couplets à la manière des romances de Jean-Jacques Rousseau, qui donnent à la poésie un caractère singulièrement artificiel et prétentieux. Mais, dans ces sortes de chansons, c'est la mélopée qui est tout ; et celle-ci est un beau chant de plein air.

[1] Comparez ce couplet d'une version du *Pauvre laboureur* :
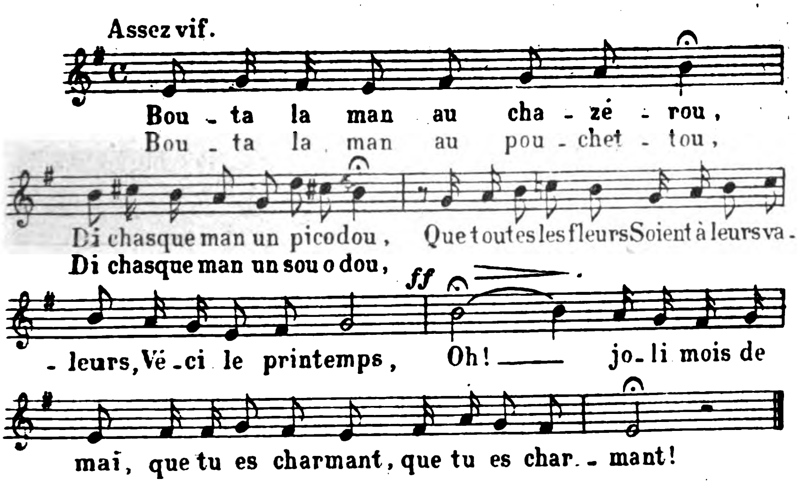
Le pauvre laboureur,
Il a bien du malheur.
Il a perdu sa femme
A l'âge de trente ans ;
Elle le laiss' tout seul
Avecque ses enfants...

Guillon, *Ch. pop. de l'Ain*, p. 586.

LES CHANTS DE L'ANNÉE

I

Chanson de mai



Texte patois.	Traduction.
Bouta la main au chézarou,	Mettez la main à l'armoire,
Di chasque man un picodou.	De chaque main un *picodon*.

Refrain.

Que toutes les fleurs
Soient à leur valeur,
Voici le printemps,
Ah !
Joli moi de mai, que tu es charmant !

Bouta la man au pouchettou,	Mettez la main à la poche,
Di chasque man un sou o dou.	De chaque main un sou ou deux.

Au refrain.

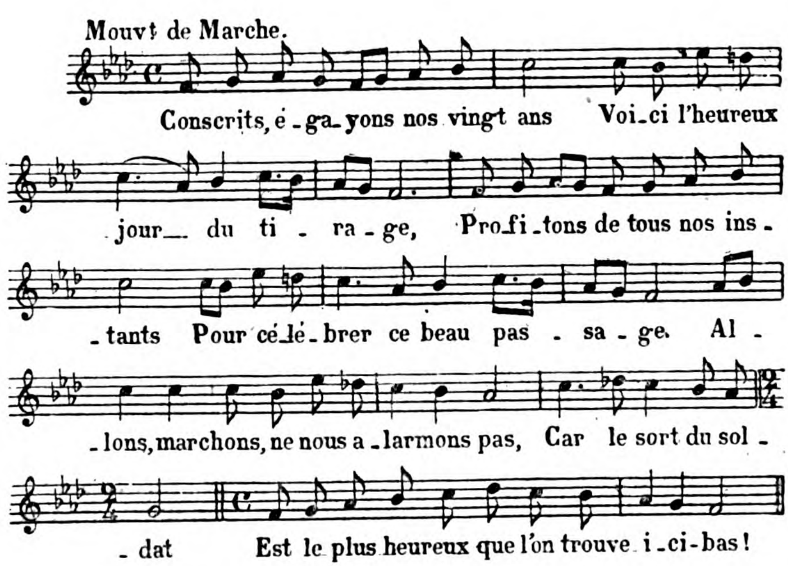
(*Vivarais*).

Cette chanson de quête, très répandue dans tout le Haut-Vivarais, se chante généralement dans la soirée du dernier jour d'avril. Les jeunes gens de chaque village vont de porte en porte quêter, ici un « *picodon* » (petit fromage de lait de chèvre), là « *un sou ou deux,* » plus loin quelque morceau de *salé* ou de saucisse, afin de célébrer, le lendemain, l'entrée du mois de mai par un repas solennel.

Le refrain en français est chanté à pleine voix par tous les quêteurs, tandis que les deux premiers vers sont improvisés en patois par l'un des jeunes gens, qui, connaissant les ressources des familles du pays, modifie ses demandes selon ce qu'il sait pouvoir être exigé dans chaque maison. Il est très rare de voir cet appel rester sans réponse.

II

Chanson de conscrits



Conscrits, égayons nos vingt ans,
Voici l'heureux jour du tirage.
Profitons de tous nos instants
Pour célébrer ce beau passage.
Allons, marchons, ne nous alarmons pas,
Car le sort du soldat
Est le plus heureux que l'on trouve ici-bas.

Courage, ami, c'est notre tour,
Montons l'escalier au plus vite ;
Laissons le drapeau, le tambour,
Auprès de l'urne on nous invite.
Enfin, c'est là qu'est l'espoir incertain ;
C'est là sous notre main
La destination qui nous attend demain.

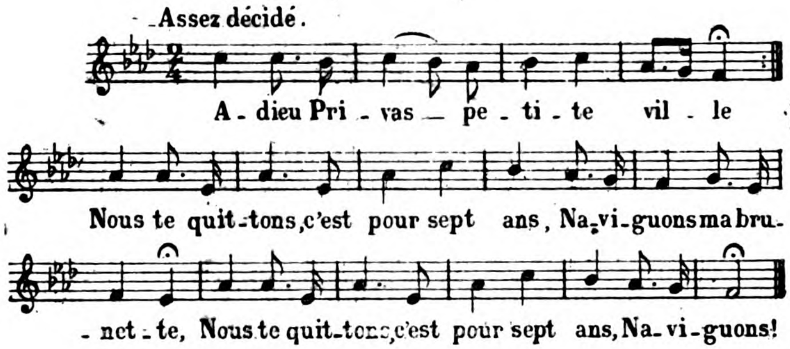
Chers parents, qui priez pour nous,
Triste nouvelle à vous apprendre :
Le sort me sépare de vous
Je viens ici pour vous suprendre.
Point de regrets, nous volons au succès,
Car quiconque est Français
Sait bien affronter la mort sous les boulets.

Ce que je regrette-z-en partant,
C'est l' tendre cœur de ma maîtresse.
Ce que je regrette-z-en partant,
C'est l' tendre cœur de ma maîtresse.
L'avoir tant aimée, tant considérée,
Après tant d'amitié,
C'est à présent qu'il nous la faut quitter.

Adieu, papa, adieu maman.
— Adieu mon fils, bonne espérance!
Il faut partir, c'est le moment ;
Sers bien le roi, sers bien la France.
— Partons, amis, marchons, marchons au pas,
Car le sort du soldat
Est le plus heureux que l'on trouve ici-bas.

III

MARCHE DES CONSCRITS DANS LA MONTAGNE

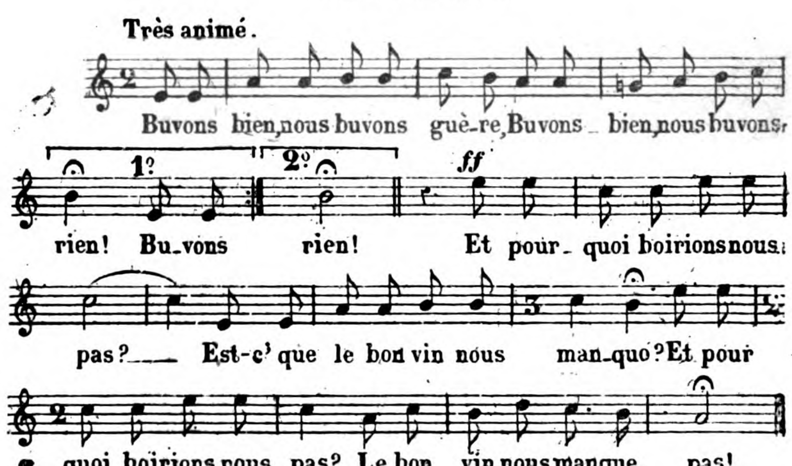


(*Vivarais*).

La mélodie se répète indéfiniment sans changer de paroles.

IV

CHANSON A BOIRE



(*Haut-Vivarais*, Saint-Agrève).

Couplet isolé, qu'on peut répéter aussi souvent qu'il est nécessaire, comme pour la chanson précédente.

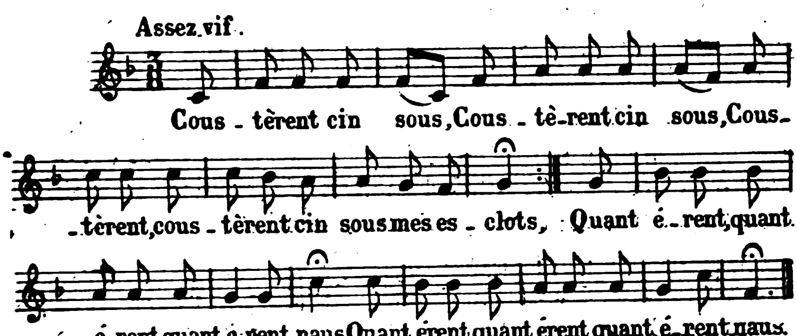
DANSES

I

Les Esclots

(Les Sabots)

Chanson a danser
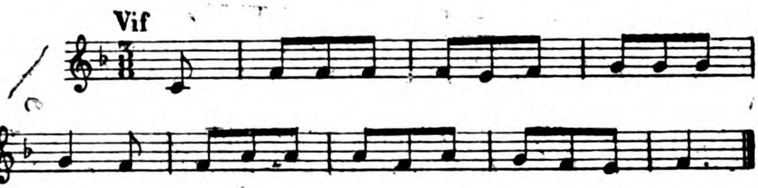


(Hauts plateaux.)

Cette chanson a toutes apparences d'une ancienne mélodie instrumentale à laquelle des paroles auront été ajoutées postérieurement. Son rythme est celui de la *Montagnarde,* danse très populaire dans toutes les régions montagneuses du centre de la France, depuis le Morvan jusqu'à l'Auvergne.

Les anciens instruments populaires ont disparu depuis longtemps des montagnes de l'Ardèche, si tant est qu'ils y aient jamais été très répandus. On rencontre encore par endroits, très rarement, des joueurs de violon ; mais aujourd'hui, la clarinette, qui a remplacé la musette dans la plus grande partie des régions de l'Est, et surtout le moderne cornet à pistons et le baryton en *si bémol,* sont les seuls instruments sur lesquels les ménétriers exécutent les danses populaires. Souvent enfin des mélodies de danses de caractère instrumental et n'ayant pas de paroles sont, à défaut d'instruments, purement et simplement chantées.

Bourrées et Montagnardes.

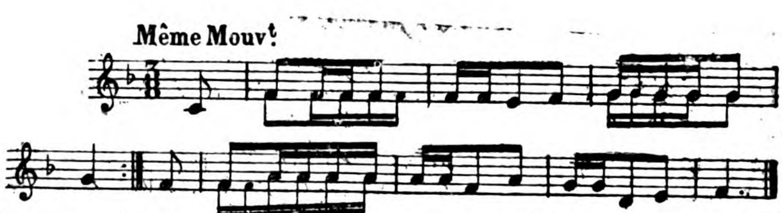
II



(*Hauts plateaux.*)
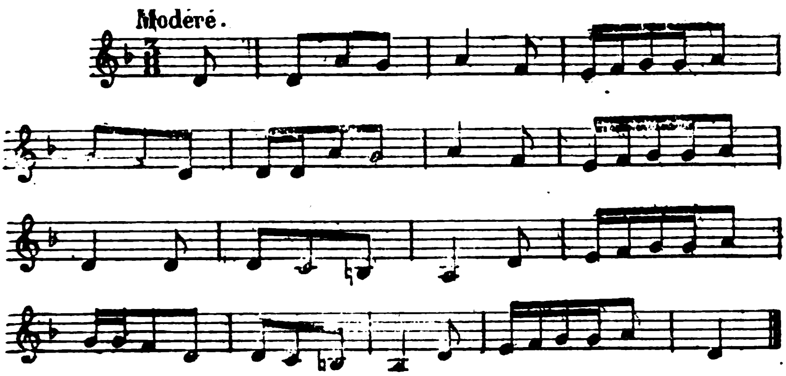
Ceci est encore une mélodie dans le rythme de la *Montagnarde*. Les chanteurs ont l'habitude de la répéter en la variant de la manière suivante : celui qui l'a entonnée la reprend à l'octave, en voix de fausset, avec des notes répétées et de petits ornements très rudimentaires ; pendant ce temps les assistants vocifèrent le couplet en chœur, en frappant les tables de leurs *coutelières*, sur les premiers temps des mesures 1, 3, 5, 7, et les seconds temps des mesures 2 et 6 ; cela produit un rythme irrégulier assez comparable à ces rythmes de guitare des chants orientaux et espagnols, dont M. Chabrier a si merveilleusement traduit l'impression dans *España*. Voici cette variation[1] :

III



[1] C'est par erreur qu'une barre de reprise a été mise au milieu de la quatrième mesure. Cette faute a été reconnue trop tard pour pouvoir être corrigée sur le cliché.
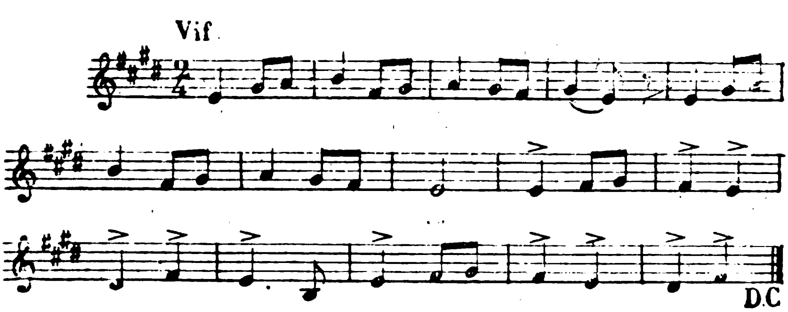
IV



(*Hauts plateaux.*)

Encore un air de danse qui a pris dans le pays le nom de « bourrée », bien qu'il n'en ait pas la forme rythmique, la bourrée étant une danse à deux temps. C'est encore, en réalité, une montagnarde. On y reconnaîtra sans peine le type mélodique d'une danse populaire de l'Auvergne bien connu partout.

V
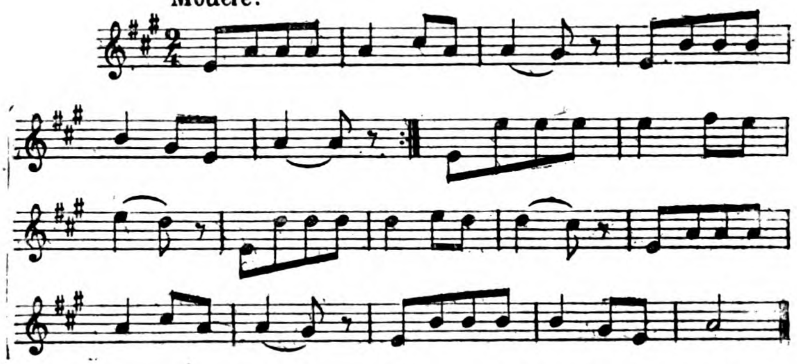


(*Vivarais*, Vernoux.)

Voilà enfin une bourrée authentique, à deux temps et avec ses deux reprises, telle qu'on la danse dans tout le centre de la France, Berry, Bourbonnais, Auvergne, etc.

VI

Rigodon

Modéré.



(*Vivarais*, Boffres.)

C'est dans les campagnes que nos vieilles danses françaises ont trouvé leurs derniers refuges. La bourrée se dansait à la cour de France, au XVIe siècle : on nous a dit que Marguerite de Valois, « ayant les jambes fort belles, la substitua aux *basses-danses*, que l'on marchait au lieu de sauter. » Le rigodon, pour être venu plus tard, n'en jouit pas moins d'une vogue universelle, à la cour et à la ville, pendant le XVIIIe siècle. L'air de rigodon ci-dessus, d'allure bien française, est intéressant par sa coupe mélodique, formée exclusivement de membres de trois mesures.

J. Tiersot et Vincent d'Indy.

DEVINETTES POPULAIRES

RECUEILLIES AU PAYS WALLON

1

Qu'è-ce que c'è que passe dezeu on bwè sin fè d'ombrache ?
(Jodoigne, prov. de Brabant).

Qu'est-ce qui passe au-dessus d'un bois sans faire d'ombre ?
— Le son de la cloche.

2

Vér pindu
Hautmèttu,
Et l' poïou qu'ol wéte.
(Dinant, prov. Namur).

Vert pendu
Haut placé,
Et le poilu qui le regarde.
— Le gland et le sanglier.

3

Cou su cou,
Coué m'chou,
Dix tirants,
Quate pindants.
(Laroche, prov. Luxembourg).

Derrière [de la trayeuse] sur derrière [siège du trépied],
Fond [du seau] dans mon giron,
Dix [doigts] tirant,
Quatre [trayons] pendants.

4

Diri bi c' qui toûne à l'intour dé l' maiso avè in rangon a s'cu ?
(Nivelles, Brabant).

Diriez-vous bien ce qui tourne à l'entour de la maison traînant un écouvillon ?
— Le chat.

5

Dji va-st-è bwè,
Si dj' èl trouve, dj' èl touw'rè.
Si dj' n' èl trouve nin, dji l'èpwètrè.
(Ampsin, prov. de Liège).

Je vais dans le bois.
Si je le trouve, je le tuerai.
Si je ne le trouve pas, je l'emporterai.
— Le bois, c'est la chevelure.

6

Qu'è-ce qu'on tappe o l'air blanc è qui r'toume djènne?
(Malmédy, Prusse rhénane).

Qu'est-ce qu'on lance en l'air blanc et qui retombe jaune?
— L'œuf.

7

Ciq pirette,
Ciq bârbette,
El pia du cu roussette.
(Nivelles, Brabant).

Cinq pierrettes,
Cinq petites barbes,
La peau du fond rousse.
— La nèfle.

8

Vètte comme de l'ièbe,
Amêr comme dè l'soufe;
Rotche comme dè son,
Doux comme dè l'laume.
(Jodoigne).

Verte comme de l'herbe,
Amère comme de la suie;
Rouge comme du sang,
Doux comme du miel.
— La cerise.

9

Qwè è-ce qu'è mwêr èt qui danse co?
(Vottem, près Liège).

Qu'est-ce qui est mort et qui danse encore?
— La feuille de l'arbre.

10

On bia rwè to rodje habii,
On palais d'chau è d'oucha,
Deux rang d' soudâr po-z-i waiti.
(Namur).

Un beau roi tout rouge habillé,
Un palais de chair et d'os,
Deux rangées de soldats pour y veiller.
— La langue, la cavité buccale, les dents.

11

Díri bí quí ç' qui è toudi a hutte et toudi cru?
(Anderlues, Hainaut).

Diriez-vous bien qui est-ce qui est toujours à l'abri et toujours humide?
— La langue.

12

Pwèl dezeu,
Pwèl dezo,
L'pe dangèreu è d'dins
(Jodoigne).

12

Poil dessus,
Poil dessous,
Le plus dangereux au milieu.
— Les cils, le globe de l'œil.

13

Qwé è-ce don, vos... qui man'céie è qui n'sâreû djâzé ?
(Liège).

13

Quoi est-ce donc, vous... qui menace et qui ne saurait jaser ?
— L'index.

14

Pouïe in d'foû,
Pouïe in d'dins,
Dj'y stiche me mwin.
(Jodoigne).

14

Poilu en dehors,
Poilu en dedans,
J'y fourre ma main.
— La mitaine.

15

Pwèïe in d'our,
Pwèïe in d'dins,
Dj'appe me crawe
Et dj'èl fou d'din.
(Braine-l'Alleud, Brabant).

15

Poil en dehors,
Poil en dedans,
Je saisis mon courbé (= pied),
Et je le fourre dedans.
— La chaussette.

16

Qwant è-ce qu'on s'pormône è bw sin vèi nol âbe ?
(Liège).

16

Quand est-ce qu'on se promène dans le bois sans voir nul arbre ?
— Quand on a chaussé des sabots.

17

Qu'è-ce qui è plein dè djoû èt vû d'èlnute ?
(Liège).

17

Qu'est-ce qui est plein le jour et vide la nuit ?
— La chaussure.

18

Chaule dè djoû,
Vièr d'èl nai.
(Jodoigne).

18

Echelle le jour
Ver la nuit.
— Le lacet du soulier.

19

On grand tchamp bin labouré,
Jamais l'tcherrowe n'y a passé.
(Liège).

19

Un grand champ bien labouré,
Jamais la charrue n'y a passé.
— Le toit.

20

Qu'è-ce qui c'è qui vo grigne les dint quand vo-z intro dins l' maujon ?
(Beauraing, prov. Namur).

20

Qu'est-ce qui (vous) grince des dents quand vous entrez dans la maison ?
— C'est la crémaillère.

21

Dîrî bî ce qui mindje nwér èt que tchie roudje ?
(Braine-l'Alleud).

21

Diriez-vous bien ce qui mange noir et qui ch... rouge ?
— Le poële.

22

Perlin pin-pin,
Twé broque à s'cû li pin ;
Un p'ti rodje habii li tape a s'cu
Et fait r'mouwer tout ç'que n'a d'dins.
(Braine-l'Alleud).

22

Perlinpin-pin,
Trois broches au derrière lui pend ;
Un petit rouge habillé lui tapote au derrière, et fait remuer tout ce qui est dedans ?
— La marmite à trois pieds, et la flamme.

23

Qui è-ce qui n'è nin pu gro qu'one amande,
Et qui rimpli tote li tchampe ?
(Beauraing).

23

Qui est-ce qui n'est pas plus gros qu'une amande,
Et qui remplit toute la chambre ?
— La lumière d'une chandelle

24

Ine sa qwè d'long, rond èt blanc
Qui vint â monde pindou
Et qui moûr sins èfant.
(Liège).

24

Une « sais-quoi » de long, rond et blanc,
Qui vient au monde pendu
Et qui meurt sans enfants ?
— La chandelle.

25

Qui è-ce qui boit s'sang èt qui mièche ses tripes ?
(Ethe, près Virton, Luxembourg).

25

Qui est-ce qui boit son sang et qui mange ses boyaux ?
— La lampe.

26

Qui è-ce qu'è co pus d'cent pattes et qui n'sè sêie co sout'nu ?
(Willancourt, près Virton, Lux.).

26

Qui est-ce qui a encore plus de cent pattes et qui ne se sait pas soutenir ?
— Le balai.

27

N'é nin pus gros qu'on pî d'polain
Qui fait lèver on stî d'frumin
(Liège).

27

N'est pas plus gros qu'un pied de poulain,
Et fait lever un setier de froment ?
— Le levain.

28

Qu'è-ce qui rèie (tchante) to'nn'allant èt qui pleûre tot riv'nant ?
(Verviers, prov. Liège).

28

Qui est-ce qui rit (chante) en s'en allant et qui pleure en revenant ?
— Le seau.

29

Qu'è-ce qui chante è d'chindant èt qui chûle è r'montant ?
(Namur).

29

Qui est-ce qui chante en descendant et qui pleure en remontant ?
— Le seau dans le puits.

30

Long boïai,
Grosse maquette[1]
Qwand'lè-st-è fond i pette
(Liège).

30

Long boyau,
Grosse tête,
Quand il est au fond, il frappe ?
— La corde et le seau dans le puits.

[1] *Maquette*, extrémité sphérique d'un objet mince ; facétieusement : *tête*, surtout d'un enfant.

31

Diri bî...
Ç'qui n'è ni pus grand qu'un van
Et qu'tous les tch'fau d'Brabant
N'sarinne mètte en avant ?
(Braine-l'Alleud).

31

Diriez-vous bien...
Ce qui n'est pas plus grand qu'un van
Et que tous les chevaux de Brabant
Ne sauraient faire avancer ?
— Le puits.

32

Qu'è-ce qui s'implichepa l' cou è s'vude pa l' tièsse ?
(Fallais. prov. Liège).

32

Qu'est-ce qui s'emplit par le fond et se vide par la tête ?
— La pompe.

33

Dirî bé...
Ç' qu'è pe p'te
Que l' quewe d'one sore
Et que fait le rwè djole ?
(Jodoigne).

33

Diriez-vous bien...
Ce qui est plus petit
Que la queue d'une souris
Et qui fait le roi joli ?
— L'aiguille.

34

Quoi è-ce qu'on djètte long, qui r'tomme è creux ?
(Liège).

34

Qu'est-ce qu'on jette long, qui retombe en croix ?
— Les ciseaux.

35

Quoi è-ce don, vo...
Qwand on l' tappe è l'air il è rond èt quand i r'tomme il a n' cowe ?
(Liège).

35

Qu'est-ce donc, vous....
Quand on le lance en l'air il est rond et quand il retombe il a une queue ?
— La pelote de laine.

36

Diri bin ci qu' c'è qui crie au mitna d'on bwè è qu' nollu n' wasse rèsponte ?
(Evrehailles, prov. Namur).

36

Diriez-vous bien qui c'est qui crie au milieu d'un bois et à qui nul n'ose répondre ?
— Le curé dans sa chaire.

37

On trau to rond
Qui n'a nou fond
Et po l' marièdje è bon ?
(Liège).

37

Un trou tout rond,
Qui n'a pas de fond,
Et pour le mariage est bon?
— L'anneau nuptial.

38

Blanc tchamp è neûr simince,
Li ci qu'èl sème è plein d'sciince.
(Liège).

38

Blanc champ et noire semence,
Celui qui la sème est plein de science
— Le papier, l'encre, l'écrivain.

39

Savez bi ç'què l'païsan vwè souvint,
Li rwè râr'mint, èié l'bon Dieu jamais?
(Nivelles).

39

Savez-vous bien ce que le paysan voit souvent, le roi rarement et le bon Dieu jamais?
— Son semblable.

O. Colson.

LE MAT BÉNI DE CAUREL

(Canton de Mûr-de-Bretagne)

Autrefois le pays de Caurel était très pauvre et les récoltes ne suffisaient pas à la nourriture des habitants. Lorsque l'âge et les infirmités laissaient un vieillard à charge à sa famille, comme chez certaines peuplades sauvages, on assommait la bouche inutile avec le premier bâton venu. Depuis l'introduction du christianisme dans le pays, ce procédé expéditif ne fut pas abandonné ; seulement pour y mettre des formes, on fit bénir un *mât* (espèce de gros marteau en bois) qui était déposé dans le creux d'un if près la porte de l'église, où les clients venaient le prendre pour leurs besoins.

Inutile de dire que cette coutume a disparu, mais la tradition s'est conservée dans le pays et lorsqu'un vieillard âgé et infirme est à charge à sa famille, il n'est pas rare d'entendre dire :

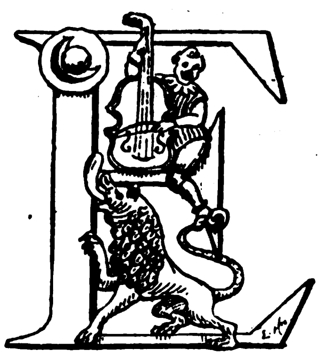
« Le pauvre vieux, il a été oublié ; si cela continue, il faudra bien aller chercher le mât bénit de Caurel. »

Emile Enaud.

PETITES LÉGENDES CHRÉTIENNES

I

Saint Vorles et saint Valentin



En Bourgogne, aux environs de Châtillon-sur-Seine, il *existe* — j'emploie cette expression à dessein — la dépouille mortelle de deux saints, très célèbres à dix lieues à la ronde.

L'un, saint Vorles, patron de Châtillon et de Marcenay, repose en partie dans la crypte de l'église Saint-Vorles, où fut enterré saint Bernard, et sous l'autel de l'église de Marcenay. L'autre, saint Valentin, a le plaisir de reposer dans le sarcophage de Sabinus et de son épouse Eponine, dans le caveau de la petite église de Griselles, située au sommet d'une montagne sur laquelle existent encore les vestiges d'un château que la tradition dit avoir été bâti par les quatre fils Aymon.

De leur vivant, les deux saints étaient souvent en dispute. Jaloux l'un de l'autre, c'était à qui ferait le plus de miracles. Cette rivalité continue, plusieurs siècles après leur mort.

Un jour, nos deux saints — joueurs enragés — se proposent mutuellement, comme enjeu, toutes les terres labourables que chacun d'eux possédait. J'ignore si les dés étaient pipés, mais saint Vorles gagna tous les champs de blé de son adversaire. Encore aujourd'hui, les gens de Machenay (Marcenay) récoltent de splendides froments dans la plaine, tandis que les gens de Griselles n'ont que des prés, situés au pied de coteaux sur lesquels ils récoltent un petit vin gris d'agréable saveur. D'où le dicton suivant :

Grisellain grisellaut,
Monte en bas, monte en haut,
L'diabl' aiprès tes étiauts (orteils).

Les gars de Griselles se sont vengés de ce dicton en formant celui-ci à l'adresse des habitants voisins de Laignes, le chef-lieu de canton :

Laignard,
Bâtard,
Gormand,
Feignant,
Prends lei lune aiveu tes dents !

Revenons à nos deux saints :

Quasi ruiné, saint Valentin demanda sa revanche. L'enjeu était la forêt voisine, appartenant par moitié à nos deux curés. Le bois appartiendrait à celui qui lancerait le plus loin sa hache. Saint Valentin gagna de cent coudées. Aussi, les Grisellains sont riches en bois, et les Machenayens n'ont que des bouquets sans importance.

Après ce coup, saint Vorles, piqué au vif, résolut d'accomplir un miracle de nature à faire crever de jalousie saint Valentin. L'occasion se produisit bientôt.

Un dimanche matin, pendant que le curé de Marcenay disait la messe, le bedeau vient lui dire à l'oreille que le feu consumait une ferme assez éloignée du pays et qu'un petit enfant allait périr dans les flammes.

Aussitôt, saint Vorles reste immobile, la messe est arrêtée, les chantres se taisent, les assistants semblent pétrifiés, personne ne bouge. Un quart d'heure après on entend les cris d'un petit enfant, venu on ne sait d'où, brusquement apporté sur les marches de l'autel. En esprit, saint Vorles était allé à la ferme, avait éteint le feu et sauvé l'enfant, pendant que le corps du saint restait dans l'église, les bras levés au ciel.

Ce miracle rendit furieux saint Valentin qui, le dimanche suivant, à sa messe dans l'église de Griselles, parut entouré de serpents vivants qu'il prit pour les montrer à la foule agenouillée, et dit :

— Désormais, mes chers paroissiens, vous serez, par mon intercession, à l'abri des morsures de la vipère.

— Gros malin ! s'exclama saint Vorles quand il connut le miracle de son confrère, mais c'est de la gasconnade, cela, il n'y a que des couleuvres à Griselles ! Valentin les fait avaler pour des vipères !...

Et voilà pourquoi, en Bourgogne, saint Vorles préserve du feu, comme saint Valentin préserve de la morsure des vipères.

(*Mémorial Cauchois, 18 février 1892.*)

Louis Blairet.

ADDITIONS

AUX COUTUMES, TRADITIONS ET SUPERSTITIONS

DE LA HAUTE-BRETAGNE

(Suite)

Les Arbres.

206. — Boire de la pelure d'aune infusée, guérit de la fièvre.

207. — On est aussi guéri de la fièvre si on met des marrons à bouillir dans du lait doux, qu'on boive le lait et qu'on mange les marrons.

208. — La fleur de genêt, fumée et appliquée bien chaude, guérit les coliques des chevaux.

209. — On dit que le gui de chêne guérit ceux qui tombent du haut mal.

210. — Pour guérir les attaques de nerfs, on fait boire au malade de la tisane de petit houx, puis on le frotte avec la plante bouillie.

211. — Si, le dimanche, pendant que le prêtre est à l'évangile, on fait une croix avec du laurier, et qu'on la place sur la poitrine de celui qui tremble les *fièvres*, il est guéri promptement.

212. — La fleur de haut-bois (sureau) ramassée le jour Saint-Jean guérit du mal de tête. On enveloppe la partie malade avec un linge imbibé dans l'eau où la fleur a été bouillie.

213. — La fleur de sureau ramassée le jour Saint-Jean a la propriété de guérir les maladies des yeux. On la fait infuser dans de l'eau bouillante et on les lave avec.

Les Plantes.

214. — Il existe un assez grand nombre de plantes qui sont dites *herbe au*, *herbe à la*, ou *herbe à saint*. . . . .

Bien que, jusqu'à présent, je n'aie relevé pour plusieurs d'entre elles aucune superstition, j'ai pensé qu'il était intéressant de donner leurs noms patois. Feu M. Hamonic en avait dressé une sorte de Catalogue qu'il me communiqua en m'autorisant à en prendre copie. Je le reproduis ici, en ajoutant quelques notes et en donnant à la suite du nom

vulgaire français le nom scientifique latin. J'ai marqué d'une * les plantes qui portent en français un nom vulgaire semblable au nom patois. Pour la commodité des recherches, je les ai aussi rangées par ordre alphabétique.

Herbe à l'aiguille[1].	Aconit (*Aconitum* L.)
* *Herbe à l'ail.*	Sisymbre alliaire (*Sisymbrium alliaria*, *Sco* (*poli*).
Herbe à l'aveugle.	Hièble (*Sambucus ebulus* L.)
Herbe à l'asperge.	Asperge (*Asparagus* L.)
Herbe ès bœufs.	Luzerne sauvage (*Medicago falcata* L.)
Herbe à la carrée.	Sauge (*Salvia* L.) ou scrofulaire aquatique (*Scrofularia aquatica* L.)
Herbe à la chancrée.	Géranium (*Geranium robertianum* L.)
* *Herbe au chantre.*	Sisymbre officinal (*Sisymbrium officinale Sco* (*poli*).
Herbe au charpentier. L'h aux ch. est habituellement la *Barbarea vulgaris* R. Br. (C. Brown).	Mille feuilles (*Achillea millefolium* L.)
Herbe au chat. Il y a deux autres plantes dont le nom vulgaire est herbe aux chats, c'est la *Nepeta cataria* L et la *Valeriana officinalis* L.	Ortie royale (*Galeopsis tetrahit* L).
Herbe ès chevaux.	Hanebane, jusquiame noire (*Hyocyamus niger* L).
Herbe au chien.	Chiendent (*Cynodon* Rich.)
Herbe au chierdonet (chardonneret) dite aussi : chierdron naër.	Caméléon noir ou chardonnerette (*Camelea ægreorum* L.). (*Carlina acaulis* L.)
Herbe au cœur.	Mélisse et citronnelle (*Melissa* L.).
Herbe à la couleuvre.	Serpentaire (*Polygonum bistorta* ?) et fenouil (*Fœniculum Hoff.*)
Herbe à la coupeure.	Petite consoude. (*Symphytum officinale* L). Achillée à mille feuilles (*Achillea millefolium* L.)
Herbe à cochons.	Renoncule grimpante (*Ranunculus hederacus* L.)
Herbe à coton.	Cotonnière d'Allemagne (*Filago germanica* L.)
Herbe ès dertres (dartres).	Petite éclaire (*Chelidonium* L.)

[1] Le premier nom est un nom patois ou vulgaire ; le second, le nom français le troisième, le nom scientifique.

Herbe ès écus.	Lysimaque mummulaire (*Lysimaca mummularia* L.)
Herbe à l'épine.	Aurone (*Artemisia campestris* L.)
Herbe à la farcion (farcin).	Sceau de Salomon (*Polygonatum vulgare* Desf).
Herbe à fi. (verrue)(?)	Scrofulaire noueuse (*Scrofularia nodosa* L.)
Herbe à fièvre.	Germandrée (*Teucrium scorodonia* L. ou *Teucrium chamœdrys* L.)
Herbe à foie.	Hépathique ou Herbe à la Trinité (*Hepathica.*)
Herbe à foulon.	Chardon à carder (*Dipsacus fullonum* Mill.).
Herbe à la gale.	Scabieuse (*Scabiosa* L.)
Herbe au geron, oreille de géant?	Bardane (*Lappa major* D. C.)
* *Herbe au gueux.*	Clématite des bois (*Clematis vitalba* L.)
Herbe à la hache.	Ache (*Apium* Hoff), livèche officinale (*Levistichum officinale* K.)
* *Herbe à l'hirondelle.*	Eclaire ou grande Chélidoine (*Chelidonium majus* L.)
Herbe au lait.	Laitron (*Sonchus* L.)
Herbe matagon.	Mandragore (*Mandragora* T.)
Herbe aux mères (à cause de ses vertus vermifuges ?)	Matricaire (*Matricaria chamomilla* L.)
Herbe à la meurtrie.	Valériane officinale (*Valeriana officinale* L.)
Herbe à la migraine.	Herniaire (*Herniaria* T.) ou Anserine polysperme (*Chenopodium polyspermum* L.)
Herbe à mille pertus.	Mille-pertuis perforé (*Hypericum perforatum* L.)
Herbe à la mort.	Menthe crépue à feuilles rondes (*Mentha rotundifolia* L.)
Herbe aux moutons.	Serpolet.
Herbe au mur.	Pariétaire (*Parietaria* L.)
Herbe ès ouées (herbe aux oies).	Argentine (*Potentilla anserina* L.)
Herbe au pauvre homme.	Faux séné (*Coronilla Emerus* L ?)
Herbe ès perles (herbe aux perles).	Gremil officinal (*Lithospermum officinale* L.)
Herbe à la pierre (diurétique).	Coqueret (*Physalis* L.)
Herbe au pivert (vulnéraire).	Ophrys mouche (*Ophrys muscifera*, Huds.)

Herbe à la plaie.	Pyrole (*Pyrola* L.)
Herbe à poumon.	Pouliot (*Mentha pulegium* L.)
* *Herbe à pou.*	Staphisaigre(*Delphinum staphisagria.*)
Herbe à la pourrie.	Gaillet grateron ou saigne-langue. (*Galium aparine* L.)
Herbe ès puces.	Pouliot.
Herbe à la purge.	Euphorbe lathyris ou Epurge (*Euphorbia lathyris* L.)
* *Herbe à Robert.*	Géranium (*Geranium robertianum* L.)
Herbe à rubans.	Alpiste, roseau (?)
Herbe saint Cado.	Scrofulaire (*Scrofularia* L.)
Herbe sainte.	Armoise absinthe (*Artemisia absinthium* L.)
Herbe sainte Apolline.	Jusquiame (*on la fait bouillir, et elle fait, dit-on, sortir les vers des dents.*)
* *Herbe sainte Barbe.*	Pseudonium ?
Herbe saint Gall.	Scabieuse.
Herbe saint Henoré.	Centaurée (*Centaurea* L.)
Herbe saint Jean.	Orpin (*Sedum telephium* L.)
Herbe sainte Marguerite.	Centaurée.
Herbe saint Méen.	Scabieuse.
Herbe saint Pierre.	Saxifrage (*Saxifraga* L.)
Herbe saint Sylvain (Herbe saint Julien ou sainte Barbe).	Barbarée commune (*Barbarea vulgaris* R. Br.)
Herbe au somme.	Jusquiame.
Herbe à la teigne.	Bardane.
Herbe à la toux.	Pas d'âne (*Tussilago farfara* L.).
Herbes ès verrues.	Héliotrope, Tournesol, Euphorbe, Réveille-matin.
Herbe à la vérette (variole).	Scabieuse.
Herbe à la vierge.	Sensitive.
Herbe à la vipère.	Scorzonère (*Scorzonera* L.).
Herbe au vent.	Anémone pulsatile (*Anemona pusatilla* L.)
Herbe au v'lin (serpent).	Contre-poison (?)
Herbe aux yeux.	Hièble.

215. — Pour guérir les juments *enjafardées*, c'est-à-dire prises d'une forte toux, on met à bouillir des grains de froment et de seigle pendant deux bonnes heures, puis on les fait manger.

216. — Vers Liffré, la conjonctivite se nomme « défaite » ; il y a un individu dans le pays qui la guérit en mettant dans l'œil un grain de blé.

217. — La camomille, pilée avec du sel, guérit les blessures.

218. — Pour guérir les ampoules, on met du charbon à bouillir dans de l'urine, on le broie, puis on se frotte avec l'eau et avec le résidu de la plante.

219. — Les chiens n'ont jamais mal aux dents, parce que aussitôt qu'ils s'en sentent menacés, ils vont manger du chiendent. Ce nom lui a été donné parce qu'il guérit les dents des chiens.

220. — *La côte Notre-Dame* est une herbe qui croît dans les puits. Elle est employée par les « devines » pour faire avorter ou pour faire revenir les règles des femmes.

221. — Pour être guéri de la gale on se frotte avec des racines de digitale réduites en poudre.

222. — Pour faire passer la fièvre, il faut boire une infusion de têtes de *nunus* (digitale) qu'on a fait passer dans du linge. On fait aussi boire une tisane provenant de sa racine bouillie avec de la verveine.

223. — L'euphorbe, qu'on appelle *chanouette* en Ille-et-Vilaine, *chifouine* sur le littoral des Côtes-du-Nord, guérit les maux de dents, soit qu'on la mâche sur la dent malade, soit qu'on s'en frotte le derrière de l'oreille, du côté endolori.

224. — Pour guérir les panaris, on emploie une herbe dite herbe aux panaris (c'est une espèce de grosse jarnotte). On l'écrase, et, après avoir mêlé de la graisse et un blanc d'œuf, on en fait un emplâtre qu'on applique dessus.

225. — Pour guérir une entorse, on pile ensemble du sel et de l'herbe Saint-Jean, puis on fait du tout un emplâtre que l'on pose sur la partie malade, en répétant trois fois :

Saint Jean, guérissez-moi !

226. — Quand on a un coup de soleil, on fait bouillir de la joubarbe et on lave la partie malade avec l'eau dans laquelle elle a infusé.

227. — On guérit les inflammations en les lavant avec une infusion de mauve.

228. — La mousse qui croît sur les épines rouges guérit les pourritures au sein.

229. — Pour faire passer les coliques, il faut mettre de la mousse blanche à *bouèdre* dans du lait doux : quand elle a bien bouilli, on serre fortement la mousse et on boit le lait.

230. — Quand une personne s'est blessée, qu'elle a fait une chute ou qu'elle a des enflures, on met à bouillir de la mousse qu'on applique ensuite sur la partie malade.

231. — La mousse blanche, dite *mousse au bonhomme*, est employée pour guérir les foulures. On la mélange avec de la mauve, et après l'avoir fait bouillir, on y plonge la partie malade, et on la frotte ensuite avec les plantes qui ont servi à la mixture.

232. — Pour se guérir de l'*enfle*, il faut boire de la graine de parelle infusée dans de l'eau.

233. — Pour guérir le mal de dents, il faut mettre sous la gorge du patient un peu de farine de paumelle (orge) bouillie et du lard rôti dans les oreilles.

234. — Pour guérir la gale, on pile des racines de petites parelles, qu'on met à sécher sur le galetier avec un peu d'alun. Quand le tout est bien sec et réduit en poudre, on le mélange avec du beurre frais pris dans la baratte. On fond le tout dans une casserole et l'on se frictionne.

235. — La maladie des pommes de terre a été attribuée à un sort jeté.

236. — Pour étancher le sang, on met du tabac sur une peluche de genêt, et on l'applique sur la plaie ; on emploie aussi du cerfeuil et de la résine.

237. — Pour faire passer les dartres, celui qui a ce secret met de la cendre de tabac dans le creux de sa main, trempe son doigt dans sa salive, fait un cercle autour de la dartre et la frotte avec la cendre de tabac en disant :

Dartre je panse avant de déjeuner,
Vous vous en irez,
Comme il est vrai
Que je dis la vérité.

Il faut que cette opération soit faite trois matins de suite avant le lever du soleil, l'opérateur étant à jeun.

238. — La toute-bonne (sorte de bouillon blanc) trempée dans du sucre guérit les plaies.

239. — La graine de toute-bonne ramasse la crasse des yeux qui s'en va toute seule.

240. — Boire l'eau dans laquelle on a infusé neuf ou sept feuilles de trèfle d'eau fait passer la fièvre.

241. — La verveine broyée avec du sel s'applique sur les coupure ou les foulures.

Semailles.

242. Pour que le pain soit bon et nourrissant, il faut que le blé soit semé le dernier jour du mois d'octobre, vigile et jeûne de la Toussaint. On dit que le blé semé ce jour-là rend beaucoup plus de farine que celui qu'on sème les autres jours, car tous les saints dont on célèbre la fête le lendemain bénissent les champs ce jour-là.

Quand on est un peu en retard à semer le blé, au mois de janvier par exemple, pour qu'il attrape celui qu'on a semé auparavant, on le met à marcher nu-pieds, c'est-à-dire qu'on n'y met pas de fumier. On dit aussi en proverbe :

> Si tu sèmes ton blé en décembre,
> Il le gardera dans son ventre :
> Heureux pour toi que janvier
> Le lui fera cracher.

243. Il ne faut pas semer le blé le 2 novembre, qui est le jour des Morts, car il meurt ; parmi celui qui lève il pousse beaucoup d'ivraie et le blé semé ce jour-là fait du mauvais pain.

244. Il faut semer les citrouilles quand les cloches reviennent de Rome.

245. Jadis, sur la dernière charretée de blé, on mettait une branche de chêne et l'on chantait :

> Notre-Dame est assise
> Sur son tombeau d'argent
> Noua ! Noua ! (Noël). (E)

Les Météores.

246. — Pour empêcher les enfants de s'exposer au froid par les temps de glace, on leur dit : « Voici la bonne femme la Gelée qui va te prendre ! »

247. — Les arcs-en-ciel sont des échelles chargées d'âmes de morts et d'âmes en peine qui montent ou qui descendent, qui vont d'une étoile à une autre.

Le Crépuscule et la Nuit.

248. — Lorsqu'après avoir éteint le feu avant de se coucher on laisse le trépied sur l'âtre, cela fait souffrir les âmes du purgatoire.

249. — Le signe de croix que l'on fait la nuit en passant près d'une croix est pour le diable.

250. — Si on sort tête nue après le soleil couché, on perd son baptême.

251. Il faut se garder de chanter ou de siffler le soir ; dans le premier cas, on entend tout au loin quelqu'un qui chante, et qui tout d'un coup se trouve auprès de vous et paraît grand « comme eune peûte » (poutre) ; dans le second cas, c'est le diable qui répond.

Superstitions et Croyances diverses.

Métiers et Travaux. — 252. Si, au moment où l'on est à mettre en limon, quelqu'un passe dans les bras de la charrette, elle est exposée à verser si celui qui a passé ne repasse pas une seconde fois.

253. Une petite pièce placée sur une route avec certaines paroles, fait verser les charrettes ; il en est de même des croix tracées sur la poussière du chemin, si elles ont aussi été accompagnées de conjurations.

254. Si un charretier ne verse pas neuf charretées, on dit que ce n'est pas un bon charretier. (P.)

255. Autant de tailleuses mariées
Autant d'aiguilles échâssées.

256. Quand on écrase les pommes pour faire du cidre, on ne boit pas avant d'avoir mis sur le pressoir la troisième couche de pommade. Lorsqu'elle est déposée, chacun boit une bouteille de cidre, et l'on en fait autant à chacune des couches. On prend pour cela le meilleur cidre du cellier, et l'on en verse aussi une bouteille dans le fût où l'on doit mettre celui qui est sous le pressoir. On assure qu'en agissant ainsi, le cidre que l'on mettra dans le tonneau sera d'aussi bonne qualité que celui qui y a été versé, et qu'il se conservera bien. (S.C.)

Menteur. — 257. On dit d'un menteur :
« Il a brézé (culotté) un menteur dans ses hannes à matin. » (D.)

Nourriture. — 258. Quand un morceau de pain beurré tombe à terre du côté du beurre, on dit qu'on ne l'a pas gagné.

259. Si on est treize à manger à table, il y en a un qui meurt dans l'espace de treize jours. (S. C.)

260. Quand les laboureurs sont aux champs et qu'ils entendent midi sonner, ils disent : « V'la le trépassement de la soupe qui sonne ». (M.)

Coutumes religieuses. — 261. Quand les Sanctus sonnent « quanté » les onze heures, dans la semaine il y a un malheur. (M.)

262. Quand on dit ses prières sur un chapelet bénit qui appartient à un autre, les prières qu'on dit ne sont pas pour la personne qui les dit, mais pour le propriétaire du chapelet.

Ajournement. Serment. — 263. Lorsque quelqu'un nie une dette, on jette un sou devant lui en signe de défi ; s'il le ramasse, il est sûr de mourir dans l'année. Cet ajournement est très redouté.

264. Si ce n'est pas vrai, je veux être brûlé.

Nombres. — 265. Trois (point de Judas), on a de la malechance.

266. Si en chargeant son fusil avant de partir un chasseur laisse tomber un seul grain de plomb, on dit qu'il n'aura pas de chance.

Trouvailles. — 267. Quand une personne trouve un brin de blé qui a deux épis, il n'a qu'à compter les grains qui s'y trouvent pour savoir combien il lui reste d'années à vivre.

D'autres assurent que celui qui a fait cette trouvaille est assuré de mourir dans l'année.

268. Quand on trouve une aiguille, c'est un présage de chance, et l'on dit : « Voilà ma journée gagnée ».

269. Quand une personne trouve un chapelet, elle ne doit pas le garder, ou cela porte malheur.

270. Il vaut mieux trouver du fer le matin que de trouver de l'argent.

271. Quand on trouve des maillettes (clous), on aura beaucoup de chance.

272. Si une personne trouve une montre, on dit qu'elle n'aura pas de chance dans la journée. (P.)

273. Lorsqu'un jeune homme trouve, en travaillant, un soulier qui a encore quelques clous, on dit qu'il sera marié dans l'année, et que les souliers ne lui manqueront pas pour aller voir les filles. (P.)

Silence. — 274. Lorsque dans une société où l'on parlait, il se fait tout à coup un moment de silence, on dit : « Voilà l'heure qui passe ».

Les bonnes femmes disent que, dans toute journée, il y a une heure de silence.

Rêves. — 275. Si on rêve d'eau, c'est signe de chance ; si on rêve de feu, il y aura bientôt un enterrement.

PAUL SÉBILLOT.

SOLAIMAN DANS LES LÉGENDES MUSULMANES

VI

Les objets merveilleux de Salomon

§ 6. — *La coupe.*

El Qazouini[2] rapporte, d'après Ouahb ben Monabbih, que lorsque Solaïman buvait de l'eau, les djinns lui faisaient des grimaces que le vase en terre l'empêchait de voir. Il se fit faire alors par S'akhr, le génie[3], des coupes en verre qui lui permettaient de surveiller les djinns.

Nous avons affaire ici à une variante de la légende de la coupe magique où l'on voit, comme dans un miroir, tout ce qui se passe. Elle est surtout connue en Orient sous le nom de coupe de Djem ou Djemchid un des rois fabuleux de l'ancien Irân, dont plusieurs traits ont passé dans la légende de Salomon. Le *Djami' et tewarikh* rapporte que cette coupe fut trouvée en creusant les fondements de la ville d'Istakhar (Persépolis) et que c'était un vase en turquoise[4]. On se rappelle qu'Istakhar était une des résidences de Solaïman. La coupe de Djemchid est devenue, chez les poètes mystiques, l'objet d'une foule de comparaisons et d'images[5].

René Basset.

[1] Suite. Voir t. vii, n° 1, p. 57.
[2] *Adjaïb el Makhlouqât*, éd. Wustenfeld, Gœttingen, 1848, in-8°, p. 372.
[3] Il sera parlé plus loin de S'akhr à propos de l'histoire de l'anneau de Salomon.
[4] D'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, t. ii, p. 132.
[5] Cf. entre autres Rückert, *Aus Dschami's Liebesliedern (Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft*, t. v, 1851, p. 310.)



PETITS CONTES DU NIVERNAIS.

I

Le Loriot

a.

Le loriot, (désigné en Nivernais, suivant les régions, par les divers noms de *lorieu*, *acouilleu*, *alouedieu*, *alouïau*, *alouïou*, *alousiou*, *viaulet*, etc.), aime les bestiaux et les laboureurs : c'est un vrai *boyer* (bouvier) et il s'en vante, offrant volontiers ses bons offices, mais il ne faut pas s'y fier, car il a la tête légère. Il suit les pâtres et excite les bœufs au labour. Dès qu'il arrive au pays, on l'entend :

Papillon[1],
Feuillot,
Feuillot,
Allons! darriée !..

(*Vallée de la Nièvre*).

Cadet.
Feuillot,
J' gard'bin les viaux!

(*Pays entre Loire et Allier*).

Piqu'bœu, piqu'bœu,
P'tit feuillot, p'tit feuillot,
J'mèn' les viaux au pâtuïau !

(*Amognes*).

[1] *Papillon, feuillot cadet*, noms de bœufs.

Il vient tout affairé jusque dans la cour de la ferme, criant à la maîtresse :

Mâtross', lâcez las viaux[1],
V'là cinq heues!

(*Morvan*).

C'est un grand amateur de *griottes* (merises). Pour en détourner les autres oiseaux ou les petits pâtres, il ment sans vergogne ou leur donne des conseils pernicieux. Il dit aux premiers, pendant qu'il se régale des fruits mûrs :

Vins pa ici, vins pa ici,
A sont tro égres[2].

(*Amognes*).

Et aux seconds :

Les meue au bout des bions,
Les pus libr' en mangeont!

(*Vallée de la Nievre*).

Lui, *libre* (agile), peut en manger *au bout des bions*, mais les pâtres qui, sur sa parole, s'aventurent à l'extrémité des branches, s'exposent à les casser sous leur poids et à tomber lourdement, comme nous l'apprend le petit conte qui suit :

b.

Je venais de conduire mes veaux au champ et j'étais fort ennuyé d'avoir à les y garder, car c'était jour d'*apport*[4]. Un alouïou chantait sur un arbre. Il me dit :

— *J' gard'rai bin les viaux, j'les gard'rai bin tout seu*[5] *!*

[1] Maîtresse, lâchez les veaux, il est cinq heures.
[2] Viens pas ici, elles sont trop aigres.
[3] Les mûres au bout des branches, les plus agiles les mangent.
[4] *Apport*, assemblée, fête patronale.
[5] Je garderai bien les veaux, je les garderai bien tout seul

— Je ne demande pas mieux, lui répondis-je ; garde-les, je m'en vas.

Le lendemain, je retourne au champ ; mais le loup était venu et mes veaux étaient dévorés. L'alouïou, mauvais gardien, me dit :

— *Y a pus qu'les piaux!... Y a pus qu'les piaux*[1] *!*

Je n'étais pas content, pas du tout content! N'ayant pas déjeuné, je monte sur un griottier qui était tout rouge de fruits et je me mets à en manger. J'entends l'alouïou :

— *Pus haut! pus loin!... Au bout des bions, les meue y sont*[2] *!*

Je suis son conseil, je m'avance au bout des rameaux, mais la branche trop faible craque sous mon poids :

— *La tall' cass', la tall' casse!* dit l'alouïou. Et il ajoute en faisant claquer son bec, au moment où je tombe dans le vide :
— *Bell' coulée! bell' coulée!*

(*Conté par Louis Briffaut, à Montigny-aux-Amognes*, (Nièvre).

II

Le Geai et le Pic

Un jour que j'allais planter des pois, j'entendis un geai qui me disait du haut d'un arbre :

— *J'les mang'rai! J'les mang'rai!*

— Non, lui répondis-je ; je les mettrai en terre assez avant pour que tu ne les manges pas.

— *Et en gou? Et en gou*[3] *?*

— Pas davantage : tu ne les verras pas en gousses, et je les remporte.

Je revins avec mes pois et je repartis avec mon fusil, furieux contre cet oiseau pillard et insolent. Je m'approchai de l'arbre, mais je n'y vis plus le geai. Je n'aperçus qu'un pic et je l'ajustai. Tout à coup le geai reparut dans le feuillage en criant :

— *T'attends trop!*

Aussitôt je le vise et je tire. Le geai tombe de branche en branche ; il faisait :

[1] Il n'y a plus que les peaux.

[2] Plus haut, plus loin! au bout des branches, sont les mûres.

[3] Et en gousses.

— *J'badinais!.. j'badinais!..*

Et le pic s'envolait en disant :

— *Ç'qu'est pris est pris! Ç'qu'est pris est pris!*

(*Conté par Marie Briffault, à Montigny-aux-Amognes* (Nièvre).

III

LE CORBEAU ET LES SCIEURS DE LONG

Autrefois les scieurs de long avaient beaucoup de peine à fendre leurs pièces, parce qu'ils ne pensaient pas à les assujettir, comme ils le font aujourd'hui, au moyen de cales : c'est un corbeau qui leur apprit cet expédient. Un jour qu'il les voyait s'éreinter sans parvenir à mettre leur poutre d'aplomb, il se prit à crier :

— *Cal' la! cal' la!*

Les scieurs de long comprirent, calèrent la pièce et tout alla bien.

— Merci! dirent-ils au corbeau, tu nous as rendu service.

— Je vous l'avais bien dit, répondit l'oiseau noir en poussant ce cri qui ressemble à un éclat de rire : *ha ha ha ah!*

(*Conté par Jacques Rougelot, à Murlin* (Nièvre).

IV

LES LARDERIS

a

Un homme, armé d'une scie et d'un merlin, débitait du bois pour le chauffage; mais la scie aux dents rouillées se prêtait mal à sa besogne. L'homme suait de fatigue et le travail n'avançait pas. Un groupe de *larderis* (mésanges) le regardait du haut d'un arbre et l'un se mit à chanter :

— *Tu te tues! tu te tues!*

— C'est bien vrai que je me tue, s'écria l'homme, mais comment faire?

— *Lim' ta scie! lim' ta scie!*

L'homme comprit, lima sa scie et fit plus d'ouvrage, tout en ménageant ses forces.

Mais lorsqu'il eut à fendre à coups de merlin les plus grosses bûches, les difficultés recommencèrent. Il se reposait un moment, hors d'haleine, quand il entendit chanter un autre *larderi* :

— Boute un coin ! boute un coin !

Il saisit le sens du chant de l'oiseau, se fabriqua des coins et s'en servit utilement.

Il se trouvait ainsi, grâce aux petits oiseaux, en possession de deux expédients dont personne jusqu'alors n'avait eu le secret.

(*Conté par Marie Briffault, à Montigny-aux-Amognes* (Nièvre).

Ces petits *larderis* sont, comme on le voit, des oiseaux de bon conseil. Il en est un surtout qu'il faut bien se garder d'entendre avec indifférence quand il chante, le matin : — Pries-tu Dieu ? Pries-tu Dieu ? ou *Prie Dieu* !

Et celui que les enfants n'entendent jamais sans inquiétude, parce qu'il recommande aux mères de corriger les petits qui ne sont pas sages :

Fouett' le p'tit ! fouett' le p'tit

Un autre porte le nom de maréchal (maïchau) dans certaines parties du Nivernais, et son chant justifie cette appellation. Il imite tantôt le bruit du marteau sur l'enclume, tantôt le grincement de la lime sur le fer. C'est un vrai maréchal-forgeron. Il est brutal dans son langage lorsqu'il dit :

Foutu bête ! foutu bête

ou : foutu gueux !

Mais sous cette forme violente, il a sans doute rappelé à la réflexion et arrêté bien des gens ainsi interpellés, sur le point de commettre quelque sottise.

V

Le Rossignol

Un soir, le rossignol s'endormit sur un cep de vigne. Pendant son sommeil, les vrilles s'entortillèrent autour de ses pattes et, à la pique du jour, l'oiseau se trouva pris.

— Puisque la vigne est si dangereuse, se dit-il,

Tant que la vigne poussera,
Jamais rossignol n' dormira !

Et depuis ce temps, pour se tenir constamment en éveil, l'époque où la vigne pousse, il chante toute la nuit :

Vign', pouss', pouss', pousse,
Vit', vit', vite !

(*Conté par E. Mulot, à Dompierre-sur-Nièvre* (Nièvre).

VI

Le Chat et la Dinde

Un laboureur avait fait de mauvaises affaires. Il lui fallut abandonner sa maison, emportant son maigre butin sur une petite voiture. Il ne resta au logis que le chat, l'inséparable ami du foyer, et une dinde qui paissait dans les champs au moment du départ.

Le chat disait tristement :

– *Poure mâon ! Poure mâon*[1].

Et la dinde reprenait :

— *Gn'y a pus ni fric ni frac. ni fric ni frac !*

(*Conté par Romain Gresle, à Grenois* (Nièvre).

[1] Pauvre maison !

VII

La Chèvre et la Couturière

Qui a appris aux couturières à couper les chemises ? C'est la chèvre.

L'ouvrière ne savait comment s'y prendre, elle avait taillé sans succès plusieurs aunes de toile. La chèvre, qui la regardait devant la porte ouverte, se mit à crier :

— *De biais ! De biais !*

L'ouvrière fit sa coupe *de biais*, suivant cette indication, et, depuis lors, on connut la manière de couper une chemise.

(*Conté par Marie Briffault, à Montigny-aux-Amognes* (Nièvre).

D'autres racontent que c'est la corneille qui rendit ce service aux couturières : « Lai fonne a tôt empoichée ; lai cornille fiot : de biâ ! de biâ[1] !... »

(*Conté par Marie Jardet, à Dun-sur-Grandry* (Nièvre).

VIII

Le Renard, le Corbeau et le Chat

Le renard et le corbeau s'étaient associés pour piller et voler plus à leur aise. Dans une de leurs expéditions, ils rencontrèrent un troisième larron, le chat, qui sauta sur le corbeau et le mangea !

— Pourquoi, dit le renard, as-tu mangé mon compagnon ?

— Ne te fâche pas, répondit le chat ; je peux le remplacer, si ma société te convient.

Marché conclu. Le jour même, le chat vole un fromage.

— Partageons, dit le renard.

— Oui, mais allons d'abord au bois pour être tranquilles.

Aussitôt arrivés, le chat grimpe sur un arbre.

— Jette-moi ma part, dit l'autre.

[1] La femme était embarrassée ; la corneille fit : *de biais !*

— Tiens, prends.

Et il laissait tomber quelques menus morceaux pendant que lui mordait à pleine gueule dans le bon fromage. Cependant il n'était pas rassuré et se demandait comment échapper à son associé qui grognait au pied de l'arbre. Tout à coup il s'écria :

— *V'là l'chat soû ! v'là l'chat soû !*[1].

Le renard comprit : *V'là l'chasseux !* et sans autre explication s'enfuit au galop : *bonnes jambes sauvent le corps* ! Le chat put donc descendre en paix et s'en aller tout à loisir.

(*Conté par Jacques Burtiau, à Saint-Pierre-le-Moûtier* (Nièvre).

IX

Le Jau, la Cane et le Chat

Il y avait une fois un jau, une cane et un chat qui s'associèrent pour travailler. Ayant entrepris le battage du blé dans un domaine, ils arrivèrent à la grange pour commencer leur besogne, un matin avant jour. Le chat alluma la chandelle et la tint, le jau grimpa sur le *chafaud*[2] pour en jeter les gerbes que la cane aligna en *airie*[3] à son grand plaisir, car elle mangeait les *bons grains*[4]. Le chat voyait des souris courir aux quatre coins de la grange, il aurait bien voulu les pourchasser. Tout à coup il aperçut, dans une gerbe déliée, un nid de petits rats : il n'y put tenir, jeta la chandelle, et se précipita pour les manger. Mais en un clin d'œil, la chandelle, renversée sur les gerbes, y mit le feu et l'*airie* flamba tout entière. Nos trois compagnons n'eurent que le temps de passer la porte. C'était en hiver, vers trois heures du matin : tout le monde dormait. Le jau vola bien vite au sommet du toit et se mit à crier :

— *La grang' brûle ! la grang' brûle !*

Il cria si fort qu'il réveilla les gens du domaine, puis, les voyant accourir au feu, il s'esquiva avec ses deux compagnons

[1] Voilà le chat saoûl.

[2] *Chafaud*, échafaud, perches disposées en travers sur les poutres de la grange.

[3] *Airie*, gerbes étendues sur l'aire de la grange.

[4] *Bons grains*, les grains qui se détachent des épis quand on remue les gerbes

qui ne tenaient pas plus que lui à donner sur cet incendie des explications compromettantes. Ils s'en allèrent dans un autre pays où ils achetèrent un chariot et entreprirent le roulage d'une coupe de bois. Quand ils eurent chargé leur voiture, ils s'y attelèrent, le jau en limons, le chat en *cheville* et la cane en tête. Hue, l'équipage !.. et les voilà partis. Comme ils passaient près d'une rivière, la vue de l'eau tenta la cane qui d'instinct se dirigea de ce côté. Elle était si aise à la pensée de prendre un bain qu'elle frétillait de la queue en disant :

— *Viquions, viquions*[1] !

Le jau et le chat la suivirent forcément, tout en résistant de leur mieux, car ils n'avaient pas le moindre goût pour la rivière. Le jau disait :

— *C'est q', c'est q', c'est creux !.. C'est q', c'est q', c'est creux*[2].

Et le chat criait comme un perdu, en se raidissant sur ses pattes :

— *Brâtons ! brâtons*[3] !..

Brâter ne faisait pas l'affaire de la cane, qui répétait toujours: Viquions ! et tirait vers l'eau tant qu'elle pouvait. Les efforts réunis du jau et du chat empêchèrent une catastrophe ; mais la divergence de vues, qui s'était accusée dans cette circonstance en menaçant d'avoir des conséquences désastreuses, amena la rupture de l'association, et dès lors chacun des trois compagnons travailla pour son compte.

(*Conté par Francine Richard, à Beaumont la Ferrière* (Nièvre).

X

Le Chat et le Jars

Le jars et le chat disputaient un jour sur leurs mérites respectifs.

— Moi, dit le chat, je gage de faire tout ce que tu feras.

— Je tiens le pari.. Allons, fais comme moi !

[1] Vivons.

[2] C'est que c'est creux.

[3] *Brâter*, changer par un mouvement brusque la direction d'une voiture.

Ils étaient au bord d'un étang : le jars se jette à l'eau, le chat le suit et se met à la nage. Au bout d'un moment il s'écrie :

— J' nous neyons !.. J' nous neyons[1] !

— Hasardons, hasardons ! répond le jars.

Le pauvre chat hasarda, perdit son pari et se noya.

(*Conté par François Briffault, à Montigny-Amognes* (Nièvre).

ACHILLE MILLIEN.

LES CHASSES FANTASTIQUES

I

Dans la Loire-Inférieure, sur la limite du Morbihan, la *chasse Gallery* se réunit sur le *Chemin de la Reine*, qui va du Plessé à Richebourg, près de Beslé. Par les beaux soirs de septembre et d'octobre, on entend la meute infernale qui aboye tout le long du vieux chemin et ne cesse ses hurlements lugubres qu'après s'être séparée en deux bandes, l'une qui s'enfonce dans les bois de Redurin en Plessé, et l'autre qui s'élance vers Conquereuil à travers les landes de Lugançon. C'est la bande des seigneurs impies qui, durant leur vie, chassèrent le dimanche pendant les saints offices, qui est comdamnée ainsi à courir éternellement la nuit. Conduite par *Gallery*[2], le plus méchant d'entre eux, et poussée irrésistiblement par les démons, elle poursuit son chemin avec la rapidité de l'éclair et glace d'épouvante les hommes comme les animaux qui l'entendent.

Cte RÉGIS DE L'ESTOURBEILLON.

[1] Nous nous noyons.

[2] Le *Gallery* de cette curieuse légende ne serait-il pas le même que *Guillery*, le fameux brigand breton sur lequel M. le Vte X. Fournier de Bellevue a récemment publié une intéressante *Notice historique* (*Les Guillery, célèbres brigands bretons*, par le Vte X. Fournier de Bellevue) ? — Les *Guillery* étaient en effet originaires de la paroisse de Vay, paroisse limitrophe de Plessé et des landes de Lugançon, et ce qui vient encore fortifier cette hypothèse, c'est que nous voyons cette orthographe adoptée pour cette famille par le savant bénédictin breton dom Lobineau, qui, dans ses *Preuves de l'Histoire de Bretagne* (tome II, col. 1524), cite Jehan *Gallery*, comme recevant en don de la duchesse Anne, le 14 octobre 1489, les biens confisqués sur Guillaume de Saint-Aignan.

(C. R.)

LES PENDUS

IV

Le patron des pendus

(Suite[2]).

Dans le tome IX de *l'Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, p. 239, il est parlé de saint *Thuriau*, évêque de Dol, dont la fête est indiquée, sur le calendrier en bois sculpté trouvé au château de Coëdic, par *une espèce de fléau à battre le blé* (voy. *Calendrier breton*, dans la *Revue des Traditions populaires*, 5e année, t. V, n° 9, septembre 1890, p. 552-555).

Ne serait-ce pas ce saint dont le nom aurait été estropié et dit saint *Turiaff ?* Quant à son attribut, on ne peut s'empêcher de lui trouver une grande ressemblance avec la potence.

Le calendrier breton porte la date de 1468 et la scène que j'ai rapportée au sujet de saint Turiaf s'est passée à la Rochelle en 1627. Mais il convient de faire remarquer que la date qu'on a cru pouvoir lire dans les reliefs des hiéroglyphes du calendrier a été contestée à l'Académie (voy. *Hist. de l'Acad. des Inscrip. et B.-L*, t. IX, p. 242). D'après les observations de la docte assemblée, ce monument n'a peut-être été établi qu'après 1637, date de la découverte que messire Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes, fit des reliques de saint Thuriau. La translation de ce saint est une fête des plus célèbres du diocèse de Vannes, et cette fête n'est pas indiquée sur la planchette sculptée.

La *Vie des Saints de Bretagne* d'Albert Le Grand, qui donne de nombreux détails sur la vie de notre saint, lui attribue la vertu d'éteindre les incendies, mais ne contient rien qui se rattache aux pendus.

A Lanvollon, diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier, on montre aux étrangers la petite maison où naquit *saint Thuriaff*. Les restes de l'évêque, enterrés dans l'église de Dol, furent transportés par les moines au monastère de Saint-Germain des Prés, à Paris. Les habitans de Quintin disent *sant Thurian* et les Bretons du Morbihan et des Côtes-du-Nord, l'appellent *sant Ourien*. Patron de Lanvollon, la fête de saint Thuriaff est célébrée dans cette ville le 13 juillet, date de sa mort[3].

[1] Cf. le t. VI, p. 295, 564, 666.

[2] Voy. *Revue des trad. pop.* de septembre dernier, p. 565.

[3] Ces détails me sont fournis par M. Yves-Marie Lecoz, curé-doyen de Lanvollon.

En Bretagne, je l'ai remarqué à Ploaré, on se sert de fléaux dont le battant est très court et la lanière très longue, alors que dans d'autres régions le battant est long et la lanière très courte. Cette remarque, jointe à la célébration de la fête du saint à l'époque des moissons, peut servir à expliquer pourquoi ce saint a été appelé le patron des pendus.

A. Certeux.

COUTUMES DE MARIAGE

X

Le coup de couteau de la mariée

(Mervans, Saône-et-Loire)

Ne vous effrayez pas du titre. Dans nos contrées, remplies encore de coutumes patriarcales, les nouvelles mariées n'ont de coups de couteau traditionnels à donner à personne. Voici en quoi il consiste :

Au repas de noce, quand arrive le dessert, apparaît sur la table une superbe pièce montée, nougat architectural d'un bel effet, escorté de quartiers d'oranges, de fruits glacés et d'autres sucreries, quelquefois symboliques, c'est-à-dire visant à d'aimables allusions d'amour conjugal.

Le moment venu d'attaquer cette pièce, il n'est dévolu à aucun invité d'en tenter le siège. A la mariée seule incombe ce droit.

A cet effet, elle s'arme d'un couteau, le plus pointu qu'elle peut trouver, se lève, lève également le bras sur l'édifice confit que l'on vient d'approcher d'elle, et, sans pitié pour l'élégance de ses formes, enfonce aussi fort que possible son glaive dans le chef-d'œuvre du confiseur.

Le nougat est cassant ; les débris pleuvent de tous les côtés. On en passe aux convives, et le dessert suit son cours, en attendant que la noce passe à d'autres exercices, promenade, bal, etc.

Matériellement, c'est tout. Moralement, quelques-uns veulent voir, dans ce privilège de la mariée, l'image de la domination féminine, dont ils seraient volontiers les chauds partisans... juste pendant la durée du repas.

Nous avons retrouvé cet usage en Seine-et-Marne.

F. Fertiault.

TRADITIONS ET SUPERSTITIONS DU MORBIHAN

Environs de Pontivy

I

Aussitôt que le porc est salé, le boucher met dans le charnier une branche d'aubépine et un clou, pour empêcher la viande de se gâter pendant l'orage. Quand même la foudre tomberait sur la maison et la réduirait en cendres, elle ne ferait aucun mal au charnier contenant ces objets.

Quand on enlève la marmite de sur le trépied, on se hâte d'ôter celui-ci de sur le feu. Si on le laissait, les morts viendraient s'asseoir dessus. Parfois ils viennent s'y asseoir sans être vus ; alors un des membres de la famille meurt dans l'année, car il a été dénoncé à Dieu par les morts qui ont visité sa maison.

De nos jours, quand on bâtit une maison, un pont, une église ou un autre monument ; on met sur une pierre des chiffres qui rappelent la date de la construction. Autrefois, la plupart des ouvriers tailleurs de pierre ne savaient pas faire les chiffres. Alors voici comment ils s'y prenaient : ils pratiquaient un trou dans la première pierre posée et y introduisaient une pièce d'argent frappée dans l'année où ils bâtissaient, puis tous les ouvriers travaillant à la construction ainsi que le propriétaire allaient frapper sur cette pierre un coup de marteau ; l'un des ouvriers se mettait à genoux, récitait une petite prière devant tous les assistants pour demander à Dieu de protéger la construction contre tous les éléments, surtout contre la foudre. La prière terminée, le même ouvrier s'adressait à la pièce d'argent et disait :

Quand cette maison tombera,
Dans la première pierre on te retrouvera :
Tu serviras à marquer
Combien de temps elle aura duré.

Puis chacun se retirait en souhaitant au propriétaire toutes sortes de prospérités.

Lorsqu'on bâtissait une maison ou une église, il était d'usage d'en arroser les fondations avec du sang d'animal, principalement du sang de bœuf, sang qu'on offrait aux génies de la terre pour les empêcher de défaire ce que l'on faisait.

On croyait aussi que cela donnait de la chance aux maisons et les faisait durer davantage.

Il était aussi d'usage d'offrir aux génies de la terre une couple de poulets.

On avait soin de les plumer et de les enfouir dans la terre au milieu de l'édifice qu'on élevait. Quelque temps après, on retournait voir l'endroit où on les avait mis et on creusait la terre pour les retrouver. Si on les retrouvait intacts, c'était signe de malheur, car on disait que la colère des génies n'était pas apaisée. Mais souvent on ne les retrouvait pas, car les vers les avaient mangés. On se figurait alors que c'était les génies qui les avaient enlevés : c'était signe de bonheur, car en les enlevant ils acceptaient l'offrande et ils étaient contents, par conséquent il n'y avait plus rien à craindre d'eux.

On croit que la couleuvre se forme des crins du cheval qui tombent à l'eau, et, pour qu'il n'y ait pas trop de ces reptiles, on tresse la queue des chevaux pour empêcher les crins de tomber, car chaque crin qui tombe à l'eau produit une couleuvre.

Si on a des chats qui sont coureurs, c'est-à-dire qui ne tiennent pas à la maison, on leur graisse les pattes. C'est le moyen le plus sûr, assure-t-on, de les y faire rester. La coutume de graisser les pattes aux chats qui quittent la maison pour aller courir ailleurs se pratique encore dans le Morbihan.

Un homme qui a la barbe très blonde (on dit barbe rouge) est réputé par certaines personnes pour être méchant.

On dit en proverbe, en parlant de lui :

En français :

Barbe rouge et cheveux noirs
Qui le tuerait ne ferait que son devoir.

En patois gallo on dit :

Barbe rouge et paīs naïs
Qui le tuerait ne f'rait qu' son devaï.

Ou : Barbe rouge et pa na
Qui l'tuerait ne f'rait qu' son déva.

Dans certaines communes du département du Morbihan, on attribue à certaines femmes le pouvoir d'enlever le beurre, au moyen de certaines paroles magiques, du lait que leurs voisines barattent.

Pour faire cette opération, il faut que ces sorcières, comme on les appelle, soient elles-mêmes à fabriquer du beurre, et, pendant qu'elles barattent le lait, elles prononcent une petite oraison; elles ont toujours soin de baratter leur lait en même temps que les voisines qu'elles veulent voler. Alors le beurre de ces dernières s'évapore et va tomber dans la baratte de la sorcière. Il n'est pas rare d'entendre des fermières dire que leur beurre leur a été enlevé au moyen d'oraison ou de paroles magiques.

François Marquer.

LES OUTILS TRADITIONNELS

I

Le sabot

Mettre une lettre « au sabot », en terme d'imprimerie, c'est jeter au rebut un caractère usé, cassé, rencontré au cours de la composition. Cette expression vient de ce qu'il était de tradition, dans les ateliers, d'affecter un sabot à la réception des mauvaises lettres. Il est encore des imprimeries (celle qui m'emploie à Troyes est du nombre) où le sabot légendaire est toujours à son poste, au détour d'un rang, attendant l'obole que le compositeur soigneux y dépose de temps à autre. Et même l'expression « mettre au sabot » a subsisté généralement dans les maisons où l'objet lui-même a disparu.

Une assiette tournée, à décor polychrome, recueillie dans l'intéressant Musée scolaire palethnologique et historique que M. Théophile Habert destine à la ville de Troyes, et dans lequel il a réuni les produits du travail local et régional à toutes les époques, perpétue un autre emploie non moins légendaire du sabot.

Elle représente un remouleur avec son appareil, dont la roue est surmontée d'un sabot qui, percé d'un petit trou au bout du pied, laisse couler dessus, goutte à goutte, l'eau dont il est rempli. Il n'y a pas nombre d'années que le dernier sabot employé à cet usage a disparu pour faire place à des appareils plus perfectionnés, et l'assiette en question, provenant de la faïencerie de Mesnil-Saint-Père, Aube (1836 à 1842), et décorée par Didier Himonet, est venue bien à propos nous le rappeler.

Louis Morin.

EXTRAITS ET LECTURES

I

Superstitions du pays de Mossi

Il y a au Mossi (dans la bouche du Niger, Soudan français) deux races distinctes : l'une autochtone, l'autre étrangère, et dont l'invasion ne paraît pas remonter très haut, les Marckas (de race *Soninké*). Ces derniers se sont trouvés ici en présence d'une autorité solidement établie, et, dans leur flair admirable de revêtir la forme la mieux adaptée au milieu et la plus favorable à leurs intérêts, ils se sont institués marabouts et conseillers royaux. Ce sont les Marckas qui approchent le plus près du roi, qui composent son Conseil, qu'il envoie dans les pays voisins comme messagers ou comme ambassadeurs ; c'est à eux qu'il donne encore, en signe de grande faveur, ses filles en mariage.

Au Mossi, comme partout en ces pays, ces Marckas se montrent prétentieux, rapaces, fourbes et menteurs. Ceux qui exercent la lucrative profession de marabout sont presque toujours d'une ignorance grossière. L'almamy de Ouaggadougou, le chef reconnu des savants et des croyants, le conseiller ordinaire du roi, me demandait si le village récent et à peu près complétement marcka de Niouma était bien dans les Mossi ; lui ne connaît que Ouaggadougou, dont il n'est jamais sorti. Il est inutile, bien entendu, de leur demander des connaissances générales ou des notions exactes sur aucun sujet. Le même almamy me demandait sérieusement « si le sol de la ville que j'habite dans mon pays est constitué par de la terre ou par de l'eau », et l'almamy de Lanfléra, d'une curiosité intelligente pourtant, et qui possède sur beaucoup de choses de vagues notions, m'avouait ingénument avoir cru jusqu'à ce jour que les blancs avaient la paupière fendue verticalement.

Pour tout livre, ils n'ont du reste que quelque copie du Coran tronquée et faussée. Ils passent leur temps à la lire, à la relire, à la commenter, sans l'avoir jamais comprise ; car leurs connaissances sur leur religion ne dépassent pas les notions les plus rudimentaires. En revanche, ils sont grands faiseurs d'amulettes, grands confectionneurs de gris-gris.

Le prétendu pouvoir surnaturel des faiseurs de talismans leur donne sur toutes ces populations crédules une autorité redoutable. Au Mossi cependant, où ils ne commandent pas, rien ne se fait même d'insignifiant où ils n'interviennent. La chose est-elle de nature à leur plaire,

ils en déterminent et en réglementent les conditions ; leur déplait-elle, ils opposent leur formidable veto que nul n'oserait transgresser. Pour mieux tenir le naba de Ouaggadougou, ils lui ont dicté une foule de préceptes qui tendent à l'isoler de toute autre influence que la leur, et dont la violation, ils l'ont bien proclamé, amènerait la mort immédiate du naba. Ainsi, le naba ne doit pas s'éloigner de sa case ; le naba ne doit pas être à l'extérieur de chez lui au moment où le soleil va se coucher ; il ne peut recevoir un étranger dans sa maison ; la présence seule de ce dernier suffirait à faire perdre leur vertu aux nombreux talismans que le naba possède et qui sont suspendus un peu partout dans sa case. Or, ces talismans jouent un grand rôle dans la direction des affaires, dans l'administration de la justice, et, en quelques circonstances, on les retire solennellement de leurs enveloppes ; — à chacune de mes audiences, j'étais séparé du naba par une chaîne de fer rouillé, dont les chaînons étaient réunis en tas. On déplaçait le tas à chaque séance.

Cette autorité des marabouts aveuglément acceptée, d'une part, et, d'autre part, leur ignorance, leur parti pris, le sens très net de leurs intérêts particuliers, en font des adversaires redoutables, d'autant plus redoutables qu'ils n'ont aucune raison à donner des répulsions qu'ils manifestent et des étranges prescriptions qu'ils édictent.

Chose singulière ! certains de ces marabouts paraissent croire eux-mêmes à la vertu de leurs propres gris-gris. A Bobo Dioulasou, lors de ma première entrevue avec l'almamy, ce dernier garda tout le temps dans sa main un œuf de poule conjurateur des mauvais sorts, tandis qu'un autre marabout, venu s'asseoir tout exprès auprès de moi, tenait suspendu derrière mon épaule un petit sachet noir, qu'il agitait de temps en temps. S'ils vont à la Mecque, ce n'est point pour y acquérir quelques notions sur cette merveilleuse civilisation arabe qu'ils doivent cependant deviner à travers leur Coran, c'est pour en rapporter des recettes plus sûres et des gris-gris plus puissants.

Leur ignorance n'a d'égale que la sotte vanité qu'ils tirent de cette maigre science, qui consiste le plus souvent pour eux à épeler, dans une langue à peu près inconnue, des mots qu'ils ne comprennent pas. Une chose pourtant afflige cruellement leur amour-propre d'enfants vieillots et bornés : ils ignorent le nom de la mère de Moïse. Leur préoccupation constante est de chercher ce nom de la mère d' « Annabi Moussa », qui est un talisman universel. « Les blancs le connaissent, ce nom, disent-ils, et ils le cachent : c'est ce nom qui les rend forts. »

. . . .

(Rapport du Dr Crozat, sur sa mission au Mossi, dans le *Journal Officiel* du 9 octobre 1891, pp. 4847 et 4848.)

GIRARD DE RIALLE

II

Une Néréide Messaline[1]

La côte des Ichthyophages[2] eut probablement pour premiers habitants des naufragés; la tradition y gardait encore, au moment du passage de Néarque, le souvenir d'une caraque égyptienne, — d'un *cercouros,* gros bâtiment de charge, — qui avait jadis péri dans ces parages. Qu'étaient devenus les matelots? Suivant Hydrace[3], ils avaient abordé à une île éloignée de 9 à 10 milles du rivage. L'île était consacrée au soleil et les naturels du pays l'appelaient Nosala. Une néréide en avait fait son domaine; elle prodiguait ses caresses perfides aux imprudents qui osaient mettre le pied sur la rive interdite et vouée au dieu du jour; elle précipitait ensuite ses favoris d'une heure à la mer, où les malheureux se trouvaient changés subitement en poissons: le Soleil, irrité, contraignit la néréide à regagner sa grotte sous-marine et prit en pitié les innocentes victimes égarées par ses artifices; il leur rendit, en les arrachant à l'Océan, la forme humaine. De ce germe est sorti la race des Ichthyophages.

(*Récit reproduit par Arrien, d'après le journal de route de Néarque*).

Amédée Descubes.

NÉCROLOGIE

Jean-Louis-Armand de Quatrefages

La Société des Traditions populaires a perdu, le 12 janvier dernier, un de ses membres les plus vénérés, M. Jean-Louis-Armand de Quatrefages de Bréau, de l'Académie des sciences et de la Royal Society, professeur d'anthropologie au Muséum de Paris, etc. M. de Quatrefages était né à Berthezine, près Vallevaugue (Gard), le 10 février 1810, il était âgé, par conséquent,

[1] Amiral Jurien de la Gravière: Les *Campagnes d'Alexandre*, 4e volume, page 321.
[2] Côte du Mekran, sur la mer d'Oman.
[3] Pilote de Néarque.

de 81 ans et 11 mois. Docteur ès-sciences mathématiques (1829), docteur en médecine (1832), docteur ès-sciences naturelles (1840), il avait été successivement préparateur à la faculté de médecine de Strasbourg, médecin praticien à Toulouse, puis professeur à la faculté des sciences de cette ville, enfin professeur d'histoire naturelle au lycée Henri IV, avant de prendre possession en 1855 de la chaire d'anthropologie du Muséum d'histoire naturelle, qu'il allait illustrer. On sait avec quel éclat il enseigna la science nouvelle, dont il a, le premier, tracé d'une main sûre les grandes lignes. Ses leçons portaient plus particulièrement sur l'anthropologie générale, dont il est incontestablement le créateur. Ce n'est pas ici le lieu d'énumérer les nombreux ouvrages ou renseignements qui nous ont été conservés. Toutes les grandes questions que l'on discutait alors, monogénisme et polygénisme, fixité ou variabilité des types spécifiques, espèce, race, variété, etc., etc., y sont abordées avec une grande élévation, une science parfaite et une urbanité charmante.

Disons seulement qu'il ne faut pas oublier que M. de Quatrefages a été l'un des premiers à comprendre l'importance de l'étude des traditions et des chants populaires pour l'anthropologiste. Il a surtout donné un excellent exemple de cette application du folklore à l'histoire naturelle de l'homme dans un intéressant ouvrage publié en 1864 sous ce titre : *Les Polynésiens et leurs migrations*. On le voit invoquer tour à tour les légendes et les chants publiés par H. Hale, sir G. Grey, etc., pour en tirer des arguments quelquefois saisissants, en faveur de l'origine malaise des émigrants qui ont peuplé les archipels du Grand Océan Pacifique.

M. de Quatrefages ne s'est jamais désintéressé de ces études. Il fut un des premiers membres de notre Société, et en 1889, tout surchargé qu'il fût, du fait de l'Exposition, de besognes supplémentaires, il a été l'un des fondateurs et l'un des auditeurs les plus assidus de notre premier Congrès international.

P. S.

BIBLIOGRAPHIE

Contes ligures, Traditions de la rivière, recueillis entre Menton et Gênes, par James Bruyn Andrews, Paris, Leroux, in-18, IV-354 p.

La collection des contes et chansons populaires éditée par Ernest Leroux, vient de s'enrichir d'un nouveau volume dû à notre collègue M. J. B. Andrews. Ce volume nous fait connaître soixante-quatre contes recueillis sur cette partie du littoral de la Méditerranée qu'on appelle la rivière de Gênes, entre cette ville et Menton, dans un pays qui, suivant la tradition, aurait été habité par la race ligure. L'auteur y habite depuis longtemps, il connaît à fond les patois de la côte. Il a publié une petite grammaire du dialecte mentonnais ainsi qu'un vocabulaire français-mentonnais; on peut donc compter sur l'exactitude de sa traduction. Quant aux contes eux-mêmes, M. Andrews sait de quelles précautions les folkloristes doivent s'entourer pour ne pas sortir du cercle des récits traditionnels.

On retrouvera dans son livre les mêmes personnages, les mêmes incidents que dans les autres contes des populations qui parlent les langues aryennes. C'est-à-dire que le fond est toujours le même ; l'arrangement seul varie, et les additions faites par les narrateurs portent l'empreinte des habitudes spéciales aux habitants de la contrée. Le travail de M. Andrews se distingue par la conservation scrupuleuse de la forme du récit. « Je n'ai voulu, dit-il dans sa préface, ni ajouter ni retrancher, craignant de modifier la signification et de perdre le cachet populaire qui constitue une garantie d'origine. » Ceux qui cherchent avant tout, dans un livre, la forme littéraire, trouveront peut-être à critiquer ce mode de procéder, mais le folkloriste ne saurait qu'y donner son approbation. On juge mieux ainsi de la manière dont ces contes se transmettent ; dans le cas actuel, on reconnait qu'ils ont passé par la bouche de personnes illettrées. Elles ne se préoccupent pas de ménager les transitions, mais on peut être certain qu'elles n'ajoutent aucun développement à la narration.

Ce qui constitue surtout la supériorité du volume de M. Andrews, c'est l'index très complet et très soigné qui le termine, où l'on trouve classés par ordre alphabétique tous les éléments du récit, êtres, objets, événements. Nous ne saurions donc trop le recommander à tous ceux qui s'occupent de folklore et cherchent à remonter à l'origine des contes par leur étude comparée.

CHARLES PLOIX.

CH. THURIET. *Traditions populaires du Doubs.* Emile Le Chevalier, pet. in-8° carré de pp. XXXV-535.

L'auteur de ce livre semble avoir entrepris de composer pour sa province natale un recueil analogue à celui que les frères Grimm ont fait pour l'Alle-

magne. Il ressort de sa préface et de maints titres qu'il a eu présentes à l'esprit *les Veillées allemandes*. Il est regrettable qu'il ne les ait pas entièrement imitées, et cité, comme ses modèles, toutes les sources, soit écrites, soit orales, auxquelles il a puisé. Ces omissions ôtent beaucoup de valeur à ce volume dans lequel sont réunies un grand nombre de légendes ; plusieurs sont intéressantes, mais il en est que l'on ne peut accepter qu'avec réserve ; d'autres, au point de vue traditionniste, sont dépourvues de toute valeur. « Une collection doit être, dit M. T. en tête de son livre, un casier complet et impartial : un liard oxydé doit y avoir son compartiment comme la médaille d'or. » Cette épigraphe, assez judicieuse, semble répondre à l'objection qui nous est venue tout naturellement. Nous pensons que dans les collections les liards doivent trouver place aussi bien que les monnaies métalliquement plus précieuses ; il est toutefois important que le médaillier constate le lieu et les circonstances de la trouvaille. Il passe à travers le volume, très coquettement imprimé, de M. Thuriet, une sorte de souffle romantique qui fait que l'on lirait sans trop de surprise, à la première page, la date 1840 au lieu de 1891. M. T. rendrait grand service à ses lecteurs en publiant un appendice, dans lequel seraient citées toutes ses sources.

P. S.

NORBERT ROSAPELLY. *Au pays de Bigorre. Us et coutumes*, 1891, in-8° de pp. 87, (2 fr. 50). H. Champion. Quai Voltaire, 9, Paris.

Ce petit livre constitue une enquête intéressante sur le pays de Bigorre ; il traite de la vie rustique, des mois aux champs, et des croyances [et superstitions] populaires. C'est une bonne esquisse du folk-lore de ce pays, dans laquelle, à côté de choses qui se trouvent un peu partout — et dont il était bon de constater l'existence — on rencontre plusieurs traits originaux. M. N. R., à côté de la tradition encore vivante, reproduit un assez grand nombre de pièces anciennes qui montrent qu'elle existait au temps passé, et la forme sous laquelle elle se manifestait. Il serait à désirer que cet exemple fût suivi par les traditionnistes qui habitent la province et ont à leur disposition des archives. Cette enquête rétrospective, outre qu'elle révélerait des faits curieux, montrerait dans quel sens les superstitions et les contes ont évolué.

P. S.

ERNEST KRAUSE (Carus Sterne). *Tuisko-Land der arischen Stæmme und Gœtter Urheimat*. Glogau, 1891, lib. Fleming, XII-624 p. in-8°.

L'auteur de cet ouvrage prétend démontrer que les sources de l'histoire des peuples ariens aux temps héroïques sont contenues dans l'Edda et les traditions germaniques, dont l'Iliade, l'Odyssée et les légendes grecques ne sont que des altérations. A l'appui de sa thèse, nous trouvons des assimilations comme celles

d'Arès à Er et à Iring, d'Hermès à Irmin et à Ahriman, de Hélios à Hélias ; les contes populaires comme ceux du Petit Chaperon-Rouge et du Petit-Poucet sont appelés à servir de preuves. Réfuter les 624 pages que M. Krause a consacrées avec beaucoup d'érudition à cette œuvre, exigerait un volume aussi considérable que le sien, et l'on peut se demander si la chose en vaudrait la peine, d'autant que ce livre paraît inspiré, moins par l'amour de la science que par un esprit de patriotisme mal entendu, qui perce à chaque ligne de la préface.

RENÉ BASSET.

TSAKYROGLOU. *Peri Iouroukôn ethnologiki meleti.* Athènes, 1891, 40 p. in-8°.

L'étude de M. Tsakyroglou est consacrée aux Iourouks, population d'origine turke, une des trois races nomades d'Asie-Mineure, que l'on retrouve dans les vilayets d'Aïdin, de Khodavenghiar, d'Ancyre, de Sivas, de Qonyeh et d'Adana. L'auteur énumère les fractions dont se compose cette tribu après en avoir étudié le caractère physique : les chants populaires qu'il cite, les mœurs et les coutumes qu'il décrit, rendent cette brochure particulièrement intéressante pour les folkloristes.

RENÉ BASSET.

Recueil de textes pour l'étude de l'arabe parlé, par G. DELPHIN, professeur d'arabe à la chaire publique d'Oran. Paris, E. Leroux, 1891, 1 vol. in-8° VI-367 pages, 5 fr.

Sous ce titre modeste, M. Delphin a publié une des plus importantes contributions qui aient paru depuis longtemps, à la connaissance de l'arabe parlé en Algérie et particulièrement dans la province d'Oran, et du folk-lore indigène. La première de ces études n'étant pas du domaine de la *Revue*, je m'en tiendrai à la seconde, au point de vue de laquelle ce livre prend place à côté des ouvrages du général Daumas[1], du colonel Villot[2] et de MM. Certeux et Carnoy[3]. Une connaissance approfondie du dialecte algérien et une fréquentation constante des indigènes ont permis à M. Delphin de composer un livre dont le sommaire que je donne plus bas suffira à faire apprécier la valeur. La première partie renferme une série d'anecdotes et de contes qui bien entendu ont des analogues dans les autres littératures, mais dont le texte en arabe d'Algérie n'avait pas, sauf de rares exceptions, été publié jusqu'ici. — N° III, p. 16, *Ben Cekran* (Ben Sékran[4] *et l'acheteur de sa marmite.* — N° IV, p. 18, *Ben Cekran et l'homme qui lui achète le Coran.* — N° V, p. 20, *Ben Cekran et le Juif,* anecdote qui rappelle les *Repues franches* attribuées à Villon et les tours pendables de Til Ulespiègle. — N° VI, p. 25, *Ben Cekran et la femme qui lèche la casserole.* — N° VII, p. 27, *Ben Cekran et l'Aveugle.* — N° VIII, p. 30, *Ben Cekran, le proprié-*

[1] *La Vie arabe et la société musulmane,* Paris, 1869, in-8°.

[2] *Mœurs, coutumes et institutions des indigènes de l'Algérie,* Constantine, 1871, in-12.

[3] *L'Algérie traditionnelle,* Paris et Alger, t. I, 1884, in-8°.

[4] Ben Cekran est un des personnages traditionnels appelés aussi Si Djeh'a Bou Djadi, Bou Hémar etc. Cf. mon introduction à la traduction française des *Fourberies de Si Djeh'a,* par M. Mouliéras.

taire du mouton et le qadi. — N° IX, p 33, *Ben Cekran et le marchand de figues sèches.* — N° X, p. 36, *Ben Cekran et la vieille femme.* — N° XI, p. 38, *Ben Cekran et la femme à la viande de mouton confite.* — N° XII, p. 41, *Ben Cekran et la femme à qui il achète de la graisse.* — N° XIII, p. 42, *Ben Cekran et le marchand d'huile.* — N° XIV, p. 44, *Ben Cekran au cimetière.* — N° XV, p. 46, *Ben Cekran et la femme qui mangeait de la viande.* — N° XVI, p. 51, *Ben Cekran, les Tholbas et Ahmed ben Zinib.* — N° XVII, p. 54, *Ben Cekran et la femme qui ne voulait pas lui donner à manger.* — N° XVIII, p. 48, *Les Tholbas marocains et leur compagnons de l'Est*. — N° XIX, p. 60, *Le bègue et les acheteurs.* — N° XX, p 61, *Le menteur de l'Est et le menteur de l'Ouest*[2]. — N° XXI, p. 63, *Conte de la princesse Beder eç Çâoud.* — N° XXII, p. 68, *Le hérisson et le chacal*[3]. — N° XXIII, p. 83, *Le menuisier, le commerçant et le thaleb*[4]. — N° XXIV, p, 85, *Le coq, le mouton et l'âne, le tour qu'ils jouèrent*

[1] Une variante de ce conte existe chez les Berbères, où l'aventure est attribuée à Si Djeh'a. Cf. Mouliéras, *Les fourberies de Si Djeh'a*, Oran, 1891, in-12, n° XIII, *Si Djeh'a et ses amis aux bains.* On la trouve aussi dans la version turke (Decourdemanche, *Sottisier de Nasreddin Hodja*, Bruxelles 1878, pet. in-4°, n° 171) et dans la version arabe (éd. de Boulaq s. d. in-8°, p. 14 ; éd. de Beyrout, 1890, pet. in-8° p. 12).

[2] C'est, avec les rôles renversés, le sujet de l'épisode du chou et du pot, joint à la fable de La Fontaine (L. IX, f. 1) : *Le dépositaire infidèle.* On peut en rapprocher la troisième partie d'un conte du *Grand Parangon des Nouvelles nouvelles*, Paris, 1869, in-16, n° XIV. *De deux compaingnons qui venoint de sus la mer et comment c'estoit à eux deux qui mentiroit le plus fort.*

[3] J'ai signalé les diverses variantes de cette fable dans mon *Etude sur la Zenatia du Mzab, de Ouargla et de l'Oued-Rir'.*

[4] Version en arabe d'Algérie d'un conte bien connu qui existe en sanscrit (cf. *Der Vetalapancavinsati* tr. Lüber, Gœrz, 1875, in-8°, 2e récit : *La fiancée morte*) ; en hindoustani (*Baital pachisi* tr. Ouseley, Leipzig, 1873, in-8° conte II, *La fiancée morte*) ; en Tamoul (*Vedalacadai* tr, Babington, Londres, s. d. In-8°, 2e histoire, *Les trois Brahmanas*) ; en moghol (Jülg, *Mongolische Mærchen*, Insbruck 1868 in-8°, ch. IV, p. 101-102, histoire contée à Ardji-Bordji Khân par une des figures de bois du trône de Vikramaditya) ; en kalmuk (Jülg. *Kalmückische Mærchen*, Leipzig, 1866, in-8° ch. I. *La dispute entre les sauveurs*) ; en Persan, 1re version du *Sinhasanadvatrincika* (*Contes du trône enchanté* tr. Lescallier, New-York, 1817 in-8°, 1re histoire contée à Bikermadjet = Vikramaditya. par le génie caché sous la forme d'une lampe), 2e dans le cycle du *Touti Nameh* ; version persane de Nekhchebi (*Touti Nameh* tr. Iken, Stuttgard, 1822 in-8° p. 93-96) en turc, version du *Touti-Nameh* (éd. de Boulaq, p. 52 ; tr. Rosen, Leipzig, 1852, 2 v. in-12 t. I, p. 151 ; tr. Wickerhauser, Leipzig, 1858, pet. in-8° p. 188) ; en arabe (*Mille et une Nuits* trad. Galland éd. du *Panthéon littéraire*, p. 410 ; cf. aussi Langlès, *Fables et contes indiens*, Paris, 1790, in-18, p. 46) chez les Berbères (Bel Kassem ben Sedira, *Cours de langue Kabyle*, Alger 1887, in-8° 1re partie n° XI, *La fille d'un roi*). On rencontre aussi ce conte en Europe : en Allemagne (Grimm, *Kinder-und Hausmærchen*, Berlin, 1880, n° 129 ; en Italie (Basile, *Der Pentamerone*, trad. Liebrecht, Breslau 2 v. in-12, 5e jour 7e conte, *Les cinq frères* t. II, p. 212); en Sicile (Pitre, *Fiabe, novelle*, Palerme 4 v. in-8°, 1875 t. I, p. 197, *Les sept frères*) etc., cf. d'autres rapprochements dans le *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, t. VII, p. 32 et suiv.

au lion. — N° XXV, p. 95, *Histoire du prince Ahmid* (lis. *Hamid*). — N° XXVI p. 96, *Le chacal et la hyène*. — N° XXVII, p. 98, *Haroun er Rachid et les voleurs*[1]. N° XXVIII, p. 103, *La bergeronnette et le chacal*[2]. — N° XXIX, p. 108, *Le fumeur de hachich et sa femme*[3]. — N° XXX, p. 113, *La grenouille et la tortue*[4]. — N° XXXI, p. 120, *Anecdote mascaréenne*. — N° XXXII, p. 123, *Le thaleb et les chrétiens*. — N° XXXIII, p. 127, *Le bouc, le tour qu'il joua au lion et au chacal*. — N° XXXIV, p. 130, *L'homme et la hyène*. — N° XXXV, p. 132, *Histoire de l'homme ahuri*. — N° XXXVI, p. 135, *Le bédouin et l'avare*[5]. — N° XXXVII, p. 137, *Ahdidouan* (H'adidouan) *et l'ogresse*[6]. — N° XXXVIII, p. 145, *Le bon et le mauvais augure*.

Les textes de la seconde partie décrivent la tente, les gourbis avec les meubles

[1] Un épisode de ce conte se retrouve dans une chanson de geste française dont il n'est resté que des versions néerlandaises, allemandes et scandinaves : Basin. — Charlemagne déguisé, se joint à un proscrit du nom d'Elegast (= Basin) pour aller voler. Dans le cours de leur expédition, Elegast, par le moyen d'un charme entend les coqs se dire entre eux que le roi est de l'autre côté du mur : il s'en effraie, mais Charles le raille de sa crédulité : il met lui-même dans sa bouche l'herbe enchantée qui fait comprendre le langage des bêtes, mais ne la rend pas à Elegast (Cf. G. Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*. Paris, 1865, in-8°. L. II, ch. V, p. 316-317).

[2] J'ai recueilli chez les Berbères de Ouargla un conte analogue où la brebis remplace la bergeronnette.

[3] On trouve le même récit avec Si Djoh'a pour héros, dans la version turke (*Sottisier de Nasreddin Hodja* n° 174, *Trait de paresse*), dans la version arabe (éd. de Boulaq p. 21). Une autre version arabe d'Algérie a été publiée par Mejdoub ben Kalafat (*Choix de fables*, Constantine 1890 in-8°, p. 101). Ce conte existe aussi dans le sud de l'Inde (*Les quatre brahmanes fous*, à la suite du *Pantchatantra* trad. par Dubois, Paris 1872 in-8° p. 363). Le conte de D'Ouville *D'un jeune homme et d'une jeune femme* (*L'élite des contes*, Paris, 1883 2 v. in-8° t. I, p. 123) se rapproche plus des versions arabe et indienne que de celui de Straparole (*Les facétieuses nuits*, trad. Louveau et Larivey, Paris 1857 2 v. in-12 VIIIe nuit, fable 1 t. II, p. 123, *Sennuce et Bedouyne*). Cf. aussi *Ancien théâtre français* t. II, p. 115, *Farce d'un chaudronnier*; Crane, *Italian popular tales*, Londres 1887 in-8°, p, 284-385), cf. d'autres rapprochements dans Clouston, *Popular tales and fictions*, Edimbourg 1887, 2 v. in-8° t, II, p. 15-25, *The silent couple*.

[4] J'ai recueilli deux variantes berbères de ce conte à Ouargla et chez les Beni Menacer de Cherchell.

[5] Une des nombreuses versions des *Explications prolongées*, dont d'autres recensions en arabe d'Algérie nous sont connues par Florian Pharaon, *Spahis et turcos* (Paris, 1864, in-12, p. 187) et Mornand, *La vie arabe* (Paris, 1856, in-18 jés, p. 136-138). Cf. d'autres rapprochements dans mon étude sur les *Fourberies de Si Djeh'a*, p. 24, note 2.

[6] Il m'est impossible d'admettre le rapprochement que fait M. Delphin entre ce conte et la légende d'Héraklès (p. IV-V). L'épisode du héros se défendant grâce à la neige contre la tentative de l'ogresse pour le brûler chez lui se rencontre dans les contes berbères du même genre.

et les ustensiles qu'ils renferment, les associations agricoles, les charrues, les vêtements et les bijoux, les travaux des champs, la nourriture des nomades, les superstitions[1]. Viennent ensuite les exercices du corps et les jeux : l'équitation, la lutte, les chants et les danses, le jeu des huttes, le mail, la danse du fusil, le tir au caillou, la balle au bond, le saut à pieds joints, le saut des mains superposées, la tape cachée, la balle à cheval, le tir à la cible, la bague, le dernier sorti aux dames[2], le chevreau aveugle, les maisons, le vol de la pioche, pair et impair, le caillou a passé et n'est pas revenu, les osselets, la chechia, la danse des petites filles[3], Baba Arrâdj. Le livre se termine par le récit des aventures d'un étudiant du Maroc, épisode amusant d'une tournée dans les provinces marocaines limitrophes de l'Algérie : ce chapitre sert à nous faire connaître l'existence des t'olba indigènes et vient s'ajouter à ce que M. Delphin a déjà publié sur le même sujet dans deux ouvrages précédents[4]. Quand j'aurai ajouté que tous ces textes sont accompagnés de notes explicatives très détaillées, j'aurai donné une idée de la valeur de ce livre, valeur qui sera encore accrue lorsque l'auteur l'aura complété par un second vo-

[1] A ce chapitre se rattache un procédé divinatoire qui a son analogue dans un jeu de France. Chacune des lettres de l'alphabet arabe commence successivement le nom d'une personne, de celle qu'elle aime, du bois de son arc, de l'animal qu'elle frappe, de la partie qu'elle mange, de la ville qu'elle habite, de son métier, et enfin sert d'initiale à une maxime arabe. Exemple pour la lettre *b*. *B*ou Bekr aime *B*edra : son arc est fait de *b*ondeq (coudrier), il en frappe une vache (*b*agarah), pour en manger la cuisse (*b*at') : il habite *B*atna, où il est passementier (*b*idai) Maxime: la porte (*b*ab) du maître vaut mieux que celle de l'esclave. Le même jeu existe dans l'Inde et Malikuddin en a inséré des spécimens dans l'ouvrage qu'il a composé en hindi et en persan Sous le titre de *Bachâchât ul Kalâm* (*l'enjouement de la conversation*). Ex. pour la lettre *a* : ma bien-aimée est arrivée d'*A*kberabad, elle va à *A*urangabad, elle s'appelle *A*nderkouâr, de sa caste elle est bergère (*a*hirmâ) ; elle voyage sur un cheval (*a*sp) ; elle se nourrit de grenades (*a*nar) ; elle apporte du raisin (*a*ngoûr) ; elle est vêtue de satin (*a*tlas) ; comme bijou elle porte une bague (*a*ngouchtâ) ; elle joue de l'orgue (*a*rganoun), dans le mode de musique *a*sâwârâ. (Cf. Gore Ouseley, *Biographical notices of persian poets*, Londres 1846, in-8, p. 244 ; Garcin de Tassy, *Histoire de la littérature hindoue et hindoustane*. Paris, 1870-71 3 v. in-8°, t. II, p 249).

[2] Je remarquerai à ce propos la ressemblance du nom arabe des pièces de ce jeu (*Kilâb*, les chiens), avec le nom d'un jeu analogue qui existait dans l'ancienne Egypte (*Le jeu des cinquante-deux chiens*), dont il est parlé dans le conte de Setni (Cf. Maspéro, *Les contes populaires égyptiens*, Paris, 1882, pet. in-8°, p. 68-69 et note 1 ; Birch, *le roi Rhampsinite et le jeu de dames*, *Revue archéologique*, 1862, p. 4, 14).

[3] J'ai assisté, à Ouargla, à une danse de ce genre, spéciale aux enfants des K'çouriens et appelée *taqouqa* dans le dialecte de l'oasis.

[4] *Récit des aventures de deux étudiants arabes au village nègre d'Oran*, Paris et Oran, 1887, in-8° ; *Fas, son université et l'enseignement supérieur musulman*, Paris et Oran, 1889, in-8°.

lume qui contiendra les glossaires et les index nécessaires, en attendant un recueil de poésies arabes modernes que nous sommes en droit de lui demander et qu'il est, plus que personne, à même de nous donner[1].

René Basset.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE LA REVUE.

D'Arbois de Jubainville. *Cours de littérature celtique*, t. v. L'Epopée celtique en Irlande, t. i. — Paris, E. Thorin, in-8° de pp. XLIV-536.

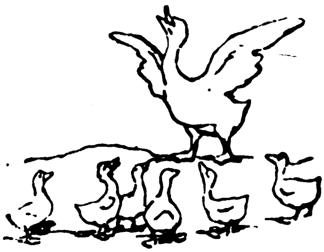
PÉRIODIQUES ET JOURNAUX.

Journal of Anthropological Society of Bombay II. 5. Miscellanesus notes, *F. Fawcett.* (Cérémonies et superstitions des Khonds). — On some festivals to village Goddesses. *F. Fawcett* — Mantrams, Spells, Amulets. — Pongal, o Pongal — The recent royal marriage at Kolhapore. — 6. On Bassivis : women who, through dedication to a deity, assume masculine privileges, *F. Fawcett* and W. *Dymock* — Hindu matrimonial rites in Madras. *Sreshurry Naidoo.*

Revue de l'histoire des religions, t. xxiv, n° 1, juillet-août 1891 E. Hartland. *The science of fairy Tales*, C. R. par *L. Marillier.* — Forchhammer, Prolegomena zur Mythologie, als Wissenschaft und Lexicon der Mythensprache C. R. par *P. Decharme.* — N° 2. Septembre-octobre 1891 : *E. Aymonier*, Les Tchames et leurs religions. Bibliographie : Goblet d'Alviella. La Migration des symboles. C. R. par *J. Ménant.* — N° 3. Novembre-décembre 1891 : *E. Aymonier*, Les Tchames et leurs religions (suite et fin). — *E. Amelineau.* Le papyrus Bruce.

[1] Je rappellerai qu'un spécimen de poème populaire moderne en arabe d'Algérie a déjà été publié par M. Delphin en collaboration avec M. Guin : *Notes sur la poésie et la musique arabes dans le Maghreb algérien*, Paris, 1886, 1 vol. in-16.

NOTES ET ENQUÊTES



∴ *Diner de ma mère l'Oye.* — Le 75e dîner a eu lieu le 29 février à l'Hôtel des Sociétés savantes, sous la présidence de M. Paul Sébillot, secrétaire général. Une conversation dans laquelle ont successivement pris la parole MM. Rosières, A. Michau, A. Rhôné, Auguste Flameng, s'est engagée sur la difficulté de rapporter exactement les faits qui sont passés réellement. Il n'est pas très surprenant que la légende s'y introduise assez facilement, puisque dans bien des cas des témoins oculaires d'un fait peuvent en donner, de très bonne foi, des versions qui ne s'accordent pas absolument. On a aussi parlé de l'introduction au théâtre, dans diverses pièces récentes, de données empruntées à la tradition populaire. On a pu voir dans la série des Ecrivains français et des Traditions populaires, commencée il y a quelques années et qui sera continuée très prochainement, que, même au siècle de Louis XIV, ces emprunts ont été assez nombreux.

∴ *Superstitions de la Haute-Saône.* — Manger du lièvre donne de la beauté aux femmes.

Les pince-cornes du cerf-volant sont un préservatif de la foudre.

(Com. de Mme GRISOT DU BRUSSEY).

∴ *Les Crêpes de la Chandeleur.* — Si vous ne faites pas de crêpes à la Chandeleur et au Mardi-Gras, les moucherons vous mangent les yeux à Pâques. (*Basse-Bourgogne*).

(Com. de M. PHILIPPE SALMON.)

∴ *Clous offerts à des Saints.* — En Normandie, quand on a des clous, on prie saint Cloud ; mais avant il faut prendre une poignée de clous ; il est nécessaire qu'on ne sache pas leur nombre.

∴ *Le Pain et la Guérison.* — Dans les Pyrénées, il n'y a pas encore longtemps, quand un enfant était malade, sa mère, ou à défaut sa nourrice, ne manquait pas de se rendre dans un champ pour offrir à un pied de menthe du pain couvert de sel, en l'invoquant pour la guérison de l'enfant. Cette cérémonie était répétée neuf fois. La plante, selon une croyance profonde, devait dans ce cas mourir, et le malade recouvrer la santé.

(Com. de M. A. CERTEUX.)

Le gérant : ALPHONSE CERTEUX.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

REVUE

DES

TRADITIONS POPULAIRES

7e Année. — Tome VII. — No 4. — 15 Avril 1892.

LES MYSTIFICATIONS.[1]

III.

L'ORIGINE DU POISSON D'AVRIL.

L'USAGE de se mystifier les uns les autres le premier avril et de donner à cette mystification le nom de *Poisson d'Avril* a déjà été expliqué de plusieurs manières, ce qui revient à dire qu'on en ignore encore absolument l'origine, car il est bien certain que si l'une des raisons fournies avait été péremptoire, elle aurait anéanti les autres. C'est que, malheureusement, on s'était toujours contenté de vagues conjectures, sans même se donner la peine d'invoquer le moindre document. Aussi. pour la première fois, voudrions-nous essayer d'apporter dans la discussion quelques textes et, quand bien même ils ne paraitraient pas encore assez décisifs pour assurer le triomphe de la nouvelle solution que nous croirons pouvoir en déduire à notre tour, ils suffiront du moins amplement à montrer combien étaient erronées les explications proposées jusqu'ici.

M. G. Pitrè, étudiant récemment le *Poisson d'Avril* en Italie, a cru devoir conclure que l'usage ne s'en était répandu qu'aux deux ou trois derniers siècles en Angleterre et en Allemagne, que de l'Allemagne il s'était ensuite introduit en Pologne au dix-septième siècle, qu'il n'avait guère pénétré en Sicile avant 1840, et qu'en conséquence son origine paraissait française[2]. Grâce à cette conclusion que rien encore n'est

[1] V. le t. III p. 184 et le t. IV p. 227.

[2] G. Pitrè. *Il pesce d'april,* 1886. Palerme.

venu infirmer, nous voici déjà débarrassés d'interminables enquêtes à travers les littératures étrangères. Ouvrons donc nos vieux auteurs et dans eux seuls poursuivons nos recherches.

Qu'allons-nous leur demander ? D'abord, cela va de soi, si les diverses explications accréditées aujourd'hui ont quelque vraisemblance.

Ces diverses explications, le lecteur les connait déjà, car M. Paul Sébillot les a toutes résumées au début d'un travail, paru en cette *Revue* même, dans lequel il concentrait les renseignements relatifs aux différentes formes du *Poisson d'Avril* chez tous les peuples européens[1]. Suivons-les donc d'après lui.

« Les uns, dit M. Sébillot, n'y ont vu qu'une allusion à la pêche qui, dans quelques pays, s'ouvre le premier avril ; comme la pêche est alors presque toujours infructueuse, ce mécompte aurait donné lieu à la coutume d'attraper les gens simples et crédules en leur offrant un appât qui leur échappe, comme le poisson en avril échappe au pêcheur » — Impossible d'en rien croire. Il se trouve, en effet, que, comme nous le verrons tout à l'heure, le *Poisson d'Avril* date du moyen âge et que précisément, à cette époque, la pêche ne s'est jamais ouverte le premier avril. Sur ce point les *Coutumes* et les *Ordonnances* nous renseignent à souhait. Nous y voyons que le moyen le plus usité de parer au dépeuplement des rivières était alors d'obliger les pêcheurs à rejeter dans l'eau tout poisson n'atteignant pas les dimensions prescrites par des règlements spéciaux[2]. Aussi, presque partout, comme à Paris notamment[3], la pêche restait loisible pendant tout le cours de l'année, et si, dans de rares cas, l'autorité jugeait bon de la suspendre au moment du frai, c'était toujours de la mi-mars ou de la mi-avril à la mi-mai[4]. En somme, qu'elle se poursuivit ici comme à l'ordinaire ou qu'elle fût interdite là, le poisson n'avait aucune raison pour se montrer particulièrement récalcitrant le premiér avril : à la mi-mai seulement sa réserve eût été légitime.

« D'autres, continue M. Sébillot, ont cru à une réminiscence d'un très antique usage des Hébreux, qui aurait consisté à renvoyer de l'une à l'autre une personne dont on voudrait se moquer : c'est ce qu'on fit à Jésus-Christ qui fut renvoyé d'Hérode à Pilate, de Caïphe à Anne, dans les premiers jours d'avril, suivant le comput ecclésiastique. D'après ceux-là, *poisson* ne serait qu'une corruption de *passion*. » —

[1] *Revue des Traditions populaires*. année 1888, p. 184.

[2] V *Recueil des Ordonnances*, t. I, p. 541, 792 ; t. II, p. 11, 207 ; t. IV, p 595 ; . V. p. 27. 207 ; t. VI, p. 398, 470 ; t. VII, p. 139, 180 ; t. IX, p. 518 ; t. XIII, p. 135, 313, 495 ; t. XVI, p. 1 ; t. XVIII, p 131, 133, etc.

[3] *Recueil des Ordonnances*, t. V, p. 207 ; t. II, p. 207.

[4] *Recueil des Ordonnances*, t. I, p. 541, 793 ; t. II, p. 207 ; t. V, p. 208.

Il est fort douteux que cette hypothèse ait jamais satisfait personne. D'abord elle semble d'une conception bien alambiquée pour un usage populaire, ensuite rien ne prouve qu'un tel genre de facétie ait jamais existé chez les Hébreux, enfin la prétendue métamorphose de *passion* en *poisson* est contraire à toutes les lois de la linguistique.

« Beaucoup d'écrivains, dit encore M. Sébillot, pensent aussi que cet usage s'introduisit vers la fin du XVI[e] siècle, à l'époque où l'année cessa de commencer en avril, en vertu d'une ordonnance de Charles IX, roi de France, en 1567. Par suite, les étrennes se firent au premier jour de janvier et, le premier avril, on ne fit plus que des félicitations de plaisanterie aux personnes qui s'accommodaient avec regret du nouveau régime ; on s'amusait à les mystifier par des cadeaux simulés ou par de faux messages. » – Cette explication qui semble au premier abord la plus séduisante est justement la plus facile à réfuter. Il suffit pour la détruire d'un seul texte mentionnant l'usage du *poisson d'avril* avant 1567. Or, dans une farce de la première moitié du seizième siècle, qui fait partie du célèbre recueil du *British Museum* et a été rééditée par Viollet-le-Duc, nous lisons :

« LE CLERC

Sus, que suis-je ?

JENIN

Poysson d'apvril.

LE CLERC

Poysson d'apvril ?

JENIN

Voici le cas.

LE CLERC

Et voire, mais je n'entends pas
Que c'est à dire.

JENIN.

Voicy rage :
Quand on met une pie en cage,
Que lui apprend-on de nouveau
A dire ? Parle.

LE CLERC.

Macquereau.

Clerice, tu es tout gentil
Macquereau, c'est poysson d'apvril[1] ! »

Mieux encore, nous retrouvons l'expression *poisson d'avril*, en 1508, dans la *Grand Dyablerie* du curé Éloy Damerval :

« Viens ça le chief des ruffyens,
Houlier, putier, maquereau infâme,
De maint homme et de mainte fame,
Poisson d'avril vien tost a moy[2] ! »

Et, cette fois, comme l'expression apparaît avec un sens nettement proverbial, force nous est bien de conclure qu'elle était déjà fort ancienne en 1508 et que, par conséquent, elle provient du moyen âge. — Quant aux étrennes, elles ne pouvaient jouer aucun rôle en pareille occurrence, car le moyen âge, au grand scandale de l'Église, resta toujours fidèle à l'usage romain de les donner aux calendes de janvier[3].

Il y a bien encore une autre explication que M. Sébillot n'a pas mentionnée : « François Ier, duc de Lorraine, que Louis XIII retenait prisonnier au château de Nancy, parvint à se sauver le 1er avril en traversant la rivière à la nage : ce qui fit dire aux Lorrains que c'était un poisson qu'on leur avait donné à garder[4]. » — Inutile de s'arrêter devant cette anecdote qui a eu lieu plus de cent ans après le texte d'Eloy Damerval.

Donc, aucune des solutions proposées jusqu'ici ne saurait être admise. — Essayons, puisque l'ère des conjectures se retrouve ainsi plus que jamais ouverte, d'agencer de notre mieux une hypothèse nouvelle.

Connaissez-vous l'expression « *Poisson de Caresme* » ? Je la découvre dans Ronsard :

[1] *La Résurrection de Jenin Landore*, dans Viollet-le-Duc : *Ancien théatre français*, t. II, p. 31.

[2] *S'ensuyt la grant Dyablerie de maistre Eloy Damerval* (édit. Michel Lenoir) 1508, p. 5.

[3] V. les textes cités, au mot *Etrennes*, par Martigny : *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, et Chéruel : *Dictionnaire des Institutions*.

[4] Cf. Rozan : *Petites ignorances de la conversation*, p. 262.

« Comme le ciel nostre plaisir varie :
N'espérez doncq' que nostre Mommerie,
Tournois, festins, puissent toujours durer,
Demain viendra la pénitence extresme
Dames, prenez ces poissons de caresme,
Ou si longtemps il vous faudra pleurer[1]. »

Il est bien clair quenous sommes ici en présence d'une locution proverbiale, c'est-à-dire usitée depuis longtemps, et qu'elle sert à signifier quelque chose de pénible et de répugnant.

Vous imaginez-vous, en effet, la satiété que devait produire jusque dans les plus robustes estomacs l'invariable cuisine au poisson, fade, gélatineuse, débilitante, et, qui pis est, obligatoire, à laquelle il fallait s'astreindre pendant les quarante longs jours de carême. Impossible de de s'y soustraire durant un seul repas, et nul n'y aurait songé, car l'usage était général et séculaire, car l'église aurait refusé l'absolution indispensable au mariage, à l'ensevelissement, aux moindres actes de la vie civile, car les inquisiteurs enfin étaient là qui veillaient avec un soin jaloux sur la stricte orthodoxie des fidèles. Comme on le maudissait alors l'odieux poisson ! Que d'amères paroles contre lui, que de railleries vengeresses, que de formules de malédictions érigées bientôt en proverbes ! « *Poisson fait poison* » disaient les uns[2]. « *Après poisson, noix en poids* (estime) *sont*, » répétaient les autres[3]. « *Hareng donné à l'homme grand tourment* ! » murmuraient ceux-ci[4]. « *Si hareng put c'est nature, si fleure bon c'est aventure* ! » s'écrivient ceux-là[5]. Il était la bête noire de tous, ce pauvre hareng doré qui, à cause de son prix modique, figurait plus constamment sur les tables : on le chansonnait, on le raillait, on rimait des complaintes sur sa vie[6]. Aussi, la veille de Pâques, c'était une fête traditionnelle chez les bourgeois et chez les épiciers d'empiler solennellement dans leurs caques ceux qui n'avaient pas été consommés[7]. A Reims même, en pleine église, on voyait les chanoines exécuter un vaste *monôme* où chacun d'eux marchait

[1] *Sonnet pour une Mommerie* : Ronsard : *Œuvres completes* (édit. P. Blanchemain), t. IV, p. 193.

[2] Leroux de Lincy : *Livre des proverbes français.*, t. I, p. 192.

[3] Leroux de Lincy : *Livre des prov.*, t. I, p. 193.

[4] Leroux de Lincy : *Livre des prov.*, t. II, p. 177.

[5] Leroux de Lincy : *Livre des prov.*, t. II, 491. V. le texte cité à la note suivante.

[6] *La vie de Saint-Harenc* : dans A. de Montaiglon : *Anciennes poésies françaises*, t. II, p. 325.

[7] *Les Touches du Seigneur des Accores* (E. Tabourot), éd. 1662, p. 37.

sur le hareng que celui qui le précédait traînait au bout d'une ficelle derrière lui[1].

Et voici que tout à coup un poisson nouveau qu'on ne pêche qu'à la fin de mars ou au commencement d'avril[2], le maquereau, se permettait de faire apparition à son tour sur les marchés. Il prenait bien son temps en vérité ! « Il arrive ! il arrive ! » ce cri sonnait à l'oreille comme la crécelle annonçant l'approche du lépreux. C'était bien la plus hardie mystification qu'un être vivant eût jamais faite aux pauvres humains. Haro sur ce *poisson d'avril* ! Car, ici, nous n'imaginons rien, *maquereau* et *poisson d'avril* sont indubitablement deux synonymes dans la langue de nos aïeux : le texte de la *Résurrection de Jenin Landore* nous a déjà dit :

« Maquereau c'est poisson d'avril. »

et celui d'Eloy Damerval :

« Maquereau infâme,
De maint homme et de mainte fame,
Poisson d'avril vien tost a moi ! »

Bientôt le malencontreux poisson apparaissait chargé de maints crimes. Il devenait l'emblème de tous les mauvais garçons, paresseux, débauchés, gens de sac et de corde, entremetteurs surtout. Et quand on voulait parler d'une inconvenance ou d'une mystification, on disait: « C'est un *poisson d'avril* ! »

Mais s'il est vrai que l'expression *poisson d'avril* soit le strict équivalent du mot *mystification*, il faut s'attendre à constater qu'une plaisanterie de ce genre pouvait être ainsi appelée, non seulement le premier avril, mais pendant tous les autres jours de l'année. C'est bien ce qui eut lieu en effet. Examinez ce texte d'Henri Estienne (1578) et dites s'il est possible d'en tirer une conclusion autre : — « CELTOPHILE. Mais, dites-moi, l'eau beniste est-elle tousiours en la cour à aussi bon marché qu'elle souloit estre ? — PHILAUSONE. A meilleur marché que jamais. — CELTOPHILE. Le poisson d'avril y est-il tousiours de requeste ? — PHILAUSONE. Il y est en plus grande recommandation que jamais ! »[3] — Sans aucun doute il s'agit ici d'un

[1] Michelet : *Histoire de France*, t. II, app. 36 (édit. 1872).
[2] A. E. Brehm : *Les Poissons* (édit. française. Paris. J. B. Boillière), p. 270.
[3] H. Estienne : *Deux dialogues du nouveau langage français italianisé* (éd. sans date), p. 219.

usage praticable en toutes saisons. Et alors ?... Alors, ce ne fut que plus tard, au dix-septième siècle sans doute, quand le peuple eut perdu de vue l'origine de la locution, que l'habitude s'établit, par un inconscient besoin de logique, d'attribuer exclusivement le nom de poisson d'avril aux farces dont on s'égayait le premier jour d'avril, farces que, pour le besoin de la cause, on multipliait même à plaisir ce jour-là.

RAOUL ROSIÈRES.

LES NOMS DES DOIGTS[1].

IV

BELGIQUE FLAMANDE ET CONTRÉES VOISINES.

En commençant par le pouce, on compte les doigts des enfants de la manière suivante :

1° A SAINT-ANTOINE, PROV. D'ANVERS : Duimeling[2]. — *Fikfak*[3]. — Langeman[4]. — Vingerling[5]. — *Tietelingkse*.

2° A ANVERS : Duimke[6]. — Duimkesknaap[7]. — Langeraap[8]. — *Pillepoot* — Pinkske[9].

3° A ANVERS : Luizenkraker[10]. — Potteveger[11]. — Langelierboom[12]. — Goudenrink[13]. — Pink[14].

[1] Cf. le t. VII, p. 58, p. 94.
[2] Pouce.
[3] Les mots imprimés en italiques n'ont pas de signification déterminée. La traduction n'est guère possible.
[4] Homme long.
[5] Vieux mot flamand qui signifie bague et dé à coudre.
[6] Poucet.
[7] Serviteur du poucet.
[8] Long navet.
[9] Petit doigt.
[10] Tueur de poux.
[11] Nettoyeur de pots.
[12] Laurier.
[13] Bague d'or.
[14] Petit doigt.

4° A DIEST, PROV. DE BRABANT : Eumken[1]. — Eumkensknaap[2]. — *Langeraat*. — *Fillefoo*. — Pinksken[3].

5° A MERCHTEM, PROV. DE BRABANT : Aap[4]. — Knaap[5]. — Langenaap[6]. Vingerling[7]. — *Tierelierelíng*.

6° A ZONHOVEN, PROV. DE LIMBOURG : Duimeling[8]. — Johan[9]. — Langhals[10]. — *Finnefek*. — Pinkske[3].

7° A MOELINGEN, PROV. DE LIMBOURG : Dumerling[8]. — Lekvink[11]. — Langeman[12]. — *Loehaan*. — *Piebek*.

8° A BRÊME : Lüskenknikker[13]. — Botterlikker[14]. — *Langelei*. — Goldfinger[15]. — Lütjegfinger[3].

9° DANS LE HOLSTEIN : Lüschenknikker[13]. — Putjenlikker[16]. — *Langemeier*[17]. — Goldenringer[15]. — Lütjefinger[3].

* * *

En prenant successivement chaque doigt de son enfant, en commençant par le pouce, la mère dit :

A *Saint-Antoine* (Campine anversoise) :

Duimeling a acheté un bœuf ;
Fikfak l'a conduit à la maison ;
Langeman l'a tué ;
Vingerling en a fait des saucisses ;
Et le petit *Tietelingske* les a mangées toutes....

A *Moelingen* (prov. de Limbourg) :

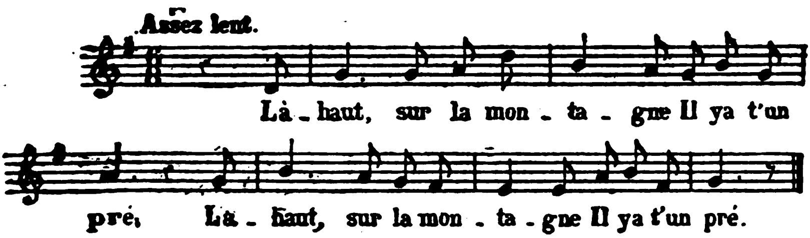
Dumerling dit : j'ai faim ;
Lekvink dit : j'ai soif ;
Langeman : où trouverions-nous quelque chose ?
Lochaan dit : dans le garde-manger de maman,
Et *Piebek* cria : j'ai mangé le tout !...

JOZEF CORNELISSEN.

[1] Petit oncle.
[2] Serviteur du petit oncle.
[3] Petit doigt.
[4] Singe.
[5] Serviteur.
[6] Grand singe.
[7] Bague et dé à coudre.
[8] Pouce.
[9] Jean.
[10] Long col.
[11] Lécheur.
[12] Homme long.
[13] Tueur de poux.
[14] Lécheur de beurre.
[15] Doigt d'or ou bague d'or.
[16] Lécheurs de pots.
[17] On dit aussi *Lange Maak* et *Lang Marje*.

L'AMANT MALADROIT.

Chanson de la Bresse.



Là-haut, sur la montagne } *bis.*
Il y a *t* un pré.

Les perdrix et les cailles } *bis.*
Y vont chanter.

J'ai pris mon arbalète } *bis.*
J'y suis allé.

Croyant *z* en tuer quatre } *bis.*
J'ai tout manqué.

J'ai attrapé ma mie, } *bis.*
Je l'ai blessée.

— Mie, douce mie, } *bis.*
T'ai-je fait mal ?

— Un petit peu, pas guère, } *bis.*
Mais j'en mourrai.

(*Chanté par une nourrice bressanne.*)

Mme A. Descubes.

LE BONJOUR A MARS[1].

II

Loire-Inférieure.

L'arrivée des mois nouveaux a donné naissance en Bretagne à bon nombre d'usages ou de superstitions. Une femme de la paroisse de Marsac (canton de Guémené-Penfao, Loire-Inférieure), nous a, ces jours derniers fait connaitre une singulière coutume encore fidèlement, observée dans les paroisses du pays de la Mée et notamment à Conquereuil, Marsac, Jans et Guémené.

Dans la nuit du 28, ou le cas échéant, du 29 février au 1er mars, les jeunes filles qui désirent se marier se lèvent aussitôt après minuit et vont comme elles disent : souhaiter la bienvenue à Mars. Pour accomplir cet acte de déférence, elles s'habillent prestement, sortent dehors quel que soit le temps et là embrassent trois fois la terre en récitant invariablement la formule suivante :

Bonjour, Mars,
Sois bon et accommodant,
Et fais-moi voir en dormant
Celui que j'aurai en mon vivant.

Puis s'étant relevées, elles ont soin de ramasser une poignée de la terre embrassée et la mettent dans un petit sac ou un papier *à trois cornes* qu'elles placent sous leur oreiller avant de se recoucher.

Bon nombre de femmes de ces paroisses affirment avec le plus grand sérieux qu'elles ont vu ainsi dans leur sommeil celui qui plus tard devait être leur mari et toutes les fidèles, fort nombreuses, de cette croyance, ne se marient guère qu'après avoir rencontré parmi leurs relations celui dont elles ont cru voir la ressemblance en songe.

(*Raconté le 18 mars 1892 par Julienne Rousseau, femme Jauny, de Marsac.*)

Marquis de L'Estourbeillon.

[1] Cf. le t. III, p. 146, une salutation analogue de Saône-et-Loire.

POÉSIES SUR DES THÈMES POPULAIRES.

XXI

Les cloches a Rome.

Le jeudi de Pâques fleuries,
Les cloches de tous les cantons,
Interrompant leurs sonneries,
S'évadent de leurs clochetons,

Et s'en vont à longues étapes
A Rome pour faire bénir
En la résidence des Papes
Les Angélus de l'avenir.

— Or, il en vient de chaque ville :
Elles partent, le soir tombant,
Des tours mauresques de Séville
Et des vieux beffrois de Brabant,

Et de Ploërmel en Bretagne,
Et de Cologne, sur le Rhin,
Bien que l'Empereur d'Allemagne
Soit avare de son airain.

Sur leur jupe vert-de-grisée,
En l'honneur du repos pascal,
Elles ont mis l'aube empesée
De leur costume baptismal,

De sorte que sur leur passage,
On dirait un vol alourdi
De cigognes au blanc plumage
Qui cheminent vers le Midi.

***

Là-bas, dans la Ville-Eternelle,
Le Saint-Père, pour recevoir
Leur ambassade solennelle,
Vient en grande pompe s'asseoir

Devant les portes de Saint-Pierre
Où quatre abbés, graves et lourds,
Debout sur les marches de pierre,
Soutiennent son dais de velours.

Toute la Cour est réunie
Et tous les cardinaux romains,
En camails de cérémonie,
Sont là, rouges, joignant les mains.

Il est venu grande affluence
De moines et de moinillons
De tout poil, de toute nuance,
En multiples échantillons :

Frères de la Miséricorde,
Dévotement agenouillés,
Blancs pénitents ceints d'une corde,
Hirsutes et déguenillés ;

Beaux chartreux en robe de bure,
Par la solitude engraissés,
Capucins à double tonsure,
Carmes chaussés et déchaussés,

Chacun suivant sa confrérie,
Et le camérier violet,
Et toute la moutarderie
Pontificale au grand complet.

***

Des acclamations joyeuses
Retentissent dans les saints lieux
Au moment où les voyageuses
Paraissent, descendant des cieux.

Levant alors sa main exsangue
Où brille l'anneau pastoral,
Le Pape bénit et harangue
Ses bons serviteurs de métal :

« ... Allez en paix, cloches fidèles !
« Que Dieu soit avec vous ! Allez !
« Comme en avril les hirondelles,
« Regagnez vos nids dentelés.

« De la divine parabole
« Soyez les apôtres d'airain ;
« Semez la féconde parole
« Comme un semeur sème son grain.

« Annoncez partout à la ronde
« Que Jésus est ressuscité
« Pour que la paix soit en ce monde
« Aux hommes de bonne volonté !

« Dites que le Seigneur s'irrite
« De voir toujours les bronzes saints
« Servir à la guerre maudite
« Et tinter d'éternels tocsins !

« Car les cloches ont été faites
« Pour chanter la bonne chanson
« Aux hommes. — Donc, sonnez leurs fêtes !
« Cloches, vibrez à l'unisson.

« De leurs douleurs et de leurs joies,
« Prêchez-leur travail et vertu ;
« Guidez-les par les bonnes voies ;
« Sonnez à corde que veux-tu !

« Et sonnez à pleines sonnailles
« Leurs jours joyeux et fortunés ;
« Carillonnez aux épousailles,
« Au baptême des nouveau-nés.

« Dès l'aube toujours vigilantes,
« Criez alerte aux paysans !...
« Sonnez, cloches, sonnez plus lentes
« Pour le glas des agonisants !...

« Mais que vos voix religieuses
« Ne se mêlent plus aux clameurs
« Des canonnades furieuses
« Aux appels des mères en pleurs !..

« Allez en paix, cloches fidèles !
« Que Dieu soit avec vous ! Allez !
« Comme en avril les hirondelles,
« Regagnez vos nids dentelés ! »

*
* *

Et les cloches respectueuses
Retournent au clocher natal,
Emportant sous leurs jupes creuses
Les œufs rouges du temps pascal,

Les beaux œufs couleur de garance
Qui sont envoyés en cadeaux
A nos petits enfants de France
Par les poules des cardinaux.

Armand Masson.

Cette pièce a paru il y a quelques années dans le *Chat-Noir*.

A. Tausserat.

LES CLOCHES[1].

V.

Les Cloches a Rome.

On dit aux enfants que les cloches font le voyage de Rome pendant la Semainte-Sainte ; à leur retour le samedi elles font une ample distribution d'œufs de Pâques.

Les enfants, dit-on en Hainaut, doivent se trouver à la maison au retour des cloches, car celles-ci, rasant le sol, pourraient atteindre les petits imprudents restés au dehors. On le devine, c'est là une ruse inventée par les parents pour leur permettre de déposer les œufs dans les plantes du jardin.

Alfred Harou.

[1] Cf. le t. vi, p. 110, 247, 292.

LES RITES DE LA CONSTRUCTION[1]

V.

La tour du Diable.

Il était une fois un maitre-maçon qui entreprit, avec un seigneur très puissant, de lui faire une tour qui aurait eu autant de marches comme il y a de jours dans l'an.

Mais il ne put l'achever, car ses ouvriers avaient peur de tomber et ne voulurent plus y travailler. Le seigneur, voyant que le maitre-maçon ne voulait plus travailler à sa tour, se rendit chez lui et lui dit que, si sa tour n'était pas achevée au bout d'un an et un jour, il le tuerait d'un coup de fusil, puis il s'en alla.

Le maitre-maçon était bien fâché. Un jour qu'il se désolait auprès de la tour inachevée, un grand monsieur se présenta devant lui qui lui dit : — Qu'est-ce que tu as à te désoler ainsi ? — C'est, lui dit le maçon, que j'avais entrepris de faire cette tour, mais mes ouvriers ne veulent pas y travailler, et le seigneur du château que voilà m'a dit que, si sa tour n'était pas achevée au bout d'un an et un jour, il me tuerait d'un coup de fusil.

— Si tu veux, lui dit le monsieur qui était le diable, je te la bâtirai dans une nuit et je la couvrirai de très belles dorures, mais à condition que quand elle sera faite, tu m'enverras, sur le haut, un de tes ouvriers, que j'emporterai. — Oui, répondit le maitre-maçon, je le ferai monter sur la tour, mais dès qu'il sera sur le haut, il redescendra aussitôt, et si vous ne pouvez l'attraper du premier coup, il ne sera pas à vous. — Je le veux bien, répondit le diable, puis il disparut.

Au soir, le maitre-maçon alla du côté de la tour et il entendit remuer des pierres, scier du bois, comme s'il y avait eu plus de mille ouvriers à y travailler, mais il avait beau regarder il ne voyait personne et il alla se coucher.

Le lendemain, il se leva au point du jour et il vit la tour tout

[1] Cf. le t. vi p. 172, 278 et le t. vii p. 37.

achevée qui était couverte d'or et de diamants, et il était si content qu'il dansait de joie en la regardant.

Alors il courut prendre son chat, puis il appela un de ses ouvriers à qui il dit : — Mon chat va monter sur la tour et tu vas le suivre, mais aussitôt que tu vas avoir été sur le haut de la tour, redescends de suite.

Il attacha une corde au cou de son chat qui était très méchant et la mit dans la main à l'ouvrier. Quand celui-ci eut dans la main la corde à laquelle était attaché le chat, il le fit monter devant lui. Comme ils arrivaient sur le haut de la tour, le diable, croyant que c'était un ouvrier qui montait, ne regarda pas ce que c'était et prit le chat avec ses deux mains. Aussitôt, l'ouvrier redescendit l'escalier de la tour en toute hâte et il fut bien récompensé du maître-maçon ; le chat, qui était méchant, se débarrassa d'entre les mains du diable et puis il lui sauta à la figure, lui arracha un œil et il descendit l'escalier tant qu'il put vite.

Le diable, qui était borgne, était en colère; il se rendit chez le maître-maçon et lui dit : — Tu m'as trompé, mais je vais redéfaire cette belle tour que j'ai bâtie, et jamais personne ne pourra plus y retravailler. Le maître-maçon se mit à pleurer, mais, quand le diable fut parti, sa femme lui dit : — Va-t'en dire à Monsieur le curé de venir bénir la tour. Le mari fit ce que sa femme lui disait, et quelques instants après le curé arriva avec une douzaine d'étoles et de l'eau bénite, et, dès qu'il entendit travailler à la tour, il courut la bénir. Aussitôt, le diable et ses ouvriers se mirent à jeter des cris et à descendre de dessus la tour, ils s'en allèrent comme s'ils avaient eu des ailes et ils ne revinrent jamais pour la défaire. Le seigneur du château fut bien content d'avoir une si belle tour que tous les autres seigneurs venaient voir de plus de cent lieues à la ronde, et il récompensa bien le maître-maçon qui vécut heureux avec sa femme le reste de ses jours.

(Recueilli à Saint-Cast en 1885.)

RAOUL BAYON.



LES VILLES ENGLOUTIES[1]

LX

La ville de Khour.

(Perse)

D'après Nikbi ben Masoud[2], il existait, dans le voisinage de Khour, une grande ville défendue par de fortes murailles et des fossés très profonds. Quand Iskender (Alexandre), fils de Philippe, vint dans ce pays, il tenta inutilement de prendre cette ville : mais il imagina un autre moyen de la détruire, ce fut de la submerger sous les eaux d'un torrent qui la traversait. Ayant donc fermé toute issue à ce torrent, il se forma une mer immense sous les eaux de laquelle la ville demeura engloutie. Ce pays resta dans cet état jusqu'au règne d'Ardéchir (Artaxernès le Sassanide).

LXI

Les villes du sud de l'Espagne.

Suivant une tradition recueillie par El Edrisi[3] ce fut Iskender Dzou'lqarnain (Alexandre) qui fit communiquer l'Océan avec la Méditerranée par un canal destiné à protéger les Espagnols contre l'invasion des Berbères du Sous. Le canal primitif devait avoir six milles de largeur et être maintenu par deux digues, l'une du côté de l'Espagne, l'autre du côté de l'Afrique. Mais lorsqu'on livra passage aux eaux, elles se précipitèrent avec une telle furie qu'elles dépassèrent les digues d'une hauteur de onze brasses et submergèrent les villes qui se trouvaient sur les deux rives.

[1] Suite cf. le t. v p. 483, le t. vi p. 165, 431, 495, 513, 528, 634, 672, 743, le t. vii p. 24.

[2] *Histoire des rois de Perse et des Khalifes*, trad. et anal. par S. de Sacy. *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, t. ii, Paris 1789, in-4, p. 323.

[3] *Description de l'Afrique et de l'Espagne*, éd. Dozy et de Goeje. Leyde, 1864, in-8 p. 165-166 du texte, 198-199 de la traduction.

LXII

Au bord du Tanganyika.

Près de Karéma, sur la côte orientale du Tanganyika, un indigène raconta au lieutenant belge Becker qu'il existait une grande ville entre le fort construit par l'association belge et l'hémicycle de montagnes qui entoure le lac. Celui-ci l'aurait engloutie on ne sait à quelle époque ni à quelle occasion[1].

LXIII

Le chateau de Burgwald.

(Meklembourg).

Suivant une tradition, le seigneur du château de Burgwald avait deux frères, l'un qui possédait Buchwald, l'autre Dobbin. Tous deux profitèrent de son absence pour massacrer sa femme et ses quatre fils et détruire son château. A son retour il les maudit et cette malédiction porta ses fruits Les enfants du seigneur de Dobbin moururent en bas âge, et leur père les suivit dans la tombe. Quant au château de Burgwald, il s'engloutit au moment même où le seigneur donnait une fête à l'occasion de la naissance de son premier fils. Mais les coupables ne trouvèrent pas le repos dans le tombeau : ils reviennent sur terre à la Saint-Jean en attendant que le château soit délivré de l'enchantement[2].

René Basset.

LXIV

Les Chateaux de Saint-Jacques de la Lande.

Dans la commune de Saint-Jacques de la Lande (canton sud-ouest de Rennes), il y a un endroit qu'on appelle les Châtiaux (les Châteaux) et où se trouve une mare On disait que des gens très riches et très

[1] J. Becker, *La Vie en Afrique*, Paris et Bruxelles, 2 vol. in-8°, 1887, t. II, ch. XXXI p. 230.

[2] Cf. Bartsch, *Sagen, Mærchen und Gebræuche aus Meklenburg*, Vienne 1879, 2 vol. in-8°, t. I, p. 428, p. 318-319.

méchants habitaient jadis le château. Un soir, un pauvre vint demander l'aumône et fut si durement éconduit (ce pauvre était Jésus-Christ) qu'il prononça un mot et que le château et ceux qui l'habitaient disparurent aussitôt dans un abime qui s'ouvrit : c'était la mare qui, ajoutait-on, n'avait pas de fond.

Saint-Jacques est un pays plat. Il n'y avait, aux environs de la mare où j'ai chassé bien des fois, ni ruines ni rien qui parût intéressant ; la mare elle-même, assez grande, semblait peu profonde.

J. Dorlodot d'Armont.

LXV

La ville du Lou-du-Lac.

Près du Lou-du-Lac, canton de Montauban-de-Bretagne, existe un étang très profond ; les habitants des environs disent qu'à sa place a existé autrefois une ville que les eaux ont engloutie, et qu'à certains jours on en entend encore les cloches.

Louis de Villers.

LXVI

La ville de Coetma.

A Conquereuil (Loire-Inférieure) une immense excavation creusée de main d'homme est connue aux environs sous le nom de ville de Coetma. Elle a, dit-on, été engloutie dans ce creux ; mais aux grandes fetes on entend encore les cloches sonner au fond des eaux. Un paysan m'a raconté qu'on y trouve des pieux enfoncés en terre à une grande profondeur.

(P. de Lisle. *Dictionnaire archéologique de l'arrondissement de Saint-Nazaire*. Nantes 1884 in-8° p. 27.) P. S.



LES CROIX LÉGENDAIRES.

I

On ne s'est peut-être pas assez occupé jusqu'ici des croix légendaires ; il en est quelques-unes qui ont leur importance, soit qu'on les ait placées sur un monument mégalithique ou dans son voisinage, soit que leur ornementation ou les inscriptions qu'on y lit présentent quelque particularité en rapport avec les traditions populaires. Leur nom, quelquefois celui des champs voisins, est parfois significatif et suppose une légende ; c'est ainsi qu'à Montauban-de-Bretagne la croix des Sept-Loups a été, d'après un récit recueilli par M. Louis de Villers, érigée par un homme qui, poursuivi par un nombre pareil de loups, leur avait échappé ; à Plélan-le-Petit, on voit les bases de sept croix en granit que l'on dit avoir été élevées en expiation de sept meurtres commis la nuit de Noël ; en Pleslin, une chapelle est dite des « Quinze-Croix ». Ailleurs une croix dite des Sept-Chemins indique le lieu où se séparèrent sept saints qui allaient évangéliser la Bretagne.

Certaines sont l'objet d'un culte plus ou moins orthodoxe : à Henanbihen, canton de Matignon, une petite statue, dite de saint Mirli — bienheureux inconnu des hagiographes — se voit près d'une croix de pierre ; sa tête tourne autour d'un pivot de fer ; si avant le lever du soleil on peut la faire tourner un certain nombre de fois, on se marie dans l'année. Si les jeunes filles parviennent à ficher du premier coup leur épingle dans la soudure existant entre le tronc d'une croix et un de ses bras, près de N.-D. du Haut, dans la banlieue de Moncontour, elles sont assurées de se marier promptement. (Sébillot : *Coutumes*, p. 97-98.)

Des légendes destinées à assurer le respect des croix se racontent aussi en différents pays : en Haute-Bretagne, c'est la croix du Saint-Esprit qui écrasa l'un de ceux qui voulaient la détruire ; en Berry, à la Croix-Moquée reviennent deux scieurs de long auvergnats qui, ayant voulu scier une croix, virent du sang qui en jallissait (Laisnel de la Salle. *Croy. et Lég. du Centre*, t. II, 96) ; en Franche-Comté, un jeune homme qui avait brisé les deux bras d'un crucifix, eut lui-même les bras emportés à la guerre (Ch. Thuriet. *Trad. pop. du Doubs*, p. 255).

Il sera intéressant de noter si la croix se trouve à l'intersection de plusieurs routes, ou sur une seule route (en ce cas, elle rappelle souvent un accident ou un vœu), et s'il y a dans le voisinage un mégalithe, une source ou une chapelle.

P. S.

TRADITIONS ET SUPERSTITIONS DES PONTS ET CHAUSSÉES

VI. — Les Chaussées et Digues (suite).

Rupture de la digue de Corseul.

Au temps jadis il y avait entre Cézambre et Saint-Malo une ville qu'on appelait du nom d'Ys. Une digue la protégeait contre les envahissements de la mer, qui dans ce temps-là baignait le pays où est maintenant le bourg de Corseul ; elle longeait la forêt de Siscey[1] dans presque toute sa longueur, puis tournait un peu à gauche pour aller aboutir dans le pays de Corseul. Entre la forêt de Siscey et la digue, il y avait un bras de mer qui formait comme un canal assez large : ceux des habitants de Corseul qu se rendaient à Ys ou ceux des habitants d'Ys qui se rendaient à Corseul n'avaient rien à craindre en passant sur cette digue, bordée de chaque côté par la mer qui la mettait bien en sûreté des bêtes féroces qui peuplaient alors la forêt.

Les habitants de Corseul et ceux d'Ys étaient très amis. Les premiers étaient gouvernés par un chef qui était soumis au roi d'Ys. Mais un our les gens de Corseul se révoltèrent contre leur roi, et leur chef qui était lui-même la cause de cette révolte se mit à leur tête.

Le roy d'Ys, apprenant que ses sujets de Corseul étaient révoltés, leur envoya dire que si dans cinq jours l'ordre n'était pas rétabli, il envahirait leur pays et mettrait tout à feu et à sang. Les Corseulois massacrèrent les envoyés du roi et ne tinrent aucun compte de leurs menaces.

[1] La forêt de Siscey s'étendait depuis Cancale jusqu'à la baie de la Fresnaye.

Le roy d'Ys, ne voyant pas revenir ses envoyés, se douta qu'ils avaient été tués et il résolut de les venger. Il rassembla ses troupes et s'apprêta à marcher sur Corseul. Quand les habitants de Corseul surent que le roi d'Ys venait chez eux pour les punir, ils résolurent de l'en empêcher en coupant la digue. Ils se mirent à l'œuvre et firent une trouée dans la digue. Aussitôt la mer s'engouffra dans cette ouverture, envahit la forêt de Siscey et ne tarda pas à emporter la digue. La ville d'Ys fut submergée et détruite et presque tous ses habitants périrent ; la forêt de Siscey fut aussi complétement détruite ; mais comme la mer en l'envahissant gagna d'un côté, elle fut obligée de perdre de l'autre, et c'est depuis cette époque que Corseul n'est plus baigné par l'eau de la mer qui ne va plus aujourd'hui que jusqu'à Guildo et Lancieux. Plus tard le pays fut envahi par les Romains qui massacrèrent tous les habitants à l'exception d'une femme, et quand ils surent qu'elle avait échappé à la mort, ils dirent : « C'est un corps seul », et ils donnèrent ce nom au pays qui le porte depuis. Au large des Ebihens et de l'ile Agot on voit, dit-on, quand l'eau est claire, les ruines de la digue de Corseul.

VII. — Les Ponts (suite).

Les Ponts hantés.

Plusieurs des ponts du Morbihan passent pour être hantés par des esprits qui se plaisent à jouer de méchants tours à ceux qui y passent à certaines heures de la nuit.

Il était une fois un homme qui, pour s'en retourner chez lui, avait à traverser un pont. Comme il s'était un peu attardé au bourg avec les amis, il marchait bon pas pour tâcher de le passer avant qu'il fît trop noir, car bien qu'il ne fût que sept heures du soir, il faisait déjà bien nuit, parce qu'on était en hiver, et le froid était très vif ce soir-là.

Quand il arriva auprès, il entendit une voix qui disait : — Voilà

[1] L'introduction du nom du roi d'Ys dans cette légende, qui se rattache aussi au cycle des *Villes englouties*, est très vraisemblablement moderne, mais les légendes des envahissements de la mer sont nombreuses dans ce pays de Saint-Malo, dont la configuration côtière a considérablement changé depuis les temps historiques. (V. sur ces envahissements dans le t. I des *Légendes de la Mer* de Paul Sébillot le chapitre des Envahissements de la mer). On peut aussi rattacher cette légende à celle de la ville de Gardanne, (cf. t. VI p. 435.)

l'homme ! Une autre voix répondit : — Il n'est pas encore l'heure, l'heure n'est pas rendue ! L'homme qui entendait ces paroles et qui ne voyait personne eut peur, il retourna sur ses pas et alla demander à souper et à coucher dans une auberge qu'il connaissait et il raconta ce qu'il avait entendu. — Ils vont être inquiets chez moi, dit-il au patron, mais, ma foi, tant pis, je ne passerais pas sur ce pont ce soir quand même on me donnerait toute la commune.

— Puisque tu as peur, répondit l'aubergiste, tu vas coucher ici, mais je ne crois pas que tu aies rien entendu, à moins que ce ne soit le vent.

L'homme n'était pas du tout de l'idée du patron, et après avoir soupé il alla se coucher.

Le lendemain, pensant que sa femme et ses enfants étaient dans l'inquiétude, il se leva de bonne heure, même avant jour, et il se disposa à s'en aller. Cette fois, je ne sais pas s'il vit ou s'il entendit quelque chose, mais quand il fit jour, ceux qui les premiers passèrent sur le pont aperçurent son cadavre qui flottait sur la rivière. L'aubergiste chez qui il avait couché fit le récit de l'histoire que lui avait contée l'homme défunt et ceux qui l'entendirent disaient :

— S'il avait passé ce pont hier soir il n'aurait eu aucun mal parce qu'il n'était pas l'heure, mais ce matin, il paraît que l'heure était rendue.

Autrefois ceux qui passaient la nuit sur le pont de *Guer-le-Mouigne*, situé sur la route de Saint-Gérand à Neuillac, étaient à certaines heures de la nuit jetés dans le petit ruisseau qui passe dessous. Aujourd'hui il n'arrive rien de semblable aux passants. Mais ils voient la nuit sur ce pont un chien noir ou un cheval blanc.

(*Recueilli à Saint-Gérand, près Pontivy.*)

Le *Pont-Tinguy*, dans la commune de Matignon (Côtes-du-Nord), était aussi hanté autrefois. Un soir, un jeune homme de Saint-Cast qui revenait de Matignon vit un autel sur le pont. Un prêtre semblait y dire la messe. Le jeune homme avait peur, mais il se dit : Il faut que je passe tout de même. Il continua sa route, mais avant d'arriver au pont, l'autel disparut.

Le prêtre se mit alors à grimper dans les sapins, il montait dans un, descendait, montait dans un autre, et chaque fois qu'il grimpait dans un sapin, le jeune homme l'entendait dire : « Au tour à un autre, au tour à un autre, » et il montait et descendait aussi vite qu'il disait ces paroles. Le jeune homme se hâta de franchir le pont, et en passant il demanda : — Et mon tour à moi, va-t-il bientôt venir ? — Il est venu, dit le prêtre en s'élançant sur lui, mais le jeune homme avait passé

le pont, et il entendit une voix qui disait : — Il est trop tard, l'heure est passée. A ces paroles, le prêtre lâcha le jeune homme et disparut.

La voix se tut un instant, puis une autre voix reprit : – Vous l'avez échappé belle, jeune homme, si vous aviez tardé une seconde à passer après m'avoir parlé, vous étiez semblable à moi.

La première voix dit alors : — Jeune homme, retirez-vous ! Il ne faut jamais parler la nuit à ceux que vous ne connaissez pas, ni les troubler dans ce qu'ils font, leur travail ne vous regarde pas. Que ceci vous apprenne à respecter la nuit en la laissant à qui elle appartient.

Le jeune homme s'en retourna, mais il eut tellement peur qu'en entrant chez lui, il tomba malade et il mourut huit jours après avoir raconté à ses parents ce qu'il avait vu et entendu au *Pont-Tinguy*.

Depuis cette époque, les bonnes femmes défendent aux jeunes gens de ne rien dire la nuit. Selon elles, il est même mauvais de chanter, car elles prétendent qu'il faut laisser la nuit à qui elle est, et que les chansons troublent le repos des morts.

(*Recueilli à Saint-Cast.*)

François Marquer.

II. Les Chemins de fer (*suite*).

Pronostics des Chemins de fer.

Quelque temps avant que l'on vît apparaître les locomotives en Belgique, il y avait dans les airs des pronostics du chemin de fer. Certains soirs on entendait dans l'air un sifflement aigu et le bruit sourd de voitures roulant très vite. Il n'y avait personne qui pût en donner la signification, mais plus tard on comprit que ces bruits mystérieux n'avaient été autre chose *qu'un pronostic des chemins de fer.*

(*Recueilli à Saint-Antoine, Campine anversoise.*)

Noms expressifs.

Les paysans campinois désignent la locomotive sous le nom de *Duivel* ou *Duvel*, c'est-à-dire *le diable.*

Jozef Cornelissen.

Préventions de savants.

Le collège de médecine de Bavière s'éleva d'une façon très vive

contre l'introduction du chemin de fer. Ce corps savant supposait qu'un mouvement aussi rapide devait infailliblement provoquer des éboulements cérébraux chez les voyageurs et le vertige chez le public extérieur. On recommandait d'établir au moins une cloison en planches de chaque côté du chemin de fer.

(*Annales des sciences psychiques, 1re année*, 1891, page 68.)

ALFRED HAROU.

I. LES ROUTES (suite).

Routes construites par le diable.

On dit en Haute-Bretagne que jadis, lorsque le diable voulait aller dans un village quelconque à travers champs pour couper au plus court, une route s'ouvrait sous ses pas. On en cite plus d'une qui s'est formée ainsi par miracle sous les pieds de Lucifer.

FRANÇOIS MARQUER.

MIETTES DE FOLK-LORE PARISIEN

XIX.

LES BALAYEURS.

Quand les balayeurs des rues et les cantonniers remplacent une tête de balai usée, ils appellent cela :

Reverdir le balai.

Cette expression proverbiale est aussi employée dans le cas où un maître change de domestique. — *Il reverdit le balai.*

Autrefois on appelait plaisamment les balayeurs : « *les lanciers du Préfet,* » probablement à cause du balai à long manche qu'ils portaient sur l'épaule en se rendant à leur ouvrage.

Les cantonniers qui arrosent la voie publique au moyen de la lance ou avec des arrosoirs sont appelés les *jardiniers.*

Le proverbe suivant est, parait-il, usité parmi les balayeurs :

La pelle se moque du tombereau.

A. CERTEUX.

COUTUMES ET USAGES DE LA SEMAINE SAINTE[1].

V.

Les Roulés (Champagne).

Pendant la deuxième moitié de la Semaine Sainte, les enfants de chœur de plusieurs localités de la Champagne ont à remplir une mission qui n'est pas sans fatigues, mais qui, pour récompense, leur vaut un privilège.

La mission est celle-ci : le jeudi, dès que les cloches, « parties pour Rome, » ont laissé le silence dans les églises, les enfants de chœur sont appelés à les remplacer. Pour cela, on les arme de la *tartelle* officielle, volumineuse crécelle que la sacristie tient en réserve pour ces jours de pieux offices. Et les voilà qui parcourent les rues en faisant tourner la lourde manivelle qui crie en raison de son volume, et ne s'arrête que pour laisser crier à leur tour les jeunes promeneurs lançant de toute leur voix cet avertissement : « La première heure des Ténèbres ! »

Ils font ainsi le tour du village. Une heure plus tard, ils reprennent, et, continuant leurs appels aux fidèles, après les crépitements de l'aigre machine, lancent de plus belle : « La deuxième heure des Ténèbres ! » Cela dure jusqu'au samedi, au moment précis où les cloches, dès lors resanctifiées, sont « revenues de Rome ». A ce retour très attendu, les enfants déposent le lourd instrument.

L'emploi de ces trois jours n'a pas été une sinécure pour eux, mais bien une vraie corvée Aussi le privilège est là, dont ils vont s'empresser de jouir. Ils se réunissent, et, leur panier au bras, se disposent à aller aux portes des habitants demander les *roulés* en salaire de leur peine. Les *roulés* sont les dons que nous verrons défiler tout à l'heure. La troupe rieuse, grossie assez souvent de camarades, même de fillettes délurées qu'ils acceptent, se met en route. A chaque demeure, ils reçoivent, ici des œufs, là des noix, plus loin du lard, des gâteaux, du vin, et un peu partout des sous. Au bout de la journée, leur tournée finie, ils procèdent, non sans quelque noise, au partage du butin, partage un peu illusoire, puisque le tout est destiné au régal du lendemain, le grand jour de Pâques. — Pâques venu, le régal se fait, et nos joyeux gamins s'en donnent, comme de petits hommes, pour jusques à la fête prochaine.

F. Fertiault.

[1] Cf. le t. v, p. 273, 509 ; le t. vi, p. 301, 330.

UN PRÉTENDU CHANT POPULAIRE ARABE.

Les folkloristes qui ont lu le livre intéressant où M. H. Le Roux fait, dans un style vif et coloré, le récit d'une excursion dans le Sahara algérien[1], ont sans doute remarqué que l'auteur n'a pas négligé d'y insérer divers spécimens de littérature populaire. Il est bon, toutefois, de prémunir ceux qui s'occuperont plus tard de rassembler et de classer les nombreux documents du folklore algérien contre l'erreur où ils seraient entraînés s'ils enregistraient, de confiance, les *trouvailles* de M. Le Roux.

Les spécimens de folklore sont de deux sortes : d'abord des légendes berbères, relatives aux K'çour du Sahara oranais, que l'auteur a reproduites d'après mes *Notes de lexicographie berbère*[2], ce qu'il reconnaissait implicitement dans une note du journal *le Temps*, où d'abord a paru sa relation, note qui a disparu de son livre. Je n'insiste pas sur ces légendes dont, mieux que personne, je connais l'authenticité puisque c'est moi qui le premier les ai recueillies et publiées d'après Moh'ammed ben Tidjani ben Yah'ya, fils du qaïd de Bou Semr'oun, interné avec son père à Frenda pour leur participation à l'insurrection de Bou'Améma[3].

Mais il y a un fait plus grave en ce qui concerne les vers intercalés dans la légende arabe de Bent el Ghass (plus correctement El Khass) que l'auteur donne comme recueillie par lui dans l'oasis de Brézina. Disons d'abord que la légende de Bent el Khass, femme des Beni Amer qui se réfugia sur la *garah* de Si H'adj ed Din pour échapper aux poursuites du sultan du Gharb, s'y défendit longtemps et fit lever le siège en

[1] H. Le Roux : *Au Sahara*, Paris, s. d. (1891) in-18 jés.

[2] IIIe Série, Paris, 1886, in-8°.

[3] Ces contes reproduits par M. Le Roux ont d'abord paru (texte berbère, transcription et traduction) dans mes *Notes de Lexicographie*, puis (traduction) dans mes *Contes populaires berbères*, Paris, 1887, in-18. Ce sont : 1° *La femme et la fée* (Le Roux, p. 57) ; *Notes de Lexicographie*, p. 79 ; *Contes berbères*, n° XXV, p. 63 ; 2° *Le Présent de la fée* (Le Roux, p. 58) ; *Notes de Lexicographie*, p. 82 ; *Contes berbères*, n° XLIII, p. 90 ; 3° *La colline des Djinns* (Le Roux, p. 59) ; *Notes de Lexicographie*, p. 86, *Contes berbères*, n° XXXVIII, p. 78.

persuadant aux troupes du prétendant qu'elle avait de l'eau en abondance, a été rapportée d'une façon complète d'abord par de Colomb[1], puis par Trumelet[2]. M. Le Roux, qui rapporte cette légende après ces deux auteurs, y a inséré les vers suivants dont j'indiquerai tout à l'heure la provenance ; ils sont soi-disant déclamés par des chanteurs du Sud Oranais en l'honneur de leur maitre, le sultan noir, devant Bent el Ghass.

P. 137... *Que de fois* Il *a étendu sur la poussière le mari d'une femme très belle*, dont la vie coulait *par une blessure semblable à une lèvre fendue.* Bent el Ghass, *interroge les cavaliers si tu ignores* (p. 137) ses *exploits. Ils te diront qu'*Il *est toujours monté sur un cheval rapide et couvert de cicatrices.*

Son fer perce les burnous : le héros *n'a point d'abri contre sa lance.*

Il *le laisse en pâture aux bêtes sauvages qui rongent ses belles mains, ses beaux bras.*

*Lorsqu'*Il *met pied à terre pour achever* un ennemi, *les lèvres* du mourant *se relèvent* sur les gencives, *mais ce n'était pas pour sourire.*

Sa lance s'allonge comme les cordes d'un puits pour s'enfoncer dans le poitrail des chevaux ; sa jeunesse brille *comme un bracelet sous les plis* d'un haïk.

Bent el Ghass répond :

J'ai pour demeure Adya, une citadelle *avec de l'eau où je puise quand je veux. Ma forteresse est élevée, les aigles* (p. 138) *eux-mêmes n'y peuvent atteindre. Si une injustice me* vise, *je n'en souffre pas.*

Cette poésie est évidemment sauvage et grandiose, et la découverte de pareils vers chez les nomades du Sahara serait une bonne fortune autant pour le littérateur que pour l'érudit. Malheureusement, ce n'est pas dans le Sahara que ces vers ont été trouvés, c'est dans un petit volume intitulé : « *La poésie arabe antéislamique* » que j'ai publié en 1880 dans la *Bibliothèque orientale elzévirienne* d'E. Leroux. Pour l'édification du lecteur, je souligne les passages copiés identiquement :

[1] *Exploration des K'sours et du Sahara de la province d'Oran*, Paris, 1858, in-8°, p. 51-54.

[2] *Les Français dans le désert*, Paris, 1863, in-18 jés. ch. VII. p. 212-214. Cette légende renferme un autre trait commun à divers contes populaires : le partage d'un animal dont nous retrouvons des versions chez les Bassoutos de l'Afrique méridionale (E. Casalis, *Les Bassoutos*, Paris, 1860, in-12, p. 217), chez les Scandinaves (Wulff, *Notice sur les Sagas de Magus et de Girard*, Lund, 1874, in-4° ; G. Pàris, ap. *Romania* 1875, p. 477), en Sicile (Gonzenbach, *Sicilianische Mœrchen* ; Leipzig, 2 v. t. I p. 1, *La sage fille du paysan*). Il faut y ajouter les rapprochements cités par Kœhler *(Orient und Occident* II, 676) : Pauli *Schimpf und Ernst*, Strasbourg, 1545, n° 56 : Hans Sachs Nürnberger éd. in-f° 2. 4. 97 ; id. *Meistergesang*, mss. de Berlin 23, n° 87 ; Fr. Widebramus, *Capus geometrica proportione distributus*, Francfort, 1612, VI, 1115 f.

P. 28... *Que de fois j'ai laissé étendu sur la poussière le mari d'une femme très belle* en lui ouvrant les veines du cou *par une blessure semblable à une lèvre fendue.*

Fille de Malik, *interroge les cavaliers si tu ignores* mes *exploits.*

Ils te diront que je suis *toujours monté sur un cheval* de haute taille *rapide et couvert de* nombreuses *cicatrices.*

. . . .

P. 29... Mon *fer* impitoyable *a percé* ses vêtements; l'homme généreux *n'a point d'abri contre* ma *lance.*

Je l'ai *laissé en pâture aux bêtes sauvages qui* le déchirent, *rongeant ses belles mains* et *ses beaux bras.*

. . . .

P. 30... *Lorsqu'il* me vit *mettant pied à terre pour l'achever*, ses *lèvres*, en *se relevant*, laissèrent apparaître ses dents, *mais ce n'était pas un sourire.*

. . . .

P. 31... On criait Antarah et les *lances allongées comme les cordes d'un puits s'enfonçaient dans le poitrail* de mon cheval noir.

. . . .

P. 38... *Sa jeunesse* ne s'était pas encore écoulée : il apparaissait *comme un bracelet sous les plis de son* manteau.

. . . .

P. 26... *J'ai pour demeure Adya*, un fort château *avec de l'eau où je puise quand je veux*[1].

Ma forteresse est élevée et les aigles eux-mêmes n'y peuvent arriver : si une injustice m'atteint, *je n'en souffre pas.*

On voit que, à part le burnous et le haïk, substitués aux cottes de mailles et aux manteaux pour donner un peu de couleur algérienne, M. Le Roux ne s'est pas mis en frais de changements considérables. Toutefois, je n'aurais pas insisté sur cet *emprunt* inavoué si ces vers étaient réellement un poème populaire composé chez les Arabes du Sud Oranais ; mais il s'en faut de beaucoup : ce sont des textes littéraires, connus et imprimés depuis longtemps pour tels. Les vers des pages 28–31 de ma *Poésie arabe* sont tirés de la *Mo'allaqah* d'Antar[2], ceux

[1] M Le Roux a poussé l'exactitude jusqu'à reproduire une faute d'impression qui change le sens du vers. Il faut lire : *J'ai pour demeure*, bâti par *Adya, un fort château*, etc.

[2] Vers 41, 43, 44, 49, 50, 53, 66 de l'édition d'Arnold, *Septem Moallakat*, Leipzig 1850 in-4°, reproduits p. 79-81 de l'édition du *Diwan* du même poète, Beyrout 1881 in-12, et p. 47-48 de l'édition d'Ahlwardt, *The Divans of the six ancient arabic poets*, Londres 1870 in-8.

de la page 26 font partie d'un poème de Samaoual ben'Adya[1], et celui de la page 38 est tiré d'une élégie de la poétesse El Khansa, en l'honneur de son frère Sakhr[2]. Tous trois vécurent avant Mohammed : la dernière seule atteignit les premières années de l'islam. Nous voilà loin de la légende d'Embarka Bent el Khass.

Que dirait-on par exemple d'un voyageur en Grèce qui prétendrait nous servir, en guise de chant populaire pallicare, des morceaux de l'Iliade empruntés à une traduction française contemporaine ?

René Basset.

LA FILLE DU ROI D'ANGLETERRE[1]

IV.

Haute Bretagne.

Il y a-t-à Paris } *bis.*
Trois gentilles demoiselles }

....

Il en salua deux
Et laissa la plus belle.
— Pourquoi ne m'salues pas,
Moi qui suis la plus belle ?
— Quand tu s'rais la plus belle,
Je n'te salûrais pas.
— Prends ton épée en main
Et moi ma quenouillette !
Le premier coup d'épée
La belle tomba morte ;
Elle fut enterrée
Dans l'jardin de son père
Avec trois robes blanches
Et son rossignol.

Emile Ernault.

[1] Vers cités par Nœldeke, *Beitræge zur Kenntniss der Poesie der alten Araber*, Hanovre *1863 in-8° p. 60*.

[2] La pièce dont ce vers fait partie a été publiée depuis dans le *Diwan* d'El Khansa, Beyrout 1888 in-12 p. 24-28.

[1] Cf. le t. iv, page 317 (Paris), 386 (Bresse), le t. vi, p. 116 (Auvergne).

LES ROSEAUX QUI CHANTENT[1].

V

LA CROIX DE SAINTE-CÉCILE.

Conte de la Campine anversoise.



Il y avait une fois deux enfants qui étaient frère et sœur. Le garçon s'appelait *Janneke*[2], et la fille, *Mieke*[3]. Or, un jour que leurs parents se rendaient à la ville, les deux enfants durent garder la maison.

Avant de partir, la mère demanda à *Mieke* : « Que dois-je t'apporter de la ville ? »

— « La petite croix de Sainte-Cécile ! » dit la fillette.

— « Et que désires-tu ? » demanda le père à *Janneke*.

— « Apportez-moi une culotte neuve ! » dit le petit garçon.

Le soir, lorsque les parents furent de retour, la fillette reçut de sa mère une belle petite croix d'or, et le petit garçon eut de son père une culotte toute neuve.

Mais voilà que *Janneke* devint jaloux de sa sœur, et il voulut avoir la petite croix d'or.

Le lendemain, un dimanche, le petit garçon dit à la fillette : « *Mieke*, voulons-nous nous promener un peu ? »

— « Je veux bien, » dit *Mieke*.

Voilà que les deux enfants s'éloignent de la maison et s'en vont dans les champs.

Après avoir marché longtemps, ils arrivent à une eau profonde, et *Janneke* dit :

[1] Cf. le t. II, p. 365, le t. IV, p. 463, le t. V, p. 178, le t. VI, p. 500

[2] Jeannot, petit Jean.

[3] Marion, petite Marie.

— « *Mieke*, donne-moi ta petite croix de Sainte-Cécile, sinon je te jette à l'eau ! »

— « Non », dit *Mieke*, « ne l'auras pas, car tu as reçu une belle culotte neuve ! »

Et voilà que le méchant garçon saisit sa petite sœur et la jette à l'eau, malgré ses cris et ses pleurs. Puis *Janneke* retourne à la maison, muni de la petite croix d'or.

Arrivé là, sa mère lui demande : « Je ne vois pas arriver *Mieke*, ta petite sœur... Où est-elle ? »

— « Je ne sais pas, dit-il, elle m'a quitté en route pour aller cueillir des airelles dans le bois. »

Le soir, *Mieke* n'était pas encore de retour ; les parents inquiets allèrent chercher partout leur petite fille, mais ils ne la trouvèrent nulle part.

Quelques jours après, un meunier, passant près de l'eau où *Mieke* s'était noyée, trouva sur le bord une petite fleur bleue, qui se mit à chanter aussitôt d'un ton plaintif :

« Och ! mulderke lief ! och ! mulderke lief !
En Jan heeft mij vermoord,
Al voor het kruiske van Cecilia,
En daarom ben ik dood ! »

« *Ah! mon cher petit meunier* (bis) *! Jean m'a as sassinée pour avoir la petite croix de Sainte-Cécile ! Voilà pourquoi je suis morte* ! »

Le meunier cueillit la fleur et la donna à la mère de *Mieke*. Et la fleur de chanter encore :

« Och ! moederke lief ! och ! moederke lief !
En Jan heeft mij vermoord,
Al voor het kruiske van Cecilia,
En daarom ben ik dood ! »

« *Ah ! ma chère petite mère* (bis) *! Jean m'a assassinée pour avoir la petite croix de Sainte-Cécile ! Voilà pourquoi je suis morte !* »

La mère donna la fleur à son mari, et aussitôt la fleur se mit à chanter pour la troisième fois :

« Och ! vaderke lief ! och ! vaderke lief !
En Jan heeft mij vermoord,
Al voor het kruiske van Cecilia,
En daarom ben ik dood ! »

« *Ah ! mon cher petit père* (bis) *! Jean m'a assassinée pour avoir la petite croix de Sainte-Cécile ! Voilà pourquoi je suis morte !* »

— « Où est *Janneke* ? » demanda le père. « Qu'on aille le chercher et qu'on me l'amène ici ! »

Alors on a fait venir le petit garçon, qui jouait à la rue, et le père lui a remis la petite fleur bleue, qui chanta pour la dernière fois, mais cette fois-ci beaucoup plus fort qu'auparavant :

« Weg ! moordenaar ! weg moordenaar !
En gij hebt mij vermoord
Al voor het kruiske van Cecilia,
En daarom ben ik dood ! »

« *En arrière meurtrier* (bis) *! Tu m'as assassinée pour avoir la petite croix de Sainte-Cécile ! Voilà pourquoi je suis morte !* »

Alors *Janneke,* tremblant de tout son corps, a avoué qu'il avait jeté sa petite sœur à l'eau pour avoir la petite croix d'or.

Et on a saisi le méchant garçon et on l'a tué.

En daar kwam een verken met 'nen langen snuit
En't vertelsel is uit !

Il arrivait alors un cochon au long museau et mon conte est fini.

(*Recueilli à Saint-Antoine Brecht.*)

JOZEF CORNELISSEN.



ADDITIONS
AUX COUTUMES, TRADITIONS ET SUPERSTITIONS
DE LA HAUTE-BRETAGNE[1]

(Suite)

Rimes et Jeux de l'enfance.

Chansonnettes à endormir.

276. — Dodo, l'enfant do,
L'enfant dormira bientôt (var. tantôt).
Sainte Marguerite,
Vierge très petite,
Endormez-moi cet enfant
Jusqu'à l'âge de quinze ans (Ille-et-Vil.)

277: — Somme, somme, somme,
Venez don(c)
Pour endormir *(bis)*,
Somme, somme, somme,
Venez don(c)
Pour endormir le petit poupon.
Le vilain somme ne veut pas venir,
Le petit poupon ne peut pas dormir.

Somme, somme, etc.

278. — Dodo, le petit,
Puisque papa, maman, ma mère,
Dodo, le petit,
Puisque papa, maman l'ont dit.

[1] Cf. t. VII p. 37, 94, 150.

Papa a dit
Qu'il fallait faire dodo,
Maman a dit
Qu'il fallait dormir.

Dodo, le petit, etc.

279. — Sur l'air : Orléans, Beaugency,

Saint-Malo, Saint-Servan,
La Gouesnière et Bonaban,
Cancale ! Cancale !
Le Grand-Bé et le P'tit-Bé,
L'île Harbour et la Conchée,
Césembre ! Césembre !

(Saint-Malo.)

280. — Dodine, dodinette,
Ma petite poulette,
Dodine, dodino,
Mon petit poulot.

281. — J'aime papa, j'aime maman,
J'aime mon petit chien, mon petit chat, mon petit frère.
J'aime papa, j'aime maman,
J'aime aussi mon petit cerf-volant.

J'naime point Francis qui m'mène à l'école,
J'aime bien Léon qui m'apporte mon déjeuner.

J'aime papa, etc. (Rennes.)

282. — La voilà, ma culotte de velours,
La v'la mise à tous les jours.
Si je suis bien ménager,
J'en aurai pour tout l'été.

La voilà, etc.

Maintenant que j'suis bien habillé,
J'irai voir les filles.
Ce ne s'ra pas comme l'été dernier
Qu' j'étas en guenilles. (Dinan.)

283. — Je sais bien une chanson
Qui n'est ni courte ni longue ;
Mite et mite,
La voilà dite,
Toute et toute,
La voilà toute. (P.)

Pour faire tenir les enfants tranquilles:

284. — Mademoiselle,
Faites-vous belle,
Votre amant viendra bientôt ;
Faites-lui face,
Qu'il vous embrasse,
Ne lui tournez pas le dos.

Cela se chante en faisant la toilette aux enfants. (E.)

285. — Quand on met les bas aux enfants, quand il y en a un de mis, on chante :

— Un pied chaussé et l'autre nu,
Pauvre soldat d'où reviens-tu ?
— Je reviens de la guerre,
Tout doux
Je reviens de la guerre.

286. En faisant sauter les enfants sur les genoux, on leur dit :

Petit chevau
Va-t-au moulin ;
S'en va le petit train
Et l'grand train (*bis*),
Grand galop (*ter*). (P.)

287. — A Paris, Paris, Paris,
Sur un petit cheval gris, gris, gris,
A Rouen,
Sur un petit cheval blanc, tout blanc,
A Cataca, Cataca

288. — Au pas, au pas,
Au trot, au trot,
Au galop, au galop.

289. — Nous irons demain à la foire
Chercher des pommes et des poires
Et un petit cheval blanc
Pour mener Mimi aux champs,
Catacan ! (4 ou 5 fois.)

290. — Catacan
Sur mon petit bidet,
Qui quant i trotte i'fait des pets :
Proute, proute, proute. (D.)

Gestes et parties du corps[1].

291. — Pour faire signe de croix.

Au nom du père (front),
De la mère (poitrine),
De l'enfant (gauche),
Quand il sera grand (droite).

292. — En donnant une friandise à un enfant, on lui touche le front en disant

« Au nom du père,
— l'œil gauche :
« De la mère,
— l'œil droit :
« De l'enfant,
— le nez :
« Saint Christophe,

On lui met la friandise dans la bouche :

« Fourre dans ton coffe. »
(Rennes.)

[1] Cf. les numéros 40 et suivants.

293. — On dit en chatouillant les genoux des enfants l'un après l'autre :

Voilà Pierrot,
Voila Jeannot.
Voilà Pierrot,
Voilà Jeannot. (D.)

294. — On dit aux enfants en touchant successivement chacun de leurs doigts :

— Aimes-tu bien ton père ?
— Oui.
— Aimes-tu bien ta mère ?
— Oui.
— Aimes-tu bien ton frère ?
— Oui.
— Aimes-tu bien la bonne Vierge ?
— Oui.
— Aimes-tu bien le petit Jésus ?
— Oui.
— Veux-tu souffrir ou mourir pour lui ?

Si l'enfant répond oui, on lui serre fortement le doigt. (D.

295. — On prend la main de l'enfant, on frotte avec le doigt le milieu de la main en disant : « Frout, frout, frout ! la petite alouette a passé par là. » Et on passe le doigt entre le pouce et l'index de l'enfant, puis on dit en appuyant sur le pouce :

« Celui-ci l'a prise. »
Sur l'index :
« Celui-ci l'a plumée. »
Sur le medius :
« Celui-ci l'a fricassée. »
Sur le quatrième doigt :
« Celui-ci l'a mangée. »
Sur le petit doigt :
« Le petit coin coin,
Qui était au moulin,
N'en a pas eu un petit brin. » (D.)

Ou encore : « Et le petit diot qu'est venu trop tard, qui n'a rien eu du tout, du tout, du tout ! »

296. — On prend les deux mains de l'enfant, et on lui dit :

— Tes mains s'entert'aiment bien ?
— Oui, répond l'enfant.

Et on lui frotte les deux mains l'une contre l'autre. (P.)

Frère François et Sœur Jacqueline.

297. — On prend un mouchoir dont les coins sont arrangés sur les doigts de façon à représenter les deux personnages : c'est alors que s'engage le dialogue suivant :

— Bonjour, bonjour, frère François.
— Bonjour, sœur Jacqueline.
— Comment vous portez-vous, frère François ?
— Pas mal, pas mal, sœur Jacqueline.
— Ah ! frère François ! j'ai commis un gros péché !
— Ça n'est pas bien, sœur Jacqueline. Qu'est-ce que c'est ?
— Ah ! frère François, je n'oserai pas vous dire.
— Mais si, mais si, sœur Jacqueline.
— Ah ! non, frère François.
— Allons, allons, sœur Jacqueline, qu'est-ce que c'est ?
— Ah ! frère François, je suis allée à la cohue (la halle).
J'ai acheté une queue de morue.
— Après, après, sœur Jacqueline.
— Je l'ai mise sur la table : le chat l'a mangée...
— Eh bien ! eh bien, sœur Jacqueline ?
— Et j'ai dit : ..... Au diable le chat !
— C'est un gros péché, sœur Jacqueline, c'est un gros péché ! Pour votre pénitence, vous m'embrasserez trois fois.
— Ça ne se peut pas, frère François, cela ne se peut pas.
— Mais, si, sœur Jacqueline.
— Ça ne se peut pas, ça ne se peut pas.
— Mais, si, sœur Jacqueline.
— Et puisqu'il faut, il l'faut (*ter*).
En disant cela les deux personnages s'embrassent avec frénésie.

(D.)

Prières et Poésies enfantines.

298. — Petit Jésus, petit agneau,
Prenez mon cœur pour votre berceau. (D.)

299. — Petit Jésus, fils de Marie,
Venez vous en coucher chez nous,
C'est mon papa qui vous en prie,
Ma mère aura bien soin de vous.
Je vous donnerai ma poupée,
Tous mes joujoux si vous voulez,
Tous mes joujoux du jour de l'an (*bis*).
Ma sœur qui chante à merveille
Chantera pour vous endormir,
Et si mon frère vous réveille
Papa saura bien le punir (*bis*). (Fougères.)

300. — Voulez-vous que je vous dise
Des nouvelles du Paradis ?
Les murailles en sont de sucre,
Tous les habitants les sucent
Et les rues sont pavées
De belles dragées. (Dinan.)

301. — C'était une complainte de trois petits enfants (*bis*),
Leur mère était morte, leur père se maria
A une méchante femme pour élever ses enfants.
Le plus petit demande un petit morceau de pain,
Un grand coup de pied dans le cœur le renversa par terre.
— Relève-toi, mon frère, nous irons au cimetière
Trouver notre mère......
Dans leur chemin rencontrent Notre-Seigneur Jésus-Christ :
— Où allez-vous, trois anges, trois anges si petits ?
— Nous allons au cimetière trouver notre mère.
— Relève-toi, chrétienne, pour élever tes enfants :
Je te donne douze ans à vivre pour élever tes enfants.
Quand les douze ans arrivent, il se mit à pleurer......
Nous retournons en poussière (?)......

Ce fragment m'a été communiqué par M. Emile Ernault, qui l'avait recueilli à Saint-Brieuc.

302. — Il était une puce
Sur un tabouret :
Le pou qui la regarde
Lui donne un soufflet ;
La puce en colère
De cette trahison
De sa patte de derrière
Lui arrache le menton. (D.)

303. — Arlequin étale sa boutique
Sur les marches du palais.
Il enseigne la musique
A tous ses petits valets :
A Monsieur Po,
A Monsieur Li,
A Monsieur Chi,
A Monsieur Nel,
A Monsieur Polichinelle,
A Monsieur Polipochinelle,
A Monsieur Polichinelle. (Rennes.)

304. — Un bon vieux saint ermite
Vivait de noix et de pain bis.
Jamais cocotte n'entrait dans sa marmite,
Ni poulette dans son taudis.
Un certain soir il en vint une ;
Le bon saint courut tant qu'il l'attrapa :
Ah ! vraiment, dit-il, ma brune,
Jamais mon coq ne te croquera.
Ah ! ah ! ah ! (Rennes.)

Ces deux petites pièces, que je tiens d'une de mes tantes morte l'an dernier à 73 ans, se récitaient dans son enfance.

305. — Une belle dame dans ses ébats
Qui caressait son chat :
Vous aurez de la tourte et du pâté,
A votre déjeûner
Si vous vous laissez parer.

Elle lui mit ses rubans, ses nœuds,
Ses belles boucles de cheveux
Et la chaîne qu'elle avait au cou
Pour mieux parer son petit matou.

Elle mit devant un miroir,
Le chat effrayé de s'y voir
S'en fut sur la tuile,
Et la dame qui courait après :
Adieu donc, mon petit minet. (D.)

ÉLIMINATIONS[1].

306. — Un I,
Un L,
Ma tante Michelle,
Des choux, des raves,
Des figues nouvelles. (M.)

307. — Une souris verte
Qui courait dans l'herbe ;
On l'attrape par la queue,
On la montre à ces messieurs.
Une, deux trois,
Caroline,
Caroline,
Sauve-toi. (M.)

308. — Une petite souris verte[2]
Qui courait sur l'herbette,
On l'attrappe par la queue,
On la montre à ces messieurs.
Un, deux, trois,
Tournez-vous comme ça. (S. M.)

309. — Une poule sur un mur
Qui picotait du pain dur,
Picoti, picota,
Lève ta queue et puis t'en va. (D.)

[1] Cf. d'autres éliminations aux nos 56 et suivants.

[2] Les formulettes d'élimination ou de *raquit*, comme on dit à Saint-Malo marquées S. M., m'ont été communiquées par M. Harvut, ainsi que le n° 320.

310. — Implore
Dei
Deolle
Carolle,
D'un pied
Bourbon,
José
Simon,
Coquin
Larron

Et celui à qui on dit :

Ticton,

est dessous. (S. C.)

311. — Il y a une horloge à Paris qui sonne une heure, deux heures, celui sur qui tombe midi est dessous.

312. — Une poule, migraine
Qui file de la laine,
Du fin coton,
Compère le pigeon,
La chatte a dit
A la souris :
Si je t'attrappe
Entre mes pattes
Je te ferai, cric, ou crac.

313. — A la sardine
Sur la grine (grille);
Tournons-la
Virons-la :
Petit bonhomme,
Va-t'en dire
A scui-ci
A scui-là,
Tira ta d'là. (D.)

314. — Les anguilles
Qui frétillent
Sur la grille,
Va-t'en dire
A stici, à stilà,
Vire té d'là, mon chat. (M.)

315. — Un, deux, trois, virebois,
Quatre, cinq, six, virebiche ;
Sept, huit, neuf,
Tapez sur l'gros bœuf. (S. M.)

316. — Un, deux, trois, ect., vingt-quatre.

Vive
Hen-
Ri
Quatre. (D.)

Randonnées.

317. — Cocolico,
J'ai mal au dos.
— Qu'est-ce qui l'a dit ?
— La petite souris.
— Où est-elle ?
— Dans la chapelle.
— A faire quoi ?
— De la dentelle.
— Pour qui ?
— Pour les petites demoiselles. (M.)

318. — Qui dira neuf fois
Sans se reposer :
Allons nous coucou,
Allons nous coucou, etc.
Allons nous coucher.

319. — J'ai bu à la rivière.
— Qu'as-tu bu ?
— Une pipée d'eau-de-vie,
Cinquante muids de vin ;
J'ai mangé un œuf,
La tête d'un bœuf,
Quatre-vingts moutons,
Autant de chapons,
Cent livres de pain,
Et j'ai encore très grand faim. (D.)

A Pouancé, sur la lisière de la Bretagne et de l'Anjou, on récite pour endormir les enfants la rendonnée suivante

320. — Dan dan dan,
J'étais à la foire à Craon.
De Craon à Cossé,
J'ai bien déjeuné :
J'ai mangé deux œufs,
La tête à deux bœufs,
Quatre-vingts moutons,
Autant de chapons,
Cent livres de pain,
Encor j'ai grand faim.
J'ai bu une buie d'eau
Pour faire devaler les morceaux,
Une buse de cidre
Pour aller plus vite,
Une buse d'eau-de-vie
Pour me conduire à Paris
Sur mon petit cheval gris.

(Pouancé.)

321. — C'est demain dimanche,
La fête à ma tante,
Qui *balie* (balaie) ses planches
Avec une erange,
Qui *balie* son lit
Avec des orties ;
Elle monte au grenier,
Elle s'casse le bout du nez ;
Elle monte encore plus haut,
Elle s'casse le bout des os. (S. M.

322. — Il est midi.
— Qui, qui l'a dit?
— C'était la souris.
— Oyou qu'olle est ?
— Dans sa chamb'e.
— A faire quei (quoi)?
— A dire la messe.
— Qui, qui la li répond ?
— C'est monsieur le Chaton.

— Qui, qui li apporte de l'iau ?
— C'est monsieur du Château.
— Qui, qui apporte le vin ?
— C'est monsieur Duvin.
— Qui, qui sonne les cloches ?
— C'est monsieur de la Roche.

(P.)

323. — Il est midi.
— Quis qui l'a dit ?
— La petite souris.
— Eioùs qu'olle est ?
— A la chapelle.
— A qua faire là ?
— A boire du lait.
— Quis qui li en denne ?
— Son petit bonhomme.
— Quis qui li en vend ?
— Son petit marchand.
— Quis qu'en donne au petit marchand ?
— La vache.
— Eioùs qu'est la vache ?
— Dans l'étable.
— Eioùs qu'est l'étable ?
— Dans la maison.
— Eioùs qu'est la maison ?
— Sur la terre.
— Eioùs qu'est la terre ?
— Les petits oiseaux la z ont dégrattée.
— Eioùs que sont les petits oiseaux ?
— Su la branche.
— Eioùs qu'est la branche ?
— La cognée la z a coupée.
— Eioùs qu'est la cognée ?
— Le feu la z a brûlée.
— Eioùs qu'est l'feu ?
— L'iau l'a éteint.
— Eioùs qu'est l'iau ?
— Le soulaï l'a bu.
— Eioùs qu'est le soleil ?
— Dans un petit pertus (trou) là-haut.
Celui qui parlera ou qui rira avant moi

Aura nom Guigne Foire et Guignon
Jusqu'au jour de l'Ascension.

(Saint-Cast, 1880.)

324. — Dans la ville de Paris i'a une rue,
Dans la rue il y a une maison,
Dans la maison il y a un escalier,
Au haut de l'escalier il y a une chambre,
Dans la chambre il y a une table,
Sur la table il y a un tapis,
Sur le tapis i'a une cage,
Dans la cage il y a un nid,
Dans le nid il y a un œuf,
Dans l'œuf il y a un zoizeau,
Le zoizeau renverse l'œuf
L'œuf renverse le nid,
Le nid renverse la cage,
La cage renverse le tapis,
Le tapis renverse la table,
La table renverse la chambre,
La chambre renverse l'escalier,
L'escalier renverse la maison,
La maison renverse la rue :
Voilà la ville de Paris vendue. (S. C.)

325. — Dans la ville d'Angoulême
Il y a une rue ;
Dans la rue il y a une maison ;
Dans la maison il y a un escalier ;
Au bout de l'escalier il y a une chambre ;
Dans la chambre il y a une table ;
Sur la table il y a une cage ;
Dans cette cage il y a un nid ;
Dans ce nid il y a un œuf,
Et dans cet œuf il y a un mot d'écrit :
« Vous me direz qui vous avez pour ami. »

On dit le nom qu'on veut et l'on reprend en remontant.

Le mot d'écrit est dans l'œuf, etc.

Si on se trompe, c'est que celle qui a dit le nom n'aime pas cette personne. (E.)

Dialogue de petits garçons.

326. — Où demeures-tu ?
— Chez Cornu.
— Combien gagnes-tu ?
— Un écu.
— L'auras-tu ?
— Je m'y attends.
— C'est-i' de bonnes gens ?
— I' sont tirants (avares).
— Que fait la bonne femme ?
— Elle rouanne.
— Le bonhomme ?
— L'assomme.
— Et l'autre valet ?
— Il coule le lait.
— Et la chambrière ?
— Elle ne file guère.
— Où couches-tu ?
— Derrière la porte.
— Avec quoi te caches-tu ?
— O mon petit bonnet rouge.
— Et quand tu as des puces dans ta chemise ?
— Je les tourne, je les vire,
Je les mets sur mes sabots,
Je leur faire dire le credo.
— Et quand ta prière est dite ?
— Ma langue en est quitte,
Mes sabots sont de bois,
Ma langue n'en est pas. (Pouancé.)

Le pré vert.

327. — Je te vends mon pré vert vert,
Tout couvert de vert vert.
Dans mon pré vert vert,
Tout couvert de vert vert,
Il y a un arbre vert vert
Tout couvert de vert vert.
Dans l'arbre vert vert,

Tout couvert de vert vert,
Il y a un nid vert vert,
Tout couvert de vert vert.
Dans le nid vert vert,
Tout couvert de vert vert,
Il y a un œuf vert vert,
Tout couvert de vert vert.
Dans l'œuf vert vert,
Tout couvert de vert vert,
Il y a écrit :

Au choix de la personne qui récite ; si elle se trompe, elle donne un gage. (D.)

LE JARDIN DE MA TANTE.

328. — Je vends le jardin de ma tante.

— Dame, c'est que c'est un beau jardin que le jardin de ma tante.

Dans le jardin de ma tante, il y a un arbre.

— Dame, c'est que c'est un bel arbre que l'arbre du jardin de ma tante.

Dans l'arbre du jardin de ma tante, il y a des branches.

— Dame, c'est que c'est de belles branches que les branches de l'arbre du jardin de ma tante.

Dans les branches de l'arbre du jardin de ma tante, il y a un nid.

— Dame, c'est que c'est un beau nid que le nid de la branche de l'arbre du jardin de ma tante.

Dans le nid de la branche de l'arbre du jardin de ma tante, il y a des œufs.

— Dame, c'est que c'est de beaux œufs que les œufs du nid de la branche de l'arbre du jardin de ma tante.

Dans les œufs du nid de la branche de l'arbre du jardin de ma tante, il y a des petits.

— Dame, c'est que c'est de beaux petits que les petits des œufs de l'arbre du nid des branches de l'arbre du jardin de ma tante.

Sur les petits des œufs du nid de la branche de l'arbre du jardin de ma tante, il y a de la plume.

— Dame, c'est que c'est de belles plumes que la plume des petits des œufs du nid de la branche de l'arbre du jardin de ma tante.

(Saint-Cast.)

329. — **Tricote, tricote, ma fille : une belle robe tu auras..**
— Tricoterai pas pour ça, maman, tricoterai pas pour ça.
— Tricote, etc., un beau chapeau, etc.
— Tricoterai pas.
— Tricote, etc., un beau mari tu auras.
— Tricoterai bien pour ça, maman, tricoterai bien pour ça !
(Saint-Brieuc, Com. de M. ERNAULT.)

Inscription sur un livre d'écolier.

330. Ce livre est à moi
Comme Paris est au roi,
Si vous voulez savoir mon nom,
Regardez dans ce petit rond.
Celui qui le trouvera aura une bouteille de vin
Quand la *semelle* de mon soulier
Aura produit du raisin. (D. S. B.).

PAUL SÉBILLOT.



PRIÈRES POPULAIRES EN SEINE-ET-MARNE.

Un de mes amis avait recueilli pour moi des prières populaires et superstitieuses en Seine-et-Marne, vers la limite de ce département et do celui de la Marne. Son manuscrit se composait de 32 pages petit in-12. Les vingt premières pages contiennent des oraisons encore en usage dans les environs de Sézanne ; elles se trouvent dans un petit livre intitulé la « Médecine des pauvres » dont il existe plusieurs éditions modernes : l'une, de 12 pp. in-32, a paru à Paris chez Moronval, rue Galande, l'autre a été imprimée à Vouziers par Auguste Lapie. Il est assez intéressant de constater que ces prières étaient apprises par cœur et assez bien sues pour que les variantes se réduisent à quelques mots changés. Les douze dernières pages contiennent les vingt-une oraisons qui suivent.

André Lefèvre.

1. — *Oraison pour le mal de dents.*

La personne qui a mal aux dents se lève à minuit, et va s'agenouiller au pied d'une épine blanche où elle dit cinq *Pater* et cinq *Ave* en l'honneur et à l'intention des cinq plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Elle attache à l'épine un ruban qui n'a jamais servi et s'en retourne.

Pour que cette oraison produise son effet, il ne faut ni rencontrer ni parler à personne.

Mme Varin.

2. — *Oraison pour le chancre.*

Chancre blanc, chancre gris, chancre noir, telle sorte de chancre que ce soit, sors de la bouche de... apaise ton feu comme Judas apaisa sa colère en trahissant Notre-Seigneur Jésus-Christ au Jardin des Oliviers. On souffle dans la bouche (ou dans la gueule, si c'est un animal) en croix, et l'on dit trois *Pater* et trois *Ave*.

Fargет Louis.

3. — *Oraison pour empêcher les essaims d'abeilles de s'éloigner des ruches.*

On se met à genoux auprès des ruches et l'on enfonce son doigt dans la terre, en disant : « Mouche, Dieu t'a créée en ce lieu et Dieu te prie de rester en ce lieu » ; ensuite on se relève en faisant le signe de la croix.

4. — *Oraison pour renvoyer les chenilles.*

Avant le lever du soleil on fait le tour de son jardin en disant : « Chenilles et chenillots, suivez-moi, je m'en vais » ; et l'on prend le premier chou que l'on rencontre, et en s'en allant, on dit cinq *Pater* et cinq *Ave*. On dépose le chou en un lieu que l'on juge à propos, et toutes les chenilles y vont.

Il ne faut rencontrer ni parler à personne pendant cette oraison.

SÈVRE LEFÈVRE.

5. — *Oraison pour les points de côté.*

Au nom du Père, etc.

Vous prenez treize grains de blé et vous mettez de l'eau bénite dans une assiette ; alors, tenant le blé dans vos mains, vous dites : « Point des points, points sont points, je te commande de sortir du corps de... *Exhabitavit in nobis.* »

Vous répétez trois fois l'oraison et vous faites une neuvaine en l'honneur des cinq plaies de N.-S. J.-C.

6. — *Oraison pour les tranchées et urines pour toutes sortes de bêtes.*

En l'honneur de saint Jean, saint Martin et saint Eloy, tranchées et urine rouge ou autre, si elles y sont : « Je te fais commandement de par le grand Dieu vivant que tu quittes une telle bête d'un tel poil, appartenant à un tel ou une telle, aussi (cri) sûrement comme saint Joseph Daritmathie et Nicordome ont mis le corps de J.-C. dans le saint sépulcre. »

Il faut faire le signe de la croix.

7. — *Oraison pour la colique.*

Dieu et saint Haudrin se promenant ensemble, Notre-Seigneur lui demanda : — Haudrin, qu'as-tu ? — J'ai tranchées et mal de ventre. « Je te fais commandement de par le grand Dieu vivant que tu aies à quitter... (nommez le nom de la personne) et à retourner où tu étais la première fois, aussi vraiment comme N.-S. J.-C. a été crucifié. »

8 — *Oraison pour guérir la défaite.*

Saint Jean a tout voie la défaite, il avait N.-S. passant par ici, la défaite lui défit, puissions-nous la défaire comme lui, au nom du père ; on prend un grain de blé et on fait le signe de la croix sur l'œil, en répétant chaque fois l'oraison.

9 — *Oraison du catarrhe.*

Catarrhe maudit, Dieu te maudit, saint Jean te guérit, mère de la sainte Vierge, guérissez un tel ou une telle ; il faut nommer le nom. Roi triomphant, guérissez un tel ou une telle promptement, comme saint Côme et saint Damien ont guéri les cinq plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ *Amen.*

10 — *Oraison pour entorse et foulure.*

Atally de Satally, avaldé, march ; faire le signe de la croix du pouce du pied gauche, il faut faire le signe de la croix de la main gauche ; de même si c'est au bras droit, de même de la main droite.

11 — *Oraison contre les rats et les souris*

A la première gerbe de grain que vous rentrez dans votre grange, vous dites trois fois le *Pater* et l'*Ave* à l'intention de sainte Gertrude ; au même instant vous dites trois fois : rattes, rats et ratvoins, souris, souriettes et sourias, je vous conjure par le grand Dieu vivant de ne toucher aux grains et pailles que je mettrai ici, pendant un an, non plus qu'aux étoiles du firmament.

Et faire dire la messe du Saint-Esprit.

12. — *Oraison pour préserver les moutons et les vaches de se gonfler.*

Got et magot et super magot et consummatum est. Le maître du troupeau entrera le premier dans la pâture grasse, le nez au vent, puis, en faisant le signe de la croix et du pied gauche en faisant une croix en disant sur chaque branche de la croix : *Got et magot et super magot et consummatum est* Si une bête se trouve gonflée, vous faites dessus une croix avec votre pied gauche en disant ces mots : *batuis got.*

13. — *Oraison pour le chancre.*

Se dit avant le soleil levé.

Per Agnus et filium ejus.

Soufflez de votre haleine, chaque fois que vous dites : *Per Agnus et filium ejus*, sur le mal ; vous dites trois fois, et vous faites le signe de la croix chaque fois que vous commencez à dire : *Per agnus.*

14. — *Oraison pour le blé noir.*

Vous prendrez une poignée de blé dans votre main et vous partirez le pied gauche le premier, et vous direz : « Blé, je te sème, qu'il plaise à Dieu que tu viennes aussi saint et pur comme la sainte Vierge a enfanté Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

En disant : Au nom du Père, etc.

15. — *Oraison pour les terres ensemencées.*

Vous prendrez de l'eau bénite et vous irez au bout de chaque terre ensemencée, vous ferez trois fois le signe de la croix à chaque bout de terre, et en faisant le tour de chaque terre, vous direz cinq *Pater* et cinq *Ave* en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

16. — *Oraison pour le charbon.*

Au nom du Père, etc.

Te invocamus te... Te adoramus te... Laudamus te... Te glorificamus te... O beata gloriosa... Sit nomen Domini benedictum... Te adoremus te, Christe, et benedicimus te, mon donne qui passus et miserere nobis.

17. — *Oraison pour arrêter le chancre.*

Chancre rouge, chancre blanc, chancre par dessus tous les chancres, de telle manière que tu peux être, je te commande, de la part du grand Dieu vivant et de la sainte Vierge, que tu aies à quitter pendant vingt-quatre heures, aussi vraiment comme le prêtre à la sainte Messe, ainsi que le pain du froment et le vin du serment, le saint cierge allumé, le flambeau. Ainsi soit-il.

18. — *Oraison pour une entorse.*

Touchez avec votre pied gauche, à nu, le pied du malade, et dites *Ante, super ante, super antete*, et faites la neuvaine.

19. — *Oraison contre le bouquet chancreux et fièvre.*

On prend le premier mouton venu, attaqué dudit mal; étant tourné du côté du soleil levant, on lui ouvre la gueule, on prononce dedans trois fois les paroles qui suivent : *Brac* † *Cabrac* † *Carabrac* † *Cadebrac* † *Cabaracam*, † je te guéris. On souffle dans la gueule du mouton à chaque fois. On le jette ensuite parmi les autres et ils sont tous guéris. Il faut faire autant de fois le signe de la croix qu'il y en a de marqués plus haut.

Cette oraison portée au cou pendant neuf jours guérit de la fièvre.

20. — *Oraison pour les tranchées rouges.*

Mettez le grand doigt de la main gauche sur nombril ou boutril, faites un signe de croix, et dites : *Conjuramini a deo transieo defensuite in nominia Dominare gueriamini super nomini ;* et soufflez en trois signes de croix † † † sur le nombril (dire le nom et le poil du cheval) ; vous ferez faire des neuvaines pour les personnes !

21. — *Oraison pour le loup et le renard.*

Dites trois fois la semaine : « Au nom du père, etc., loups ou louves, renards ou renardes, je vous conjure au nom de la très sainte et sur sainte, comme Notre-Dame fut enceinte, que vous n'ayez à prétendre ni à écarter ni brebis ni moutons et ni oiseaux qui m'appartiennent. » Et il faut faire une neuvaine.

A. L.

BIBLIOGRAPHIE

Contes et Légendes de Basse-Bretagne, par Emile Souvestre, E. du Laurens de la Barre et F.-M. Luzel. Introduction par Adrien Oudin, frontispice de Paul Chardin, illustrations de Th. Busnel. Nantes. Société des Bibliophiles bretons, in-4 de pp. xxxvi-198.

La Société des Bibliophiles bretons, qui l'an dernier nous donnait une réimpression luxueuse de *Guionvac'h*, avait chargé M. Adrien Oudin de composer une anthologie des contes de la Basse-Bretagne, et de la présenter au public. Il s'est acquitté de cette tâche en écrivant une très aimable introduction qu'il a



Les lavandières de nuit.

intitulée «la Basse-Bretagne conteuse et légendaire »; il y dit d'excellentes choses, et il explique bien le caractère spécial des trois auteurs dont il a reproduit quelques récits : Souvestre qui représente l'école romantique ; du Laurens de la Barre qui appartient à l'école fantaisiste, et F.-M. Luzel qui se rattache à l'école scientifique. En ce qui regarde Souvestre, M. A. O. a choisi la Groac'h de l'Ile du Lok, et les Pierres de Plouhinec, qui sont précisément parmi les contes que Souvestre a le moins enjolivés ; il a agi de même pour du Laurens de la Barre,

qui habituellement prenait avec les récits populaires des libertés encore plus grandes que Souvestre, et dont beaucoup de contes appartiennent bien plus à la littérature pure qu'à la tradition populaire. Il lui a donné une grande place dans son anthologie, ce dont il ne faut pas trop lui en vouloir, puisque ce volume est destiné surtout aux Bibliophiles bretons Beaucoup d'entre eux ont connu M. du Laurens de la Barre, qui était un aimable homme, et un merveilleux diseur; ceux qui l'ont entendu restent encore sous le charme des récits qu'il faisait lors des réunions de l'Association bretonne. Je n'ai pas ici à apprécier F.-M. Luzel,



Le pâtour de la mer.

qui est trop connu des lecteurs de cette *Revue* pour que tout le bien que je pourrais dire de lui ne risquât pas de ressembler à une redite.

Ce coquet volume est illustré d'un frontispice de M. Paul Chardin, trop grand malheureusement pour pouvoir être reproduit dans cette *Revue*; l'excellent artiste y a représenté une veillée dans un intérieur breton — bien breton. Au-dessus de l'auditoire, planent comme dans un rêve quelques-uns des personnages de la Basse-Bretagne légendaire, le cygne qui devient navire, le cheval qui traverse les airs, l'aigle qui transporte les jeunes filles. M. Th. Busnel a donné à ce recueil un assez grand nombre de dessins ; quelques-uns sont charmants,

et dans la vraie donnée légendaire; nous en reproduisons trois, gracieusement mis à notre disposition par les éditeurs; à certains, on peut reprocher un peu de lourdeur : ce sont précisément ceux qu'il a trop travaillés, au lieu de les traiter, comme ses paysages, par exemple, presque en croquis.

P. S.



Le Korandon.

Dr CENÈK ZIBRT, *Kulturni Historie. jeji vznik, rozvoj a posavadni literaturu cizi i ceskou. V Praze, 1898.* (L'histoire de la civilisation, ses origines, son développement et sa littérature étrangère et tchèque. Prague chez Jos. Vilimek, éd., 1892).

Le nouvel ouvrage de l'éminent ethnographe tchèque est consacré à l'histoire de la civilisation, considérée comme une science indépendante. Après avoir démontré les origines de cette science dans la « philosophie de l'histoire du

siècle passé », M. le Dr Zibrt indique les premiers essais à l'histoire de la civilisation faits par Adelung et autres savants, examine les œuvres de Guizot, de Buckle de Hellwald, etc., expose les discussions entre les historiens politiques et les historiens de la civilisation, et présente enfin sa définition de l'histoire de la civilisation. D'après l'auteur, cette science a pour objet les origines et le développement, de même que les relations mutuelles de tous les phénomènes moraux et physiques de la vie sociale considérée au point de vue des conditions présentées par la nature, tandis que les études pragmatiques sur les origines et le développement des corps sociaux organisés en Etats doivent, selon lui, faire partie de l'histoire politique. Il est inutile de dire quelle importance M. le Dr Zibrt attribue à l'anthropologie et à l'ethnographie préhistorique ainsi qu'au folk-lore dans la série des sciences auxiliaires de l'histoire de la civilisation. La deuxième partie de l'ouvrage de M. Zibrt contient une bibliographie très complète et très soigneusement faite des ouvrages concernant l'histoire de la civilisation de tous les pays de l'Europe. Les folk-loristes y trouveront beaucoup de renseignements très utiles et très importants. T. Volkov.

Cesky lid (Le peuple tchèque). Revue bi-mensuelle consacrée à l'étude du peuple Tchèque ou Bohême, en Moravie, en Silésie et en Hongrie 1891, fasc. I, III.

Les trois premiers fascicules de cette intéressante publication tchèque, dont nous avons déjà donné les sommaires dans notre revue de périodiques, contiennent une quantité remarquable de matériaux excessivement riches. Parmi les articles consacrés au folk-lore, c'est le mémoire de M. Bartos qui attire notre attention par excellence. Dans cet ouvrage, l'auteur nous donne une série entière des traditions sur les pâturages, les pâtres, les vaches, les chevaux et autres animaux domestiques. Nous y trouvons beaucoup de superstitions concernant l'élevage du bétail, la manière de traire, etc., une série de remèdes contre les diverses maladies, etc. M. Bartos a fait paraître aussi un article également intéressant sur le dieu domestique, dans lequel nous trouvons des traditions qui, étant comparées à celles de l'Europe occidentale, présenteront une étude extrêmement instructive. L'article de M. Kostal, *l'Ondin dans la tradition tchèque*, présente aussi une série intéressante de croyances et légendes sur les esprits aquatiques. Nous espérons donner aux lecteurs la traduction de quelques-unes de ces légendes dans un des prochains Nos de notre *Revue*. Mme Vlasta Pittnerova nous fait dans son article, *La vie dans les montagnes de Zdar*, la description assez complète des usages de naissance et de mariage de ce pays. Dans l'article de M. Hostinsky nous avons une étude très sérieuse et très consciencieuse sur les chansons populaires tchèques au point de vue historique, bibliographique et musical ; nous n'avons qu'à le recommander aux savants qui s'occupent de la musique populaire.

L'ethnographie descriptive est représentée dans le *Cesky Lid* non moins richement. Nous y trouvons un article très complet de M. Koula : *Sur le costume Slavaque* ; dans l'article de Mme Renata Tyrsova nous avons la description, accompagnée des images, des broderies très riches qui faisaient l'ornement de

l'Exposition tchèque de l'année passée; l'article de M. Vykoukal est consacré à la cuisine paysanne tchèque et contient la description de la nourriture ordinaire du peuple, ainsi que des mets rituels servis à l'occasion des fêtes et des cérémonies diverses. Enfin, au point de vue de la bibliographie, la revue folkloriste tchèque ne nous laisse rien à désirer : nous avons dans les trois premiers fascicules un travail excellent de M. Patek, *Bibliographie de folk-lore en Bohême*, catalogue très complet et raisonné des ouvrages en langue tchèque jusqu'en 1890, et dans le fasc. I, l'article de M. Cerny, *Coup d'œil sur les travaux de folk-lore des Serbes Lusaciens*. En outre, la bibliographie moderne est rédigée très soigneusement aussi et contient une quantité énorme de renseignements très importants. En général on ne saurait suffisamment apprécier l'énergie de la rédaction qui a su commencer sa publication d'une manière si brillante.

Th. Volkov.

Joseph Dejardin. *Dictionnaire des Spots ou Proverbes wallons*, précédé d'une étude sur les proverbes par J. Stecher, 2e édition coordonnée et considérablement augmentée avec la collaboration de Joseph Defrecheux, t. i. (A. J.), publié par la Société liégeoise de littérature wallonne, in-8e de pp. LXVI, 456.

Le dictionnaire des Spots fut publié en 1861, à la suite d'un concours ouvert par la Société liégeoise de littérature wallonne, sous les auspices de laquelle paraît la seconde édition. Depuis cette époque M. J. Dejardin a continué son enquête, et il a considérablement augmenté l'ouvrage primitif, auquel M. Defrecheux a aussi contribué. L'édition de 1861 était précédée d'une substantielle étude sur les proverbes, due à M. J. Stecher, qui est reproduite en tête de celle-ci, après avoir été mise au point par son savant auteur. Le premier volume de cette réimpression refondue ne contient pas moins de 1580 proverbes ; dans ce numérotage ne sont pas comprises les variantes; presque tous sont accompagnés d'explications, de rapprochements avec les proverbes français, et avec ceux recueillis dans le pays wallon, et dans quelques provinces du nord de la France. Ils sont suivis de citations empruntées aux œuvres écrites en dialecte wallon, qui souvent expliquent aussi bien qu'une note, le sens populaire du proverbe. On peut constater par le nombre de ces extraits qu'il existe sur ce coin de terre de langue française un mouvement littéraire très intéressant, qui s'est encore manifesté tout récemment par la fondation de la Société de folk-lore wallon. Le livre, dont nous venons de parler très brièvement, est l'un des plus précieux recueils de proverbes qui aient été faits, et nous le signalons très particulièrement à ceux de nos lecteurs qui s'occupent de parémiologie. Je constate — ce n'est pas un reproche adressé aux auteurs si consciencieux de ce bon livre — qu'une demi-douzaine seulement de proverbes sont en rapport avec l'industrie houillère, si développée en pays wallon. C'est assurément peu ; mais cela concorde avec les recherches que j'ai faites tant en France qu'à l'étranger : il semble démontré que les houilleurs sont, à l'encontre de beaucoup d'autres métiers, très peu *proverbieux*.

P. S.

AMAND DAGNET. *Le Patois Manceau, tel qu'il se parle entre Le Mans et Laval.* Laval. Bonnieux in-8° de pp. 180.

Cet ouvrage est précédé de nombreuses considérations grammaticales et phonétiques, intéressantes au point de vue linguistique. Il en est de même du vocabulaire français manceau comprenant les mots qui ont en français un équivalent direct. Le vocabulaire français manceau des mots du pays qui n'ont pas en français d'équivalents directs, c'est-à-dire qui ne sont traduisibles que par une périphrase, nous fournit quelques termes en rapport avec les superstitions et les coutumes La *Birouille* est une apparition nocturne sous forme de gens ou de bêtes, bizarrement accoutrés. La *Houbille* est aussi un être fantastique qui se montre la nuit. Ces deux termes sont expliqués dans une nouvelle composée en patois manceau, qui se trouve à la fin de l'ouvrage (p. 174). On appelle *Ghânleu*, *yânleu*,une quête faite par les pauvres au premier de l'an, et qui tire son nom du mot qu'ils crient pour annoncer leur arrivée ; on y relève aussi le mot *ensabaté*, endiablé, enragé, folâtre, qui peut venir de Sabbat ; M. D. a aussi donné en patois une version du « Petit Chaperon rouge », qui ne diffère que par les détails de celle de Perrault ; mais à la fin le gros chien du Petit Chaperon rouge, « Fidèle », survient et étrangle le loup, ce qui fut cause que le Petit Chaperon rouge en fut quitte pour la peur. On peut regretter que M. D., qui est un auteur très consciencieux, n'ait pas donné plus de place aux traditions du Maine ; rien n'est plus propre que les contes à montrer le mécanisme d'un patois ; on a pu voir lire dans cette *Revue* des contes et des chansons recueillis dans le Maine par Mme Destriché, et M. Léon Pineau, qui démontrent qu'il y a beaucoup à glaner dans ce pays. P. S.

H. COULABIN. *Dictionnaire des locutions populaires du bon pays de Rennes en Bretagne.* Rennes, H. Caillière, pet. in-18 de pp. XVI-378.

L'auteur de ce recueil a plus de quatre-vingts ans ; il l'a commencé vers 1840. A ce moment, il ne comprenait guère qu'une cinquantaine de mots ; mais M. C. l'a peu à peu augmenté, et en l'an de grâce 1891, il comprenait plusieurs centaines de mots. Il en est un certain nombre aujourd'hui presque tombés en désuétude, et qui ne sont plus guère connus que des contemporains de l'auteur : ce sont surtout ceux qui étaient nés d'une circonstance locale, et qui n'étaient pas destinés à survivre. M. C. en a expliqué un bon nombre, et son livre est très intéressant au point de vue de certaines coutumes rennaises. Les expressions de Rennes et de sa banlieue immédiate nous semblent mieux notées que celles qui parfois lui ont été fournies par des correspondants ou qu'il a recueillies dans des courses un peu rapides. Il est difficile en effet de connaître, à moins d'un séjour prolongé au milieu des paysans, leur idiome et leurs façons de parler ; mais cette partie, M. C. la donne pour ainsi dire par-dessus le marché, son livre est surtout rennais, et à ce point de vue il a bien mérité de sa chère cité par ses notes consciencieuses.

Je ne crois pas qu'il faille chercher dans la botanique l'étymologie du nom populaire de la communauté de Saint-Cyr : dans certaines parties de la Bretagne, casser son sabot, c'est pour une fille perdre sa virginité ; ce terme est donné avec le même sens par Montesson : *Vocabulaire du Haut-Maine* (Cf. Deguin-la, mot limousin qui se dit du sabot dont la bride est cassée et par extension de la virginité perdue. *Béronie*), et à Angers, on appelle sabot cassé, dit Menière, *Gloss. Angevin*, le Bon-Pasteur, maison de refuge du vice ; c'est précisément le cas du couvent de Saint-Cyr. M. C. donne *Bigne* comme s'appliquant aux gardeurs de vaches, j'ai toujours entendu dire *Bignet* ; dans les Côtes-du-Nord, le bourrelier s'appelle *Panachier* et non *Parachier* ; il est possible que ces deux mots soient une simple erreur du copiste ; j'ai aussi entendu appeler les gens de Gahards, les *Luhands* et pas les *Luhauds*. Chemin faisant, M. C. a donné un certain nombre de termes qui intéressent nos études, tels sont quelques sobriquets, dont plusieurs ne se trouvent pas dans le *Blason populaire d'Ille-et-Vilaine*, que j'ai publié dans la *Revue de Linguistique* ; quelques cris de Rennes, des termes de jeux, le serment enfantin, appelé clochi-clochette, qui consistait à entrelacer les doigts, et à prononcer ces mots sacramentels : Clochi-clochette, si tu te dédis, tu iras dans l'enfer et non dans le paradis. Ce livre intéressant est très coquettement imprimé, et il fait grand honneur au goût, justement apprécié par les bibliophiles bretons, de l'éditeur H. Caillière. P. S.

N. Soumtzov. *Koultournya perejivania* (Les survivances dans la civilisation) Ed. de *Kierskavia Starina*, Kiev. 1890.

M. le prof. Soumtzov, un savant très connu déjà dans la littérature de folklore par son excellent ouvrage sur les *Usages nuptiaux russes* (Kharkov 1881) et par une série entière d'autres travaux consacrés à l'Ethnographie et au folklore, nous donne un volume qui comptera parmi ceux qui auront fait faire un pas en avant aux études concernant les traditions populaires. L'auteur a traité son sujet avec une grande abondance de détails ; on jugera du nombre et de l'intérêt de ses recherches par l'énumération seule des rubriques du sommaire de son livre : I. *La nature extérieure* (ciel, pluie, tonnerre, feu, etc.) ; II. *Les habitations* (maisons, constructions, parties diverses de la maison, etc.) ; III. *La vie personnelle* (amulettes, phénomènes physiologiques); IV. *La nourriture et les vêtements ;* V. *La vie de famille* (couvade, nœuds, couches, adoption, rapt, mariage, divorce) ; VI. *La vie sociale* (confréries, sociétés, argot des mendiants, cabarets, forêts comme *bonum nullius*, etc) ; VII. *Les fêtes et jeux* (koliada koupalo, couronnes, jeux des adultes et des enfants) ; *VIII. Les instruments de la musique* ; *IX. L'industrie* (horticulture, distillerie, cordonnerie, tapisserie, etc.) ; *X. Les cerémonies de commerce* (premier objet vendu, mariage de la chandelle, les usages pendant la vente d'un cheval, etc.) ; *XI. Crimes et punitions* (ivrognerie, adultère, sorcellerie, coupe de cheveux) ; *XII. Démonologie* (fascination, incubes et succubes, mauvais œil, vampires, loups-garous, mélusines, ondines, sorciers et sorcières, sorcelleries, etc.) ; *XIII. Faune populaire* (loup, taureau, chat, cerf, lièvre, etc.) ; *XIV. Flore populaire* (arbre de la vie, arbres rituels, plantes diverses) ; *XV. Les croyances diverses* (jours néfastes, rencontres,

trois chandelles, nombres magiques) ; *XVI. Quelques motifs littéraires dans les contes et les légendes)* ; *XVII. Explications des divers mots*. Une table analytique détaillée permet de faire facilement des recherches dans le livre intéressant de M. Soumtzov, si riche de matériaux, et écrit d'une manière très scientifique. T. V.

PÉRIODIQUES ET JOURNAUX.

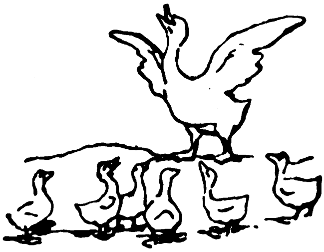
Cesky Lid. I. 4. Le peuple tchèque. — Comment doit-on traiter l'archéologie chez nous. Quelques idées. *M. L. Niederle.* — Superstitions et coutumes de la vie rurale en Moravie (suite et fin). *M. F. Bartos.* — Maison paysanne dans le district de Hlinsko (avec 5 figures). *M. K. Adamek.* — Notre chanson populaire profane (suite et fin). *M. O. Hostinshy.* — Sur la terminologie du dialecte en Bohême (à suivre). *M. J. Jakubec.* — Sur le costume slovaque (avec 7 fig.) (suite). *M. J. Koula.* — Cuisine paysanne dans le district de Cesky Brod (suite et fin). *M. F. Vykoukal.* — Quelques chansons populaires du pays des Chodes (avec mélodies) (à suivre). *M. J. Hruska.* — L'ondin dans la tradition bohême (suite). *M. J. Kostal.* — La Noël en Bohême. Nouveau recueil des coutumes, superstitions et jeux (suite). — Bibliographie du folk-lore en Bohême. Catalogue complet et raisonné (suite). *M. F. Patek.*

Folk-lore. III. 1. — Folk-lore Society. President's Address. *G. Laurence Gomme.* — The Lai of Eliduc and the Marchen of Little Snow-White. *Alfred Nutt.* — Magic Songs of the Finns. IV. *John Abercromby.* — Guardian Spirits of Wells and Lochs. *Walter Gregor.* — Manx Folk-lore and Superstitions. II. *John Rhys.* — Folk-lore Tales of Central Africa. *D. Elmslie.* — Report on Folk-tale Research, 1890-91. *E. Sidney Hartland.* — Folk-lore Society. Fourteenth Annual Report of the Council. *G. M. Godden.* — Churn Charm and Sympathetic Bees. *Alfred Nutt.*

Ons Volkleven. IV. 1. Rivieren, putten, fonteinen, ondiepten, enz. *Alfried Harou.* — Telliëkens of telsels. *J. B. Vervliet.* — Drinkliederen. —'t Is de olie van den gersten (met de zangwijze). *Jozef Cornelissen.* — Noordbrabantsche sagen : De tooverheks te Oerle. — Eene heks te Duitschland naar Bergeik. — Eene Deensche heks te Luiksgestel. — Eene Luxemburgsche heks te Westerhoven. — De kaboutermannekens in den Alven en Noorenberg, *P. N. Panken.* — Bezweerformulen tegen tooverij, door M. Boekbesprekingen. *N. Warker.* — Wintergrün. Sagen. Geschichten, Legenden und Marchen aus der Provinz Luxembourg (*J. B. Vervliet*). — O. Colson. Questionnaire des Enfantines et Jeux et du Blason populaire (*J. B. Vervliet*).

Revista de sciencias naturas e sociaes. Porto. II, 7. — A tatuagem em Portugal. *Rocha Peixoto.*

NOTES ET ENQUÊTES



∴ *Dîner de ma Mère l'Oye.* Le 76ᵉ dîner a eu lieu le 31 mars, à l'Hôtel des Sociétés savantes, sous la présidence de M. Charles Beauquier, vice-président de la société. Les autres convives étaient MM O. Beauregard, le comte de Charencey, G. Doncieux, E. Lamy, Eugène Müntz. Adrien Oudin. Félix Régamey, Arthur Rhôné, Raoul Rosières, Paul Sébillot.

En constatant que le Dîner de ma Mère l'Oye avait eu lieu soixante-seize fois, le président a très judicieusement demandé que l'on mette aux enquêtes l'origine du nom de *Mère l'Oye*, appliqué aux Contes. Nous appelons sur ce sujet intéressant l'attention de nos collègues et de nos lecteurs. On s'est ensuite entretenu de divers autres sujets, de l'iconographie de la Madeleine, de celle de la papesse Jeanne, ainsi que des villes englouties dont la Revue a déjà publié tant d'exemples curieux. M. Sébillot a pu annoncer que la série était loin d'être terminée, et qu'on retrouvait cette légende même en Océanie.

∴ *Le pont sur la Manche et une devinette croate.* — Qu'est-ce qui n'existe pas au monde ? Un pont sur la mer ; du cerveau dans la pierre ; des points blancs dans le plumage du corbeau.

On voit que cette devinette est antérieure au projet d'un pont sur le canal de la Manche !

(Com. de M. V. Bogisic.)

∴ *Moyen de guérir un bouton.* — Dans l'Aube, pour faire passer un bouton, on fait dessus, avec le coupant de l'ongle, deux pesées en forme de croix.

(Com. de M. L. Morin.)

∴ *Moyen de faciliter la dentition.* — Afin de faciliter l'éruption des dents chez un enfant à la mamelle, il suffit de lui faire porter au cou un collier de dents de chien et mieux encore de dents de renard, si on peut s'en procurer. (Paris). (Com. de M. A. Certeux).

∴ *Œuf du vendredi saint.* — On croit à Saint-Dié (Vosges) que manger un œuf pondu le vendredi saint préserve de mort subite.

(Com. de M. Louis Morin.)

Le gérant : Alphonse Certeux.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

REVUE
DES
TRADITIONS POPULAIRES

7e Année. — Tome VII. — No 5. — 15 Mai 1892.

LÉGENDES MYTHOLOGIQUES LATAVIENNES[1] (LETTONNES).

XIV[2]

SAOULÉ, MÉNESIS ET PERKOUNE[3].

IX

(*Soleil, Lune et Perkoune*)

DANS les vieux, vieux temps, la belle *Saoulé* (Soleil) se maria avec le brillant *Ménesis* (Lune). Ils vécurent longtemps heureux et inséparables : ils se couchaient et se levaient en même temps et avaient beaucoup d'enfants — les astres du ciel. Mais voilà qu'un beau matin *Saoulé*, en se réveillant, voit que son mari a disparu. Elle y fit attention et découvrit bientôt, en se levant plus tôt que d'ordinaire, que *Ménesis* la trompait, s'étant épris d'amour pour la fille du Soleil, fiancée désignée d'*Auséklis* (Aurore).

[1] Je propose de se servir dorénavant des dénominations *Latavie, Latavien* en place des désignations usuelles Lettonie, Letton. Ces dernières sont de simples corruptions. Le peuple lui-même s'appelle *Latviéschi*, son pays *Latvija, Latava*. On voit donc qu'il n'y a pas de place pour l'*e* dans le radical. La propagation de cette corruption est certainement due aux Allemands qui, en débarquant pour la première fois dans la Duna (en latavien Daugava), entendirent premièrement ces mots de la bouche des Lives finnois qui habitaient alors ces parages et qui prononçaient les mots *Latari*, *Latvi*, de la façon qui correspondait le plus aux sons de leur propre langue.

[2] Cf. le t. II, p. 481, le t. III, p. 117.

[3] Recueil de F. Brivzemniéks.

(Une variante dit que Ménesis devint lui-même amoureux d'Auséklis, qui alors parait sous le nom féminin d'*Austra*.)

La jalousie s'alluma dans le cœur de *Saoulitè* (nom de caresse de Saoulé) ;elle prit un sabre bien tranchant et pourfendit son mari infidèle.

(Une variante dit que *Saoulè* fouettait avec un fouet d'argent l'infidèle *Mènesis*).

C'est pour cela que *Mènesis* (Lune) se montre souvent par morceaux, — comme s'il était fendu. Mais à partir de là, *Mènesis*, le galant, se lève secrètement chaque soir, aussitôt sa femme endormie, pour faire la cour à sa bien-aimée, tandis que *Saoulitè*, par jalousie, s'efforce de ne pas s'éloigner de sa fille.

D'après d'autres traditions lataviennes, ce n'est pas *Saoulè* qui fendit l'infidèle *Mènesis*, mais *Perkoune*. Ayant appris l'enlèvement de la fille du Soleil, *Perkoune* se mit à la poursuite des fuyards, les atteignit, et foudroya le coupable « aux portes mêmes de la maison nuptiale. » « Devenue orpheline » la fille du Solèil pleure amèrement, en ramassant les morceaux d'argent de son séducteur.

La fille du Soleil, bien-aimée du « fils de Perkoune », devint la déesse protectrice du foyer domestique. En son honneur les domestiques lataviens ne laissent jamais s'éteindre complètement le feu à la maison. Six fois par an la protectrice elle-même passe, assise, toute la nuit au foyer. Dans les nuits d'été, elle se montre aussi, mais rarement, dans le vert bosquet de bouleaux sous la forme d'un petit feu calme.

Une fois, une jeune fille se rendait la nuit d'un village à un autre. Subitement elle aperçut le petit feu près d'un bouleau. Effrayée, elle voulut retourner, quand elle s'entendit appeler par son nom. Elle regarda tout autour et, ne voyant personne, elle fit un signe de croix et continua son chemin. Alors elle entendit son nom pour la seconde fois et, ayant regardé le petit feu, elle y aperçut une jeune femme d'une beauté merveilleuse, une guirlande (vainags) sur la tête. La jeune belle femme dans le feu la pria de s'approcher. La jeune fille lui obéit. La belle femme alors lui dit : « Ne crains rien, jeune fille, je ne te ferai pas de mal. Je suis la fille des cieux, j'aime le fils de Perkoune et suis aimée par lui. Mais son père est sévère ; il chassa mon bien-aimé et nous rendit malheureux. Le fils de Perkoune promit de se venger de ma mère qui avait prié père Perkoune de me chasser. »

(Une autre variante dit que le fils de Perkoune forgea pour sa mère une chaise en or dont elle ne pouvait pas se lever.)

« Je promis alors de vivre avec celui qui m'était destiné, pas au ciel, mais sur la terre, parmi les gens, dans le feu. Ce feu, c'est mon amour. Aux grandes fêtes, entretiens toute la nuit le feu à la maison et tu auras tous les biens en abondance. »

HENRI ZINCIEM-WISSENDORFF.

NOTES SUR LA MYTHOLOGIE DES LATAVIENS (LETTONS).

II[1]

Comme tous les anciens peuples, les Lataviens eux aussi adoraient le Soleil (latav. *saulè*, sanscrit *sûrya*), la lune (latav. *mènesis*, scrt. *mâs*), les astres et tous les phénomènes atmosphériques. La déesse Saoulé était l'incorporation de la lumière et de toutes les forces vivificatrices. On se la représentait sur un char d'or attelé de trois chevaux en argent, en or et en diamant. La désignation même du lever du soleil rappelle ces attributs, car on ne dit pas en latavien « le soleil se lève », mais « le soleil saute », *saule uzlec*, expression caractéristique et dont il faut chercher l'origine dans la notion des chevaux dont on croyait attelé le char d'or de *Saoulé*. Le palais de cette déesse était dans l'Orient — *Austrums* — où l'aurore, *Austra*, allumait le feu pour le Soleil, tandis que *Rètra*, le coucher du Soleil, le mettait au lit ou plutôt le faisait descendre baigner dans l'Océan ; aussi l'Occident s'appelle-t-il *Riètrums*.

Mènesis était le mari de *Saoulé*. Les astres, c'étaient leurs enfants. Mais, comme nous dit la légende, *Mènesis* s'éprit d'amour pour la fille de *Saoulè*, fiancée d'*Ausèklis* (la même qu'*Austra*), ou, d'après une autre version, d'*Austra* elle-même. Il est permis d'en conclure que c'est précisément *Austra*, l'Aurore, qui est la fille du Soleil. Ceci correspond entièrement aux notions des anciennes croyances des Indes, où l'Aurore nous paraît également comme fille du Soleil[2].

Chez les Lithuaniens, c'est-à-dire chez cette partie du peuple latavien qui habite l'ancien grand-duché de Lithuanie, nous trouvons une chanson nationale, *daïna*, s'accordant en tous points avec notre légende latavienne recueillie dans les provinces baltiques et que nous publions plus haut.

Voici le texte de cette daïna :

Mènesis se maria avec *Saulè*,
C'était le premier printemps.
Saulé se levait très tôt,
Ménesis se cachait par pudeur.
Ménesis cheminait tout seul,
Et s'éprit de l'Aurore.
Perkoune devint très-furieux
Et le fendit avec le sabre.
« Pourquoi as-tu quitté le Soleil ?
« Pourquoi t'épris-tu de l'aurore ?
« Pourquoi la nuit errer tout seul ? »

[1] V. le t. II. p. 1.
[2] Rig-Veda IV. 43, 2. Sûryasya duhitâ vrinita, choisi par la fille du Soleil.

Aux divinités de la lumière, chez les Lataviens, appartient incontestablement aussi *Uhsin* (l'Oucigne), quoiqu'à travers les siècles il soit devenu simple patron des chevaux. L'*Uhsin* ou *Uhshin* latavien correspond en tous points à l'*Ushas* de l'ancienne religion des Indes, à laquelle sont consacrées une grande partie des hymnes du Rig-Véda. L'étymologie de ce nom, dont la racine est « *ush*, *us* », se suit facilement du petit tableau comparatif suivant :

Scrt. : Ush — brûler.
Ushâ — tôt.
Usras — matinal.
Ushas — l'aurore.

Zend. : Ush — brûler.
Usha, Ushanh — l'aurore.

Latav. : Austi — se faire jour
Austra — l'aurore.

Lithuan. : Auszti — se faire jour.
Auszra — l'aurore.

Chez les Lataviens du gouvernement de Witebsk le *diëvs Uhsinsch* de la Livonie et de la Courlande est appelé *divs Jeusensch* (l. Yeousenche[1]).

Ushas était la dénomination de l'aurore, du lever du soleil, libérateur de l'humanité des embrassements noirs de la nuit. Avec son apparition tout être se sentait soulagé et sentait disparaître les angoisses dont les ténèbres de la nuit remplissaient son cœur. On comprend donc les prières ferventes que l'on adressait à *Ushas* pour qu'elle vienne toujours de nouveau sur terre avec sa lumière et sa chaleur vivifiante et fructifiante. Mais cette conception ne resta pas là ; bientôt elle s'élargit, s'étendit. Comme après la nuit on invoquait l'apparition des premiers rayons du soleil, ainsi après l'hiver rude et froid on attendait, pour le retour du printemps, le réveil de la nature endormie. On adressait ses prières les plus ferventes pour le retour du beau soleil, porteur de la vie et de la lumière après cette nuit de la nature que nous appelons l'hiver. Ainsi *Ushas* devint, avec le temps, Déesse du printemps et protectrice de tous les biens venant de lui et avec lui : feuillage des arbres, gras pâturages, bétail, chevaux, etc. Cette conception devait surtout prendre une forme décisive dans

[1] E. Wolter. *Matériaux pour l'ethnographie du peuple latavien du gouvernement de Witebsk.* St-Pétersbourg, 1890.

les contrées où l'hiver et l'été étaient plus prononcés. L'hiver, rude et morose, maintenait hommes et nature avec ses griffes froides. Il n'était donc que très naturel que plus il se faisait sentir, plus il réveillait dans l'homme le désir du retour du beau printemps qui le délivrait des souffrances et des privations de toutes sortes. Et voilà que venaient les premiers rayons d'un beau soleil printanier! C'était *Ushas*, c'était l'aurore du printemps, la libératrice et revivificatrice de la nature et de tous les êtres dans elle.

Dès à présent la vie bouillonne, tout est en activité : le feuillage pousse, les prairies se couvrent d'herbe et de fleurs, le bétail et les chevaux ont, après la nourriture maigre de l'hiver, de gras pâturages, les abeilles récoltent du miel en abondance ; en un mot, vie, activité, fertilité, gaité partout. Il est donc très naturel que ce moment fût attendu avec impatience. Les vœux et désirs qui se liaient à son apparition devaient se changer en un culte en l'honneur de celui qui était la cause de tous ces biens. C'était *Devi Ushas* dans les anciennes croyances des Indes, c'est *Dievs Uhsin* ou *Uhshin* (l. Oucigne, Ouchigne) chez les Lataviens. Il n'est pas douteux que ce ne fût anciennement le même dieu de la lumière, de l'aurore, du printemps, et c'est seulement à travers les siècles qu'il est devenu simplement patron des chevaux, et aussi des abeilles[1], dans quelques localités, titres sous lesquels il est invoqué encore aujourd'hui dans plusieurs contrées de la Latavie.

Officiellement nous le trouvons constaté déjà, en 1606, dans le rapport d'un Jésuite à son supérieur, où nous trouvons le passage suivant : « Deo equorum, quem vocant *Deving Usching*, offerunt singuli duos solidos et duos panes et frustum pinguedinis, quod in ignem conjiciunt. » Puis nous le trouvons nommé dans un procès-verbal dressé en 1613, à l'occasion d'une visite d'église en Livonie[2]. Enfin nous l'entendons invoquer dans les *daïnas* ou *tautas dziësmas*, chansons nationales. *Uhsina diena*, le jour d'Oucigne, c'est le 23 avril ; on l'appelle encore aujourd'hui ainsi, quoiqu'on lui ait substitué la désignation chrétienne de Saint-Georges. On dit souvent avant, après, aux *Uhsini*, au lieu de avant, après, à la Saint-Georges. Son culte est exercé encore aujourd'hui dans plusieurs contrées de la Latavie ; c'est surtout le festin en son honneur qui s'est conservé jusqu'à nos jours. La cérémonie observée en cette occasion est intéressante à beaucoup de points. Seuls les hommes du même hameau sont admis à ce festin. Les femmes, les enfants et les étrangers en sont rigoureusement exclus.

[1] R. Auning. Wer ist Uhssing? E. Wolter. Matériaux.

[2] R. Auning.

L'objet à immoler, c'est un coq, *Uhsina gailis*, coq d'Uhsine. Dès l'antiquité le coq était regardé comme le symbole de la lumière.

Le jour d'Oucigne, de grand matin, on le tue dans l'écurie. Nous voyons la signification primitive élevée et grandiose de Uhsin déjà amoindrie jusqu'au simple rang d'un patron des chevaux. Le cheval est l'animal le plus aimé. Dès l'antiquité, il (kumelsch, kumelinsch) jouait un grand rôle dans la vie du peuple latavien, connu dans l'histoire comme un peuple cavalier par excellence, livrant ses combats et batailles presque exclusivement à cheval. Aussi chacun mettait son ambition à avoir le cheval le plus rapide et le mieux entretenu. C'était en temps de guerre. En temps de paix, il marquait une autre époque chère dans la vie du Latavien. C'est avec lui, tout orné de fleurs et de rubans, qu'on allait chercher la fiancée, la future épouse, et les chansons nationales, pleines d'un charme poétique, nous montrent le Latavien avec son cheval dans toutes les phases de sa vie mouvementée. Aussi comprend-on facilement pourquoi le bon génie, le dieu Uhsin, était surtout invoqué en faveur des chevaux, et pourquoi on lui offrait des sacrifices.

Une communication de M. Gaehtgens, sur la coutume du jour d'Oucigne dans la paroisse de Lasdoné, en Livonie, est fort intéressante. Ce jour, de grand matin, les hommes tuent dans l'écurie un coq, le font bouillir et le mangent. Les femmes sont exclues. La nuit, on va alors pour la première fois avec les chevaux à la pâture (piegulà), on allume un bûcher, et on fait une espèce de petit festin avec des œufs, de la viande et de la bière. Pour chaque cheval on désigne un œuf. Si en bouillant un des œufs crève, cela signifie malheur pour le cheval en question. « Nu manam zirgam ne-ies labi ! » Maintenant cela n'ira pas bien pour mon cheval, dit-on alors. Puis on prépare une omelette au lard — pantags — que l'on mange avec de la viande et de la bière. A la fin du repas on admet aussi les femmes et les enfants, mais seuls les hommes peuvent préparer les mets.

Ceux-ci servis, le patron de la maison ou le chef de la famille récite les prières de table usuelles ; puis il s'adresse à Oucigne : « Lai tad nu Uhsina-tevs sarga zirgus un tos glaba no nelaimes, no vilkiem, slimibam... » Ce qui veut dire : « Que père Oucigne protège maintenant les chevaux et les préserve du malheur, des loups, des maladies, etc. »

M. Auning cite dans les environs du domaine de Praouléné un *Pantagu Kalninsch*, colline des Pantagues, sur laquelle, le jour d'Uhsin, on préparait autrefois des pantagues ou omelettes au lard, tandis que les chevaux paissaient autour. D'après M. E. Wolter, explorateur de mérite de l'éthnographie des peuples Lataviens, il y a également chez les Lithuaniens de semblables montagnes ou collines de

la Prusse orientale. A. Rogge, dans son Histoire de la circonscription et du diocèse de Darkehmen, cite un *Pautkalnes*, montagne ou colline des Œufs.

Dans d'autres contrées de la Latavie, on porte, le matin d'Uhsin, le coq à immoler dans l'écurie, autour de chaque cheval. Puis on le tue sous la crèche et on asperge de son sang le linteau de la porte de l'écurie. Après cela on en fait un repas solennel auquel ne participent que les hommes du même hameau. Si dans une maison il n'y a qu'un coq, on renonce au repas, mais on ne manque jamais d'asperger de sang, tiré d'une blessure faite dans la crête, le jambage de porte de l'écurie; puis on fait couler quelques gouttes sur l'avoine, dans la crèche, et on relâche le coq.

Il y a des hameaux où les hommes tuent un coq dans l'écurie, les femmes une poule dans l'étable; on les prépare et on les mange séparément. Il y a aussi des cas où on fait bouillir le coq et la poule ensemble, mais on les mange séparément — les hommes le coq, les femmes la poule. Un ordre patriarcal s'observe à ces occasions. Avant que le patron et la patronne n'aient goûté des mets, personne n'ose y toucher.

Il est de règle de tuer le coq dans l'écurie, sous la crèche; mais il y a aussi des cas où on le tue dans la cuisine et où l'on fait couler le sang dans le feu du foyer (uguns Kuri).

Dans plusieurs contrées on observe rigoureusement quelques anciennes coutumes, au brassage de la bière pour la fête d'Uhsin. Avant d'en boire on en jette par trois fois au feu, puis on prend du bûcher la pierre la plus brûlante et on la jette dehors en disant: « Lai izdeg skaugiem acis » — que les yeux brûlent aux envieux!

Quand, le soir d'Uhsin, les garçons vont pour la première fois avec les chevaux à la pâture de nuit (piegulâ), la patronne leur donne autant d'œufs qu'il y a de pieds de chevaux, ou, dans d'autres contrées, autant d'œufs qu'il y a de chevaux. Après avoir marqué chaque œuf de signes différents avec du charbon, on les fait bouillir en plein air. Avant d'en manger il y a dans quelques contrées des coutumes spéciales: pour les œufs bouillis, on arrache de terre un poteau, on place un œuf dans le nœud du licou et on le fait descendre au fond du trou dans la terre; alors, dit-on, les chevaux seront paisibles; ou l'on jette un œuf dans une oseraie, pour que les chevaux deviennent solides et capables; ou l'on place un œuf dans un grand chêne, pour que les chevaux soient forts comme le chêne.

Il y avait aussi, autrefois, des autels spéciaux pour les sacrifices d'Uhsin, où, chaque année, le jour d'Uhsin, on déposait de la boisson et des aliments, consistant généralement en viande, pain et bière.

Là-dessus on racontait à M. Auning que si on n'avait pas touché à la nourriture (bariba), ou si on apprenait que c'était un homme qui l'avait emportée, on disait tout attristé : « Dieu nous a quittés ; nous l'avons certainement offensé ; nous n'aurons pas de chance avec les chevaux cette année. » Au contraire, si une bête quelconque avait dévoré les mets de sacrifice, on était plein de joie et on disait : « Cette année nous aurons de beaux poulains et chevaux (kumeli un zirgi), car Dieu a accepté notre sacrifice. »

A la vue d'un beau cheval, on entend souvent dire : « Tas gan Uhsinu labi turejis ». — Celui-là a certainement bien soigné Uhsin. Au contraire, quand on voyait à quelqu'un un mauvais cheval, on disait : « Tas Uhsinu nav labi godajis » — Celui-là n'a pas bien honoré Uhsin. Dans la paroisse Tcesvaïné, en Livonie, il y a un hameau dont le patron latavien, sans se distinguer autrement de ses voisins, est connu dans tout l'alentour pour son grand amour pour les chevaux. Il ne peut pas vivre sans avoir quelques poulains à élever et soigne tous ses chevaux avec une attention et un amour sans pareils. Par conséquent on ne l'appelle ni par son nom, ni par le nom du hameau, mais simplement « Uhsinsch[1] ». Dans la même contrée il y a un *Uhsina kalns* (montagne d'Uhsin), *Uhsina mâja* (hameau d'Uhsin), *Uhsina tirgus* (marché d'Uhsin), etc. Il y a de même, en Courlande, des hameaux *Uhsin*, *Uhschin* et *Usche*.

Le jour de Saint-Georges, c'est-à-dire d'Uhsin, les Lataviens exécutent différentes sorcelleries et conjurations. Ainsi Treuland, en pseudonyme Brivzemniéks[2], un des travailleurs les plus actifs et les plus infatigables dans le domaine de l'ethnographie latavienne, rapporte à ce sujet : « Le jour de Saint-Georges, de grand matin, avant le lever du soleil, prenez un coq et tuez-le ; faites couler le sang dans un vase et marchez avec lui trois fois tout autour de votre hameau, contre le soleil ; arrivé à la maison, versez le sang dans un gant et jetez le gant sur le toit. Ce sang sera le meilleur remède pour les animaux domestiques contre tous les maux. » Le même recueil contient plusieurs formules de conjuration et de malédiction, les unes priant le dieu Uhsin de protéger et de faire prospérer les chevaux, les autres le sollicitant d'envoyer ruine et perte aux chevaux de l'ennemi.

Ainsi nous voyons partout chez les Lataviens le dieu Uhsin en patron des chevaux, qualité que je dois attribuer, dans une certaine mesure déjà, à l'Ushas védique. Les hymnes du Rig-Veda en parlent aussi bien

[1] Cf. Auning.

[2] Cf. Brivzemniéks. Matériaux pour l'ethnographie du peuple Latavien, f° 201. Moscou, 1881

que les daïnas lataviennes. « La plupart des tableaux peints dans les chants des anciens Ariens sont empruntés *aux chevaux* et aux vaches, d'où nous devons conclure qu'on a longtemps et de près vécu ensemble avec ces animaux », dit Duncker[1]. Ces derniers nous paraissent surtout souvent par rapport à l'Ushas ; il n'est donc peut-être pas trop téméraire de présumer sa qualité de patronnesse des animaux et des chevaux, surtout à l'époque où ces hymnes prirent leur origine, car on implore Ushas pour qu'elle donne de belles pâtures[2], du bétail[3], et surtout des chevaux[4].

Les *daïnas* suivantes donneront un tableau suffisamment clair concernant le dieu latavien Uhsin ou Ushin.

1.

Texte latavien.	*Traduction française.*
Uhsinam gaili kavu To nosviedu pasliegsnê, Lai kumeli ta danco, Kà gailitis nomirdams.	Pour Oucigne je tuais un coq Et le jetais sous le seuil, Pour que les chevaux dansent ainsi Que le coq en mourant.

2.

Uhsinam gaili kavu Deviniem cekuliem, Lai tek mans kumelinsch Deviniem celiniem.	Pour Oucigne je tuais un coq Qui avait neuf crêtes, Pour que coure mon petit cheval Sur neuf voies.

3A.

Ai Uhsin, labais virs Jasim abi piegulà, Esguntina kurejinsch, Tu kumelu barotajs.	Aï Uhsin, excellent homme, Allons tous deux à la pâture, Moi en allumeur du bûcher, Toi en nourrisseur des chevaux.

[1] Duncker. *Histoire de l'antiquité,* II, 18.

[2] *Rig-Veda.* VII, 77, 4.

[3] *Rig-Veda.* IV, 52, 2. VII, 76, 6. VII, 77, 5.

[4] *Rig-Veda.* V, 79. VII, 77, 5.

Cette daïna du recueil Aouning correspond tout à fait à la suivante (3B) recueillie par M. E. Wolter dans l'Inflantie, c'est-à-dire chez les Lataviens du gouvernement de Witebsk :

3B.

Oi Jeusena kumelensch,	Oï, Youcegne des chevaux,
Josim abi pigulê :	Allons tous deux à la pâture,
As guntenas kurejinsch	Moi en allumeur du feu,
Tu kumelu ganitojs	Toi en nourrisseur des chevaux.

4.

Nac Uhsin, nac Uhsin,	Viens, Oucigne, viens, Oucigne,
Sen me tev jav gaidijam ;	Longtemps déjà t'attendions ;
Zirgi gaida zalas zales,	Les chevaux attendent de l'herbe verte,
Puischi jauku dainoschanu.	Les garçons les jolis chants.

5.

Uhsinsch stavu slaistijas	Oucigne se leva tout haut
Manâ stalla pakalâ.	Derrière mes écuries.
Ej, Uhsin, stallitî,	Va, Oucigne, dans l'écurie
Baro labus kumelinus.	Seigner les chevaux pour qu'ils deviennent beaux.

6.

Kasgrib baltu vilnainischu,	Qui veut de blanches couvertures,
Laidzen aitas piegulâ.	Qu'il aille avec ses moutons à la pâture de nuit,
Uhsin'naktî zelta rasa,	La nuit d'Uhsin, la rosée est d'or,
Tur aitinas mazgajas.	Là se lavent les moutons.

7.

Uhsinsch naca par gads kartu	Oucigne venait après l'an
Savus bernus apraudzit :	Visiter ses enfants :
Vaj tie eda, vaj tie dzera,	S'ils mangeaient, s'ils buvaient,
Vaj Uhsinu godinaj.	Si Oucigne était honoré.

8.

Schovakar, schovakar,
Jasim, brali, piegulâ ;
Nesisim Uhsinam
Simtu olu upuram.

Ce soir, ce soir,
Allons, frères, à la pâture ;
Allons porter à Oucigne
Cent œufs en sacrifice.

9.

Uhsinsch jaja par kalninu
Ar akmenu kumelinu,
Tas atnesa kokiem lapas,
Zemei zalu metelinu.

Oucigne monta la montagne
Sur un cheval en pierre,
Apporta les feuilles aux arbres,
A la terre un manteau vert.

10[1].

(En dialecte de la Latavie vitebskienne).

Jaunivei, mosenai
Skudre veja vainucen ;
Jaunitcham, broleischam,
Jeuseits jeudze kumelen.

A la jeune fille ma chère sœur
La fourmi tressa la guirlande ;
Au jeune homme, mon cher frère,
Youcigne attela son cheval.

11.

Uhsinam divi deli
Sarkanam galvinam :
Vienu suta piegulâ,
Otr'ar arklu tirumâ.

Oucigne a deux fils
Aux têtes rouges :
Envoie un à la pâture de nuit,
L'autre avec la charrue au champ.

12.

Uhsinam bijdivi deli,
Abi vienu vecumu ;
Neredzeja kadtie dzima,
Tikredzeja staigajot :
Pravakais, kad stradaju,
Mazakais, kadguleju.

Oucigne avait deux fils,
Tous les deux du même âge ;
On ne les vit pas naître,
On les vit seulement marcher :
Le grand, quand je travaillais,
Le plus petit, quand je dormais.

[1] E. Wolter. *Matériaux*... f° 13.

Pour mieux comprendre le sens de quelques-unes de ces daïnas, je dois remarquer qu'on a coutume en Latavie de mener les chevaux, pendant tout l'été, chaque nuit, à la pâture, *piegulâ*. Les garçons les y accompagnent et restent dormir près d'eux, à ciel ouvert ; un bûcher est toujours allumé. Ainsi nous voyons la daïna n° 4 invoquer *Uhsin*, le printemps, le priant de venir plus vite, d'apporter l'herbe fraîche pour bien nourrir les chevaux (n° 3).

Mais non seulement Uhsin apporte prospérité aux chevaux ; il n'oublie pas non plus les moutons (daïna n° 6). Cette chanson nous intéresse encore surtout à cause des deux variantes, citées par M. R. Auning, dans lesquelles les bonnes qualités d'Uhsin sont également attribuées à saint Jean, nom que l'on a substitué à l'ancienne fête de *Ligo*, du reste pratiquée encore aujourd'hui dans toute la Latavie. Voici les deux variantes en question :

Kas gribeja baltu avju	Qui désire des moutons blancs
Lai dzen avis piegulà :	Qu'il mène ses moutons à la pâture de nuit :
Jana naktî zelta rasa,	La nuit de Saint-Jean tombe une rosée d'or,
Tur aitinas mazgajas.	Là se baignent les moutons.

—

Liela migla, liela rasa,	Grand brouillard, grande rosée,
Liela mezha malinâ,	Au bord de la grande forêt,
Tur es dzischu savaitinu,	Là mènerai mes moutons
Paschâ Jana vakarâ.	Juste le soir de la Saint-Jean.

La chanson n° 5 nous montre Uhsin, le soleil printanier, montant toujours plus haut au firmament[1]. C'est de ce soleil bienfaiteur que l'on sollicite surtout prospérité pour les chevaux.

La daïna n° 7 constate le retour annuel d'Uhsin ; celle du n° 8 nous parle du sacrifice de cent œufs en l'honneur d'Uhsin. Le nombre est différent dans les différentes contrées. Ainsi dans la circonscription de Résekné (Reshitça, gouvernement de Witebsk), on en donne d'après E. Wolter[2] quatre par cheval en disant : « Quatre pieds, quatre œufs. »

La chanson n° 9 nous montre Uhsin en cavalier merveilleux et formidable, s'élançant sur un *cheval de pierre* à travers la montagne — les hauteurs du ciel, l'horizon — couvrant la terre de l'herbe et les arbres du feuillage. Cette daïna est d'autant plus intéressante qu'on fait remonter son origine jusqu'aux temps où les Lataviens ne connaissaient

[1] Cf. R. Auning.

[2] E. Wolter, *Matériaux*.

point encore le fer et l'acier. C'est donc une chanson qui se serait transmise par la bouche du peuple dès une très haute antiquité. Cette daïna se répète en plusieurs variantes[1].

Au n° 10 nous avons une daïna qui se chante aux noces chez les Lataviens du gouvernement de Witebsk[2].

D'après le n° 11 Uhsin a deux fils aux têtes rouges, l'un qu'il envoie à la pâture de nuit, l'autre avec une charrue au champ. Ces deux fils sont la rougeur du ciel au coucher du soleil (Rêtra) et l'aurore (Austra).

La daïna n° 12 attribue à Uhsin deux fils; tous les deux sont du même âge; personne n'a vu leur naissance, mais tout le monde les a vus marcher: le plus grand, quand on travaille, c'est-à-dire le jour; le plus petit, quand on dort, la nuit. Ces deux fils de Uhsin sont *Saoulé*, le soleil, et *Ménésis*, la lune.

Comme suite à cette chanson je vais citer encore la daïna suivante :

Uhsinsch kalnà, Tenis lejâ,	Uhsin à la montagne, Tenis dans la vallée,
Abi saka lielities;	Commencèrent à se vanter ;
Uhsinsch lielij beros zirgus,	Uhsin venta ses chevaux alezans,
Tenis baltos siveninus.	Tenis ses petits porcs blancs.
Tenis dzina baltu cuku	Tenis fit monter le cochon blanc
Taisni kalna galinà;	Juste à la cime de la montagne ;
Uhsinsch vinam preti gaja,	Uhsin alla à sa rencontre
Uzbildinat gribedams :	En voulant lui parler :
« Kur iedams, melnsvarcit,	« Où vas-tu, habit noir,
« Ar tiem zelta gredzeniem ? »	« Avec tes chaînons en or ? »
« Nak' uz tevim tiesaties,	« Je viens pour régler avec toi :
« Zirgs nospera sivenin. »	« Ton cheval a frappé mon porc. »

Dans plusieurs contrées de la Latavie le jour de Tenis est fêté le 17 janvier. Il est regardé comme le patron des porcs et la coutume exige que ce jour-là soit servie une tête de porc[3].

Tenis vante ses porcs, Uhsin glorifie ses chevaux alezans. Mannhardt[4] compare ces derniers aux *rohitas* ou *arushis*[5] védiques, car la couleur rougeâtre rappelle la couleur du soleil. Uhsin sur la montagne, dit le Dr Bielenstein, c'est le soleil au firmament, s'inclinant déjà vers le soir; Tenis, l'habit noir dans la vallée, c'est la nuit. La dispute entre Uhsin et Tenis, c'est le combat entre le jour et la nuit. Le cochon blanc que Tenis fait monter sur la montagne, c'est la lune argentée (Ménesis).

[1] Cf. Recueils de Brivzemnieks et de Sprogis.
[2] E. Wolter. *Matériaux*.... f° 13.
[3] Cf. R. Auning.
[4] Cf. Lettische Sonnenmythen.
[5] Rig-Veda. VII, 75, 6, prâtidyutânâm arushâsoasvâs....

Le cheval d'Uhsin a fracassé le cochon, aussi Tenis lui reproche-t-il d'avoir fait perdre une part de la lune. Quant aux *sivenini* (les petits porcs), ce sont certainement les astres de la nuit.

Enfin je voudrais faire remarquer que les attributs de *Devi Ushas* védique et du *Dievs Uhsinsh* latavien se correspondent tellement que nous trouvons dans les hymnes des textes dont le sens se couvre parfaitement avec les daïnas lataviennes. Ainsi dans la daïna n° 4, les Lataviens attendent d'Uhsin de joyeux *chants* (Rig-Veda, VII, 76, 7); Ushas est appelée porteuse des *chansons*. Ce sont aussi les mêmes vœux, les mêmes désirs des daïnas lataviennes, quand nous lisons dans le Rig-Veda VII, 77, 5 :

Asmé sréshthebhir bhanubhir vi bhahy Usho devi pratiranti na ayuh Isham ca no d'adhati visvavare gomad à Asvavad rathavac ca radhah.

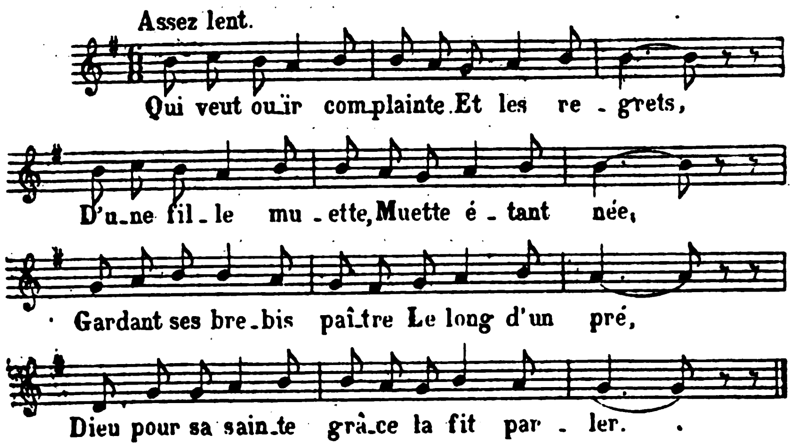
Eclaire-nous avec tes meilleurs rayons, déesse Ushas. Donne-nous une vie longue. Donne de la nourriture, ayant tous les biens. Donne abondance en bétail, chevaux et voitures.

Voilà les prières qui s'échappaient de la bouche des anciens Ariens, et voilà presque les mêmes prières adressées encore aujourd'hui par les daïnas lataviennes au dieu Uhsin. Même Dieu, mêmes prières! Et ceci à travers des milliers d'années! Quelle ténacité doit avoir ce peuple latavien qui, après un tel laps de temps, peut se présenter encore comme dépositaire des restes d'une religion d'aussi grande antiquité! La nation lithuano-latavienne nous paraît comme la seule qui ait conservée jusqu'à nos jours d'aussi proches rapports avec les anciens Ariens et ceci non seulement dans une partie de ses traditions, mais plus encore peut-être dans sa langue, car c'est elle qui de toutes les langues vivantes a conservé le plus grand nombre de racines sanscrites, un legs riche pour la linguistique qui doit nous aider encore à éclaircir tant de ténèbres de l'ancienne histoire des peuples. Et quand nous aurons fait impartialement notre devoir en recherchant, comparant, éclaircissant tout ou presque tout dans la mythologie, la langue, l'histoire, etc. lataviennes, nous verrons avec étonnement renaître un peuple grand et glorieux autrefois, vaincu après par de plus forts, calomnié et méconnu ensuite, oublié encore aujourd'hui. Nous adressons un appel chaleureux surtout aux savants français et anglais pour les prier de prendre en main une œuvre qui a été négligée jusqu'ici au grand préjudice du monde savant tout entier.

Henri-Zinciem Wissendorff.

LA MUETTE GUÉRIE.

(*Complainte des Hautes-Alpes*).



Un jour la sainte Vierge
Lui dit : « Zabeau
Il faut que tu me donnes
Un bel agneau. »
— Faut le dire à mon père,
Ma mère aussi,
Qu'ils soient tous deux ensemble
En compagnie.

La fille s'en retourne
A sa meson
Comme une brave fille
Dit sa reson :
« Mon père, y a une dame
Qui veut un agneau
C'est celle qui me garde
Tout mon troupeau. »

Le père et la mère,
Tout étonnés
De voir leur fille muette
Si bien parler :
« Va-t'en dire à cette dame,
Belle Izabeau,
Qu'ils sont à son service,
Jusqu'au plus beau. »

La fille s'en retourne
A son troupeau
Comme une brave fille
Gardant l'agneau :
— « Mon père et ma mère
Ont dit que les agneaux
Etaient à votre service
Jusqu'au plus beau. »

La vie de la fille
Bientôt finit,
Resta trois jours en vie
Et puis mourit.
On trouva une lettre
Dedans sa main,
Qu'elle priait Dieu son maître
Roi souverain.

Et dedans cette lettre
Il y avait
Que cette jeune fille
Avait jeûné
Les Carêmes entiers
Les Quatre-Temps
Les fêtes commandées
Et les Avents.

(Sainte-Catherine Briançon)

Mlle Léoncy Rey.

COUTUMES DE MARIAGE[1]

XI

Ordalie dans l'Aube.

On appelle *aimourettes* de petites boules d'étoupe ou de *poupée* représentant des *amoureux* et des *amoureuses*, auxquelles on met le feu dans les veillées, pour connaitre l'amoureux ou l'amoureuse qui l'emportera en cas de rivalité. On place l'amoureux au milieu, les amoureuses à proximité, après leur avoir assigné un nom ; on allume l'amoureux, et la première des amoureuses qui s'enflamme est censé la préférée.

(Alphonse Baudouin. *Glossaire du patois de la forêt de Clairvaux*, p. 60).

L. Morin.

[1] Cf. le t. II, p. 521, le t. III, p. 107, 456, 609, le t. IV p 48, 157, 158, le t. V, p. 181, 221, 710, 321, 421. 500, 614, 651, le t. VI, p. 615, le t. VII, p. 117.

LES CLOCHES[1].

VI.

Les cloches englouties (*suite*).

D'après Morellet, *les Nivernais*, t. II. la tradition raconte que le jour où la Cure brisa les montagnes entre lesquelles elle creusa le lit où elle coule aujourd'hui, l'église de Pierre Perthuis, située à quelques kilomètres de Vézelay, s'écroula et que la cloche s'enfonça dans l'abime. De toutes parts, on fit venir des plongeurs habiles pour la retirer. Déjà des cabestans la ramenaient au jour quand l'un des ouvriers s'écria : « De par tous les diables nous la tenons ! » A l'instant, les cordes cassèrent et la cloche disparut. On plongea de nouveau, mais nul ne put la découvrir dans l'abîme. Cependant on dit qu'elle y est encore, et que, fidèle au service qu'elle faisait sur terre, elle sonne pour annoncer les jours de fête.

Adolphe Guillon.

VII.

CLOCHES SONNANT TOUTES SEULES

Dans l'église Saint-Séverin à Liège, aujourd'hui démolie, on rélégua un jour une statuette de la Vierge dans une chambre du clocher. Cela se passait quelques jours avant la fête de la Vénération de N.-D. ; le jour de cette fête on entendit tout à coup *les cloches qui sonnaient sans aucun secours humain*, et l'on vit la statue entourée de cierges allumées et de branches fraiches.

VIII.

POUVOIR DES CLOCHES

Dans certaines parties du Hainaut on dit aux enfants occupés à faire des grimaces qu'ils doivent se méfier des cloches, car si elles venaient à sonner en ce moment, ils resteraient défigurés pendant le reste de leur existence.

Alfred Harou.

[1] Cf. le t. VI p. 110, 247, 292, le t. VII p. 203.

POÉSIES SUR DES THEMES POPULAIRES

XXII

Monsieur Raoul Gineste, notre confrère, vient de faire paraître à la librairie Marpon et Flammarion, — agrémenté d'une spirituelle préface de Paul Arène, — un charmant volume de vers, amoureusement consacrés à la glorification des *Chattes et chats*. On y trouve d'heureuses adaptations des idées et de la forme populaires, notamment dans les petits poèmes intitulés : la *Fileuse*, *Marche nuptiale pour le Marquis de Carabas*, *Jeannette*, etc. Les curieux de sorcellerie et de magie noire se délecteront à la lecture des six pièces groupées sous la rubrique : *Incantation*, et de la complainte du *Seigneur de Combourg*, inspirée par un passage de Chateaubriand dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*.

A. T.-R.

Le Seigneur de Combourg

> Les gens étaient persuadés que la jambe de bois d'un certain comte de Combourg, mort depuis trois siècles, se promenait toute seule avec un chat noir dans le grand escalier de la tourelle.
>
> Chateaubriand (*Mémoires*).

Le seigneur de Combourg, à la jambe pourrie,
A longtemps imploré Notre-Dame Marie,

Il a prié Jésus, sainte Anne et tous les saints,
Il a rasé sa tête et flagellé ses reins ;

Mais le ciel, implacable et sourd dans sa colère,
Le ciel s'est détourné de sa dure misère...

[1] Cf. la légende de la *Sorcière de Berkeley* (*Revue des Traditions populaires*, t. III, 1888, pp. 487 à 494, et 643 à 647), et l'adaptation qu'en a faite, dans ses *Cantilènes*, d'après le poème anglais de Robert Southey, M. Jean Moréas. — Cf. aussi la nouvelle fantastique de Nicolas Gogol, *le Roi des Gnomes* (*Nouvelles choisies*, trad. de Louis Viardot. Paris, Hachette, 1853, in-12).

Or, cependant qu'il est sur un lit de douleurs,
Ses fiefs sont devenus repaire de voleurs ;

Les vassaux, affranchis de la crainte du maître,
Viennent le défier jusque sous sa fenêtre.

Sa poterne est ouverte à tous les jouvenceaux,
La Dame de Combourg est une auge à pourceaux ;

Jongleurs, cornemuseux, vielleurs, chacun bafoue
Et chansonne le mal immonde qui le cloue.

Le blason de Combourg est traîné dans la boue.

***

Il est si las d'avoir si grandement souffert,
Qu'il se donne en jurant aux démons de l'enfer ;

Le blasphème est à peine exhalé de sa bouche
Qu'un énorme chat noir a bondi sur sa couche ;

Il a griffé, rongé les chairs toute la nuit!...
Le membre est détaché !... Dévalant avec bruit,

Faite d'un tronc rugueux, la pointe espadonnée,
Une jambe de bois sort de la cheminée ;

Elle trotte, fringante, à l'entour du grabat ;
Elle saute, elle court et joue avec le chat.

Au premier chant du coq la jambe s'est placée
Sous le moignon sanglant de la cuisse coupée,

Et Combourg plein de rage a saisi son épée.

***

Il a décapité chevaliers et barons,
Les chênes ont ployé sous le poids des larrons.

Malgré qu'elle supplie et malgré qu'elle crie,
Il a livré sa femme à des boucs en furie.

Il a flanqué son château fort de quatre tours
Dont les orbites noirs fouillent les carrefours

Qu'il aperçoive au loin ménestrel ou trouvère,
L'homme n'a pas le temps de faire sa prière.

Les corbeaux trop repus ne vont plus à la mer,
Et leur vol, diadème lourd, obscurcit l'air.

Sa jambe, pieu d'enfer à la pointe acérée,
A répandu le sang dans toute la contrée

Il a vécu cent ans au fond de son manoir,
N'ayant pour compagnon fidèle qu'un chat noir.

Maudit, enveloppé d'horreur et de mystère,
Son nom a retenti jusqu'au bout de la terre.

Mais voici que Combourg est mort et qu'on l'enterre !

***

Son bâtard favori, Yves le Bibouel,
Veut que son corps repose auprès du maître-autel.

Les prêtres sont vêtus de leur chape trop lourde,
Leur voix lente se perd tellement elle est sourde ;

Le peuple, rassemblé par ordre, leur répond,
Versets entrecoupés d'un silence profond.

Voici la messe dite et l'on est à l'absoute,
Un froid mortel semble tomber de la grande voûte,

Quand le *De profundis* final est entonné ;
Les quatre vents font rage et le ciel a tonné,

Au moment où l'officiant, selon le rite,
Fait le signe de croix en jetant l'eau bénite,

Le cercueil s'est ouvert, avec un grand fracas,
Eclaboussant la nef d'ordures et d'éclats ;

Les portes ont claqué sous l'effort des rafales,
La jambe et le chat noir ont bondi sur les dalles,

S'enfuyant à travers les assistants tout pâles[1].

RAOUL GINESTE.

XXIII.

Le mois de mai.

C'est le joli mois de mai :
L'aubépine est refleurie,
Le papillon transformé
Folâtre sur la prairie.
C'est le joli mois de mai :

C'est le joli mois de mai :
Le lilas brode ses branches,
Et le muguet parfumé
Met ses collerettes blanches.
C'est le joli mois de mai.

C'est le joli mois de mai :
Les soldats près des nourrices
Sentent leur cœur allumé
Et font des yeux en coulisses,
C'est le joli mois de mai.

C'est le joli mois de mai,
Et les jeunes amoureuses
Au bras de leur bien aimé
Se suspendent tout heureuses.
C'est le joli mois de mai.

C'est le joli mois de mai :
Mardi que chacun s'en aille
Du vieux Procope charmé
Tortiller la victuaille.
C'est le joli mois de mai.

Clément Privé.

J'ai retrouvé cette petite pièce où l'on rencontre un refrain que nos lecteurs connaissent bien (cf. tome III, p. 252, t. IV, p. 258, t. V, p. 268), en classant ma collection de Menus illustrés. Cette chanson avait été composée comme lettre d'invitation au 7e dîner (mai 1877) de la Rive gauche qui se tenait au café Procope.

P. S.



LES ORDALIES[1].

III

PAR LE POISON.

r). — *A Karéma.*

Chez les Nyamparas du Karéma, sur les bords du Tanganyika, on est persuadé que la mort d'un grand personnage est due aux maléfices d'un sorcier malfaisant que le *mouavi* aide à faire découvrir. Le sultan de Karéma étant mort en 1881, une vieille femme, connue pour composer des filtres, dut boire le poison d'épreuve et n'ayant pu le supporter, fut reconnue coupable et exécutée comme telle[2]. Dans certaines contrées, si le chef meurt, c'est le sorcier officiel (*mganga*) qui est pris pour victime[3].

s). — *A Mauo.*

Dans l'Oukeréoué, à l'ouest de Zanzibar, le poison d'épreuve est appelé *daoua*, du mot arabe qui signifie remède. Ceux qui ne peuvent supporter l'épreuve sont brûlés vifs : le P. Le Roy en fut témoin à son passage, à l'occasion de la mort du roi Tonga[4].

t.) — *A Loango.*

Au siècle dernier, l'abbé Proyart fait mention de l'épreuve de la cassa, dans le royaume de Loango et de Cacongo. Lorsqu'un individu est accusé d'un crime dont on ne peut le convaincre, il lui est permis d'avoir recours à la *cassa* pour se justifier. Cette cassa se prépare en faisant infuser dans de l'eau ordinaire un morceau de bois du même nom. C'est un vrai poison pour les estomacs faibles qui ne sont pas

[1] Suite, voir t. vi, p. 421 630, t. vii, p. 129.
[2] J. Becker, *La vie en Afrique*, Paris et Bruxelles, 1887, 2 v. in-8, t. ii ch. XXVII, p. 149 ; ch. XXXIV, p. 303.
[3] *Ibid*, t. i, ch. V, p. 79.
[4] *A travers le Zanguébar*, Lyon, 1884, in-8, ch. VII, p. 37-38.

assez forts pour le rendre sur le champ. Celui qui soutient cette épreuve est tenu pour innocent, son accusateur pour calomniateur et puni comme tel. — Lorsque la faute dont un homme est accusé n'entraine pas la peine capitale, on lui fait prendre, quand il est en danger de mort, un contre-poison qui produit un violent vomissement et sauve le mourant. Alors il subit la peine établie par la loi pour sa faute. Les habitants de ce pays ont une grande confiance dans cette épreuve et les princes peuvent boire la cassa pour se disculper, mais il leur faut l'autorisation du roi[1].

u). — *Kakongo.*

Il y a environ deux ans qu'un prince de Kakongo, soupçonnant qu'on voulait l'empoisonner, fit prendre la *Cassa* à toute sa maison. Beaucoup d'hommes périrent, et entre autres celui de ses serviteurs qu'il aimait le mieux et qu'il tenait pour le plus honnête[2].

v). — *Chez les Bakalais.*

(Ogooué).

Les accusations de sorcellerie sont une cause incessante de troubles et de malheurs chez ces pauvres peuples. Le 11 de ce mois, un jeune frère d'Obindji fut arrêté comme inculpé d'avoir ensorcelé son frère aîné le prédécesseur d'Obindji, et de l'avoir ainsi fait périr. Cet homme était mort depuis un an, et son malheureux frère avait dû déjà avaler trois fois le *m'boundou* pour prouver son innocence. Toujours l'accusation se reproduisait. Il crut acheter son repos et sa vie au prix de quelques esclaves ; mais son beau-frère réclama une nouvelle épreuve...

Le 12, Quenquéza se rend en toute hâte à Goumbi pour voir encore avaler le poison. Une jeune fille est accusée d'avoir ensorcelé un homme qui vient de mourir ; il faut donc qu'elle subisse l'épreuve du *m'boundou*[3].

[1] *Geschichte von Loango, Kakongo und andern Kœnigreichen in Afrika*, Leipzig, 1777, in-12, ch. XIV, p. 125-126. N'ayant pas à ma disposition le texte rançais de cette relation, j'ai cité la version allemande.

[2] *Ibid.*, p. 126.

[3] Du Chaillu, *Voyages et aventures dans l'Afrique équatoriale*, Paris, 1863, grand in-8, ch. XVI p. 305-306 ; cf. une autre épreuve, *ibid.* ch. XXV, p. 455-456.

x). — *Chez les Balantes.*

(Cazamance).

Le poison d'épreuve porte chez les Balantes de la Basse-Cazamance le nom de *tali* : « On le prépare avec les feuilles et les fruits de l'arbre de ce nom ; à cette préparation, on ajoute du sang humain, le cœur des hommes morts dans l'année, plus les cervelles avec le foie et le fiel ; on met ce hideux mélange dans une cuve, et on l'y laisse fermenter pendant un an. »

Mais tandis que l'épreuve du *m'boundou*, de la *Cassa* et du *mouavi* a lieu sur-le-champ, celle du *tali* n'a lieu qu'une fois par an et en grande cérémonie. « Les malheureux qui vont boire le *tali* sont généralement ceux qui sont accusés de sortilèges sur leurs voisins ou leurs troupeaux ; d'autres vont le prendre afin de se faire reconnaître pour sorciers et de pouvoir, le cas échéant, se porter comme prétendants à la couronne. Un noir accuse son voisin d'avoir jeté un sort sur lui et sur ses troupeaux, en allant la nuit placer sur la porte de celui-ci trois épis de mil. L'homme ainsi dénoncé est obligé d'aller le lendemain se faire inscrire pour le prochain *tali* : s'il n'y va pas, le jour du départ pour la cérémonie, le roi le met à mort et confisque ses biens et sa famille en faveur de celui qui l'a accusé. En effet, celui qui porte contre quelqu'un une semblable accusation est forcé d'aller déclarer au roi qu'il en est l'auteur : celui-ci connaît seul le dénonciateur jusqu'au jour où le résultat de l'épreuve vient montrer la véracité ou la perfidie du plaignant. »

Ce ne sont pas seulement, comme on le voit, ceux qui sont accusés de sorcellerie, mais aussi ceux qui veulent arriver au pouvoir, qui sont soumis à cette épreuve. « Le sceptre est héréditaire : lorsque le roi meurt, si parmi les fils il n'y en a pas un qui ait pris le *tali* deux fois, qui soit disposé à le prendre une troisième fois, et qui en outre ait donné des preuves manifestes qu'il est grand sorcier, le trône est déclaré vacant. »

Le *tali* se tient en grande cérémonie et l'autorité portugaise tolérait cette épreuve à l'époque où Zekinchor, sur la Cazamance, appartenait au Portugal, d'autant qu'elle percevait un droit sur l'opération. L'autorisation accordée, ceux qui doivent boire le *tali* « se rendent dans le marigot situé en face de Zekinchor : c'est l'endroit fixé pour cette cérémonie par la tradition et les rites fétichistes. Là, ils trouvent un grand sorcier qui les attend ; les apprêts de la redoutable épreuve terminés, ils paient à celui-ci un nouveau droit pour avoir part à la distribution. Le sorcier goûte le poison, le déclare composé suivant les rites

et le leur verse à pleines calebasses ; les patients boivent jusqu'à ce qu'ils tombent morts ou rendent ce qu'ils ont absorbé : dans ce cas, ils sont reconnus innocents ou sorciers et en réchappent.... « Sur environ deux cents infortunés qui chaque année vont boire le *tali*, bien peu en réchappent : on me dit cinq ou six à peine, mais il est, paraît-il, avec les sorciers, des accommodements. Ceux-ci, moyennant certains cadeaux, vous donnent certains fétiches et vous administrent des ingrédients qui neutralisent l'effet du *tali* ou le rendent inoffensif[1]. »

γ). — *Chez les Moussoronges ou Moussalongos* (Bas-Congo).

S'il y a doute sur la culpabilité, un sorcier du pays est chargé de préparer un breuvage empoisonné qu'on fait avaler à l'accusé. Si celui-ci est réellement innocent, il doit sortir, pense-t-on, sain et sauf de l'épreuve. Mais hâtons-nous de dire qu'il n'est pas d'exemple qu'un patient ait échappé à la violence du poison employé pour l'expérience[2].

IV.

Par l'Eau bouillante.

b). — *Légende de Charlemagne.*

Dans une version nordique du poème de Doon de la Roche, dont la version espagnole[3] est connue sous le nom d'histoire d'Enrique, fils d'Oliva, insérée dans la partie moderne de la rédaction de la *Karlamanus Saga*, Milon, sénéchal du roi Hugon, calomnie la reine Olive, fille de Pépin, et l'accuse de tromper son mari avec un nègre. Le roi, abusé par les apparences, le croit et veut faire périr la reine. Celle-ci offre de se soumettre au jugement de Dieu. Elle propose de se placer nue dans l'eau bouillante, puis de se faire lancer dans les airs par une baliste pour retomber sur des pointes de lance, enfin d'être emmenée en pleine mer sur un bateau et d'être jetée à l'eau. Mais Milon fait croire au roi que sa femme est sorcière et sortira victorieuse de ces épreuves, grâce à ses maléfices, non à son innocence[4].

[1] Marche, *Trois voyages dans l'Afrique occidentale*, Paris, 1879, in-18 jés. 1re partie, ch. V, p. 71, 72-74.

[2] Westmark, *Trois ans au Congo*, Lille, 1887, in-8°, p. 34.

[3] Publiée par la société des Bibliophiles Espagnols : *Historia de Enrique fi de Oliva, Rey de Jherusalem*, éd. P. de Gayangos, Madrid, in-8°.

[4] Cf. G. Paris, *La Karlamanus Saga, histoire islandaise de Charlemagne* (*Bibliothèque de l'école des Chartes*, 5e série, t. v, 1864, p. 107).

c). — *Chez les Vouazaramos.*

(Afrique orientale).

Les Vouazaramos, qui habitent à l'ouest de Zanzibar, font subir une épreuve de ce genre à l'accusé dont la main est trempée dans l'eau bouillante. Si la main de l'individu accusé de sorcellerie porte les marques de la moindre brûlure, le crime est prouvé et le coupable est brûlé. C'est le *mganga*, ou docteur, qui fait subir l'épreuve[1].

d). — *A Ceylan.*

Dans cette épreuve, l'eau bouillante où la femme est obligée d'enfoncer le bras remplace parfois le fer rouge[2].

V.

Par l'Huile bouillante.

a). — *Dans l'Ouganda.*

Pour l'épreuve des accusés, les gens de l'Ouganda substituent l'huile bouillante à l'eau[3].

b). — *Chez les Michicongos.*

On trouve également cette sorte d'ordalie chez les populations bantoues de l'ouest de l'Afrique. Voici comme se passa une épreuve de ce genre, d'après un témoin oculaire[1] : « Le lendemain matin, se présenta à la maison un homme d'une trentaine d'années, grand, sec, couvert de grisgris et vêtu de filaments de paille attachés aux reins et tombant jusque sur les pieds. Dans ses cheveux était passé un bandeau de cuivre..... Il était accompagné d'un jeune homme au visage franc et ouvert, beau nègre d'une vingtaine d'années environ, qui portait un sac et une marmite. C'étaient des sorciers. On leur donna une bouteille de tafia et ils procédèrent immédiatement à l'opération suivante. Tandis que le jeune homme ayant réuni quelque menu bois, allumait un feu sur lequel il plaça sa marmite remplie d'huile d'arachides, le feticheiro écrasait des herbes sur une pierre. Nos muleks étaient rangés en cercle derrière eux.

[1] Burton, *Voyage aux grands lacs de l'Afrique orientale*, Paris, 1862, in-8°, ch. IV, p. 103, ch. XIX, p. 656.

[2] Cf. Ribeyro, *Histoire de l'isle de Ceylan*, Paris, 1701, in-12, l. I, ch. XVII, p. 141.

[3] Burton, *Voyage aux grands lacs de l'Afrique orientale*, ch. XIX, p. 656.

« Quand l'huile fut bouillante, le sorcier se mit à parler à voix basse, en traçant des cercles autour du fourneau. Il jeta dans la marmite une substance que nous ne pûmes voir et qui produisit un crépitement singulier. Puis il fit signe à un mulek d'approcher. Tambour s'avança bravement. L'*Andoké* (sorcier) lança alors un anneau de fer dans l'huile bouillante. Tambour, après s'être frotté les mains avec les herbes pilées, plongea vivement la main dans le liquide, en retira l'anneau qu'il retint quelque temps entre ses doigts, puis le laissa tomber à terre. Il fit tout cela sans se brûler et si adroitement que, certes, le petit coquin n'en était pas à sa première épreuve. Du reste, tous les autres s'en tirèrent plus ou moins habilement[1]. »

c). — *Chez les Achiras.*

(Ogowé).

La même épreuve existe chez les Achiras, mais l'accusateur doit prouver, en la subissant, la vérité de ses allégations « Le 2 avril, je fus témoin d'une nouvelle épreuve judiciaire. Un petit garçon, le fils d'Aquailai, le docteur qui avait chassé le sorcier de la grande rue de Goumbi, désigna un des hommes de Quenguéza comme coupable d'avoir endommagé une pirogue bakalaise. L'homme de Goumbi nia le fait et réclama l'épreuve. On fit venir un docteur Achira, qui déclara qu'en effet le seul moyen de faire éclater la vérité, c'était de recourir à l'épreuve de l'anneau chauffé à l'huile. Là-dessus, on mit en présence le Bakalai et les hommes de Goumbi, et l'on procéda tout de suite à l'expérience.

« Le docteur Achira posa par terre trois bûches de bois rouge, qui se touchaient par leurs extrémités, puis il entassa du menu bois entre elles jusqu'à leur niveau. Un pot à moitié plein d'huile de palmier fut placé ensuite sur ce bûcher, auquel on mit le feu : l'huile aussi s'enflamma. Pendant qu'elle brûlait, le docteur jeta dans le pot un anneau de cuivre. Il resta ensuite debout, à côté, tenant à la main une tasse pleine d'herbes trempées dans l'eau, il en jetait de temps en temps quelques brins dans l'huile bouillante, dont la flamme, alors, se ravivait. A la fin tout fut brûlé. C'était le moment de l'épreuve. On dit à l'accusateur, le petit garçon, de retirer la bague du pot. Il hésitait, mais son père le poussa, pendant que le peuple s'écriait : Voyons s'il a menti ou s'il a dit la vérité.

« Enfin, l'enfant se décida à mettre la main dans le pot : il saisit l'an-

[1] Ch. Jeannest, *Quatre années au Congo*, Paris 1883 in-18 jés. ch. IV p. 113.

neau rougi, mais il le laissa retomber bien vite, après s'être cruellement brûlé les doigts. A cette vue, ce ne fut qu'un cri : Il a menti ! il a menti ! et l'homme de Goumbi fut déclaré innocent.

« Je me hasardai à faire entendre que l'accusé se serait de même brûlé les doigts, s'il eût touché l'anneau ; mais personne ne voulut considérer l'affaire *sous ce point de vue (sic)*. Dans un pays où l'accusateur est obligé de soutenir sa dénonciation de cette façon-là, je crois qu'il est difficile d'arriver à une instruction satisfaisante.[1] »

VI

Par le fer rouge.

d). — *A Ceylan.*

Toute femme soupçonnée d'avoir eu commerce avec un individu d'une caste inférieure à la sienne était amenée devant le *Marcillero* : si elle niait, on l'obligeait à prendre un fer chaud et à le tenir quelque temps entre ses mains : si elle ne se brûlait pas, elle était renvoyée chez ses parents qui se réjouissaient de ce qu'elle avait pu prouver son innocence, sinon, elle était brûlée par eux immédiatement[2].

VII

Par le charbon ardent.

a). — *Dans le Nedjd.*

(Arabie).

La tribu des Gomussa, entre la Syrie et l'Arabie, doit son origine à une femme des Suellmat qui avait épousé un Arabe de la tribu des Mizrab. Son mari étant mort peu après, elle se remaria dans sa propre tribu et mit au monde un fils, dont elle attribua la paternité à son premier mari. Le second revendiquant l'enfant, la mère fut soumise à l'épreuve d'un charbon ardent qu'on lui plaça sur la langue et obtint gain de cause. Toutefois, cet enfant montra toujours de l'éloignement pour elle, d'où il fut surnommé Gomussa (l'égratigneur), et c'est de lui que descend la tribu de ce nom[3].

[1] Du Chaillu, *Voyages et aventures dans l'Afrique équatoriale*, Paris, 1863, grand in-8°, ch. XVI, p. 302-303.

[2] Ribeyro, *Histoire de l'isle de Ceylan*, o. c. p. 141.

[3] Lady Blunt, *Voyage en Arabie*, Paris, 1882, in-8°, ch. I, p. 24-25.

VIII

Par la Viande.

a). — *Chez les Vouakouafis.*

Une épreuve originale est celle qu'au dire de Burton,[1] pratiquent les Vouakouafis de l'Afrique orientale, et qui consiste à gorger de viande l'accusé jusqu'à ce qu'il en meure.

b). — *Chez les Basoutos*[2].

On peut en rapprocher l'épreuve pratiquée chez les Basoutos de l'Afrique australe : quand un individu a été volé, il tue un bœuf et le fait manger aux gens du voisinage qui lui sont suspects ; si quelqu'un suffoque en avalant de travers, c'est lui le coupable.

IX

Par la mer.

a). — *A Madagascar.*

On a vu plus haut qu'une des épreuves auxquelles la reine Olive offrait de se soumettre était l'épreuve en pleine mer. Il existait autrefois, dans la partie méridionale de Madagascar, près de Fort-Dauphin, une ordalie de ce genre. L'accusé était placé au pied de la roche d'Itapère sur laquelle il appuyait les mains : il restait ainsi debout, les jambes dans l'eau pendant un certain temps. Si une goutte d'eau d'une vague atteignait la partie supérieure de son corps, il était reconnu coupable et tué sur-le-champ à coups de zagaie[3].

X

Par les crins.

a). — *Chez les Vouazégoura.*

Suivant Burton[4], les Vouazégoura, qui habitent dans l'Afrique orientale, traversent l'oreille du suspect avec des crins de gnou.

[1] *Voyage aux grands lacs de l'Afrique équatoriale*, ch. XIX p. 156.

[2] Casalis, *Les Bassoutos*, Paris, 1870, in-12, p. 310.

[3] Barbié du Bocage, *Madagascar, possession française depuis 1642*, Paris, s. d. in-8°, p. 89 ; H. d'Escamps, *Histoire et géographie de Madagascar*, Paris, 1884, in-8°, L. II, ch. II, p. 457.

[4] *Voyage aux grands lacs de l'Afrique orientale*, ch. XIX, p. 656.

XI

Par le clou.

a). — *Chez les Cabindes.*

Entre autres moyens d'épreuve déjà cités, les Cabindes de la côte orientale d'Afrique emploient le suivant : « Le feticheiro apporte une grosse tête en bois qui représente un dieu. Il y plante un clou que l'accusé doit enlever avec les mains. Il est bien clair que tout dépend de la façon dont le sorcier l'a enfoncé... Un jour, à Banane, j'assistai à une cérémonie de ce genre. L'idole que le sorcier apporta était hérissée de mille clous[1]. »

XII

Par les crocodiles.

Jo m'escondirai ja, se vos le comandez,
A jurer sairement o juïse a porter :
De la plus halte tor de Paris la citet
Me larrai contreval par creant devaler
Que ja por vostre honte ne fut dit ne penset.
Non ferez, ço dist Charles, mais le rei me nomez[2].

Cette question d'ordalie manque dans les textes en prose publiés par M. Koschwitz[3].

René Basset.

[1] C. Jeannest, *Quatre années au Congo*, ch. IV, p. 115.

[2] V. 32-39 de l'édition de Koschwitz : *Karls des Grossen Reise nach Jerusalem*, t. II de l'*Altfranzœsische Bibliothek* (2e éd.), p. 5, Heilbronn, 1883, in-16 Cf. A. Von Keller, *Altfranzœsische Sagen*, Heilbronn, 1876 in-16, ch. II ; Gautier, *Les Epopées françaises*, t. III, 2e édit., 1880, p. 270-315 ; G. Pâris, *Histoire politique de Charlemagne*, Paris, 1865, p. 55 et 334 ; Moland, *Origines littéraires de la France*, Paris, 1863, in-12 p. 100-118 et 386-398 ; G. Pâris, *La poésie au moyen-âge*, Paris, 1885, in-18 jés., p. 119-149, et les sources citées par Nyrop, *Storia dell' Epopea francese*, Turin, 1888, in-8°, p. 477-478, et Gautier, *op. laud.* notes, p. 276-285.

[3] *Sechs Bearbaitungen der altfranzœsischen Gedichte von Karls des Grossen Reise nach Jerusalem*, Heilbronn, 1879, pet. in-8.

LA MASSUE BÉNIE

II.

A LOCMARIAQUER[1].

A propos de la note si curieuse de M. Emile Enaud, publiée dans le dernier numéro de la *Revue des Traditions populaires*, sous le titre de : *Le mât béni de Caurel*, l'idée nous est venue de compulser quelques documents qui, dans le temps, nous avaient été envoyés par M. Mahé, de Locmariaquer. Tous les archéologues de notre région savent quels services M. Mahé a rendus à la science en faisant de son mieux pour veiller à la conservation des monuments mégalithiques de son pays. Il a aussi dirigé quelques fouilles qui souvent ont eu les plus heureux résultats. Nous citerons le passage suivant d'une lettre qu'il nous a écrite dans le courant de l'année dernière parce qu'il y parle d'une tradition qui, par certains côtés, se rapproche de celle que M. Enaud a recueillie : « La Massue dans nos pays s'appelait *Maël* et l'on raconte que quand nos ancêtres livraient un combat décisif, pour ne pas laisser les vieillards infirmes exposés aux outrages de l'ennemi, on leur cassait la tête avec le *Maël beniguet* » (massue sacrée ou bénie...)

Cette massue sacrée nous semble être la très proche parente du mât béni de Caurel.

Il n'est pas douteux pour nous que les Bretons aient beaucoup fait jadis usage de massues, et il nous semble que les fameux pen-bas ou bâtons à tête ne sont que des diminutifs de ces armes primitives.

Il serait grandement à désirer que l'on pût relever dans le pays breton, comme ailleurs aussi, toutes les traditions se rapportant au massacre des vieillards avec une arme sacrée. Nous croyons très fermement qu'on arriverait à des résultats fort curieux et qui nous feraient remonter par la pensée jusqu'aux premiers âges de l'humanité dans notre pays.

LIONEL BONNEMÈRE.

III.

LA MASSUE DU MANÉ-GUEN.

Sur le versant oriental de la montagne de Mané-Guen en Guesnin, se trouve une chapelle de la Vierge, sous le nom de N. D. du Mané-Guen. Les habitants du pays prétendent que dans les temps reculés les vieillards lassés de la vie se rendaient sur le sommet du mont, afin que l'un des druides qui y faisaient leur séjour les en débarrassât et les frappât de sa massue sacrée. (CAYOT DELANDRE. *Le Morbihan* p. 389).

P. S.

[1] Cf. le t. VII, p. 153.

LES CROIX LÉGENDAIRES[1].

II

La croix de pierre du Sillon a Saint-Malo.

Première légende. — Le Sillon est une chaussée qui s'avance à l'est de la ville de Saint-Malo en côtoyant la grande grève. Avant 1509, ce n'était qu'un isthme de sable reliant Saint-Malo à la terre ferme. Vers 1510, cette chaussée fut construite en pierres de façon à opposer une digue aux eaux de l'Océan.

On raconte que, sous la Terreur, un certain nombre de Chouans furent fusillés dans la grande grève le long de la chaussée, et qu'en expiation on éleva, sous la Restauration, la croix qui existe actuellement.

2e légende. — Deux jeunes gens s'aimaient : le jeune homme partit un jour pour un lointain voyage en promettant à sa fiancée de revenir le plus tôt possible. La jeune fille resta accoudée sur le parapet du Sillon aussi longtemps qu'elle put apercevoir le navire qui emportait son fiancé.....

Elle vint chaque jour, pendant plusieurs années, à la même place, interroger l'horizon, attendant toujours le retour du navire... Mais le navire ne revint pas. Néanmoins, tant qu'elle vécut, elle ne cessa pas, quelque temps qu'il fasse, de venir tous les jours à la même place attacher son regard sur la mer mystérieuse qui lui avait ravi celui qu'elle aimait, et lorsqu'elle sentit la mort s'approcher d'elle, elle fit élever une croix à l'endroit où elle avait coutume de s'accouder à la mémoire de celui qui n'était plus.

3e légende. — Un évêque de Saint-Malo, Mgr Antoine des Laurents, revenant dans son pays après une longue absence, et descendant de voiture sur la chaussée du Sillon, s'écria en mettant pied à terre : « Enfin je te revois, mon cher Saint-Malo ! » Au même instant, il s'affaissa dans les bras de son vicaire... Il était mort.

Ce fait, absolument authentique, s'est passé le 15 octobre 1785 et on éleva une croix au lieu où mourut le saint évêque. (Manet dit que cette croix avait été placée par Mgr des Laurents lui-même lors de la mission de 1774).

4e version. — La chaussée du Sillon, construite en 1510, fut bou-

[1] Cf. le t. vii, p.

leversée par la mer en 1733, et il fallut la reconstruire à grands frais. Afin d'éviter le retour d'une semblable calamité, on éleva sur la digue une croix de pierre, pour placer le travail sous la protection de Dieu. On a cru, et moi le premier, que la croix, gravée cent mètres plus à l'est dans le parapet, avait été faite en souvenir de cet événement, mais c'est une erreur ; cette croix gravée, à deux branches, est, tout simplement, l'indication d'une des zones militaires.

Un fait absolument certain que je garantis exact, c'est que, même par le plus grand calme, et n'y eût-il pas un souffle de vent dans l'atmosphère, chaque fois que l'on passe sur le Sillon devant la croix, une bouffée d'air frais vous fouette le visage. Cela tient peut-être à l'éperon en granit qui s'avance dans la grève au-dessous de la croix ! Je n'en sais rien, mais le fait est réel.

H. Harvut.

MIETTES DE FOLK-LORE PARISIEN.

XX.

Jeux au Luxembourg.

Au Luxembourg, les petits garçons se tendent la bouche en montrant leurs dents, puis ils l'ouvrent toute grande et en font sortir leur langue qu'ils plient en deux dans le sens de la longueur. Cela s'appelle « la porte cochère », la langue est « la voiture ».

Un autre jeu s'appelle Jeanne d'Arc, auquel prennent part beaucoup de petits garçons. Celui qui est Jeanne d'Arc a un petit drapeau, il y a une bataille; Jeanne d'Arc est blessée, on lui met un mouchoir à la jambe, puis on la hisse sur un tas de sable qui figure le bûcher ; quelques-uns des petits garçons jettent du sable sur le bûcher pour figurer les flammes; d'autres assis sont les spectateurs qui regardent le supplice[1].

Paul-Yves Sébillot.

[1] Ce jeu est évidemment inspiré par la pantomime jouée l'an dernier à l'Hippodrome, à laquelle beaucoup de ces enfants ont assisté.



LES NOMS DES DOIGTS[1]

IV

Halberstadt (Allemagne du Nord).

Dans tous les pays, sans doute, les mamans disent à leurs enfants désobéissants : « Avoue, c'est mon petit doigt qui me l'a dit ? » Nous rapprochons de ce fait le couplet suivant qu'une nourrice chantait à notre frère en désignant chaque doigt successivement, et en faisant une risette pour le dernier :

« Das ist der Daumen,
Der scühttelt die Pflaumen[2].
Der liest[3] sie,
Der frisst sie.
Und der *Kleine Schelm* sagt's der Mutter wieder ? »
« Voici le pouce,
Celui-ci secoue les prunes,
Celui-là les ramasse,
L'autre les croque,
Et ce petit coquin-là va le dire à maman ! »

Dans le pays de Bade on chante la même chose pour les trois premiers doigts, puis le quatrième les porte à la maison et le « petit » les mange tous.

V

Pays de Bade.

Voici une toute autre version qu'on dit à Karlsruh :
Der ist in's Wasser gefallen,
Der hat ihn herausgeholt
Der hat ihn nach Haus getragen,

[1] Cf., le t. III, p. 53. 93, 199.
[2] Les prunes n'ont d'autre importanc que de rimer avec Daumen.
[3] Lesen se dit dans le sens de ramasser, trier.

Der hat ihn in's Bett gelegt
Und der Kleine hat es der Mutter erzauhlt.

« Celui-ci est tombé dans l'eau,
Celui-là l'a retiré,
L'autre l'a porté à la maison,
Le quatrième l'a mis au lit,
Et ce petit-là l'a raconté à maman. »

VI

Amérique du Nord.

Voici une version américaine de Boston qu'on vient de nous donner; les dictons anglais aiment assez le « little pig » qui a pour l'enfant plutôt le sens d'un ami que de l'être grossier et sale qu'il est à nos yeux :

This little pig went to market,
This little pig staid at home,
This little pig had bread and butter,
This little pig had none
This little pig cried wee, wee
I cannot get under the barn door.

Ce petit cochon alla au marché,
Ce petit cochon resta à la maison,
Ce petit cochon avait pain et beurre,
Ce petit cochon n'en avait pas,
Ce petit cochon cria: ohé ! ohé!
Je ne peux pas passer sous la porte !

VII

Halberstadt.

Voici une autre ritournelle qu'on chante en faisant claquer les mains de l'enfant l'une contre l'autre, et en les avançant toutes deux le plus loin possible en prononçant le dernier vers :

Wer will morgen Kuehen backen,
Der muss hab sieben Sachen :
Eier und Salz,
Butter und Schmalz,
Milch und Mehl,

Safran macht den Kuchen gehl (gelb)
Schuf, schuf in ofen !
Cuis, cuis ton gâteau,
« Le boulanger a appelé :
Qui demain veut cuire son gâteau
Doit apporter sept substances :
Œufs et sel
Beurre et graisse
Lait et farine
Et du safran pour le jaunir,
Pousse, pousse au four.

HEDWIGE HEINECKE.

VIII.

PAYS DE BEAUNE.

En prenant le pouce d'un petit enfant, puis l'index, puis les autres doigts, on dit :

Pôcelin,
Nôrain,
Lai caibaiche,
Le baissin,
Le roi ai mandé l'ptiot vâlet,
Leuve lai paitte et peu sén vai.

A l'exception du baissin, dont le sens m'échappe, ces mots sont significatifs : il y a d'abord le petit pouce, ensuite le nourricier, celui qui travaille le plus ; puis la caboche, la tête ou le plus grand, enfin le petit domestique. (CH. BIGARNE. *Locutions et Patois du pays de Beaune, 1891*, V° Bassin).

R. B.



LES ESPRITS FORTS A LA CAMPAGNE.

En donnant à cette petite série le titre ci-dessus, parce qu'il est court et expressif, je crois devoir ajouter que ceux qui se permettent à l'égard du clergé des licences satiriques parfois assez osées, que nous avons rapportées autre part (Cf. *Littérature orale de la Haute-Bretagne*, p. 380 : Propos sur les prêtres ; *Coutumes de la Haute-Bretagne*, p. 162, parodies de la cérémonie de l'enterrement) s'ils sont opposés à son immixtion dans les choses temporelles, ne laissent pas de lui faire appel au point de vue religieux, dans les cas de naissance, de mariage ou de mort. Les prêtres, qui pour la plupart sont fils de paysans et connaissent ces petites pièces depuis leur enfance, sont d'ailleurs les premiers à en rire.

I

EN HAUTE-BRETAGNE

1. *Qu'est-ce que l'Eglise ?*

Il était une fois un vieux militaire qui vint à l'église pour être le parrain d'un enfant. Le prêtre qui faisait le baptême lui adressa quelques questions et finit par lui demander ce que c'était que l'Eglise. Le vieux militaire, qui avait oublié son catéchisme, lui répondit :

C'est une grande maison,
Qui n'a ni foyer ni cheminée,
Et qui nourrit trois fainéants toute l'année.

En entendant cela, le prêtre tourna le dos, et ne put s'empêcher de rire.

2. *Le rouge-gorge et le clergé.*

Le Rouge-Gorge dit :

Monsieur le curé dit *spiritu* pour des gros sous, pour des gros sous.

3. *Enterrement de Landebia.*

A Landebia, quand quelqu'un meurt, on le porte à l'église et quand le prêtre bénit le corps il dit :

Tu m'as fait venir ici,
Dei mei,
Tu payeras mes pas,
Dei meas.

L'enfant de chœur qui est derrière le prêtre dit :

— Qu'est-ce que vous dites, vous, que vous voulez vous faire payer? Le vilain gourmand a tout mangé.

Le prêtre répond :

— Quand même qu'il ne resterait que la tournette et le galetier, j'en aurai toujours la moitié.

4. *Bénédicité.*

Bénédicité,
Fourche ferrée ;
Ma grand'mère est enterrée[1]
Enter les choux et la paurée[2]
Et quante la paurée levera
Ma grand'mère la mangera. (E.)

Bénédicité,
Crochon,
J'ai du pain dans un pochon[3] ;
Par dessus, par dessous,
S'i' plaît à Dieu, je l'mangerai tout. (E.

5. *Grâces facétieuses.*

a). Agimus tibi gratias,
Ramassez les assiette' et les plats
S'il y en a.
S'il y a des os
Mettez-les dehau (dehors)
Pour mett'e les chiens à repos.

[1] Var. : J'ai enterré ma grand'mère.
[2] Poireau.
[3] E. désigne Ercé, près Liffré (Ille-et-Vilaine).— P. les environs de Moncontour.

Nous prierons pour Lurau, pour Duron
Et pour tous ceux des environs ;
Pour la bonne femme Jeanne Bâtard,
Milleboutonnière et pour son gars,
Et pour la bonne femme Jeanne Julie
Qui fait ses pets trop petits.
Que Dieu veuille li séparer les dents d'o l'bé (bouche)
Comme la crème d'avec le lait. (P.)

b). Ad justibi gratia ;
Ramassez vos assiette' et vos plats,
Et la viande s'i' y en a ;
S'i' n'y en a point n'en (on) s'en passera.
Je r'mercie Dieu de ce repas,
Que l'aut'e ne tardège (tarde) pas :
S'i' tarde à v'ni',
J'aime mieux aller le cri' (chercher).
Je r'mercie Dieu et Notre Dame
(Le nom qu'on veut)... et sa dame.
Et tous les saints du paradis,
C'est assez, m'est avis. (E.)

6. *Bénédiction.*

a). Mon Dieu, venez répandre vos bénédictions
Sur nos champs, nos plantes et nos fagots,
Sur nos moutons et nos chevaux,
Sur nos vaches et nos viaux,
Sur nos petits pâturiaux,
Enfin sur tous nos bestions,
Du plus petit jusqu'au plus gros.

b). Mon Dieu venez répandre vos saintes bénédictions
Sur nos chevaux, nos bœufs et nos fagots,
Sur nos brebis, nos chèvres, nos vaches et nos veaux
Qui n'ont de vive (rien) que les os.

7. *Préface de Plévin.*

C'était Monsieur d'Alicor — qui avait donné une grosse somme d'argent — pour être nommé avant *Prédicaré*, — il m'avait bien défendu de n'en dire rien à personne, — et je ne ai parlé qu'à vous... *Per Christum dominum nostrum.*

[1] Quelques-unes des tamilles ainsi nommées habitent le pays.

C'était Monsieur de la Ville-Marqué — qui avait donné une vache et un pré — pour être nommé avant *Prêdicarê*.

Et on répète à tous les couplets : il m'avait bien défendu, etc.

C'était Monsieur du Bouton — qui avait donné son violon — pour être nommé avant *Prêdicarê*, etc., etc.

C'était Monsieur de la Puelle – qui avait donné sa vielle — pour être nommé avant *Prêdicarê*, etc., etc.

C'était Monsieur du Rocher — qui avait donné un grand pré — pour être nommé avant *Prêdicarê*, etc., etc.

C'était Monsieur de la Bouillie — qui avait donné une métairie — pour être nommé avant *Prêdicarê*, etc., etc.

C'était le seigneur de Plévin — qui avait donné le plus bon de ses chiens — pour être nommé avant *Prêdicarê*.

C'était Jacques d'Arles — qui avait donné un beau cheval — pour être nommé avant *Prêdicarê*.

C'était Monsieur Dubreuil — qui avait donné un petit chevreuil — pour être nommé avant *Prêdicarê*.

C'était Monsieur des Bos — qui avait donné un veau — pour être nommé avant *Prêdicarê*.

C'était Monsieur de la Hinaudas – qui avait donné un pré et un bois — pour être nommé avant *Prêdicarê*.

C'était Joseph Moulinet — qui avait mis la main au bassinet — et j'ai bien vu par votre *Per Dominum nostrum* — que pour être nommé il aura *pagatum*.

8. *Préface de Landebia.*

Le loup étant au pied de la montagne dit à la chieuvre, descendez.
La chieuvre lui répondit, nenni, grande bête, car tu me mangerais.
— Ah ! non, petite bête, je ne mange pas de viande le vendredi.
La chieuvre fut assez bête, l'écouta et descendit.
Le loup la prit par ses moustaches, — lui fit faire deux ou trois tours de grimaces,
La faisant chanter *Presidium laudat*.

9. *Vêpres de Landebia.*

— Devinez-vo ce qu'il y a dans les landes de Landebia ?

— Il y a une broussée de houssa (houx). — Devinez-vo ce qu'il y a dans cette broussée de houssa-là ?

— Il y a un petit nid. — Devinez-vo ce qu'il y a dans ce petit nid-là ?

— Il y a un petit œuf, oh! le bel œuf. — Devinez-vo ce qu'il y a dans ce petit œuf-là ?

— Il y a un petit oiseau, oh! le joli petit oiseau. — Devinez-vo ce qu'il y a sur ce petit oiseau-là ?

— Il y a de la plume, oh! la belle plume. — Devinez-vo pour quoi faire cette plume-là ?

— C'est pour faire une couette de plume pour le recteur de Landébia.

Il y a en Haute-Bretagne d'autres pays où se chantent des vêpres qui ne se trouvent point dans le paroissien. Dans le Blason populaire des Côtes-du-Nord (*Revue de linguistique* t. XIX et XX, p. 2 du tirage à part) j'ai donné le texte des vêpres d'Aucaleuc, de Tremblay et de Landebia ; dans ces trois paroisses, elles se chantent sur l'air du *Dixit Dominus*, comme celles recueillies à Vannes par M. Kerviler.

Paul Sébillot.

II

Basse-Bretagne.

Les noces de Jean Léger d'argent.

Sur l'air du psaume *Dixit Dominus Domino meo*, aux Vêpres du Dimanche.

Jean Léger d'Argent, *Jean* mon beau-fils, = qui inviteras-tu à tes noces, *dis*-le moi, dis-is ?

— Des marquis, des barons, ma grand'mère m'a dit, *pen*seriez-vous ! = J' n'inviterai pas tous les halle-fessiers qui sont par là, *je* ne suis pas si fou-ou.

Jean Léger d'Argent, *Jean*, mon beau-fils, = que donneras-tu à manger à tes noces, *dis*-le moi, di-is ?

— Une bassinée de bouillie, ma grand'mère m'a dit, *pen*seriez-vous ! = Je n' leur donnerai pas le beau pain blanc qu'est là-haut, *je* ne suis pas si fou-ou.

Jean Léger d'Argent, *Jean* mon beau-fils, = que donneras-tu à boire à tes noces, *dis*-le moi, dis-is ?

— L'eau de la mare aux canards, ma grand'mère m'a dit, *pen*seriez-vous ! = Je n' leur donnerai pas le bon vin blanc qu'est là-haut, *je* ne suis pas si fou-ou.

Jean Léger d'Argent, *Jean* mon beau-fils, = où mettras-tu ta femme à coucher, *dis*-le moi, dis-is ?

— Dans le jar à cochons, ma grand'mère m'a dit, *pen*seriez-vous ! = Je n' la mettrai pas dans l'beau lit bien qu'est là-haut, *je* ne suis pas si fou-ou.

(*Chanté à Vannes, par Mlle Joséphine Pocard-Kerviler, âgée de 80 ans.*)

René Kerviler.

LES GLACIERS (*Suite*[1]).

I

Le glacier de Charbonnel.

Voici au sujet de la montagne de Charbonnel ce que j'ai entendu dire par mes ancêtres ; autrefois elle s'appelait la montagne de Blanche-Fleur ; on y voyait des chalets avec des vaches, des chèvres et des moutons ; l'un d'eux était gardé par une femme du village des Vincendières ; un jour elle descendit pour assister à la fête de sainte Marie-Madeleine; elle passa la journée à danser, et quand le soir elle remonta au chalet, elle vit ses bêtes malades. Elle se mit alors à maudire la montagne, et elle dit :

— Herbe, herbette, tu fais crever mes bêtes ; le glacier reviendra ici, et jamais plus herbe n'y reverdira.

C'est cette malédiction qui a été l'origine du glacier que l'on voit maintenant.

Charles Rabot.

[1] Cf. le t. v, p. 252.

J'ai recueilli cette légende en 1878 lors de mon séjour à Bessans, village de la Haute-Maurienne, situé également au pied de Charbonnel.

Elle est relative à l'Aignille de Charbonnel (3 760m) la plus haute cime de la Maurienne, et spécialement au grand glacier qui couvre le versant N.-O. de cette montagne.

Le village des Vincendières dont il est question est un hameau situé à la base de l'Aiguille de Charbonnel. C. R.

LA BOULANGERIE ET LE PAIN.

I

Notes diverses.

Notre collègue M. Paul Sébillot a publié récemment une intéressante monographie du pain et de la boulangerie[1], dans laquelle il a relevé un grand nombre de superstitions, de légendes et de proverbes. Les notes suivantes que je n'ai pu lui communiquer à temps sont destinées à compléter son travail et à attirer l'attention de nos collègues sur ce sujet.

A Saint-Affrique (Aveyron), lorsque le pain est manqué, qu'il ne lève pas et reste plat, on est persuadé qu'il va arriver un malheur dans le délai de trois jours. Un accident de ce genre étant arrivé chez les parents de M. Combes, actuellement coiffeur, rue Gay-Lussac à Paris, madame Combe mère, en revenant de chez le boulanger qui lui cuisait son pain, ne manqua pas de s'écrier : « *Quel malheur va-t-il nous arriver ?* » Le lendemain, elle apprenait la mort de sa mère.

Dans cette localité, il est encore d'usage de préparer son pain et de le porter à cuire après lui avoir fait une marque pour le reconnaître ; on ne l'entame jamais sans avoir fait une croix. En un mot, le pain est très respecté.

Ne fais un four de ton bonnet. (Il ne faut pas avoir un bonnet trop chaud.)

Pour empêcher d'enfourner le pain. — Ayez la corde avec laquelle on aura pendu un larron, et l'attachez à l'instrument dont on se sert pour enfourner son pain et jetez de la poudre *galeliafre* dessus, jamais on ne le pourra enfourner, et ainsi il s'enfuira. (*Le secret des secrets de nature.* Extrait, tant du petit Albert que des Philosophes hébreux, grecs, et autres auteurs modernes. A Rouen, chez P. Beyer, s. d.)

Pour faire danser un pain. — Si vous mettez dans le pain, lorsque vous le mettrez au four, une noix pleine de soufre vif, de salpêtre et de vif argent, et puis la fermez promptement, après qu'il sera un peu

[1] *Traditions et superstitions de la Boulangerie*, Paris, Lechevalier, in-8 de p. 70.

échauffé, vous verrez le pain danser de telle façon qu'il donnera à ceux qui sont présents un beau spectacle et digne d'un frappement de mains. La même chose se fera en mettant une petite goutte de vif argent dans du pain chaud mis sur une table. (*Ibid.*)

Le pain de ménage ou pain bis, tel que le mangent les paysans, est connu de toute éternité à Paris sous le nom de *Gros-Guillaume*.

En Suède et même à Stockolm, dit M. Ph. Le Bas[1], les classes inférieures ne font du pain qu'une ou deux fois par an. Ce pain est de seigle mêlé avec de l'avoine ; on le nomme *Tnaekke-brœd* ou *Kakebroë*. Il est rond et plat, de la forme et de la grandeur d'une assiette ordinaire, troué par le milieu, et n'a pas l'épaisseur de la largeur du petit doigt. On en voit pendre, enfilés, par centaines, aux plafonds des maisons de paysans. Ce pain, quoique excessivement dur, n'est pas désagréable au goût ; on en présente sur la table des personnes les plus distinguées avec du pain de froment très bon et très blanc. Dans les temps de disette et principalement dans le nord de la Dalécarlie, on ajoute à la farine de seigle et d'avoine de l'*écorce de bouleau* bien macérée et pilée, ce qui rend ce pain si dur, qu'il faut des dents dalécarliennes pour pouvoir le mâcher[2].

Sainte Catherine de Sienne avait fait du pain avec de la farine qui se trouvait mauvaise à son insu. Or, ces pains étaient destinés à la communauté et aux pauvres. Une image connue consacre la légende : c'est l'instant où l'on voit la sainte Vierge qui bénit les pains et leur fait perdre leur mauvaise qualité.

Les saints et la boulangerie.

Saint Paul l'ermite passe pour avoir vécu 113 ans : il parvint à cet âge malgré ses macérations et son jeûne continuel. Sa retraite était un désert et il vivait d'eau, de quelques dattes, *avec la moitié d'un petit pain*, que depuis l'âge de 63 ans la Providence lui envoyait chaque jour. (*Histoire des personnes qui ont vécu plus d'un siècle*, tiré d'Arnauld de Villeneuve par M. de Longeville-Harcourt. — Paris, in-12 1716).

Saint Didace (Diégo ou Diègue), religieux de l'ordre des Frères mineurs de Saint-François d'Assise, au XV[e] siècle, rend à la vie un enfant qui

[1] M. Ph. Le Bas. l'*Univers pittoresque*, Suède et Norwège, Paris, 1838.

[2] *Voyage d'un officier hollandais en Suède*, p. 6 ; voy. aussi John Carr, *Voyage autour de la Baltique*, t. I, p. 164 de la traduction française. *Univ. pitt.* Suède et Norwège, p. 482.

avait été trouvé brûlé dans un four. (Collection du cabinet des Estampes de Paris, f° 41 du 5° vol.)

Sainte Rose de Lima est souvent représentée debout, les pieds nus sur un four qui est rempli de feu. (Abbé Crosnier, *Iconographie chrétienne.*)

Un prêtre, nommé Sanctulus, voulant rebâtir une église en Lombardie, consacrée à saint Saurent, et qui avait été brûlée, réunit beaucoup d'ouvriers. Et un jour qu'il n'avait rien à leur donner à manger, il se mit en prière, et il regarda à ses pieds, et il y trouva un pain tout chaud. Mais comme il n'y en avait assez que pour faire face à un repas de trois hommes, saint Laurent multiplia son pain, de façon que, pendant dix jours, tous les ouvriers purent s'en nourrir. (*Livre des Dialogues* de saint Grégoire.)

Les patrons des Boulangers.

Saint Honoré, évêque d'Amiens au VI° siècle, est, en France, le patron des boulangers. Sa fête est célébrée le 16 mai.

Ce saint est représenté tenant une pelle à four sur laquelle sont trois pains. (Voy. fig. 3 du f° 33 du IX° vol. de la collection des saints du cabinet des estampes de la Biblioth. nationale, pièce non signée, et *Iconographia sancta* à la Bibliothèque mazarine.)

En Belgique, le patron des boulangers est saint Albert, évêque de Liège vers 1192. Il est représenté debout, en costume épiscopal, tenant une pelle à four et trois pains fixés dessus, comme saint Honoré en France. (Figure gravée sur un méréau — pièce de monnaie — de la corporation des boulangers de Maestricht, publié dans la notice intitulée *Recherches historiques sur la corporation des métiers de la dite ville*, par M. A Perreau, Bruxelles, 1848, pl. 7, et le texte p. 43.)

Mais saint Albert n'est pas le seul patron des boulangers belges, il y a aussi saint Arnold adopté par la ville de Hasselt. Ce saint, fêté le 2 juillet, a les mêmes attributs. (Voir cette figure sur un sceau du XIV° ou XV° siècle, gravé dans l'ouvrage de M. Félix de Vigne... *Recherches historiques sur les corporations de métiers*, etc. in-8°, Gand, 1847, pl. 33, n° 7, et p. 76 du texte).

A. CERTEUX.

LA MADELEINE ET LES CORDIERS



On remarque en Haute et en Basse-Bretagne un très grand nombre de villages, nommés « la Madeleine ».

Par une coïncidence qui paraît fort étrange *à priori*, dans ces villages, presque toujours, il y avait autrefois des corderies, corderies qui, d'ailleurs, pour la plupart, existent encore aujourd'hui.

Ainsi, dans le Morbihan, on trouve une corderie à la Madeleine, en Theix; à la Madeleine, en Vannes; à la Madeleine, en Brec'h; à la Madeleine, en Saint-Nolff; à la Madeleine, en Pluvigné.

Dans le Finistère, on trouve une corderie, à Lambezelec (terre des Lépreux); à la Madeleine, près Morlaix, au lieu dit : « La Croix de Saint-Ladre. ».....

En Ille-et-Vilaine, existaient autrefois des corderies à la Madeleine, près Saint-Jouan-des-Guérêts; à la Madeleine, en Vitré; à la Madeleine, près Redon.....

Ces corderies, et par conséquent ces villages appelés « La Madeleine », toujours situés aux portes des bourgs ou des villes, ne sont autres que d'anciennes léproseries.

Ces léproseries s'appelaient « La Madeleine » parce que sainte Madeleine et son frère saint Lazare (par contraction saint Ladre) furent, tous deux, les fondateurs d'un très grand nombre de léproseries ou ladreries, et, dans ces léproseries, existait toujours une corderie parce que les lépreux, en Bretagne, avaient pour métier la fabrication des cordes de navires. Ce fait paraît absolument indiscutable. Prenons quelques espèces :

Aux portes de Vannes, par exemple, existe encore aujourd'hui une très grande corderie située au lieu dit « La Madeleine ». Or, d'après toutes les archives du pays, cette corderie était exploitée par les lépreux. « Aux portes de Vannes, dit M. Emile Souvestre dans son ouvrage *les Derniers Bretons*, à la Madeleine, se trouve encore une grande corderie qui était autrefois exploitée par les cacous, c'est-à-dire les lépreux. Ceux-là, vêtus d'une souquenille que timbrait la croix rouge, allaient à Vannes assister aux offices. Comme cela se passait d'ordinaire, c'est à l'entrée de l'église, c'est-à-dire sous les cloches, qu'ils devaient entendre l'office.

On pouvait voir à Vitré, il y a quelque temps, plusieurs corderies, placées dans les faubourgs de la ville, au lieu dit « La Madeleine ». Or,

à la Madeleine, en Vitré, existait, autrefois, une ladrerie dont le chef portait le nom de « Prieur de Saint-Ladre ». Il y avait, là, deux chapelles, l'une dédiée à saint Etienne, l'autre à saint Lazare et à sa sœur sainte Madeleine[1].

Enfin, une corderie située au village de la Madeleine, en Lambezelec, mérite bien ici une mention toute spéciale, si l'on remarque que Lambezelec signifie en breton « terre des Lépreux ».

D'ailleurs, dans ces villages dits « La Madeleine », si on trouve une corderie et dès lors une ancienne léproserie, on y rencontre aussi un très grand nombre d'habitants portant les noms de : Le Gall, Le Galous, Le Cacous, noms éminemment caractéristiques, quand on sait que, dans nos campagnes bretonnes, les populations fortement attachées à leur sol, se perpétuent dans le même village, et quand on remarque qu'aux mots français « malsain, galeux, lépreux », correspondent les noms bretons : « Le Gall, Le Galous, Le Cacous. »

Les individus qui se nomment : « Le Gall, Le Galous, Le Cacous... ne sont vraisemblablement, en majorité, que les descendants lointains des anciens lépreux, et, après plusieurs siècles, on les retrouve habitant le même lieu et exerçant parfois le même métier que leurs malheureux ancêtres.

En Bretagne, ainsi que les bâtards, les tailleurs et les lépreux, les cordiers faisaient partie de la race maudite, non pas parce qu'ils tressaient des cordes, ce qui n'a rien d'infamant, mais parce qu'ils étaient atteints de la lèpre. Si c'était un mauvais présage de rencontrer un cordier, le matin, sur sa route, c'est vraisemblablement parce que, chez certains, le germe de la terrible maladie coïncida avec telle rencontre d'un cordier-lépreux à ce moment de la journée.

Aujourd'hui encore, on dit en proverbe :

Les gars de la Madeleine
Ne se marient pas sans peine.

Si les jeunes gens de « La Madeleine » trouvent difficilement à se marier, c'est parce que, dans notre Bretagne où les souvenirs sont si vivaces, la tradition laisse rejaillir sur de lointains descendants, qui, du reste, comme on l'a remarqué parfois, sont très souvent malsains, débiles et scrofuleux, les restes d'un stigmate qui frappait leurs ancêtres, il y a déjà plusieurs siècles.

EUGÈNE HERPIN.

[1] Voir dans le *Vitréen*, des 3 et 10 avril 1851, une notice publiée par M. de la Borderie. — Voir, sur le même sujet, le *Nouveau Dictionnaire de Bretagne*, par Ogée, au mot : Vitré. — Voir, enfin, un aveu de 1580 rendu par Jean d'Argentré, archidiacre de Dinan, sur les pouvoirs du « prieur de Saint-Ladre. »

LES VILLES ENGLOUTIES[1].

LXVII

Un village englouti a Fürstenberg.

(*Mecklembourg*).

Les comtes de Fürstenberg habitaient en été dans l'un de leurs nombreux domaines qui était voisin de la ville de ce nom : outre la foule de leurs suivants, il y avait aussi un chapelain, car dans le village existait une église importante. Mais la vie coupable et impie des habitants du village fut cause que celui-ci fut englouti tout à coup avec son église : à leur place, un petit lac agite ses claires eaux. Cet étang, qui subsiste encore aujourd'hui, est d'une profondeur extraordinaire et porte le nom bizarre de « Schuhmacher » (cordonnier). Sur le bord est un endroit appelé « Dorfstœtte », parce que c'est dans le voisinage qu'aurait existé le village englouti[2].

LXVIII

Le lac Wœrther.

(*Carinthie*).

Il y a bien des années, la chronique ne fixe pas la date, à la place ou le lac Wœrther, qui s'étend de Lorette à Velden, allonge aujourd'hui ses flots bleus, il existait une ville dont les magnifiques constructions indiquaient la richesse des habitants. Ils étaient riches, en effet, mais pleins d'orgueil et de sensualité. Il arriva que, dans la nuit de Noël, la plus grande partie d'entre eux se réunit pour danser et festoyer. Les cloches annonçaient l'heure de matines, mais personne ne se souciait de leur carillon qui appelait à la cérémonie d'actions de grâces. Les portes de la salle du festin s'ouvrirent, un petit homme gris s'avança

[1] Suite. Voir la table des t. v et vi et le t. vii, p. 25, 209.

[2] Bartsch, *Sagen, Mœrchen und Gebrœuche aus Meklenburg*, Vienne, 1879, 2 vol : in-8, t. i, n° 394, p. 296.

lentement, et la bruyante société le regarda presque stupéfaite. Alors il éleva la voix qui résonna comme un cri lointain et leur dit : « Ne savez-vous donc pas, débauchés, quelle fête nous célébrons? Revenez avant que l'heure de la pénitence ne soit écoulée et que le châtiment ne vous ait atteints. »

Mais un rire railleur répondit au vieillard et les couples tournoyèrent avec plus d'ardeur dans la danse.

Quelques minutes avant minuit, l'avertisseur arriva de nouveau, portant dans ses bras un petit tonneau et entra d'un pas lourd dans la salle où résonnaient les cris bruyants des ivrognes. Derechef, il les invita au repentir et à la pénitence : « Sinon, ajouta-t-il, j'ouvre le robinet de ce petit tonneau : la mort et la destruction en sortiront. » Mais, de nouveau, ses paroles ne trouvèrent pas d'accès dans les cœurs endurcis des pécheurs, et ils ne lui répondirent que par des railleries impudentes.

« Soyez donc perdus » s'écria le vieillard, avec des yeux étincelants. Minuit sonnait : un violent orage s'éleva, le petit tonneau du vieillard resta là, le robinet ouvert ; lui-même avait disparu. L'eau forma des torrents bouillonnants : de chaque fente et de chaque planche jaillirent des flots qui remplirent les salles de fête et couvrirent les appels des victimes.

Les eaux continuèrent à jaillir jusqu'à ce qu'elles eussent dépassé les maisons, les collines et les montagnes : la ville disparut sans laisser de traces[1].

LXIX

Le chateau d'Ahrend.

(Mecklembourg).

Près de Wesenberg existait autrefois un château féodal appelé Ahrendsburg. Il aurait été englouti sous terre à cause de la vie impie que menait un chevalier du nom d'Ahrend[2].

[1] Rappold : *Sagen aus Kærnten*, 1 vol. in-16, Augsbourg, 1887, n° IV, p. 6-8.
[2] Bartsch : *Sagen, Mærchen und Gebræuche ans Meklenburg*, t. I, n° 395, p. 296.

LXX

La sépulture des Cantillon.

(Irlande).

D'après une tradition irlandaise, la sépulture de la famille des Cantillon se trouvait autrefois dans une île de la baie de Ballyheigh, à peu de distance du rivage de Kelly. Elle fut recouverte par les eaux de l'Atlantique, on ne dit pas à quelle occasion, mais les génies marins continuèrent à donner la sépulture aux membres de cette famille, jusqu'à l'époque où ils furent épiés et surpris par un être humain, Connor Crowe, tandis qu'ils célébraient les obsèques de Flora Cantillon[1]

LXXI.

Le lac Achangui.

(Ethiopie).

D'après une information recueillie par M. d'Abbadie[2], le lac Haxangi (Achangui), voisin du pays des Oromos (ou Gallas) Azabos, couvre le site d'une ville du temps jadis qui fut engloutie.

LXXII.

La Kemlade a Barkow.

(Mecklembourg).

La tradition suivante est un essai d'explication rationaliste d'une catastrophe attribuée, comme la plupart de celles que j'ai citées, à la méchanceté et aux fautes des victimes.

[1] Crooker. *Fairy legends, and traditions of the South of Ireland,* London s. d. pet. in-8° p. 187, *reproduit textuellement sans indication d'origine* par C. I. T. *Folklore and legends,* 1re série t. IV, *Ireland,* London, 1889, in-18 p. 14.

[2] *Géographie de l'Ethiopie,* Paris 1890, in-8°, § 95 p. 50.

On voit encore dans le petit lac de Kemlade, près du village de Barkow, une série de pieux enfoncés dans l'eau près du bord. La tradition rapporte qu'un seigneur nommé Kramon, à qui appartenait le village, cachait sous les apparences de la piété un caractère féroce. Un jour que ses gens qu'il laissait mourir de faim lui demandaient du pain, il les fit enfermer dans une grange à laquelle il mit le feu. Comme les malheureux qui brûlaient poussaient des cris, il dit en riant : Entendez-vous crier mes rats. En punition son château se remplit de rats : pour leur échapper, il fit construire une maison sur pilotis dans la Kemlade, mais les rats l'y poursuivirent. Les pieux qu'on voit encore sont les restes de cette maison[1].

On remarquera d'un autre côté le rapport qui existe entre cette légende et celle de l'évêque Hatto de Mayence dont le développement a été étudié de la façon la plus complète par F. Liebrecht[2].

RENÉ BASSET.

[1] Bartsch : *Sagen, Mærchen und Gebræuche aus Meklenburg*, t. I, n° 398, p. 299.

[2] *Zur Volkskunde*, Heilbronn, 1879 in-8°, *Der Mæusethurm* p. 1-16 ; C. J. T. *Folklore and legends*, 1re série, t. I, *Germany*. Londres, 1889, in-16, p. 62-66, *The Mouse Tower*.



PÈLERINS ET PÈLERINAGES[1]

XIII

Littoral de Saint-Malo.

A l'île de Césembre, est une chapelle de Saint-Brandan, que les jeunes filles invoquent pour trouver un mari.

Saint Méen est invoqué pour la guérison du mal qui porte ce nom ou celui de *mal Haragon* et qui consiste en croûtes recouvrant la tête et le visage des enfants. On dit généralement qu'il n'y a que les *beaux enfants* à être atteints de ce mal.

Saint Colomban, qui se trouve dans les ronces sur la grève de Cancale, est invoqué pour la guérison de tous les maux, indistinctement.

Saint Charles, au village de Blessin en Saint-Méloir, a la propriété de faire changer les vents. Pour que l'invocation soit accueillie favorablement, elle doit être faite par les femmes des marins, lesquelles doivent, avec leur tablier de noces, essuyer le sol de la chapelle du côté d'où elles désirent que le vent souffle.

Autrefois, il fallait qu'elles eussent aussi revêtu leur chemise de noces, mais cette coutume devait rencontrer parfois bien des empêchements, aussi a-t-elle été abandonnée.

En ce qui concerne saint Méen, il y a au-dessous de la statue du saint une piscine alimentée par un filet d'eau. On doit, à l'instar de la piscine de Lourdes, y plonger le malade pour obtenir la guérison.

Le village de Saint-Jouan, à environ deux lieues de Saint-Servan, est un lieu de pèlerinage ; la plupart des marins de nos côtes, lorsqu'ils sont en danger, font vœu d'aller à cette église, soit pieds nus, soit autrement. Ces sortes de pèlerinages sont fort fréquents, de même que les vœux divers faits par les parents (pour enfants ou parents malades) d'aller porter à l'église de Saint-Jouan quelques livres de bougie.

H. Harvut.

[1] Cf. le t. III, p. 105, 169, 278, le t. IV, p. 168, 330, 539, le t. V, p. 188, le VI, p. 238, 560, 699.

LES MYSTIFICATIONS.

III

L'origine du poisson d'avril (*Suite*).

Je retrouve dans mes notes deux passages qui sont à ajouter aux divers exemples donnés par M. Raoul Rosières :

« La Rivière qui avoit un laquais et un petit poisson d'Avril qui lui tenoit le bureau et espioit les allées et venues de son voisin, s'adressa un jour à sa femme. » Noël du Fail, Ed. Assézat, t. I. 248. (Il s'agit d'un seigneur qui veut corrompre la femme de son voisin).

« La dame ayant entendu cette parole du gentilhomme, qu'elle trouvoit à son gré, dit à un petit poisson d'avril qu'elle avoit auprès de soi : « Va t'en suivre ce gentilhomme... et lui dis que la dame qu'il a tantôt vue à la porte d'un tel logis se recommande à sa bonne grâce. » *Les contes et joyeux devis de Bonaventure des Periers*, nouvelle XXXIII. Nodier, dont j'ai l'édition sous les yeux, dit en note : petit poisson d'avril, c'est-à-dire un maquereau, parce que c'est au mois d'avril que l'on pêche le poisson de ce nom-là. La première édition est de 1558, antérieure par conséquent à la date où l'on cessa de commencer l'année en avril.

IV.

Similaires du poisson d'avril.

On retrouve en d'autres pays des mystifications analogues à celles de notre poisson d'avril, qui se placent à une époque différente.

Dans plusieurs provinces d'Italie, et en particulier en Sicile, *l'allelluja* (qui s'écrit avec quatre l) est pour le peuple sicilien analogue au poisson d'avril usité parmi les diverses classes dans le reste de l'Italie. Par une coïncidence à noter, *l'allelluja*, qui se passe le samedi saint, a presque toujours lieu en avril. Nos ancêtres, lors des céré-

[1] Cf. le t. III p. 134, le t. VI p. 193, le VII p. 193.

monies de la résurrection au samedi saint, avaient fait un instrument auquel ils donnaient le nom *d'alleluja*, et ce jour quand ils rencontraient quelque personne à visage de dupe, ils le priaient d'aller chercher la clé de *l'alleluja* (quelques-uns disaient celle du saint Sépulchre) ; partout où il y avait une église, se faisait cette farce qui est venue des pères aux fils et est encore en usage. Cette mystification a lieu aussi dans les Romagnes.

En Toscane, on envoie de la même manière chercher l'échelle ; à Vicence, on fait aller prendre l'empreinte de la mortadelle, *Tore stampo de la mortadela*, on remet à la personne qui s'est laissé prendre un poids lourd qu'elle doit porter à une autre qui la renvoie à un ami.

A Casteltermini, dans la province de Girgenti, à la mi-carême, on fait aller les enfants à l'église cathédrale pour voir scier (ou couper) la nonne, *sirrari la monaca*, et ils attendent avec anxiété ce spectacle sanglant qui ne s'accomplit jamais. C'est là un poisson d'avril enfantin qui peut avoir lieu dans la seconde quinzaine de mars ou pendant la première du mois suivant.

Il y avait un véritable poisson d'avril qui était en usage chez des familles les plus importantes de l'ile : il était donné aux parents, aux amis ou aux clients, non le premier avril, mais le 28 décembre.

En Espagne où le poisson d'avril est inconnu, existe l'usage de faire des farces et des badinages le 28 décembre, jour des saints Innocents, usage qui s'appelle *Dar la innocentada*. L'époque est changée, mais l'usage est le même (G. Pitrè *Il pesce d'aprile*, p. 15 et suiv.).

Le jour de la fête de saint Simon, les Parisiens s'amusaient jadis à envoyer, au Temple, les gens qui étaient simples et qu'ils chargeaient de demander des nèfles. Cette commission valait à ceux qui s'en chargeaient d'être barbouillés de noir par ceux auxquels ils s'adressaient.

(Alfred de Nore : *Coutumes, Mythes, etc.* p. 382.)

Paul Sébillot.



LA CHANSON DE BRICOU[1].

X.

Version africaine.

Je traduis d'une revue flamande (*'t. Daghet in den Oosten*, 1887–1888, pp. 60-63), la randonnée suivante, qui est contée par les *Iwahilis*, tribu zanzibarienne. Ce conte a été publié dans l'*Almanach des Missions pour l'année* 1885, *librairie catholique internationale de l'Œuvre de Saint Paul*, *rue Cassette*, 6, et *Rue de Mézières*, 14, à *Paris*, par M. l'abbé Le Roy, miss. apost., qui l'a traduit mot à mot de la langue des Iwahilis.

Il était une fois un maître d'école qui apprit à lire les enfants sous un grand boabab. Son nom était Gosso. Un jour il vint un chamois qui grimpa sur le boabab et en fit tomber une calebasse, laquelle tomba sur la tête du maître d'école et l'assomma. Et ses élèves enlevèrent son cadavre et l'enterrèrent.

Et après l'avoir enterré, ils se dirent entre eux : « Venez, allons chercher le méchant qui a fait tomber la calebasse qui est venu assommer notre maître. Nous le saisirons et le tuerons. » Et après avoir délibéré, ils dirent : « C'est le vent qui a soufflé dans le boabab qui a fait tomber la calebasse qui est venue assommer notre maître Gosso. Venez, nous allons chercher le vent et le flageller ! »

Et ils saisirent le vent et le flagellèrent.

— Pourquoi me frappez-vous, moi, pauvre vent ? leur demanda-t-il. Et ils lui dirent : « Vilain vent, c'est toi qui as fait tomber la calebasse qui est venue assommer notre maître Gosso ! »

Et le vent dit : « Si j'étais le maître, le mur m'arrêterait-il ? »

Et ils allèrent trouver le mur, le saisirent et le battirent.

— Pourquoi me frappez-vous ? demanda le mur.

Et ils répondirent : « Vilain mur, tu arrêtes le vent qui a fait tomber la calebasse qui a assommé notre maître Gosso ! »

Et le mur dit : « Si j'étais le maître, le rat me rongerait-il ? »

Et ils allèrent prendre le rat et le battirent.

— Pourquoi me frappez-vous ? cria le rat.

[1] Cf. le t. v, p. 545, 598, le t. vi, p. 102, 107, 271, 371, 501.

Et ils répondirent : « Vilain rat, tu ronges le mur qui arrête le vent qui a fait tomber la calebasse qui a assommé notre maître Gosso ! »

« Si j'étais le maître, le chat me mangerait-il ? » dit le rat.

Alors ils saisirent le chat et le battirent.

— « Pourquoi me frappez-vous, moi, pauvre chat ? » demanda le chat.

Et ils dirent : « Vilain chat, tu manges le rat qui ronge le mur qui arrête le vent qui a fait tomber la calebasse qui a assommé notre maître Gosso ! »

Et le chat cria : « Si j'étais le maître, la corde me lierait-elle ? »

Et ils saisirent la corde et la battirent. Et la corde dit : « Pourquoi me frappez-vous, moi, pauvre corde ? »

Et ils répondirent : « Vilaine corde, tu lies le chat qui mange le rat qui ronge le mur qui arrête le vent qui a fait tomber la calebasse qui a assommé notre maître Gosso ! »

Et la corde dit : « Si j'étais le maître, le couteau me couperait-il ? »

Alors ils se saisirent du couteau et le battirent. Et le couteau leur demanda : « Pourquoi me frappez-vous, moi, pauvre couteau ? »

Et ils répondirent : « Vilain couteau, tu coupes la corde qui lie le chat qui mange le rat qui ronge le mur qui arrête le vent qui a fait tomber la calebasse qui a assommé notre maître Gosso ! »

Et le couteau dit : « Si j'étais le maître, le feu me brûlerait-il ? »

Et ils allèrent trouver le feu et le battirent.

— « Pourquoi me frappez-vous ? » demanda le feu.

Et ils dirent : « C'est toi, vilain feu, qui brûles le couteau qui coupe la corde qui lie le chat qui mange le rat qui ronge le mur qui arrête le vent qui a fait tomber la calebasse qui a assommé notre maître Gosso ! »

— « Si j'étais le maître, l'eau m'éteindrait-elle ? » dit le feu.

Et ils allèrent trouver l'eau, la puisèrent et la flagellèrent.

— « Pourquoi me flagellez-vous ? » demanda l'eau.

— « Vilaine eau, dirent-ils, c'est toi qui éteins le feu qui brûle le couteau qui coupe la corde qui lie le chat qui mange le rat qui ronge le mur qui arrête le vent qui a fait tomber la calebasse qui a assommé notre maître Gosso ! »

« Si j'étais le maître, le bœuf me boirait-il ? » dit l'eau.

Et ils allèrent saisir le bœuf et le battirent.

— « Pourquoi me frappez-vous, moi, pauvre bœuf ? » dit le bœuf.

Et ils répondirent : « Vilain bœuf, c'est toi qui bois l'eau qui éteint le feu qui brûle le couteau qui coupe la corde qui lie le chat qui mange le rat qui ronge le mur qui arrête le vent qui a fait tomber la calebasse qui a assommé notre maître Gosso ! »

— « Si j'étais le maître, dit le bœuf, le taon me piquerait-il ? »

Et ils allèrent prendre le taon et le battirent.

Et le taon dit : « Pourquoi me frappez-vous, moi, pauvre mouche ? »

Et ils dirent : « C'est toi, vilain taon, qui piques le bœuf qui boit l'eau, qui éteint le feu qui brûle le couteau qui coupe la corde qui lie le chat qui mange le rat qui ronge le mur qui arrête le vent qui a fait tomber la calebasse qui a assommé notre maître Gosso ! »

Et le taon dit : « Si j'étais le maître, le chamois m'attraperait-il ? »

Et ils allèrent prendre le chamois et le battirent.

Et le chamois demanda : « Pourquoi me frappez-vous, moi, pauvre chamois ? »

Et ils répondirent : « Vilain chamois, c'est toi qui attrapes le taon qui pique le bœuf qui boit l'eau qui éteint le feu qui brûle le couteau qui coupe la corde qui lie le chat qui mange le rat qui ronge le mur qui arrête le vent qui a fait tomber la calebasse qui a assommé notre maître Gosso ! »

Et le chamois ne dit plus rien.

Et ils crièrent : « C'est lui qui a fait tomber la calebasse qui a assommé notre maître Gosso ! »

« Nous allons le tuer ! »

Et ils le saisirent et le tuèrent.

JOZEF CORNELISSEN.

ALLUSIONS A DES CONTES POPULAIRES[1]

VIII

LE FIN VOLEUR

Il me souvient du poste de Mesle, qui, enragé de quoi on faisoit l'honneur à Famine lacquais de Saint-Gelais de le conter entre les larrons, entreprit de lui desrober sa chemise vestue et en vint à bout. (d'AUBIGNÉ, *Baron de Fœneste*, p. 137, éd. elz.)

P. S.

[1] Cf. le t. I p. 319, le t. IV p. 30. t. V p. 485, le t. VI p. 30, 263, 665.

USAGES ET SUPERSTITIONS DE MAI[1]

IV

La patrouille du four.

Mervans (Saône-et-Loire).

Chacun connaît, — et plusieurs fois il en a été question ici, soit par des chansons, soit par des notes, — la gracieuse coutume du *Mai*, ce bel arbuste que les galants villageois plantent, dans la nuit du 30 avril, devant la porte de leur amoureuse.

Cette coutume est répandue dans nombre de localités, et elle est assez enracinée dans la nôtre, où on la voit encore fréquemment pratiquée. Seulement, à Mervans et dans les environs, elle a, certains cas échéants, une contre-partie complémentaire qui est beaucoup moins connue. Lorsqu'un jeune homme de cette contrée a une raison quelconque d'en vouloir à la jeune fille, — qu'il en ait été raillé, éconduit, ou tout à fait refusé, — il va tout de même remplir sa mission de planteur au seuil de la cruelle. Mais ce n'est pas un frais branchage qu'il y porte ; le Mai est grotesquement remplacé par la *patrouille du four*.

Qu'est-ce que la « patrouille du four » ?

C'est le long bâton coiffé d'un chiffon mouillé, et dont le boulanger se sert pour nettoyer le four chauffé avant qu'on y mette le pain.

On voit d'ici la désagréable surprise. Quelle figure doit faire la jeunesse ainsi punie d'une légèreté, d'un mot piquant, ou peut-être d'une simple bouderie?

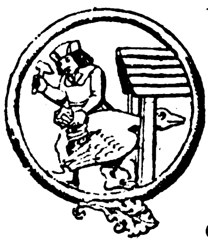
F. Fertiault.

[1] Cf. le t. III, p. 246, le t. IV, p. 265, le t. V, p. 261.

LES RITES DE LA CONSTRUCTION[1].

VI

PRIÈRE AU MOMENT DE METTRE LES FONDATIONS D'UNE MAISON.



QUAND ils ont choisi l'emplacement sur lequel ils vont construire, les Tchouvaches creusent d'abord le *dessous du plancher*. Ensuite, au moment où l'on place la première rangée quadrangulaire de poutres (la maison est comme l'izba, en poutres superposées), on fait dans ce circuit bouillir du gruau et on invite le *ionizia* (devin, sorcier) et les voisins. Quand la bouillie est faite, celui qui la fait cuire se tourne du côté de l'Orient, son bonnet sous son bras gauche, fait cette prière : « Au nom du Dieu-Esprit qui gouverne la terre, ne nous abandonne pas ! Par pitié, pardonne, donne à ce maître la permission de dresser cette maison ! Donne-lui en abondance le manger, le boire, le bétail, les enfants. Aie pitié, esprit de l'offrande (qui préside aux offrandes). » Ensuite le *ionizia* prend une cuillerée de bouillie et la jette dans le feu sur lequel elle a cuit, puis se met à en manger avec les assistants. Après le repas on apporte de la bière brassée exprès pour cette circonstance et on en offre à tout le monde. A la seconde rangée de poutres, on met, dans certains villages, une monnaie ou une nohratka (jeton en fer blanc) dans chaque coin.

Les Russes du village de Belovolsk (G. de Kazan) font cuire une bouillie exprès pour les menuisiers le jour où ils ont posé les solives du plafond. On enveloppe le pot qui contient cette bouillie.

LÉON SICHLER.

VII

CADAVRES SOUS LES FONDATIONS.

Betn Ardéchir.

Hamzah d'Ispahan[2] raconte, d'après les traditions persanes, que la ville de Betn Ardéchir, dans le Bahrain, fut bâtie par le premier des Sassanides et qu'elle fut ainsi nommée, parce que ce roi fit construire son rempart sur les cadavres de ses habitants : ceux-ci lui avaient refusé obéissance et avaient repoussé son autorité : on plaça dans les murailles un rang de briques et un rang de cadavres alternativement.

RENÉ BASSET.

[1] Cf. le t. VII, p. 172, 278 ; le t. VIII, p. 37, 208.

[2] *Annalium Libri X*, éd. Gottwaldt, t. I, Saint-Pétersbourg, 1842, in-12 p. 47-48 ; t II. Leipzig., 1848, in-12, p. 34.

BIBLIOGRAPHIE

Une circonstance imprévue et indépendante de notre volonté nous force à ajourner au mois prochain la réponse de M. Maurice Wilmotte à l'article de M. Julien Tiersot.

ALCIUS LEDIEU. *Traditions populaires de Démuin*, Paris, Alph. Picard pet. in-8° de pp. III-240 avec 16 figures.

Ce volume est le troisième d'une série dans laquelle l'auteur a essayé de reconstituer le passé d'un bourg de Picardie. Ces sortes de monographies, lorsqu'elles sont faites par des esprits aussi chercheurs et aussi consciencieux que M. A. L. rendent de signalés services à l'histoire et à la connaissance des mœurs, et parfois aux traditions populaires. M. A. L. a traité à part les matières qui rentrent dans le cadre de nos études ; bien que son livre ait pour titre Traditions populaires, ce ne sont pas celles-ci ni même la littérature orale, qui y tiennent la plus large place, mais bien les jeux et les coutumes. Les quatre premiers chapitres traitent des jeux et divertissements des adultes, des enfants, des fillettes, et des plantes qui servent d'amusement aux enfants. C'est une très précieuse contribution à cette partie du folk-lore dont l'importance n'a pas toujours été appréciée comme elle le méritait. Ses descriptions sont détaillées et plusieurs sont éclaircies par des dessins. Les êtres imaginaires (ch. V) dont on effraie les enfants ne sont pas bien terribles ; je remarque au reste que dans cet ouvrage, il n'est pas une seule fois question de revenants. Les rondes, berceuses, formulettes et chansons forment le ch. VI, complété par les amourettes du chapitre suivant ; les chansons sont sans musique. Les superstitions et croyances populaires (ch. VIII) sont en petit nombre ; parmi elles, on peut noter le serment d'enfant ; M. A. L. a constaté à Démuin le serment par le filet de salive, qu'on retrouve ailleurs, et un autre moins connu : les enfants font le signe de la croix sur *leur gasiou* (gorge), et le saisissant ensuite à l'aide du pouce et de la main droite, ils le *peuchent* (serrent) en disant : « Cliqué damné, si j'ai menti, é-je veu aller da l'enfer. » Dans les coutumes locales (ch. IX), le baptême, le mariage et l'enterrement sont traités assez sommairement ; il semble que les superstitions et les coutumes qui s'y rattachent ne présentent pas beaucoup d'intérêt ; l'auteur parle plus longuement des fêtes de la Semaine Sainte et du Mardi gras Dans les coutumes diverses, sont relatés des détails intéressants sur l'état social de Démuin pendant la première partie du siècle, sur les costumes (deux figures reproduisent des coiffures). Les locutions diverses (ch. XII) contiennent aussi des formulettes ; dans le ch. XIII sont des proverbes et des devinettes. Les contes de la veillée (ch. XV), au nombre de douze, rentrent presque tous dans la catégorie des facéties et des bons tours ; comme en Haute-Bretagne les prêtres y jouent un certain rôle, qui est souvent celui de dupes Un court récit explique pourquoi les meuniers peuvent prélever

plus que leur dû sur les mannées de leurs clients. Un jour d'Ascension Jésus-Christ se dirigea vers un moulin à vent, pour gravir les échelons de ses ailes et prendre son élan vers le ciel. Le meunier qui était à sa fenêtre lui demanda où il allait. — Je vais au ciel. — Attendez-moi, dit le meunier, qui s'accrocha aux pans de la robe du Christ. — Non, non, dit Jésus en le repoussant, je vole en haut, toi vole en bas. On peut rapprocher ce récit de la légende basque (*Cerquand*, n° 113) qui permet aux Bohémiens de voler cinq sous par jour sans pécher. Le ch. XVIIe et dernier est intitulé « Blason » ; M. A. L. y a réuni une centaine de sobriquets, la plupart avec des explications sur leur origine. C'est une des parties les mieux venues de ce volume auquel on peut reprocher quelques défectuosités dans le classement, mais qui constitue une contribution très précieuse aux coutumes et à la littérature orale de la Picardie. P. S.

FLETCHER S. BASSETT. — *The Folk-lore Manual.* Chicago, petit in-12, de pp. 87.

Ce petit volume est la première publication de la Chicago folk-lore Society. Ainsi qu'il le dit dans sa préface, l'auteur s'est servi des questionnaires publiés par M. Gomme et par moi ; mais tout en faisant ces emprunts, il les a modifiés, le folk-lore du Nouveau-Monde différant sur beaucoup de points de celui de l'ancien. Le petit format de cet ouvrage permet de le mettre dans la poche, ce qui en l'espèce n'est pas un avantage à dédaigner. P. S.

PAUL SÉBILLOT. — *Contes de marins*, recueillis en Haute-Bretagne, grand in-8°, 60 pages. Palermo.

« Ma sœur Schéhérazade, si vous ne dormez pas, dites-nous un de ces contes que vous contez si bien. » Et Schéhérazade contait. Seulement on nous avait promis mille et un contes ou tout au moins fragments de contes et l'on s'est arrêté. M. Sébillot ne nous a rien promis, mais il est en train de nous donner ce qu'on attendait de la sultane. Combien de contes nous a-t-il déjà contés dans ses nombreux volumes ? Le millier n'y est pas encore, mais est-il bien sûr que nous ne soyons pas encore à la moitié ? Après ses volumes, après les contes insérés dans les recueils folkloristes, voici qu'il nous arrive de Sicile tout un recueil de contes, recueillis par lui ; il y en a de fort longs, car on s'ennuie à bord, et il y a tels de ces contes de marins qui remplissent plusieurs soirées. Le recueil est précédé d'une Préface dans laquelle nous passons en revue, par leurs titres, les divers contes de matelots qui ont été publiés en français depuis l'an 1706. JEAN FLEURY (*Journal de Saint-Pétersbourg*).

PAUL SÉBILLOT. — *Traditions et superstitions de la boulangerie*, 70 pages, avec portrait et dessins. Paris. Lechevalier (3 fr.50).

En Russie, on offre le pain et le sel en guise d'hospitalité, de soumission. Il est curieux de constater le respect dont on entoure dans toutes les nations le blé, le pain. Il faut voir là évidemment un souvenir des temps antéhistoriques, de l'époque où l'on arriva à s'approprier la graine des plantes pour la transformer

en un objet dont on peut faire provision. Dans certains pays on fait du pain presque une divinité. Il ne faut pas en perdre une seule miette. Il ne faut pas même en donner aux animaux : l'Eglise catholique ne chante-t-elle pas que le pain *non mittendus* (*est*) *canibus* ? — Ce détail a été oublié par M. Sébillot. — Autrefois on faisait, — en entamant un pain, — un sacrifice aux esprits de la terre. C'est aux pauvres qu'on fait maintenant le sacrifice, mais la cérémonie persiste, seulement elle a été remplacée par une cérémonie chrétienne. Les paysans français ne manquent jamais de tracer une croix sur le pain avant de l'entamer. L'opuscule de M. Sébillot, très amusant à lire, est des plus curieux comme témoignage des croyances par où a passé l'humanité.

J. F.

LIVRES REÇUS AU BUREAU DE LA REVUE.

Ilmari Krohn et Nikko Nyberg. *Sydan Suomesta*, 18. Kansan laulua. Porvoossa 1892, in-18. (Recueil de mélodies populaires).

Kansan Lanja Kirkolle. Porvoossa. (Mélodies populaires).

Dott. Zeno Zanetti : *la Medicina delle nostre donne* studio folk-lorico premiato dalla Soc. ital. de Antropologia. Citta di Castello, S. Lapi, in-8° de pp. XIX-271. (3 l.).

PÉRIODIQUES ET JOURNAUX.

Bulletin de Folk-lore, organe de la Société du Folk-lore wallon. I. 1891, deuxième semestre. — La porte d'enfer et la porte de paradis. *Maurice Wilmotte*. — L'os qui chante, variante : la boîte éternelle. *Jules Simon*. — L'os qui chante. B. Variantes déjà connues. C. notes. *E. Monseur*. (Cette importante et très intéressante monographie n'occupe pas moins de 60 pages de la revue). — Machandelbaum, var : le collier rouge. *J. Delaite*. — Recettes médicales du XIIIe siècle. *Maurice Wilmotte*. — Botanique populaire. *J. Feller*.

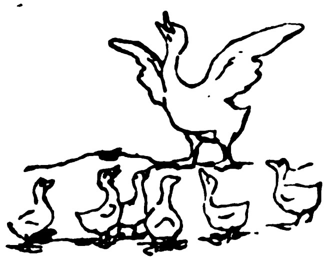
Journal of American Folk-lore, v. 16. Third Annual Meeting of the American Folk-Lore Society. — The Portuguese Element in New-England, *Henry R. Lang*. — Some Bits of Plant-Lore, *Fanny D. Bergen*. — Conjuring Rats, *William Wells Newell*. — The Ceremonial Circuit among the Village Indians of Northeastern-Arizona, *J. Walter Fewkes*. — Legend of the Fin-Back Whale Crest of the Haidas, Queen Charlotte's Island, B. C. *James Deans*. — Collection of Folk-Lore in Finland. — A Zuni Folk-Tale of the Underworld, *Frank Hamilton Cushing*. — Chief-Making among the Passamaquoddy Indians, *Mrs. W. Wallace Brown*. — Proverbs and Phrases.

Sezatoarea, Revue pour la littérature et les traditions populaires (en Roumanie). Directeur : M. *Arthur Gorovei* (Folticeni). — Sommaire du n° 2, 1re année : *L'enlèvement de la fiancée; la première visite des jeunes mariés; les « colacii »* (cadeaux portés aux marraines par les jeunes mariés); *les Coucous; Chansons populaires; Superstitions*; *le Conte de la vieille femme; Médecine populaire; Lèvements des charmes; Pourquoi les femmes ne travaillent pas le vendredi; Devinettes populaires.*

Zeitschrift für Volkskunde. IV. 3 et 4. — Die neu entdeckten Gœttergestalten und Gœtternamen der norddeutschen Tiefebene und von Mittel deutschland, IV. Frau Harke, *O. Knoop.* — Vorabend und Tag St. Johannis des Taufers, *Edm. Veckenstedt.* — Ein Sturmrennen am Horizonte. Zwei Indianermythen, *Albert S. Gatschet.* — Mythische Volkdichtung, VIII, *Theodor Vernaleken.* — Sagen aus der Rheinprovinz. Gesammelt und mitgeteilt von Bollig, *Bedburg.* — Wie die Klosterkirche zu Paulinzella in Thüringen Ruine wurde, *Meuselbach.* — Sinnsprüche and prichworte der magribischen Moslemin, *R. Fitzner.* — Volkslieder ans der Provinz Brandenburg : Aus Sommerfeld und Umgegend. Gesammelt und mitgeteilt von *Else Priefer.*

Bulletin de la Société archéologique du Finistère, XIX,3. Le roi à tête de cheval (il s'agit d'une sculpture représentant ce Midas breton (cf. la légende rapportée par nous, *Revue des Traditions populaires*, t. I, p. 327), et un récit dans lequel le secret des oreilles est confié à une touffe de sureau, t. II, p. 151.)

NOTES ET ENQUÊTES.



∴ *Diner de ma Mère l'Oye.* — Le 77e dîner a eu lieu le 30 avril, à l'Hôtel des Sociétés savantes, sous la présidence de M. Paul Sébillot, secrétaire général de la Société. MM. Deniker, Régamey et Sébillot ont parlé des tatouages chez les sauvages et chez les civilisés ; parmi ces derniers, il est, on le sait, certaines catégories d'individus chez lesquels le tatouage est fréquent : tels sont es marins, les soldats de la légion étrangère, et en descendant l'échelle, les disciplinaires, et les criminels qui touchent aux bas-fonds de la société. On a pu au cours de cette conversation citer des exemples de collèges, où le tatouage a été pendant quelque temps à la mode ; M. Stop (Morel-Retz) a cité quelques exemples de lieux-dits intéressants, en Bourgogne une maison du XVIe siècle possédée au XVIIe par un médecin hollandais s'appelle aujourd'hui la Hollanderie ; des médaillons sur une cheminée, antérieure d'un siècle à l'arrivée dans

ce pays du médecin, passent pour être son portrait et celui de sa femme, M. Arthur Rhôné qui a pendant longtemps habité l'Egypte, a parlé des objets trouvés avec les momies : quand il vint en ce pays, il croyait comme beaucoup de personnes que l'on avait pu faire germer des blés et des graines trouvés dans des tombeaux bien plus anciens que notre ère ; ayant exprimé un jour cette opinion en présence de Mariette-bey, celui-ci lui déclara, de la façon la plus formelle, que c'était une pure fable. M. G. Doncieux a parlé de certains épisodes du cycle de Marie Madeleine qui lui est si familier, et au sujet duquel il a reçu d'intéressantes communications iconographiques ; il serait à désirer que l'on réunisse aussi les livres populaires dans lesquels il est parlé de la célèbre repentie.

∴ *Le Brésilien en enfer.* — Un Brésilien de Para mourut subitement.

Comme il n'était pas décédé en état de grâce, il alla tout droit en enfer. Dans la fournaise infernale, le malheureux, habitué à la chaleur de son pays, se mit à grelotter si fort que le diable, le prenant en pitié, le laissa retourner chez lui pour chercher son paletot.

(Conté, en 1882, à Dives, hôtel de Guillaume le Conquérant, par Eug. Chavette, revenant de faire sa provision annuelle de café au Brésil.)

(Com. de M. A. Certeux.)

∴ *L'eau et la salive.* — En Haute-Bretagne on crache dans l'eau pour voir si elle est bonne, quand elle est bonne la salive s'égaille (s'étend), si elle est mauvaise elle reste en rond.

(Com. de Mme Paul Sébillot).

∴ *Un fantôme des landes de la Loire-Inférieure.* — D'après Girault de Saint-Fargeau, qui a compilé son *Dictionnaire de la Loire-Inférieure* vers 1829, « l'ami Courtais est un grand fantôme de dix pieds de haut qui parcourt les landes (aux environs d'Herbignac) la nuit en poussant des cris lugubres ; malheur à celui qui lui répond, car il est assuré de perdre la vie. » La croyance à ce fantôme a-t-elle été constatée à une époque plus récente, et avec un peu plus de détails ?

∴ *Les femmes de Gilles de Retz.* — Le château de Princé (Loire-Inférieure est accompagné d'un étang, dans lequel sont de petites îles auxquelles on donne (d'après Girault de Saint-Fargeau) le nom d'îles enchantées. C'était là, dit-on, que Gilles de Retz enfermait ses femmes. Cette tradition existe-t-elle encore dans le pays ?

∴ *Le commencement de la bouteille.* — On dit en Champagne que si une jeune fille a le commencement d'une bouteille, elle est pendue au cou d'un beau jeune homme. Quelle est la signification que l'on attache à cette expression proverbiale ?

Le Gérant : Alphonse Certeux.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

REVUE
DES
TRADITIONS POPULAIRES

7e Année. — Tome VII. — No 6. — 15 Juin 1892.

LES MONTAGNES

En faisant paraître dans la *Revue des Traditions populaires* les notes qui suivent, au moment où bon nombre de ses lecteurs iront visiter des pays de montagnes, je me suis proposé d'attirer l'attention de ceux qui y feraient un séjour un peu prolongé sur les traditions et les superstitions dont elles sont l'objet. J'ai groupé sous un certain nombre de titres les dépositions recueillies par divers auteurs qui se rattachaient à des ordres d'idées sensiblement analogues; sans doute bien des sujets intéressants n'y sont pas abordés : cette sorte de questionnaire en exemples pourra cependant être utile et servir à provoquer des réponses, non-seulement sur les sujets qui s'y trouvent traités, mais sur d'autres qui s'y rattachent par des associations d'idées plus ou moins directes. Nos lecteurs pourront ainsi recueillir de curieuses variantes, et aussi des faits légendaires ou superstitieux qui n'ont pas jusqu'ici été notés.

De toutes les montagnes qui touchent à la France, les Alpes ont été celles dont on s'est occupé davantage; les Allemands, les Suisses, les Italiens y ont fait des enquêtes fructueuses ; notre versant français semble avoir été beaucoup moins fouillé ; sans doute les Hautes et les Basses-Alpes, les Alpes du Dauphiné et même les chaînons moins imposants du bassin du Rhône ne sont pas plus dépourvus de traditions que les Alpes de la Suisse, de l'Italie ou du Tyrol. Notre autre grande

chaîne de montagnes n'a pas été à beaucoup près aussi explorée, de ce côté-ci du moins du versant pyrénéen; il y a là une enquête à faire qui serait digne de l'attention des sociétés locales, et que l'Association d'excursions catalanes, qui a déjà publié tant de choses intéressantes, pourra mettre à son ordre du jour. Bien que moins imposants que ces deux grandes chaînes, les massifs des Cévennes et du Cantal, la chaîne des Vosges, celle du Jura — qui a été moins négligée que les autres — méritent aussi d'attirer la curiosité des chercheurs. Nous serions heureux de provoquer par ces notes de nouvelles découvertes, et nous nous mettons, pour des renseignements complémentaires, s'il en était besoin, à la disposition de nos lecteurs.

I

Les Glaciers[1]

La Légende de Plan-Névé.

Un soir que la tempête menaçait dans la montagne, se présente à la porte du châlet de Plan-Névé une femme à l'aspect pauvre et ridé. Elle supplie les vachers de l'héberger pendant la nuit et de lui donner *ona crota*, c'est-à-dire une croûte de pain avec un peu de beurre. Ceux-ci, bien que dans l'abondance, lui répondent qu'ils n'ont rien pour elle, et qu'elle n'a qu'à détaler le plus tôt possible.

La pauvre vieille, ou plutôt la fée de la montagne, sort en silence du châlet inhospitalier; puis à quelque distance se retourne et, regardant le pâturage, profère cette malédiction : *Balla plana ! Plan-Névé, jamais terreina te ne te reverrè* (Belle plaine, Plan-Nevé, jamais je ne te reverrai terrain), ou selon d'autres : *Plan-Névé te, et Plan Névé tè saré ! jamais tè ne tè rèterennerè* (Plan-Névé tu es, et Plan-Névé tu seras, jamais tu ne redeviendras terrain). Aussitôt un orage épouvantable de neige, de grêle et de vent en furie se précipite sur cette belle montagne et la recouvre en quelques instants d'un linceul de glace qui, pendant de longues années, n'a été qu'en s'épaississant. (A. Ceresole. *Légendes des Alpes Vaudoises*, p. 112.)

[1] Sur d'autres légendes de glaciers, cf. le t. v, p. 252, et le t. vii, p. 298 de la Revue.

La Mer de glace.

Les saints du Paradis s'étaient aperçus depuis longtemps de l'avarice des habitants de la vallée supérieure de Chamonix. Un jour on raconta en paradis l'histoire d'un pauvre qui avait fait le tour du village sans recevoir un morceau de pain. On s'indigna de semblable dureté, et l'un des plus ardents de la céleste cohorte s'offrit pour en tirer vengeance. Le jeune saint — car nous n'avons jamais su son nom ; tout ce que la légende nous a confirmé, c'était un des plus jeunes habitants de l'empire des cieux — revêt des habits de mendiant, prend une besace et se présente à toutes les portes du hameau signalé par sa dureté à l'égard des pauvres. Partout il fut éconduit. Il touchait au dernier seuil du hameau. Là il renouvelle sa prière ; le maitre du logis lui enjoint d'aller porter sa plainte ailleurs. Mais derrière cet homme apparaît une jeune fille, qui, dissimulant une *épogne* sous son tablier, trouve moyen de le glisser dans la main du mendiant sans être aperçue de son père. Le pauvre s'était tout à coup transfiguré, et, s'approchant de la jeune fille, il lui dit : « Va, prends ce que tu as de plus précieux, quitte ce village maudit ; hâte-toi, la vengeance du ciel est prête. » La fille obéit. Elle part en emportant sa quenouille ; en jetant un regard en arrière, que voit-elle ? Plus de village mais une mer de glace qui avait englouti tous les habitants. (Antony Dessaix. *Légendes de la Haute-Savoie*, p. 298.)

Le Glacier de la Marmolata.

Le glacier de la Marmolata, dans le Trentin, a été formé soudainement, et a pris la place d'un endroit qui auparavant était verdoyant et fertile. La montagne était dans toute sa splendeur le 5 août, jour consacré à la Madone de la Neige, dont la fête se célèbre dans un si grand nombre de chapelles des Alpes. Une vieille avare n'observa pas le précepte qui défend de travailler un jour de fête ; par crainte de l'orage, elle commença à ramasser son foin ; mais soudain la neige se mit à tomber ; elle l'engloutit ainsi que tout le pâturage et à la place se forma un nouveau glacier. (Maria Savi-Lopez. *Leggende delle Alpi*, p. 170.)

L'Orgueil puni.

Un berger orgueilleux ayant fait un escalier de fromage sur lequel il avait étendu du beurre, et dont il lavait les marches avec du lait, un ouragan détruisit sa maison, et à la place est un glacier sous lequel il

est enseveli. Il ne sera délivré que si, un Vendredi saint, un vacher peut traire, sans proférer une plainte, une vache dont le pis sera entouré d'épines. (GRIMM : *Veillées allemandes*, t. I, p. 177.)

Le Fils ingrat.

Non loin de la Linthal, près des sources de la Reuss, se trouvait autrefois un pays béni ; l'herbe y croissait merveilleusement, et l'on pouvait traire trois fois par jour les vaches qui donnaient du lait en abondance. Là vivait un pasteur que certaines légendes nomment Otmar, d'autres Jorg, son chien s'appelait Paris, sa vache préférée Brandi, et sa femme, qu'il aimait par dessus tout, Kathu. Le chemin qui conduisait de sa cabane à une chapelle était couvert de fromage et de beurre. Mais ce pasteur, si généreux envers les autres, maltraitait sa mère et la laissait manquer du nécessaire. L'heure du châtiment arriva, et il fut, ainsi que sa femme, précipité dans un gouffre, et ce beau lieu fut changé en un épouvantable désert alpin, couvert de pierres ; on y voit encore errer Paris, Brandi, et aussi Kathri la femme maudite. Si un homme de cœur honnête et bon pouvait prendre la belle vache, le glacier disparaîtrait de la montagne. (MARIA SAVI-LOPEZ, p. 286.)

La Pénitence des morts et les Glaciers.

D'après d'antiques croyances dont on rencontre la trace au moyen âge, les damnés se trouvent dans les glaciers, qui faisaient autrefois la terreur des anciens alpins, des soldats et des voyageurs ; encore aujourd'hui cette croyance persiste en mainte région des Alpes ; sous la Lera et la Rossa, deux montagnes situées aux confins de l'Italie, et sous des glaciers dangereux, sont d'innombrables pécheurs et pécheresses qui n'obtiendront l'entrée du paradis que lorsqu'ils auront détruit les glaciers avec l'aiguille dont chacun d'eux est armé. Dans les vallées d'Elvo et de Cervo, les morts qui suivent un cavalier vivant doivent accomplir leur voyage nocturne jusqu'aux glaciers du mont Rose : avec une épingle, ils s'efforcent de fendre l'immense masse glacée ; au chant du coq, ils sont obligés de s'interrompre et de se coucher dans leur froide tombe.

Sur le glacier de Sea, une procession de morts parcourt la neige et les champs de glace, conduite par un vivant. Peut-être ont-ils aussi la mission de détruire les glaciers ; mais leur pénitence ne paraît pas aussi rude, et la personne vivante qui les précède doit avoir une réputation de sainteté bien établie.

Les damnés qui se trouvent sur la Vallemagia sont dans cette situation singulière que le diable ne veut pas les recevoir en enfer ; probablement ce sont eux qui n'ont été ni amis ni ennemis de Dieu, et ils sont pour toujours confinés dans cette région.

La croyance à ce purgatoire sur les glaciers est générale dans la région alpestre de la Suisse allemande, où errent, condamnées à un éternel martyre et à un froid intolérable, les femmes qui ont maltraité leurs vieux parents; elles courent la nuit sur le glacier poursuivies par un horrible chien noir.

Dans le Val de Sesia existait naguère encore, surtout parmi les femmes, la croyance que les âmes des défunts, avant de monter au ciel, étaient obligées, pour expier leurs fautes légères, de passer quelque temps sur le glacier du mont Rose; cette période d'épreuves pouvait être abrégée par les prières de leurs parents ou de leurs amis, à la condition que ces prières fussent faites sur le glacier même; à certaines fêtes, des femmes se rendaient au glacier le plus voisin, et y priaient à genoux nus sur la glace.

Dans le Frioul, les damnés doivent, sitôt la nuit venue, chargés de chaînes pesantes, se rendre sur le légendaire mont Canino, et se mettre à travailler avec un pic, pour tâcher de désagréger l'immense masse de la montagne glacée. (Maria Savi-Lopez, p. 197.)

Ce supplice des damnés, qui figure parmi ceux de l'Enfer du Dante, était connu au moyen âge. La *Légende dorée* (t. I, 386, éd. in-12 de 1843), rapporte qu'un bloc de glace ayant été appliqué sur les pieds malades de l'évêque Théobald, il en entendit sortir la voix d'un homme, et l'évêque l'ayant adjuré de dire qui il était, il répondit : Je suis une âme qui expie mes péchés enfermée dans cette prison glaciale, et je puis être délivrée si tu dis trente messes, pendant trente jours consécutifs, à mon intention.

II

Les Eboulements

La Légende de la Perrausaz.

Après avoir été autrefois un des plus beaux pâturages de la contrée, ainsi que l'indiquait son nom primitif de la Verda, la Perrausaz, ou la Pierreuse, est aujourd'hui couverte d'éboulis ; une vengeance de fées a fait écrouler une partie de la montagne.

Il était d'usage de mettre de côté un petit baquet de lait qu'elles venaient boire ; mais elles n'aimaient pas à être épiées, et l'on disait qu'il arriverait malheur à celui qui, prenant le sentier des fées, aurait osé aller jusqu'à leur grotte. Un jour, un jeune garçon voulut les contraindre à lui révéler la place de la mine d'or de Rably ; il prit la bande de gazon qui venait à la grotte, et quand, arrivé à l'entrée, il alluma une torche de poix de sapin, il vit passer deux formes sombres et voilées qui lui firent signe de s'éloigner. A peine eut-il commencé à prononcer sa formule magique, que la montagne se mit à trembler jusque dans ses fondements ; un bruit terrible retentit dans ses profondeurs, des éclairs sillonnèrent le ciel. Bientôt une des aiguilles, celle où habitaient les fées, oscilla sur sa base et se précipita avec fracas sur les prés verdoyants. Le beau pâturage de la Verda avait disparu ; à sa place étaient entassés des débris sans nombre, des blocs immenses. (A. Ceresole, l. c. p. 105-111.)

Les Fées du Lac Vert.

Au point où la végétation s'arrête (sur le Mont-Blanc), quand on a dépassé Passy, on arrive à une plaine relativement vaste, mais bouleversée, dénudée et parsemée de gros blocs aux sinistres reflets. Sur cet emplacement existait autrefois un très joli lac, le lac Vert, qu'entouraient de ravissantes pelouses. Les eaux, tranquilles et transparentes, étaient témoins des ébats des jeunes fées qui habitaient ses bords fleuris. Mais des esprits pervers avaient fixé leur domicile dans les cavernes de la montagne maudite, et passaient leur temps à épier les jeunes fées. Furieux de voir que toutes leurs avances étaient inutiles, ils résolurent de se venger.

Dirigeant le Nant-Noir dans le lac, ils inondèrent les pelouses et les bocages d'alentour ; ils ébranlèrent la montagne maudite, qui s'abîma à son tour. Tout fut enseveli sous un amas de décombres, et ce lieu, jadis fortuné, devint ce qu'on le voit maintenant.

Voilà la légende, voici l'histoire ; en 1751, la montagne s'éboula avec un fracas épouvantable, et en produisant une poussière noire, épaisse, qui passa pour de la fumée aux yeux des spectateurs terrifiés. On écrivit à Turin qu'un volcan terrible venait d'éclater, le roi envoya sur les lieux le naturaliste Vitaliano Donati, qui essaya de dissiper l'erreur accréditée en expliquant cet événement d'après les données de la science. Rien n'y fit : ce sont les gnomes qui se sont vengés des fées. Antony Dessaix, l. c. p. 43.)

Les Démons et les Éboulements.

On entendit les gémissements des démons, et l'on vit briller d'une manière particulièrement sinistre les petites lumières ou lanternes dont ils s'éclairaient la nuit, avant et pendant les deux épouvantables éboulements de 1714 et de 1749. Avant ce cataclysme, des bruits sourds, des gémissements étranges, des détonations souterraines s'étaient fait entendre dans les entrailles des Diablerets. Les mauvais génies étaient, disait-on, en furie. Un père jésuite de Sion avait affirmé à des pâtres valaisans que ce lieu étant le faubourg du diable et des damnés, il en résulterait un jour quelque malheur, d'autant plus qu'il y avait entre eux deux partis opposés, l'un qui travaillait à faire choir la montagne du côté du Valais, l'autre à la pousser du côté des Bernois; de là, grands vacarmes, bruits, combats, craquements intérieurs, dont le terrible dénouement ne se ferait pas attendre. Aussi vit-on, en l'année 1714, le vénérable curé de Fully se mettre en prière sur le pont d'Ardon et exorciser de la plaine les démons et les damnés afin de préserver le village de la colère de ces mauvais génies. (Ceresole, l. c., p. 133.)

Une avalanche de pierres, produite par l'eau accumulée dans le cratère d'un volcan, ayant eu lieu près Guatemala, plusieurs personnes prétendirent qu'au milieu de la tourmente on entendit des sifflements : c'étaient des démons qui roulaient avec les pierres, car sans cela on n'eût pu comprendre que de si gros blocs fussent en mouvement. On ajoutait qu'au milieu des vagues se voyaient une vache avec une seule corne, et deux formes d'hommes, comme deux nègres de méchant aspect, qui criaient : Laissez passer, tout doit finir aujourd'hui. (Bernal Diaz : *Histoire de la conquête du Nouveau-Monde*, trad. Jourdanet, t. II, p. 631.)

L'éboulement d'Yvorne.

Le 4 mars 1585, la montagne qui domine le cirque de Luan se mit en mouvement. Dans une glissade colossale de pierres et de boue, elle recouvrit le village de Corbeyrier, et se précipita vers la plaine en engloutissant sous sa vase pesante le beau village d'Yvorne. Quelques jours avant cette catastrophe, une femme avait été vue dans la contrée, allant de maison en maison pour trouver un gîte et un peu de de nourriture. Repoussée de partout, elle finit par être accueillie

dans une maison dite « Vers les Rennauds », par une famille qu'elle eut soin d'avertir de la ruine qui allait fondre sur le village. (Ceresole, p. 310.)

Le Mont Perdu.

Il y avait dans les anciens temps, au sommet du Sanetsch, un vert et gras pâturage enfermé entre ses quatre cimes les plus hautes. Il appartenait à une vieille femme si riche qu'elle aurait pu couvrir de son fromage tout le chemin du village à la montagne, mais si avare qu'elle ne donnait jamais de son fromage. Un jour elle rencontra une autre femme bien pauvre, bien âgée, et mourant de faim et de lassitude, qui lui en demanda un morceau, mais elle répondit qu'elle n'en avaitpas. Aussitôt la pauvre femme, qui était un ange de Dieu, secoua la montagne : les quatre cimes s'écroulèrent, la prairie tout entière fut couverte de leurs débris, et jusqu'à ce jour la place inhospitalière s'est appelée le Mont Perdu. (Raoul Rochette. *Lettres sur la Suisse*, t. vi, p. 60, cité dans l'*Archivio per la studio delle trad. pop.* t. x, p. 560.)

III

Les Esprits de la montagne

Les Chasseurs fantastiques.

Dans les Alpes, les légendes où figurent les chasses fantastiques ne sont pas rares ; dans la partie suisse, une jeune châtelaine, partie un jour pour la chasse et qui n'est pas revenue, est la chasseresse sauvage qui conduit les féroces chasseurs ; vers le mont Pilate, c'est un seul chasseur qui passe, suivi de chiens noirs innombrables qui courent sans repos au milieu des bois obscurs. Quelquefois, sur le passage de la chasse infernale, des sorcières volent les enfants. D'après la plupart des légendes, la chasse est invisible, mais la croyance au passage d'esprits invisibles est tellement accréditée, que dans certaines régions on laisse ouvertes les portes et les fenêtres du rez-de-chaussée, pour éviter que la chasse trouve des obstacles sur son passage, et l'on montre les vallons, les bois et les montagnes où elle passe le plus fréquemment. (Maria Savi-Lopez, p. 47 et suiv.)

Les Fées.

Une vaste étendue de pâturages et de broussailles qui couronnent la haute montagne du Hohnek, élevée de 1366 mètres au-dessus du niveau de la mer, était, dit-on, dans les anciens temps, hantée par des fées qui venaient y danser aux doux rayons de la lune, pendant les tièdes nuits de l'été, d'où viendrait le nom de Hautes-Fées, conservé à cette verte pelouse dans un grand nombre d'actes gardés dans les archives communales de la Bresse. (RICHARD : *Traditions de la Lorraine*, p. 131.)

Les Follets.

Dans les Alpes vaudoises, les servants ou lutins rendaient service aux pâtres ; il y en avait même qui guidaient les vaches et les empêchaient de se dérocher ; il était d'usage de leur donner la première levée de la meilleure crême du soir ou du matin. Un jour, sur les bords du petit lac Lioson, le maitre vacher avait quitté le châlet après avoir bien recommandé de ne pas oublier la part du servant. Pendant son absence, un jeune pâtre ne la mit pas de côté, pour voir ce qui arriverait. La nuit qui suivit le retour du maître vacher, un ouragan s'élève pendant lequel il entend une voix qui lui crie : « Pierre, lève-toi, lève-toi pour écorcher ! » Au matin, lui et les vachers vont à la recherche du troupeau, qu'ils retrouvent broyé au fond d'un abime le servant s'était vengé. (ALFRED CERESOLE, p. 50 et suiv.)

Lorsque le foultot des Alpes jurassiennes voit la bergère endormie, il attire au fond des bois la plus belle de ses vaches et la lui fait chercher longtemps, puis il la ramène rassasiée de nourriture et le pis gonflé. (D. MONNIER et VINGTRINIER : *Trad. de la Franche-Comté*, etc., p. 630.)

Dans les Alpes suisses, et aussi dans les Alpes d'Italie, les courses nocturnes des vaches sur la montagne sont attribuées aux follets. Certaines nuits, les bras puissants d'esprits invisibles enlèvent les vaches de l'étable et les transportent sur la montagne avec une rapidité vertigineuse. Les vachers qui sortiraient ces nuits-là pour chercher leur troupeau courraient de grands risques ; au reste il n'y a pas à s'inquiéter de ces voyages nocturnes : le lendemain on retrouve les bêtes en bon état à leur pâturage. Naguère encore, dans certains châlets des Alpes suisses, existait l'usage de réciter, le soir, une antique oraison ou des paroles mystérieuses, qui avaient pour but de mettre les vaches à l'abri de cet enlèvement nocturne.

On croit que les esprits sont nombreux, et qu'il y en a surtout sur le

Pilate et le Righi ; ceux du mont Pilate ne sont pas doux et serviables. Si le pasteur oublie, le soir, de dire l'*Ave Maria* et d'appeler sur l'Alpe la bénédiction du ciel, un spectre apparaît sous l'aspect d'un nain à longue barbe, avec un sac sur l'épaule et un bâton à la main, et il finit par chasser les vaches sur la montagne.

Certains follets sont les gardiens fidèles des chamois et les accompagnent au pâturage.

Dans les Alpes du Tyrol, on croit qu'un petit nain apparaît aux montagnards quand ils font leurs semailles, et qu'il se plaît à leur donner de bons conseils. (MARIA SAVI-LOPEZ, 174.)

Les Esprits du Saut-du-Doubs.

Jadis les êtres surnaturels qui peuplaient les rives du Doubs venaient s'ébattre sur les bassins du saut du Doubs, pendant les belles nuits d'été. On y voyait, quand on osait regarder, les Djiuns des monts Noirs, sorciers dont les artifices faisaient manquer ou réussir l'œuvre des fromages et qui gardaient ou égaraient les troupeaux pendant le sommeil des pâtres, les pâles ombres errantes dans les brumes du lac de Damvauthier, la mélancolique ondine de la source bleue ; la dame verte de Pontarlier, enfin tous les follets du val du Sauget. Alors, dit-on, une musique enchantée errait à l'entour des montagnes, et les esprits, sous la forme d'étoiles filantes, traversaient les airs pour se rendre à la ronde magique. (Ch. THURIET : *Traditions populaires du Doubs*, p. 498.)

L'Esprit de Crimont.

Si de la hauteur de Crimont, par un temps calme, on pousse un cri, deux groupes d'échos, l'un à droite, l'autre à gauche, répondent par un son très prolongé, pareil à un formidable gémissement. C'est, dit-on, l'esprit de Crimont. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que la voix de l'âme en peine se fait entendre quelquefois d'elle-même aux visiteurs. Vainement les savants cherchent à expliquer ce phénomène par les règles de la physique, le populaire se refuse à croire que ce gémissement si singulier ne soit autre chose qu'une transformation naturelle de chaque bruit qui monte de la vallée, et que les coteaux, disposés comme les pavillons de deux cornets acoustiques, portent aux oreilles de l'observateur placé au sommet de la montagne. On a cru depuis longtemps — et la dénomination de Crimont mentionnée aux anciens titres en est une preuve — et l'on croit encore dans le pays, que l'écho de Crimont est la voix d'une âme en peine. (Ch. THURIET, l. c. p. 5.)

Vengeance d'esprits.

Si un montagnard trop hardi était attiré dans les cavernes ou dans les crevasses par la recherche de trésors ou par l'appât de quelques monnaies, les gnomes protecteurs des vieux trésors enfouis faisaient crouler sur lui pierres et rochers, ou bien faisaient choir l'audacieux dans la crevasse d'un glacier où il trouvait le châtiment de sa témérité. Aussi une avalanche descendait-elle dans la vallée, le craquement du glacier se faisait-il entendre, un éboulement soudain de rochers venait-il à se produire, c'était le diable et les démons qui se mettaient en œuvre pour exercer quelque vengeance. (CERESOLE, l. c. p. 139.)

La Procession des morts.

Dans la région de Biellèse, les morts cousent un linceul, et ils prient les passants, s'il s'en trouve à de semblables hauteurs, de tirer le fil pour les délivrer de leur funèbre manteau.

On assure, dans le Val de Varaita, que l'on entend les gémissements et les grincements des malheureux qui ont été précipités des parois de la montagne, lorsqu'on passe auprès du lieu où l'accident s'est produit ; les plaintes sont plus fortes et plus désespérées, certaines nuits de l'année, ou quand le temps est mauvais.

Dans cette vallée, comme dans beaucoup des Alpes italiennes, on voit une procession des morts ; ils sont éclairés par une petite flamme et guidés par un vivant en beau costume. On dit aussi que le guide sert de pont aux morts qui ont à traverser un ruisseau, mais que seules peuvent en user les âmes qui ont encore à faire une longue pénitence.

Sur les montagnes du Trentin, la procession a lieu la nuit du premier novembre et celle du deux ; il est dangereux de s'approcher de ces morts ou de leur prendre leur torche. Dans la vallée d'Anzasca, deux ou trois jours avant la mort d'une personne, passe une procession formée des confrères d'une fraternité de la ville ; ils font le même parcours que l'enterrement suivra. (MARIA SAVI-LOPEZ, l. c. p. 107, suiv.)

Autrefois, quand les muletiers de la vallée de la Loue suivaient de nuit l'âpre chemin qui conduisait de Mouthier au sommet de la montagne, ils entendaient des cris lugubres et des gémissements affreux, ils voyaient apparaitre dans les airs des spectres hideux et formidables. (CH. THURIET l. c. p. 126.)

Lorsque les âmes de ceux qui ne sont pas morts en état de grâce ont

été conjurées, elles sont conduites de presbytère en presbytère jusqu'à Braspartz. Le bedeau de cette paroisse les mène jusqu'à la Roche Trevezel, le point le plus élevé du Finistère, où les âmes sont précipitées dans le Yun Elez (*Revue Celtique*, t. I, p. 424).

Une tradition du Doubs dit que c'est du haut du mont du Ciel que les âmes des justes prennent leur essor vers le ciel, et que souvent il s'y livre de terribles combats entre les anges et les démons. Une bergère raconta que gardant son troupeau tout auprès, le jour de la mort d'une personne de sa connaissance, elle vit à travers le brouillard deux autres fantômes dont l'un ressemblait à un ange, et dont l'autre était certainement le diable. Il y eut un combat non-seulement entre eux, mais entre une innombrable quantité de diables et une légion d'anges qui finirent par les refouler. (CH. THURIET, l. c. p. 345.)

Les Sorciers.

Il y a sur les Alpes des endroits où les sorciers se réunissent pour danser ; non loin du mont Tenchia, dans les Alpes Carniques, on voit un espace circulaire sur lequel l'herbe croit épaisse et haute ; jamais on ne la fauche. C'est là que se rassemblent toutes les sorcières du voisinage, avec leur inévitable cortège de sorciers, de chats et de boucs. On assure que celui qui oserait toucher l'herbe chère à ces dames diaboliques serait cruellement puni. Dans la vallée de Varaita, un montagnard les vit danser autour d'un grand feu allumé, et se lançant l'une à l'autre un pauvre petit enfant à travers les flammes. (MARIA SAVI-LOPEZ, l. c. p. 275.)

Les Bergers sorciers.

Dans la Haute-Auvergne, les vachers en général passent pour sorciers. L'habitude de vivre seuls dans des lieux isolés finit par donner à leur caractère quelque chose de taciturne et de sombre qui impose aux gens de la campagne ; puis la manière vraiment merveilleuse dont ils se font écouter des bestiaux qui obéissent à leurs signes et aux moindres inflexions de leur voix, enfin la propension des montagnards pour les plus superstitieuses croyances, tout pousse à ce préjugé contre les vachers. Insensiblement leur réputation de science surnaturelle se répand, et si peu que le hasard les aide dans quelques prophéties malheureuses, faites souvent sans arrière-pensée, ils sont réputés entretenir des relations ténébreuses avec le malin esprit. Dans l'opinion des villageois, les vachers commandent à ce diablotin malicieux qu'on

appelle *drac* ; ils jettent de mauvais sorts à leurs ennemis, assistent au sabbat, et peuvent faire mourir quelqu'un dans l'année. (Durif. *Guide dans le Cantal*, p. 101.)

Les Géants.

Dans les montagnes du Doubs était autrefois un géant qui mangeait les hommes ; un jour qu'il était endormi dans sa caverne, un prêtre exorciste fit tomber devant sa porte un rocher si pesant et si bien joint qu'il y restera enfermé, malgré des efforts qui le font suer tellement qu'il a formé un affluent de rivière (D. Monnier et A. Vingtrinier, l. c. p. 539). Les traditions où les géants sont en relation avec les montagnes ne sont pas particulières aux Alpes ni même à l'Europe. Chez les Moïs, un géant qui habitait les montagnes mangeait les habitants par centaines. Les Kmers, appelés par les Traos (Moïs), creusèrent un trou qui allait jusqu'au centre de la montagne, et y mirent du coton et de la poudre : la montagne éclata et le géant fut tué (Dr Neis, dans *Excursions et reconnaissances*, 1881, p. 41). Les Esquimaux du Sud croyaient que des géants anthropophages habitaient les montagnes du Nord (Hervé et de Lanoye, *Voyage au Pôle Nord*, p. 45). A la Nouvelle-Zélande, on raconta à Cook que deux géants cannibales habitaient la montagne et venaient rançonner le pays : deux frères résolurent de les détruire ; ils les invitèrent à un repas qu'ils acceptèrent. Ayant fait chauffer des pierres, ils les mirent dans un mahie et dirent à l'un des géants d'ouvrir la bouche ; on y laissa tomber un des morceaux de mahie et on versa dedans de l'eau qui, se mêlant à la pierre chaude, produisit un bouillonnement qui tua le monstre. On persuada la même chose à son frère qui se laissa également tuer (Laharpe, t. xxiii, p. 177). Aux Philippines, El Mandarangan est un méchant démon qui, dans les croyances des peuplades païennes des environs du volcan Apo (Mindanao), demeure sur cette montagne et est funeste aux hommes (*Bull. de la Soc. indo-chinoise*, l. 1, t. ii, p. 282). Dans l'est de l'Angleterre, les géants habitent les vallées, mais plus généralement sur les collines où les géants ont fait leur demeure, nous trouvons un endroit remarquable par le grandiose des ouvrages de la nature (Hunt, *Popular romances of N. O. of England*, p. 38).

Les Génies et les Divinités.

Sur le sommet de l'Elbrouz, appelé par les Tartares « crinière de glace », par les Tcherkesses « la sainte Montagne, la Cime des bienheureux », trône le maître du monde, le roi des Esprits. (Reclus, t. vi, p. 118.)

Un mandarin qui fut tué jadis par un tigre est devenu le véritable génie surveillant les forêts des montagnes, et ceux qui vont couper du bois dans les forêts lui font des sacrifices pour y vivre en paix. Le génie de la montagne Tan Viên se manifesta pour la première fois quand les Chinois envahirent l'Annam, il leur apparut et rendit un oracle qui les effraya. On lui offre des sacrifices, et toutes les fois que le royaume est en péril, le roi envoie un ministre vertueux consulter son oracle. Ce génie apparaît tantôt sous une forme, tantôt sous une autre, remet son écrit à l'envoyé et disparaît. Un chef ayant voulu faire frayer par trois cents soldats un chemin pour arriver au sommet de la montagne, le génie lui apparut et lui dit : Le sommet de cette montagne est le séjour des génies ; il n'est pas permis aux hommes de l'atteindre. Si tu n'écoutes pas mes paroles, tu mourras (LANDES, *Contes et légendes annamites*, n°s V et X).

IV

MIRAGES ET HALLUCINATIONS.

Une gorge de Syrie est nommée par les Bédouins *Djebel nakous* (montée des cloches), parce qu'on y entend les cloches d'un couvent fantôme qui se promène dans l'intérieur du Serbal ; une autre montagne semblable s'élève près de Tir, c'est aussi un couvent, et la cloche ne manque pas d'y sonner les vêpres. (RECLUS, t. IV, p. 718.)

Les paysans des environs du Brocken en parlent encore aujourd'hui avec un certain effroi ; ils redoutent d'en faire l'ascension à l'heure du lever du soleil, car c'est à ce moment surtout que, d'après leurs récits, des spectres formidables apparaissent dans l'air, que des ombres colossales surgissent au milieu des massifs de nuages. Ils montrent certaines pierres granitiques qu'ils appellent l'autel de la sorcière ou le rocher magique ; ils s'arrêtent devant la fontaine enchantée et racontent que les anémones du Brocken jouissent de vertus particulières. (*La Nature*, 1873, t. I, p. 54.)

Pline rapporte que l'Atlas était silencieux le jour, mais que la nuit il reluisait de feux innombrables, et qu'on y entendait les Égypans et les Satyres qui le faisaient retentir du bruit de leurs flûtes, de leurs musettes et de leurs cymbales. (*Hist. nat.*, V, 6.)

Dans les Vosges, il y a des personnes qui assurent que si on se rend le jour de la Trinité sur le sommet des montagnes, on peut jouir de la vue de trois soleils. (L. F. SAUVÉ, *Le Folk-lore des Hautes-Vosges*, p. 161.)

Dans le Westmoreland et dans d'autres pays montagneux, on s'est imaginé voir des troupes de cavalerie et des armées, alors que ce n'était que la réflexion de chevaux paissant sur des montagnes opposées ou de paisibles voyageurs. (W. SCOTT, *Démonologie*, t. II, p. 257, tr. Defauconpret.)

V

LES TRÉSORS ET LES MERVEILLES.

Certains follets ont la faculté de changer en or les feuilles des arbres; ils ont l'aspect de nains, et doivent faire partie des esprits chargés de la garde des trésors et des mines. (MARIA SAVI-LOPEZ, p. 194.)

Il y a, dans quelques parties des Alpes de la Suisse et du Tyrol, des légendes d'après lesquelles le paradis terrestre se serait trouvé au milieu des montagnes. On montre des vallées abruptes ou des glaciers qui furent jadis des blumlisalpes ou Alpes fleuries; c'est là qu'était autrefois le céleste jardin dont les rues étaient pavées de fromages et couvertes de beurre.

Au milieu des roches inaccessibles et des neiges du Mattemberg est une sorte de cube où se trouvent de superbes chamois et de beaux bouquetins, ainsi que d'autres animaux merveilleux. Tous les vingt ans, un homme peut, suivant une légende rapportée par Grimm, y pénétrer et tuer un chamois. Une autre légende des Alpes se rapporte à un jardin enchanté couvert de roses, sur lequel règne le roi des nains. (MARIA SAVI-LOPEZ, l. c., p. 174, 281, 286).

Dans les Pyrénées, un berger qui allait seul sur les bords d'un de ces lacs élevés suspendus aux cimes vit tout d'un coup un morceau d'or qui brillait au soleil; une chèvre rouge était proche et faisait sentinelle : c'est que chaque trésor est commis à l'une de ces chèvres d'espèce surnaturelle ; elles doivent, trois fois par an, exposer à l'air, aux rayons du soleil bienfaisant, des richesses habituellement enfouies. Le berger, ébloui, courut chercher l'un de ses compagnons ; quand ils vinrent tous deux, ils ne trouvèrent rien que le brouillard de la montagne. (EUGÈNE CORDIER, *Légendes des Hautes-Pyrénées*, p. 9.)

En Sicile existe la croyance à des trésors enchantés; plusieurs de ceux dont M. G. Pitrè a raconté la légende (*Credenze Usi ed Costumi*, t. III, p. 369 et suiv.) se trouvent dans les montagnes sous la garde d'êtres fantastiques, et l'on ne peut s'en rendre maitre qu'après avoir accompli des rites difficiles et compliqués ; quelques-uns même sont sanglants et cruels.

VI

Coutumes

Le retour du Soleil.

Dans la commune de Guillaume-Pérouse (Hautes-Alpes), se trouve un village que l'on appelle les Andrieux. Les pauvres habitants qui y font leur demeure sont privés pendant cent jours du soleil, et ce n'est que le 10 février que cet astre bienfaisant vient leur rendre la lumière; aussi ce jour-là même célèbrent-ils son retour par des réjouissances. Dès que l'aube vermeille se répand sur le sommet des montagnes, quatre bergers du hameau annoncent cette fête au son des fifres et des trompettes; après avoir parcouru le village, ils se rendent chez le plus âgé des habitants, ils prennent ses ordres et recommencent leurs fanfares, en prévenant tous les habitants de préparer une omelette. A dix heures, tous, munis d'une omelette, se rendent sur la place, et une députation de bergers, se rend chez le vénérable, afin de lui annoncer que tout est préparé : elle l'accompagne au lieu de la réunion, où il est reçu par les acclamations de tous les habitants.

Le vénérable se place au milieu d'eux, et, après leur avoir annoncé l'objet de la fête, ils forment une chaîne et exécutent autour de lui une farandole, leur plat d'omelette à la main. Le vénérable donne ensuite le signal du départ. Les bergers qui précèdent continuent à faire entendre leurs instruments, et l'on se met en marche pour se rendre sur un pont de pierre qui se trouve à l'entrée du village.

Arrivé là, chacun dépose son omelette sur les parapets du pont, et l'on se rend dans le pré voisin, où les farandoles ont lieu jusqu'à ce que le soleil arrive. Dès que ce radieux flambeau commence à les éclairer, les danses finissent, et chacun va reprendre son omelette, qu'il offre à l'astre du jour : le vieillard la hausse, tête nue.

Aussitôt que ses rayons sont répandus sur tout le village, le vénérable annonce le départ, et l'on s'en retourne dans le même ordre. On accompagne le vénérable chez lui ; après quoi chacun se rend dans sa famille, où l'on mange l'omelette. (Ladoucette : *Histoire des Hautes-Alpes*, p. 471.)

Le départ pour la montagne.

Dès le mois de mai, avorties par leur instinct, les vaches commencent à s'agiter dans l'étable, tendent le cou vers les meurtrières étroites qu'illuminent les rayons du soleil: elles refusent leur nourriture habituelle. C'est le signal du départ: au jour fixé, le curé vient les bénir, les portes s'ouvrent et les voilà qui partent sous la conduite d'un vacher, d'un boutilier et de quelques chiens. Bien que le chemin soit long, toutes se le rappellent, et bien que les montagnes où elles se rendent ne soient fermées par aucune clôture, les vaches de chaque domaine reconnaissent les lieux où elles ont l'habitude de paître, prennent possession en arrivant et ne s'en éloignent plus. (DURIF, l. c. p. 98.)

Vachers et troupeaux.

Vers la Croix-de-Mai, dans le Livradois (arrondissement d'Ambert), les vaches montent, et bientôt toutes les hauteurs en sont couvertes. Dans certaines montagnes, on mêle les différents troupeaux, ce qui s'appelle *bravarder*. La plus forte des vaches qui, dans une lutte longue et acharnée a triomphé de toutes les autres, est mise à la tête de la troupe : c'est la maîtresse bravarde; elle marche fièrement, fait sonner sa sonnette et va prendre du pays. Les vaches descendent à la Croix-de-Septembre.

Quand les vachers veulent égailler à l'exemple de leurs troupeaux — on dit que les vaches se mettent en égaillère lorsqu'elles entrent tout à coup en fureur — ils poussent leur cri de défi et de provocation qui se termine par un refrain uniforme : Ho ! là ! là ! ho ! là.

A de grandes distances, ils se transmettent par des cris des avertissements et des nouvelles (ABBÉ GRIVEL, *Chroniques du Livradois*, p. 337-9).

Dans l'arrondissement de Saint-Girons (Ariège), les bergers, avant de conduire les troupeaux aux pâturages qui leur sont assignés dans les montagnes, s'engagent à révérer les fontaines. Le jour où ils doivent se mettre en route, ils s'assemblent aux premières lueurs de l'étoile du matin ; dès que le soleil paraît, le plus ancien de la réunion dit tout haut une pièce, et après cela on se divise par troupes qui se choisissent chacune un chef, sur le front duquel on place une couronne. Ce chef fait le serment de montrer la route aux voyageurs égarés, de leur offrir du lait, du feu et de l'eau, de mettre à leur disposition son manteau et sa cabane, et de poser une pierre sur les malheureux que la *tourb* (tourmente) fait périr (ALFRED DE NORE : *Coutumes, mythes*, etc., p. 120).

VII

QUELQUES POINTS A ENQUÊTER

Traditions et superstitions relatives :

1. Aux ours, chamois, bouquetins, marmottes.
2. Aux aigles et oiseaux divers.
3. Aux arbres.
4. Aux graminées et à la flore en général.
5. Aux rochers : couleur, position, rochers anthropomorphes.
6. Aux pierres précieuses des montagnes.
7. A l'origine des lacs, des cols coupés à pic, des cascades.
8. A la météorologi : arc-en-ciel, avalanche, neige, orage.
9. Vertige et mal de montagne : causes et préservatifs.
10. Offrandes à certains endroits réputés dangereux.
11. Fait-on quelque chose à ceux qui gravissent une montagne pour la première fois ?
12. Superstitions relatives aux chalets.

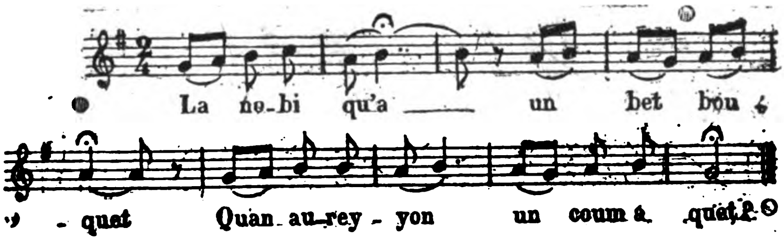
PAUL SÉBILLOT.



CHANTS POPULAIRES DE LA CHALOSSE

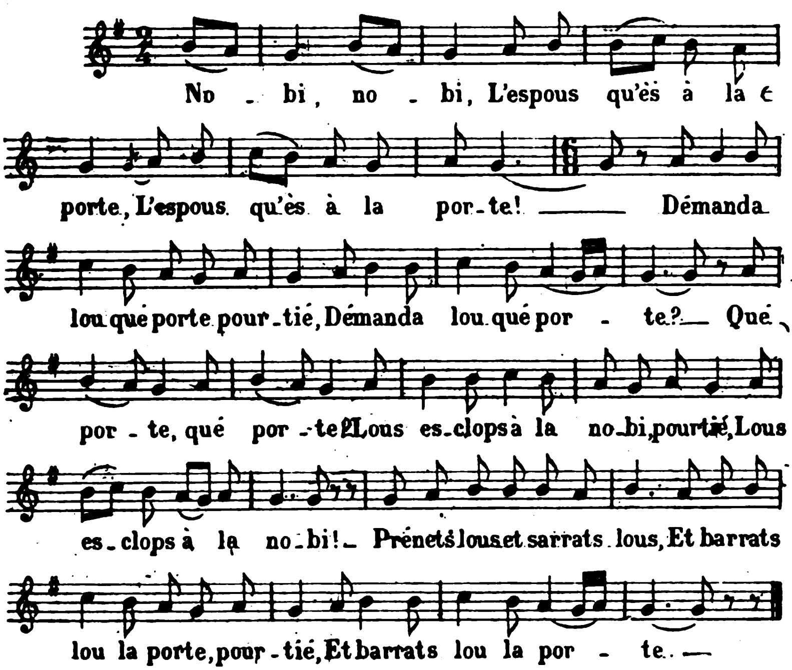
I

LA NOBI.



N. B. — On adapte à cet air tous les couplets du chant *de la Nobi,* excepté ceux que l'on chante au moment où le fiancé (lou nobi) vient offrir ses présents à sa fiancée (la nobi). Ces derniers se chantent sur l'air qui suit :
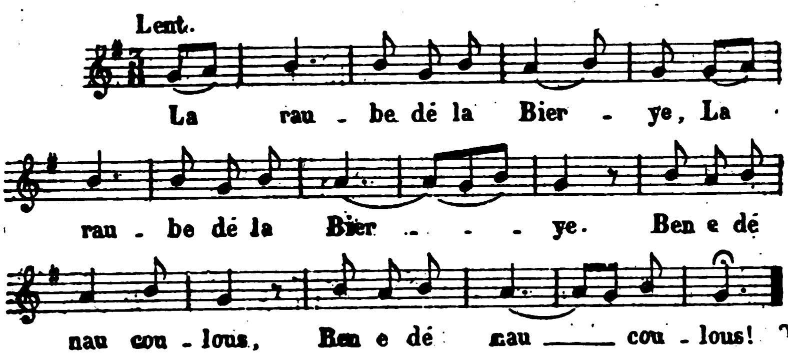
LES PRÉSENTS A LA NOBI.



N. B. — Voir pour les couplets : Les vieilles coutumes de la Chalosse (Une noce de paysans), par J. de Laporterie. — Saint-Sever, imp. S. Serres, 1885.

II

CHANTS DES MOISSONNEURS.



N. B. — Dans les campagnes environnant Saint-Sever, surtout du côté de Montgaillard et Monsoué, cet air est le seul (sauf quelques variantes insignifiantes) que l'on chante, en y adaptant par strophes de deux vers les paroles que j'ai publiées sous le titre de « Chants des Moissonneurs chalossais » dans le *Bulletin de la Société de Borda* (année 1887).

J. DE LAPORTERIE.

ERRATA. — Le manuscrit sur lequel a été gravée la musique des chansons ci-dessus renfermait plusieurs inexactitudes, reconnues trop tard pour que les corrections aient pu être faites sur les clichés. Nous nous bornerons à indiquer ici les principales :

La Nobi. — Ligne 1, mesure 1, note 4 : *si* au lieu de *do* ; — ligne 2, mes. 3 note 2 : point d'orgue.

Les présents à la Nobi. — Ligne 5, mes. 1 : au lieu de *si do si la sol la*, lisez : *si si do si la sol* ; mes. 2, lisez : *la* (croche) *sol* (noire pointée) ; mes. 4, note 1 : *sol* au lieu de *si*.

Dans ces deux chansons il y a aussi quelques syllabes qui ne sont pas.

Chant des moissonneurs. — Ligne 1, mes. 5 : point d'orgue sur le premier *sol* ; — ligne 2, mes. 4 : supprimez la croche *sol* et prolongez la note précédente (*la*) de la même valeur ; ligne 3, mes. 5 : même correction.

LA RÉCENTE FAMINE RUSSE

DANS LES TRADITIONS POPULAIRES.

La famine qui sévit à présent en Russie a déjà donné lieu à des traditions populaires. Voici ce que nous trouvons dans un des journaux de la Sibérie[1] :

L'autre jour, un visionnaire parut dans notre bailliage (volost) de Kouznetzk. « J'étais en train de cueillir des baies (nous a-t-il raconté) quand tout à coup j'entends une voix : — Philippe ! Je regardai derrière moi : personne !

C'était bien étrange !

Pourtant je continue ma besogne ; de nouveau j'entends : « Philippe ! » prononcé plus haut que la première fois, et ainsi trois fois de suite. A la dernière je regardai de nouveau derrière moi et j'aperçus un vieillard, haut de taille, qui me demanda : « Que fais-tu là ? »

— Je cueille des baies, répondis-je, et je lui demandai : Qui êtes-vous ?

— Je suis Dieu, dit-il ; et moi, je doutai (pardonnez-le-moi, Seigneur) ! — Tiens fis-je, voilà comment est Dieu ! — Regarde, dit-il, à travers ton épaule droite ! Je regardai, et voilà que tous nos champs labourés étaient embrasés, sauf une petite bande de terre. Celle-là, dit-il, je la garde pour les enfants, tout le reste périra.

— Regarde à travers l'épaule gauche, ordonna-t-il encore. Je regarde et qu'est-ce que j'aperçois ! notre petit hameau, Kazanooxa, tout en flammes, et au-dessus, dans la fumée, un immense dragon tient un samovar (bouilloire) dans sa queue.

— Vois-tu ? demanda-t-il.

— Oui, je vois bien, fis-je, et je fus tout saisi de terreur !

— Eh bien ! fais connaître à tout le monde que c'est un grand péché que de prendre du thé dans un samovar, et un plus grand encore de le mettre sur la table, et encore plus d'ajouter du lait dans le thé et de travailler les jours de fête et que l'homme qui fait cela, perdra son salut éternel.

[1] *Sibirski Viestnik* (Messager de la Sibérie), tomsk 1891, n° 94.

Et le Seigneur prit quelque part un sac, en enveloppa mon cou et dit « Or, puisque tu as douté de mes paroles, voilà un signe : tu ne parleras point et ta tête ne bougera point pendant cinq jours ».

En entendant ces mots je levai les yeux, mais Dieu n'y était plus... Je touchai mon cou, il était gonflé, pas moyen de remuer la tête !

Est-il vrai que le Seigneur apparaissait au paysan de Kazanooxa, ou non ? Je n'en sais rien ; seulement, il est certain que pendant cinq jours, il ne mangea rien et ne parla point, et quand il se fut levé, il brûla tous ses pantalons, son pardessus et ses bottes ; il ne prend plus le thé et il prêche maintenant le salut des âmes par le renoncement au thé et aux vêtements, autres que ceux de travail, bien entendu. On a suivi les nouvelles doctrines, mais non pas entièrement : quant au thé, beaucoup ont renoncé à le prendre ; mais, quand aux vêtements, on ne voit pas qu'on les ait jetés ou brûlés.

Les voisins vont voir Philippe. Le visionnaire affirme que si le genre humain ne se repent pas, dans cinq ans tout le monde mourra par la famine ; et s'il se repent, il vivra encore 120 ans, et alors viendra la fin du monde.

A. Rammelmeyer.

DEVINETTES.

Pays de Tréguier.

Divin ha dolan dreist an ty
Pac'han d'he glask he kavan tri ?

— An *u*.

Devine ce que je jette par dessus la maison,
Quand je vais le chercher, je trouve trois ?

— L'œuf. On trouve la coque, le blanc et le jaune.

Divin ha dolan dreist an ty,
Hag he benn a chomm gan hi ?

— *Arbellemment.*

Devine ce que je jette par dessus la maison
Et dont la tête reste dans mes mains ?

— Une pelote de fil.

G. Le Calvez.

LES ORDALIES.

QUELQUES lignes tombées ont rendu incompréhensible le n° XII, qui portait d'ailleurs un titre qui appartient à un autre numéro ; il doit être rétabli ainsi :

XII

Par la chute.

Dans le roman du *Voyage de Charlemagne à Jérusalem*, l'impératrice qui a, d'une façon inconsidérée, mis son mari au-dessous du roi Hugon, offre de se soumettre à une épreuve pour montrer qu'elle n'a jamais eu l'intention d'offenser l'empereur :

Emperere, dist ele, mercit por amor Deu !
Ja suis-jo vostre femme si me cuidai joer :
Jo m'escondirai ja, se vos le comandez,
A jurer sairement o juïse a porter :
De la plus halte tor de Paris la citet,
Me larrai contreval par creant devaler
Que ja por vostre honte ne fut dit ne penset.
Non ferez, ço dist Charles, mais le rei me nomez[1].

Cette question d'ordalie manque dans les textes en prose publiés par M. Koschwitz[2].

René Basset.

[1] V. 32-39 de l'édition de Koschwitz : *Karls des Grossen Reise nach Jerusalem*, t. II de l'*Altfranzœsische Bibliothek* (2e éd.), p. 5, Heilbronn, 1883, in-16 Cf. A. Von Keller : *Altfranzœsische Sagen*, Heilbronn, 1876 in-16, ch. II; Gautier : *Les épopées françaises*, t. III, 2e édit., 1880, p. 270-315 ; G. Pâris : *Histoire politique de Charlemagne*, Paris, 1865, p. 55 et 334 ; Moland : *Origines littéraires de la France*, Paris, 1863, in-12, p. 100-118 et 386-398 ; G. Pâris : *La poésie au moyen-âge*, Paris, 1885, in-18 jés., p 119-149, et les sources citées par Nyrop : *Storia dell' Epopea francese*, Turin, 1888, in-8°, p. 477-478, et Gautier : *Op. laud.* notes, p. 276-285.

[2] *Sechs Bearbaitungen der altfranzœsischen Gedichte von Karls des Grossen Reise nach Jerusalem*, Heilbronn, 1879, pet. in-8.

LA FRATERNISATION PAR LE SANG[1].

V

Chez les Balondas

(Congo)

Cette coutume qui porte le nom de *Kasendi* est décrite par Livingstone de la manière suivante : « Deux personnes réunissent leurs mains : de légères incisions sont faites sur les mains croisées des deux parties, au creux de l'estomac, sur la joue droite et sur le front de chacune d'elles l'opérateur recueille au moyen d'un brin d'herbe une petite quantité de sang qui s'échappe de ces incisions et mêle celui de chacun des opérés à de la bière contenue dans des pots différents : l'un boit le sang de l'autre et ils sont unis désormais d'une amitié que l'on suppose inaltérable. Pendant cette libation, quelques-uns des assistants frappent le sol avec des gourdins et ratifient par certaines phrases consacrées le traité qui se conclut devant eux, puis les gens qui composent la suite des deux amis finissent par boire la bière qui reste dans les pots. Les deux héros de la *Kasendi*, considérés à l'avenir comme parents, sont obligés de s'avertir réciproquement du danger qui les menace. »

Il suffit même qu'une goutte de sang ait pénétré accidentellement chez un étranger pour qu'il devienne frère de sang : c'est ce que prouve une anecdote rapportée également par D. Livingstone. Pendant une opération faite par lui pour enlever une tumeur au bras d'une jeune femme balonda, « une des artérioles qui avait été ouverte me lança quelques gouttes de sang dans l'œil ». — Vous étiez déjà mon ami, s'écria la patiente, mais désormais, nous sommes parents, et quand vous viendrez de ce côté-ci, faites-moi prévenir pour que je vous prépare de quoi manger[2].

[1] Suite, voir t. VII, n° 1.

[2] D. Livingstone : *Explorations dans l'Afrique australe*, Paris, 1881, in-8 ch. XXIV, p. 426.

VI.

Chez les Arabes.

Ce mode de fraternisation involontaire a laissé des traces dans les traditions musulmanes. J'ai cité ailleurs le passage d'Hérodote décrivant le cérémonial employé dans une fraternisation régulière ; voic un exemple de l'autre : Lors de la défaite des Musulmans par les Qoraichites païens à Ohod, dans la troisième année de l'hégire, Moh'ammed fut blessé par une pierre qui lui enfonça deux anneaux de son casque dans la bouche et lui fit perdre deux dents. Un individu nommé Sinân, père d'Abou Saïd, de la tribu des Benou Khadri, suça le sang de la blessure et l'avala ensuite. — Celui dont le sang s'est mêlé au mien, dit le prophète, ne sera point atteint par le feu de l'enfer[1] !

VII.

Dans l'Ounyoro.

A son second voyage sur le haut Nil, S. W. Baker, devenu gouverneur du Soudan égyptien, se fit frère de sang de Rionga qu'il établit roi de l'Ounyoro, à la place de Kabba-Réga. Comme préparatifs, on but, la veille, une grande quantité de cidre de bananes. Le lendemain, il fallut rester à jeun jusqu'à ce que le soleil fût à une certaine hauteur dans le ciel : avec une lancette, les deux parties contractantes se firent mutuellement au bras une piqûre dont elles sucèrent le sang[2].

VIII

Chez les Manyouémas.

A l'ouest du Tanganyika, nous trouvons cette coutume pratiquée chez les Manyouémas, à l'époque où ils n'étaient pas encore passés au service des marchands d'esclaves. D. Livingstone l'observa en 1869 : « Mohammed Bogharib a demandé, dans le village de Bambarré, l'échange du sang, qui se borne à faire une incision à l'avant-bras de chacun des échangistes et à mêler les deux sangs en se déclarant amis l'un de l'autre. Tes gens ne doivent pas voler, a dit Moïnemmbeg (chef de Bambarré) à Moh'ammed. Quelques gouttes de sang ont alors

[1] Aboulféda : *Vie de Moh'ammed*, éd. et trad. N. des Vergers, Paris, 1837 in-8°, p. 57-58 du texte ; Ibn Hicham, *Sirat er Resoul*, éd. Wustenfeld, Gœttingen. 1858-59, in-8 p. 572.

[2] S. W. Baker : *Ismaïlia*, Paris, 1875, in-8, éd. XXIII, p. 341-342.

été portées de l'un à l'autre sur une feuille de figuier et mêlées, avec la feuille, à celui qui coulait de l'incision[1]. »

Le même voyageur signale d'autres exemples[2], dont l'un, pratiqué chez les Baghénya, tribu Manyouéma des bords de la Loualaba[3].

Devenus les plus zélés auxiliaires des traitants arabes, les Manyouémas ont conservé cette coutume. Stanley nous l'a décrite telle qu'elle fut pratiquée par eux à Ipoto, dans le bassin de l'Arouhouimi : « Dans la soirée du 26 octobre, Ismaël, entrant dans une tente, m'avait déclaré qu'il m'était maintenant si attaché, qu'il serait heureux de faire avec moi l'échange du sang. Comme j'étais sur le point de mettre sous sa sauvegarde et celle de deux autres chefs, le capitaine Nelson, le chirurgien Fork et une trentaine de malades, j'y consentis promptement, quoiqu'il y eût un certain manque de dignité de ma part à fraterniser avec un esclave[4]. »

IX.

Chez les Vouassoussis.

Le voyageur français Giraud fait allusion à l'existence de cette coutume chez les Vouassoussis, tribu bantoue habitant au sud-ouest du lac Bangouéolo : elle se pratique sur la poitrine[5].

X.

Chez les Basokos.

Les cannibales Basokos, qui habitent sur la rive droite du Congo, près de l'embouchure de l'Arouhouimi, pratiquent cet usage[6].

XI.

Chez les Babourous.

Le tribu bantoue des Babourous, qui occupe les environs de Yambouya sur cette même rivière de l'Arouhouimi, reçut comme frère, par cette

[1] L. Livingstone : *Dernier Journal*, Paris, 1876, 2 v. in-8, t. II, ch. I, p. 27.

[2] *Ibid*, t. II, ch. V, p. 135, 151, 165.

[3] *Ibid*, t. II, ch. V, p. 144, 153 ; cf. aussi V.-L. Cameron : *A travers l'Afrique*, Paris, 1878, in-8, ch. XVII, p. 242.

[4] Stanley : *Dans les ténèbres de l'Afrique*, Paris, 1890, in-8, t. I, ch. X, v 2, p. 235.

[5] V. Giraud : *Les lacs de l'Afrique équatoriale*, Paris, 1890, in-8 ch. XV, p, 304, ch. XVII, p. 338-339.

[6] Coquilhat : *Sur le haut Congo*, Paris, 1888, in-8, 2e partie, ch. IV, p. 348.

cérémonie, le major Barttelot, qui devait, malgré cette parenté, finir misérablement assassiné, sacrifié par Stanley à Tippo-Tib. Sur le sang qui coulait, on mit une pincée de sel malpropre qu'il fallut lécher. Puis un poulet fut tué et son sang jeté sur les spectateurs présents : le chef babourou garda la tête et Barttelot le corps[1].

XII.

Chez les Carmaniens.

Posidonios, cité par Athénée[2], rapporte que, dans les banquets, les Carmaniens s'ouvraient les veines de la face, et mélangeaient le sang qui découlait à la boisson qu'ils se passaient, estimant que c'était le comble de l'amitié de goûter au sang les uns des autres.

XIII.

Chez les Nyams-Nyams.

On a signalé l'existence de cette coutume chez les Nyams-Nyams « qui créent entre eux un lien fraternel en buvant le sang l'un de l'autre[3] ».

XIV.

Chez les A-bangas.

Elle existe aussi chez leurs voisins du sud, les A-bangas, qui les séparent des Monbouttous, près du cours supérieur d'un affluent du haut Congo. Schweinfurth, qui l'a mentionnée, donne la formule prononcée en cette occasion entre les A-bangas et les Nubiens de son escorte : « En temps de paix nous resterons unis, en temps de guerre nous nous défendrons mutuellement[4]. »

[1] Stanley : *Dans les ténèbres de l'Afrique*, t. I, ch. IV, p. 121 ; Barttelot : *Journal et Correspondance*, Paris, 1891, 1 v. in-18 jés. ch. VI, p. 98. Cf. une autre cérémonie de ce genre entre le major et le frère du chef Ingungo, *ibid*, ch. VII, p. 146.

[2] *Deipnosophistæ*, éd. Schœfer, Leipzig, 3 v. in-8, 1796-1838, t. I. L. II ch. VII, p. 75 ; Casaubon : *Animadversionum in Athenæi Deipnosophistas libri XV*, 3 vol. in-8, Leipzig, 1796-1843, t I, p. 117. Un traducteur d'Athénée substituait dans ce passage *Germanos* (Germains) à *Carmanos*.

[3] Speke : *Voyage aux sources du Nil*, Paris, 1864, in-8, ch. XVII, p. 378-479.

[4] Schweinfurth : *Au cœur de l'Afrique*, Paris, 1875, 2 v. in-8. ch. XII, t. I, p. 481-482.

XV.

Chez les Monbouttous.

Elle a été adoptée également chez les Monbouttous, qui, comme les Nyams-Nyams et les A-bangas, sont anthropophages, quoique parvenus à un certain degré de civilisation. Le marchand d'esclaves, Abdses Samate, avait fait échange de sang avec Mounza, un des principaux chefs de ce peuple[1].

XVI.

Dans l'Ougalla.

Elle est signalée chez la population de race bantoue qui habite l'Ougalla, sur la rivière Voualaba : l'un des voyageurs allemands Bœhm et Kaizer fuyant devant Mirambo, devint frère de sang de Yassagoula, sultan de Livoua[2].

XVII.

Chez les Ouaembas.

Sur la rive occidentale du Tanganyika, à Intala, où le lieutenant Storms fonda une station dépendante aujourd'hui du Congo belge, il dut pour s'assurer l'amitié du chef des Ouaembas, pratiquer avec lui la cérémonie de l'échange du sang[3].

XVIII.

Chez les Itahouas.

Les voisins des Ouaembas, les Itahouas, qui habitent le pays entre le Tanganyika méridional et le lac Moéro, ont aussi le même mode de fraternisation[4].

XIX.

Dans l'Oudoussouma.

Ce pays est situé à l'ouest du lac Albert Nyanza : Stanley nous a donné une description détaillée de la cérémonie qui s'accomplit entre un de

[1] *Ibid*, II, ch. XIV, p. 37.

[2] J. Becker : *La Vie en Afrique*, Paris et Bruxelles, 1887, 2 v. in-8, t. II, ch. XXVII, p. 142.

[3] Résumé du rapport du lieutenant Storms ap. J. Becker, *La Vie en Afrique*, t. II, appendice II, p. 515.

[4] D. Livingstone : *Dernier Journal*, t. I, ch. VIII, p. 240.

ses officiers, Jephson, et le roi Mazamboni. « Alors les deux mains droites, celles de Mazamboni et de *mon fils Jephson* qui se présenta pour le sacrifice, furent croisées sur leurs genoux croisés également. Le bras de Jephson fut légèrement incisé et teinté de sang par l'hiérophante de l'endroit. Mon magicien à moi, un Zanzibarite, autre eptote, fit à son tour jaillir le sang couleur rouge sombre de la veine de Mazamboni, et, comme le fluide vital coulait et gouttait sur les genoux, le sage à la barbe blanche commença les invocations. Agitant les cailloux dans la gourde magique en vue du pic qui nous faisait face et du chainon en fer à cheval par delà les plaines à l'est et à l'ouest, du haut de son Nzéra-Kouna il articula ses terribles malédictions que tous écoutaient bouche bée

Maudit est qui viole son serment !

Maudit est qui nourrit dans son cœur une haine secrète !

Maudit est qui tourne le dos à son ami !

Maudit est qui renie son frère le jour de la bataille !

Maudit est qui machine du mal contre l'ami dont le sang est devenu le sien !

Que la gale fasse de lui un objet de dégoût !

Que la teigne ronge sa chevelure !

Que la vipère l'attende sur le sentier, et que le lion le rencontre sur son chemin ; que, dans l'obscurité, le léopard guette sa maison et qu'il se précipite sur sa femme allant puiser de l'eau !

Que la flèche barbelée lui transperce les entrailles, et que la lame acérée se teigne en rouge dans ses poumons !

Que la maladie dévore sa vigueur et que la douleur abrège ses jours !

Que ses membres lui refusent service pendant la bataille et que la crampe engourdisse son bras !

Ainsi de suite, invoquant les maux les plus redoutés. Notre mage zanzibarite, d'abord abasourdi par la série de malédictions que Nestor (*sic*) éjaculait avec tant de volubilité, saisit à son tour la calebasse magique et en face de la montagne et de la vallée la secoua avec une solennité terrible sur la tête de Mazamboni, sur la tête du roi de Pylos (*sic*) et des gens terrifiés : non seulement il égala le vieux féticheur, mais il eut l'ambition d'en faire davantage par le geste et la voix : ses yeux roulaient, ses lèvres écumaient. Toute peste fut par lui invoquée sur le pays et ses productions, toute puissance funeste fut mise à la poursuite de Mazamboni ; de l'enfer de son imagination, il appela tout sombre et puissant démon pour tourmenter le parjure dans la veille comme dans le sommeil. »

J'ai rapporté textuellement le récit de Stanley, parce qu'il a trait

[1] *Dans les ténèbres de l'Afrique.* t I, ch. XIV, p 353-354.

à un fait réel, mais il est bon de faire des réserves sur l'exactitude des imprécations ; les fautes de mauvais goût qu'on trouve dans la rédaction indique que, pour ce qui est de la forme, le reporter yankee a dû se laisser emporter par son imagination.

XX.

A Konko.

La cérémonie de l'échange peut avoir lieu entre personnes de sexe différent. Ainsi à Konko, dans l'Ougogo, J. Becker signale un exemple de ce genre entre un commerçant européen et la sultane du pays[1].

XXI.

Chez les Bayanzis.

Le chef bayanzi Makuentcho, de Mokili, à l'embouchure du Kassaï, affluent de droite du Congo, procéda de la manière suivante, avec le capitaine Hanssens, pour une cérémonie de ce genre : « Makuentcho, accompagné de sa femme et d'un conseiller intime, vient s'asseoir en face du capitaine : celui-ci rehausse sa manche droite. A l'aide d'un couteau, une incision de trois millimètres de longueur est faite dans la peau de chacun des futurs frères, près du coude droit. Puis les incisions sont frottées l'une contre l'autre, de manière à amener le mélange des sangs dans les deux plaies. Makuentcho énonce en même temps les obligations qu'Hanssens contracte avec lui. Omari (l'interprète) énumère ensuite les engagements auxquels sera soumis désormais le chef natif envers N'sassi (Hanssens) et son roi[2]. »

XXII.

Chez les Souahilis.

Les Souahilis de Zanzibar pratiquent cette coutume dans tous les pays où ils pénètrent, soit avec les indigènes, soit entre eux. Becker l'observe pour deux *boys*, Sadallah et Feradji : « Tous deux sont unis par la fraternité du sang... Une légère incision à *la poitrine*, faite par les témoins, quelques gouttes de sang recueillies sur une feuille verte et versées sur la tête du frère d'élection qui parfois va même jusqu'à les avaler, il n'en faut pas davantage pour sceller une union indes-

[1] *La Vie en Afrique*. t. I, ch. X, p. 164.

[2] Coquilhat : *Sur le Haut Congo*, 1re partie, ch. V, p. 92-93.

tructible, comportant un dévouement absolu. Des réjouissances et des coups de fusil accompagnent l'échange des serments de fidélité. Cette fraternité toutefois ne confère pas des droits égaux. Comme dans tout, en Orient et en Afrique, la supériorité de l'âge l'emporte, pour se transformer en tutelle, parfois sévère[1] ».

XXIII.

Chez les Ouankoris.

On a vu que l'échange de sang a lieu par des procédés assez divers : si dans quelques pays, il se pratique encore au pied de la lettre, dans d'autres, il tend à devenir un symbole. En général, les tribus bantoues de l'est de l'Afrique, plus avancées en civilisation, en sont à cette étape progressive. — Nous en avons un nouvel exemple chez les Ouankoris qui habitent entre le lac Albert-Edouard et l'Ouganda. « Les rites commencèrent, dit Stanley : le prince (de l'Ankori) et moi, primes place sur un tapis de Perse, étendu sur le sol, nos jambes croisées, nos mains gauches serrées sur les genoux. Les maitres ès-arts s'avancèrent, firent une incision sur notre bras gauche, et, mettant un peu de beurre sur deux petites feuilles qui servaient de godets, y mêlèrent notre sang, échangèrent les feuilles et frottèrent nos fronts avec cette mixture. Le mystère était accompli sans aucune des manœuvres répugnantes dont l'accompagnent les tribus du Congo. Le prince, devenu mon jeune frère, me prit la main et me conduisit dans ma hutte, souriant et satisfait de ce qu'il voyait. Je le comblai de joie avec quelques riches étoffes du Caire : un collier de belles grosses perles, offert par le pacha (Emin) et les dames égyptiennes, leur gagna du coup sa tendresse. Le gouverneur reçut une vache en présent et les gardes eurent un bœuf pour la fête. Quant à notre officiant, on lui remit une chèvre magnifique, les services de sa compétence étant tenus en très grand honneur comme au Congo, et devant être reconnus par de très beaux honoraires[2]. »

XXIV.

Chez les Batékés.

Un passage de Stanley montre la même coutume en usage chez les Batékés du Congo moyen : un de leurs chefs Foumou-Ntaba avait fait l'échange du sang avec le lieutenant Valcke[3].

[1] *La Vie en Afrique*, t. I, ch. XII, p. 232.
[2] Stanley : *Dans les ténèbres de l'Afrique*, t. II, ch. XXXII, p. 345.
[3] Stanley : *Cinq années au Congo*, Paris, s. d (1885), grand in-8, ch. XXI, p. 350.

XXV.

Chez les Bangalas.

Les diverses fractions des Bangalas, sur le haut Congo, peuplade bantoue où subsiste encore l'anthropophagie, pratiquent la cérémonie de la fraternisation. La relation du lieutenant Coquilhat la signale chez les Ibokos, de la rive droite de Congo, où Stanley et ses lieutenants devinrent frères de sang de Matabuiké et d'autres chefs Bangalas[1], et chez les Mabalis, autre fraction de la même tribu[2].

XXVI.

Chez les Mobékas.

Les Mobékas, de race bantoue comme les Bangalas, mais leurs ennemis mortels, habitent en amont de ces derniers sur la rive droite du Congo et connaissent l'usage de la fraternisation par le sang[3].

XXVII.

Dans l'Ibinza.

Le même auteur la signale encore dans l'Ibinza, près des sources du Nghiri, affluent de gauche de l'Oubanghi, limite du Congo français et du Congo belge[4].

XXVIII.

Chez les Bakoutis.

Sur la rive gauche du moyen Congo, près du lac Mantoumba, Stanley pratiqua l'échange du sang chez les Bakoutis et obtint, à la suite de cette cérémonie, un territoire pour y bâtir une station[5].

[1] *Sur le Haut Congo,* 2me partie, ch. I, p. 187, 193 ; ch. II, p. 226, ch. IV p. 347.

[2] *Ibid,* 2e partie, ch. II, 257.

[3] *Ibid,* 2e partie, ch. I, p. 214, ch. III, p. 300.

[4] *Ibid,* 2e partie, ch. III, p. 276, 282.

[5] *Cinq années au Congo,* ch. XXII, p. 384.

XXIX.

Dans l'Irebou.

Les voisins des Bakoutis, sur le haut et le bas Irebou, les habitants de N'gombi, ennemis des Bangalas, et souvent divisés entre eux, pratiquent également cette coutume[1].

XXX.

Chez les Ouatouas et les Aouambas.

La plus grande partie des tribus mentionnées plus haut et chez lesquelles on a signalé cet usage appartiennent à la race bantoue; mais on l'a retrouvé chez les populations de nains qui ont précédé les Bantous dans l'Afrique centrale et dont il reste encore un certain nombre de représentants, entre autres les Ouatas et Aouambas qui habitent entre le lac Albert Nyanza et le lac Albert Edouard[2].

RENÉ BASSET.

LES RITES DE LA CONSTRUCTION[3].

VI.

Dernièrement à Paris, lorsque fut posée la première pierre d'un hôtel de l'avenue d'Iéna, les maçons demandèrent qu'on leur donnât les verres dans lesquels ils avaient bu; ils prétendaient que sans cela il serait arrivé malheur à celui qui faisait construire la maison.

Prince ROLAND BONAPARTE.

[1] Coquilhat : *Sur le haut Congo*, 2e partie ch. II, p. 240; Stanley : *Cinq années au Congo*, ch XXIII. 376, 378.

[2] Stanley : *Dans les ténèbres de l'Afrique*. t. II, ch. XXVIII, p. 250.

[3] Cf. le t. VI, p. 172, 278; le t. VII p. 307, 207.

Poésies sur des thèmes populaires

XXIII

Nous rencontrons dans le joli volume de vers récemment publié chez l'éditeur Lemerre par M. Pierre Gauthiez sous ce titre : *les Herbes folles*, plusieurs pièces inspirées par un sentiment très délicat et très profond des traditions populaires, telles entre autres : *La légende de la perle*, celles de *la sainte Baume* et de *sainte Marie l'Egyptienne*, *le pardon de Sainte-Anne-de-la-Palud*, etc. Deux autres petits poèmes ont un si charmant parfum de romantique folk-lore que nous ne pouvons résister au plaisir de reproduire ces pastiches gracieux :

—A. T.-R.

La chanson du Fuseau.

La belle, en filant son fuseau,
— Tire le lin, tourne la laine ! —
Penche son œil noir vers la plaine.
Les blés sont hauts, la sente est pleine
De chants de cigale et d'oiseau.
La belle retient son haleine,
Son grand œil noir est plus câlin.
— Tourne le fil ! mouille le lin ! —
C'est l'heure du midi brûlant,
L'heure où doit venir le galant.

Souple et fine comme un roseau,
— Tire le lin, tourne la laine ! —
Point farouche, et tremblante à peine,
Fleurant doux comme marjolaine,
La belle attend le damoiseau.
La senteur que son corps halène
A fait damner plus d'un vilain !
— Tourne le fil ! mouille le lin ! —
Voici qu'on pousse le battant ;
Entre l'amoureux ! on t'attend !
....

L'heure passe, et le fil s'embrouille,
— Casse le fil ! sèche le lin ! —
On n'entend rien qu'un bruit câlin.
Beaux mariés, sans chapelain !
Elle est par terre, la quenouille.

Les cœurs tournent comme un moulin,
La porte reste entre-bâillée.
— Tourne la quenouille embrouillée ! —
Des cheveux d'or sont l'écheveau !
Voici le vent du soir qui sent le foin nouveau !...

La chanson de Marye de Clèves dont fust Henry III amoureux pour l'avoir sentie a la danse.

Lorsque Henry trois sentit danser Marie,
— Saute, mon cœur ! —
Fleur de printemps que rien n'avait flétrie,
— Saute, mon cœur ! —
Comme il halenoit la belle,
— Saute, mon cœur ! —
La pucelle, damoiselle,
— Saute, mon cœur ! —
Ivre de cette senteur,
— Saute là, mon cœur ! —
Il se prit à lui dire :
— Holà ! saute, c'est le Roy ! —
Oncques rose vermeille,
-- Sautez, belle, c'est le Roy ! —
N'eut haleine pareille !
— C'est la femme, la femme, la vieille,
Qui cherche le bonheur !...

Elle, sans rougir ne rire,
— Saute, mon cœur ! —
Repondit au Roy
Tout droit :
« Messire, mon doux sire,
— Holà ! mon cœur ! —
Si je sens le printemps,
— Fleur d'or, sautez encor ! —
Si je sens le printemps,
— Saute, la fleur d'or ! —
C'est que j'ai dix-huit ans ! » *(Bis)*.

Pierre Gauthiez.

LA LÉGENDE DE MIDAS[1]

II

Le roi a tête de cheval

Le Musée de Quimper s'est enrichi récemment d'une pièce intéressante qui semble se rattacher à une version bretonne de la légende dont nous avons ci-dessus transcrit le titre. Nous empruntons sa description au *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* (t. xix, nos 3 et 4); elle a été suivie de communications que nous reproduisons également.

La pierre sculptée a 0m 45 de hauteur, 0m 32 de largeur et 0m 27 d'épaisseur. Elle représente une tête humaine méplate dont les oreilles ont bien la forme d'*oreilles de cheval*, mais peu saillantes[2], et collées sur l'ensemble. Au haut du front on remarque deux petits trous ou dépressions surmontées d'une petite bosse et de deux rudiments de *cornes* qui pourraient faire penser à un satyre[3]. Les quatre côtés sont taillés carrément, et dans le dos est creusé une sorte de canal ou d'évidement demi-cylindrique, qui semble laisser supposer que de l'autre côté était

[1] Voir t. i, p. 237, la légende intitulée : *Le seigneur Karn*.

[2] M. l'abbé Abgrall qui fait en ce moment, sur la riche iconographie des églises et des chapelles du Finistère, des recherches qu'on ne saurait trop approuver, et qui, nous l'espérons, seront encouragées en haut lieu, a bien voulu m'envoyer une photographie de la tête du roi Marc'h ; il m'a semblé que les oreilles du cheval *peu saillantes*, ainsi que le constate le bulletin, avaient pu être faites après coup ; dans les représentations d'hommes ou de divinités présentant cet attribut que l'antiquité nous a laissées, il n'y a pas d'interruption entre le bas de l'oreille qui est de forme purement humaine, et le haut qui a l'apparence équiline ; dans la sculpture du Musée de Quimper, l'ourlet de la partie supérieure de l'oreille humaine est encore apparent, et c'est au-dessus, et, autant que la photographie d'une pièce assez fruste peut permettre d'en juger, avec un relief moindre, que sont sculptées les oreilles de cheval ; il y a ainsi deux oreilles superposées, et non la fusion de la forme humaine et de la forme équiline. Si un examen attentif confirmait ce que nous disons, il y aurait eu deux sculptures successives ; ces sortes de retouches ne sont pas absolument rares en Basse-Bretagne, et M. Abgrall a pu en rencontrer d'autres au cours de ses intéressants études (P. S.)

[3] Ce pourrait être aussi une allusion grossière aux infortunes conjugales du roi Marc'h (Note de M. F. M. Luzel).

adossée une sculpture analogue et que, entre elles deux, passait comme un fût de colonne. Un autre évidement, carré au sommet, fait supposer qu'il y avait une autre pierre sculptée faisant couronnement. Le style de cette sculpture permet difficilement de lui assigner une date. Quoi qu'il en soit, cette représentation était désignée par les gens du quartier sous le nom de Tête du Roi Marc'h :

Penn ar Rouè Marc'h, en deuz diou scouarn marc'h. « Tête du Roi Marc'h, qui a des oreilles de cheval. »

M de la Villemarqué a vu, il y a environ cinquante ans, à Plomar'ch, en Ploaré, au lieu nommé, paraît-il, autrefois, Porz-Marc'h « Cour de Marc ou Marc'h », une sculpture analogue, surmontant un chambranle de porte, et représentant aussi en faible relief une tête aux *oreilles de cheval*. M. Le Maigre l'a encore vue à la même place, il y a environ vingt-cinq ans; mais, aujourd'hui, elle a disparu avec la maison, car ceux de nos confrères qui ont visité Plomarc'h, dans ces derniers temps, ne l'ont point retrouvée. Dans cette même localité, M. de la Villemarqué a recueilli le dicton ou proverbe, qui varie selon les lieux :

Ar roué Penn Marc'h
Gant he ziou scouarn varc'h.

Cette légende du roi Marc'h, rappelant celle du roi Midas, a cours dans les différents cantons de notre pays. Les conteurs des environs de Quimper le plaçaient à Prat-an-Rous, en Penhars, et l'appelaient : *ar Rouè Gwivarc'h :* c'est ce que nous raconte notre confrère M. Allain, d'après le récit breton de son père :

« Autrefois il y avait, à Prat-an-Rous, un roi appelé Gwivarc'h, qui « avait *des oreilles de cheval*, et, pour les cacher, il était toujours coiffé « d'un bonnet qui les recouvrait exactement. Il n'y avait que son barbier « qui fût dans le secret, parce qu'il était obligé de se découvrir pour se « faire tondre et raser. Or il lui avait fait jurer, sous peine de mort, de « ne jamais livrer son secret à âme qui vive. Comme tout secret pèse, « il alla un jour faire sa confidence à une touffe de sureau qui croissait « au coin d'un talus. L'été suivant, il y avait aire neuve dans un « village voisin, et l'on devait y mener grande danse. Le joueur de « biniou, passant près du buisson de sureau, en coupa une branche « pour refaire l'anche de son instrument. Quand la danse fut en train, « dès qu'il se mit à souffler, le biniou, au lieu de donner ses sons et ses « airs habituels, disait et répétait :

« Ar roué Gwivarc'h
« En deuz diou scouarn marc'h,

« au grand ébahissement des danseurs.

« Le roi Gwivarc'h vint lui-même de Prat-an-Rous assister aux « ébats, et ne fut pas peu surpris d'entendre le biniou faire à tout le « monde cette révélation indiscrète. Plein de colère, il apostropha « vivement le sonneur ; mais celui-ci lui dit qu'il n'en pouvait mais, et « que, malgré toute sa bonne volonté, il ne pouvait pas faire autre « chose à son instrument ; voyez plutôt vous-même, dit-il, en passant le « biniou à Gwivarc'h. Celui-ci, tout aussi peu fier que le roi d'Yvetot, « se mit à souffler dans le sac à biniou, qui se remit à sonner et à « répéter :

« Ar roué Gwivarc'h
« En deuz diou scouarn marc'h.

« — Eh bien ! dit le roi, puisque ce biniou endiablé vous a dit mon se- « cret, jugez-en par vous-mêmes ; et il retira son bonnet, et tous les « assistants purent contempler ses *oreilles de cheval*. M. Alain, dans la séance du 28 avril, a ajouté à cette légende un détail intéressant : « Un de ses barbiers, pour son indiscrétion, fut mis à mort, et sur sa tombe il pousse un sureau. Le sonneur en casse une branche pour réparer son instrument. »

Ce récit porte à trois le nombre des versions orales de la légende de Midas recueillies en Basse-Bretagne. La première en date est celle que Cambry a rapportée, p. 308, éd Fréminville, de son *Voyage dans le Finistère*, et que nous désignerons par A ; la seconde a été recueillie par moi à Portzall-Ploudalmezeau et publiée dans cette *Revue*, t. I, p. 227 (version B) ; celle de M. Allain sera la version C. Les incidents de la légende de Midas sont les suivants :

a). Un roi a des oreilles de forme animale (dans les trois versions bretonnes ce sont des oreilles de cheval).

b). Cette difformité lui est advenue par punition (cet incident manque dans les trois versions).

c). Il se fait raser par un barbier, auquel il fait jurer de ne dire à personne sa difformité A, C. Dans A, c'est un ami, dans C, le barbier du roi, qui ont juré le secret; dans B, les barbiers dépendant du roi Karn doivent venir le raser à tour de rôle.

d). Il fait périr ses barbiers, soit en cas d'indiscrétion, soit pour la rendre impossible, A. B. C.

e). Le barbier confie à un objet inanimé le secret qui lui pèse : légende de Midas à la terre, A aux sables du rivage, C à une touffe de sureau ; cet incident manque à B.

f). La révélation du secret est faite par des roseaux qui ont poussé et sont agités par le vent (lég. de Midas) ; par des anches d'instruments faits avec les roseaux ou les sureaux : de hautbois A, de biniou C ; cet incident manque à B.

Cet épisode de l'instrument révélateur se rattache au sifflet ou à l'os qui parle, dont nous avons donné ici plusieurs versions, et qui a été récemment si bien étudié dans la *Revue du folklore wallon* par M. E. Monseur.

Nous ne connaissons que ces trois versions populaires de la légende de Midas ; un parallèle d'une partie de l'incident F se trouve dans une légende du Nivernais, R. T. P. III, p. 152. Un secret ne peut être révélé sous peine de métamorphose en pierre ; mais celui auquel il pèse peut se soulager en cueillant sur un oranger au bord de la rivière une orange qu'il mangera, en faisant un trou dans le tronc, et en murmurant tout bas dans ce trou le secret qu'il ne peut garder ; les paroles suivent le tronc, et par les racines se perdent dans la rivière ; le secret peut alors être révélé sans danger.

Nous serions obligés à nos collègues qui connaîtraient des variantes de cette légende de nous les signaler. P. S.

LÉGENDES AFRICAINES SUR L'ORIGINE DE L'HOMME[1].

IX

Versions de l'Ounyamouézi[2].

a

D'après une des versions ayant cours dans l'Ounyamouézi et l'Oukaouendi, la terre existait depuis longtemps sans habitants lorsque tomba des nuages un couple d'un homme et d'une femme, munis d'une queue comme les singes. C'est d'eux que descendent les êtres humains vivant actuellement.

b

La légende se rapproche davantage de celle des Betchouanas. A l'origine, des tribus humaines existaient dans l'intérieur de la terre. Lorsqu'il fut rempli, il s'ouvrit, et un homme et une femme furent projetés à la surface. C'est de ce couple que descendent les habitants du pays, Ouadjiduis, Ouakaouendis, Ojafipas, Ouanyauouézi, etc. Ce serait à Kabogo que le couple primordial aurait fait son apparition. De nos jours encore, les deux pointes du cap Kabogo, au nord de Karèma et avançant dans le lac Tanganyika, se nomment l'une *Père*, l'autre *Mère*, et toute embarcation qui double ce cap fait une offrande de perles ou d'étoffe en souvenir de ces deux ancêtres. RENÉ BASSET.

[1] Cf. le t. IV, p. 441, le t. V, p. 109, le t. VI, p. 750.

[2] Cf. J. Becker, *La Vie en Afrique*. Paris et Bruxelles, 1887, 2 in-8, t. II, ch. XXXIV, p. 304-305.

A PROPOS D'UN ARTICLE BIBLIOGRAPHIQUE

SUR LA CHANSON POPULAIRE

A LA suite d'un article bibliographique paru dans le n° de février de la *Revue des Traditions populaires* sur la brochure de M. Wilmotte : *la Chanson populaire au moyen âge*, l'auteur de cet écrit a répondu par un article paru dans le n° de mars du *Moyen Age*, dont il est un des directeurs. Non content de cela, il a adressé le texte de sa réponse à la *Revue des Traditions*, en en demandant l'insertion. Nous n'insisterons pas sur ce qu'une telle prétention a d'incorrect et d'inusité : il est en effet absolument contraire à tous les usages de la presse courtoise que le rédacteur d'un journal ou d'une revue exige d'un confrère l'insertion d'une réponse à un article qui le concerne, cette réponse ayant sa place naturelle dans sa propre feuille; il l'est encore bien davantage qu'il demande cette insertion lorsque lui-même a pris les devants et donné à sa réponse une première publicité. Il nous eût donc été parfaitement licite de refuser purement et simplement cette insertion. Mais, comme nous n'éprouvons aucune crainte à voir mettre sous les yeux de nos lecteurs les attaques personnelles de M. W., nous n'hésitons aucunement à lui donner la satisfaction qu'il désire. Voici donc cette réponse. Elle se divise en deux parties bien distinctes, dont chacune sera suivie des réflexions qu'elle comporte :

Dans le dernier N° de la *Revue*, M. Tiersot a consacré deux pages d'appréciation à mon analyse des travaux de MM. Paris, Nigra et Jeanroy. Il eût fait sagement de constater que mon travail n'avait d'autre prétention que celle de mettre quelques résultats acquis à la science sous les yeux d'un public moins spécial que celui du *Journal des Savants*. J'ai été toutefois conduit, chemin faisant, à exprimer, ne lui déplaise, certaines vues qui me sont personnelles, soit sur le caractère de l'épopée et

les auditeurs auxquels elle s'adressait, soit sur l'existence d'un certain nombre de formes populaires de l'ancienne lyrique : l'*estrabot,* le *respit,* etc. J'ai essayé, dans les 23 pages de cet article, d'établir un rapport entre le *respit,* le *respleu* et le *rispetto.* M. Rajna m'a formulé ses réserves ; que M. Jeanroy me pardonne d'avoir l'indiscrétion de dire qu'il a trouvé quelque nouveauté et quelque solidité à ma démonstration. Tel n'est naturellement pas l'avis de M. Tiersot : « Là encore, rien de neuf », dit-il. Et voilà qu'on m'objecte d'ailleurs que la nouveauté était bien risquée, et que l'explication philologique que j'avais donnée était à refaire ! Je reconnais volontiers que l'*e* tonique de rispetto est ouvert et que l'*e* de *respleu* est fermé. J'en conviens, mais ne suis pas disposé à abandonner pour cette *alie* mon essai d'étymologie. Tout au plus admettrai-je une contamination entre deux termes, *respleit* et *respeit,* car telles ont été, à une certaine date, les deux formes de l'ancien wallon, en vertu des lois phonétiques de ce dialecte. Ce que j'aurais voulu fournir, c'est la preuve documentaire du caractère à demi lyrique, et pas seulement métrique, du *respit.* Cette preuve, je crois la tenir aujourd hui, car voici comment s'exprime l'auteur de l'*Enseignement Trebor :*

Fiz, si tu ses contes oïr
Ou chansons de gestes chanter
Ou rotruenges ou sonez,
Ou *dire respiz petitez*
Ne t'en lesse pas trop preier[1].

En dépit de l'emploi du verbe *dire*, qui s'applique d'ailleurs à toute poésie récitée en ancien français, l'accouplement du *respit* avec le *sonnet* et la *rotruenge* assure un prix plus sérieux à ce texte que les autres sources alléguées dans mon premier article n'en avaient pour l'objet en discussion.

Faut-il prendre plus au sérieux qu'il ne le fait lui-même[2] les

[1] P. Meyer. *Notices et extraits des mss.*, t. XXXIV, première partie.

[2] P. 121, il nous affirme qu'il a voulu « tout simplement imiter — pour une fois, une seule ! — les procédés de critique de M. W. » Ne nous en plaignons pas, si cette imitation si scrupuleuse ne l'a conduit (en laissant le reproche d'un manque d'originalité) qu'à me signaler des variantes de la Péronnelle, intéressantes, mais inutiles, à mon point de vue, qui était uniquement de prouver l'i-

autres critiques de M. Tiersot? Il prétend que je n'ai fait que résumer les vues de MM. Paris, Nigra et Jeanroy. J'en appelle à ces savants, à l'appréciation qu'ils m'ont transmise de mon article, en me hâtant d'ajouter que si j'avais été un simple « compilateur », j'aurais rendu au *Bulletin de Folklore* le seul service qu'il me demandât; car j'aurais voulu et peut-être dû n'être qu un compilateur et je m'excuse bien de ne l'avoir pas été. Il est toutefois assez plaisant de voir M. Tiersot attacher un certain titre aux conclusions que je formule sur l'ancienneté de nos chansons populaires. Peut-être parce que j'accuse ici une dissidence toute passagère avec un savant maître qui ne pense pas bien différemment de moi sur ses propres travaux, M. T. déclare que je « donne à l'appui de *ma* thèse d'assez bonnes raisons », et lorsqu'il me reproche aussitôt après de citer d'autres sources « que celles qui servent habituellement aux travaux sur la chanson populaire », il ne s'aperçoit pas qu'il fait le procès le plus cruel à son propre livre sur la *Chanson*, etc.

Arrêtons-nous d'abord sur cette partie de la discussion.

Je ferai en premier lieu observer à M. W. que jamais jusqu'à ce jour il n'avait présenté son travail comme une simple analyse des travaux d'autrui. Sa brochure porte le titre général que nous avons rapporté en commençant, sans aucun sous-titre qui en précise ou en atténue la portée. Or quand nous lisons, dans *Mélusine* par exemple, une annonce bibliographique ainsi conçue : *la Chanson populaire au moyen âge*, par M. M. Wilmotte, nous sommes en droit d'attendre autre chose qu'une simple analyse d'ouvrages connus de quiconque s'occupe de ces questions. M. W. est assez sévère pour ceux qui emploient des titres inexacts à son gré (nous n'allons pas tarder d'en voir la preuve) pour qu'il nous soit permis d'en user de même à son égard. M. W., dans la suite, s'arrête longuement, très longuement, sur les admirables découvertes dont on a lu le détail ; nous nous reprocherions d'y rien ajouter ; nous ne saurions trop nous féliciter surtout, s'il nous était permis de croire que cette discussion a pu contribuer

dentité de certains traits dans des formes très anciennes et très modernes, abstraction faite des formes intermédiaires Le lecteur non prévenu a pu se rendre compte de ma véritable intention. Ajouterai-je qu'il se sera gardé d'établir entre mes citations Roland II, 21 et R. II, 132, un rapport auquel moi-même je n'avais songé. Je sais enfin un gré extrême à M. T. d'avoir corrigé dans la même ligne 265 par 235, mais j'avouerai que c'est à peu près tout ce que je lui dois. M. W

en quelque façon à déterminer cette conquête de la science!!... A peine oserais-je objecter que toute cette partie de l'argumentation de M. W. ne touche que de très loin à la chanson populaire et appartient à peu près exclusivement à la philologie, ce qui est fort différent; mais je serais personnellement désolé si l'on venait dire qu'il n'a rien découvert du tout, ou même qu'il s'est trompé, ce qui, parait-il, et de son propre aveu, s'est hélas! déjà produit. — M. Wilmotte dit encore : « Il est assez plaisant de voir M. Tiersot attacher un certain titre aux conclusions que je formule sur l'ancienneté de nos chansons populaires. » Si je comprends bien ce français bizarre, M. W. veut dire que j'ai revendiqué le mérite d'avoir soutenu, avant qu'il l'ait fait lui-même, les mêmes idées avec les mêmes raisons : je n'ai d'ailleurs rien dit de pareil, n'ayant pas l'habitude de parler de moi quand ma personnalité n'est pas directement et forcément en jeu; mais, puisque M. W. en fait lui-même la remarque, je réponds que la constatation est exacte, me bornant à dire que je ne vois pas trop bien comment il se peut faire que les mêmes choses soient admirables lorsqu'elles sortent de sa plume, tandis que, lorsque c'est moi qui les énonce, elles ne valent plus rien du tout. — Puis, après un certain nombre d'incidentes qui n'apportent pas une très grande lumière au débat — car, dans cette partie, M. W. récrimine plutôt qu'il ne réfute — il répond à une phrase dans laquelle, sans d'ailleurs songer à lui en faire un reproche, comme il l'a cru, je remarquais qu'il citait d'autres sources que celles qui servent habituellement aux travaux sur la chanson populaire. Pourtant, malgré le caractère particulièrement élevé des raisons qu'il donne à la suite, j'avoue qu'il m'est impossible de changer d'opinion sur ce point : je persiste à croire que les sources d'informations pour l'étude de la chanson populaire sont, avec la tradition, les livres sur la chanson populaire, et non autres. Or M. W., citant presque exclusivement des ouvrages de philologie ou des recueils de poésies non populaires, je pense que mon observation était parfaitement justifiée. Si d'ailleurs, comme il est probable, M. W. prétend conclure de là que je regarde l'étude de ces ouvrages comme inutile et étrangère au sujet, je crois devoir le prévenir qu'il se trompe. Je sais fort bien quel en est l'intérêt, et n'ignore pas que cette étude peut apporter des éclaircissements notables à la question toujours si obscure des origines de la chanson populaire; mais j'ajoute que, si ce point spécial est intéressant, il n'est pas le seul, et qu'il est d'autres aspects sous lesquels on peut non moins légitimement considérer la chanson populaire. Mais M. Wilmotte ne soupçonne pas cela. Pour lui, la question est tout entière dans le point de vue étroit qu'il a adopté; personne autre n'a le droit de l'envisager différemment! Et s'il reproche volontiers à ses lecteurs et critiques de ne pas, dès l'abord,

chercher à pénétrer ses intentions (comme il le fait dès le début de sa réponse, ainsi que dans une note où il cherche en vain à masquer le désordre et le manque de clarté de ses indications bibliographiques), il n'a garde d'adopter une semblable méthode lorsque lui-même étudie les ouvrages des autres. C'est précisément là un des points que j'avais voulu mettre en lumière en disant vouloir imiter ses habituels procédés de critique. Pouvais-je souhaiter une meilleure démonstration?

La discussion sérieuse s'arrête ici Soit dit en passant, j'avais adressé à M W bien d'autres critiques qu'il ne relève pas; et, comme nous le voyons au contraire s'attacher à réfuter des points de détail tout à fait minimes, nous les pouvons considérer comme acquises. Cette partie terminée, M. Wilmotte entame le chapitre des personnalités, et voici ce que le sujet lui inspire :

M. T. ne s'aperçoit pas qu'il fait le procès le plus cruel à son propre livre sur la *Chanson*, à ce livre dont j'ai eu le malheur de blâmer certains défauts de méthode et d'information. Ainsi donc M. Tiersot n'était nullement fondé à me reprocher un manque d'originalité qui, plus radical encore, était parfaitement à sa place dans une analyse d'œuvres d'autrui. Mais ce qu'il ne dit pas, s'il le soupçonne, c'est qu il eût mieux fait d'être original lui-même, lorsqu'il se faisait couronner par un jury de notoire incompétence pour une *Histoire* de la chanson où il n'y a rien d'*historique*, si ce n'est dans le titre et le faux-titre. Et si je n'ai pu cacher la déception que m'a causée cette partie de son livre (la seule qui concernât la période antérieure à 1500 et, en conséquence, les lecteurs du *Moyen Age*) je n'ai fait qu'exprimer un sentiment partagé par la plupart des critiques un peu au courant de ces études. Que disait M. Loquin dans *Mélusine*? « L'érudi-
« tion! M. T. a cru pouvoir s'en passer, mais elle l'a poursuivi
« partout, inévitable, implacable. Il a voulu supprimer les re-
« cherches particulières, trop longues, trop compliquées, trop
« absorbantes, *trop peu littéraires surtout pour le livre qu'il*
« *voulait faire*. » Et encore « ... il a sauté à pieds joints par-
« dessus son sujet, jugeant en homme sage qu'il ne pouvait pas
« faire tenir la mer dans une coquille de noix, ni l'histoire,
« même très abrégée, de la chanson populaire française aux
« XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles[1] ». Et M. Scheffler, l'auteur alle-

[1] *Mélusine*, IV, col. 537 et 549.

mand du seul livre complet sur la question, d'un livre que M. Tiersot aurait dû se faire traduire en tout cas, termine trop modestement une appréciation toute bienveillante de l'œuvre de M. T. en constatant que la question à l'étude de laquelle il s'est attaché, « reste à résoudre après comme avant » cette œuvre (ist nach wie vor noch zu losen[1]).

Me voilà donc en fort bonne compagnie (et plus nombreuse que je ne le dis), et M. Tiersot, quelque chagrin qu'il en éprouve[2], me pardonnera d'y rester.

M. WILMOTTE.

Voilà qui est bien, et nous sommes à l'aise pour prendre part à une discussion dont le caractère scientifique est aussi nettement déterminé. Aussi bien, quoique M. W. n'ait demandé l'insertion que du texte ci-dessus, je ne veux pas priver nos lecteurs d'un autre paragraphe, par lequel commence son article du *Moyen Age*, et que, je ne sais pourquoi, il ne nous a pas envoyé :

L'article que j'ai publié il y a six mois sur la *Chanson populaire au moyen âge* m'a valu des témoignages inespérés de MM. G. Paris, Rajna, Novati, Suchier, Nigra, Jeanroy et d'autres savants encore; il m'a fait encourir, en revanche, la colère de M. J. Tiersot, à qui je m'étais fait un devoir d'envoyer ces 23 pages. En vérité, je suis confus de la sympathie qu'elles ont éveillée et fâché d'avoir pu déplaire à un historien de la chanson comme M. Tiersot; mais je crois bien n'avoir mérité, comme on dit :

Ni cet excès d'honneur, ni cette indignité,

et c'est pourquoi je me permettrai de revenir aujourd'hui sur cette question à l'ordre du jour. Je le ferai avec d'autant moins de scrupule qu'elle vient d'être soulevée à nouveau et comme renouvelée par deux articles de M. G. Paris: abstraction faite d'une critique systématiquement malveillante et qui n'a que

[1] *Zeitschrift für franzosische Sprache*, II, 155.

[2] Ce chagrin ne doit pas pousser M. Tiersot à reproduire encore des allégations fantaisistes comme celle par laquelle débute son article. Il prétend, en effet, que je suis un folk-loriste de cabinet et rien de plus. Qu'en sait-il? J'aurai donc le plaisir de lui apprendre que j'ai recueilli *de la bouche de paysans et d'ouvriers* toute une moisson de jeux, d'airs et de cantilènes que je publierai bientôt. (M. W.).

l'intérêt minime d'un fait personnel, ces deux articles justifient au-delà de toute mesure le rappel sincère que je bats ici.

Pour nous débarrasser tout d'abord de détails d'ordre secondaire, je commencerai par dire à M. Wilmotte que je lui sais gré de l'intention qu'il a eue de m'envoyer son opuscule; mais, sans vouloir mettre aucunement sa parole en doute, je ne dois pas lui cacher que je ne l'ai point reçu. Qu'il soit rassuré, d'ailleurs : je suis suffisamment renseigné sur ce qui se publie d'intéressant sur la matière pour qu'il puisse croire que rien de ce qui sort de sa plume ne me reste inconnu. — Quant à la colère qu'il me prête, je laisse aux lecteurs le soin de juger, au ton de nos articles respectifs, lequel de nous deux est le plus en colère. — Il se plaint enfin d'avoir été traité par moi de folk-loriste de cabinet : mais comme, de son propre aveu, il n'a jamais rien publié en fait de folk-lore, il conviendra que j'avais quelques raisons de le faire, n'ayant pas à tenir compte de ses intentions futures, mais uniquement de ce qu'il a réalisé jusqu'ici.

Venons à la question de fait personnel. Ici je ne suis pas très éloigné de convenir que M. W. est assez près d'y voir clair. Il est fort probable, en effet, que si je ne m'étais trouvé à plusieurs reprises en butte à ses attaques systématiques, j'aurais laissé sa petite brochure parfaitement tranquille, et qu'ainsi il eût pu savourer sans mélange la volupté des félicitations, à laquelle il est si sensible — Heureux M. Wilmotte, d'être encore si sensible à la volupté des félicitations! — Il errerait, toutefois, s'il pensait que son seul article sur mon *Histoire de la Chanson populaire*, datant de trois ans environ, a déterminé mon attitude : outre que, depuis que cet article a paru, il m'a semblé que j'étais de sa part l'objet d'un certain acharnement, je puis lui assurer que les raisons auxquelles j'ai obéi en m'efforçant de lui être désagréable sont d'un caractère moins terre à terre et plus général, raisons de principes et de tendances, et sur lesquelles je crains fort que nous ne nous entendions pas souvent. En effet, sous une apparence d'impartiale sévérité, la critique telle qu'on la pratique au *Moyen-Age*, — et peut-être aussi dans quelques autres périodiques, qu'on pourrait nommer, — est presque constamment personnelle. Là, l'esprit de coterie est développé au plus haut degré, et je soupçonnerais presque que les questions de boutique y jouent parfois un certain rôle. Les éloges sont pour quelques rares élus, généralement collaborateurs, surtout pour les maitres, auxquels on a la plus grande crainte de déplaire; en dehors de cela, quiconque a la naïveté de prétendre à une appréciation bienveillante de ses travaux et de ses efforts est déçu. On lui corrige son livre comme un professeur corrige les copies de ses élèves, en marquant les fautes, sans, naturellement, se soucier d'en comprendre les idées

générales, car on n'aurait garde de s'écarter du point de vue étroit qu'on a adopté dès l'abord ; le ton est hautain, acrimonieux ; l'on est enchanté lorsqu'en rendant compte d'un ouvrage on peut en signaler une « verte critique » déjà parue dans quelque *Zeitschrift*; par contre on est désolé s'il se trouve qu'un autre confrère a été plus sévère, et dans ce cas, l'on s'empresse de faire une rectification dans le numéro suivant. Or je comprends notre rôle d'une façon différente. J'ai l'horreur de cette sorte d'Inquisition, de Robespierrisme pseudo-scientifique, et je crois qu'avec des manières un peu plus aimables l'on arriverait tout aussi bien à faire de bonne besogne. Pour le point particulier de ce débat, je me bornerai à dire ceci : M. Wilmotte connait fort bien, beaucoup mieux que moi — je ne fais aucune difficulté de le reconnaître — la litttérature du moyen âge ; de mon côté, je suis beaucoup mieux que lui — je n'attends même pas sa permission pour le dire — au courant des questions relatives à la chanson populaire conservée dans la tradition et dans les recueils depuis le XV[e] siècle, ainsi qu'à son rôle musical (il est vrai que. dans un numéro du *Moyen Age*. M. W. m'a dénié toute compétence en matière musicale, s'appuyant sur l'autorité de M. Anatole Loquin. J'en fus triste pendant tout un jour !). S'il ne tenait qu'à moi, nous irions chacun notre chemin, tâchant de profiter l'un et l'autre de nos trouvailles, et peut-être, en unissant nos forces, arriverions nous à porter la lumière sur des points encore obscurs. Mais M. W. ne l'entend pas ainsi. Il n'admet pas que l'on cherche autre chose que ce qu'il cherche lui-même ; à cette union pacifique il préfère l'état de guerre. Du moins aura-t-il pu se convaincre, par cette discussion, qu'il n'est nullement inattaquable, et que je suis aussi bon qu'un autre pour la riposte.

M. Wilmotte ayant jugé à propos de renouveler ses attaques à l'adresse de mon *Histoire de la Chanson populaire*, il faut bien que j'en parle aussi, puisque j'ai commencé à lui répondre. Mais le moi est haïssable, et je n'aurai garde de prendre ma défense ; je dirai simplement ceci : que ce livre est mon premier ouvrage, et que j'espère bien faire beaucoup mieux. J'ai lu avec intérêt et reconnaissance les critiques qui en ont été faites, et j'en profiterai de mon mieux. quand elles me sembleront justes. Je ferais même volontiers des concessions à M. W. au sujet de l'impropriété du titre d'*Histoire de la Chanson*, qui est la base de toutes ses critiques, et reconnais que celui-ci : *Etude sur la Chanson*, serait plus exact. Cette nouvelle étiquette diminuerait-elle les sévérités de M Wilmotte, si scrupuleux en matière de titres, comme nous l'avons vu au début ? Je n'ose l'espérer ! Au reste, s'il savait au conseil de qui j'ai obéi en donnant à mon livre le titre d'*Histoire*, il serait bien étonné...

Mais, en réalité, c'est moins mon livre en lui-même que l'attention dont il a été l'objet de la part de l'Académie qui, semble-t-il, est la véritable cause de ces attaques répétées. Je n'aurais jamais pensé que ce petit succès dût susciter tant de jalousies. Seulement je serais aise de savoir ce que M. W. veut dire exactement lorsqu'il imprime que « *je me suis fait couronner*, etc. », tournure de phrase qui a toute l'apparence d'une insinuation, ce qui serait peu digne d'une discussion pareille. La vérité est que, l'Académie des Beaux-Arts ayant mis au concours, pour le prix Bordin, une étude sur la chanson populaire en France, j'ai déposé un mémoire conforme au programme proposé par elle, et que ce mémoire a été classé premier, à l'unanimité des membres de la section de musique, ce dont M. Wilmotte pourra se convaincre en demandant communication à l'Institut du rapport présenté sur cette question par le regretté Léo Delibes. Si M. W. a quelque rectification à faire à cela, je lui serai obligé de le dire clairement.

Il est vrai que M. W. dénie à l'Académie toute compétence en la matière. Au premier abord on peut être surpris de l'audace de cette opinion : attaquer une Académie !... Qui se serait attendu à cela de la part de M. Wilmotte ?... Mais l'étonnement cesse lorsqu'on se rappelle qu'il s'agit seulement de l'Académie des Beaux-Arts, une Académie qui se compose de musiciens, d'artistes ! L'Art ! Est-ce que cela existe ? M. Wilmotte ne connait pas cela. Parlez-moi du *respit*, du *respleu* et du *rispetto* : voilà qui est intéressant, au moins !... Cette prétention d'empêcher les musiciens de s'occuper de la chanson populaire est une des choses les plus bouffonnes qu'on puisse imaginer.

Quant à M. Anatole Loquin, sur l'autorité de qui M. Wilmotte s'appuie presque exclusivement, son autorité en cette matière spéciale serait plus grande si... Mais ne réveillons pas de vieux souvenirs, peu agréables peut-être pour certains. Aussi bien les travaux et théories de M. A. Loquin méritent-ils d'être examinés avec quelque attention, ce que personne, à la vérité, ne semble avoir songé à faire ; mais ce n'est pas ici le lieu : j'entreprendrai cet examen quelque jour, et peut-être sans beaucoup tarder. Je redoute d'ailleurs tellement peu les attaques de M. Loquin que je me fais un plaisir, aux phrases remarquables citées par M. W., d'en joindre quelques autres : « M. Tiersot se préoccupe bien plus d'étaler coquettement au bas des pages un certain nombre de renvois — ni trop ni trop peu — et de donner « de l'aspect » à son volume, que d'entrer dans le vif de son sujet, de prendre à partie tel ou tel auteur » (soyez tranquille, cher confrère, on vous y prendra !) Et, tout récemment encore : « Certains folkloristes superbes (ces folkloristes superbes,

C'est moi-même, messieurs, sans nulle vanité)

trouvent beaucoup plus commode de tout juger *à priori* que de tenter eux-mêmes, de ce côté, la moindre recherche. » Je me borne à mettre tout cela sous les yeux des lecteurs qui me font l'honneur de suivre mes études depuis quelque temps, leur laissant en toute confiance le soin de décider si j'ai coutume de citer des sources uniquement pour l'apparence, et si mes recherches et trouvailles personnelles ne sont pas au moins équivalentes à celles de certains savants, que je pourrais dire, et qui sont entrés dans la carrière longtemps avant moi.

Suivons M. W. jusqu'à la fin de sa polémique. Il me reproche de ne pas connaitre un livre allemand de M. Scheffler, « un livre que M. Tiersot aurait dû *se faire traduire.* » Admirons au passage cette nouvelle insinuation, qui veut dire assurément que je ne sais pas l'allemand. Est-ce que je peux savoir l'allemand? Un musicien!... Si M. Wilmotte mettait à ses attaques personnelles autant de conscience qu'il y met d'acrimonie, il aurait pris la peine de lire, dans les derniers numéros de la *Revue des Traditions*, un article sur *Richard Wagner et les Traditions populaires* pour lequel j'avais traduit une scène du *Crépuscule des dieux* (n° de décembre 1891) et (en janvier 1892) un compte rendu d'un recueil de chansons finnoises fait surtout avec la préface, qui est en allemand; sans parler de nombreuses études que j'ai publiées sur Bach, Beethoven, Mozart, Wagner, etc., d'après les sources allemandes originales. Et je connais assez bien la littérature et l'art allemands pour y trouver deux types avec lesquels M Wilmotte me parait présenter une ressemblance frappante : Wagner du docteur Faust, et Beckmesser des *Maîtres chanteurs de Nuremberg.*

Au sujet de M. Scheffler, M. W. n'est pas moins bien renseigné. En effet, je connais non seulement son livre, mais sa personne, m'étant trouvé plusieurs fois en sa compagnie à Paris où il est venu dans l'hiver de 1889, et ayant eu le plaisir de lui faire les honneurs de la Bibliothèque du Conservatoire, où il est venu me voir. Et j'ai pu apprécier en lui un savant aussi courtois que sérieux, ne venant pas en France pour faire la leçon aux Français sur leurs traditions nationales, mais au contraire cherchant à étendre ses connaissances dans leur fréquentation et à se pénétrer de mieux en mieux de l'esprit d'un sujet auquel il a consacré beaucoup de ses veilles. Si je n'ai pas eu l'occasion de citer son livre : *Die französische Volksdichtung und Sage*, que voilà deux fois que M. Wilmotte me reproche de ne pas connaître, c'est d'abord que ce livre est fait exclusivement d'après des sources qui, toutes, m'étaient parfaitement connues, et que, conséquemment, je n'avais pas à citer autre chose que ces sources mêmes; c'est, en outre, que dès le premier examen

je n'avais pas tardé à m'apercevoir que toutes ces sources n'étaient pas des plus pures, et que, dans plusieurs cas, M. Scheffler s'était laissé abuser. Ainsi, par exemple, il cite avec de longs commentaires (t. I, p. 57) la chanson soi-disant berrichonne des *Trois Fendeurs*, tirée des *Maîtres Sonneurs* de George Sand ; mais cette chanson est tout simplement de la façon de l'auteur du roman qui l'a écrite sur un air et un refrain populaires, et, quant au reste, composée tout artificiellement. Au chapitre des Chagrins d'amour (*Liebesleid*) s'étale tout au long (t. I, p. 135) la prétendue chanson bourguignonne : « Eho ! eho ! eho ! les agneaux vont aux plaines », tirée du recueil de Champfleury : celle-ci n'est pas davantage une chanson populaire, mais un pastiche fait, si je suis bien informé, par notre collègue F. Fertiault. Cette aimable plaisanterie a d'ailleurs obtenu le plus grand succès, et j'ai vu plus d'une fois citer cette « pastourelle bourguignonne » avec une admiration sincère et comme un type tout à fait charmant de chanson populaire française. M. Scheffler a été jusqu'à en reproduire la musique, avec accompagnement de piano, dans son chapitre spécial à la musique et à la danse (t. II, p. 275). Il donne plusieurs autres mélodies avec des accompagnements de piano qui me paraissent fort étrangers au sujet de son livre. Il cite à chaque instant des textes tirés du recueil de Champfleury, sans se douter que ces textes sont presque tous des arrangements ou des traductions sans valeur et indignes de figurer en un travail sérieux. Tout cela ne retranche rien, sans doute, aux mérites de M. Scheffler : il est tout naturel qu'un étranger soit moins éclairé que nous sur ces questions; du moins cela explique-t-il que nous ayons pu, sans aucun inconvénient, nous dispenser de le citer.

Pour l'appréciation reproduite par M. Wilmotte à mon sujet, elle ne saurait être considérée comme s'appliquant à moi personnellement : quand M. Scheffler, en rendant compte de mon livre, a dit que le problème reste à résoudre après comme avant, il n'a rien dit que je ne sache parfaitement; mais si je n'ai pas résolu le problème, personne autre, jusqu'ici, ne peut se vanter de l'avoir fait, ni avant moi, ni depuis les sept années que mon travail a été accueilli par l'Institut, bien que depuis ce temps l'on ait beaucoup écrit sur la matière Et comme M. Wilmotte constate lui-même que l'appréciation de M. Scheffler à mon égard était « toute bienveillante », l'on voit que sa citation n'avait rien à faire à cette place. Je retire donc énergiquement M. Wilmotte de la compagnie de M. Scheffler, et le laisse avec joie tout seul avec M. Anatole Loquin, avec lequel il est si bien fait pour s'entendre !

L'impartialité la plus élémentaire fait une obligation à M. Wilmotte de reproduire ma réponse dans sa *Revue*, comme la sienne a été reproduite ici. Nous verrons bien comment il s'acquittera de ce devoir.

JULIEN TIERSOT.

LES PENDUS[1]

V

Les Saints et les Pendus

Saint-Coloman, évêque de Lindisfarne en Angleterre, au VII[e] siècle, est représenté pendu à un arbre par des soldats, dans la planche de la page 139 du livre de Itengelius : *Imagines Sanctæ ordinis S. Benedicti*, in-12. — Il est honoré le 8 juillet, mais dans les *Fasti Mariani* (1630. 2 vol. in-36) ce saint est à la date du 13 octobre. La légende dit que le confesseur ne ressentait aucun mal de son supplice et qu'il parlait comme à son ordinaire ; une puissance surnaturelle le soutenait en l'air. Ses persécuteurs, touchés du miracle, le détachèrent. L'arbre, de mort qu'il était, refleurit.

Un autre saint, Pierre Armengol, qui fut religieux de l'ordre de la Merci, est représenté pendu à une potence par les Turcs et soutenu en l'air par la sainte Vierge qui lui met une main sous les pieds (voy. collection des saints du cabinet des estampes à la Bibliothèque nationale, planche signée M. F. — *Faulte fecit*, et le folio 131 du XIX[e] volume. — Voy. aussi la pl. XXXIII du vol. n° 4332 de la Bibliothèque de l'Arsenal — estampes, — pièce signée *Faulte fecit*. — Le siècle où vivait ce saint est inconnu, mais on présume que c'était vers le XIV[e] ou le XV[e] siècle, parce que l'ordre de la Merci, institué par Jean de Matha pour la rédemption des captifs, avait été fondé vers 1223.

Une légende qui figure dans la *Collection de pièces inédites concernant l'histoire* etc. *de l'ancienne Bretagne* (Saint-Brieuc, 1851, in-8), fait intervenir Notre-Dame des Neiges ; elle écarte la corde du cou d'un jeune homme qui allait être pendu injustement à Brelevenez près Lannion.

Une tapisserie du XVI[e] siècle, exécutée sur les dessins de Jean Van-Eyck et qui est au Louvre, représente la scène suivante : un cheval a été volé ; un homme accusé injustement est condamné et pendu. Saint Quentin prie et la corde du pendu casse. (Tapisserie publiée dans les *Arts du moyen âge*, X[e] série, n° 21. Et dans *Iconographia sancta*, Bibliothèque Mazarine, vol. 4778, G.)

On vient de voir que saint Quentin pourrait être à plus juste titre

[1] Cf. t. VI. p. 295, 564, 666, et t. VII, p. 176.

appelé *patron des pendus* que saint Thuriau ou Thuriaff, qui ne semble l'avoir été en définitive que par une licence gauloise dans l'esprit du temps. D'autres saints, encore, ont mérité ce patronage :

Saint Wulfranc, évêque en Belgique, d'autres disent de Sens, au VII[e] siècle, honoré le 20 mars, est représenté délivrant un pendu. (Pièce sans nom. Folio 187 du XXII[e] vol. de la collection des saints du cabinet des estampes. Biblioth. nat. Paris.)

Saint Jacques le Majeur, dit *Zébédée*, dont il existe de nombreuses compositions diverses, est représenté aussi, sur une image, soutenant un pendu. — (Ibid. fol. 6 du X[e] vol.)

VI

Facéties macabres

Un soldat de forte corpulence ayant été pendu, quelques jeunes chirurgiens demandèrent la permission d'anatomiser son corps. On la leur accorda, et ils allèrent, à dix heures du soir, prier le bourreau de le leur remettre.

Le bourreau était déjà couché, dans son premier sommeil; il leur répondit qu'il ne se souciait pas de se lever, et qu'ils pouvaient aller dépendre eux-mêmes le mort si bon leur semblait.

Pendant qu'ils s'y décidaient, l'un d'eux s'esquiva sans être remarqué, courut devant, se mit en chemise, et se cacha sous son manteau au pied de la potence, en attendant les autres.

Quand ils furent arrivés, le plus hardi de la bande monta à l'échelle et se mit à couper la corde pour faire tomber le corps ; mais aussitôt le camarade caché se dressa, en se débarrassant de son manteau, et dit en contrefaisant sa voix :

— Qui êtes-vous ? et pourquoi venez-vous enlever mon corps ?

A ces mots, et à la vue du fantôme blanc qui gardait la potence, les jeunes gens prennent la fuite épouvantés ; celui qui était sur l'échelle saute à bas sans compter les échelons, pensant que l'esprit du pendu le tenait déjà.

Et ne furent ces pauvres chirurgiens de longtemps rassurés.

Un cavalier avait parié qu'il irait, la nuit, donner la main a un pendu. Son camarade y court avant lui pour s'en assurer. Le cavalier arrive bientôt, tremble, hésite; puis, s'encourageant, prend la main du pendu et le salue. L'autre, désespéré de perdre la gageure, lui donne un grand soufflet, si fort, que celui-ci, se croyant frappé par le pendu, tombe à la renverse et meurt sur la place. — (Leloyer, *Hist. des spectres et apparitions*, liv. VI, p. 329.)

VII.

Les Pendus et la Destinée

Au temps où l'on croyait aux horoscopes, sous Philippe le Bon, en 1453, au siège de la petite forteresse de Schendelbeke, un fait bizarre, historique, donna raison au sire de Montaigu qui s'attribuait le talent de deviner et prédire l'avenir. Voyant le chevalier Saint-Moris disposé à remonter à l'assaut, bien qu'un Gantois vint de lui crever un œil avec sa pique, il lui dit : « Vous n'avez perdu qu'un œil, rendez grâce au ciel, car votre horoscope annonce que le fer d'une lance vous percera les deux yeux. N'y retournez donc plus[1]. »

Après la prise de la forteresse, le Gantois fut pendu avec ses camarades.

« Je suis bien aise qu'il en arrive ainsi, dit le sire de Montaigu en s'adressant à Saint-Moris, dont on venait de panser la blessure ; car les dangers de votre horoscope finissent ici, et c'est de la main du même homme que vous deviez perdre les deux yeux ; mais le voilà pendu. »

— J'en suis pourtant fâché, dit Saint-Moris ; c'était un rude jouteur ; j'aurais voulu lui donner une mort plus digne d'un si vaillant champion. Pour le distinguer de ses camarades, lui qui a si chaudement renversé une douzaine d'entre nous, je demanderai qu'on lui donne un signe, afin que les passants l'honorent. Qu'on lui rende sa pique noire !

— Bonne idée ! appuyèrent tous les chevaliers. Et aussitôt l'un d'eux, appliquant une échelle à l'arbre, y monte et remet la pique dans la main.

Le pendu, qui ressentait les dernières convulsions de la mort, saisit avec vigueur le manche de la pique, et comme celle-ci se penchait vers la terre, les chevaliers reculèrent instinctivement. La contraction nerveuse qui lui avait fait reprendre son arme fut si violente que par la suite on ne put la lui ôter.

Quelque temps après, un soir que les chevaliers avaient bien dîné, Saint-Moris, échauffé par le vin, aperçut les pendus, qu'on laissait pourrir aux arbres suivant la coutume :

« Vous allez voir, dit-il à ses compagnons, l'homme qui m'a crevé l'œil gauche, et qui, si Montaigu ne m'eût préservé, m'aurait, dit-on,

[1] Thiers : *Traité des superstitions*, et Leloyer : *Hist. des spectres et apparitions.*

rendu aveugle. C'était un solide batailleur, et j'ai regret de l'avoir laissé pendre. Mais puisque le voilà, je veux lui rendre quelque honneur, et s'il vous plaît, mes amis, nous allons le mettre en terre. Il n'est pas bien que les corbeaux se nourrissent des entrailles d'un si vaillant champion. »

— Mais qui le décrochera de là-haut? dit un écuyer, il doit puer en diable.

— C'est vrai, riposta Saint-Moris. Aussi, je veux purifier son gibet en faisant avec lui une passe d'armes. Vous voyez qu'il tient toujours sa pique noire. C'est l'arme qui nous renversa douze des nôtres et que nous lui avons laissée par distinction.

En achevant ces mots, Saint-Moris, se trouvant juste en face du pendu, tourna son cheval vers lui, et levant gaiement la lance, il courut sur le cadavre et le frappa.

Ce mouvement fit tomber la pique noire si malheureusement qu'elle creva l'autre œil du jeune fou.

« Puisque c'était mon horoscope, dit tristement Saint-Moris, je ne pouvais pas l'échapper. »

A. Certeux

LES CHERCHEURS DE TRÉSORS

I

Nous trouvons dans les journaux deux faits divers qu'il nous a paru intéressant de noter ; ils se sont passés tout récemment, dans deux contrées de l'Europe éloignées l'une de l'autre ; ils montrent combien sont encore vivaces certaines croyances.

Depuis quelque temps, M. X.., rentier à Ans, suivait assidûment des séances de spiritisme à Tilleur. Au cours de ces réunions, les auditeurs acquirent la « certitude » qu'un trésor avait été enfoui par un ancien évêque de Liège dans la propriété de M. X... Avec l'assentiment du propriétaire, et à la condition que celui-ci participerait au partage du trésor, des fouilles furent faites par les nommés Jean D..., K... et la femme T..., de Tilleur. Dans la cour de la propriété susdite, — une ancienne ferme, — on creusa une galerie de six mètres dans la direction de l'habitation. *Il parait qu'en l'occurrence l'usage des*

pioches, *pelles*, etc., est interdit. Après quatre semaines d'un rude labeur, et au moment où les recherches allaient être couronnées de succès, — car D..., qui se trouvait au fond de la galerie, était parvenu à saisir le coffret, c'est du moins ce que ses compagnons affirment, — un éboulement se produisit, et le malheureux D... fut enseveli. On le retira une demi-heure après, à l'état de cadavre.

Quant aux compagnons de D..., ils sont de plus en plus convaincus de l'existence du coffret, et ils se proposent de continuer les recherches, *certains, cette fois, qu'elles aboutiront. « Il faut, disent-ils, une victime aux esprits gardiens du trésor !* » (*sic.*) (*La Chronique*, 26 avril 1892).

II

Un caporal d'artillerie en garnison dans la ville de Semendria (Serbie) Ilia Konstantinovicz, avait rêvé, à plusieurs reprises, qu'un trésor immense était caché dans une tour de la forteresse ; mais, pour retrouver ce trésor, il était nécessaire d'asperger de sang provenant du cœur d'un homme l'endroit où l'or avait été enfoui. Le cœur étant replacé dans le corps, les fouilles auraient fait découvrir une caissse en fer renfermant une fortune colossale, ainsi que des bouteilles contenant un liquide qui devait rendre la vie au cadavre. Le caporal fit part de son secret au soldat Radulovicz et le supplia de se laisser tuer afin que, grâce à la vertu de son sang, ce trésor fût découvert. Mais Radulovicz ne se laissa pas convaincre, et le caporal, toujours convaincu, s'offrit lui-même comme victime. Un dimanche, à onze heures du soir, les deux artilleurs quittèrent la forteresse et se rendirent à l'endroit où l'énorme somme devait être déposée. Le caporal donna de nouveau des instructions à son subordonné ; puis il se déshabilla et se fit couper la gorge à l'aide d'un couteau qu'il avait aiguisé lui-même. Le soldat suivit à la lettre ses prescriptions, puis il fouilla toute la nuit, naturellement sans rien découvrir. Vaincu par la terreur et par la fatigue, il s'évanouit. Quelques heures après, il raconta à l'auditeur militaire ce qui s'était passé, et plusieurs camarades du défunt vinrent raconter que le caporal les avait souvent entretenus du trésor et de la manière dont il devait être découvert. (*Le Temps.*)

ALFRED HAROU.

SUPERSTITIONS ET COUTUMES DE MARINIERS

VII. — Les Fenettes des iles

Non loin des rives orientales du lac Léman, les eaux du Rhône et celles des canaux qui y affluent laissent émerger plusieurs iles recouvertes d'arbustes et de roseaux. La tranquillité qui règne en ces lieux n'est interrompue que par quelques bruits lointains, ou par un bruissement fait de plaintes et de soupirs, qui montent des roseaux agités par les vents. C'est d'abord un son doux et triste, puis un gémissement plus accentué, qui s'achève en voix étranges et parfois lugubres : c'est la voix des *fenettes*, c'est-à-dire des petites femmes, fées ou nymphes cachées dans les îles et dans les marais du Rhône... Ces hôtes mystérieux, au corps souple, aux yeux verts et aux longs cheveux, ne se laissent pas voir aisément. Mais lorsque leurs gémissements semblent devenir plus distincts, le pêcheur se hâte de retirer sa ligne, le faucheur fait taire le bruit de sa faux, le chasseur s'éloigne, et chacun d'eux a bien soin de ne pas détourner la tête pour ne pas voir la fenette qui pourrait le poursuivre. Malheur en effet à qui aurait vu venir à lui une de ces petites fées sauvages! Il serait sûr de mourir dans l'année. (Ceresole, p. 78. *Légendes vaudoises.)*

VIII. — Le Flottage

Quand le bois a été empilé dans les ports, le *marteleur* vient mettre à l'extrémité de chaque bûche la marque de l'acquéreur ; quand le flot arrive, c'est-à-dire quand la rivière est grossie par les pluies, les bûches se mettent en marche et la « rivière est noire ». Quelques bûches qui restent accrochées à un repli de la rive, ou à une roche à fleur d'eau, sont dégagées par le croc de la *poule d'eau* (on appelle ainsi les gens chargés de la surveillance du flottage). Quelquefois il y en a qui s'engagent dans le gravier ou se cramponnent à quelques racines, et ne reparaissent plus : on les appelle les *canards*, parce qu'elles marchent moins bien que les autres. Si l'une d'elles en travers du courant s'arc-boute à deux pointes de roc, les bûches s'accumulent autour avec une prodigieuse rapidité ; il se forme alors une *prise*. Le jetage des bois est interrompu : des cris d'appel retentissent de toutes parts ; les flotteurs accourent pour déprendre, opération qui n'est pas sans danger.

(Dr Bogros : *A travers le Morvan*, p. 203). Raoul Bayon.

[1] Cf. le t. iv, p. 383, le t. v, p. 74, t. vi, p. 32, 748.

SOLAIMAN DANS LES LÉGENDES MUSULMANES[1]

VI

Les objets merveilleux de Salomon.

§ 7. — *L'anneau et le sceau.*

L'objet le plus précieux que possédait Salomon était l'anneau qui lui donnait, suivant les traditionnistes musulmans, plein pouvoir sur tous les êtres naturels et surnaturels, hommes, génies, animaux, sur les vents et sur la mer. Cet anneau, la manière dont il l'obtint, dont il le perdit et le recouvra, est l'objet de légendes où nous retrouvons les traditions grecques et persanes.

On a quelquefois distingué entre l'anneau et le sceau, mais d'ordinaire ils sont réunis : le chaton de la bague servant de sceau. Cette croyance exista chez les Byzantins, qui la tenaient soit des Juifs, soit des Musulmans : « Salomon laissa un grand nombre d'ouvrages et imagina en outre des incantations contre les démons, dont se servent encore quelques juifs, *ainsi qu'un anneau portant un sceau*, et une racine qui, placée entre les narines d'un malade, comme l'enseigne Salomon, chasse par son odeur l'esprit du mal[2]. »

L'anneau lui était parvenu d'une manière merveilleuse, au dire d'Eth Tha'alebi. « Du vivant même de David, quelque temps après que ce roi l'eut proclamé son successeur, après le miracle du bâton refleuri, la femme de Salomon lui conseilla d'aller au marché et d'y chercher sa

[1] Suite, voir t. VII, n° 3, p. 105.

[2] Cf. Zonaras : *Histoires*, l. II, ch. VIII, Leo Grammaticus : *Chronographia*, Bonn, 1836 in-8°, p. 32 ; Michel Glycas, *Annales*, Bonn, 1836, in-8°. Cet anneau et la racine qu'il contenait faisaient encore des miracles longtemps après la mort de Salomon, car Josèphe (*Antiquités judaïques*, L. VIII, ch. II) en mentionne quelques-uns opérés de son temps par un thaumaturge du nom d'Eléazar. Migne, *Dictionnaire des apocryphes*, Paris, 1856, 2 v. in-4°, p. LXVII, cite sans autre renseignement une *Histoire du sceau de Salomon*.

nourriture avec le secours de Dieu. — « Mais je n'ai appris aucun métier, dit Salomon, et je ne saurais en bien pratiquer un. » Il alla néanmoins de bonne heure au marché et ne put rien faire pour gagner sa vie. Il revint chez lui et l'avoua à sa femme. — Ce sera pour demain, s'il plaît à Dieu, lui dit-elle. Le lendemain, il s'en alla jusque sur le bord de la mer et trouva un pêcheur à qui il dit : « Veux-tu que je t'aide ? tu me donneras quelque chose. — Soit, répondit le pêcheur. » Salomon l'aida, et, sa tâche terminée, il reçut deux poissons et loua Dieu. Il prit l'un d'eux, l'ouvrit, et trouva dans son ventre un anneau[1]. Il le noua dans son vêtement après avoir rendu grâce à Dieu et revint à sa maison où son aventure causa une grande joie à sa femme. Il passa l'anneau à son doigt, et dès lors eut le pouvoir sur tous les êtres[2].

Une autre légende rapporte que cet anneau merveilleux avait appartenu au patriarche Jared qui, d'après les Musulmans, s'en servit pour combattre les démons[3] ; il passa ensuite à un roi fabuleux de la Perse, Djemchid[4], dont la légende présente plusieurs points de ressemblance avec celle de Salomon.

Le sceau que portait cet anneau est ordinairement représenté comme composé de deux triangles qui se coupent, de manière à former une étoile à six pointes[5] : on y lisait, au milieu, le nom auguste et mystique de Dieu, interdit aux profanes et qui donnait à l'anneau toute sa puissance[6]. D'autres traditions, évidemment d'origine musulmane, prétendent qu'il portait la profession de foi : Il n'y a de Dieu que Dieu, et

[1] Suivant d'autres traditions, c'est de cette façon qu'il rentra en possession de son anneau volé par Sakhr, comme on le verra dans un autre chapitre. Cf. Ibn el Athir, *Kamil*, éd. de Boulaq, I, 103 ; Tabari, *Annales*, t. I, 2e partie, Leyde, 1880, in-8°, p. 593, Nicoll et Pusey, *Catalogus codicum arabicorum Bibliothecæ Bodleianæ*, t. II, p. 342-346.

[2] *Qis'as' al Anbiâ*, Boulaq, 1292, hég. in-8°, p. 254.

[3] D'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, La Haye, 1777, 4 vol. in-4°, t. II, p. 298 ; Reinaud, *Description des monuments musulmans du cabinet du duc de Blacas*. Paris, 2 v. in-8°, 1818, t. II, p. 52-53,

[4] Reinaud, *op. laud.* t. II, p. 53.

[5] Reinaud, *op. laud.* t. II. p. 54-55.

[6] Ibn Ayâs, *Badai ez Zohour*. Boulaq. in-8°, 1302 hég. p. 120. Reinaud, *op. laud.* t II, p. 54. Cette tradition est probablement d'origine juive : c'est ainsi que dans le *Toldot Yechou*, vie de Jésus écrite au troisième siècle de notre ère par un Israélite, le Christ ne réussit à accomplir ses miracles que parce qu'il a réussi à surprendre et à retenir le nom du Seigneur déposé dans le Saint des Saints. Cf. Brunet, *Evangiles apocryphes*, Paris, 1863, in-12, p. 384. On sait que même de nos jours, les Juifs évitent, en lisant la Bible, de prononcer le nom de Iahveh.

Mohammed est l'apôtre de Dieu[1]. » Suivant Sa'adi, Salomon y aurait fait graver une maxime de morale :

« Sais-tu ce qu'il y avait d'écrit sur l'anneau de Salomon : « N'attache pas ton cœur au monde, car le monde n'a jamais tenu parole à personne[2]. » Cependant la croyance générale est qu'un nom tout-puissant était gravé sur le chaton, comme le montrent d'autres vers du même Saadi.

Quelqu'un lui dit : « Disciple de la vie spirituelle, daigne me guider sur la route que tu parcours. Par quelle vertu as-tu dompté cette bête féroce ? Ton nom est-il gravé sur l'anneau magique[3] ? »

Plus tard, cet anneau fut considéré simplement comme un symbole, celui de la puissance et des ordres obéis[4] ou de la sagesse[5].

Une légende assez obscure prétend que l'anneau de Salomon, comme le bâton de Moïse et le bélier d'Abraham, venaient de Qomm, en Perse[6] : une autre prétend, en invoquant l'autorité d'Ali, le gendre du prophète, que cet anneau, comme le bâton de Moïse, se trouvait dans la mosquée de Koufa[7]. Nous verrons plus loin ce qu'il advint de sa perte momentanée.

BIBLIOGRAPHIE

T. LUCIANI. *Tradizioni popolari albonesi*. Capodistria. Cobol et Priora, pet. in-4° de pp. XI-103.

Cet ouvrage porte en sous-titre : Selva di proverbi, modi proverbiali, scherzi, moteggi, voci di paragone, frasi figurate e locuzioni argute usata comunamente in Albona ; c'est en effet, non pas un recueil de traditions ni de superstitions (à moins que celles-ci ne soient constatées par un proverbe), mais une réunion très considérable de proverbes, de locutions et de comparaisons, qui ne comprend pas moins de 263 numéros ; on y rencontre aussi quelques jurons. Ces documents ne sont pas classés, de sorte que les recherches à faire demandent

[1] Weil, *Biblische Legenden der Muselmœnner*, Frankfurth, a. M. 1845, in-12, p. 239.

[2] Reinaud, *op. laud*, t. II, p. 54-272.

[3] *Le Boustan*, trad. Barbier de Meynard, Paris, 1880, in-8°, ch. I, p. 16.

[4] Von Hammer, *Auszüge aus Szalebi's Buch der sich Beziehenden*, *Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft*, t. V, 1851, p. 184.

[5] Djelal ed Din Roumi, *Mesnewi*, trad. Rosen, Leipzig, 1849, in-8°, p. 141.

[6] Ibn el Fakih el Hamadani, *Compendium libri Kitab el Boldân*, éd. De Goeje. Leyde 1885, in-8°, p. 264.

[7] Ibn el Fakih, *op. laud*.

un certain temps; mais on y trouve de nombreux et intéressants matériaux. Un appendice présente surtout un intérêt local : il comprend les locutions particulières au pays, qui sont nées d'un fait qui s'y est passé, et dont la mémoire subsiste encore ; il en est qui font allusion à des coutumes ou à de mêmes faits historiques; une autre série de 40 numéros contient des formulettes, des chansonnettes et des randonnées. P. S.

J.-G. Bulliot et Félix Thiollier. — *La mission et le culte de saint Martin*, d'après les légendes et les monuments populaires dans le pays eduen. Etude sur le paganisme rural, ouvrage orné d'une carte et de 200 gravures mythologiques. Autun, Dejussieu et Paris. Picard, 1892, in-8° de pp. VI, 482 (prix : 15 f.)

Dans cette importante monographie, les auteurs ont entrepris de reconstituer en quelque sorte l'itinéraire que suivit saint Martin lors de son apostolat dans la région éduenne. Suivant eux, sa route est jalonnée par des églises, des chapelles, des croix, des mégalithes auxquels s'attache le souvenir du saint qui évangélisa le centre de la Gaule et y a gardé une popularité incomparable ; on peut également la reconnaître aux débris de statues et d'autels païens enfouis sous terre, après avoir été cassés ou mutilés intentionnellement. Ils correspondent à des agglomérations rurales importantes dès cette époque, où le culte des anciens dieux gaulois subsistait à côté de celui des dieux récemment apportés par les conquérants ; un des premiers soins de l'apôtre était de détruire les signes matériels de l'idolâtrie ; ce fut en réalité un iconoclaste sans pitié pour les images, objets de la pitié populaire ; elles étaient extrêmement nombreuses, ainsi qu'on peut s'en convaincre en visitant les musées et les collections de la région et en regardant les curieuses gravures données par les auteurs. Nous n'avons pas à insister sur cette partie du livre de MM. B. et T. qui touche plus à l'archéologie qu'aux traditions populaires; disons toutefois que la thèse d'après laquelle saint Martin aurait personnellement évangélisé tous les coins du pays éduen où l'on retrouve son nom ne nous a pas paru absolument prouvée ; saint Michel, qui fut un archange et non un personnage de chair et d'os, a donné son nom à une multitude de lieux, sans que l'on soit fondé pour cela à admettre qu'il y ait mis le pied.

Beaucoup des lieux qui portent le nom de saint Martin sont encore l'objet d'un culte qui, sous un vernis chrétien, se rattache aux anciennes croyances; la plupart des pèlerinages de la région se font à des sanctuaires près desquels il y a toujours une source — accessoire que l'on remarque aussi en Bretagne et ailleurs — et, assez fréquemment, un mégalithe. Il est possible qu'à l'origine, il y ait eu presque toujours auprès du culte des eaux des pierres vénérées ; mais il en a été détruit beaucoup, alors que les fontaines subsistaient; très souvent on y a trouvé des objets constatant qu'il leur était rendu un culte dès une période assez reculée. Les exemples cités sont nombreux, et on a pu y voir des survivances assez bien conservées de l'époque pré chrétienne; parfois il y a un véritable rite qui ne se rattache en rien au catholicisme, et des incantations dont la forme est purement

païenne. Sur plusieurs parties de l'itinéraire que MM. D. et T. attribuent à saint Martin des mégalithes sont honorés ou redoutés, des pierres à bassins sont révérées à l'égal des sources miraculeuses, avec des rites semblables. On y voit l'empreinte du saint, auquel la légende fait faire des sauts de plusieurs kilomètres, ou de sa monture qui est presque toujours un âne, quelquefois aussi les marques du diable ; l'antagonisme de celui-ci et de saint Martin n'est pas toutefois aussi marqué que celui entre saint Michel et Satan dans l'Ouest breton et normand. Dans cet inventaire du paganisme rural figurent aussi des fées — souvent méchantes — des divinités des eaux et des grottes dont la trace est quelque peu effacée. Ainsi qu'on peut le voir en lisant ce rapide exposé, les auteurs ont tâché de mettre en lumière la persistance dans les appellations et les récits populaires du souvenir de l'apôtre du pays éduen autour duquel la légende a groupé bien des traits empruntés à des personnages beaucoup plus anciens. Il serait à désirer que leur exemple fût suivi — en tant que recherches sur l'iconographie et les souvenirs — dans les pays où l'on rencontre des saints ayant une popularité étendue, attestée à la fois par des monuments et par des légendes : l'hagiographie et la mythologie tireraient également grand profit de ces travaux.

P. S.

PÉRIODIQUES ET JOURNAUX.

Archivio per lo studio delle tradizioni popolari, x, 3-4. Fiabe popolari dalmate (X. La fada Alzina. — XI. La Gaiandra. — XII. La Desfortunada. — XIII. El stupido — XIV. El caporal Pipeta. — XV. La bianca e la negra. — XVI. L'asino caga-zechini. — Mazzocheta, dai ! — XVII. Barba Zucon), *Riccardo Forster*. — Nuovo Contributo alla Bibliografia paremiologica italiana. II Aggiunte e Correzioni mie, *G. Fumagalli*. — La figghia di lu Re di lu mari. Novellina pop. sicil. raccolta in Trapani, *Carlo Simiani*. — Folk-Lore dell'Agricoltura, *G. Ferraro*. — Leggenda sull'origine dei beni della chiesa-madre di Castrogiovanni e la « mota di l'Ansisa », *Paolo Vetri*. — Alcuni canti locali raccolti in Napoli e in Tegiano, *G. Amalfi*. — Canti popolari piceni, raccolti in Offida, *Michele Angelini*. — Indovinelli toscani, *G. Pitrè*. — S. Franciscu 'e Paula : Storia popolare calabrese, *Fr. M. de Simone*. — Proverbi bolognesi : Meteorologia, stagioni, tempi dell' anno, *Gaspare Ungarelli*. — Indovinelli senesi, *G. B. Corsi*. — Tradizioni popolari Nylandesi : I. La lunazione. II. Meteorologia. III. Varia, *Mattia Di Martino*. — Canti popolari di S. Pietro Capofiume. Continuazione e fine : XIV. La Lavurina. XV. L'uomo piccolino. — Rumanèli, *Severino Ferrari*. — Gli Abissini all'Esposizione Nazionale di Palermo, *G. Ragusa-Moleti*. — Alcuni giuochi in uso specialmente in Bologna dal XIII al XVI secolo, *G. Ungarelli*. — La storia di li miraculi di Santu Sanu, *S. Salomone-Marino*. — Di alcune tradizioni popolari sull'epoca napoleonica.

Alberto Em. Lumbroso. — Usi, Leggende e Pregiudizi popolari trapanesi : X. Venti e Tempeste. XI. Luna. XII. Maâri ; Maarii ; Pigghiata a occhiu. XIII. Prima e dopo il parti, *Carlo Simiani.* — Di alcuni usi e tradizioni picene, *Michele Angelini.* — Giuochi fanciulleschi in Siena, *G. B. Corsi.* — Le dodici parole della verità, Novellina cantilena popolare considerata nelle varie redazioni italiane e straniere. Saggio critico, *Stanislao Prato.* — Canti e ninne-nanne arpinati, *Alfredo Saviotti.* — Tradiçoes portuguezas : Conceito popular de Cupido, *A. Thomaz Pires.* — Note folkloriche prese in Canicatti (Sicilia) : I, Usi, Costumi e Credenze. II. Canzonette e Giuochi infantili. III. Voci popolari, *Mattia Di Martino.* — Novellina popolare della Ciociaria, *Giovanni Targioni-Tozzetti.* — Collecziun da proberbis rhaeto-rumanschs, *Tobia Guidotti.*

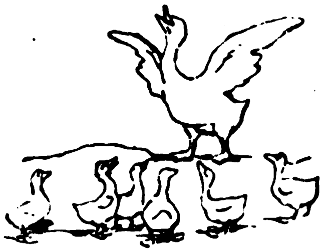
Cesky Lid. *Le peuple tchèque*, I, 5. — *M. J. Matiegka* : Contributions à l'étude des habitants du Nord-ouest de Bohême au point de vue anthropologique (à suivre). — *M. B. M. Kulda* : Souvenir d'un collectionneur. — *M. K. Cermak* : Le type lusacien des sépultures dans le bassin de Labe, et ses relations avec les noms des villages. — *Mme Vlasta Havelkova* : Qualques restes de notre ancienne industrie (avec 5 fig.). — *M. A. Jirasek* : Deux traditions populaires provenant des environs de Policka. — *M. J. Jakubec* : Sur la terminologie de notre dialecte (suite). — *M. J. Vycpalek* : Danses tchèques. II. Série. — *M. V. Tille* : Deux traditions populaires sur le roi, qui monta d'une charrue de fer sur le trône (suite et fin). — *M. J. Kosfal* : L'ondin dans la tradition bohême (suite). — *M. J. Koula* : Sur le costume slovaque (avec 11 fig.) (suite et fin). — *Mme T. Novakova* : Les communes avec religion mixte de l'Est de Bohême. — *M. J. Fr. Hruska* : Chansons nationales du pays de Khodes (suite). — *M. F. Patek* : Bibliographie ou folklore en Bohême. Catalogue complet et raisonné (à suivre). Contes. Chansons. Superstitions. — La Noël en Bohême : Nouveau recueil de coutumes, superstitions et jeux. — Depuis la Noël jusqu'aux Pâques : Recueil de coutumes, superstitions et jeux. — Les noces dans les environs de Domazlice (fin).

L'Echo de la Corrèze, t. I. — Dictons sur les métiers. — Proverbes corréziens. — Baisso te Mountagno, version de Tulle. — Devinettes (Ce journal qui est le bulletin de la ruche corrézienne, société provinciale récemment fondée à Paris, se propose de publier des contes, des légendes, des proverbes et des chansons populaires de la Corrèze ; son principal rédacteur est M. Plantadis, dont la *Revue des Traditions populaires* a publié quelques pièces intéressantes).

Revue celtique, XIII, 2. — Le linceul des Morts, conte breton, *F.-M. Luzel* (texte breton et traduction française).

Sezâtoarea, Revue pour la littérature et les traditions populaires (en Roumanie). Directeur : *M. Arthur Gorovei* (Falticeni). Le garçon du vieux et la fille de l'empereur, conte, *Arthur Gorovei.* — Couplets de danses, recueillis par *M. Lupescu.* — Chansons. — Médecine populaire : les principales maladies connues par le peuple, et la manière dont les guérissent les vieilles, *M. Lupescu.* — Lèvement des charmes. — L'herbe du fer (l'herbe au moyen de laquelle on ouvre toutes les serrures), *M. Busuioc.* — Facéties, *G. Mihailescu.* — Chansons en langage moldave, *Arthur Gorovei.* — Le sot de sa mère, anecdotes, *T. C. Jouescu.* — Les revenants, *C. Teodorescu.* — Le jeu du nougat, *R. Marinescu.* — Devinettes, *Arthur Gorovei.*

NOTES ET ENQUÊTES.



.˙. *Diner de ma Mère l'Oye*. Le 78e dîner a eu lieu, le 31 mai, au Restaurant des Sociétés savantes, sous la présidence de M. Paul Sébillot, secrétaire général. Les autres convives étaient MM. O. Beauregard, Augustin Bernard, J. F. Bladé, V. Bogisic, Lionel Bonnemère, A. Certeux, H. Cordier, G. Doncieux, Michau, Morel-Retz (Stop), E. Müntz, Adrien Oudin, Philippi, Raoul Rosières, Julien Tiersot, Charles Varat. M. Lionel Bonnemère et Eugène Müntz ont fait appel aux sociétaires présents pour que la Société des Traditions populaires soit représentée à l'Exposition des arts de la femme qui s'ouvrira au mois d'août. Plusieurs des convives se sont fait inscrire. M. Philippi, du théâtre de Varsovie, que M. V. Bogisic avait amené au dîner, a chanté, aux vifs applaudissements de tout le monde, des chansons populaires de la Petite-Russie, et l'on a exprimé le désir de l'entendre de nouveau aux dîners de l'hiver prochain. M. Augustin Bernard a chanté quelques-unes des chansons normandes qu'il a recueillies dans le pays de Caux. MM. J.-F. Bladé, Morel-Retz, Julien Tiersot se sont aussi fait entendre à plusieurs reprises, et l'on s'est séparé fort tard, très contents de cette soirée qui termine bien la saison d'hiver, et en se donnant rendez-vous pour le 31 octobre.

.˙. *Nominations et distinctions*. Notre collègue, le Dr E. T. Hamy a été nommé professeur au Muséum, en remplacement de notre regretté collègue A. de Quatrefages, dont il a été longtemps le collaborateur. L'Académie des Inscriptions a accordé un prix de 4,000 fr., à notre collègue E. Müntz par son *Histoire de l'art de la Renaissance* et l'ensemble ds son œuvre.

.˙. *Les épingles et les sorciers*. — Une femme de Blunais ou Blunay (arrondissement de Provins Seine-et-Marne) venait d'acheter des fagots. En quittant la maison du marchand, elle tapa sur l'épaule d'un jeune garçon qui se trouvait là, en disant : « Voilà un gentil garçon ! » Peu de temps après, l'enfant se sentit harcelé par quantité de poux. Plus on en tuait, plus il y en avait. Sa mère alla trouver le curé et se plaignit qu'une femme du pays avait jeté un sort à son fils. Le curé prit une pelote et y enfonça des épingles. Or, chacune de ces épingles s'enfonçait en même temps dans le dos de la sorcière. Aussi vit-on bientôt celle-ci accourir et se jeter aux pieds du curé, qui lui ordonna de retirer les poux du gamin, sous peine de se voir encore enfoncer des épingles dans le dos par l'intermédiaire de la pelote.

(*Raconté par Mme Dauphin, née aux environs*)

(Com. de M. L. Morin.)

∴ *Formulette pour la cueillette du gui.* — Autrefois sur la limite de la Vendée et de l'Anjou, on ne cueillait, nous assure-t-on, le gui de chêne qu'après avoir récité une formule qui paraît avoir eu le caractère d'une prière. Quelqn'un de nos collègues pourrait-il nous donner cette formule ?

∴ *La « Vache noire » et le prêtre.* — Dans l'Aveyron comme dans tous ces pays perdus des montagnes du plateau central de la France, le prêtre est quelque chose de plus qu'un homme. Aussi, l'ambition de toutes les familles est d'avoir un prêtre parmi les leurs. Dès qu'une famille peut faire « un prêtre », elle sort de pair, devient importante et se voit en passe de devenir riche. Alors on dit communément dans le pays : « *Ces gens-là ne risquent rien ; ils ont une* VACHE NOIRE. »

(La Lanterne, 20 février 1884.)

∴ *Un similaire de ma mère l'Oye.* — On nous assure qu'en Angleterre, il y a une fois par an un dîner, appelé *Way goose,* auquel assistent des ouvriers imprimeurs. Quelqu'un de nos collègues d'Angleterre pourrait sans doute nous renseigner sur ce sujet.

∴ *Les maisons neuves et leurs constructeurs.* — Dans l'Aube, on dit en priant : « Quand la cage est faite, l'oiseau s'envole ». Pour exprimer cette idée, très accréditée, que celui qui fait construire une maison meurt avant d'y entrer ou peu après, sinon lui, du moins un des siens.

(Com. de M. LOUIS MORIN.)

∴ *Guérison des maux de tête par la poudre de la Sainte-Passion.* — Dans la Flandre zélandaise, des femmes surnommées *Sintes-Patien* guérissent, chez les paysans, les maux de tête avec la poudre de Sinte-Patie, la *poudre de la Sainte-Passion.* Cette poudre est un mélange de semence de fougère, d'un oxyde de fer et d'acide nitrique, qui doit avoir été exposé aux rayons de la lune pendant quelques heures. Mais pour que le remède agisse avec efficacité, il faut que les guérisseuses mettent d'abord sur le front du malade un peu de leur salive avec un linge plié par elles.

Ces renseignements ont été recueillis par M. Ch. du Coster.

(Com. de M. A. CERTEUX.)

∴ *Médecine populaire. Comment on relève l'estomac.* — En Haute-Bretagne on *relève l'estomac* avec une plaque d'ivoire ronde sur laquelle on a mis du levain de pâte ; mais pour cela, il faut être à jeun et que les prières soient bien dites. On pèse avec la plaque d'ivoire sur un petit os que l'on a dans l'estomac, et le tour est joué : l'estomac est relevé.

(Com. de M. Alfred BRIEND.)

Le Gérant : ALPHONSE CERTEUX.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

REVUE

DES

TRADITIONS POPULAIRES

7e Année. — Tome VII. — N° 7. — 15 Juillet 1892.

NAVIRES ET MARINS

I

Le baptème d'un vaisseau a Oldemburg

Dans « *Das neue Blatt* » 1. 1, p. 215, nous trouvons sur cette cérémonie les particularités suivantes : Après le lancement du navire, les invités ramèrent jusqu'au vaisseau et montèrent dessus. Aussitôt que chacun était à bord, le propriétaire du bâtiment prenait une bouteille de vin rouge et se plaçait devant le beaupré. Alors, tenant la bouteille au-dessus de la surface de l'eau, il la cassa sur le bord du navire en disant : « Je te baptise du nom d'Elise. » C'était le nom de sa femme.

Pendant cette opération de l'épanchement du vin offert à Neptune et à son cortège, les musiciens jouaient un morceau entrainant et les invités faisaient tournoyer leurs chapeaux et mouchoirs en criant en l'honneur d'*Elise* ! Bravos retentissants.

Après avoir offert au propriétaire les souhaits de bonheur obligés, les verres circulaient à la ronde, tandis que la musique résonnait joyeuse. Alors quatre hommes, portant aux oreilles des anneaux, des marins, s'approchèrent du maitre et l'invitèrent à se laisser élever en l'air. Souriant, il les suivait au centre du pont, et prenait place sur une chaise.

A peine assis, quatre poings vigoureux l'élevaient trois fois en l'air, tandis qu'un triple bravo retentissait. Après cette cérémonie, le pro-

priétaire du bâtiment mit une pièce d'argent dans la main de chacun de ses matelots. De jeunes marins élevèrent alors les autres membres de la famille de l'armateur de la même manière. Les matelots se retirèrent pour échanger leurs pourboires contre de petits verres, tandis que les jeunes gens organisaient un bal sur le pont. »

Dans cette description, nous avons à faire remarquer que l'allusion sur « Neptune et son cortège » existe seulement dans l'imagination de l'écrivain allemand. Nous doutons que nos gens de mer et ceux de l'Allemagne puissent avoir connaissance du Dieu classique de la mer et de son cortège. Aug. Gittée.

II

Le Vent et la Magie

On lit dans le livre de Le Loyer : *Discours des spectres ou apparitions des esprits* de 1590, p. 337 : « J'apprends de Nicolas « des Contes, pilote vénitien (Nell' Viaggio delle Indie) qui auroit « voyagé en Indes orientales, qu'un patron indien duquel il parle se « seroit escrimé des arts du diable pour faire venir du vent duquel il « avoit besoin. Il estoit sur mer, où le calme l'ayant pris, et craignant « d'y demeurer longuement par faute de vent, fit apporter une table « au pied du mast de la navire, et ayant fait ses conjurations et appellé « à haute voix le Dieu Mutthiam, tout aussitost le diable se saisit d'un « homme arabe, qui estoit en la navire, le fait crier, sauter et courir « comme un fol, tant qu'il fust auprès de la table, où estant, il de- « manda du sang de coq à boire. Incontinent lui est présenté un coq « à qui on avoit fraischement coupé la gorge ; il en succe le sang et « jette le coq à bas, et puis demanda au patron indien ce qu'il lui vouloit. « Le patron respondit : Nous voulons du vent. Le diable luy promit de « lui en faire avoir dans trois jours, et lui fit signe de quel costé le vent « devoir venir, afin que le patron fust tout prest à le recevoir.

« ... Le coq sacrifié n'est encore sans estre à considérer. Le coq « estoit volontiers sacrifié à Esculape, un Demon le plus famillier « qu'eussent les magiciens. Aussi les magiciens se servoient du coq « en leurs superstitions et cérémonies de magie, et principalement de « la Goëttie, qui est une espèce de Nécromancie. C'estoient non-seu- « lement les Grecs, ains les Egyptiens et Chaldéans. Et les uns et les « autres instruits ès arts du Diable, ce dit Eneas Chrestien, philosophe « natif de Gaze, sacrifioient un coq, et usans de certains charmes et « caracteres qu'il escrivoient, faisoient venir les esprits qu'on leur « demandoit, comme un Orphée, un Achille, un Homère, qui n'estoient « que diables se feignans estre ames des morts. » (*Discours des spectres*, livre IV, p. 337).

« Pausanie (Pausanias) escrit que les habitans de l'Examille de Co-
« rantho faisoient cesser l'impétuosité du vent Garbin, qui parfois les
« guerroyoit et brusloit leurs vignes, s'aydans de cérémonies ma-
« giques qui estoient telles. Deux hommes tenoient ensemble un coq
« blanc de plumage, l'un par les pieds, et l'autre par la teste, qu'ils
« tiroient chacun de leur costé, et de force la dépeçoient en deux, et
« puis tant l'un que l'autre avec sa moitié couroit autour de la vigne,
« qui deça, qui de là, et enterroient le coq à l'endroit mesme duquel
« ils estoient partis premièrement. » (*Livre* VII, p. 693).

F. M. Luzel.

III

Les Naufrageurs

Jadis sur les côtes de la Saintonge, on faisait tanguer l'âne ; les paysans, lorsque la nuit était très obscure ou que grondait la tempête, attachaient au cou d'un baudet, dont les pieds étaient légèrement enfergés à l'aide d'une corde, une grande lanterne allumée, et l'animal conduit sur le rivage ou sur le bord des falaises, en marchant péniblement, faisait osciller la perfide lumière (Noguès : *Mœurs d'autrefois en Saintonge*, p. 148).

IV

Les Saints du Littoral

Pays de Tréguier.

La mer recule en certains endroits devant la statue des saints. Il en est ainsi à Ploumanac'h (Perros-Guirec) pour la statue et l'oratoire de saint Kirek, le jour de son pardon.

A Loaven, également le jour de la fête de sainte Liboubane, la mer retarde d'une heure avant de monter pour donner plus de commodité aux pèlerins.

Sur la côte trécoroise, les saints de la mer les plus renommés sont :

Saint Samson en Plœmeur-Bodou, qui donne de la force à ceux qui se frottent contre sa pierre (c'est un dolmen).

Saint Sauveur, dans l'Ile-Grande, en Plœmeur-Bodou, a pour spécialité de sauver les naufragés.

Saint Kirek, qui est honoré à Loquirec et à Perros-Guirec (à Ploumanac'h et au bourg), arrête la mer et préside à la navigation. Il est venu d'Irlande en Bretagne dans un bateau fait d'une auge taillée dans un rocher.

Saint Gildas, venu d'Angleterre en Bretagne, préside aux grandes pêches lointaines. C'est lui qui a appris aux marins bretons à saler la morue. Il y a eu autrefois une sécherie de morue dans l'ile de saint Gildas, et il faisait crever les chiens enragés dès qu'ils y mettaient le pied.

Saint Modez à Lanmodez empêche les reptiles terrestres d'aller habiter les côtes de la mer.

Sainte Liboubane et son fils saint Gonery sont les patrons des pêcheurs trécorois.

Saint Christophe à Lézardrieux est le patron des passagers et surtout des passeurs de rivières. On raconte que jadis, bien avant la construction du pont, le saint qui était un géant passait les gens sur son dos.

Saint Guénolé en Trévoux-Treguignec est aussi le patron des pêcheurs et des marins ; il en est de même de saint Nicolas de Baguélès en Penvenan.

Notre-Dame de la Clarté fait voir la route aux marins et les guide dans leurs lointains voyages.

Notre-Dame du Port-Blanc protège spécialement les pêcheurs de l'Islande et de Terre-Neuve.

Toutes les Notre-Dame sont sœurs et se rendent mutuellement visite, le jour ou la veille de leur pardon. On les a vues quelquefois habillées en blanc, le plus souvent sous forme de lumière.

V

Les Fées et les Sirènes

Les marins trécorois connaissent bien la sirène. Ils l'ont vue quelquefois et plus souvent entendue. Elle a la tête et la poitrine d'une femme, le reste est en poisson.

Toutes les sirènes sont nées de celles-là. Il y a aussi les fées de la mer.

Le soir ce petit monde s'amuse et danse en rond sur la grève.

VI

Poissons monstrueux

Il y a des poissons monstres, mais on ne les voit que le soir au clair de la lune. Ils sont toujours présents quand la nuit d'avides pêcheurs veulent prendre dans leurs filets tous les poissons grands et petits.

Les marins ont aussi vu de ces poissons grands comme des îles qui transportent sur le dos des bateaux et même des navires.

A l'endroit où ont sombré des navires chargés d'or ou de marchandises précieuses, il y a des dragons qui gardent ces richesses. Certains poissons armés comme des guerriers s'attachent aux flancs des navires et les empêchent d'avancer.

G. Le Calvez.

L'AMANT QUI SE NOIE

Chansons des Côtes-du-Nord.

I

C'était une jeune fille,
Elle était jeune, elle était belle,
Son père a fait une tour
De peur que l'on lui fait l'amour.

— Belle, si je saurais où serait ta tour,
J'irais t'y voir tous les jours.
— Elle est là-bas,
Elle est là-haut,
Flambeau d'amour
Est sur la tour.

Le bel amant s'y déshabilla
Et à la naige il s'y jeta.
La belle monta sur le haut de la tour
Pour regarder tout à l'entour
Et regarder du haut en bas,
Elle aperçoit son amant au trépas.

Le lendemain au matin jour :
— « Mon bel amant, mon cher amant,
Que tu me fais de peine!
Ne faudrait qu'une goutte de mon sang
Pour racheter mon fidèle amant! »
La belle a pris ses beaux ciseaux d'argent,
S'en est percé-*t*-une veine.

La belle a répandu son sang,
Elle est morte avec son amant.
Père et mère avaricieux,
Vous qui empêchez les alliances,
Avez-vous gagné de l'argent
Pour enterrer ces deux enfants ?

II

Jadis auprès d'Albe
Vivaient deux amants.
C'qu'est bien rare en France,
Ils étaient constants.
Le père intraitable,
Jaloux de leurs feux,
Met la fille en cage :
Les v'la séparés,

Près de la tourelle
Où la belle gémit,
Passe une rivière,
Faut en profiter.
L'amant à la nage
Veut parler d'amour,
Le courant l'entraine,
C'est bien malheureux.

Ne pouvant survivre
A son tendre amant,
Dans les flots la belle
Se jette aussitôt :
Exemple sublime,
Bien rare à présent.
J'connais plus d'une belle
Qui n'en f'rait pas tant.

Mme PAUL SÉBILLOT.

PETITES LÉGENDES CHRÉTIENNES[1]

II

SAINTE MALVAINE

Aux environs de Pontivy, sainte Malvaine est très populaire et sa statue qui se trouve dans sa chapelle à Noyal-Pontivy est l'objet d'une grande vénération.

On prie principalement cette sainte d'étendre sa protection sur les bêtes dont elle est la patronne. On raconte qu'elle passa sa vie à garder les troupeaux et ceux qu'elle gardait étaient les plus beaux et les mieux portants qu'on pût voir.

Le jour de sa fête qui se trouve le jour saint Jean les paysans se rendent en grande pompe à sa chapelle pour lui offrir du grain ou de l'argent.

FRANÇOIS MARQUER.

[1] Cf. le t. VII, p. 154.

CONTES ARABES ET ORIENTAUX[1]

IX

CONTES D'ABYSSINIE[2]

La littérature des diverses langues parlées en Abyssinie n'a fourni jusqu'à présent que peu de matériaux à l'étude des contes, chansons et proverbes. Les relations de voyages en Ethiopie abondent en renseignements sur tout ce qui touche aux mœurs, aux superstitions et à la vie quotidienne, mais elles sont beaucoup moins riches sur les sujets qui demandent, outre de l'esprit d'observation et de l'exactitude, une connaissance suffisante des idiomes éthiopiens : tigré, tigrinia et amharique. Grâce à la prodigieuse activité de M. Reinisch, les populations limitrophes de l'Ethiopie ont fourni, depuis quelques années, une riche contribution à cette partie du folk-lore. Il me suffira d'énumérer les Afars ou Danakils[3], les Sahos[4], les Bilins[5], les Khamirs[6], les Kounamas[7] : il faut y joindre les Hararis[8], les So-

[1] Suite. Cf. t. III, 561, t. IV, p. 324, 525, t. V, 254, t. VI, p. 165, 302, 449, 678.

[2] J. Guidi, *Proverbe, strofe e favole abissine,* Rome, 1891, in-8°.

[3] Reinisch, *Die Afar-Sprache,* Vienne, 1885-1887, in-8°, trente-neuf contes et fables. Les contes qui se trouvent dans Colizza, *Lingua Afar,* Vienne 1887, in-8° ont été empruntés à Reinisch.

[4] Reinisch, *Die Saho-Sprache,* Leipzig 1887, un conte.

[5] Reinisch, *Die Bilin-Sprache,* Vienne 1882, in-8°, cinq fables et un conte ; *Die Bilin Sprache,* Leipzig, t. I, 1883, in-8° cent neuf contes, fables et traditions historiques et deux chansons ; F. Muller, *Grundriss der Sprachwissenschaft,* Vienne, t. III, 1887, in-8°, p. 314, une fable empruntée à Reinisch.

[6] Reinisch, *Die Chamirsprache im Abessinien,* Vienne 1884, in-8°, onze contes et fables.

[7] Reinisch, *Die Kunamasprache in Nordost-Afrika,* Vienne, 1881-1891, in-8°, vingt-trois contes et fables, et des proverbes.

[8] Burton, *First Foosteps in East Africa,* Londres 1856, in-8°, p. 534, chanson en harari ; Paulitschke, *Beitræge zur Ethnographie und Anthropologie der Somâl, Galla, Harrari,* Leipzig 1888, in-f°, p. 95-96, chanson en harari ; id. *Harrar,* Leipzig 1888, in-8° p. 518-531, deux poésies.

malis[1] et les Gallas[2]. On comprendra l'importance de ces résultats en réfléchissant que ces tribus ont été, dans l'Est de l'Afrique, les propagatrices des contes venus des Arabes, comme les Berbers en Occident.

Mais pour nous en tenir aux langues éthiopiennes par excellence, laissant de côté le gheez, le latin du pays, dont la littérature est riche en légendes religieuses et en œuvres littéraires, comme le *Kĕbra-nagast* (la gloire des rois[3]) et la version du Barlaam et Joasaph[4], du Kalilah et Dimnah[5], le *Physiologus*[6], le roman d'Alexandre[7], etc., le tigré, le tigrinia et l'amharique qu'on parle aujourd'hui en Abyssinie, ont été à peu près négligés jusqu'à présent.

Pour le tigré, on ne peut guère citer que les spécimens de chansons et les quatre contes traduits par Rivoyre[8] : la prieure de Debré-Sina, le chien de Ali, les deux amis, la fille du Negouch. L'*abécédaire* publié par les missionnaires suédois de M'koullo[9] renferme plusieurs textes et une fable (*Le taureau et la grenouille*), empruntée sans doute à une version occidentale, et qui a été étudiée au point de vue philologique par M. Nœldeke[10].

[1] Ferrand, *Notes de grammaire comalie*, Alger 1886, in-8°, une fable ; Bricchetti-Robecchi, *Testi somali*, Rome 1889, in-4°, quatre fables, un conte et des chansons.

[2] Jomard, *Notice sur les Gallas de Limmou*, Paris 1839, in-8°, chansons populaires ; Bianchi, *Alla terra dei Galla*, Milan 1884, in-4° ch. IX p. 308, chants gallas ; Paulitschke, *Harâr*, p. 544, deux chansons ; Borelli, *Ethiopie méridionale*, Paris 1890, grand in-4°, IVe partie, p. 128, chant funèbre ; Prætorius, *Eine Galla-Fabel* (*Zeitschrift fur afrikanische Sprachen*, t. III, p. 77-79). La légende galla citée par Soleillet, *Explorations éthiopiennes*, Rouen 1886, in-4°, p. 252-254, est visiblement un emprunt aux missionnaires chrétiens.

[3] Cf. mes *Etudes sur l'histoire d'Ethiopie*, Paris 1882, in-8°, p. 236-237, note 86 et les ouvrages cités.

[4] *Etudes sur l'histoire d'Ethiopie*, p. 266-267 et les ouvrages cités, auxquels il faut ajouter ma *Vie d'Abba Yohanni*. Alger 1885, in-8°, et Zotenberg, *Notice sur le livre de Barlaam et Joasaph*, Paris 1886, in-4°.

[5] Cité dans le *Mazmoura-Krĕstos* (Psautier du Christ) cf. Wright, *Catalogue of the ethiopic mss in the British Museum*, Londres 1877, in-4°, n° 118, et mes *Etudes sur l'histoire d'Ethiopie*, p. 121-122.

[6] Publié par Hommel, *Die æthiopische Uebersetzung des Physiologus*, Leipzig, in-8°. Cf. aussi Zotenberg, *Catalogue des manuscrits éthiopiens de la Bibliothèque nationale*, Paris 1877, in-4°, n° 156, 5 p. 241-243.

[7] Cf. Zotenberg, *Catalogue* p. 243-245 ; Budge, *The history of Alexander the great*, Cambridge, 1889 in-8° p. XCI et suiv. ; Nœldeke, *Beitræge zur Geschichte des Alexanderromans*, Vienne 1890, in-4° p. 53-54.

[8] *Aux pays du Soudan*, Paris 1885, in-18, jés. ; cf. mes observations, *Bulletin de correspondance africaine*, t. III, 1885, p. 352-353.

[9] M'koullo 1889.

[10] *Tigré-Texte*, *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, t. IV, 890, p. 2 9-300.

En tigrinia, parlé dans tout le nord de l'Abyssinie, nous possédons les proverbes publiés et traduits par M. Prætorius[1]. C'est sans doute dans ce dialecte qu'était composée la chanson sur Ras Oued Selâsi, dont Salt a donné la traduction[2], et celle du negouch Yohannes, encore dadjazmatch du Tigré, traduite par Girard[3].

Les plus anciens textes amhariques qui se rattachent au folk-lore sont les chants en l'honneur des rois d'Ethiopie, Ish'aq, Amda Sion, Zarĕa-Ya'qob, etc., publiés en partie par M. Zotenberg[4] et complètement par M. Guidi[5]. Le second voyage de Rochet d'Héricourt renferme une chanson amharique composée en son honneur par les prêtres d'Ankobar[6], et une complainte sur la mort de Sabagadis a été publiée et traduite par M. Prætorius[7] : déjà le missionnaire, depuis cardinal Massaja, avait donné les principales formules encore en usage aujourd'hui chez les Amharinias et les Gallas, dans les lamentations funèbres[8]. La traduction italienne de plusieurs chansons de guerre et d'amour a été publiée par M. Ragusa-Molati[8 bis]. Quant aux contes qui existent dans l'ouvrage de Mikhail Djerdjich El Habachi[9] le seul qui en contienne, ce sont simplement des anecdotes traduites de l'arabe. On voit quelle est, sans parler de la linguistique, au point de vue du folk-lore, l'importance du travail que publie aujourd'hui M. Ignazio Guidi, d'après les données fournies par le *debtera* (lettré) Kefla Ghiorghis. C'est le premier ouvrage de ce genre, pour lequel l'auteur avait toute la compétence et toute l'autorité nécessaires[10]. Il comprend cent proverbes, accompagnés d'un

[1] *Tigrinia-Sprüschwœrter, Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft*, t. XXXVII, 1883, p. 443 ; t. XXXVIII, 1884 p. 481.

[2] *Voyages en Abyssinie*, Paris 1816, 2 v. in-8° t. I, p. 303.

[3] *Souvenirs d'un voyage en Abyssinie*, Le Caire 1873, in-8°, p. 119.

[4] *Catalogue des manuscrits éthiopiens* p. 218 ; ces fragments ont été reproduits et traduits par Prætorius. *Die amharische Sprache*, Halle 1879, p. 502.

[5] *Le Canzoni Geez-Amarinia in onore di re abissini*, Rome 1889, grand in-8°.

[6] Rochet d'Héricourt, *Second voyage dans le pays des Adels*, Paris 1846, p. 214-215

[7] *Die amharische Sprache*, p. 492. Elle a été reproduite dans le *Manuel pratique de langue abyssine* par Mondon-Vidailhet, Paris 1891, in-12 p. 195-196.

[8] *Lectiones grammaticales pro missionariis qui addiscere volunt linguam amaricam*. Paris 1867, in-8°, *Lectio nona. De interjectionibus*, ch. II, art. 3. *De lamentationibus mortuariis* p. 433-451. Cf. aussi Mansfield Parkyns, *Life in Abyssinia*. Londrés 1853, 2 vol. in-8° t. II, ch. XXX, p. 60.

[8] *bis Gli Abissinia l'esposizione nazionale a Palermo* (*Archivio per le tradizioni popolari*, juillet-décembre 1891, p. 422-425).

[9] *El Milh'at el h'alliah fi ma'rifat el h'abachiah* (arabe-amharique), Boulaq, 1289, hég. in-4°.

[10] On me permettra de rappeler sommairement les travaux de M. Guidi sur le domaine de l'éthiopien, outre les *Canzoni* citées plus haut : *I popoli e le lingue di Abissinia*, in-8°, s. l. n. d.; *Le traduzioni del copto*, Gœttingen 1889, in-8° ;

commentaire détaillé, dix-neuf strophes ou refrains très courts, enfin sept fables sur lesquelles je m'arrêterai plus longtemps.

La première, intitulée *Les rats*, renferme un épisode bien connu par la fable de La Fontaine, *La souris métamorphosée en fille*. Les rats voulant marier un des leurs qui est blanc songent d'abord au soleil, puis au nuage, au vent, à la montagne, au rat, et aboutissent au chat. Les noces ont lieu, non sans précaution, de peur d'accident entre chats et rats.

Cette randonnée nous est connue par diverses rédactions : je citerai d'abord celle qui s'est conservée dans la littérature éthiopienne[1].

Le fer est fort ; il est vaincu par le feu.
Le feu est fort ; il est vaincu par l'eau.
L'eau est forte ; elle est vaincue par le soleil.
Le soleil est fort ; il est vaincu par le nuage.
Le nuage est fort ; il est vaincu par la terre.
La terre est forte ; elle est vaincue par l'homme.
L'homme est fort ; il est vaincu par le chagrin.
Le chagrin est fort ; il est vaincu par le vin.
Le vin est fort ; il est vaincu par le sommeil.
Mais la femme est plus forte qu'eux tous[1 bis].

Une langue de l'Afrique orientale, le souahili, nous a conservé quelques-uns des termes de cette randonnée, non plus en tant que maximes, mais mêlés à un conte[2] :

« Il y avait un maître qui enseignait à lire aux enfants sous un calebassier : le nom de ce maître était Goso. Un jour vint une gazelle qui grimpa sur l'arbre, fit tomber une calebasse ; celle-ci atteignit le maître qui mourut. Ses disciples allèrent l'enterrer. Quand les funé-

La prima stampa del nuovo Testamento, Rome 1886, in-8° ; *Le traduzioni degli Evangelii in arabico e in etiopico*, Rome 1888, in-4° ; *Testi orientali inediti* (copte, syriaque, arabe, *éthiopien* et arménien) *sopra i sette dormienti di Efeso*, Rome 1885, in-4° ; *Grammatica elementare della lingua amarinia*. Rome 1889, in-8° ; *Documenti amarina*, 1891, in-8°.

[1] Ludolf *Commentarius ad suam historiam æthiopicam*. Francfort sur le Main 1691, in-4°, p. 651.

[1 bis] Cf. une série de ce genre citée d'après Tikhonravov par Gaster, *Ilchester lectures on greeko-slavonic literature*, Londres 1887, in-8°, p. 29.

[2] Steere *Swahili tales as told by natives of Zanzibar*, Londres 1870, pet. in-8°, p. 285-293. Par une singulière rencontre, cet article était sous presse lorsqu'a paru dans le numéro de mai de la *Revue* une autre traduction de ce conte due à M. Cornelissen. On remarquera quelques différences avec la mienne faite directement sur le texte souahili, tandis que l'autre a passé par le flamand et, à ce qu'il semble, par le français, sans que le livre de Steere, d'où ce conte est tiré, soit cité. — Je citerai comme inexactitudes le calebassier pris pour un baobab, le chamois (qui n'existe pas en Afrique) substitué à la gazelle, etc.

railles furent terminées, ils se dirent : Allons à la recherche de celui qui a fait tomber la calebasse qui a frappé notre maître, et quand nous l'aurons trouvé, nous le tuerons.

« Alors ils se dirent : Ce qui a fait tomber la calebasse, c'est le vent du Sud : il soufflait et a fait tomber la calebasse qui a frappé notre maitre : allons chercher le vent du sud pour le battre. Ils arrivèrent au vent du Sud et le frappèrent. Il leur dit : Je suis le vent du Sud; vous me battez, qu'ai-je fait ? — C'est toi le vent du sud qui as abattu la calebasse ; elle a atteint notre maitre Goso : tu ne devais pas le faire. — Le vent du Sud répliqua : Si j'étais le maitre, serais-je arrêté par un mur de terre ?

« Ils allèrent prendre le mur de terre et le battirent. Il leur demanda : Pourquoi me battez-vous ? Qu'ai-je fait? — Tu arrêtes le vent du sud[1] et celui-ci a abattu une calebasse : elle a atteint notre maitre Goso : tu ne devais pas le faire. Mais le mur de terre répliqua : Si j'étais le maitre, serais-je percé par un rat ?

« Ils allèrent au rat et le battirent. Le rat leur dit : Pourquoi me frappez-vous ? Qu'ai-je fait ? Ils répondirent : Toi, le rat, tu perces le mur de terre qui arrête le vend du Sud qui a fait tomber la calebasse et elle a atteint notre maître Goso : tu ne devais pas le faire. Mais le rat leur répliqua : si j'étais le maitre, serais-je mangé par le chat ?

« Ils allèrent vers le chat et le frappèrent. Il leur demanda : Pourquoi me battez-vous ? Qu'ai-je fait ? — Tu es le chat qui mange le rat qui perce le mur de terre qui arrête le vent du Sud, qui a abattu la calebasse et celle-ci a atteint notre maître Goso : tu ne devais pas le faire. Le chat répondit : Si j'étais le maitre, serais-je attaché par la corde.

« Ils allèrent vers la corde et la battirent. Elle leur dit : Je suis une corde, pourquoi me frappez-vous ? — C'est toi la corde qui attache le chat qui mange le rat, qui perce le mur de terre qui arrête le vent du Sud qui a abattu la calebasse, et elle a atteint notre maitre Goso ; tu ne devais pas le faire. — Si j'étais la maitresse, répartit la corde, serais-je coupée par le couteau ?

« Ils allèrent vers le couteau et le battirent. Il leur dit : Pourquoi me frappez-vous ? — Tu es le couteau qui coupe la corde qui attache le chat qui mange le rat qui perce le mur de terre qui arrête le vent du Sud qui a abattu la calebasse, et elle a atteint notre maître Goso : tu ne devais pas le faire. — Si j'étais le maitre, dit le couteau, serais-je consumé par le feu ?

« Ils allèrent vers le feu et le frappèrent. Il leur dit : Pourquoi me battez-vous? — Tu es le feu qui consume le couteau qui coupe la corde

[1] Cette formule signifie que le mur étant plus puissant que le vent est responsable des fautes commises par ce dernier et qu'il aurait dû empêcher.

qui attache le chat qui mange le rat qui perce le mur de terre qui arrête le vent du Sud qui a abattu la calebasse et elle a atteint notre maitre Goso : tu ne devais pas le faire. Le feu répliqua : Si j'étais le maitre, serais-je éteint par l'eau ?

« Ils allèrent prendre l'eau et la battirent. Elle leur demanda : Pourquoi me frappez-vous? Qu'ai-je fait? — Tu es l'eau qui éteint le feu qui consume le couteau qui coupe la corde qui attache le chat qui mange le rat qui perce le mur de terre qui arrête le vent du Sud qui a abattu la calebasse et elle a frappé notre maitre Goso : tu ne devais pas le faire. — Si j'étais le maître, répondit l'eau, serais-je bue par le bœuf ?

« Ils allèrent prendre le bœuf et ils le frappèrent. Il leur dit : Pourquoi me battez-vous ? Qu'ai-je fait ? — Tu es le bœuf qui boit l'eau, qui éteint le feu qui consume le couteau qui coupe la corde qui retient le chat qui mange le rat qui perce le mur de terre : qui arrête le vent du Sud qui a abattu la calebasse, et elle a frappé notre maitre Goso ; tu ne devais pas le faire. — Si j'étais le maitre, dit le bœuf, la tique s'attacherait-elle à moi ?

« Ils allèrent prendre la tique et la battirent. Elle leur demanda : Pourquoi me frappez-vous ? Qu'ai-je fait ? — C'est toi la tique qui s'attache au bœuf qui boit l'eau qui éteint le feu qui consume le couteau qui coupe la corde qui retient le chat qui mange le rat qui perce le mur de terre qui arrête le vent du Sud qui a fait tomber la calebasse, et elle a atteint notre maître Goso : tu ne devais pas le faire. — Si j'étais la maîtresse, dit la tique, serais-je mangée par la gazelle ?

« Ils allèrent à la recherche de la gazelle et quand ils l'eurent trouvée, ils la prirent et la frappèrent. — Je suis la gazelle, leur dit-elle : pourquoi me battez-vous ? — C'est toi qui manges la tique qui s'attache au bœuf qui boit l'eau qui éteint le feu qui consume le couteau qui coupe la corde qui retient le chat qui mange le rat qui perce le mur de terre qui arrête le vent du Sud qui a abattu la calebasse, et elle a atteint notre maitre Goso : tu ne devais pas le faire.

« La gazelle retint sa langue sans dire un mot. Alors ils dirent : c'est elle qui a abattu la calebasse qui a frappé notre maitre Goso : nous la tuerons. Ils prirent la gazelle et la tuèrent. »

Une autre forme de cette randonnée, comme aussi une des plus simples, est celle qui a été rapportée dans les traditions rabbiniques, à propos de la légende d'Abraham : celui-ci ayant brisé les idoles de son père est trainé par lui devant Nemrod qui lui ordonne d'adorer le feu : Abraham refuse, sous prétexte que l'eau éteint le feu et est plus forte que lui. Invité à adorer l'eau, il répond que les nuées toujours remplies d'eau, sont les reines des fleuves et des mers. Mais les nuées

elles-mêmes sont soumises au vent qui les pousse, et le vent est inférieur à l'homme qui le dompte ainsi que le feu et l'eau[1]. Benfey[2] tient, avec beaucoup de vraisemblance, cette version comme très récente, et imitée de la fable indienne que nous verrons plus loin.

Les Arabes nous ont conservé une légende du même genre qui a également Abraham pour héros et qui se rattache aux randonnées de ce genre[3]. La plus ancienne version existe dans le Qorân. « Voici comment nous fîmes voir à Abraham le royaume des cieux et de la terre afin qu'il sût de science certaine.

« Quand la nuit l'eut environné de ses ombres, il vit une étoile et s'écria : Voilà mon maître. L'étoile disparut. Il dit alors : Je n'aime point ceux qui disparaissent.

« Il vit la lune se lever : et il dit : Voilà mon maitre ! et lorsqu'elle se coucha, il s'écria : Si mon (vrai) Seigneur ne m'avait dirigé, je me serais égaré.

« Il vit le soleil se lever, et il dit : Celui-ci est mon maître : celui-ci est bien plus grand ! Mais lorsque le soleil se coucha, il s'écria : « O mon peuple, je suis innocent du culte idolâtre que vous professez[4]. »

D'après Masoudi, qui rapporte cette légende en détail, Abraham, en sortant de la caverne où il avait été renfermé par crainte de Nemrod, adora d'abord Zohrah (la planète Vénus), puis la lune, et enfin le soleil, jusqu'au moment où Gabriel, envoyé par Dieu, vint lui faire connaitre la vraie religion[5]. La plupart des écrivains mulsumans, Tabari[6], Ibn el Athir[7] et Eth Tha'alebi[8], disent qu'il commença par Jupiter (Michteri), puis continua par la lune et le soleil. El Beidhâoui, dans son *Commentaire*[9], dit que l'étoile dont il est question dans le Qorân désignait Vénus ou Jupiter. Cette légende se répandit aussi chez

[1] *Midrach Rabba, Genèse*, § 39 cité par G. Lévi, *Parabole, leggende e pensieri raccolti dai libri talmudici*, Florence, 1891, in-12 p. 344 ; Basnage, *Histoire des Juifs*, La Haie 1716, 15 v. in-12, t. II p. 918. Weil, *Biblische Legenden der Muselmænner,* Francfort sur le Main 1845, in-12 p 71, note 6.

[2] *Pantschatantra*, Leipzig, 1859 2 v. in-8° t. I, p. 376-377.

[3] Cf. D'Herbelot. *Bibliothèque orientale*, La Haye, in-4° 1777, t. I p. 65 ; Migne, *Dictionnaire des apocryphes*, Paris 1858, 2 v. in-4° t. II col. 32 ; Weil, *Biblische Legenden*, p. 69-70.

[4] *Qorân*, trad. Kazimirski, Sour. VI, vers 75-78.

[5] Mas'oudi, *Prairies d'or*, éd. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille Paris 1861, in-8° t I, ch. IV, p. 84-85.

[6] *Annales* t. I, 1re partie, Leyde 1879, in-8°, p. 258.

[7] *Kâmil*, éd. de Boulaq. t. I, p. 42.

[8] *Qis'as' el anbiâ*, Boulaq 1298, hég. in-4°, p. 64.

[9] Ed. de Boulaq, 2 v. in-4°, 1296 hég. t. I, p. 387.

les chrétiens, comme nous le voyons par un passage de Suidas cité par Fabricius[1] et un d'Eschenbach[2].

Mais le conte amharique se rapproche davantage de la fable de *la Souris métamorphosée en fille :* on y rencontre, outre la mention du mariage (qui manque dans le conte souahili[3], les termes de la randonnée : soleil, nuage, vent, montagne, rat, qui existent dans la version sanscrite et dans celles qui en sont dérivées[4]. Voici le récit du Pantchatantra :

« Sur le bord du Gange qui a de gros flots d'écume blanche produite par les allées et venues des poissons effrayés d'entendre le bruit de l'eau se heurtant contre la surface d'âpres rochers, il y a un lieu d'ermitage plein d'ascètes qui se consacrent entièrement à la pratique des œuvres de la piété, de l'austérité, de la pénitence, de l'étude des Védas, du jeûne et de la méditation ; qui ne veulent prendre qu'un peu d'eau pure, qui mortifient leur corps en mangeant des raves, des fruits, du saivala (plante aquatique) et n'ont pour vêtement qu'un pagne fait d'écorce. Là était un chef de famille Yâdjnavalkya. Il s'était baigné dans la Djâhnavi et commençait à se rincer la bouche lorsqu'une souris, échappée du bec d'un faucon, lui tomba dans la paume de la main. Quand il la vit, il la mit sur une feuille de figuier, se baigna de nouveau, se rinça la bouche, accomplit la cérémonie d'expiation et autres actes purificatoires, fit de la souris une fille par la puissance de ses austérités, regagna avec elle son ermitage et dit à sa f.mme qui n'avait pas d'enfants : Ma chère, prends cette fille qui t'est née et élève-la avec soin. Puis la fille fut élevée, choyée et soignée par la femme de l'ascète jusqu'à ce qu'elle eut douze ans. Lorsque celle-ci la vit bonne à marier, elle dit à son mari : ô mari, ne vois-tu pas que le temps de marier notre fille est passé ? — Bien parlé, répondit celui-ci... ! — Je la donnerai à un égal et non à un autre. Et l'on dit :

« Entre deux personnes dont la richesse est égale, entre deux per-

[1] *Codex pseudepigraphicus Veteris Testamenti*, Hambourg 1713, 2 v. in-8° t. I, p. 338

[2] *De poesi orphica*, p. 156, cité par Fabricius, *op. laud.* p. 377.

[3] Les termes communs au conte souahili et à la fable sont : le vent, le mur de terre (montagne), le rat ; d'autres sont communs avec ceux de la chanson de Bricou : le vent, le mur, le rat, le chat, la corde, le couteau (bois), le feu, l'eau, le bœuf.

[4] Cf. Benfey, *Pantschatantra*, t. I, § 158, p. 373-378 ; Loiseleur Deslongchamps, *Essai sur les fables indiennes*, Paris 1838, in-8° p. 49-50 ; *Œuvres de La Fontaine*, éd, Regnier, t. II, Paris 1884, in-8° p. 389-390 ; Cosquin, *Contes populaires de Lorraine*, Paris, 2 v. in-8° s. d. t. II, p. 40-41 ; Wagener, *Essai sur les rapports qui existent entre les apologues de l'Inde et les apologues de la Grèce*, Bruxelles 1862, in-4°, p. 92-95.

sonnes dont la race est égale, il peut y avoir mariage et amitié, mais pas entre fort et faible. »

« Et aussi :

« Famille, moralité, existence d'un protecteur, savoir, fortune, beauté et âge, après avoir considéré ces sept qualités, les sages doivent donner leur fille : il ne faut pas s'inquiéter du reste. »

« Si donc cela lui plait, alors j'appellerai le vénérable soleil et je la lui donnerai.— Quel mal y a-t-il à cela ? dit la femme : fais-le. — Puis l'ascète appela le soleil. Par la puissance de l'invocation au moyen des formules mystiques des Védas, le soleil vint à l'instant même et dit : Vénérable, pourquoi m'appelles-tu ? L'ascète répondit : Voici ma fille, si elle te choisit, épouse-la donc. Après avoir ainsi parlé, il dit à sa fille : Ma fille, ce vénérable soleil qui éclaire les trois mondes, te plait-il ? — Mon père, répondit la fille, il est trop brûlant : je n'en veux pas. Appelle donc quelque autre être plus éminent que lui. Lorsque l'ascète eut entendu ces paroles de sa fille, il dit au soleil : Vénérable, y a-t-il quelqu'un de supérieur à toi ? Le soleil répondit : Le nuage est supérieur à moi, car, couvert par lui, je deviens invisible. Puis l'ascète appela aussi le nuage et dit à sa fille : Ma fille, je vais te donner à celui-ci. — Il est noir et froid, répondit elle. Donne-moi à quelque autre être plus grand que lui. Puis l'ascète demanda aussi au nuage : Hé, hé, nuage ! y a-t-il quelqu'un de supérieur à toi ? Le nuage répondit : Le vent est supérieur à moi. Battu par le vent, je m'en vais en mille morceaux. Après que l'ascète eut entendu cela, il appela le vent et dit : Ma fille, le vent que voici parait être ce qu'il y a de mieux pour toi. — Mon père, répondit-elle, il est trop variable. Fais donc venir quelqu'un de supérieur à lui. L'ascète dit : Vent, y a-t-il quelqu'un de supérieur à toi ? Le vent répondit : Le mont est supérieur à moi ; car, tout fort que je suis, il m'arrête et me retient. Puis l'ascète appela le mont et dit à sa fille : Ma fille, je vais te donner à celui-ci. — Mon père, répondit-elle, il est dur et roide. Donne-moi donc à un autre. L'ascète demanda au mont : Hé, roi des montagnes, y a-t-il quelqu'un de supérieur à toi ? Le mont répondit : Les rats sont supérieurs à moi, eux qui par la force déchirent mon corps. Ensuite l'ascète appela un rat, le montra à sa fille et dit : Ma fille, je vais te donner à celui-ci. Ce roi des rats te plait-il ? Mais elle, quand elle le vit, pensa : Celui-là est de mon espèce, et, les poils du corps hérissés de joie, elle dit : Mon père, fais-moi souris et donne-moi à lui, afin que je remplisse les devoirs de maison prescrits pour mon espèce. Puis l'ascète, par la puissance de ses austérités la fit souris et la donna au rat.

« Voilà pourquoi je dis :

« Après avoir refusé pour époux le soleil, le nuage, le vent, le mont,

une souris retourna à son espèce ; il est difficile de dépasser son espèce[1]. »

Une version un peu différente est donnée par De Polier[2] : « Deux chats se disputent une souris qui réussit à s'échapper et à se réfugier aux pieds d'un richi : celui-ci obtient de Brahma qu'elle revête une forme humaine : la souris, devenue jeune fille, et parvenue en âge de se marier, demande pour époux un dieu qui n'ait pas de supérieur pour la beauté, la puissance et la force. Le richi s'adresse successivement à la lune, au soleil, au nuage, à la montagne et au rat. Reconnaissant qu'il a eu tort de transformer un être dont l'existence devait avoir lieu sous une certaine forme, il change la jeune fille en souris. »

Par l'intermédiaire du pehlwi, la fable sanscrite a passé en syriaque et en arabe[4] ; mais elle a subi une modification : ce n'est plus la jeune fille qui élève des objections contre le mari qu'on lui propose, c'est chacun des êtres appelés qui se récuse de lui-même. Voici la traduction du Kalilah et Dimnah :

« On raconte qu'un ascète, dont les prières étaient toujours exaucées, était un jour assis sur le rivage de la mer lorsque passa près de lui un oiseau de proie, tenant entre ses pattes une petite souris. Elle tomba près de l'homme pieux qui, saisi de compassion, la ramassa, l'enveloppa dans une feuille et l'emporta dans sa demeure. Craignant ensuite que sa femme ne vît d'un mauvais œil l'éducation d'une souris, il demanda à Dieu de changer cet animal en une belle jeune fille, l'amena à son épouse et lui dit : C'est ma fille, traite-la comme mon enfant. Lorsque sa protégée eut atteint l'âge nubile, l'ascète lui dit : Ma chère fille, tu as grandi et il faut te marier ; choisis qui tu voudras pour que je te le fasse épouser. — Puisque tu me donnes le choix, je veux un époux qui soit le plus fort de tous les êtres. — Peut-être désires-tu le soleil ? demanda-t-il. Puis il l'alla trouver et lui dit : O puissante créature, j'ai une fille qui veut un mari qui soit le plus fort de tous les êtres : veux-tu l'épouser ? Le soleil répondit : Je vais indiquer

[1] *Pantchantra ou les cinq livres*, trad. E. Lancereau. Paris 1871, in-8°. L. III, ch. XIII, p. 250-254.

[2] *Mythologie des Indoux*. Paris 1809, 2 vol. in-8°, t. II, p. 571.

[3] Bickell, *Kalilag und Dammag, alte syrische Uebersetzung des indischen Fürstenspiegels*, Leipzig 1876, in-8°, p. 72-73.

[4] *Kalila et Dimna*, éd. de Boulaq, 1249, hég. in-4°, p. 75 ; *Calila et Dimna ou Fables de Bidpai*, éd. de Sacy, Paris 1816, in-4°, p. 199, texte reproduit par Belkassem ben Sedira, *Cours de littérature arabe*, 2e éd. Alger 1891, in-8°, N° CXVI, p. 266-268 et traduit en zouaoua, Ben Sedira, *Cours de langue Kabyle*, Alger, 1887, in-8°, N° CXLV, p. 145-147, *Amrabedh tser'erd'aith* ; Attai et Riabnin, *Kniga Kalilah i Dimnah*, Moscou 1889, in-8°, p. 144-145 : Pihan, *Choix de fables et historiettes traduites de l'arabe*, Paris 1866, in-12, N° XXXIV.

quelqu'un qui l'emporte sur moi : c'est le nuage qui me cache, intercepte la chaleur de mes rayons et éclipse ma lumière. L'ascète s'en fut trouver le nuage et lui répéta ce qu'il avait dit au soleil. L'autre lui répondit : Moi aussi, je vais t'indiquer quelqu'un de plus puissant que moi : va trouver le vent qui me fait aller en avant, en arrière, à droite et à gauche. L'ascète partit et adressa au vent les mêmes paroles qu'au nuage. Je vais aussi t'indiquer quelqu'un plus puissant que moi, dit celui-ci : c'est la montagne que je ne puis remuer. La montagne consultée répondit : Je t'indiquerai également quelqu'un plus puissant que moi : c'est le rat que je ne puis empêcher de me déchirer et de me prendre pour habitation. Le dévot s'en alla vers le rat et lui dit : Veux-tu épouser cette jeune fille ? — Comment pourrais-je l'épouser ? mon trou est bien étroit : un rat ne peut épouser qu'une souris. Le saint homme demanda à Dieu de la métamorphoser de nouveau, et cela du consentement de la fille : le Seigneur lui rendit sa nature primitive et elle s'en alla avec le rat. »

La seconde version syriaque, traduite de l'arabe, renferme cette même fable sans modification importante[1] : une autre version arabe qui ne nous est connue que par une traduction espagnole antérieure au XV[e] siècle, présente quelques différences[2] :

« On rapporte qu'un religieux, dont la parole était exaucée par Dieu, était assis sur le bord d'une rivière lorsque passa un milan tenant une rate entre ses griffes : celle-ci échappa et tomba sur les pans de la robe du religieux. Il eut pitié d'elle, la caressa, l'enveloppa dans une feuille, et voulant la porter à son ermitage, il pensa avoir un sérieux motif de l'élever et demanda à Dieu de la changer en fille. Dieu le lui accorda, la métamorphosa en une très belle jeune fille. Le religieux l'emmena dans sa maison, l'éleva bien sans lui parler de ce qu'il avait fait. Après qu'elle eut douze ans accomplis, le religieux lui dit : Te voilà d'âge accompli, et tu ne serais pas bien sans un mari qui te maintienne et te gouverne et me décharge de toi. — Soit, répondit-elle, mais je désire un mari que personne n'égale en vaillance, ni en force, ni en noblesse, ni en pouvoir. Le religieux reprit : Je ne crois pas qu'il y ait d'autre comme tu le désires, que le soleil. Il se mit à prier Dieu pour que le soleil voulût se marier avec cette jeune fille, et le soleil dit au religieux : Il me plairait d'accepter ta demande à cause du bien que Dieu te veut, toutefois je t'en montrerai un autre qui me surpasse

[1] Wright, *The book of Kalilah and Dimnah* (texte syriaque). Londres, 1884, in-8°, p. 228-230 ; Keith-Falconer, *Kalilah and Dimnah*, Cambridge, 1885, in-8°, p. 148-150.

[2] P. de Gayangos, *Escritores en prosa anteriores al siglo XV*, tome LI de la *Bibliotheca de autores espagnoles*, Madrid, 1859, gr. in-8°, *Calila e Dymna*, p. 50.

en force et en puissance. — Quel est-il ? — C'est l'ange qui remue les nuages, dont la force dissipe ma lumière et affaiblit ma clarté qu'il ne laisse plus briller sur la terre. Le religieux demanda alors à l'ange d'épouser sa fille : celui-ci répondit qu'il le ferait : toutefois qu'il lui montrerait quelqu'un de plus fort que lui. Le religieux le pria de le lui montrer, et l'ange dit que c'était le vent qui était plus fort, car il trainait les nuages de côté et d'autre dans toutes les parties du monde, et qu'ils ne pouvaient s'en garantir. L'autre pria Dieu comme il avait coutume, pour que le vent se mariât avec sa fille. Alors le vent lui apparut et lui dit : Il est vrai, comme tu le dis, que Dieu m'a accordé une grande force et puissance sur les créatures, mais je te montrerai quelqu'un qui est plus fort que moi. — Qui est-ce ? demanda le religieux. — C'est la montagne qui est au-dessus de toi. — Il appela la montagne comme il avait appelé les autres pour épouser sa fille. La montagne répliqua : En vérité, c'est comme tu le dis ; mais je te montrerai quelqu'un plus fort que moi ; sa force est si grande que je ne puis en avoir justice, je ne puis me défendre de lui, il me ronge continuellement. — Qui est-ce ? dit le religieux. — C'est le rat. — Il alla trouver le rat lui demanda comme aux autres. Le rat répondit : C'est comme tu le dis ; mais comment pourrais-je me marier avec une femme, puisque je suis un rat et que je demeure dans une petite grotte et dans un trou. Le religieux dit à sa fille : Veux-tu être l'épouse du rat, puisque tu sais bien que tous les autres êtres nous ont dit que c'était lui le plus fort, que nous n'avons rien négligé de ce que nous pensions être le plus puissant sans aller le consulter : tous nous ont montré ce rat. Veux-tu que je demande à Dieu de te changer en rate pour te marier avec lui et habiter avec lui dans son trou ? Moi qui suis près d'ici, j'ai à te le demander et je ne t'abandonnerai pas du tout. — Père, répondit-elle, je n'ai point de doute sur votre avis, et puisque vous le trouvez bon, que cela soit ainsi : je serai contente d'être changée en rate pour vivre avec lui. Sur-le-champ, le religieux demanda à Dieu de la métamorphoser : Dieu l'exauça et la changea en rate. »

On remarquera dans cette version, outre des modifications dans le dialogue, la suppression de la femme de l'ascète, la présence de l'ange des nuages : le religieux ne s'adresse au soleil et au vent qu'avec l'aide de Dieu, et enfin l'âge de la fille est nettement indiqué (douze ans) comme dans la version sanscrite, tandis que dans le premier texte arabe, il est dit simplement : quand elle fut nubile.

La version grecque de Siméon Seth, connue sous le nom de *Stephanitès et Ichnelatès*, dérivée du texte arabe, nous présente un texte plus résumé[1]. « On raconte qu'un vertueux ascète se tenait près d'un

[1] Cette fable manque dans la version slavonne et l'ancienne version italienne *(Del governo di regni)* toutes deux dérivées du grec.

fleuve en priant. Voici qu'un oiseau de proie (*nibla?*) qui portait une souris entre ses pattes, la jeta demi-morte au pied de l'ascète. Celui-ci la prit, et s'apitoyant sur elle il demanda au Souverain Bien de la transformer en jeune fille. Sa demande fut aussitôt exaucée. Alors il la prit, l'emmena dans sa cellule et l'éleva. Quand elle eut grandi et fut devenue nubile, il résolut de la marier et lui dit : Je veux te donner à un mari. Dis-moi, qui veux-tu épouser? — Donne moi un mari que tu connaisses pour le plus puissant des êtres. — L'ascète reprit : Personne n'est plus puissant que le soleil. — C'est lui que je veux, répondit-elle. Etant allé trouver le soleil, il lui demanda d'épouser cette fille. — Il est vrai que je suis puissant, mais le nuage obscurcit ma lumière. Le moine alla vers le nuage et l'entendit lui dire : Je suis puissant, mais le vent est plus puissant que moi, car il me poursuit et me disperse. Alors il alla trouver le vent et l'entendit lui dire : Je suis puissant; mais la montagne est plus puissante que moi, car je ne puis l'ébranler. Le religieux alla demander la même chose à la montagne. Elle répliqua : Je suis puissante, mais le rat l'est plus que moi, car il me perce ici et là et je ne puis pas me soustraire à son injure. Il alla voir le rat et lui proposa d'épouser la jeune fille. Celui répondit : Je suis petit et elle est grande et ne pourrait entrer dans mon trou. L'ascète de retour près de la jeune fille lui rapporta tout ce qu'il avait entendu, et la réponse du rat. Demande à Dieu, lui dit-elle, de me rendre à mon ancienne forme. Le moine implora Dieu, elle fut rendue à son premier état et il la maria au rat[1]. »

Dans la version hébraïque, attribuée au rabbin Joel[2] et traduite en latin par Jean de Capoue[3], le récit est au contraire plus développé, et nous y trouvons la mention de la femme de l'ascète et de l'ange qui pousse le nuage; ce dernier existait déjà dans la version espagnole, mais le nombre des années de la souris devenue fille n'est pas indiqué.

C'est de la version persane de H'osaïn Vaez Kachefi, connue sous le nom d'*Anvâri Sohaili*, les *Lumières de Canope*[4], remaniement de celle de Nasrallah, que La Fontaine tira le sujet de sa fable : *La souris métamorphosée en fille*[5] : il l'emprunta à une traduction abrégée de l'ou-

[1] J'ai suivi le texte donné par Stark, *Specimen sapientiæ Indorum veterum*, Berlin, 1697, pet. in-8°, p. 296-300. Le texte publié par V. Puntoni, *Stephanitès kai Ichnelatès*, Rome, 1889 in-8°, d'après le mss Laurenzianus. p. 219-221, ne présente pas de différences notables. Cf. aussi *Abuschalem und sein Hofphilosoph*, Leipzig, 1778, in-12. p. 101, *Die Jungfermaus*.

[2] J. Derenbourg, *Deux versions hébraïques du livre de Kalilah et Dimnah*. Paris, 1881, in-8° p. 107.

[3] *Directorium humanæ vitæ*, éd. Puntoni, Pise, 1884 in-8° p. 167-169.

[4] Ed. Ouseley, Hertford, 1851, in-4° p. 303.

[5] L. IX f. 7.

vrage persan par Gaulmin, intitulée le *Livre des Lumières*[1]. La version persane fut traduite en turk par Ali-tchélébi[2] : une traduction abrégée faite par Galland fut publiée après sa mort par Cardonne[3].

C'est sans doute à l'une des versions occidentales du moyen âge que Jacques de Lenda emprunta cette fable qu'il a insérée dans un de ses sermons : le texte est assez concis, mais suit de près l'arabe : la montagne, toutefois est remplacée par un château[4].

Mais cette fable dut pénétrer en Occident, au moyen âge, indépendamment des versions bien connues du Kalilah et Dinnah, dont on a retrouvé la route et les étapes. Une addition aux fables d'Eudes de Cheriton[5], nous la présente avec des différences assez grandes. Le miracle, amené par l'intervention de l'ascète, n'existe plus : c'est la souris qui voulant marier sa fille, la plus belle des créatures à son avis, s'adresse d'abord à la lune et lui offre sa fille. Elle est renvoyée au soleil dont la lune n'est que la suppléante. « Si tu ne veux, lui dit-elle, donner ta fille qu'au souverain maitre, demande au soleil, mon seigneur, qui domine tout le monde par sa force et son pouvoir. — Et où est ton seigneur le soleil ? demanda la souris. — Madame, dit la lune, tu le trouveras demain matin à cet endroit-ci. Alors la souris, disant adieu à la lune, se retira avec sa fille. » Le lendemain, elle va honorer le soleil qui la renvoie au seigneur nuage[6] ; celui cachant la splendeur de sa lumière et arrosant ce qu'il a desséché. Le nuage conseille à la souris de s'adresser au vent, le vent à un château[7] « qui, dit-il, est solidement bâti sur un rocher, et que depuis 300 ans, je n'ai pu abattre ni renverser avec toutes mes forces ». Le château à son tour se plaint

[1] Paris, 1644 in-8°.

[2] *Humayoun Nameh* Boulaq, 1251, hég. in-1°, p. 297.

[3] *Contes et fables indiennes de Bidpai, et de Lokman*, 1re éd. 1724 2 v. in-12. Paris, 1778, 3 vol. in-12, réimprimés à la suite des *Mille et un jours*, éd. du *Panthéon littéraire*. Paris, 1843 gr. in-8° p. 494-495.

[4] J. de Lenda *Sermones latini*, Paris, 1501, in-4°, f° 41, reproduit par Guillaume, *Recherches sur les fables de La Fontaine,* Besançon, 1822, in-8° p. 48, 49, et dans l'édition des *Fables* de La Fontaine, par Regnier, t. II, appendice, p. 515.

[5] Hervieux, *Les Fabulistes latins depuis le siècle d'Auguste*. Paris, 1884, 2 v. in-8° p. 683-686, *De mure volente filiam suam desponsare.*

[6] Le texte porte « Certe, inquit sol, *dominus Nubes*, qui quoties voluerit obumbrat splendorem lucis meæ. » M. Hervieux a ajouté un *sic* dubitatif après *dominus*. Si l'on considère que dans l'ancienne version espagnole, comme dans le *Directorium*, on voit intervenir « l'*ange du nuage,* » on sera amené à lire dans le texte d'Eudes de Cheriton, *dominus nubis* le maître du nuage

[7] Comme dans le sermon de Jacques de Lenda, la montagne est remplacée par un château ; dans Marie de France, par une tour. La fable se retrouve aussi dans Nicolas Bozon : *Contes moralisés*, éd. Meyer, et L. T. Smith, n° 76, *Quod superiora nobis quærere non debemus.*

de ne rien pouvoir contre un petit animal qui le perce, le foule au pieds, s'empare des provisions, et que ne peut arrêter aucune fermeture. La souris se décide à lui donner sa fille. « Tandis qu'elle célébrait le repas de noces avec tous les gens de leur race, tout à coup, arriva d'un coin un chat noir en sautant : saisissant entre ses griffes le marié et la mariée, il les dévora et mit les convives en fuite. »

Cette version diffère considérablement, comme on voit, de celles que nous avons vues jusqu'à présent. Sans parler de la rédaction et des dialogues qui coupent la narration, il ajoute la lune à la série constante depuis le *Pantchatantra* jusqu'au *Directorium vitæ*, et fait intervenir le chat, comme dans la fable amharique, quoique avec un dénouement plus tragique. Faut-il y voir un rapport fortuit, ou les restes d'une ancienne version aujourd'hui perdue ? il serait difficile de le décider.

Dans Marie de France[1], il n'est pas question non plus du miracle de l'ascète : en outre, c'est le souriceau (muset) qui veut se marier lui-même et qui s'adresse successivement au soleil, à la nue, au vent, à la tour et à la souris.

Il semble bien que la forme dans laquelle nous est parvenue cette randonnée a un caractère boudhique incontestable, par exemple ; la pitié pour les animaux, la métamorphose de la souris en jeune fille, le pouvoir de l'ascète sur tous les êtres, et pour ainsi dire, cette communion avec la nature qui présente le soleil, la lune, le vent, la souris, la montagne, comme en rapports directs avec l'homme. Benfey et d'autres l'ont signalé, et la contradiction paraît difficile. Cependant cette fable si simple n'a pas échappé aux explications de l'école qui voit dans la mythologie, et aussi dans les contes de fées et les fables, une maladie du langage. Un des chefs, et non des moins autorisés de cette école, a découvert l'explication suffisante qu'il suffira de citer pour la faire apprécier : « Dans ce beau mythe... la révolution qui s'accomplit dans les vingt-quatre heures du jour se trouve complètement décrite. La souris de la nuit apparaît la première ; le crépuscule *essaie* d'en faire sa proie ; la nuit devient l'aurore ; le soleil s'offre à elle comme époux[2] ; le soleil est couvert par le nuage et le nuage est dissipé par le vent : cependant l'aurore du soir (?), la jeune fille se montre sur la montagne[3] :

[1] *Poésies*, éd. B. de Roquefort, Paris, 1820, 2 v. in-8°, t. II, f. LXIV, p. 274-280. *Dou Muset ki quist Fame* alias *Dou Muset qi ne pooit trover Fame a sun talent.*

[2] Ceci est inexact : dans aucune version le soleil ne se propose lui-même : c'est l'ascète ou le rat qui s'adresse à lui. On ne peut qu'avoir des doutes bien fondés sur la valeur d'une théorie reposant sur des procédés d'altération semblable.

[3] Ceci est encore une altération : l'ascète ou le rat s'adresse à la montagne mais sans apparaître sur elle à la façon du soleil couchant. On remarquera aussi que pour les besoins de la cause, l'ascète, cause du miracle, a disparu de l'explication.

la souris de la nuit reparait et la jeune fille se confond avec elle[1] ».

Il ne sera pas sans intérêt de comparer dans un tableau résumé les termes de cette randonnée dans les principales versions que je viens d'énumérer :

Abraham	*Ethiopienne*	*Amharique*	*Kalilah et Dimnah*
(légende juive)			(Pantchatantra).
	fer		
feu	feu		
eau	eau		
		soleil	soleil
nuage	nuage	nuage	nuage
vent	vent	vent	vent
	terre	montagne	montagne
		rat	rat
		chat	
homme	homme		
	* chagrin[2]		
	* vin		
	* sommeil		
	* femme		

Malgache[3]	*Souahili*	*Eudes de Cheriton.*
		* lune
		soleil
		nuage
Vent	vent du Sud	vent
Colline	mur de terre	château
Souris	rat	rat
Chat	chat	chat
Corde	corde	
Fer	couteau	
Feu	feu	
Eau	eau	

[1] A. de Gubernatis, *Mythologie zoologique*, Paris, 1874, 2 v. in-8°, t. II, p. 68-69.

[2] Les termes marqués d'un astérisque sont ceux qui ne se trouvent que dans une seule version.

[3] Le conte malgache d'Ibotity, trad. par J. Sibree junior (*Malagasy Folktales Folklore Journal*, mai 1884), se rapproche beaucoup pour le cadre et la succession des épisodes, du conte souahili dont il est probablement imité. Ibotity, cherchant quelqu'un plus fort que l'arbre qui lui a cassé la jambe (Cf. Goso tué par la chute d'une calebasse), est renvoyé d'être en être jusqu'à Dieu.

* Pirogue
* Rocher
Homme
* Sorcier
* Tanguin
* Dieu

* bœuf
* tique
* gazelle[1]

En examinant ce tableau, on voit que le conte amharique dérive d'une des recensions du *Kalilah et Dimnah*, probablement la recension arabe, et cette opinion est confirmée par ce fait que, comme il a été dit plus haut, le *Mazmoura-Krĕstos* cite une version éthiopienne de ce livre.

Dans une note (p. 70, note 4), M. Guidi cite un conte renfermant un jugement que l'on retrouve en Occident : deux garçons étant occupés à cueillir des fruits de sycomore, celui qui était monté sur l'arbre se laisse tomber sur son compagnon et le tue involontairement. Les parents de la victime portent plainte : pour leur donner satisfaction, le juge déclare que l'un d'eux montera sur l'arbre et se laissera tomber sur le meurtrier. Plusieurs veulent tenter l'aventure, mais en voyant la hauteur de la chute, tous, y compris le père, renoncent à cette vengeance. C'est le sujet d'un des contes de d'Ouville[2], augmenté de quelques épisodes, mais identique pour le fond et la conclusion.

L'histoire suivante (la deuxième des *Rats*) a pour sujet le défi adressé par un rat à un chat, de l'atteindre au haut d'un mur : le chat y réussit. Le piquant consiste dans l'emploi par les deux interlocuteurs d'un passage emprunté aux Psaumes.

La hyène est l'héroïne de deux autres fables : dans la première, rencontrant une ânesse, chargée de viande et conduite par un chien, elle se réjouit de trouver réunies trois choses qui sont pour elle une excellente nourriture. Dans la seconde, elle est à la poursuite d'un chien dont la queue lui reste entre les dents : elle l'invite à venir la chercher : le chien refuse sous prétexte qu'elle ne lui sert à rien.

[1] M. Cosquin qui a mentionné le rapport entre le conte souahili et cette randonnée (*Contes populaires de Lorraine*, t. II, p. 41), se demande si le texte original porte « une gazelle » et s'il n'y a pas d'erreur de traduction. Il ne saurait y avoir de doute : le texte souahili porte bien *Paa* qui désigne une gazelle ou une petite antilope : ce mot souahili correspond dans les autres langues de cette famille à *Pala* en Ki-nyika, *mbala* en Ki-Kamba et en Ki-taita ; *mpeo* en Kiganda, etc.

[2] *L'élite des contes*, éd. Brunet, Paris, 1880, 2 v. in-8°, t. I, p. 63-65, *Jugement naïf.*

Peut-être avons-nous ici une variante très altérée du conte qui a pour le héros le renard, sur le point d'être trahi par sa queue dont il se débarrasse. C'est un des épisodes d'un conte litvanien, *L'homme et le renard*[1], modifié sensiblement dans la version de Schleicher[2] ; on la retrouve en Russie. *Le renard pleureur*[3], *Le paysan et le serpent*[4] ; dans la Petite Russie, *Le renard, l'ours et le paysan*[5] ; chez les Slaves du Sud, Herzégovine et Dalmatie, *L'oiseau, le renard et le chien*[6].

Le conte du Lièvre et de la Terre nous les montre associés : le premier ayant trompé la seconde, s'enfuit, mais partout où il s'arrête, il la rencontre et finit par mourir de fatigue.

Dans l'histoire et les lamentations des singes, nous trouvons appliquées au deuil d'un singe, et d'une façon plaisante, les lamentations funèbres dont il a été question plus haut.

La dernière fable est celle de l'*Homme riche et de la Mort*, dont le sujet est le même que celui traité par La Fontaine[7]. Un riche a fait amitié avec la Mort qui lui a promis de ne pas le frapper avant de l'avoir averti : il espérait avoir ainsi le temps de faire pénitence. Un jour, un chevreau est atteint, puis une autre bête, puis le troupeau, ensuite les gens de la maison, les fils et enfin la femme. Le riche ne s'en inquiéta pas jusqu'au jour où la mort se présente à lui : « Pourquoi as-tu rompu notre pacte ? lui dit-il. — Je ne l'ai pas rompu : ne t'ai-je pas averti par le chevreau et par les autres. Mais tu te faisais des oreilles d'éléphant, (tu faisais la sourde oreille), te refusant aux avertissements. Que pouvais-je faire de plus ? » Et l'ayant pris avec elle, elle s'en alla.

Cette fable n'existe pas en Orient : elle est donc venue en Ethiopie par la voie de l'Occident, ce qui s'explique quand on considère le caractère religieux de ce sujet. Les allusions à la brièveté de la vie sont nombreuses chez les anciens[8], mais présentée sous cette forme, la

[1] Leskien et Brugmann, *Litauische Volsklieder und Mœrchen*, Strasbourg, 1882, in-8°, n° I, p. 352-353.

[2] *Litauische Mærchen, Sprichworte, Rætsel und Lieder*, Weimar, 1857, in-8°, p. 8-9, *Le renard*.

[3] Afanasiev, *Narodnyia russkiia skazki*. Moscou, 1861-63, 7 liv. in-8°, t. IV, n° 9.

[4] Afanasiev, *Narodnyia skazki*. Moscou, 1863, in-8°, n° XXII, p. 102-104.

[5] Roudchenko, *Narodnyia iojnorusskiia skazki*, Kiev, 1869-70, 2 v. in-8°, t. I, n° VIII, p. 17.

[6] Krauss, *Sagen und Mœrchen der Süd-Slaven*, t. I. Leipzig, 1883, in-8°, n° IX, p. 34-36.

[7] L. VIII, f. 1, *La Mort et le Mourant*.

[8] On les trouvera réunies dans l'édition des *Fables* de La Fontaine de Regnier, t. II, p. 207-214, notes. Cf. aussi Delboulle, *Les Fables de La Fontaine*, Paris, 1891, in-12, p. 121-123. On peut citer tout particulièrement les vers de Lucrèce. *De naturâ rerum*, l. III, v. 921-936, et aussi le vers 951.

Cur non, ut plenus vitæ, conviva, recedis.

imité par Cicéron :

Sapientia de hac vitâ discedit tanquam ex hospitio

fable n'a été traitée que par des chrétiens : Abstemius, *De Sene mortem differre volente*[1] ; Richard Bonnier, *Du Villain qui donna son âme au diable*[2] ; Hugo de Trimberg[3] ; Camerarius, *Les Messagers de la mort* : Hercule ayant laissé la Mort vaincue près du bûcher d'Alceste où elle gisait haletante et sans mouvement, un habitant de Phères, qui la vit en passant, eut pitié d'elle. Il la ranima et fit en sorte qu'elle recouvra ses forces premières. Pour ce bienfait, la Mort lui promit de lui garder de la reconnaissance, et, comme elle ne pouvait l'épargner, du moins de ne pas accabler à l'improviste son bienfaiteur, mais d'envoyer des messagers qui l'avertiraient de son approche. L'habitant de Phères, rassuré par ces promesses, se mit à vivre sans souci, lorsqu'il vit arriver la Mort au moment où il ne la craignait guère. Il se plaignit alors amèrement d'être pris par trahison, et accusant la légèreté de la mort, il lui reprocha de n'avoir envoyé personne lui annoncer son approche. Mais la Mort, dit-on, lui démontra qu'il en avait reçu plusieurs : car six ans auparavant, il avait souffert de la fièvre, et deux ans après de la goutte et de rhumatismes. En outre, il avait souvent de la toux, des douleurs de tête, la respiration difficile. Bien plus, ajouta-t-elle, peu avant mon arrivée, je t'ai envoyé mon frère, cet évanouissement qui t'a tenu quelque temps comme mort. Ayant ainsi prouvé qu'elle avait tenu exactement sa promesse, elle emporta l'homme de Phères qui se lamentait comme une femme[3bis]. »

On voit que dans cette version, il y a comme en amharique, une pacte d'amitié entre l'homme et la mort. On peut encore citer parmi ceux qui ont traité ce sujet Guicciardini qui met dans la bouche de la Mort parlant à Rinaldo Tornaquimi, les mêmes arguments de la Fontaine[4] Haudent, *D'un vieil homme et de la mort*[5], le traducteur anonyme des *Fables turques*[6], et Boursault[7]. Après La Fontaine, on ne trouve guère que Desbillons : *Senex et mors*[8].

René Basset.

et par Horace :

Et exacto contentus tempore vitæ
Cedat, ut conviva satur, reperire queamus.

et si bien rendu par La Fontaine :

La mort avait raison : je voudrais qu'à cet âge
On sortît de la vie, ainsi que d'un banquet,
Remerciant son hôte, et qu'on fît son paquet.

[1] *Fabulæ*, ap. Nevelet, *Fabulæ variorum auctorum*, Francfort, 1660, in-8°, f. 99.
[2] Montaiglon, *Recueil général des Fabliaux*, t. vi, n° clxi, p. 34.
[3] *Der Renner*, v. 23666-23722.
[3] (*bis*). *Historia vitae fortunæque Aesopi*, Leipzig, 1544, pet. in-8°, p. 402.
[4] *L'Hore di recreazione*. Venisè, 1596, in-8°, p. 155.
[5] *366 apologues d'Esope*, Rouen, 1547, in-16, f. 362.
[6] *Traduites en français* par Decourdemanche, Paris, 1882, in-18, f. 74, *Le Vieillard et la Mort*.
[7] *Esope à la cour*. Paris, 1725, in-12, art. iv, sc. 6.
[8] *Fabulæ Æsopiæ*. Paris, 1727, in-12, l. vii, f. 23.

LES FÊTES DES FILLES.

Une petite brochure de colportage, publié à Troyes, par Baudot, et ayant pour titre : *Les veillées du village*, historiettes, contient au verso de la première page, qui est celle du titre, le curieux tableau suivant :

Fêtes du mois.	*Noms des filles.*
1. Des brunes	Adélaïde.
2. Des blondes	Amélie.
3. Des rousses	Anastasie.
4. Des châtain-brunes	Agathe.
5. Des grandes	Aglaé.
6. Des petites	Angélique.
7. Des laides	Colombe.
8. Des grêlées	Constance.
9. Des inconstantes	Célestine.
10. Des borgnes	Eléonore.
11. Des boiteuses	Emilie.
12. Des jolies	Elisabeth.
13. Des bossues	Eugénie.
14. Des grasses	Euphrasie.
15. Des maigres	Félicité.
16. Des manchottes	Françoise.
17. Des tristes	Geneviève.
18. Des coquettes	Hélène.
19. Des prudes	Hortense.
20. Des cœurs	Héloïse.
21. Des beaux yeux	Julie.
22. Des bien amoureuses	Louise.
23. Des chanteuses	Olympe.
24. Des pâles	Pélagie.
25. Des belles couleurs	Rose.
26. Des blanches	Reine.
27. Des noires	Rosalie.
28. Des délaissées	Sylvie.
29. Des fiancées	Virginie.
30. Des capricieuses	Zéphirine.
31. Des amantes	Zoé.

Quelqu'un pourrait-il donner des renseignements au sujet de ce tableau ? Comment l'employait-on ? Etait-ce un usage de fêter la fille dont le nom figurait en regard de l'une des qualités énoncées ? La fête avait-elle lieu chaque mois ? Pourquoi n'y a-t-il que 31 noms de saintes, choisies et classées par ordre alphabétique ?

A. CERTEUX.

LES INCIDENTS DES CONTES POPULAIRES DE LA HAUTE-BRETAGNE

Ce n'est qu'à une époque toute récente qu'on a commencé à faire suivre les recueils de contes de la table analytique des principaux incidents qui y sont contenus. En 1883, je publiais à la suite de *Gargantua dans les Traditions populaires* la table alphabétique des gestes de ce héros et de ses similaires; pendant plusieurs années aucun des auteurs des recueils assez nombreux qui parurent en France ne jugea à propos d'entreprendre un travail analogue, soit que son utilité ne leur semblât pas démontrée, soit qu'ils aient reculé devant l'aridité de cette analyse; en 1886 M. Petitot fit suivre ses *Traditions indiennes du Canada Nord-Ouest* d'un « index et concordance », qui aurait gagné à être un peu plus développé; « l'index général », des *Contes populaires de Basse-Bretagne* de M. F. M. Luzel, sans être tout à fait complet, est déjà très commode pour les recherches; celui des contes mentonnais de M. J.-B. Andrews, (1892), est très détaillé.

Il y a longtemps que j'avais le dessein de dresser la table des incidents contenus dans les contes que j'ai recueillis en Haute-Bretagne; mais pendant plusieurs années, je n'ai pas eu le loisir nécessaire pour entreprendre une besogne qui, si elle est utile, est assez aride, et est très longue. J'ai pensé en effet qu'il ne fallait pas me contenter du dépouillement des volumes que j'ai publiés chez Charpentier ou dans la Cllection des littératures populaires, mais qu'il convenait de l'étendre aux contes qui ont paru dans des Revues ou dans des Almanachs. Quelques-uns forment des séries curieuses, dont il a été fait parfois, mais non toujours, des tirages à part. Je me mis à l'œuvre, comptant placer cette table à la fin d'un volume qui va bientôt paraître. Mais en avançant en besogne, je voyais les matériaux s'accumuler, et il devenait évident que, même en serrant, je ne pouvais faire tenir cette table analytique dans un espace moindre de cinquante pages in-18; c'était une charge trop lourde pour un livre qui ne fait pas partie de la série de mes précédentes collections, et qui n'est pas destiné uniquement aux traditionnistes.

J'étais pourtant convaincu que cette « tabulation », de la récolte la plus considérable numériquement qui ait été faite en France, puisqu'elle comprend environ 500 contes, et celle qui jusqu'ici contient en plus grande quantité des contes de marins, présenterait de l'intérêt et pourrait faciliter la tâche de ceux qui essaient de synthétiser un peu les matériaux qui affluent de tous côtés. Aussi je continuai ma besogne, et j'étendis même un peu le plan primitif, qui était uniquement analytique et alphabétique, tout en contenant sous quelques mots plus généraux (fées, diables, princesses) une réunion des gestes attribués à ces différentes entités. J'ai pensé qu'il pourrait être intéressant de faire suivre cette table d'une sorte de tableau dans lequel se trouveraient systématiquement rangés par ordre d'affinités les incidents qui se rapportent au monde physique, à l'homme, au monde surnaturel, ainsi que les noms des héros et des pays cités par les conteurs.

Signes conventionnels et abréviations.

Les Contes populaires de la Haute-Bretagne, 3 in-18, Charpentier 1880-1883, sont désignés par I, II, III.

A. désigne *Archivio per lo studio delle tradizioni popolari.*

C. I. C. II. *Les Légendes chrétiennes de la Haute-Bretagne*.

C. I. celles publiées dans la Revue de l'histoire des Religions, tirées ensuite à part, Leroux 1885 in-8°, C. II. celles publiés dans la Revue de Bretagne et de Vendée : la pagination est celle du tirage à part. Vannes, Lafolye, 1892, in-8°.

F. Les *Margot la fée*, Maisonneuve, 1887 in-8°.

H. *Les fées des Houles* (Société archéologique du Finistère t. XIII) la page est celle du Bulletin.

Hom. L'*Homme*, revue des sciences anthropologiques.

L. M. *Les Légendes, Croyances et Superstitions de la Mer*. 2 in-18 Charpentier 1886-1887.

M. *Contes des marins*, in-8° Palerme 1891 (Extr. de l'Archivio).

Mél. Mélusine.

Pro. *Contes des provinces de France.* L. Cerf. 1884 in-18.

O. *Littérature orale de la Haute-Bretagne.* Maisonneuve, 1881. in-12 elzévir.

P. I. P. II. *Almanach du Phare.* Nantes, 1891 et 1892, in-8°.

S. *Traditions et Superstitions de la Haute-Bretagne.* Maisonneuve, 1882, 2 in-12 elzévir.

T. *Revue des Traditions populaires.*

I

TABLE ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE

[1] Les italiques désignent les titres des contes.

(*A suivre*).

PAUL SÉBILLOT.

LES EMPREINTES MERVEILLEUSES

I

Les pas de la Sainte Famille (Moncontour de Bretagne).



EN sortant de Moncontour par l'ancienne porte fortifiée de Saint-Jean, on trouve le faubourg de Saint-Michel, seconde paroisse de la ville avant la Révolution. L'Eglise dépendait du prieuré appartenant aux moines de Saint-Melaine de Rennes. Pour amener l'eau à leurs moulins, situés en contre-bas de l'église, les religieux avaient barré la vallée de Notre-Dame du Haut (moitié en Trédaniel, moitié en Moncontour) et creusé un bief à mi-coteau. Suivre ce cours d'eau jusqu'à l'étang *Priou* (ou du Prieur) et aller de là à N.-D. du Haut, est une des plus délicieuses promenades que puissent faire les Moncontourais.

Après avoir franchi la chaussée de l'étang Priou, l'on gravit, pour atteindre le haut du côteau, un chemin composé de rochers superposés. Dans le premier rocher que l'on trouve, se détache, en granit bleu, une empreinte de pied d'enfant.

La sainte famille, fuyant la colère d'Hérode, a suivi ce chemin pour se rendre en Egypte. La sainte Vierge, fatiguée de porter l'Enfant Jésus, le déposa un instant à terre, et la trace du pied de son divin Fils est restée depuis lors en cet endroit.

Continuant de monter, on laisse à gauche la croix de pierre dont parle M. Sébillot, t. VII, p. 212. Les jeunes filles placent des épingles dans la soudure existant entre le tronc et la tête de la croix, et elles se marient dans l'année, si c'est un jeune homme qui prend leur épingle.

Un peu plus loin, nouveau rocher avec empreinte beaucoup plus grande que la première, et représentant, cette fois, une cuisse. C'est la

[1] Voir au sujet d'empreintes merveilleuses, formant des épisodes, le t. III, p. 133, le t. IV, p. 330, et à partir du t. III la série des *Légendes et Superstitions préhistoriques*.

sainte Vierge qui est tombée de fatigue en cet endroit, et cette marque est celle de sa jambe, afin de rappeler et de perpétuer le souvenir douloureux de cette émigration.

Jadis, les vieillards se mettaient à genoux à ces deux endroits, et, après les avoir nettoyées, baisaient respectueusement ces deux empreintes. Maintes fois, j'ai été, dans mon enfance, témoin de cette sorte de dévotion qui a maintenant cessé.

Ensuite, à quelques pas de là, se trouve une pierre en forme de chaise, sur laquelle la sainte Vierge se reposa et donna à boire à l'Enfant Jésus. Si vous doutez de ce fait, regardez bien la pierre et vous en verrez la preuve : une goutte de lait est tombée et s'est pétrifiée : c'est elle qui a produit la tache blanche que l'on remarque sur une des parois de la pierre.

On arrive enfin à la célèbre chapelle de Notre-Dame-du-Haut, bâtie à la suite du vœu d'un seigneur breton, et remplie de statues de saints, anciennes et curieuses à voir[1].

II

Le Talon du Diable.

Dans la commune de Hénon, au lieu dit le *Camargot,* situé à deux kilomètres à peine de Moncontour, se voit, dans un rocher, une empreinte de pied : le talon est profondément marqué.

Le diable voulant sauter de l'autre côté de la vallée, prit son élan et frappa si fortement du pied sur ce rocher que la marque en est restée depuis lors.

III

Les Pieds de Mourioche.

Au village de la Routoire, commune de Plémy (à un kilomètre de Moncontour), plusieurs rochers émergent du milieu d'un pré. Deux d'entre eux portent chacun une empreinte de pied de grandeur différente

Dans leurs ébats nocturnes, *Mourioche*[2] et sa fille ont rasé la terre de trop près et leurs pieds ont touché ces rochers, y laissant cette double empreinte.

J. Carlo.

[1] Cf. *Revue*, t. II, p. 438.

[2] Mourioche est un lutin protéiforme, très populaire en Haute-Bretagne. (Cf. Sébillot. *Traditions* t. I, p. 162.) Ordinairement il a une forme animale; c'est la première fois que j'entends parler de sa fille.

CONGRÈS ET EXPOSITIONS

I

Les Arts de la Femme

L'Union centrale des arts décoratifs organise une Exposition internationale, moderne et rétrospective, des arts de la femme, qui s'ouvrira au palais de l'Industrie le 1er août prochain et durera quatre mois. Les organisateurs mettent à la disposition de la Société une salle spéciale. Le programme, qu'on trouvera plus loin, et qui a dû être reçu par nos collègues, n'est point limitatif ; il a surtout pour but de montrer dans quel ordre d'idées peut être conçue cette partie de l'Exposition.

Les objets seront reçus, au Palais de l'Industrie, du 15 au 31 juillet, et devront être adressés à « M. le directeur de l'Exposition des arts de la femme ». Les notices devront être envoyées, aussitôt que possible, à M. Paul Sébillot, secrétaire général de la Société des Traditions populaires, 4, rue de l'Odéon.

PROGRAMME

I

Costume

Bonnets de femmes et de petites filles.
Coiffes et coiffures (*a*) populaires ou anciennes.
— — (*b*) portant des emblèmes de mariage.
— — (*c*) des amulettes.
— — (*d*) indiquant l'état social, le deuil ou le veuvage, le mariage, etc.
Ceintures et corsets (*a*) Ceintures de mariées.
— — (*b*) servant aux accouchées.
— — (*c*) Corsets rustiques.
Jarretières (*a*) de mariées.
— (*b*) de formes singulières.
Sabots (*a*) offerts aux mariages.
— (*b*) portant des sculptures.

Spécimens d'étoffes fabriquées à la campagne (*a*) par les femmes.
— — — — (*b*) pour les femmes.
Images, dessins, sculptures, etc., représentant des costumes rustiques féminins.

II

Bijoux

Bracelets rustiques en coquillages.
— amulétiques
Bagues de fiançailles.
— de mariage.
— de souvenir, à tête de mort, où des dents d'enfants sont enchâssées.
— amulétiques.
Broches et fibules, Cœurs enlacés.
— — En filigrane.
Colliers à emblèmes.
— en coquillages.
Epingles de coiffes.
— de corsages.
Chapelets et boites à chapelets.

III

Ménage et Métiers

§ 1 Moules à beurre (ornés).
Trépieds de tireuses de vaches.
Escabeaux ornés.
Boites à sel ornées.
Mortiers à sel avec sculptures.
Soufflets ornés.
Chaufferettes avec ornements.
Objets servant au repassage (en faïence, etc.
Poteries fabriquées par les femmes.
§ 2 Affiquets pour le tricot.
Aiguilles à tricoter.

Battoirs ornés.
Boites à laver.
Ciseaux de formes anciennes.
Devidoirs.
Rouets.
Quenouilles.
Houlettes de bergères.
Métiers à rubans.
Jouets maternels. Joujoux en papier, découpages.
Poupées.
Petits paniers. Objets faits avec des chaumes de blé, du jonc, des glands, etc.

IV

Ustensiles de Toilette

Peignes.
Miroirs.

V

Ustensiles et Bibelots

En rapport avec les coutumes

Assiettes de mariage.
Ecuelles d'accouchées.
Tabatières d'amoureux.
Dés.

VI

Gravures

Représentant des coutumes où les femmes jouent un rôle

Parrainage.
Mariage.
Jeux de petites filles.
Belles de mai.
Métiers féminins.
Occupations spéciales aux femmes.

P. S.

II

Association française pour l'avancement des sciences

Congrès de Pau.

Le prochain Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences doit se réunir à Pau du 15 au 22 septembre 1892 ; le président de la 11e section (Anthropologie) est notre distingué collègue, M. le Dr E. Magitot, qui a proposé de poser au Congrès les problèmes suivaints :

« La question basque : 1° Histoire et origine du peuple basque ; 2° Ses caractères anthropologiques, sa langue ; 4° ses traditions populaires ou folklore. »

Nous pensons que quelques-uns de nos collègues voudront bien s'intéresser à ce sujet, et prévenir le Dr Magitot du sujet qu'ils auront choisi afin qu'un tour de parole leur soit réservé et que leur nom soit mentionné dans le programme général de la session qui paraîtra prochainement.

Les communications sont reçues chez le secrétaire du Conseil, 28, rue Serpente, à Paris.

LES POURQUOI

LVI

Pourquoi il y a des barbes rousses.

Jérémie de Pours, dans son livre *La Divine mélodie du Saint-Psalmiste*, dit, p. 829, qu'on expliquait ainsi autrefois l'origine des barbes rousses : Lorsque Moïse surprit les Israélites adorant le veau d'or, il le fit mettre en poudre, méla cette poudre dans de l'eau et la fit boire au peuple. L'or s'arrêta sur les barbes de ceux qui avaient adoré l'idole et les fit reconnaître ; car toujours depuis ils eurent la barbe dorée.

A. Certeux.

LA BASSE-BRETAGNE CONTEUSE ET LÉGENDAIRE

I

La Société des Bibliophiles bretons, dont le zèle est des plus louables, vient d'ajouter à la liste déjà longue de ses publications un recueil de « contes et légendes de Basse-Bretagne » empruntés soit à l'œuvre d'Émile Souvestre, soit à celle de M. du Laurens de la Barre, soit enfin à celle de M. Luzel. On en a pu voir un compte rendu rapide, mais très suggestif, dans le dernier numéro de cette *Revue*, sous la signature de M. Paul Sébillot ; il a excellemment indiqué, avec sa compétence si étendue, tout ce qui pouvait fournir matière à critique dans l'économie de l'ouvrage ; il n'a pas moins heureusement caractérisé le charme très particulier, très breton, des illustrations qui accompagnent le texte. Au moment où parut le compte rendu de M. Sébillot, M. Luzel m'avait fait l'honneur de me demander d'en écrire un qu'il destinait aussi, précisément, à la *Revue des Traditions populaires*. Il s'est trouvé que les idées que j'exprimais faisaient double emploi avec celles formulées par M. Sébillot. Je n'en ai pas été médiocrement flatté. On a toujours plaisir, quand on n'est qu'un débutant, à se rencontrer avec un maître. Comme, néanmoins, à propos de l'introduction dont M. Oudin a fait précéder le volume et dont j'emprunte le titre pour le placer en tête de ces simples réflexions, je touchais à certains problèmes qui valent la peine d'être soulevés, M. Sébillot a bien voulu m'offrir dans la *Revue des Traditions populaires*, pour développer mes conclusions, une hospitalité dont je le remercie, tout en me promettant de n'en user qu'avec modération.

On sait, par ce qui en a été dit ici même, tout le bien qu'il faut penser de l'étude de M. Oudin. Elle est consciencieuse, détaillée, vivante. L'auteur, pour l'écrire, se trouvait placé dans des conditions spéciales. Il avait à compter avec nombre de faiblesses, de préjugés personnels dont les savants eux-mêmes ne sont pas toujours exempts. Il n'a cependant pas craint d'être libéralement juste envers M. Luzel. Certes, dans le monde purement scientifique, le mérite du vieux maître folkloriste bas-breton est depuis longtemps hors de litige. Mais notre province a des clans, fort éclairés pourtant, où on le discute encore. Qui sert la seule vérité s'expose parfois à de longues rancunes. La force

des choses a voulu que M. Luzel commençât par être un militant ; son œuvre ne se pouvait fonder qu'à ce prix. C'a été naguère entre lui et des personnalités considérables une sorte de corps à corps, un de ces duels de *penn-baz* et d'épée si souvent chantés dans les *Gwerziou*. Le penn-baz a fait de rude besogne. Plus d'un parmi les membres de la Société des Bibliophiles bretons a contre lui des griefs qui ne sont pas près de s'éteindre. C'est sans doute pourquoi, dans un ouvrage qui s'intitule « Contes et Légendes de Basse-Bretagne » et où l'on fait figurer cinq récits de du Laurens de la Barre, on n'en insère que quatre de M. Luzel. Encore est-ce un progrès, un pas énorme, une réparation éclatante. Que de chemin parcouru depuis la première apparition des « Gwerziou Breiz-Izel » ! Il faut avoir lu les haineux articles d'alors pour apprécier pleinement tout ce qu'il y a, dans le jugement porté par M. Oudin, d'impartialité et presque d'audace. Si M. Oudin ne convertit pas les derniers récalcitrants, ce ne sera point de sa faute. Il faut lui savoir grand gré de ces pages où il met à sa vraie place, c'est-à-dire au premier rang, le découvreur le plus opiniâtre et le plus sincère des traditions orales de la Bretagne bretonnante.

Je ne lui sais pas un moindre gré, pour ma part, d'avoir *exécuté*, en quelques mots, l'œuvre de du Laurens. Comme il arrive souvent, l'homme, paraît-il, valait mieux que ses livres. M. Oudin a pour ceux-ci de justes sévérités qu'il tempère en professant pour la personne, très originale de leur auteur, une tendresse qu'il serait malséant de critiquer.

Attaquer Chapelain ? Ah ! c'est un si bon homme !

Aux rendez-vous annuels de l'Association bretonne, M. du Laurens nous apprend M. Oudin, déployait une verve, une mimique merveilleuses. Il faut croire qu'il était plus fait pour le métier de conteur que pour celui de collecteur de contes. Car, en cette dernière qualité, — c'est M. Oudin qui l'écrit, — « Ernest du Laurens de la Barre marche en tête de l'*école fantaisiste*. » Rien de plus franc, ni de plus exact. J'ajouterai toutefois qu'en remaniant les frustes récits du peuple armoricain, du Laurens en a trop souvent gâté la saveur. Il n'a pas su être un « transcripteur » consciencieux, et il n'a été qu'un adaptateur médiocre. Il lui manque d'avoir eu, d'une part, la probité de M. Luzel, ou de l'autre, le talent de Souvestre.

Ce n'est point au hasard que j'ai nommé Souvestre. C'est même de lui, à vrai dire, que j'ai dessein d'entretenir le lecteur. J'ai déjà eu occasion de faire à son sujet ma profession de foi, dans la préface des « Soniou Breiz-Izel. » Je l'ai en haute estime. Il fut le premier à com-

prendre l'originalité profonde de son pays et de son peuple. Il sut l'exploiter dans le sens qui convenait à son époque. C'est lui qui, avec Brizeux, mit le premier la clef dans la triple serrure de cette *arche* merveilleuse qui s'appelle la Bretagne et où dormaient, depuis des siècles, des trésors accumulés. Il n'eut qu'à y plonger la main pour la retirer pleine de joyaux qu'il enchâssa dans les *Derniers Bretons* d'abord, puis dans le *Foyer breton*. Sa vraie gloire est d'avoir été un ouvreur de portes, un initiateur. Il en avait conscience. « Si l'exemple que je donne est imité, écrit-il dans la préface du *Foyer breton*, j'aurai du moins signalé le premier (comme je l'avais fait pour les traditions chantées) une source nouvelle d'études historiques et littéraires. » Quoi de plus légitime que cette revendication ! On ne louera jamais assez la droiture d'esprit de Souvestre, l'honnêteté sérieuse de son talent et la modestie de son caractère. C'est proprement un des « classiques » de notre Basse-Bretagne. Mais je trouve que M. Oudin va trop loin quand il nous le présente comme « le plus puissant manieur de l'idée bretonne ». Ce sont là de bien grands mots. Qu'est-ce au juste que cette « idée bretonne » ? Si c'est la conception qu'il se faut faire de la Bretagne et du peuple breton, il est certain que Souvestre en a tracé quelques linéaments. Mais le seul écrivain qui jusqu'à ce jour ait exprimé dans son œuvre l'essence même de notre âme profonde, c'est à coup sûr M. Renan. L'étude sur « la Poésie des races celtiques », tels chapitres des « Souvenirs d'enfance », plus récemment des pages éparses dans « Feuilles détachées », ouvrent sur le monde breton des perspectives que Souvestre n'entrevit même pas. Je comprends encore moins l'épithète de « puissant » appliquée à ce tempérament honnête qui n'eut jamais le don des forts, le don évocateur. Il ne me viendrait pas à l'esprit de me le figurer autrement que comme une âme moyenne, doucement pondérée, bravement sympathique. Son œuvre le reflète tout entier : tranquille, saine, d'un courant limpide qui désaltère et n'enivre point. Le « nil nimis », une originalité discrète, un peu monotone, rien de terne, rien d'éclatant : tel m'apparait Souvestre comme penseur et comme écrivain.

Avec ces qualités de second ordre, il eût pu être un excellent folkloriste. Il eut le désavantage de vivre à une époque où les traditions populaires de toute nature étaient encore considérées, par la plupart des collecteurs, comme des matières à amplifications, comme des « canevas » littéraires. La recherche scientifique était encore une nouvelle venue dans le domaine de la chanson et de la légende. Souvestre eut néanmoins, j'en suis convaincu, l'intuition de la méthode qui prévaudrait un jour. Il l'applique dans la mesure où elle était compatible avec les exigences contemporaines, et apporta dans sa tâche

une sincérité qu'on ne retrouve pas toujours chez ses continuateurs. Il n'avait pas l'imagination vive, ainsi qu'on en peut juger d'après l'ensemble de son œuvre. Il fut par là même préservé de bien des excès où d'autres tombèrent. Il fit cependant des sacrifices aux nécessités de son temps et de l'école alors régnante. Pourquoi M. Oudin n'a-t-il pas profité de l'occasion qui lui était offerte pour déterminer ce que les récits bretons d'Emile Souvestre ont de scientifique d'une part, de romantique de l'autre? Quelle question plus intéressante à résoudre en tête d'une publication qui s'intitule « Contes et Légendes de Basse-Bretagne » !

Je ne me permettrais pas d'en dire ici mon avis, si je n'avais toujours vécu, sauf de rares intervalles, en terroir breton, si la langue bretonne ne m'était à tout le moins aussi familière que la française, si enfin, depuis une demi-douzaine d'années, je ne m'étais tenu en contact permanent avec nos derniers conteurs. C'est du reste, ce me semble, affirmer une fois de plus la valeur et le sérieux de l'œuvre de Souvestre que de lui appliquer cette sorte d'exégèse.

La première condition indispensable pour recueillir les traditions d'un peuple est de posséder son idiome. Souvestre entendait sans doute le breton, mais comme une langue apprise, comme une langue étrangère. Il la parlait, j'imagine, comme il l'écrivait, avec des défectuosités qui surprendraient chez un vrai bretonnant. Tout enfant, il en apprit quelques mots usuels de la bouche des domestiques, de ses camarades de jeux ou de commères du voisinage, mais pour les oublier vite au cours de ses études et pendant toute la période de sa jeunesse. Il s'y remit sans doute quand il revint à Morlaix, puis à Brest vers 1832. Mais il n'en acquit, même alors, qu'une connaissance imparfaite et, si j'ose dire, de seconde main. Il comptait dans la région de nombreux amis plus familiers que lui avec les dialectes locaux. C'est surtout auprès d'eux qu'il dut puiser ses renseignements. Il se les adjoignit comme collaborateurs, centralisant les documents qu'ils recueillaient à son intention et leur faisant subir ensuite la préparation qu'il jugeait nécessaire, d'accord en cela avec les goûts et les habitudes de son temps. Telle fut, j'imagine, sa méthode de travail, relativement du moins à ce qui, dans son œuvre, est de provenance populaire.

Il nous donne lui-même sur ce point des indications précieuses[1]. « Pour les récits que nous avions à reproduire, le fond et les principaux détails nous étaient seuls fournis : la forme, fréquemment modifiée, ne pouvait être reproduite que *par approximation* ; il fallait enfin nous résigner à *conter nous-même d'après les conteurs....* Obligé de donner en français ces traditions bretonnes, nous pouvions à notre

[1] Introduction du « Foyer breton », p. 10 et 11.

insu en altérer l'allure, y mêler des idées, des expressions, des images françaises. Il n'y avait qu'un moyen d'échapper à ce danger, c'était d'écrire d'abord nos récits en breton. De cette manière nous étions sûrs de ne rien dire que ce qui avait été dit ou du moins que ce qui *pouvait être dit* par les conteurs. »

La sincérité de Souvestre est hors de doute. Beaucoup des récits qu'il donne, sinon tous, lui ont été transmis en breton par les collecteurs qu'il avait à sa dévotion. Quand il les a eus entre les mains, avant de les transcrire en français, il les a encore retravaillés, j'en suis sûr, pour les *bretonniser* davantage. Souvestre est un romantique, ne l'oublions pas, et l'on sait que la « couleur locale » était le grand dogme de l'école. Il a tenu à ce que ses histoires fussent bretonnes, bretonnes à outrance. Je suis persuadé qu'il s'était fait une sorte de *cahier d'expressions*, comme nous disions naguère en rhétorique, au temps du discours latin. Il avait un assortiment de dictons, d'adages, de locutions proverbiales, de tournures consacrées, d'images, dont il farcissait consciencieusement le texte un peu maigre des conteurs. Je ne pense pas que M. Oudin ait été dupe de cet étalage naïf d'érudition. Il y voit une preuve de la « fidélité descriptive » chez Souvestre. J'eusse aimé qu'il en signalât le côté artificiel. C'est proprement de la facture, du procédé. Dieu me garde d'en faire un crime à Souvestre. Chez lui, c'était en quelque sorte un excès d'honnêteté. Il avait si peur de n'être pas suffisamment breton qu'il préféra l'être trop. On pourrait relever, à ce point de vue, des choses délicieusement typiques. L'auteur du « Foyer breton » va parfois, — qu'on me pardonne de m'exprimer ainsi, — jusqu'à se griser de la connaissance qu'il croit avoir acquise de la langue locale. Je n'en citerai qu'un exemple. Qui n'a présent à la mémoire l'admirable récit intitulé «Comorre »?C'est lui qui ouvre le volume. Souvestre dit l'avoir recueilli au pays de Tréguier des lèvres d'un chercheur de pain, d'un mendiant de Gourin de passage à la « ferme des Nids ». On le demanderait aujourd'hui vainement aux populations trécoroises, les plus riches cependant en matière de traditions. Je m'en suis assuré par moi-même. La réalité est que l'auteur l'a construit d'après des données puisées à des sources diverses, et, surtout, dans nos vieux légendaires. Comorre y est représenté comme régnant sur le *pays du blé noir* par opposition au père de Tryphina qui règne sur le *pays du blé blanc*. Contraste bien littéraire, antithèse qui dut charmer Hugo! Comorre, n'est-ce point l'âme noire, Tryphina, l'âme blanche? Celle-ci l'ange, celui-là le démon? Une note nous apprend comment Souvestre a été conduit, par scrupule du traducteur qui veut tout rendre, à cette espèce de jeu d'esprit. « Le nom breton de Vannes, *Gwen-ed*, signifie mot à mot *blé blanc*. » Il a eu souvent de ces audaces étymologiques, et souvent il en a tiré le même parti.

Le récit de Comorre et aussi, je crois, le conte de Péronik l'Idiot peuvent passer pour des modèles de légendes fabriquées. Je n'affirmerais pas que, dans l'œuvre de Souvestre, ce fussent les seules, soit dit toujours sans mettre en cause la probité d'intentions de l'auteur. Il ne faut pas perdre de vue les considérations multiples auxquelles il obéissait. Son dessein était de faire à la fois œuvre de traditionniste, de patriote et de littérateur. On croyait, de son temps, non seulement à la possibilité, mais à la légitimité d'un semblable mélange. Comme traditionniste, il emprunta ses documents quelquefois à la légende écrite, généralement à la tradition orale ; comme patriote, il s'efforça d'en accuser la saveur bretonnne, quitte à les violenter quelque peu. Comme littérateur enfin, il pensa qu'il était de son devoir d'abord de les encadrer pour les mieux faire ressortir, puis de les compléter, quand il en était besoin, au moyen de ses imaginations personnelles, de les remanier, d'en faire une trame solide, de les *arranger*, en un mot. Ajoutons vite que, sur ce dernier point, il ne laissait pas d'avoir des scrupules. Il les confesse avec sa loyauté ordinaire, essaie d'avance de se justifier à ses propres yeux et devant ses lecteurs. « On trouvera peut-être nos récits bien *arrangés* pour des *récits parlés* : mais nous ferons observer qu'à force d'avoir été répétées, ces traditions ont pris une allure consacrée et pour ainsi dire officielle. Les conteurs ne répètent pas seulement les mêmes faits dans le même ordre : ils se servent le plus souvent des mêmes expressions, et leur narration n'a aucune des incertitudes ni des aventures de l'improvisation ; c'est plutôt une sorte de récitation diversement accentuée, mais toujours un peu monotone, que l'on prendrait à quelques pas pour une lecture[1]. » Tout ce passage est évidemment en contradiction avec ce qu'on relève deux pages plus haut. « Ici[2], il fallait sténographier un récit entrecoupé où le geste et l'inflexion avaient autant de valeur que la parole. Il fallait démêler la trame primitive sous les broderies de fantaisie ; car, livré aux caprices de la mémoire, le même conte se modifiait selon le conteur. » Notez qu'il s'agit, dans les deux cas, du même ordre de documents. Ce qu'il y a d'intéressant à retenir de la première de ces citations, c'est que Souvestre lui-même éprouva le besoin d'aller au devant du soupçon d'arrangement. L'explication qu'il donne de la perfection de ses récits a pu paraître plausible au grand public, à celui qui ne voit dans les contes populaires qu'un passe-temps, une distraction inoffensive. Et Souvestre est sous ce rapport un maître amuseur. Elle ne saurait satisfaire en revanche aucun de ceux qui ont quelque pra-

[1] *Op. cit.* p. 11.
[2] Dans les contes opposés aux chants.

tique des conteurs ou des conteuses. Pas plus en Bretagne qu'ailleurs, la légende n'a jamais revêtu cette forme absolue, invariable, et pour ainsi dire hiératique que Souvestre lui attribue d'une part, tout en reconnaissant de l'autre qu'elle est soumise aux fluctuations de mémoire et à la tournure d'imagination des individus à qui le dépôt s'en est transmis. Soyons franc : si les récits recueillis par Souvestre ont l'air « arrangés », c'est qu'en effet ils le sont. Dans quelle mesure et de quelle façon, c'est ce qu'il faudrait déterminer pour chacun d'eux. On comprendra sans peine que, dans cette rapide étude, je me contente d'un seul exemple. Au reste, je ne choisis pas. Je prends le premier que m'offre le nouveau volume des Bibliophiles bretons, le conte charmant de la « Groac'h de l'île du Lok ».

Le fond du récit est évidemment populaire. Voici à peu près comment on en pourrait figurer le schème. Un besoigneux, un déshérité rêve de s'en aller quérir fortune. Il a entendu parler d'une fée qui habite les eaux d'un étang. Cette fée est gardienne d'un trésor, et le trésor appartiendra à l'homme assez subtil pour déjouer les maléfices de l'enchanteresse. Le déshérité se met en route. Quelqu'un qui s'intéresse à lui, — le plus souvent, en Basse-Bretagne, c'est un ermite, — lui remet un ou plusieurs talismans : c'est, comme en l'espèce, un bâton qui conduit où l'on veut aller, un couteau qui préserve des enchantements tout ce qu'il touche, une clochette qui sonnera d'elle-même pour avertir la personne qui s'est intéressée à vous du péril que vous courez. Le voyageur (presque toujours un cadet ou un orphelin) enfourche le bâton ou lui ordonne de marcher devant. L'ermite, au préalable, l'a mis en garde contre les séductions de la magicienne. « Elle se fera belle pour t'accueillir, mon filleul ; elle te gavera de mets précieux, elle t'enivrera de vins exquis ; finalement, elle t'offrira de partager sa couche. Si tu acceptes, tu es perdu. » Naturellement le jeune homme oublie ces recommandations, dès qu'il est en présence de la sirène. Et il serait perdu, en effet, si le bon ermite, averti par la clochette, ne survenait à temps pour lui porter secours et le faire sortir vainqueur de l'épreuve où tant d'autres avant lui ont succombé.

Telle dut être, réduite à ses éléments essentiels, la légende primitivement fournie à Souvestre. Voyons le parti qu'il en a tiré.

D'abord un épisode sentimental, une mélancolique idylle, au pays de Léon, dans « une des plus belles paroisses de l'évêché », à Lannilis, « la *terre de l'église* », là où les vergers « donnent des pommes plus douces que le miel de Sizun », etc.... Le cadre est joli, fouillé à plaisir. Il sied à merveille à la touchante histoire des amours d'Houarn Pogamm et de Bellah Postik, tous deux cousin et cousine, « élevés dans le même berceau » et destinés, par conséquent, au même lit nuptial.

Houarn ne demanderait pas mieux que d'épouser Bellah, mais ils « n'ont d'héritage » ni l'un ni l'autre, trop heureux encore de se trouver « en service chez le même maitre ». L'issue à laquelle ils aspirent risque de se faire attendre longtemps. Houarn a remarqué que « ce n'est jamais lui qui finit les bouteilles, quand il boit à l'auberge avec des amis », et Bellah « qu'elle n'a pu réussir à entendre le coucou chanter ». Ici, un renvoi de l'auteur pour expliquer le sens de ce langage métaphorique. Houarn cependant se décide à « partir pour chercher fortune ». Il expose son projet à Bellah en des termes poétiques dont les conteurs bretons n'ont guère coutume. « Les oiseaux vont devant eux jusqu'à ce qu'ils aient rencontré un champ de grain, et les abeilles jusqu'à ce qu'elles trouvent des fleurs pour faire leur miel ; un homme ne peut avoir moins de raison que des bêtes volantes. Moi aussi, je veux chercher partout ce qui me manque, c'est-à-dire le prix d'une petite vache et d'un pourceau maigre. » Cette « petite vache » et ce « pourceau maigre » reviennent comme un refrain dans toute l'histoire. C'est là un détail d'un réalisme voulu et qui sent tout autant sa littérature que la poésie qui précède.

Bellah finit par consentir au départ de son *promis*. Mais, notez ce point : ce sera elle, non plus un ermite, un « parrain » quelconque, qui fera à Houarn les trois dons obligés. On devine ce que le conte va gagner en intérêt dramatique à cette substitution si légère. Quoi de plus touchant que cette jeune fille se dépouillant en faveur de son fiancé des seules reliques qui lui restent de ses parents ? Car il ne s'agit plus ici de talismans, comme dans les contes proprement dits. Ce sont des « reliques », de vraies reliques, et, pour plus de couleur locale, Souvestre prend soin de les rattacher à des traditions exclusivement bretonnes. La clochette est celle de saint Kolédok ; le couteau est celui dont saint Corentin se servait, dit-on, pour découper sa pitance quotidienne dans la chair du poisson miraculeux ; quant au bâton — que Bellah garde par devers elle afin de pouvoir, en cas de besoin, se porter au secours de Houarn — ce n'est rien moins que la canne de saint Vouga. A l'égard de cette canne, Souvestre éprouve quelque embarras. « Je ne sais, écrit-il en note, ce qui a pu donner lieu à la fable du bâton de saint Vouga, qui remplace dans la tradition bretonne les bottes de sept lieues du comte de Perrault. » Il va sans dire que la tradition bretonne ne mentionnait certainement pas plus saint Vouga que ses confrères Corentin ou Kolédok.

Je n'ai pas dessein de suivre étape par étape l'aventure de Houarn. Passons sur l'épisode où les muletiers de Pont-Aven s'efforcent par tous les moyens, y compris l'émeute, d'empêcher le jeune homme de se rendre à l'île du Lok. C'est un hors-d'œuvre, et qui n'a nullement l'accent populaire.

Le choix de l'île du Lok, comme demeure de la *Groac'h*, paraîtrait étrange de la part d'un conteur du peuple. Aussi Souvestre s'en est-il franchement expliqué, selon son habitude. « Nous avons, dit-il, entendu répéter plusieurs fois, avec des variantes, le conte que nous donnons ; chaque conteur plaçant la scène dans un lieu différent et souvent imaginaire, nous avons cru pouvoir choisir l'étang de l'ile du Lok. » Rien n'est plus aisé que de déduire à quelles préoccupations il a obéi. L'île du Lok fait partie du groupe des Glénans, de cet archipel sauvage égaré dans l'Océan, au large des côtes finistériennes. Quelques rochers âpres, un phare solitaire, une misérable ferme battue des vents, un étang sinistre, tout à l'entour l'infini des flots : où trouver un paysage plus romantiquement approprié pour situer une *Groac'h*, une sirène, une fée mauvaise de la mer ? Il était en quelque sorte fatal que Souvestre en fit le cadre de sa légende.

De même, comment n'eût-il pas cédé à la tentation de décrire en littérateur, en poète, la maison de la fée et la fée elle-même ? « C'était un palais de coquillages qui surpassait tout ce que l'on pouvait imaginer. On y arrivait par un escalier de cristal fait de telle manière que, lorsqu'on y posait le pied, chaque marche chantait comme un oiseau des bois[1]. Tout autour on voyait d'immenses jardins où grandissaient des forêts de plantes marines et des pelouses d'algues vertes toutes parsemées de diamants au lieu de fleurs. La Groac'h était couchée dans la première salle, sur un lit d'or. Elle était habillée d'une toile vert de mer, fine et souple comme une vague ; ses cheveux noirs, entremêlés de corail, tombaient jusqu'à ses pieds, et son visage blanc et rose ressemblait pour l'éclat à l'intérieur d'un coquillage. Houarn s'arrêta tout ébloui de voir une créature si belle ; mais la Groac'h se leva en souriant, et s'avança vers lui. Sa démarche était si souple qu'on eût dit un des flots blancs qui courent sur la mer. »

Tout cela est exquis. Mais si le Roscovite à qui Souvestre attribue le récit était encore de ce monde, quelle ne serait pas sa stupéfaction en apprenant qu'il a su exprimer des choses aussi belles dans un si doux langage ! L'auteur du *Foyer breton* se berce évidemment d'une illusion poétique, quand il se figure n'avoir rien dit « que ce qui avait été dit ou du moins pouvait avoir été dit par les conteurs ». Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer avec les élégantes descriptions de Souvestre la pauvreté fruste de l'imagination populaire, telle qu'elle se montre dans les ouvrages de M. Luzel.

Pour en revenir à Houarn, comme bien on pense, il s'abandonne au charme mortel de la sirène. Bellah est oubliée, sacrifiée. L'idylle tourne

[1] Scandez cette proposition, vous avez un fort joli alexandrin.

au drame. Ainsi le veulent les conventions littéraires. Nous assistons désormais à une des mille histoires d'amour où la femme joue toujours le beau rôle. Bellah, avertie par la clochette de saint Kolédok que son promis est en danger, saute sur le bâton de saint Vouga, vers l'île du Lok, se présente à la Groac'h sous des vêtements d'homme, triomphe d'elle, sauve Houarn, lui pardonne, le ramène et l'épouse.

J'ai laissé de côté, à dessein, l'épisode du *Korandon*, du nain couvant des œufs de pierre, que Bellah rencontre sur sa route, accroupi au pied d'un rocher de l'Arhès. J'inclinerais à croire que Souvestre l'a inséré tant bien que mal dans la trame fondamentale de la légende, avec laquelle il n'a guère de rapport. Ce n'est pas que le conte populaire se pique de cohérence. Il est, au contraire, le plus souvent, d'allure flottante et vagabonde. En cela il dut même, presque toujours, déconcerter Souvestre qui, par son tempérament de romancier et à l'époque dont il s'agit, était naturellement porté à le reconstruire, à lui donner forme architecturale, à en faire une œuvre d'art. Pour obtenir ce résultat, Souvestre, on peut le constater, disloque les matériaux de l'édifice primitif, en écarte quelques-uns pour les remplacer par d'autres pris ailleurs. A ce point de vue, il ne faut pas s'en tenir à la déclaration qu'il fait (*Foyer breton*, introduction, p. 11). « Il nous est arrivé, écrit-il notamment pour les *Korils de Plaudren*, de resserrer en une seule deux traditions appartenant au même sujet. » En réalité, il est allé plus loin dans cette voie. Il a parfois utilisé pour une légende des documents qui lui étaient étrangers. Et tel est, ce me semble, le cas pour l'épisode du *Korandon* couveur dans le récit du Roscovite.

Quand on s'est quelque peu occupé de la recherche des traditions en Basse-Bretagne, il est bien difficile — qu'on me pardonne cette irrévérence envers une mémoire vénérée — de ne point sourire en voyant avec quel sérieux très sincère Souvestre parle de la classification qu'il a cru devoir adopter pour ses contes. « J'ai placé chaque tradition dans son milieu », dit-il (*Foyer breton*, Introduction, p. 9). Et il ajoute : « Les esquisses dont j'ai encadré les contes populaires que je publie sont donc de véritables commentaires... » Certes, mais des commentaires qui n'ont rien à voir avec le texte ! Pourquoi tel récit est-il inscrit à l'actif du pays de Vannes ? Pourquoi tel autre à celui du pays de Tréguier ?... Mais Dieu me garde de m'appesantir là-dessus ! Il y a déjà beau temps que les rapports de M. Luzel ou ses préfaces ont fait justice de ces jolies puérilités.

Je ne voudrais cependant pas terminer sans dire un mot de certaine répartition des conteuses et conteurs bretons en deux catégories, dont Souvestre est particulièrement responsable, à cause de l'autorité même

de son talent, et qu'on trouve reproduite après lui par M. de la Villemarqué, entre autres, et surtout par M. du Laurens de la Barre. Voici, en effet, ce qu'on lit dans le *Foyer breton*, p. 11 : « Les conteurs se partagent en deux classes distinctes : les *discrevellers*, ou conteurs sérieux, qui commencent toujours par le signe de la croix, mettent une sorte de solennité dans leur débit et ne mêlent que très rarement au récit leurs idées personnelles ; et les *marvailherrs*, ou conteurs gais, qui, bien que répétant aussi un thème appris, y introduisent assez souvent leurs propres inspirations. » Cette phrase, il m'en souvient, me laissa tout rêveur la première fois qu'elle me passa sous les yeux. Je n'étais, à l'époque, qu'un adolescent. Je me rappelai aussitôt les soirées d'antan, à Ploumilliau, près de l'âtre paternel qui n'avait avec le *Foyer breton* que de lointaines analogies ; je vis surgir tout au fond de moi la vieille face tannée de Miliau Arzur, notre conteur en titre, le roi de ces « veillées », et je me demandai longuement, mais en vain, s'il était *marvailher* ou *discrêveller*. Je connaissais bien le verbe *disrêvel* qui, chez nous, signifie *singer*, imiter avec drôlerie. Miliau excellait à cela : il vous avait une mimique surprenante, mais qui manquait totalement de « sérieux », et vous faisait plutôt rire aux larmes. Il était donc *disrêveller*, sinon *discrêveller*, mais pas au sens où l'entendait Souvestre. *Marvailher*, il ne l'était pas moins, et c'est quand il contait les « merveilles » qu'il paraissait le plus grave ; il avait en ce cas une façon de vous dire : écoutez bien ceci ! qui d'avance vous donnait froid. Le souvenir très précis que j'avais conservé de Miliau Arzur fut la première cause de mon scepticisme à l'égard des théories toutes faites en matière de folklore. Ma religion pour l'œuvre de Souvestre en reçut quelques atteintes, mais elle y gagna aussi de s'éclairer. Et il n'est en somme de vrais dévots que ceux qui se rendent compte de leur culte.

En résumé, mes conclusions seraient les suivantes :

Souvestre fréquenta certainement les conteurs populaires, mais surtout à un point de vue pittoresque, pour avoir occasion de décrire leur milieu, leurs attitudes, leurs procédés, que d'ailleurs il dramatise. Ce n'est pas de leur bouche ni par voie de transcription immédiate qu'il tient ses récits. Il s'est entouré de documents de toute nature puisés au fonds local, mais ces documents il les a remaniés, épurés, *littérarisés*, tantôt en les émondant, tantôt en les complétant, toujours en les interprétant d'après la conception qui lui était propre. Son grand souci était que ses légendes eussent avant tout un caractère breton, un goût prononcé de terroir. De là sa forme tendue, véritable effort de style, toute bourrée qu'elle est d'idiotismes qui exigent de continuels renvois. Il faut aimer Souvestre pour lui-même, pour ses qualités sympathiques, pour tout

le bien qu'il a fait au pays breton en mettant son beau talent au service de sa cause, en dévoilant les inépuisables ressources de l'âme de son peuple, en stimulant d'avance le zèle des chercheurs futurs par l'appât de tant de trésors dont il n'avait pris que le dessus et seulement les joyaux qui lui avaient paru à sa convenance pour l'usage qu'il en voulait faire. Mais gardons-nous bien de lui demander autre chose que ce qu'il avait dessein de donner. Les exigences scientifiques de notre temps sont toutes différentes de celles du sien. Souvestre, comme folkloriste, serait un guide dangereux. Le tort de M. du Laurens de la Barre est de ne l'avoir point compris. Ajouterai-je que ce sera l'éternel honneur de M. Luzel et de ses continuateurs tant en Haute qu'en Basse-Bretagne d'avoir procédé tout autrement ?

A. Le Braz.

ALLUSIONS A DES CONTES POPULAIRES

VIII (*suite*)

Le fin voleur

On sait que dans un certain nombre de contes où figure le fin voleur, sa mère va consulter la Vierge ou un saint pour savoir quel état prendra son fils.

Leroux, au mot « babouin », de l'édition de Pampelune (1786) de son *Dictionnaire satirique*, rapporte qu'une jeune fille alla demander un mari à Vénus et à Cupidon ; un garçon caché derrière la statue dit : Tu ne l'auras pas. — « Taisez-vous, petit babouin, dit la jeune fille, laissez parler votre mère ; elle est plus sage que vous. » Dans quel auteur ancien est-il parlé de cette consultation?

Raoul Bayon.

LES CLOCHES[1]

IX

Si une personne pouvait jeter du bord de l'étang du Lou-du-Lac (Ille-et-Vilaine) une égraine (un morceau) de pain bénit sur une touffe d'herbe qui se trouve au milieu, toutes les cloches du canton se mettraient à sonner.

L. de Villers.

[1] Cf. le t. vi p. 110, 247, 292, le t. vii p. 203, 273.

BIBLIOGRAPHIE

E. S. Hartland. — *County folk-lore.* Printed extracts I. Gloucestershire. Published by Folk-lore Society, in-8° de p. 58.

La Société anglaise de folk-lore commence avec ce fascicule une série qui sera consacrée aux sources imprimées du folk lore dans les diverses contrées des îles britanniques ; ce sera le folk lore fait par des folkloristes sans le savoir, la plupart de ces extraits étant tirés d'ouvrages anciens, de publications locales. On peut espérer réunir ainsi un assez grand nombre de documents. Nos lecteurs savent que sans procéder d'une façon aussi systématique, nous avons maintes fois provoqué des communications provenant de sources imprimées et que souvent nos collègues nous en ont envoyé. Il y aurait à faire quelque chose d'analogue en France, en prenant comme base, non les départements qui sont presque toujours des divisions purement administratives, dont les auteurs ont eu pour but de détruire les unités provinciales, mais les anciennes provinces, surtout celles qui avaient une certaine personnalité basée sur le dialecte ou les souvenirs historiques. Ces sortes de travaux ne sont guère possibles que dans la contrée même, où l'on peut se procurer la collection des périodiques, et parfois des livres rares que les grandes bibliothèques ne possèdent pas. C'est M. E. S. Hartland qui s'est chargé du premier fascicule de cette publication ; il l'a fait précéder d'une bonne notice sur la façon de recueillir ces traditions écrites. Celles du comté de Gloucester ne présentent pas, au point de vue général du folk-lore, un très grand intérêt ; elles sont plutôt curieuses au point de vue archéologique. P. S.

Dott. Zeno Zanetti. — *La Medicina delle nostre donne*, studio folk-lorico premiato dalla Soc. ital. di Antropologia Città di Castello. S. Lapi, in-8° de pp. XIX-271 (3 fr.).

Après avoir été trop négligée, la médecine superstitieuse a été l'objet dans ces dernières années de plusieurs études intéressantes ; nous avons eu l'occasion d'en signaler quelques-unes à nos lecteurs, et la *Revue* a publié un assez grand nombre de communications relatives à la médecine populaire. En Italie, cette étude n'a pas été négligée ; l'excellent traditionniste G. Pitrè prépare un volume sur ce sujet, et le Dr Zeno Zanetti vient de faire paraître l'ouvrage dont nous avons transcrit le titre ; il a eu l'honneur d'être couronné par la Société italienne d'anthropologie, et M. de Mantegazza a écrit une curieuse lettre-préface, qui constitue une sorte d'introduction à la monographie de M. Z. Z. Celui-ci a divisé en deux parties son étude sur la médecine des bonnes femmes en Italie. C'est d'abord la médecine interne : maladies de poitrine, (Il)

de cœur, (III) d'estomac, (IV) du ventre, (V) du foie et de la rate, (VI) fièvre, (VII) maux de tête, de nerfs, (VIII) maladies héréditaires, (IX) menstruation, fécondité, (X) Grossesse, avortement, (XI) accouchement, (XII) soins à donner aux enfants, allaitement, (XIII) dentition, maladies de l'enfance. La deuxième partie ou médecine externe, comprend : l'anatomie extérieure, les maladies des yeux et des dents (I), de la gorge, des oreilles. l'éresypèle (II), les coups, les plaies, l'hémorrhagie, les os rompus ou démis, les maux de reins (III), les douleurs articulaires ou rhumatismales, les contusions, les tumeurs, les hernies (IV), la rage, les morsures ou piqûres venimeuses, le poison (V), les maladies de la peau, les parasites, les ongles et les cheveux (VI), les maladies des voies urinaires et de l'utérus, les hémorroïdes (VII), les annulettes (VIII) Ce programme assez chargé a été généralement bien rempli par le Dr Z. Z., dont le livre est plein de détails intéressants. Ses lecteurs lui sauront gré d'avoir consacré onze pages à deux colonnes à une table alphabétique, qui comprend aussi un vocabulaire, et permet de trouver rapidement les renseignements dont on a besoin.

P. S.

M. Varonen. — *Suomen kansan-munaisia taijoka* II *Kalastus-Taijoka* (La Pêche). Helsingissa in-8, pp. II.122.

Ce volume est écrit en finnois, mais il a une table finnoise et française, ce qui nous permet de dire à nos lecteurs quels sont les sujets qui y sont traités. C'est en réalité une monographie des superstitions et des croyances des pêcheurs en Finlande. Elles ne peuvent manquer d'être nombreuses et intéressantes dans un pays baigné par la mer, parsemé de lacs et arrosé par des rivières poissonneuses. Voici les principaux sujets abordés par M. V. Les divinités des mers ont des relations avec le pêcheur qui les évoque et tâche par des sacrifices de se les rendre favorables ; ces dieux changent de demeure et transportent les poissons d'un lac dans un autre. La pêcherie doit être mise à l'abri des sorts ; des pêcheurs peuvent, comme nos sorciers soutireurs de beurre, faire venir à leur pêcherie le poisson d'autrui. — Le bonheur à la pêche peut être détruit par un sortilège ; mais il existe des moyens de neutraliser le mauvais œil. — Le frai du poisson, de même que le pêcheur, peut être ensorcelé. Il en est de même des engins de pêche, et ces engins peuvent être aussi l'objet du mauvais œil ; pour le conjurer ou pour avoir une chance meilleure, on place la traîne sous le seuil de l'église ou dans la sacristie; parfois des pêcheurs s'emparent de la bonne chance d'une seine ; celle-ci, de même que les filets, peut être préservée du sortilège, et celui qui a tenté de nuire en est puni ; certains engins peuvent être mis tout à fait à l'abri des voleurs au moyen de certaines cérémonies. Cette monographie se termine par les croyances relatives aux bateaux de pêche et aux seaux à poissons.

P.-S.

LIVRES REÇUS AUX BUREAUX DE LA REVUE

Caterina Pigorini Bori. *Costumi e superstizioni dell' Appennino Marchigiano*, in-8 de pp. XVI 304 (avec douze planches de gravures représentant des tatouages). Città di Castello, S. Lapi (3 fr. 50).

Julien Tiersot. *Rouget de l'Isle ; son œuvre, sa vie*. Paris Delagrave in-18 de pp. XII — 435 (3 fr. 50).

W. A. Clouston. *Some Persian tales from various sources*, with introduction, notes and appendix. Glasgow, David Bryce, in-32 de pp. 126.

PÉRIODIQUES ET JOURNAUX

Journal of the Gypsy lore Society. III. 4. What we have done (a few parting words from our President. *Charles-Godefroy Leland*. — Tales in a tent. *John Sampson*. — The worship of mountains among the gypsies. (Concluded.) *Dr Heinrich von Wlislocki*. — Bulwer Lytton as a romany Rye. *Francis Hindes Groome*. — Gypsy soldiers. *David Mac Ritchie*. — The gypsies in Belgium. (Concluded.) *Henri van Elven*. — In exitu de Egypto. By the Editors.

L'Ouest artistique et littéraire. IV. 26. Curiosités, croyances, superstitions, chansons et coutumes de l'Ille-et-Vilaine. *A. Orain*.

Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou, VII. 6. — Salomon roi de Bretagne dans les chansons de geste. *A. de la Borderie*. — Contes de la Haute-Bretagne I. La recherche des Aventures. *Paul Sébillot*.

Sezâtoarea. — Revue pour la littérature et les traditions populaires (en Roumanie), directeur M. *Arthur Gorovei*. — T. I, n° 4 : La fille du garde-champêtre, conte, *C. Teodorescu*. — Couplets de danse, *M. Lupescu*. — Chansons recueillies par : *Gh. Ghibanescu*, *Raoul Stavri*, *T. C. Jonescu*, *Gr. Gheorghieu T. Balasel*, *J. V. Calimanescu*, *A. Tomescu*, *G. Popescu* et *S. Mihailescu*. — Médecine populaire : les principales maladies connues par le peuple, et les manières dont les guérissent les vieilles, *M. Lupescu*. — Lèvements des charmes, incantations recueillies par *R. Marinescu*, *P. Hevescu*, *D. Stefanescu*, *V. Radovici*. — Superstitions, *M. Lupescu*.

Suomalais-Ugrilaisen Seuran Aikakauskirja. Journal de la Société finno-ougrienne. (En finnois, la *Revue* contient aussi des articles en français et en allemand). Plaintes syriaines, *Julius Krohn*. — Histoire du traditionnisme en Esthonie, *Kaarle Krohn*. — Das Lied vom Madchen, welches erlost werden soll. *Julius Krohn*. — Kahdeksas arkeolooguien Kongressi Moskovassa, 1890, *A.-O. Heikel*. — Rapport annuel, 1890; rapport annuel, 1891. (Ces deux morceaux qui sont en finnois et en français montrent quelle activité la Société a déployée pendant ces deux années.)

NOTES ET ENQUÊTES

⁂ *Nominations et distinctions.* Notre collègue, le Dr Henri Labonne a été, à l'occasion du Congrès des Sociétés savantes, promu officier de l'Instruction publique. Notre collègue, M. Charles Normand, a obtenu au Salon une première médaille d'architecture. Notre collègue le lieutenant Harou, de l'armée belge, vient d'être élevé au grade de capitaine d'infanterie.

⁂ *Les taches de la Lune.* — On dit dans la contrée de la forêt de Clairvaux (Aube) :

— Vois-tu Judas, dans lai lunne, d'aiveu son fagot d'épingne ? (A. Baudoin, *Glossaire du Patois de la forêt de Clairvaux*, p. 211.) M. Baudoin, à qui j'ai demandé explication, m'écrit que les bonnes femmes de son pays croient voir effectivement un homme dans la lune[1].

(Com. de M. Louis Morin.)

⁂ *Origine d'une farce.* — D'après une tradition rapportée par Charles Blanc, dans son *Histoire des peintres*, Brauwer aurait été l'inventeur de la plaisanterie traditionnelle qui consiste à passer la tête à travers les châssis de papier huilé dont se servent les fileurs en guise de fenêtres et à demander l'heure aux boutiquiers ébahis.

⁂ *Noms des ouvriers des ports.* — L' « Intermédiaire » dit que les ouvriers des ports s'appellent à Rouen des *soleils*, à Marseille des *nervis*, et il demande quels sont les autres noms usités dans les divers ports.

⁂ *Les veuves de Pancsova.* — On mande de Pancsova (Hongrie) que la poliee vient d'arrêter un certain nombre de personnes sous l'accusation de mutilation de cadavres.

Il s'agit d'une dizaine de jeunes gens mariés à des veuves. Ces dernières, obéissant à un sentiment de superstition très répandu dans ces contrées, poussaient leurs nouveaux époux à déterrer les cadavres de leurs maris défunts et à leur faire subir une mutilation obscène.

(Com. de M. Alfred Harou.)

⁂ *Tiphaine Raguenel.* — M. de Garaby, qui avait été vicaire à Pleudihen, disait que dans cette commune Tiphaine Raguenel parcourait le soir les environs du château de la Bellière, cherchant encore des orphelins à soulager : pourrait-on nous dire si actuellement il subsiste quelque trace de cette course nocturne de la femme de Du Guesclin ?

[1] Cf. le t. I p. 60, le t. II p. 406, t. III p. 127, 136, 502.

Le Gérant : Alphonse Certeux.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

REVUE

DES

TRADITIONS POPULAIRES

7e Année. — Tome VII. — No 8-9. — Août-Septembre 1892.

LES FEMMES ET LES TRADITIONS POPULAIRES

L'Exposition des arts de la femme, qui vient de s'ouvrir au Palais de l'Industrie, et dans laquelle la Société des Traditions populaires occupe une salle entière, m'a fait penser qu'il serait intéressant de rechercher quel a été à différentes époques le rôle des femmes dans les diverses manifestations du traditionnisme.

Quel que soit le degré de culture ou la condition sociale de la femme, si elle s'occupe de ses enfants, elle a recours pour les endormir, pour adoucir leurs petites douleurs, ou simplement pour les amuser, à un répertoire de berceuses, de chansonnettes, de formulettes, de petits jeux, ou de contes transmis par sa mère, qui elle-même les tenait de la longue suite des aïeules. Et cette littérature orale a, en passant par leurs lèvres, un charme et une naïveté, parfois un bonheur de formes, que les hommes atteignent plus rarement. Presque tous les auteurs des grandes collections de contes sont unanimes à constater que leurs meilleures et plus belles versions leur ont été transmises par des femmes : les frères Grimm, M. F. Luzel, constatent que les récits les plus complets et les mieux venus qui figurent dans leurs recueils sont dus à des paysannes, et que leur sûreté de mémoire, ainsi que la forme de leur narration étaient supérieures à celles des hommes. Une expérience déjà longue des conteurs de la Haute-Bretagne me permet de confirmer pleinement ces appréciations de nos devanciers.

Les femmes qui savent si bien dire les contes, qui chantent d'une façon incomparable les berceuses et les enfantines, semblent dé-

signées pour occuper dans la littérature traditionnelle une place considérable au double point de vue du nombre et de la qualité. En consultant les notes qui suivent, on verra qu'elles y ont pris une part qui, en France tout au moins, est assez restreinte.

Vers la fin du douzième siècle une femme poète, dont on ne sait pas au juste le nom ni le lieu de naissance, mais que l'histoire connaît sous le vocable gracieux de Marie de France, s'inspira dans ses lais des légendes et peut-être aussi des chansons qui avaient cours parmi le peuple, en Bretagne, en Normandie et en Angleterre, car son recueil a été composé en ce dernier pays où la langue française était alors celle de la cour.

Bien longtemps après elle, Marguerite de Valois, reine de Navarre, sœur de François Ier, composa l'*Heptaméron*, dont l'édition princeps est de 1558, et la seconde de 1559, la première qui porte le titre et le nom de l'auteur : ce livre célèbre est en réalité un recueil d'aventures plaisantes, parfois assez risquées ; les détails et les épisodes fournissent un assez grand nombre de traits qui se rattachent au folk-lore.

On sait qu'à la fin du XVe siècle, le public lettré se prit d'une véritable passion pour les contes de fées. En même temps que les immortels récits de Perrault paraissent d'autres recueils, qui ne peuvent être comparés aux siens, et qui presque toujours s'éloignent bien davantage du fond et de la forme populaires. La plupart sont dus à des femmes. « Les aventures de Finette, l'adroite princesse, » publiées par Mlle Lhéritier dans ses Œuvres mêlées (1696), ont été attribuées à Perrault et ont conservé jusqu'à ce jour l'honneur d'être réimprimées à la suite des Contes de ma Mère l'Oye. Mlle Lhéritier semble avoir emprunté les éléments de ce conte et ceux de Ricdon-Ricdaine à la tradition orale, qui actuellement en connaît encore des variantes.

Les années suivantes, la comtesse de Murat imprime ses *Contes de fées* (1698) dédiés à S. A. S. la princesse douairière de Conti, Mlle de la Force, les *Fées, contes des contes*, dont plusieurs ne sont pas sans agrément et présentent des épisodes réellement inspirés par les récits populaires. Mme d'Aulnoy mérite une mention spéciale ; bien que ses contes écrits dans un style élégant, d'une facilité un peu prolixe, soient singulièrement allongés, chargés d'épisodes romanesques et farcis de vers galants et de moralités, ils occupent le premier rang après ceux de Perrault, dans la période qui a précédé celle où l'on s'est occupé de recueillir scientifiquement des contes : elle est le Florian d'un genre dont Perrault est le Lafontaine. Beaucoup des épisodes qu'elle a mis en œuvre se rencontrent en substance dans des récits qui ont été retrouvés depuis et appartiennent au fonds commun des contes populaires. Il y en a dont le dessin était assez joli pour continuer à plaire malgré l'épaisse couche d'ornements dont il a été surchargé.

Avec la *Tyrannie des fées détruite*, contes dédiés à Mme la duchesse de Bourgogne par Mme d'Auneuil (1703), compositions littéraires ennuyeuses qui n'ont plus aucun lien avec la tradition, on peut mentionner au XVIIIe siècle les ouvrages suivants, qui pour la plupart ont figuré dans le Cabinet des fées : les *Veillées de Thessalie* de Mlle de Lussan, *la Jeune Américaine* ou *les Contes de marins* de Mme de Villeneuve (1740), qui ne contient qu'un conte, long de près de deux cents pages : c'est la *Belle et la Bête*, qui sera plus tard abrégé par Madame la princesse de Beaumont et deviendra populaire sous cette dernière forme.

Cette dame est la troisième de la trilogie des conteurs littéraires qui continuent à charmer les enfants.

Le Cabinet des fées donne encore les contes de Mme de Lintot, assez agréablement racontés ; on reconnaît dans quelques-uns la trace des thèmes populaires. On peut remarquer dans un assez grand nombre des contes écrits par des femmes, quel rôle considérable jouent les hommes ; il en est qui présentent une transposition : le personnage intéressant, féminin dans les récits populaires parallèles, devient masculin sous la plume des dames ; c'est ainsi que la jeune fille qui vient au secours du héros soumis à des épreuves, est remplacée par un prince charmant et compatissant, naturellement amoureux de la belle persécutée.

Dans notre siècle, le folk-lore féminin peut revendiquer la plus illustre des femmes de lettres : George Sand s'est souvent inspirée des croyances et des légendes du Berry, auxquelles elle a fait subir une idéalisation souvent excessive. Parfois plusieurs de ses romans contiennent des épisodes importants basés sur des croyances populaires, et deux de ses livres : *Promenades autour d'un village* et *Légendes rustiques* rentrent presque complètement dans le traditionnisme ; c'est sous son influence que Maurice Sand composa des dessins fantastiques qui sont extrêmement curieux. George Sand fut charmée de la *Normandie romanesque et merveilleuse* d'Amélie Bosquet, qui date de 1845 ; elle a eu raison d'en faire l'éloge ; c'est encore après un demi-siècle le meilleur livre à consulter sur les traditions de la Normandie, bien qu'il ait été en grande partie composé avec des documents déjà publiés et que l'auteur n'ait pas vécu assez près des campagnards et des marins. Mlle Poey d'Avant n'a, à notre connaissance, publié que *La Mouètè de quene*, la moitié de cane (*Revue des provinces de l'Ouest* 1858, tiré à part, Nantes 1859 in-8°). C'est un conte écrit en patois poitevin, d'une forme populaire exquise. Je l'ai reproduit dans mes Contes des provinces de France. En 1861, Mme de Cerny faisait paraitre à Dinan *Saint-Suliac et ses traditions*. Ce petit volume in-8° de 95 pages, tiré

à petit nombre, devenu presque introuvable, contient quatorze récits. L'auteur qui a pris des libertés grandes avec les légendes et les féeries semble avoir mieux respecté le fond et parfois la forme dans les histoires de revenants ou de diables. C'est de la même époque que date vraisembablement la *Clé des champs* ou les *Enfants parisiens en province*, in-8° de 269 p., par Marguerite de Belz, qui contient deux contes populaires ; la *Fille aux bras coupés* et le *lutin Furti-Furton*. *Le Grillon du foyer*, légendes bretonnes (Paris 1869 in-8) de Mme Caliste de Langle, appartient autant à la littérature qu'au folk-lore ; on ne peut regarder que comme de simples nouvelles une partie de ces légendes ; les autres sont fortement brodées, allongées, et souvent dérangées.

Les *Légendes et chansons de geste des Canaques* de Louise Michel (Paris, 1885) doivent être aussi l'objet de fortes réserves, bien que ce petit volume, dont la célèbre agitatrice recueillit, vaille que vaille, les matériaux durant son séjour à Nouméa, contienne des éléments qui se rattachent certainement à la tradition populaire. Mlle Florence Groff, élève de l'école des langues orientales vivantes, aurait mérité une bonne place dans le folk-lore féminin français si ses contes, que M. René Basset a analysés dans la *Revue des Traditions populaires* (III, 562) avaient été publiés (1888) avec une traduction, et non en texte arabe seul.

Madame de Witt a fait paraitre plusieurs recueils de contes destinés aux enfants, et agréablement arrangés d'après des livres français ou étrangers ; les *Contes du pays d'Armor* de Mme Marie Delorme ne sont en réalité qu'une adaptation *ad usum Delphini* des contes de M. F.-M. Luzel. Notre petite revue serait incomplète si elle ne mentionnait parmi les dames qui, sans avoir fait profession de traditionnisme, ont aimé les choses du peuple, Mme Pauline Viardot et Mme Henry Gréville.

La *Revue des Traditions populaires* a eu la bonne fortune de trouver un assez grand nombre de collaboratrices : nous donnons ci-après, à titre de curiosité, leurs noms, et le titre des articles portant des signatures féminines parus dans les six premiers volumes.

Barbet (Mme). — Lou bon an, chanson. . . . . VI, 48

Chanson des Pétignots. . . . . VI, 477

Bon (Mlle Antoinette). — Les trois mineurs, légende, I. 1.
— Les peaux de serpents en Auvergne, 230.
— Le peloton de fil, légende, II, 179.
— Les enfants perdus, conte, II. 196.
— Barbe-Bleue, conte, II. 245.
— On ne doit pas travailler le dimanche, conte, III, 287.

*
* *

A l'étranger, tout au moins dans quelques pays, les femmes semblent avoir pris aux choses du traditionnisme un intérêt plus considérable qu'en France. Pour notre pays, j'ai relevé avec autant de soin que je l'ai pu les noms des dames qui, à un degré quelconque, ont écrit sur les traditions populaires dans notre siècle : c'est à peine si deux ou trois ont laissé des ouvrages qui méritent réellement l'attention. On constate un assez grand nombre de noms féminins parmi les membres de Folk-lore Society. Notre société des traditions populaires compte à peine une douzaine de dames, dont la moitié ne sont pas Françaises.

En Angleterre, les publications dignes d'intérêt, dont l'honneur revient à des dames, sont en assez grand nombre. Ici je parlerai seulement, et je suis certain d'être incomplet, de celles qui sont vraiment importantes : la première en date est le *Mabinogion* (Londres 1849), publié par lady Guest (1838), qui est capital pour les traditions du pays de Galles ; au milieu du siècle Mrs Bray fait paraître *The Borders of Tamar and the Tavy*, et *A peep at the Pixies* (Londres 1854), dont la forme arégable n'est pas rigoureusement populaire, mais qui pourtant présente de l'intérêt par l'étude des traditions ; miss M. Frere, fille d'un haut fonctionnaire de l'Inde, recueillit les contes très intéressants que comprend le volume *Old Deccan Days*, ou *Hindoo fairy legends current in southern India* (Londres 1866) ; douze ans après miss Maive Stokes publie aussi les *Indian Fairy tales* (Londres 1880), excellente contribution au folk-lore de l'Inde ; miss R. H. Busk, pendant un voyage en Italie, recueille le *Folk-lore of Rome* (Londres 1874) ; l'année précédente elle avait fait paraître *Sagas from the far east or kalmouk and mongolian tales* 1875) ; Mrs Latham s'occupa des superstitions du sud de l'Angleterre : *Some west Sussex superstitions lingering in 1868* (publié par Folk-lore Society 1878), forme un recueil assez court, mais rempli de documents de bon aloi. Mme Martinengo Cesaresco tente dans ses *Essays on the study of Folk-lore*, une sorte de tour du monde des chansons populaires (Londres 1886) ; miss Lucy Lloyd résume dans *Short account of further material collected of Bushman Folk-lore* les principales matières du folk-lore des Boschimans (Londres 1888), et les dames anglaises ont pris au Congrès de Londres une part très active et très intéressante. Les dames américaines ont aussi collaboré activement à la fondation et aux travaux de American Folk-lore Society, et Chicago Folk-lore Society.

En Allemagne, madame Ida de Düringsfeld fut la collaboratrice du baron de Reinsberg qu'elle épousa. Ils ont publié ensemble en allemand des traductions de chants populaires, tchèques et toscans, le précieux répertoire intitulé *Sprichwœrter der Germanischen und Romanischen Sprachen* (Leipzig 1872), les *Internationale Titulaturen*, Leipzig 1858, et en français les *Traditions et Légendes de la Belgique* (Bruxelles 1870). On doit à Laura Gonzenbach l'excellent recueil des *Sicilianische Maerchen* (Leipzig 1870), à Mme Emmy Schreck une excellente traduction des *Finnische Maerchen* de M. Gustave Meyer (Weimar 1887).

Un écrivain espagnol de grande valeur, qui avait adopté le pseudonyme masculin de Fernan Caballero, est l'auteur deux volumes qui se rattachent aux traditions populaires, bien que la forme en soit très littéraire, *Cuentos y poesias populares andaluces* (Leipzig 1860), *Cuentos oraciones, adivinhas y refranes populares e infantiles* (Leipzig 1878) ; c'est aux efforts d'une romancière de mérite, Mme Emilia Pardo Bazan, qui a collaboré au volume intitulé *El Folk-lore Gallego* (Madrid 1882), qu'est due la fondation de la Société de Folk-lore gallego, la *Biblioteca de las traditiones populares espanolas* contient dans son 8e volume *A rosa nella vida dos Povos*, monographie des roses due à Mme Cécilia Schmidt Branco.

En Italie, Mme Coronedi Berti a fait paraître les *Novelle popolari bolognesi* (Bologne 1874), Mme Caterina-Pigorini Beri, les *Costumi e superstizioni dell'Apennino Marchigiano*, Citta di Castello 1889 in-8 ; *In Calabria*. Turin 1892 in-16, Mme Jeanny Salazar, *Cenni sugli usi e costumi populari di Napoli*, Naples 1880 in-4°. Mme Angela Nardo Cibele, *la Zoologia popolare veneta* (Palerme 1877), Maria Savi Lopez, *Le Valli di Lanzo, bozzeti e leggende* (Turin 1880), et les *Leggende delle Alpi* (Turin 1889) ; l'*Archivio per lo studio delle tradizioni popolari* compte au nombre de ses collaborateurs un certain nombre de dames qui lui ont fourni des articles intéressants.

En Roumanie, Mlle Julie Hasdeu, morte bien jeune, avait recueilli des légendes roumaines qu'elle se proposait de publier en français ; le t. III de ses œuvres posthumes contient quatre contes, dont deux paraissent seuls d'origine populaire. Tout le monde sait que Carmen Sylva est le pseudonyme de la reine de Roumanie, dont les intéressants *Contes du Pelech* ont été publiés en français (Paris, Leroux).

Je ne puis mieux terminer que par ce nom l'énumération de la part apportée par les dames aux traditions populaires. Elle est nécessairement incomplète en ce qui concerne l'étranger : peut-être nos collègues tiendront-ils à tracer, chacun en ce qui concerne son pays, le tableau du folk-lore féminin.

PAUL SÉBILLOT.

LA SECTION DES TRADITIONS POPULAIRES

A L'EXPOSITION DES ARTS DE LA FEMME

C'EST un peu moins de six semaines avant l'ouverture de l'Exposition que l'Union centrale des Arts décoratifs a invité la Société des Traditions populaires à y prendre part. Ce délai était bien court, et l'époque de l'année n'était guère favorable, beaucoup de nos collègues, et parmi eux plusieurs de ceux qui possèdent des collections dans lesquelles nous aurions pu puiser, étant partis pour la campagne ou engagés dans des expéditions lointaines. La salle 23 du Palais de l'Industrie contient pourtant un assez grand nombre de choses intéressantes : sans en dresser le catalogue qui serait fort long, puisque pour être complet il devait comprendre plusieurs centaines de numéros, nous allons mentionner ceux qui se rattachent le plus directement à nos études.

Si l'on considère les objets à l'usage féminin au point de vue de l'art et à celui de la valeur des matériaux, les bijoux, même populaires, et les amulettes tiennent le premier rang. M. Lionel Bonnemère a consacré plusieurs années à former une collection de bijoux traditionnels ; une grande partie provient de l'Ouest, de l'Anjou et de la Bretagne, où notre collègue habite alternativement ; d'autres provinces de France, la Provence, la Normandie, etc., y figurent également, ainsi que certains pays étrangers, surtout la Suisse ; parfois, il a pu, à côté du bijou moderne, en montrer qui remontent à l'antiquité. On y voit des croix de formes variées ; quelques-unes sont surmontées d'un cœur ou le soutiennent ; d'autres sont des croix doubles. Parmi les bagues, il y en a qui sont connues sous le nom *de foi* et qui servent pour les fiançailles et pour les mariages. Leur chaton représente le plus souvent deux mains unies, quelquefois un cœur. D'autres portent au lieu de chaton une tête de mort, ce sont les bagues de souvenir (Fig. 1). Il en est aussi d'amulétiques : une bague de mariage du Wurtemberg est ornée de dents de chamois, de pierres rouges et à des clés et un cadenas ; une bague *porte-veine* (Paris) a un petit cochon suspendu à un anneau. Les jeunes filles de Locmariaquer (Morbihan),



Fig. 1.
Bague de souvenir.

se servent, pour ensorceler les garçons, de bagues en laine de diverses couleurs ; en leur donnant la main, elles doivent y en laisser au moins une.

M. O. Beauregard expose une parure de jeune fille achetée à Constantinople, spécimen intéressant de l'art oriental ; Mlle de Bassilan des broches et des pendants d'oreilles de Malte qui reproduisent la croix de cet ordre célèbre ; Mme A. Certeux des parures normandes et bretonnes ; M. A. Fornet d'anciens émaux bressans, qu'il est intéressant de comparer avec la fabrication moderne.

Parmi les colliers, il en est dont la matière est des plus humbles : tel est celui composé de milliers de petits buccins, envoyé d'Ecosse par M. W. Gregor, ou ceux faits de pains ronds passés dans un fil que les femmes achètent au pèlerinage de N.-D. de Halle en Belgique, d'où elles reviennent portant sur le corsage ou sur la coiffure de petits guidons triangulaires grossièrement coloriés, provenant des fabriques d'imageries belges (coll. G. Fouju).

Avec les cinq cartons d'amulettes de M. Adrien de Mortillet, nous sommes tout à fait dans le domaine des traditions populaires, le plus grand nombre vient de l'Italie, de l'Algérie et de la Tunisie ; souvent elles représentent des mains fermées avec le doigt placé de la manière que l'on sait, pour conjurer le mauvais œil ; plusieurs sont en corail ou en ambre ; en voici la description donnée par M. de Mortillet.

Carton n° 1 = Mains avec l'index et le petit doigt allongés, faisant les cornes. Il y en a en matières diverses, en os blanc, en os teint en jaune, en rouge (imitation du corail) et en noir ; en cuivre argenté, en argent, en or, en corail, en nacre, en corne de bœuf, en écaille. Ces mains, portées surtout par les femmes, servent principalement contre le mauvais-œil ou la *jettatura*. Elles proviennent de l'Italie méridionale et surtout de Naples. On les associe parfois à d'autres amulettes : poissons, dauphins ou cornes.

Mains avec l'index seul allongé, en os et en nacre. C'est en Vénétie que l'on porte de préférence cette forme.

Carton n° 2 = Mains fermées modernes en os d'Italie (Vérone et Naples) — Mains fermées en bronze provenant de fouilles faites à Ecbatane (Perse). Main fermée en ambre fabriquée sur les bords de la Baltique (Russie). Mains fermées en pierres tendre, Bolivie (Amérique du Sud). Main en test de coquillage marin, Italie. Mains en nacre, en lave de couleurs diverses et en corail tenant des petites branches de corail rouge ou blanc (Italie méridionale, surtout Naples). Main en corail tenant une queue de poisson (Naples). Main fermée en argent, ancienne. Main ouverte découpée dans une feuille de cuivre jaune, amulette juive, Oran (Algérie).

Carton n° 3 = Mains phalliques (faisant la *ficca*). Une en bronze venant d'Ecbatane (Perse). Une en corne, détachée d'un chapelet en Savoie. Une en os, monture métal blanc. Une en bois, monture argent (Italie). Trois en corail, montures en argent (Italie). Une en corail monture en or (Italie). Main en argent repoussé pour les jeunes enfants (Rome). Main en corail, monture grossière, trouvée sur un indigène (Tunisie). Amulettes juives parmi lesquelles se trouve une main ouverte en os (Tunis).

Carton n° 4 = Main, cœur et corne en os (Italie). Main tenant un cœur, en bronze (France). Main en os à laquelle est pendue un cœur (Naples). Mains ouvertes en verre bleu et jaune fabriquées à Eberon (Syrie). Main ouverte en os, tenant un anneau auquel était pendue une autre amulette. Amulette napolitaine composite, en argent sur laquelle sont figurés : un poisson, une clef, un croissant et plusieurs mains fermées. Bracelet composé de perles de corail, de perles de cuivre, et de petites mains fermées en cuivre (Asie Mineure). Collier de femme juive garni d'amulettes en corail et en argent, parmi lesquelles se trouve une main ouverte (Tunis).

Carton n° 5 = Mains ouvertes découpées dans les feuilles de fer blanc provenant de vieilles boîtes à conserves. On fixe ces mains comme porte bonheur sur les boutiques, sur les meubles et dans les intérieurs (Tunisie). Mains ouvertes à 3, 4 ou 5 doigts, en argent et cuivre argenté, dites « mains de Fatma ». Ces mains sont portées par les femmes arabes (Algérie).

C'est aussi en Algérie qu'a été acheté un collier de femme Kabyle, avec corail brut; deux amulettes en argent massif sont suspendues de chaque côté; des maximes du Coran ont été enfermées dedans avant la soudure (coll. A. Certeux).

L'Exposition présente quelques spécimens de chaussures populaires : sabots de la Bresse avec des ornementations coloriées, sabots de la Côte-d'Or, de la forêt de Rennes (coll. Sébillot), bottes d'hommes, de femmes ou d'enfants, qui sont fabriquées par les femmes du Groenland, et ornées d'un liséré de plusieurs couleurs, en cuir découpé (coll. Charles Rabot).

Naguère encore, on pouvait trouver des fibules dans beaucoup de régions de France ; il y a un demi-siècle, elles étaient portées dans le Saumurois et l'on a affirmé à M. Bonnemère qu'elles étaient nombreuses dans le Poitou. Aujourd'hui on ne peut plus guère les rencontrer, en dehors de la Bretagne, de la Savoie (où elles ont un caractère tout particulier) et de quelques autres contrées où, grâce à leur éloignement de Paris, les produits des bazars n'ont pas entièrement détruit l'originalité provinciale. Quelques-unes portent des emblèmes, des fleurs de lis

par exemple, et sur la frange V. H. V (vive Henri V) ou V. S. A. (vive sainte Anne) (collections Bonnemère et G. Fouju).

D'autres bijoux spéciaux à la Bretagne sont les épingles de Pardon que les jeunes hommes ont coutume d'offrir à leurs « bonnes amies. »

L'étude des coiffures est intéressante à plus d'un titre, et il est regrettable que le temps nous ait manqué pour en avoir une série un peu complète ; elles conservent en effet, bien plus que les autres parties du costume, les formes traditionnelles.

M. Eugène Müntz a une collection de coiffures alsaciennes qui ont une riche ornementation ; quelques-unes sont anciennes. M. Adolphe Guillon a pu réunir une série de bonnets bourguignons ; M. Eugène Bonnemère expose une coiffe de Pont-l'Abbé avec la petite pointe empesée, jadis très apparente, aujourd'hui réduite à la grosseur d'une épingle à chapeau, qui indique que la coiffe appartient à une femme mariée ; les jeunes filles n'ont pas cet ornement, et les veuves ne l'empèsent plus ; un bonnet de petite fille des environs de Pontivy porte sur le côté une image en plomb de Saint-Mathurin de Moncontour (Fig. 2).

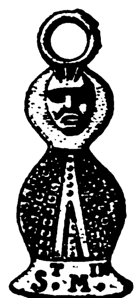


Fig. 2.

Paul Hercouët devait faire avec moi une monographie des coiffures du littoral de la Manche, de Granville à Saint-Brieuc ; sa mort prématurée a suspendu l'exécution de ce projet, il en avait dessiné quelques-unes qui figurent à l'exposition ; ses dessins montrent comment est portée la coiffe, comment elle se démonte, ainsi que la façon dont les serre-tête sont placés (coll. Sébillot) ; on peut les citer comme un modèle à suivre pour ceux qui voudront reproduire les coiffures. Au siècle dernier existait dans l'Ouest l'usage d'attacher sur la coiffure des mariées un ornement en filigrane dans lequel étaient piquées des épingles ; c'étaient celles que les amies de la mariée détachaient le soir de la noce et qui devaient leur porter bonheur ; l'un de ces ornements (coll. Bonnemère) vient des environs de Rennes, il est de la grosseur d'une noix : l'autre (coll. Sébillot) est à peine gros comme une noisette : on y voit encore deux épingles ; ce dernier, aussi de la Haute-Bretagne, qui a appartenu à la grand'mère de Mme Sébillot, et était conservé dans sa famille, date de la fin du XVIIIe siècle. Tous les deux étaient enfermés dans des boites également en filigrane, aujourd'hui noircies par le temps ; un beau scapulaire broché d'or, presque une étole, a été porté par une femme des environs de Quimper au moment de la cérémonie du mariage, il appartient à M. Eugène Bonnemère, ainsi que plusieurs parures de mariées, parmi lesquelles un bouquet du bourg de Batz en coquillages ; d'autres bouquets de mariage de Saillé et du bourg de Batz

figurent sur les mannequins exposés dans la même salle par le Muséum de Nantes; en Bretagne, on offrait jadis des tasses de mariage, en Vendée des gobelets en argent (coll. Bonnemère).

Les rubans, les passements et toute la série des ornements similaires jouent un grand rôle dans le costume féminin ; parfois ils sont associés à des cérémonies ou à des croyances. Les passementeries en argent, les gazes en argent faux polychromé qui servent à la toilette des femmes de la Cornouaille (coll. Sébillot), les passementeries de Corlay, usitées dans le centre de la Bretagne (coll. Bonnemère), les rubans pompadour qui font un transparent sous les coiffes des Quimpéroises, les tresses, les passements à bon marché (coll. Sébillot) ne relèvent que de l'ornementation. Le ruban blanc de mariée envoyé d'Écosse par M. W. Gregor, et ceux de soie imprimée qui appartiennent



Fig. 3.

à Mlle H. Heinecke se rattachent, surtout les derniers, à des coutumes. Ils sont tous de la ville de Halberstadt, et ils avaient été conservés dans la famille de notre collègue. Deux sont en soie rose, et au-dessus d'une pièce de vers on voit une femme en costume antique faisant une offrande sur un autel ; ils portent la date de 1805 et 1806, ainsi qu'un quantième de mois, qui désigne vraisemblablement l'anniversaire de la naissance de celle à laquelle ils étaient offerts, car c'étaient les galants qui les envoyaient aux jeunes filles. Les nourrices ou les bonnes avaient coutume de faire présent aux enfants, lorsqu'ils avaient un an, des rubans de soie blanche avec des vers imprimés, et une image figurant une prêtresse antique, étendant la main sur un autel allumé! Les dates sont : 1820, 1824, 1825, 1826.

La salle 23 compte un petit nombre de costumes complets. M. Fornet en a plusieurs de la Bresse, l'un d'eux rappelle l'avant-dernière figure à droite de la fig. 3 ; le Muséum de Nantes expose plusieurs costumes de

femmes de Saillé et du bourg de Batz; on y remarque la lourde pèlerine en laine qui abrite les femmes contre le froid ;M. E. Muntz a envoyé un



Fig. 4.

beau costume russe ; dans la série des images figurent des costumes bulgares publiés par le *Sbornik*, excellente revue dont nous avons eu l'occasion de parler, et ont été envoyés par notre collègue Dragomanoff ;



Fig. 5.

une très belle photographie de femmes lettonnes en costume national a été offert par M. Z. Wissendorff, et M. G. Pitrè a fait tirer à part,

pour nous, des gravures de costumes siciliens et des bibelots féminins qui ornaient le catalogue de la section ethnographique de l'exposition de Palerme 1891-1892, publié par lui.

Au XVIIIe siècle, et jusqu'au milieu de la Restauration, il était d'usage en Anjou, au moment des mariages ou lors d'une naissance, de faire venir de Nevers, par les bateliers de la Loire, des assiettes portant le nom des mariés ou des enfants ; le sujet du milieu représentait le patron des conjoints ou de l'enfant. Celles qui ont été faites pour les mariniers se conservent précieusement dans les familles. Elles servent, en quelque sorte, de titres de noblesse. Elles prouvent, en effet, que depuis une longue suite d'années leurs propriétaires naviguent sur le grand fleuve. Celles qui figurent à l'exposition ont été achetées par moi en Anjou en 1877.

Quelques spécimens de la poterie rustique de la Poterie, près Lamballe, destinés aux enfants figurent à l'exposition ainsi que des tabatières venant de Bretagne, il existe aussi une céramique intéressante soit par ses formes, soit par ses inscriptions en forme de livre, (fig. 6) de la fabrique de Quimper, sur laquelle est écrit :

« Quand ce coq chantera, mon amour finira. »

inscription qui rappelle les facéties qu'au moyen âge les assiégés adressaient à leurs ennemis pour les braver (collection Sébillot).



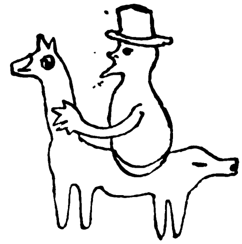
Fig. 6.

En beaucoup de pays, la poterie commune est un ouvrage de femmes ; ce sont des mains féminines qui ont modelé la plupart des sifflets à formes animales qui ont été recueillis par MM. Luc-Olivier Merson et Paul Sébillot ; le type à forme est représenté par quatorze modèles, dont le plus primitif est un coq du nord de l'Italie, sans aucune trace de vernis (coll. Sébillot) ; les chiens, les cavaliers sont fabriqués à Schebelières près Orléans, où ils portent le nom de *subliots* (fig. 7, 8, 9); les serpents et les oiseaux proviennent des environs de Châteauroux (fig. 10) ; la locomotive, d'un dessin primitif (fig. 11), vient de Vendeuvre, département de l'Aube (coll. Merson). Les derbouka (collection A. Certeux) sont un vase en poterie peinte, dont le fond est tendu de parchemin comme les tambours de basque. Les femmes mauresques, arabes ou juives le tiennent, étant accroupies sur leurs genoux, de la main gauche ; ce sont les doigts de la main droite qui frappent sur la peau résonnante.

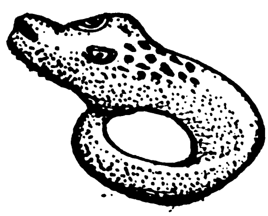
Les instruments de métiers sont représentés par trois types, dont deux sont en usage dans les Côtes-du-Nord ; le plus rustique, qui se retrouve aussi dans l'Aube, consiste en un bouchon de liège percé au milieu, sur le haut duquel sont des épingles qui servent à fabriquer une sorte de cordon (coll. Sébillot) ; c'est aussi un bouchon de liège qui a servi à une petite fille de la Beauce à faire une cage

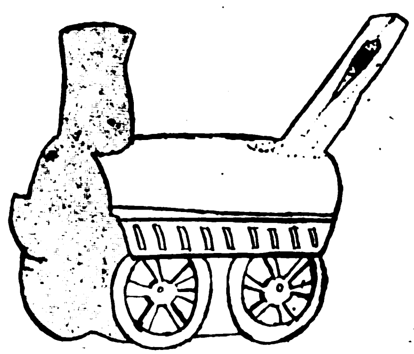

Fig. 7.


Fig. 8.


Fig. 9.

à mouches ; les deux rondelles en forment le fond et la partie supérieure, celle-ci percée au milieu d'un trou que ferme un bouchon plus petit ; des épingles font les barreaux de la cage ; l'industrie mo-


Fig. 10.


Fig. 11.

derne a imité en métal cette cage rustique (coll. G. Fouju). De l'Anjou nous vient une série d'affiquets (on appelle ainsi des boules dans lesquelles s'engage l'extrémité de l'une des aiguilles des tricoteuses) : ils sont pour la plupart en noyaux d'abricot ou en noisette ; les jeunes gens s'ingénient à les sculpter pour les offrir à leurs bonnes amies ; le trou dans lequel est mise l'aiguille a la forme d'un cœur, plus rarement de croix ou d'étoile ; les ornements les plus habituels sont des

fleurs de lis, des ancres, la première lettre du nom de la jeune fille, auxquels se joint parfois l'emblème de la profession du donateur, un marteau par exemple : il y en a en argent, qui sont assez rares, d'autres faits avec la coquille d'un buccin; ceux-ci ont été rapportés par des marins, ils ne sont pas sculptés (coll. Bonnemère).

Aux instruments féminins se rattachent les marques à pain en bois sculpté dont les femmes d'Algérie se servaient pour imprimer un signe de reconnaissance sur la pâte sans levain qu'elles portaient au four banal (coll. A. Certeux), les peignes de buis, environs de Lamballe (coll. Sébillot), qui servent à la fois à peigner les femmes et à orner les mottes de beurre, et ceux en fil de fer qui sont destinés au chignon (coll. Bonnemère).

M. de Zmigrodzki a envoyé une aquarelle représentant des œufs de Pâques provenant de l'Ukraine, de la Moravie et de la Pologne (fig. 12-18).

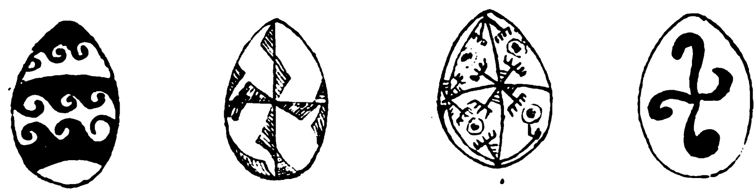


Fig. 12-15 Ukraine.



Fig. 16-17 Moravie.



Fig. 18-19 Pologne.

Dans ceux de l'Ukraine, on remarque des formes en croix qui rappellent l'emblème de la Svastika. Dans le salon central de l'Exposition, on peut en voir un certain nombre envoyés par le musée de Vienne, soit dans la main des femmes, soit dans les vitrines.

En France, on exécute avec des coques d'œufs des petits paniers dont les ornements et les anses sont en papier; le seul que nous ayons pu nous procurer a été fait par Mme Sébillot qui se rappelle en avoir vu fabriquer un grand nombre à Dinan vers 1872.

L'art de plier le papier ou de le découper est essentiellement fémi-



Fig. 20.

nin, bien que parfois les hommes s'y amusent. Ce sont surtout les mères et les bonnes qui exécutent avec du papier toutes sortes de sujets « pour la joie des enfants et la tranquillité des parents ». Depuis quelques années, c'est une distraction, presque un ouvrage, dans un certain nombre d'écoles; on a même composé des traités pour enseigner le pliage des cocottes par raison démonstrative[1]. Dans les spécimens exposés figurent naturellement la cocotte, les bateaux, les soufflets, les tables, etc., qui sont classiques en France et sans doute ailleurs, puisque M. Volkov nous a donné des cocottes, bateaux, etc. qui sont presque identiques aux nôtres, et qui viennent de Russie. Au Japon l'oiseau populaire en papier plié est la grue; elle est plus élégante que notre cocotte, et d'un pliage plus compliqué (fig. 20).

Souvent on en enfile une série de manière à former une sorte de guirlande, dont le dernier oiseau est presque microscopique (coll. Kawamoura et Félix Régamey).

Parfois le pliage et le découpage sont employés simultanément : telle est la religieuse du Maine, découpée par Mme Destriché (fig. 25) et celles de la Haute-Bretagne.

La religieuse a été l'objet d'une application industrielle : coloriée et exécutée en papier fort, elle s'ouvre et son intérieur est un porte-aiguille. Les poupées en papier provenant de la Haute-Bretagne, de la

[1] Voir le *Monde en papier*, par Mlle Kœnig et M. Albert Durand, Paris, Jeandé, in-8°, ouvrage adopté pour les écoles normales et les écoles pédagogiques; Dauzat, les *Travaux manuels à l'école primaire*, Paris, Picard et Alcan; et les suppléments du *Petit Français*, Paris, A. Colin, nos 31, 82. 100, 130; ces trois derniers dus à notre collaborateur F. Régamey figurent à l'Exposition. — Les publications ci-dessus ne contiennent pas des découpages analogues à ceux que nous publions, et qui sont tout à fait traditionnels.

Champagne et de Paris (coll. Sébillot) contiennent pour la plupart une poupée en papier blanc qui est ensuite habillée en papier de couleur.

En Haute-Bretagne, on exécute en papier des coiffes ou des tabliers ; une poupée belge envoyée par M. Harou est habillée en papier de couleur, et M. W. Gregor nous a fait parvenir du comté d'Aberdeen, dans le nord de l'Ecosse, des vêtements de paysannes découpés en papier.

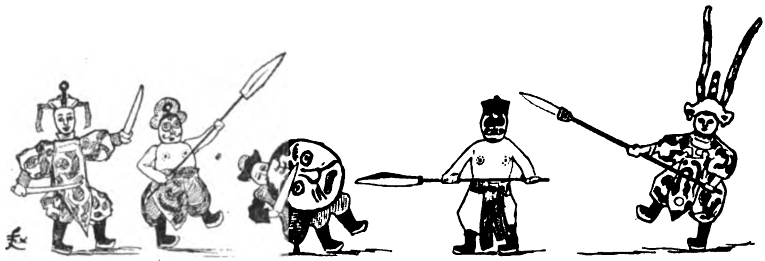


Fig. 21.

Les acteurs du petit théâtre chinois (coll. Félix Régamey) sont en papier colorié, avec une légère armature en bois.

Ils représentent des scènes de chasse et de guerre (fig. 21), ainsi que



Fig. 22.

les supplices infligés aux diables rouges, c'est-à-dire aux Européens (fig. 22). M. Régamey l'a acheté à Canton ainsi que le démon dodu que nous reproduisons (fig. 23), en raison de sa laideur tout à fait chinoise, qui fait un contraste frappant avec les délicats découpages du Japon ; il est exécuté par des procédés aussi primitifs que la poupée champenoise (coll. Sébillot), faite avec des chiffons, et dont la chevelure est figurée

par des fils passés, et que la poupée du Maine (coll. Destriché) ; mais ces poupées n'ont que cela de commun avec le monstre chinois.

Je ne sais à quelle époque remonte la question en papier, une sorte de clé du cœur (fig. 24), qui est assez difficile à résoudre ; elle a été donnée à mon petit garçon par une dame âgée, qui l'avait trouvée parmi les souvenirs gardés par sa sœur, morte dans un âge avancé.



Fig. 23.

Les découpages qui représentent des personnages se tenant par la main ont des formes traditionnelles (Haute-Bretagne, Maine, Ukraine), ainsi que les animaux, les ornementations, les arbres.

Ceux qui ont les pieds écartés, animaux ou personnes, sont faits pour être plantés debout ; il en est de même des danseurs que l'on peut faire très nombreux et qui forment une sorte de ronde.

Le carton, fig. 25, a été exécuté par M. Destriché (Maine), celui fig. 26, par Mme Paul Sébillot (Rennes et Dinan), la partie inférieure (Saint-Brieuc) de la fig. 27, par Mme Louis Texier ; la ronde du haut est classique en Ukraine et a été donnée par M. T. Volkov.

La fig. 26 a été réduite d'après un papier découpé qui appartient au Musée Guimet ; le conservateur M. de Milloué nous a offert la copie qui figure à l'exposition ; M. Pierre Lefèvre-Pontalis, qui l'avait donné au Musée, m'écrit que ce découpage en papier assez grossier a été trouvé dans la ville laotienne, aujourd'hui ruinée, de Vien-Chan, sur les bords de Mékong. C'est une offrande ou un ex-voto, que les habitants avaient suspendu devant les statues de Bouddha retirées des décombres et rassemblées dans de petites huttes, où les passants leur rendent hommage.



Fig. 24.

Autrefois la fabrication des jouets était une sorte d'industrie familiale ; en dehors des villes on ne voyait guère de joujoux achetés ; ils

étaient d'ailleurs assez chers. Une dame, en envoyant sa contribution à cette exposition, m'écrit que les jouets qu'elle expédie lui ont été



Découpages du Maine, fig. 25.

appris par sa grand'mère, née en 1776, et que celle-ci lui a souvent dit qu'elle n'avait jamais eu de poupées que celles qu'elle fabriquait ; elle ajoutait que lorsque les chiffons manquaient pour le costume, on y

suppléait en le taillant dans des feuilles de choux. En réalité les enfants s'intéressent bien plus à ce qu'ils voient se faire sous leurs yeux et qui nécessite un effort, qu'aux joujoux qu'il suffit de choisir et de payer. Les fabricants de jouets traditionnels ne sont pas difficiles pour



Découpages de la Haute-Bretagne, fig. 26.

la matière première, ils se servent de celle qu'ils ont sous la main : en jonc sont les paniers, les cages à mouches, les hochets, etc. ; le chaume des blés sert à faire des « sonnettes », des parasols qui s'ouvrent et se ferment, ou des petits moulins ; le gland des chênes devient un panier une motte de beurre, une écuelle, une pipe, une marmite, etc. ; les olives

des goëmons subissent des transformations analogues ; les baies rouges de l'églantier, qui portent le nom de « bœufs » si on leur fait des pieds avec des morceaux de bois, forment un troupeau.

C'est avec du papier et une armature en bois qu'une jeune dame japonaise de Tokio a fait les deux pots de fleurs si élégants, celui dessiné par M. Félix Régamey (fig. 29) représente un cerisier en

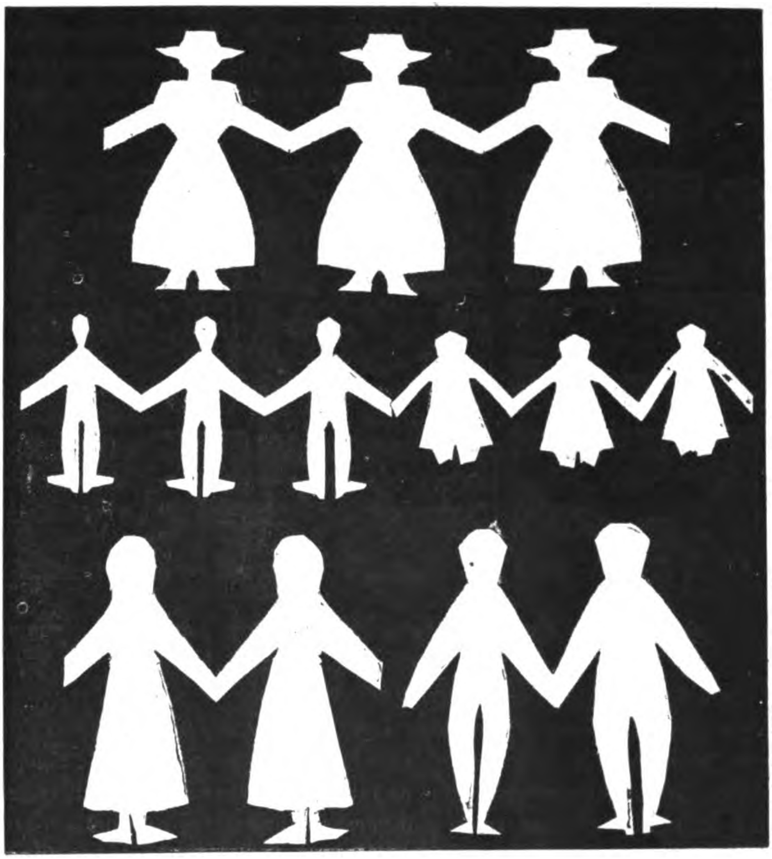


Fig. 27.

fleur. Les Japonaises savent d'ailleurs utiliser de la façon la plus charmante et la plus ingénieuse, les matériaux les plus variés ; on en est convaincu en regardant les petits sachets d'enfant en crêpe et la petite bourse en crêpe rouge, qui représente une langouste (coll. Régamey).

En France on a fait un grand usage pour les jouets rustiques, des noyaux et des fruits à enveloppes solides : les coques de noix sont deve-

nues de petits bateaux, auxquels on a mis des voiles en feuilles ou en papier, ou des grenouilles qui sautent au moyen d'un bois passé dans une cordelette et formant ressort : des traits à l'encre figurent les yeux et les pattes antérieures ; ce jouet a été imité industriellement, d'abord en bois, puis en fer blanc découpé; noix ou noyaux percés au milieu ont laissé passage à un bois autour duquel s'enroule une ficelle qui, sortant par une troisième ouverture, fait mouvoir une sorte de moulin (Maine, coll. Destriché), ou un bâtonnet dont le contre-poids est une pomme (Beauce, coll. G. Fouju) ; un noyau d'abricot usé par le frottement est devenu un sifflet; cet instrument de musique est au reste

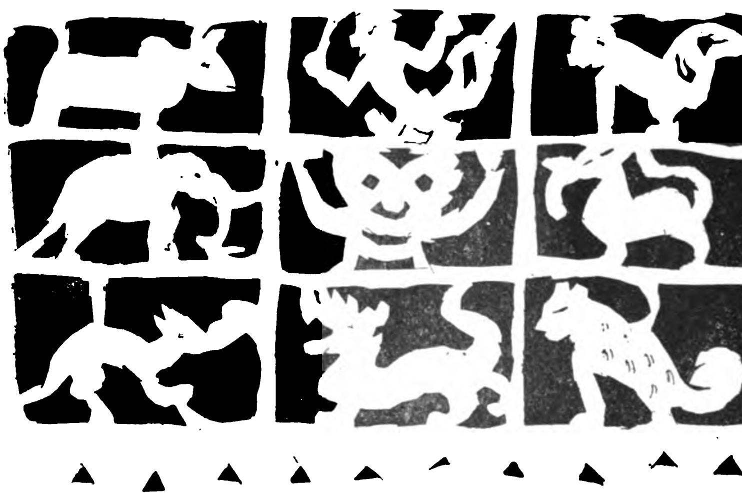


Fig. 28

l'objet de nombreuses fabrications populaires en céramique, ainsi que nous l'avons vu, et en bois ; quelques spécimens belges (coll. G. Fouju) sont des imitations très voisines de joujoux paysans. Les coquilles du bord de la mer servent aussi à diverses fabrications : de petites bucardes percées d'un trou et réunies par un cercle, étaient autrefois mises aux yeux des enfants qui louchaient ; actuellement, les petits pêcheurs s'amusent à jouer avec ; à Paris, on fait des lunettes avec les cartons convexes sur lesquels s'enroule le fil rouge. Le sureau sert à faire les petites « sarbataines de seû », dont parle Rabelais, de petites seringues, ou des oiseaux du type de celui que M. A. Certeux s'est procuré en Picardie ; dans un pied de houx, des bergères du Maine tailladent de petits copeaux qui font un bouquet. Aux jouets qui touchent de près à la fabrication familiale se rattachent la petite armoire et les berceaux en

planchette, provenant de Belgique (coll. G. Fouju), l'enfant au berceau, et la femme qui pouponne au moyen d'une ficelle passée dans le dos ; ces deux objets sont en bois vernissé et nous ont été rapportés de la Haute-Italie (coll. Sébillot).

Les petits animaux en bois de la lisière de la forêt de Rennes (coll. Sébillot) appartiennent à un art essentiellement primitif ; rien n'empêche de supposer qu'aux époques préhistoriques des jouets semblables étaient en usage. La paysanne qui les a faits a pris une branche présentant quatre branchettes sur le même côté, qui coupées sont devenues les pieds, un amincissement a formé le cou, un pliage est devenu la tête, et la queue a été fabriquée par un procédé analogue. Quelquefois, les pattes sont obtenues au moyen de branches prises dans le bois même.

P. S.

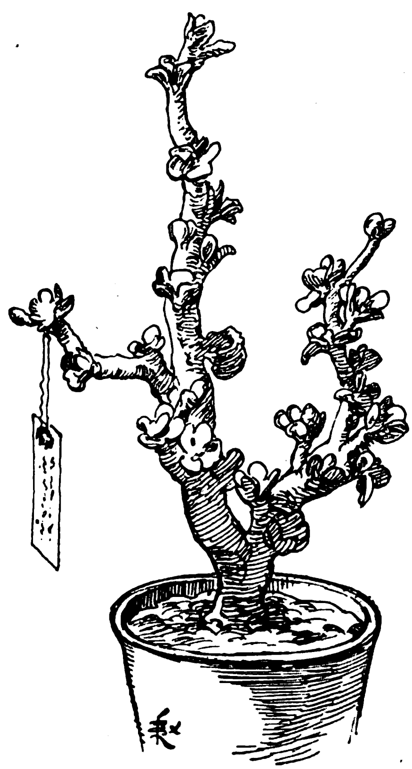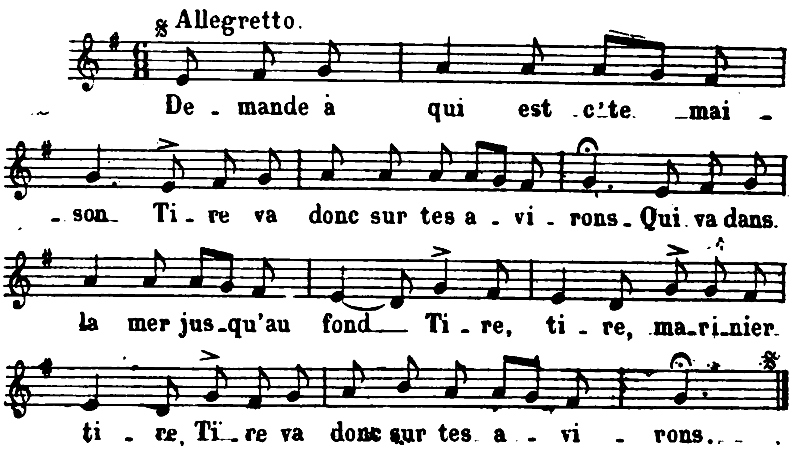


Fig. 29.

CHANSONS DE MARINS

Côtes de Bretagne

I
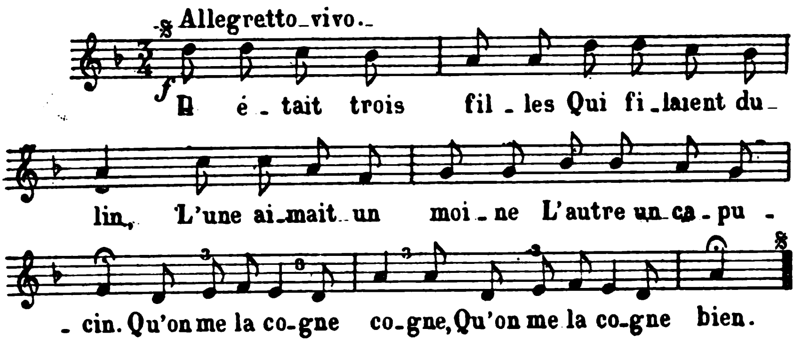


Demande à qui est c'te maison,
Tire va donc sur tes avirons,
Qui va dans la mer jusqu'au fond.
Tire tire,
Marinier tire,
Tire va donc sur tes avirons.

Qui va dans la mer jusqu'au fond,
Tire va donc sur tes avirons,
Pour y nourrir les p'tits poissons.
Tire, tire, etc.

Pour y nourrir les p'tits poissons,
Tire va donc sur tes avirons.
Quand y s'ront grands nous les mang'rons.
Tire, tire, etc.

Quand y s'ront grands nous les mang'rons,
Tire va donc sur tes avirons,
A la sauc' blanche, au court bouillon.
Tire, tire, etc.

II



Il était trois filles
Qui filaient du lin :
L'une aimait un moine,
L'autre un capucin.
Qu'on me la cogne, cogne,
Qu'on me la cogne bien.

L'une aimait un moine,
L'autre un capucin,
L'autre était malade
De n'en avoir point.
Qu'on me la, etc.

L'autre était malade
De n'en avoir point.
On court à la ville,
Le médecin vient.
Qu'on me la, etc.

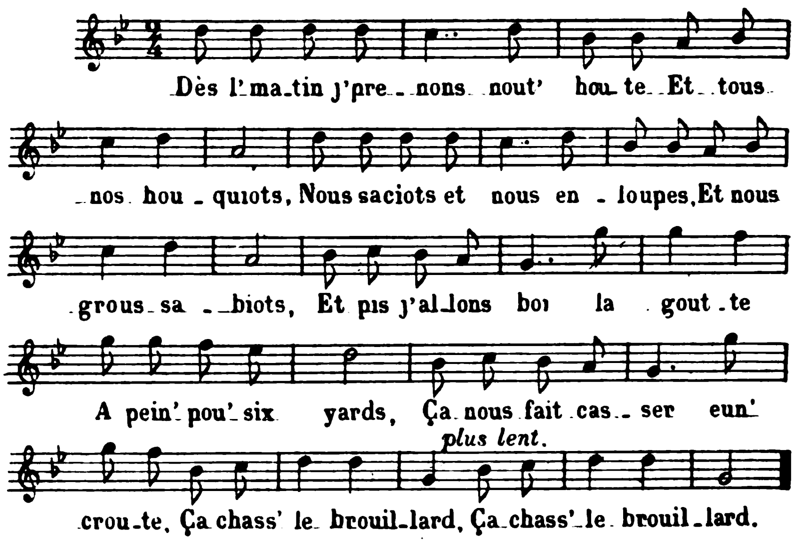
On court à la ville,
Le médecin vient :
Dit : « Qu'on lui applique
Au revers des reins,
Qu'on me la, etc. »

Dit : « Qu'on lui applique
Au revers des reins
Un bon cataplasme
De beaum' de chrétien. »
Qu'on me la, etc.

CH. LECOQ.

CHANSON DES VIGNERONS

(BOURGOGNE)



Dès l' matin j' prenons nout' houte
Et tous nos houquiots,
Nous saciots et nous enloupes
Et nous gros sabiots,
Et pis j'allons boi la goutte
A pein' pou six liards,
Ça nous fait casser eun' croute,
Ça chass' le brouillard.

A midi chacun épourte
Un' brassiée d' courtiaux,
J' fons du feu entre deux mouttes
Et pis j'ons ben chaud,
J'entémons la poulitique,
Gn'a pas d'avoucat
Ni d' noutai qui nou' explique
Mieux les lois d' l'Etat (*bis*).

Le soi' quand j' rentrons des vignes
Qu' n'est pas tropp tard,
J'apercevons su' la ville
Un épais brouillard.
C'est la fumée d' nous cambuses
Qui sont enflammées,
Nous cambusier's qui s'émusent
A fai' nout' souper (*bis*).

Guieu, qué souper délectable
D' la boun' soupe aux pois
Des poum's de té su' la table
J' nous lichons les doigts,
Du picton dans un' grand' cruche
Et qu'est ben bouchée,
Des paissiaux en guis' de bûcher
Pou' nous réchauffer (*bis*).

Grand Guieu, qué méquier d' galère
Que d'ét' vigneron,
Toujours à galer la terre
En toute saison,
J'aurions d' l'argent plein un' toune
Ben pis qu'un baron
Qu'on n' dirait pas : « c'est un houme »
Mais « un vigneron » (*bis*).

Mme M. A. Beau.

Cette chanson a été recueillie et notée, il y a une dizaine d'années, dans les vignobles des environs d'Auxerre, et chantée dans un concert donné par des amateurs de cette ville, le 24 septembre 1882; elle était restée inédite. Voici comment s'exprime à son sujet le programme dudit concert :

« On ne connaît pas l'auteur des paroles, pas plus que celui de la musique. L'air est très ancien et semble remonter à ces modes que les Grecs nommaient *hypodorien*, *dorien*, etc. La tradition l'a maintenu jusqu'à nous ; ne le laissons pas perdre dans l'oubli, car il a un cachet qui en fait l'un des chants populaires les plus dignes d'être conservés. »

Si le rédacteur y tient beaucoup, nous pouvons en effet qualifier cette mélodie d'*hypodorienne :* de par son échelle musicale elle y a tous les droits. Quant à son ancienneté, elle n'est peut-être pas tout à fait aussi grande que la note ci-dessus pourrait le faire croire. Au reste, cette forme mélodique et rythmique, qui diffère sensiblement de celle de la généralité des mélodies populaires françaises, est actuellement très répandue dans ces régions de l'est et du centre, et je l'ai plus d'une fois retrouvée dans des chansons bourguignonnes, lorraines, morvandelles, etc., mais généralement sur des paroles qui ne paraissent pas très anciennes. Tel est le cas pour cette chanson-ci, qui, par sa forme, son style et son esprit, ne rentre guère dans le genre habituel de la chanson folk-lorique ; néanmoins nous avons cru devoir l'insérer comme pouvant appartenir à la classe des chansons de la terre : elle est en effet une sorte de contre-partie de la chanson du *Pauvre laboureur*, d'accent si populaire, celle-ci ; enfin, elle est un des rares spécimens du chant populaire de cette région, l'une de celles, parmi les provinces de France, où la chanson populaire est des moins cultivées.

J. T.



LES POURQUOI

Hongrie et Transylvanie

LIX

POURQUOI LE COCHON HAIT LE CHIEN, LE CHIEN LE CHAT, LE CHAT LA SOURIS[1].

Le cochon reçut une fois un diplôme quelconque. Il en prenait soin comme de la prunelle de ses yeux; mais un jour il dut partir pour un long voyage et ne pouvait emporter son diplôme avec lui. Il réfléchit à ce qu'il pourrait bien en faire et à la fin il se décida à le donner au chien, son meilleur ami, celui-ci devant le lui garder.

En effet, pendant un certain temps, le chien en prit fidèlement soin, mais une affaire pressante l'obligea aussi à partir. Que faire du diplôme? Il n'avait d'autre connaissance que le chat; c'est donc à celui-ci qu'il le confia. Le chat le garda bien quelque temps, mais à la longue il s'ennuya, car il ne pouvait pas faire ses causeries dans le voisinage. Seulement comme il ne connaissait personne, il ne savait à qui confier le précieux dépôt, et le cacha au grenier derrière une grosse poutre. Puis il s'en alla voisiner sans le moindre souci.

Vers le soir il retourna au logis, chercha le document, mais les souris l'avaient complètement rongé. Quand le chien revint, le chat ne put lui remettre le diplôme et le cochon à son tour le réclama aussi en vain au premier.

Or c'est depuis ce jour-là que le cochon ne peut plus souffrir le chien, le chien le chat et le chat la souris.

Hongrie. *L. Arany, Eredeti népmesék. Pest, 1862* (Contes populaires originaux, p. 316).

[1] Cf. R. t. II, p. 436, une légende (allemande) sur le même sujet.

LX

Pourquoi le chien chasse le lièvre

Au temps où les animaux étaient encore tous bons amis, ils se rassemblèrent une fois pour jouer; le lièvre et le chien étaient de la partie. A cette époque la plante des pieds du chien était aussi poilue que celle du lièvre. En jouant le lièvre poussa le chien dans le feu, de sorte que les poils du dessous de ses pieds brûlèrent complètement. Alors le chien se fâcha contre le lièvre et depuis ce temps il le pourchasse toujours.

Egyhàzas-Kér. Comitat Torontàl, *L. Kàlmàny. Szeged nèpe.* (Le peuple de Szeged). Szeged, 1891, t. III, p. 170.

LXI

Pourquoi la queue du lièvre est si courte[1]

Un jour que le chien et le lièvre voyagaient ensemble, il faisait un temps de loup, et le lièvre dit à son compagnon qu'il serait bon de faire du feu, car il avait froid. Le feu fait, le chien s'y chauffa à son aise et ne permit pas au lièvre de s'en approcher. Alors le lièvre irrité poussa l'autre dans le feu, mais celui-ci fit un saut et attrapa la queue de son adversaire. La queue n'y résista pas, un petit bout seul tint ferme. C'est depuis lors que les lièvres ont une queue si courte.

Szoreg Comitat Torontàl. *L. Kàlmàny, Szeged nèpe*, t. III, p. 171.

LXII

Pourquoi les ramiers ne savent pas faire de nids

Sais-tu pourquoi le ramier construit des nids si misérables, composés seulement de quelques branches sèches?

Je te le dirai.

Le ramier pria la pie de lui apprendre à bâtir son nid, car sous ce rapport la pie est passée maîtresse; elle sait construire des nids inac-

[1] Cf. t. V, p. 244, deux légendes nivernaises sur ce sujet.

cessibles pour l'autour et le faucon. La pie consentit volontiers et pendant qu'elle ajustait les branches l'une sur l'autre, elle ne cessait de répéter à sa manière :

— Csak igy, csak ùgy ! Csak igy, csak ùgy ! (C'est ça, c'est ça !)

Le ramier répliquait :

— Tùdom, tùdom, tùdom ! (Je sais, je sais, je sais !)

La pie le laissa dire, mais à la fin elle perdit patience : « Eh bien, puisque tu le sais, fais-le toi-même ! » et elle abandonna son œuvre à moitié terminée. Le ramier en resta là, et encore aujourd'hui il n'a pas appris à bien faire son nid.

Nagy-Koeroes. Comitat Pest-Pilis-Solt. — *Magyar népkoeltési gyüjtemény* (Recueil de la poésie populaire hongroise[1], t. I, p 492).

LXIII

Pourquoi les épis sont si courts

Au commencement l'homme ne devait creuser qu'un seul sillon. C'est Dieu qui l'ordonnait ainsi, mais en revanche il féconda les tiges de telle sorte qu'elles étaient remplies de grains du haut en bas. Le premier homme, pendant qu'il se contentait d'un seul sillon, récolta assez pour en pouvoir vivre, mais le diable lui donna l'idée d'en tracer plusieurs afin de faire une récolte plus abondante, et l'homme céda à la tentation. La punition de Dieu ne se fit pas attendre. Le jour de la récolte, quand l'homme insatiable regardait avec fierté son abondante moisson, Dieu apparut soudain, prit les tiges dans la main et les frotta de bas en haut de manière à n'y laisser que des épis de la longueur d'un doigt. Puis il ajouta : « Homme, écoute-moi. Puisque tu es si insatiable et n'as pas obéi à ma parole, te voilà puni. Dès à présent tu pourras labourer autant que tu voudras, moi, je ne te donnerai qu'autant qu'il me plaira. »

Depuis lors l'homme travaille beaucoup, mais Dieu ne lui donne que ce qu'il lui semble bon.

(Pays des Székelys. *Népkoeltési gyüjtemény*, t. I, p. 493.)

[1] Ce recueil important, édité par la *Société Kisfaludy* et rédigé par MM. *L. Arany* et *P. Gyulai*, compte jusqu'à présent trois volumes.

LXIV

Pourquoi l'ane est devenu ane

Quand Dieu eut créé le monde, il rassembla tous les animaux et donna un nom à chacun. On te nommera « cheval », toi « lion », toi « loup », toi « ours », « renard » et de sorte à chacun. Puis il leur ordonna de revenir le lendemain pour être examinés s'ils n'avaient pas oublié leurs noms.

L'âne était à cette époque un gentil, joli petit animal, il n'avait pas de longues oreilles, et Dieu lui avait donné un des plus jolis noms en lui recommandant bien de ne pas l'oublier.

Lorsque le lendemain les animaux furent rassemblés, chacun sut bien dire son nom, excepté l'âne, qui l'avait oublié.

Là-dessus Dieu se fâcha, prit les deux oreilles de l'animal et les allongeant d'un coup vigoureux, il lui dit :

« Eh bien, âne que tu es, tu oublies si vite ! »

Depuis lors le pauvre est resté « âne » et il a gardé ses longues oreilles.

(Budapest, *Népkoeltési gyüjtemény*, t. I. p. 495).

LXV

Pourquoi dit-on que le « musz'aj » (es muss sein) est un grand seigneur

Lorsque Dieu eut décidé de chasser Adam et Eve du paradis, il leur envoya d'abord l'archange hongrois, Gabriel. Adam et Eve, devenus prudents depuis qu'ils ont mangé le fruit défendu, cherchent à sortir du pétrin. A l'arrivée de l'archange ils sont remplis de prévenance et lui offrent un repas magnifique. Gabriel se sent tout ému de cette attention et le cœur gros de pitié pour ses hôtes il retourne auprès de Dieu, le priant de confier à un autre cette mission difficile.

Alors Dieu envoya l'archange roumain Florian, car il le savait plus obéissant et moins sensible. Adam et Eve sont justement à table, quand Florian fait son entrée, en espadrilles, tête nue, et un gros bâton dans la main. Il souhaite humblement le bonjour et annonce le but de sa visite. Adam lui demande tout vertement : « As-tu un papier signé ? »

— « Non », bégaie Florian et il retourne au ciel complètement ahuri.

Pour en finir Dieu envoya l'archange allemand Michel. Adam et Eve ayant une peur bleue devant celui-ci, pour l'apaiser le régalèrent encore plus somptueusement que l'archange hongrois. La table était surchargée de bonnes choses, surtout de saucisses et de bière. L'archange ne se fit pas prier et quand il fut bien bourré, il tira son épée en disant : « A présent f...ez-moi le camp. » Adam et Eve le supplièrent d'être clément, mais Michel fit la sourde oreille et cria : « Muszàj ! » (es muss sein).

Nos premiers parents eurent beau faire, ils durent quitter immédiatement le paradis. Depuis lors le « Muszàj » est resté implacable.

(Transylvanie, *Nèpkoeltèsi gyüjtemèny*, t. I. p. 790).

LXVI

Pourquoi la Theiss est sinueuse

Le monde était déjà créé. Montagnes, vallées, fleuves et rivières, tout était prêt, seul la Theiss errait encore autour du trône de Dieu.

— Hélas ! que dois-je faire de ta pauvre tête ? dit le bon Dieu.

— Ne t'inquiète-pas, mon père, dit Jésus-Christ, je sais déjà ce qu'il y a à faire !

Puis il prend une charrue d'or, y attelle un âne et commande à la Theiss de le suivre partout dans le sillon. Après cela il commence à labourer, creuse le lit de la rivière et celle-ci à le suivre partout. Mais comme il y avait beaucoup de chardons par-ci, par-là, l'âne ayant faim, et, grand amateur de cette délicatesse, voulait en happer un peu partout et ne marchait pas droit devant lui, mais trainait la charrue en zigzag. C'est pourquoi le cours de la Theiss est tellement sinueux.

(Hod-Mezoe-Vàsàrhely. Comitat Csongràd, *Nèpkoeltès gyüjtemèny*, t. I. p. 497.)

LXVII

Pourquoi le cheval a toujours faim, tandis que l'ane se contente de la moindre nourriture

Jésus-Christ voulait un jour passer une rivière ; mais comme il n'y avait ni pont, ni nacelle, il ne pouvait y parvenir. En regardant autour de lui il aperçoit un cheval et un âne broutant au bord de la rivière. Il pria alors le cheval de le transporter sur l'autre rive, mais celui-ci répondit :

— Je n'y songe guère. J'ai faim et je veux manger.

— Eh bien, mange toujours, mange sans cesse, lui dit Jésus-Christ, mais jamais à ta faim !

Ensuite il appela l'âne. Celui-ci accourut et le transporta sans mot dire.

— Puisque tu t'es montré bienveillant envers moi, je te bénis : je veux que tu trouves partout ta nourriture et qu'un rien te rassasie.

C'est pourquoi le cheval, quoiqu'il mange jour et nuit, n'assouvit jamais sa faim, tandis que l'âne mange avec bon appétit n'importe quel fourrage et qu'il se rassasie de chardons, comme si c'était le meilleur foin du monde.

(Hod-Mezoe-Vàsàrhely. Comitat Csongràd, *Nèpkoeltèsi gyüjtemèny*, t. I, p. 507.)

LXVIII

Pourquoi la feuille du roseau est tachetée

Quand Jésus, monté sur un âne, allait à Bethléem, son baudet eut faim. Ayant aperçu des roseaux au bord du chemin, il voulut en happer une feuille au passage ; mais Jésus était pressé, il ne pouvait pas attendre. Ainsi le baudet ne parvint pas à arracher la feuille, il y laissa seulement la marque de ses dents. Depuis toutes les feuilles de roseau portent la marque de ses trois dents.

(Plaine hongroise, *Nèpkoeltèsi gyüjtemèny*, t. I, p. 508).

LXIX

Pourquoi l'ane porte une croix sur le dos

Sais-tu d'où vient la croix roussâtre qu'on voit sur le dos des ânes ? C'est que le sang du pauvre Jésus le teignit, lorsque blessé on le mit sur l'âne. A partir de cette époque chaque âne porte cette croix.

(Plaine hongroise, *Nèpkoeltèsi gyüjtemèny*, t. I, p. 509).

LXX

Pourquoi tremblent les feuilles du peuplier

Lorsqu'on voulut crucifier le Christ, on alla d'abord au chêne pour en prendre le bois ; mais il tint ferme. Le saule leur échappa en se courbant à droite et à gauche. Le sapin se défendit par ses aiguilles.

Quant au peuplier, il eut beau résister, il fut portant coupé. Toutes ses feuilles en tremblèrent. Il tremble encore aujourd'hui, car il a peur qu'on ne se serve de son bois pour y crucifier quelqu'un.

Dées. Comitat Szolnok-Doboka, *Magyar Nyelvoer.* (Conservateur de la langue hongroise[1] t. xii, p. 46).

LXXI

Pourquoi se penchent les branches du saule pleureur

Lorsque les Juifs poursuivaient Notre-Seigneur Jésus-Christ, il s'assit fatigué sous un saule, car le saule est l'arbre le plus doux, il n'a aucune branche piquante. Sitôt Notre-Seigneur assis, l'arbre se pencha sur lui. Ses branches ne se redressèrent plus depuis.

(Yàzova. Comitat Torontàl. *Kàlmàny, Szeged nèpe,* t. ii, p. 139).

LXXII

Pourquoi les charpentiers en veulent a saint Pierre

Un jour que Notre-Seigneur Jésus-Christ cheminait sur la terre avec saint Pierre, ils passèrent devant une auberge, dans laquelle on faisait grand vacarme : c'était des charpentiers qui s'y amusaient. Pierre voulut savoir à tout prix quelles gens se trouvaient là-dedans. Notre-Seigneur eut beau lui dire : Pierre, n'y va pas, on te battra ! il ne l'écoutait pas. Notre-Seigneur voyant qu'il avait affaire à un sourd, le laissa agir, mais il lui flanqua, sans que l'autre s'en aperçut, une contre-basse sur le dos, puis s'en alla. Pierre entre à l'auberge, la contre-basse sur son dos : il arrivait comme tambourin à noce. Aussi lui fit-on fête et tous de crier « en avant le violon ! » car on le prenait pour un Tsigane. Pierre se récuse en vain en disant qu'ils se trompent, les charpentiers ne font aucun cas de ses paroles, et plus il se défend, plus les autres s'obstinent à vouloir l'entendre. A la fin l'éternel refus du bonhomme les ennuya et ils tombèrent sur lui. Voyant que c'était sérieux, notre saint prit le large et courut après Notre-Seigneur. Celui-ci était déjà loin et Pierre eut grand peine à le rejoindre. Lorsqu'il l'eut rattrapé, il se plaignit amèrement de ce qui lui était arrivé. Notre-Seigneur lui répondit seulement : « Ne t'avais-je pas prévenu ? » Mais Pierre ne se

[1] Revue linguistique importante, aujourd'hui dans sa 21e année. Rédacteur M. *G. Szarvas.*

contenta pas de si peu, l'idée de la vengeance le hantait et il demanda à Notre-Seigneur qu'est-ce qui fâchait le plus les charpentiers. Notre-Seigneur lui répondit que c'étaient les nœuds qu'ils trouvent dans le bois. Alors Pierre le pria de mettre beaucoup de nœuds dans les arbres pour que les charpentiers aient grand mal à les en extraire ; il voulait même que ces nœuds fussent en fer, afin que leurs outils s'y brisassent. A cela Notre-Seigneur ne consentit pas, mais pour donner une leçon aux charpentiers et contenter en même temps Pierre, il mit des nœuds — mais seulement en bois — dans chaque arbre. Malgré cela on en trouve toujours d'assez durs, et quand les charpentiers tombent sur un pareil, ils ne se lassent pas de maudire Pierre, car ils savent que c'est à lui qu'ils doivent ce cadeau agaçant.

(Szajan Comitat Torontal, *Kàlmàny Szeged nèpe*, t. II, p. 141).

D'après une variante, c'est à cause des jurons des charpentiers que Jésus leur inflige cette punition. Dans cette variante, les nœuds proviennent du crachat de saint Pierre (*Ethnologische Mittheilungen aus Ungarn*, t. II, p. q.)

LXIII

Pourquoi le timon du grand chariot[1] est cassé

Une fois que saint Pierre conduisait un cheval aveugle, attelé à son chariot, il rencontra la voiture d'un ivrogne. En vain voulut-il l'éviter, l'autre ne céda pas, et il frôla avec son attelage le chariot du saint. Par le choc, une quantité de paille se répandit, et le timon fut brisé (la paille répandue explique la formation de la voie lactée).

(Szoereg, *Kàlmàny Szeged nèpe*, t. III, p. 181).

LXIV

Pourquoi il n'y a pas de Juifs au ciel

Jadis le ciel était plein de Juifs. Saint Pierre se fâcha qu'on accordât tant de place à des gens qui remplissaient le ciel de leur vacarme, et même là ne pensaient qu'à tromper le Hongrois. Il s'adressa alors à saint Paul : « Viens, que je te dise quelque chose », puis il lui parla tout bas à l'oreille. Saint Paul ne dit rien, il hocha seulement la tête

[1] Grand Chariot, la constellation de la *Grande Ourse*.

et partit avec lui. Arrivés à la porte, Pierre passa un tambour autour du cou, et ils sortirent. Une fois dehors, il ouvrit la porte toute grande, puis commença à battre le tambour. A ce roulement, soudain les Juifs dressèrent l'oreille et se demandèrent : « Vosi dojsz? » (was ist das? qu'y a-t-il?) Tout à coup l'un d'eux s'écrie : « Une licitation, une licitation ! » A ces mots, les Juifs accourent de tous côtés, se précipitent vers la porte en se poussant à qui mieux mieux pour arriver le premier. Même quelques âmes d'élus, qui voulaient entrer en ce moment, furent culbutées par eux. Enfin ils étaient tous dehors.

Saint Pierre n'attendait que cela. Le dernier sorti, vite il poussa la parte, et la ferma violemment au nez des Juifs. Depuis aucun Juif n'a franchi le seuil du Paradis[1].

(Patohàza. Comitat Szathmàr. *Magyar Nyelvoer*, t. XVII, p. 470.)

LXV

Pourquoi les Juifs ne mangent pas de porc[2].

Lorsque les Juifs eurent crucifié Notre-Seigneur Jésus-Christ, un porcher vint dans les environs avec ses porcs pour les faire paitre. Ses bêtes se frottèrent à la croix et les Juifs ne sachant pas quel côté de leur corps l'avait touchée n'en mangèrent plus du tout, pour ne pas tomber sur le côté suspect. Depuis ce temps ils ne mangent plus de porc.

(O. Szent-Ivàn. Comitat Torontal. *Kàlmàny Szeged nèpe*, t. III, p. 172).

LXXVI

Pourquoi saint Sylvestre n'a pas de culotte

Il y avait une fois un Allemand. Un jour il alla chez un tailleur et commanda une paire de pantalons *pour tous les saints* (il voulait dire *pour la Toussaint*). Notre tailleur s'exécuta, mais quand il arriva à saint Sylvestre, il n'avait plus de drap. C'est pourquoi ce saint resta sans culotte.

(Deszk, Comitat Torontàl. *Kàlmàny Szeged népe*, t. III, p. 177.)

[1] Cf. cette tradition avec les ruses dont se servent : 1° saint Jean pour faire sortir trois violoneux du Paradis. Sébillot. *Contes populaires* 1re série n° 65, 2° saint Pierre pour en expulser les flibustiers de Saint-Domingue. *Revue des Trad.* pp., t. I, p. 160.

[2] Cf. t. IV p. 362 ; P. les juifs ne mangent pas de porc, etc, p. 409. P. les Arabes ne mangent pas de porc.

LXXVII

Pourquoi il n'y a pas de saints dans les temples protestants

(Abrégé)

Il y avait une fois un pauvre pasteur protestant qui, n'ayant pas de cave, mettait son lait dans le temple, en pensant que l'endroit était assez frais pour que le lait s'y caillât. Le sonneur s'en aperçut vite et comme il avait des griefs contre le pasteur, il trouva bon de lui écrémer son lait tous les matins. Le pasteur ne pouvait s'imaginer par quel miracle son lait n'avait jamais de crème. Un jour que le sonneur allait du temple pour opérer son larcin, le pasteur le suivit. Notre fripon était au beau milieu de son manège lorsqu'il entendit les pas de ce dernier. « Sauve qui peut, » pensa-t-il, et après avoir barbouillé de crème la bouche du saint, qui se trouvait au-dessus des pots de lait, vite il se cacha avec son butin sous un banc. Le révérend en l'apercevant lui demande : « Que cherchez-vous là ? » « Un bouton que j'ai perdu, » répondit le malin, et le pasteur de le louer encore pour son esprit d'ordre et d'économie. Puis, en allant à ses pots de lait, il remarque que la crème manque de nouveau. « Ce doit être l'œuvre du bon Dieu, » pense-t-il, en levant pieusement les yeux vers le ciel.

« Eh, comment ? » s'écrie-t il tout à coup, apercevant le saint barbouillé : « C'est toi, saint sacripant, qui manges ma crème ? Que le diable t'emporte ! Je t'apprendrai à toi et à tes fameux compagnons à vous régaler aux dépens des honnêtes gens ! Vous ne resterez plus ici un seul instant ! » Là-dessus le sonneur de faire chorus avec lui : « N'est-ce pas, M. le pasteur ? Qui aurait cru que même les saints sont capables de faire pareille chose ? A votre place je ne garderais plus de tels voleurs. Il parlait ainsi le gredin parce qu'il devait les épousseter chaque samedi et il se serait volontiers débarrassé de cet ouvrage.

On expédia en effet tous les saints du temple et depuis il n'y a plus de saints dans aucun temple protestant.

(Oroshàza. Comitat Békés. *Magar Nyeloer*. t. v. p. 327).

LXXVIII

Pourquoi il n'y a pas de bonnes femmes au monde[1]

Il n'y avait que trois bonnes femmes au monde. L'une fut dévorée par les mouches entre les deux noëls (le nouvel an est nommé par les Hongrois *petit noë*), l'autre gela pendant la canicule entre deux

[1] Cf. avec le dicton satirique de la Haute-Bretagne : il n'y a jamais eu que deux bonnes femmes ; l'une s'étrangla en mangeant l'autre.

fourrures, la troisième mourut de maladie. Depuis l'espèce des bonnes femmes est disparue.

(Gocsej Contrée sud. du comitat Zala. *Magyar Nyeloer*. t. XIV. p. 425.

LXXIX

Pourquoi dit-on pauvre Tartare d'un mari qui a épousé une Mégère.

A l'époque de l'invasion tartare en Hongrie il y avait un Hongrois possédant une femme fort belle, mais extrêmement querelleuse. Une bande de Tartares tomba sur leur demeure pour la piller. Le chef de la bande vit la jolie femme, et ravi de sa beauté, il ne songea plus qu'à l'enlever. Vite, il la prend en croupe avec lui et s'enfuit au galop.

Le pauvre homme accompagna le ravisseur et sa captive d'un regard plein de tristesse, puis s'écria avec un gros soupir :

Pauvre Tartare !

Le mot désigne encore aujourd'hui tout homme ayant montré trop d'ardeur à épouser une mégère.

(*M. Jokai. A magyar nép élcze* (l'esprit du peuple hongrois, p. 26).

EUGÈNE BINDER.

RITES DE LA CONSTRUCTION[1]

IX

La pose de la première pierre d'un hôpital fut faite par lady Dufferin ; elle dépose un petit flacon où se trouvent quelques pièces de monnaie et *un petit serpent d'or, porte-bonheur infaillible pour l'édifice.* Mme Dufferin. Quatre ans de vice-royauté aux Indes, 2 vol. in-12 (*C. Lévy*, t. II, p. 231).

PH. SALMON.

[1] V. le t. VI, p. 172, 278, le t. VII, p. 37, 207, 315, 353.

LES MINES ET LES MINEURS[1]

XIX

A Keniéba (Sénégal).

Une tradition citée par trois noirs sénégalais qui furent envoyés en 1843 avec la mission Huart rapporte qu'aux environs de Keniéba, près de Bakel, on voit une montagne couverte d'arbres, où se trouve une autre mine : « On nous dit que quiconque y toucherait perdrait la raison ; nous voulûmes persister à y aller : le prince s'y refusa opiniâtrement. On nous dit qu'en ce lieu, l'or n'était pas dans la terre, mais mêlé avec le sable extérieur[2]. »

En Océanie.

Au XVI[e] siècle, des traditions citées par Argensola[3] disent qu'à 300 lieues à l'est des îles de Banda « il y en a une qui est toute pleine de mines d'or et dont les habitants ne sont hauts que de quatre empans ». Il est fait sans doute allusion à la côte occidentale de la Nouvelle-Guinée.

Les Tibétains, suivant Guillaume de Rubrouk[4] ont beaucoup d'or dans leur pays, et celui qui en a besoin fouille le sol jusqu'à ce qu'il en trouve, et cache le surplus dans la terre : car s'il le déposait dans un trésor ou dans un coffre, il craindrait que Dieu lui enlevât ce qui reste.

Chez les Tongouses.

D'après Pargachevski, la tribu des Goldiens, d'origine tongouse, sur les bords du fleuve Amour, prétend qu'on trouve près de la rivière Djujur, affluent de l'Amour, des lamelles d'argent dont ils ont une peur superstitieuse. Ils croient que l'homme qui a le malheur de rencontrer les lamelles d'argent du Djujur est poursuivi pendant tout le reste de sa vie par les mauvais esprits. Ces lamelles paraissent être de même formation que l'argent telluré des montagnes de l'Oural et de l'Altaï[5].

René Basset.

[1] Suite. voir t. II p. 57, 410, 572, t. III p. 546, t. IV p. 393, t. V, p. 124, t. VI p. 144, 240, 313, 338, 436, 485, 669.

[2] Boilat, *Esquisses sénégalaises*. Paris, 1853, in-8, ch. VI, p. 266.

[3] *Histoire de la conquête des isles Moluques*, tr. Grane. Amsterdam, 1706, 3 v. in-12, t. I, L. II, p. 151.

[4] *Voyage* trad. L. de Backer. Paris, 1877, in-16, p. 121.

[5] F. de Lanoye, *le Fleuve Amour* § II. *Tour du monde*, t. I, 1860, N° 7, p. 109.

LÉGENDES DANOISES[1]

(Au C[te] François de Nion).

I

Holger Danske.



Holger Danske est une des figures les plus populaires du Danemark. C'est une sorte de héros national qui représente la force et le courage, l'idéal des ancêtres. Le roi Goetrik, son père, l'avait livré à Charlemagne comme otage, et parmi les capitaines du grand empereur il lutta contre les Sarrasins. Plus tard il fut guerroyer jusqu'aux Indes, et là il mordit à un fruit qui rendit son corps impérissable. On prétend qu'il mourut en France. Il n'en est rien, car de temps à temps il apparaît en des lieux divers, et chaque fois que le Danemark est en danger, il accourt et, marchant devant l'armée, il brandit son rouge écusson pour sauver la patrie.

II

Holger Danske et l'esclave.

Dans les souterrains de Kronborg, de tout temps on entendit d'étranges, d'insolites bruits, des fracas d'armes, comme en font les lances qui se brisent sur les boucliers. Personne n'avait jamais osé descendre dans ces sombres lieux pour se rendre compte d'où venaient ces étranges échos. Un jour pourtant on offrit la vie et la liberté à un esclave condamné à mort, s'il consentait à pénétrer dans ces mystérieuses profon-

[1] Les principales sources de ces légendes sont :

ASPACH : *Diss. de variis superstitionibus.*
HAMMERICH : *Skandinaviske Reiseminder.*
MUNDELSTUP : *Spec. gentilismi et jamnum superstitis.* Hafniæ, 1684.
THIELE : *Danske Folksagn*, 2 vol.
— *Danske Viser fra Middelalderen.*
— RASK : *Morskabslœsning.*
— VIERUS : *De prœstigiis Dœmonum.*

deurs et s'il s'engageait à rapporter fidèlement ce qui lui aurait été donné d'y voir. Tremblant d'effroi, il accepta l'offre comme allant à une mort probable. Bientôt une énorme porte aux battants de fer lui barra le passage, mais sans que l'esclave y eût même frappé, cette porte s'ouvrit d'elle-même devant lui.

Il se trouva alors dans une vaste salle d'armes, au milieu de laquelle une lampe fumante était suspendue, projetant autour d'elle une lumière vague. A l'entour d'une vaste table de pierre étaient assis des preux bardés de fer, reposant sur leurs bras croisés, leurs fronts courbés. Holger Danske, se tenant au bout de la table, les dominait tous ; il se leva, et la table de granit se rompit aussitôt, car la barbe du preux s'y était attachée. Il dit à l'esclave :

— Donne-moi ta main, puisque tu es un homme.

Comme l'esclave au lieu de son bras présentait une barre de fer, Holger Danske la serra si fort que toujours l'empreinte de cette dure étreinte y demeura. Le vieux compagnon de Charlemagne ajouta :

— Je suis heureux de voir que le Danemark nourrit encore des hommes ; va dire à ton maître et roi qu'au moment venu nous viendrons sans être appelés.

III

Dannebrog.

Le roi Valdemar Sejer (le vainqueur) était en guerre avec des païens, des Livoniens. Dans une bataille où le sort était incertain, l'archevêque Andréas, de Lund, monta au sommet d'une colline, et environné de tout son clergé il adressa au ciel une fervente prière pour qu'il accordât la victoire aux armes danoises.

Et voici que, tandis que le pontife avait les bras levés vers le ciel, les Danois étaient victorieux, et au contraire les païens quand les bras affaiblis du vieillard s'abaissaient vers la terre. Les prêtres, ayant observé ce singulier phénomène, soutinrent les bras de l'archevêque et mêlèrent leurs prières aux siennes.

Rude avait été le combat et bien des guerriers des deux côtés avaient mordu la poussière ; les Danois mêmes avaient perdu leur drapeau, quand, ô miracle ! du ciel tomba une rouge oriflamme, traversée d'une grande croix blanche, qui aussitôt procura la victoire aux chrétiens. Depuis, ce merveilleux drapeau a été pieusement conservé, et invincibles sont les armes danoises lorsque des hommes purs se battent sous le Dannebrog.

IV

Le trésor.

Les Suédois guerroyaient contre les Danois. Rudes étaient les combats et cruel et impie était l'ennemi. Il ne respectait rien, ni les temples élevés au Seigneur, ni les prêtres en prières, ni les vierges. Après un combat, les Suédois voulaient de l'or, beaucoup d'or, et tous, prêtres ou paysans, gentils ou vilains, rusaient de leur mieux pour conserver leur bien. Or, voici comment s'y prit un fin matois :

C'était un paysan qui dans un moment de sainte colère avait tué un capitaine suédois, puis il s'était emparé de deux sacs d'or que possédait ce capitaine. Les Suédois connurent bien vite le crime et en tout lieu fut donné la chasse au meurtrier. Un jour qu'il était sur le point d'être pris, il s'était dissimulé derrière la porte pendant que les Suédois entraient dans la maison, et il avait si grand peur, non seulement pour sa vie, mais encore pour le trésor, qu'il s'en fut aussitôt dans une forêt épaisse et sombre où, sous un arbre séculaire, il enterra son or. La guerre finie, notre homme s'en fut à sa cachette, mais jamais il ne put retrouver l'endroit. Tous les arbres étaient semblables et leur épais feuillage dissimulait complètement la mystérieuse cachette. Pour mieux se rendre compte de l'état des lieux, l'infortuné monta alors sur un monticule et de cette hauteur il distingua parfaitement l'endroit où reposait le trésor. Il s'y précipita, ne le trouva plus, remonta sur le monticule, reconnut encore l'endroit cherché, mais chaque fois qu'il descendit, il ne trouva plus rien.

Il devint insensé et dans son étrange folie il descendait et remontait sans cesse.

Bien des années après sa mort, un bucheron, simple d'esprit, accablé par la fatigue, laissa tomber sa cognée dans cet endroit, et, par hasard, mit au jour l'or rutilant et fauve, le trésor trop bien caché.

V

L'image.

Quand on chassa les moines, quand la dernière nonne à la robe noire et à l'âme blanche fut partie, quand la religion dure et froide de Luther régna en Danemark, et qu'il fallut prier à l'heure, sans musique, sans fleurs et sans encens, enfin quand les âmes irrémédiablement lasses

n'osèrent plus s'élever vers la divine image de la *Vierge-Mère*, on descendit des murailles, devenues soudain blanches, les naïves peintures de jadis. Des mains grossières et sacrilèges abattirent les statues dorées des saints.

Dans une église de Seelande était une statuette de bois, jaunie par le temps. Elle représentait, naïvement façonnée, un vieillard à la barbe vénérable comme celle de Moïse, un Dieu qui dans ses bras miséricordieux tenait l'enfant Jésus qu'il offrait au monde pour le sauver. Et voici que les hommes en descendant cette image la voulurent porter hors de l'église. Facilement ils arrivèrent à la porte, mais soudain la statue devint si lourde que dix vigoureux Danois ne purent plus la remuer. Frappés d'effroi, ils voulurent alors la remettre à sa place et un seul homme suffit à cette besogne. Cette sainte image, cette statuette à la facture naïve, demeure toujours à cette place bénie où elle est l'objet de la vénération de tous.

VI

Le châtiment.

Un homme partant pour un lointain pays fit venir sa fille et lui remit une somme d'argent en prononçant ces paroles : — Si je viens à mourir pendant mon voyage, tu donneras aux pauvres, je te l'ordonne, cet argent que je te confie.

Le père mourut, mais au lieu d'obéir à sa suprême volonté, la fille employa cet or à l'achat d'une magnifique chaîne d'or qu'elle suspendit coquettement à son cou. Mais aussitôt cette chaîne magique se transforma en un énorme serpent qu'il fut impossible d'arracher. Ce serpent engloutissait toute la nourriture que la jeune fille portait à sa bouche. Bientôt elle mourut de faim, et dans l'église où elle fut enterrée on montre encore l'image de cette femme, le cou entouré par le serpent maudit.

VII

Le monstre.

A Kundby, petit village de Seeland, était un monstre qui demeurait sous la colline dans le voisinage de l'endroit où est l'église. Mais comme très pieux était le peuple, que chaque jour de toutes parts arrivaient hommes et femmes prier le Seigneur, le monstre souffrait mille maux et le bruit des cloches convoquant les fidèles au service divin

l'exaspérait au suprême degré, car chacun sait que les fils de l'enfer détestent ces appels religieux. La démoniaque créature quitta donc le pays et s'en fut à Fyen élire domicile en une caverne abandonnée des bêtes de proie. Un voyageur qui allait de Kundby à Fyen rencontra sur son chemin le monstre qui avait pris le visage d'un homme ordinaire :

— Puisque tu retournes à Kundby après avoir séjourné à Fyen, lui dit le monstre, rends-moi le service de porter ce message ; seulement garde-toi bien de retirer de ta poche la lettre que je te remets avant d'être arrivé à Kundby. Mais aussitôt là tu jetteras derrière le mur qui entoure l'église le parchemin que je te confie.

L'homme consentit à accéder au désir de l'inconnu. Notre voyageur s'étant reposé quelques instants oublia la lettre et la singulière mission acceptée, ce n'est qu'arrivé à Seeland, là où est maintenant le lac Fris, qu'il se souvint et sortit rapidement de sa poche son message. Mais soudain l'eau commença à sourdre sous le sceau de la lettre magique qui s'ouvrit, et c'est à grand'peine que le voyageur put se sauver, car le diabolique sorcier avait caché tout un lac dans les plis du parchemin pour le répandre sur l'église de Kundby. Dieu cependant détourna de l'église cette inondation ; il la localisa dans la plaine voisine et c'est à présent le joli lac Fris.

VIII

Les rats.

Sur une lande désolée du Danemark, les paysans, si maltraités déjà par la nature marâtre, avaient encore à disputer leur maigre grain à d'innombrables rats. Un sorcier, preneur de rats, vint et il promit de détruire tous ces animaux malfaisants, si toutefois on pouvait lui certifier qu'aucun dragon (givre) n'avait été vu auparavant dans le voisinage. Tous, ayant affirmé que le fantastique animal n'avait apparu à âme qui vive, le preneur de rats s'installa au milieu de la lande, fit faire un grand feu, puis debout sur un siège il prononça des paroles magiques, puis saisissant ensuite un grand livre, à haute voix il en lut le grimoire et il attendit. Voici bientôt que de toutes parts arrivèrent une quantité formidable de rats, de souris, de serpents, de bêtes rampantes, horribles à voir, qui se précipitèrent à qui mieux mieux dans le feu qui les dévora. Mais soudain un dragon épouvantable s'achemine, lui aussi, vers le foyer, et à sa vue le sorcier preneur de rats se met à pousser des cris de crainte, se plaignant amèrement d'avoir été trompé, criant que lui aussi à son tour va périr. Et, en effet, l'horrible et cruel dragon, l'entourant de sa queue, l'entraîna avec lui dans le feu qui les dévora.

IX

La sorcière.

Une fois il y avait à la campagne en Danemark une femme vieille, bien vieille et qui malgré ses infirmités ne mourait point. Chaque jour elle appelait la mort et la vie ne voulait point la quitter, car elle était sorcière, disait-on, et chacun sait que les sorcières sont immortelles. On s'en fut consulter d'autres sorcières du voisinage et celles-ci déclarèrent que si l'on ne mettait pas sous le siège de l'agonisante de la paille, elle ne pourrait mourir et traînerait éternellement cette horrible existence. On fit ainsi qu'elles dirent et, chose singulière, la vieille trépassa aussitôt.

X

L'agneau de l'église.

Quand on pénètre dans une église à l'heure où elle est solitaire, où pas une voix ne résonne sous ses arcs sombres, au bruit que font les pas sous la voûte sonore on voit distinctement fuir comme une ombre l'agneau de l'église. Ne sait-on pas qu'en Danemarck toute église est construite sur le corps d'un agneau qui l'empêche de s'écrouler. Oui, on ne construit jamais une église sans enterrer vivant un agneau sous l'endroit même où doit être élevé l'autel. Ce spectre s'appelle alors l'agneau de l'église, et quand un enfant va mourir l'agneau vient souvent danser devant la maison même où agonise le petit être.

XI

La truie des tombeaux.

Dans un village du Danemark en une ruelle étroite apparaît de temps en temps un *Gravso* (truie des tombeaux). C'est le revenant ou le spectre d'une truie enterrée vivante jadis, et quand elle se fait voir, c'est toujours un signe de mort ou de calamité publique. A la veille d'une peste on l'a vu se précipiter entre les jambes des gens et les emporter sur son dos ; à la veille d'une guerre elle fit ainsi pour le veilleur de nuit au moment juste où celui-ci parcourait le bourg en chantant l'heure, et la truie le porta ainsi tremblant d'effroi jusqu'à l'hôtel de ville.

XII

La complainte de l'homme de la mer

Il y avait autrefois dans le Yytland deux époux pauvres qui avaient un seul enfant, une fille nommée Grethe. Un jour qu'ils avaient envoyé leur fille quérir du sable auprès de la mer, elle vit sortir des flots un homme de la mer. Cet homme avait une barbe longue et plus verte que l'onde, il était beau, et mélodieuse était sa voix lorsqu'il parla à la jeune fille :

— Suis-moi, Grethe, disait-il, et je te donnerai autant d'or que tu en peux désirer.

— Ça ne tomberait pas mal, lui répondit-elle en plaisantant, car nous en avons bien peu au logis.

Enfin les mielleuses et prometteuses paroles la séduisirent : elle se laissa entraîner au fond des flots, elle devint l'épouse de l'homme de la mer et en eut cinq enfants.

De longs jours passèrent ainsi. Elle avait oublié son pays et sa foi de chrétienne et elle berçait en chantant son plus jeune enfant. Mais voici qu'elle entendit sonner les cloches du village natal en un jour de fête, et une étrange nostalgie, un désir puissant de revenir prier dans cette église étreignit soudain son cœur. Comme elle pleurait silencieusement, *l'homme de la mer*, ému de son chagrin, lui en demanda la cause. Alors dans un sanglot où elle avait mis toute son âme, elle supplia son mari de la laisser une seule fois encore retourner prier sur la terre. L'homme de la mer ne put pas longtemps résister à sa peine ; il la conduisit au rivage, lui demandant avec instance de ne pas oublier ses enfants et de revenir au plus tôt.

Toute heureuse elle se rendit bien vite au sermon, et pendant que parlait le prêtre on entendit au dehors une voix lugubre qui criait : Grethe, Grethe !

Elle entendait bien ces appels, mais elle se disait qu'il fallait écouter le sermon jusqu'au bout. Le sermòn fini, l'homme de la mer revint de nouveau devant l'église et cria : Grethe, Grethe ! Mais elle ne se hâta pas d'obéir. Enfin une troisième fois il vint encore et d'une voix plus douloureuse encore il appela : Grethe, Grethe ! tes enfants pleurent et te réclament !

Et comme elle ne revenait pas, on l'entendit gémir, puis il disparut au fond de la mer. Grethe s'en fut chez ses parents, laissant l'homme de la mer prendre soin de ses petits, et chaque nuit, quand le flot vient se briser sur la grève, on entend comme un long râle : c'est *l'homme de la mer* qui pleure l'infidèle.

XIII

Le corbeau de nuit.

D'après la légende on peut empêcher les esprits de venir tourmenter les humains en plantant dans le sol même d'où ils s'échappent un pieu bien aiguisé. Il arrive alors, quand on le retire, qu'un corbeau de nuit s'échappe par ce trou, portant à son aile gauche une blessure faite par le pieu. Quand le sinistre oiseau traverse l'espace pour se rendre toujours vers l'est, prenez bien garde de lever les yeux vers lui, car si vous aperceviez alors sa blessure, vous seriez aussitôt vous-même changé en corbeau de nuit, tandis que son âme à lui s'échapperait délivrée de sa peine. — Il est inoffensif ce corbeau de nuit. Laissez-le pousser ces hi ! hi ! dans la nuit sombre et ne regardez jamais de son côté. Il vole toujours vers l'est, vers le saint tombeau.

(*A suivre.*)

FRITZ DE ZEPELIN et VICOMTE DE COLLEVILLE.



LES EMPREINTES MERVEILLEUSES[1]

III

Dans l'Ouganda.

D'après une légende rapportée par Stanley, un des rois à demi-fabuleux de l'Ouganda, le géant Kiméra, était d'un tel poids que ses pieds laissaient leur empreinte sur la pierre : on en montre une qui provient de ce que son pied glissa sur un rocher au moment où il jetait sa lance contre un éléphant[2].

IV

A Sour Djouâb (Algérie).

Dans les ruines de Sour Djouâb, l'ancienne Rapidi, près d'Aumale, les Arabes ayant remarqué sur une pierre une rainure à demi-circulaire qui servait sans doute à l'écoulement de l'huile ou du vin dans un pressoir, prétendent y reconnaitre l'empreinte du sabot d'un cheval gigantesque.

V

Au mont des Oliviers[3].

Le seigneur de Caumont qui fit, en 1418, un pèlerinage à Jérusalem, mentionne l'empreinte du pied du Christ sur un des rochers du mont des Oliviers. « Et partant de leditte vall Josaphat, allay au mont d'Ollivet duquel nostre Seigneur s'en munta au siel et lessa le fourme desson pié en une roche, dans une chapelle qui est au mylieu de l'églize, laquelle est en une monteigne faite en reont ; et monte l'en par XIX degrés de pierre en lequelle aussi fault a paier qui dedans veult entrer.

[1] Cf. le t. VII, p. 427.
[2] Stanley, *A travers le continent mystérieux*, Paris, 1879, 2 v. in-8, t. I ch. XIV p 332.
[3] *Voyaige d'oultremer en Jhérusalem*, publ. par le marquis de la Grange, aris, 1859, in-8 p. 49.

L'auteur de la relation du pèlerinage du seigneur d'Anglure, en 1395, mentionne l'empreinte de deux pieds. « Ou milieu de cette chappelle, y a une petite chappelle ronde faicte à volte de pierre, et droict ou milieu du pavement d'icelle chappelle, en une pierre quarrée de marbre, est l'impression du benoist pié de Nostre-Seigneur Jhesu-Crist qu'il y fist de son digne pié quant il monta ès cieulx le jour de l'Assencion ; et est le pertuis tout ront illec en la ditte volte de pierre. Et darrier la chappelle est l'autre pierre ou l'autre pié senestre de Nostre-Seigneur est descript[1]. »

Cette empreinte est également décrite, mais d'une manière sommaire par un pèlerin de 1480. « Au plus haut lieu du dict mont (d'Olivet), y a une église qui a esté très belle et est toute ronde, au millieu de laquelle y a une pierre sur laquelle estoit Nostre-Seigneur quand il monta ès cieulx à l'Ascension et est figurée la forme de son pied[2]. »

Le frère Jehan Thénaud l'a aussi rappelée dans sa relation[3] de son pèlerinage accompli en 1512. L'église qu'on y avait construite était détruite à l'époque du voyage de Denis Possot (1532), qui ajoute quelques détails à ceux qui précèdent. « Tout contre et joignant, est le mont d'Olivet où Jésus monta aux cieulx et laissa les vestiges de ses piedz. Il y a une picande toute ronde et l'impression des pieds est vers la dextre et non au milieu. Il y a de gros bastimens et y souloit avoir une fort belle église[4]. »

Déjà, au XII[e] siècle (1217), Thietmar énumérant brièvement les stations du pèlerinage à Jérusalem, les citait en passant[5], de même que deux siècles et demi plus tard, le frère Alessandro Ariosto[6].

VI

A Ceylan

Une des plus célèbres empreintes de ce genre est celle qu'on voit à Ceylan au sommet du pic d'Adam et qui passe pour être, suivant les différentes religions, la trace du pied d'Adam ou de Bouddha. « Près du

[1] *Le Saint Voyage de Jhérusalem*, publ. par Bonnardot et A. Longnon, Paris, 1878, in-8, § 80 p. 18-19.

[2] *Le Voyage de la saincte cyté de Hiérusalem*, publ. par Ch. Schefer, Paris, 1882, in-8 p. 78.

[3] *Le Voyage d'outremer*, publ. par Ch. Schefer, Paris, 1884, in-8 p. 110. » *Item* l'église toute ronde, sans couverture, au lieu où nostre Seigneur monta ès cieulx t là apparoissent ses vestiges et ses pas. »

[4] *Le Voyage de la Terre Sainte*, éd. Schefer, Paris, 1890 in-8, p. 170.

[5] Mag. Thietmari *Peregrinatio*, éd. Laurent, Hambourg, 1857, in-4 ch. IX p. 27.

[6] *Viaggo nella Palestina e nell' Egitto*, éd. Ferraro : Ferrare, 1878, in-8 p. 41.

lac, dit Ribeyro, est une table de pierre sur laquelle est l'empreinte d'un pied humain, longue de deux palmes et large de huit doigts : cette empreinte est si bien gravée que, quand elle serait sur la cire, elle ne pourrait pas l'être mieux. Tous les Gentils y ont une grande dévotion, et de tous côtés vont en pèlerinage à cette table, soit pour la voir et lui rendre leur culte, soit pour accomplir quelques vœux qu'ils ont faits... On a planté autour de cette pierre quelques arbres pour rendre ce lieu encore plus vénérable, et afin que les Gentils ne révoquent pas en doute la sainteté de ce lieu, on leur prêche que deux petites montagnes qui sont aux deux côtés de celle-ci, mais beaucoup plus petites et plus basses, s'abaissent par respect devant le pic d'Adam. On ne persuadera pas cela à un homme de bon sens, ni que l'empreinte du pied soit l'empreinte miraculeuse d'un pied d'homme, puisqu'il faudrait que cet homme eût été un géant, et des plus grands ; et il y a toute apparence que cette empreinte a été faite par quelque hypocrite Gentil qui se sera retiré en ce lieu-là, et aura voulu se mettre en réputation[1]. »

Le voyageur chinois Chi-Fa-Hian nous fournit un des plus anciens textes relatifs à cette superstition : suivant lui, Foa (Bouddha) grava l'un de ses pieds au nord de la ville royale et l'autre sur une montagne[2].

Les Musulmans ont substitué Adam à Bouddha, et, suivant une ingénieuse hypothèse de Dulaurier[3], cette transformation aurait eu lieu par l'intermédiaire des gnostiques chrétiens, qu'on sait avoir été en relations avec les Bouddhistes[4]. Un traité gnostique, intitulé *La fidèle*

[1] J. Ribeyro, *Histoire de l'isle de Ceylan*, Paris, 1701 in-12, t. I ch. XXIII p. 174-175.

[2] *Fékoué-Ki ou relation des royaumes bouddhiques*, trad. par Rémusat et Klaproth, Paris, 1836, in-4 ch. XXXVII p. 382. Dans son *Essai sur la légende du Buddha* (2e éd., Paris, 1882 p. 364-366), traité au point de vue unique de la mythologie solaire, M. Senart a attaché une importance exagérée aux reliques de ce genre attribuées à Bouddha ; on verra, par de nombreux exemples, que cette superstition n'est pas particulière au bouddhisme.

[3] *Etude sur l'ouvrage intitulé* : *Relation des Voyages faits par les Arabes et les Persans*, *Journal asiatique*, août-septembre 1846, p. 175-177.

[4] Cf. Cassel, *Aus Literatur und Symbolik*, Leipzig, 1884, in-8 p. 152-229, *Buddhismus und Manichæismus*. C'est ainsi que l'empreinte des pieds de Gautama-Swami, disciple de Mahavira et devenu Bouddha, que l'on voit dans un temple des Djaïnas à Nakhaur, dans le Behar, est vénérée par les chrétiens comme étant celle des pieds de saint Thomas. Cf. un mémoire de Colebrooke-*Transactions of the royal asiatic Society of Great Britain and Ireland*, t. I, part. III p. 520 et la légende des pieds de saint Thomas dans Castanheda, *Historia dell'Indie Orientali*, trad. par Ulloa, Venise, 2 v. in-4, 1577, t. I, 1re part. ch. 61, fl. 86, a.

Sagesse, attribué à Valentin, et dont il ne reste qu'une version copte, renferme ce passage : « J'ai mis l'archôn Kalapatauroth *qui veille sur le Skemmout* (variante : *sur la trace*), *où est marqué le pied de Ieou*, il entoure tous les Eons et l'Himarmenè : j'ai placé cet archôn pour garder les livres de Ieou et les empêcher d'être détruits[1]. » Quelques légendes gnostiques pénétrèrent dans la doctrine de Moh'ammed et Ieou fut aisément remplacé par Adam, étant considéré par les Valentiniens eux-mêmes comme le premier homme.

La tradition musulmane diffère sur un point de la tradition bouddhiste : « On remarque dans l'île de Serendib, dit Abou-Zeïd, une montagne appelée Er Rohoun (du sanscrit *Rohana*) sur laquelle fut jeté Adam, sur lui soit le salut[2]. La trace de son pied est marquée sur le roc qui couronne la montagne, gravée dans la pierre, au sommet de la montagne. *On n'y remarque qu'un seul pied* ; il est dit qu'Adam plaça son autre pied dans la mer. On ajoute que le pied dont la trace est empreinte au haut de la montagne est d'environ soixante et dix coudées de long[3]. » Ce récit d'Abou-Zeïd a été reproduit par Yaqout[4]. Ibn Khordadbeh mentionne la même légende, mais en l'attribuant aux Brahmanes : « Les Brahmanes qui sont les dévots de l'Inde montrent sur cette montagne l'empreinte d'un des pieds d'Adam, dans le roc, ayant la longueur de 70 coudées, et ils racontent qu'une flamme jaillit sans cesse, comme un éclair, du sommet de la montagne. D'après leur dire, Adam aurait mis l'autre pied dans la mer à une distance de deux ou trois journées[5]. » On a vu plus haut cependant que les Bouddhistes placent l'autre empreinte du pied de Bouddha dans l'île même de Ceylan[6]. El Qazouini y fait à peine allusion dans son *'Adjaib el makhlouqât*[7], mais Ibn Bat'out'ah, au XIVe siècle, nous a donné une description détaillée du pèlerinage musulman à l'empreinte du pied d'Adam[8].

[1] Cf. *La Fidèle Sagesse*, ap. Migne, *Dictionnaire des Apocryphes*, Paris, 1856 2 v. in-4, t. I col 1269.

[2] Après avoir été chassée du Paradis terrestre, Eve fut jetée en Arabie.

[3] Reinaud, *Relation des voyages faits par les Arabes et les Persans dans l'Inde et la Chine*, Paris, 1845 2 v. in-18 t. I p. 5-6, t. II p. 7.

[4] *Mo'djem el Boldân*, éd. Wustenfeld, t. III, Leipzig, 1868, in-8°, p. 83.

[5] Ibn Khordadbeh, *Kitâb al Masâlik wa 'l Mamâlik*, éd. Goeje, Leyde, 1889, in-8° p. 64 du texte, 43-44 de la trad. Les mêmes détails se trouvent dans le recueil des *Merveilles de l'Inde*, trad. Devic, Paris, 1888, in-16 122 p. 151-152.

[6] D'après une variante citée p. 64 du texte, note *m*, le mot *la mer* est remplacé par l'*Inde*.

[7] *Kosmographie*, éd. Wustenfeld, Gœttingen, 1848-49, 2 v. in-8° t. I, p. 112, à l'article *Djezirah Seïlân*.

[8] *Voyages*, éd. Defrémery et Sanguinetti, t. IV, p. 179-181.

C'est par les Musulmans que les voyageurs chrétiens et surtout les auteurs portugais eurent connaissance de cette légende et de l'attribution à Adam de l'empreinte merveilleuse. Si le Russe Nikitin ne parle que du tombeau d'Adam sur une colline dans l'île de Ceylan[1], Ludovico Varthema mentionne, par ouï-dire, la trace de deux pieds : « Ung marchant more dict à mon compagnon que, au plus hault de la dicte montagne, il y a une caverne, à laquelle une fois l'an, les hommes dudit pays y vont sacriffier et faire oraison, car ils disent que Adam y fut longtemps à pleurer et faire pénitence et que encores on y voit la forme de ses piedz et que ilz ont environ deux paulmes de long[2]. » Si Osorius[3] et Damian de Goes[4], Odoardo Barbosa[5] et Gaspar Correa[6] reproduisent, en se copiant les uns les autres, la tradition qui y voit le pied d'Adam, tandis que Camoens ne nomme personne[7], Joao de Barros a mieux connu la légende : « Au milieu est une roche de deux coudées... en manière de table : et au milieu est représentée la trace du pied d'un homme, d'environ deux palmes. Elle est tenue en grande vénération par les gens du pays ; ils disent que c'est celle d'un saint homme, originaire du royaume de Delii (Dehi) qui est au-dessous des sources des fleuves de l'Indus et du Gange. Celui-ci posséda cette île où il vécut pendant de longues années, apprenant aux hommes à croire et à adorer un seul Dieu, créateur du ciel et de la terre, appelé Deounou. Ensuite il retourna au royaume de Delii où il avait une femme et des fils..... A cause de cette croyance païenne, les nôtres se mirent à appeler cette montagne le pic d'Adam, tandis que son nom réel est Budo (Bouddha)[8]. »

A ces témoignages on peut joindre ceux d'Arnold (*Paralipomena ad Wagenseilii Sotam* p. 1164) citant Albert Herport (*Itiner. Oriental*

[1] Major, *India in the fifteenth Century*, Londres, 1857, in-8, 3e partie *Travels of Nikitin* p. 20.

[2] *Les voyages de Ludovico de Varthema ou le viateur en la plus grande partie d'Orient*, trad. par Balarin de Raconis, éd. Schefer, Paris, 1888 in-8 p. 203.

[3] *De Rebus Emmanuelis regis Lusitaniæ*, Cologne 1574, pet. in-8, f° 144, *a*.

[4] *Chronica do serenissimo senhor Rei D. Emmanuel*, Coïmbra, 1790. 4 parties in-4°, 2e partie, ch. XI p. 337. « Auprès du lac est une pierre, où l'on voit la trace du pied d'un homme, que les gens du pays disent être notre père Adam, qu'ils appellent Adambaba : c'est de là qu'il monta au ciel. Près de ce lac est un ermitage avec une sépulture où ils croient que les corps d'Adam et d'Ève ont été ensevelis. »

[5] Ap. Ramusio, *Primo volume et Terza editione delle Navigationi et Viaggi*, Venise, 1563, in-f°, f° 314, *c. d*.

[6] *Lendas da India*, t. I, 2e partie, Lisbonne, 1859 in-4° p. 650-651.

[7] *Os Lusiadas*, Paris. s. d. in-18 jés. ch. X, octave 126 V. 1-4.

[8] *Da Asia*, IIIe décade, 1re partie, L. II, Lisbonne 1777, in-8° p. 115-116.

p. 173) et Joris Van Spilbergen (*Itiner primum*, p. 41), de Mandeslo (*Itineraire* L. II, p. 145), de Verhusius (Part. IX p. 31) et de Hermann Bree (*India Orientalis*, part. VIII, p. 74) rassemblés par Fabricius[1].

Enfin le roman de Sri-Rama, version malaie du Ramayâna, fait aussi mention de cette empreinte[2].

VII

Chez les Babisa.

On a vu plus haut (n° 1) cette tradition exister dans l'Ouganda : une autre population, également de race bantoue, les Babisa, établie au nord du lac Bangouéolo, possède une légende analogue à propos d'une semblable empreinte. Un homme de leur race, nommé Loukérenga, vint du couchant avec un petit chien. Il traversa la Loualaba sur une natte en guise de radeau et débarqua sur des rochers où l'on voit encore la trace de ses pas, celle des pieds du chien, et même l'empreinte d'un bâton qu'il avait coupé avec sa hache. Cet endroit se nomme Outchéhoua[3].

La même tribu attribue encore à un être divin, Moungou, ou Mouloungou, l'empreinte d'un pas qui existe dans une île du Bangouéolo, appelée Lifoungé. Une autre trace, de quinze pouces de long, se voit sur les rochers, au bord du Chambézi[4].

VIII

Chez les Betchouanas.

Les Betchouanas, tribu bantoue du sud de l'Afrique, prétendent reconnaître l'empreinte du pied de leur ancêtre Matsieng, près d'une grotte dans une chaîne de montagnes, à huit ou six milles au nord de Kolobeng[5].

RENÉ BASSET.

[1] *Codex pseude pigraphus veteris Testamenti*, Hambourg, 1713-1723, 2 v. in-8, t. I p. 30-31 et t. II p. 22-23.

[2] *Geschiedenis van Srie Rama*, pub. par Roorda van Eysinga, Breda, 1843, in-4° p. 135, cité par Dulaurier, *Op. laud.* p. 179, note 1.

[3] Cf. Livingstone, *Dernier journal*, Paris, 1876, 2 v. in-8 t. II ch. XI p. 331

[4] D. Livingstone, *Dernier journal*, t. I. ch. XII p. 340.

[5] D. Livingstone, *Op laud.*, t. I ch. VIII p. 257.

DEVINETTES POPULAIRES ROUMAINES

1. En haut tonne, en bas résonne, tous les enfants se rassemblent.
2. Le panache de la cigogne touche (frappe) la porte de la ville.
3. Le pendant d'oreilles de la princesse au fond du pot.
4. Les cerfs gueulent et les biches se rassemblent.
5. Au milieu du village beugle le taureau de l'empereur. — *La cloche.*

1. Sieur Stan le voûté !
2. Qu'est-ce qui est sans bout ?
3. Qu'est-ce qu'on ne peut pas attacher à la haie ? — *Le chemin.*

Qu'est-ce qui passe la frontière (par la douane) sans être remarqué ? — *Le vent.*

1. Le champ est blanc, ses brebis sont noires ; qui les conduit les rassemble ; qui les fait paître (qui les paît) les connaît; qui les voit ne les croit pas.
2. Le champ est blanc et le seigle est noir. — *L'écriture.*

1. Qui est-ce qui reste au-dessus de l'eau et n'en boit pas ?
2. Qui est-ce qui reste au dessus de l'eau sans se mouiller ?
3. Tu t'enfuis et je te poursuis. — *L'ombre.*

J'ai un arbre avec douze rameaux : dans chaque rameau il y a quatre nids, dans chaque nid il y a sept œufs. — *L'an, les mois, les jours, les nuits.*

1. Qui est-ce qui fuit toujours et laisse ses intestins en route ?
2. Qu'est-ce qui est petit, tout petit, et fait une belle haie ?
3. Elle est toute petite, et j'embellis le monde avec elle ? — *L'aiguille.*

Qu'est-ce qui passe au dessus de l'eau sans faire de vagues ? — *Le cri.*

Il y a un être qui ne peut pas souffrir un semblable ? — *Dieu.*

1. Celui qui le fait n'en a pas besoin ; celui qui l'achète ne le désire pas, et en a besoin celui qui ne le voit pas.
2. Celui qui le fait n'en a pas besoin ; celui qui l'achète ne s'en sert pas ; celui qui en a besoin ne le sait et ne le voit pas. — *Le cercueil.*

Qui est-ce qui se promène sans quitter sa maison ? — *L'escargot.*

Qu'est-ce qui reste toujours dans l'eau, et ne pourrit jamais ? — *La langue.*

Quand j'ai de l'eau, je bois du vin; quand je n'ai pas de l'eau, je bois de l'eau. — *Le meunier.*

Qu'est-ce qui devient plus grand à mesure qu'on en ôte? — *La fosse.*

Qui est-ce qui se promène la nuit au village et après qui les chiens n'aboient pas? — *La fumée.*

Quand j'étais vivant j'ombrageais volontiers tous les passants; mais maintenant, après ma mort, j'ai une toute autre destinée: je supporte toujours des vivants au dessus et au dessous de moi. — *Le vaisseau.*

Je naquis au bois, je vécus au bois, et quand on m'emmena au village on me força à jouer. — *La flûte.*

Devinez: Qui est-ce qui voyage jour et nuit et ne se fatigue jamais? — *La rivière.*

1. Les voleurs sont entrés, ils ont pris les habitants et la maison est sortie par la fenêtre.
2. J'entre dans la maison pour me sauver, et la maison sort par la fenêtre.
3. La maison fait du bruit, les habitants sont muets; les hommes vinrent, prirent les habitants, et la maison sortit par la fenêtre. — *Le poisson dans un filet.*

Sur des ponts de fer passent beaucoup de milliers; on leur coupe la tête, et on change leur nom. — *Le blé.*

Quatre frères jumeaux sont toujours ensemble vêtus du même habit. — *Les quatre quartiers d'une noix.*

Qui est-ce qui traverse la rivière sans se mouiller? — *Le veau dans le ventre de sa mère.*

J'ai quatre sœurs; elles courent l'une après l'autre sans se toucher jamais. — *Les roues d'une voiture.*

De toutes les choses je suis la plus grosse; je suis si grosse que je remplis tout l'appartement. Pendant la journée je suis honteuse et pendant la nuit je vois très bien. — *La lumière d'une bougie.*

ARTHUR GOROVEI.

LES JEUX DE L'ENFANCE[1]

La formulette de l'escargot et quelques anciennes images

Entre 1840 et 1850, à Saint-Germain en Laye où je passais les vacances chez mes grands parents maternels, les enfants s'amusaient à chercher des limaçons dans les jardins ou dans la forêt et tâchaient de leur faire montrer les cornes en chantant :

Colimaçon borgne,
Montre-moi tes cornes, } *do, do, do, ré, do, sol.*
Si tu ne les montres pas,
Je te couperai la gorge, } *ré, ré, do, do, ré, ré, do.*
Avec le couteau d' saint Georges[2], *ré, ré, do, do, fa, mi, ré.*

On recommençait patiemment jusqu'à ce que le mollusque eût montré ses tentacules. Mais, quand le colimaçon était rebelle à allonger son cou et à sortir ses cornes, on l'excitait avec un petit morceau de bois pointu, on le faisait *mousser*.

N'y a t-il pas dans les paroles de la chanson, comme dans l'action de piquer l'escargot, une allusion, un rapprochement à faire avec l'image qui représente saint Georges armé d'une lance dont il terrasse le dragon ?

En 1852, pendant un séjour au Pont d'Essey, près de Nancy, j'entendais les jeunes paysans réciter et chanter, sur un air encore plus monotone, les paroles suivantes :

Escargot,
Vitrigot,
Montre-moi tes cornes,
Si tu ne les montres pas,
Je te couperai la tête
Avec mes ciseaux de bois
Qui sont sur ma fenêtre.

[1] Voir les tables analytiques de la Revue.

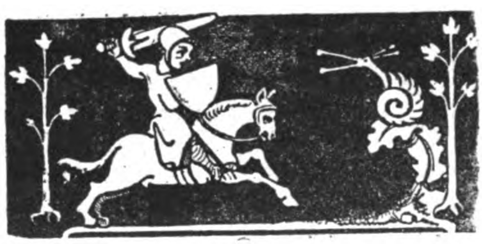
[2] Cette formulette ne figure pas dans la *Faune populaire* de Rolland : la seule formulette en rapport avec saint Georges qu'il donne est celle que nous citons à la page suivante d'après Richard.

Enfin, et c'est ce qui m'a fait souvenir de cet amusement enfantin, voici la version que je viens de relever dans les *Traditions lorraines* et qui a été recueillie par l'auteur, M. Richard, dans le canton de Vézelise :

Escargot, escargot d'angorne,
Montre-moi tes quatre cornes,
Je t'enseignerai ton père et ta mère
Qui pillent de l'orge,
Derrière la porte Saint-George,
Pour mettre dans ta grande gorge, gorge, gorge.

Je me rappelle aussi avoir vu des enfants — mais je ne sais plus où, ayant beaucoup voyagé — qui, aussitôt qu'ils apercevaient un escargot, couraient le prendre et l'élevaient en l'air en disant vivement *gorge, gorge, gorge* ! Ils recommençaient plusieurs fois ce mouvement de bas en haut en répétant toujours trois fois le mot gorge.

J'avais mis de côté la note qui précède, quand je remarquai par hasard à la devanture d'un bouquiniste et sur l'encadrement du titre d'un livre « *Le Saint Graal* »[1] un dessin bizarre :



La scène représentait un chevalier courant, le sabre en l'air, et s'apprêtant à couper le cou d'un escargot perché sur une plante. J'achetai ce volume. Mais ce n'était que le tome III du remarquable ouvrage de M. Eug. Hucher, et rien dans le texte des 900 pages de ce troisième volume n'avait trait à l'objet qui m'intéressait.

J'écrivis alors au Mans, d'abord à l'éditeur qui m'apprit que l'auteur, malheureusement décédé, avait composé lui-même l'encadrement en groupant des dessins du manuscrit original[2] du *Saint Graal* que possède la bibliothèque de cette ville, puis à M. Hucher fils. Avec la plus parfaite obligeance, le directeur de la fabrique des vitraux peints du Carmel fit des recherches et, en m'honorant par l'envoi de l'ouvrage complet, m'écrivit :

[1] Le *Saint Graal*, première branche des Romans de la Table ronde, publié (par souscriptions), d'après des textes et documents inédits, par Eug. Hucher. — Ed. Monnoyer, éditeur, au Mans, 1878, 3 vol.

[2] Ms. de la Biblioth. de la ville du Mans, XIII[e] siècle, n° 2455. — Le *Saint Graal* ou le *Joseph d'Arimathie*.

« La petite scène du cavalier et du limaçon n'a aucun rapport avec le texte du *Saint Graal* : c'est une fantaisie d'artiste, très commune à l'époque où les ornemanistes ou scribes se permettaient des représentations aussi grotesques les unes que les autres ; évidemment l'esprit gaulois perce dans ces illustrations qui revêtent généralement le caractère satirique... Je viens de feuilleter le manuscrit à la Bibliothèque et j'ai trouvé la petite vignette du chevalier et du colimaçon au bas du feuillet 30, 3e cahier, ≡ *s;c*, ainsi marqué par le scribe — 6e feuille du 3e cahier, chaque cahier étant de 12 feuillets. »

Or, le dessin étant placé au-dessous du paragraphe qui est reproduit à la page 173 du tome II du *Saint Graal*, il est facile de contrôler que la vignette n'a aucun rapport avec le texte. On trouve, au surplus, dans le corps du manuscrit, d'autres dessins qui sont dans le même cas, à côté de quelques autres qui ont trait au récit.

Mais, si le dessin n'a rien de commun avec le texte, on peut, sans trop de présomption penser qu'il se rattache à la formulette du *colimaçon* dont la *gorge*, s'il ne montre ses cornes, est menacée d'être coupée *avec le coûteau de saint Georges*.

On ne connaît généralement la légende de saint Georges que par l'image du brillant chevalier, au casque empanaché, dont le cheval se cabre, et qui perce de sa lance un fantastique dragon. C'est par cette composition d'apothéose que les traits du grand saint, jadis invoqué dans les batailles[1], ont été popularisés et à un tel point qu'actuellement on trouve partout du papier à lettres écussonné d'une médaille argentée sur laquelle saint Georges est représenté de cette façon, ainsi que des broches, des boutons de manchette et une grande médaille-breloque de chaîne de montre à bon marché qui est même considérée comme amulette porte-bonheur.

Cette profusion d'objets dédiés à saint Georges vient d'Angleterre. La médaille porte en exergue *S. Georgius equitum patronus*, rappelant ainsi que c'est sous le patronage de saint Georges, représentant de la chevalerie, que fut institué, en 1330, par Edouard III, l'ordre de la Jarretière[2].

Les hagiographes, biographes, historiographes et autres historiens ne sont pas plus d'accord sur l'époque où vécut saint Georges que sur sa légende : les uns disent qu'il vivait au Ve siècle et que c'était un grand officier romain ; d'autres qu'il fut martyrisé vers l'an 303, à Nicomédie, et qu'il était tribun, voire prince de Cappadoce. Il en est

[1] Cf. Le docteur Heylin, protestant, *Histoire de saint Georges*.

[2] Cf. le P. Honoré de Sainte-Marie, *Hist. des ordres de chevalerie*. — Ashmole, *Hist. de l'ordre de la Jarretière* — Pott. *Sur les antiquités de Windsor* — Buswel, *Hist. de l'ordre de la Jarretière*.

qui le confondent avec un pseudo-évêque d'Alexandrie et attribuent à Voragine[1] l'invention de sa légende[2].

A côté des historiens qui expliquent que Constantin avait fait exécuter l'image de saint Georges avec un dragon sous les pieds comme emblème du diable, le *Milanais* ajoute à la légende de la lance traditionnelle un détail qui nous semble se rattacher à l'explication du *couteau de saint Georges* de la chanson enfantine. En voici l'abrégé :

Quand Georges (tribun de Cappadoce) qui accompagnait la fille du roi de Libye, désignée à son tour par le sort pour être dévorée par le monstre de l'étang de Sélène, eut traversé avec sa lance le corps du dragon, il dit à la jeune vierge d'entourer avec sa ceinture le cou de l'animal, rendu inoffensif, et de le ramener en ville. Mais à cette vue, les habitants effrayés voulaient fuir. Georges leur dit : « Croyez seulement en Dieu et que chacun de vous soit baptisé et je tuerai ce monstre. » Alors le roi et tout son peuple furent baptisés : *ensuite Georges tira son glaive et abattit la tête du monstre ; selon ses ordres, quatre paires de bœufs le transportèrent hors de la ville.*

C'est probablement pour critiquer cette légende introduite en Occident pendant le XIIe siècle[3], que le scribe ornemaniste (un petit *Stop* en herbe de ce temps-là), faisant preuve d'esprit gaulois, a exercé sa verve satirique *en remplaçant le Dragon phénoménal par un limaçon.*

J'ajouterai cette simple réflexion : si la légende de saint Georges nous est venue d'Orient pendant le XIIe siècle, ce n'est pas le dominicain Varagine, né en 1230, l'auteur célèbre de la *Legenda aurea*, devenu archevêque de Gênes en 1292 et mort en 1298, qui l'a inventée. Comme à cette époque, depuis un siècle elle n'est en réalité qu'une adaptation chrétienne d'une légende beaucoup plus ancienne qui nous a été conservée par la fable de Persée et d'Andromède.

Dans les Flandres françaises, l'escargot est appelé lumeçon ; un conte de Deulin met en scène Culotte-Verte, héros du type de Jean-sans-Peur, l'homme qui va à la recherche de la peur. Dans les marais de Wasmes, il y avait un lumeçon, autrement dit un dragon qui dévastait tout le pays et auquel il fallait livrer tous les ans une jeune fille. Culotte-Verte coupe la tête au monstre, dont la description n'a aucun rapport avec l'escargot (*Contes d'un buveur de bière*, p. 71-72). C'est en mémoire de cet événement que tous les ans a lieu à la ducasse de Mons le magnifique tournoi appelé le *Lumeçon* : un faiseur de briquettes de charbon de terre, armé de pied en cap, y représente le chevalier de

[1] Voragine ou plutôt Varagine, né à Varaggio, près de Gênes.

[2] Cf. *Act. SS. Aprilis*... Anvers, 1675, in fol. t. III, *die vigesima tertia*. p. 100-163.

[3] Cf. *Les manuscrits français de la Bibliothèque du roi*, par M. Paulin Paris Paris, 1836-1848, 7 vol. in-8°, t. VII, 1848, p. 204.

saint Georges, et tue d'un coup de pistolet un affreux monstre d'osier (p. 83). Dans un autre récit de Deulin, *Contes du roi Cambrinus*, un monstre (c'est un géant), auquel doit être livrée une jeune fille, est vaincu et tué par un petit bossu que l'on appelait Caracol — ce qui se dit en Flandre pour colimaçon, et auquel on chantait par moquerie la formulette :

Caracol,
Bistécol,
Montre tes cornes,
Cornes.

Je dois à l'obligeance de M. Paul Sébillot la communication du tome I de l'ouvrage *Histoire des livres populaires* ou de la littérature du colportage depuis le XV[e] siècle, par M. Charles Nisard[1], où l'on trouve, p. 145 à 147, la pièce suivante, remarquée par cet auteur dans le texte à la suite du *Grand calendrier et compost des Bergers*, composé par le Berger de la Grand'Montagne, en 1633[2], d'après le *Compost et Kalendrier des Bergiers*, édition Guiot, Paris, 1428, titre :

Le débat des gens d'armes et d'vne femme contre vn lymasson.

« Elle est plaisante, dit M. Nisard, encore qu'elle soit, au fond, une énigme pour moi. Elle est précédée de cette planche :



[1] Ch. Nisard, *Hist. des Livres populaires*, Paris, 1854, t. I, première édition.
[2] Imprimé à Lyon, chez Louis Odin, au *Quarré verd*, en rue Tupin, à la *Licorne gerbée*, in-4°, 120 p.

« Et voici le texte :

LA FEMME A HARDY COURAGE.

Wide ce lieu, trèsorde beste,
Qui des vignes, les bourgeons mange,
Soit arbre ou soit buisson,
Tu as mangé iusques aux branches.
De ma quenouille, si tu t'auances,
Je te donnray tel horion,
Qu'on l'entendra d'ici à Nantes.

LES GENS D'ARMES.

Lymasson pour tes grandes cornes,
Le chasteau ne lairrons d'assaillir,
Et si pouuons te ferons fuyr
De ce beau lieu où tu reposes :
Oncques Lombard ne te mangea
A telle sauce que nous ferons.
Nous te mettrons dans un beau plat
Au poyure et aux oignons.
Serre tes cornes, nous te priens,
Et nous laisse entrer dedans.
Autrement nous t'assaudrons
De nos bastons qui sont tranchans.

LE LYMASSON

Ie suis de terrible façon,
Et si ne suis qu'un lymasson,
Ma maison porte sur mon dos,
Et si ne suis de chair ni d'os,
I'ay deux cornes dessus ma teste,
Comm' un bœuf qui est grosse beste ;
De ma maison je suis armé,
Et de mes cornes embastonné ;
Si ces gens d'armes là s'approchent,
Ils en auront sur leurs caboches :
Mais ie pense en bonne foy
Qu'ils tremblent de grand peur de moy.

« Ceci, je le répète, dit M. A. Nisard, est pour moi une énigme que je laisse à de plus habiles à deviner. »

Mais, dix ans plus tard, en 1864, dans une seconde édition, l'auteur de l'*Histoire des livres populaires*, donne l'explication suivante : « Maintenant pourquoi ce limaçon ? Je réponds : c'est ici l'image d'un factionnaire ou d'une sentinelle ; j'y ai même trouvé l'étymologie du mot escargot. On appelait autrefois *escargaite*, mot dont la forme définitive est *échauguette*, la petite tour ou guérite où se tenait la sentinelle. Le même mot devint communément le nom de la sentinelle elle-même. L'escargot ou plutôt le colimaçon ne réunit-il pas toutes les conditions nécessaires pour être un observateur excellent ? Il est à la fois la guérite et le factionnaire. De plus, il est muni de deux télescopes qu'il gouverne en tous sens avec une incroyable facilité, et qui passent dans le peuple pour être doués d'une finesse particulière. Aussi la position qu'il occupe ici sur la tourelle, le langage des soldats qui le somment de les laisser entrer dans le château, la réponse de la bête qui s'y refuse et menace d'appeler la garnison, enfin l'organisation particulière du colimaçon qui l'oblige à adhérer fortement aux objets sur lesquels il rampe, et à y rester immobile jusqu'à ce qu'il en soit chassé par la force ou le besoin, tout indique qu'on a fait de lui jadis l'emblème de la sentinelle et que le mot *escargaite*, modifié en celui d'*escargot*, est resté. »

Tout d'abord, cette explication semble assez ingénieuse, bien que l'on reconnaisse qu'elle est incomplète, M. Nisard ne disant pas pour quel motif les *gens d'armes* veulent pénétrer dans le château ni pourquoi l'escargot est accusé par *la femme au hardy courage* d'avoir dévasté le pays. Il nous semble que M. Nisard aurait dû dire où il avait puisé le mot *escargaite* et comment ce mot avait été transformé en celui d'*échauguette*, puis d'*escargot*.

Jusqu'à plus ample informé, je suis tenté de croire que le mot *escargaite*, s'il a existé, et je ne l'ai trouvé nulle part, n'a été employé qu'après celui d'échauguette.

Peut-être (suppose M. Sébillot) ne faut-il voir dans l'image reproduite par M. Nisard qu'une facétie dans le genre de celle des Souabes qui ont peur d'un lapin, ou des Normands d'Eraines qui n'osent plus sortir de chez eux, parce qu'une oie qui couve a fait entendre sur leur passage un sifflement qu'ils ont pris pour celui d'un serpent (*Revue* des T. p. t. II p. 184).

Voici maintenant l'explication que j'ai donnée avant d'avoir eu connaissance de celle qui se trouvait dans la deuxième édition du livre de M. Charles Nisard.

Le dessin nous montre des hommes d'armes porteurs de longs bâtons pointus, menaçant un escargot perché sur la tourelle d'un château-fort ;

l'un d'eux tient un sabre qui ressemble à un grand coutelas et s'apprête à lui trancher le cou.

Ces gens d'armes ne sont que les paysans d'une contrée vignoble qui a été ravagée par un fléau ; ils pensent que l'escargot en est cause. Comme ils savent que les celliers et les greniers du château sont pleins, ces hommes voudraient y pénétrer pour le piller; mais ils ont assez peur du gardien malgré l'exemple de courage qui leur est donné par une femme armée de sa quenouille qui les dirige et profère les premières menaces. Ce gardien est, à leurs yeux, semblable au limaçon-dragon du conte de Deulin.

La pièce reproduite par Nisard a été imprimée, en 1633, à Lyon ; le dessin est donc postérieur de quatre siècles à celui du manuscrit du *Saint-Graal*.

Il ne nous déplaît pas de retrouver dans le dessin du *Calendrier des Bergers* du XVII[e] siècle, comme rapprochement avec notre formulette enfantine, les bâtons pointus et le couteau de saint Georges menaçant le cou du colimaçon.

Le manuscrit du *Saint-Graal* contient un second dessin, hors texte, qui corrobore le premier. Il n'y a pas à s'y tromper : c'est la parodie de la seconde partie de la légende telle qu'elle a été racontée par Voragine.



L'animal, nous l'avons rappelé, a été rendu inoffensif. Saint Georges le prouve ici en mettant sa main gauche dans la gueule du monstre au moment où il va lui couper le cou avec son glaive après le baptême de la population.

Sans rechercher pourquoi le dragon a une tête qui ressemble assez à celle d'une hyène avec des oreilles d'âne, je retiendrai le corps qui, sauf la queue plus allongée, est celui d'une oie. Et je remarque surtout le corps d'oie de la fille du roi de Libye.

Au dernier dîner de *ma Mère l'Oye*, le 76[e], on a mis aux enquêtes l'origine du nom de *Mère l'Oye* appliqué aux contes.

Il me semble que dans la composition de son dessin, l'ornemaniste a voulu faire cette allusion : ce sont des oies fantastiques, des contes d'oies !

Qui sait si déjà, à cette époque, le peuple ne prenait pas pour un racontar les oies qui avaient sauvé le Capitole ?

Je livre ces réflexions à ceux de nos collègues, plus savants folkloristes que moi, qui vont retrouver l'origine des *Contes de ma Mère l'Oye*.

A. Certeux.

LES INCIDENTS DES CONTES POPULAIRES DE LA HAUTE-BRETAGNE

I *(suite)*

TABLE ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE

Habit : de bois. I. 19. — merveilleux (lune, étoiles, soleil) III. 95. 101. régiment des — rouges. M. 41, laissés en gage. I, 116. 117, incombustibles, III, 140 ; échangés, P. I. 120.

Haies (les deux) : A. IV. 430.

Hameçon : merveilleux. II. 62, dans lesquels chats se prennent. III. 302.

Hantés : édifices — voir CHAPELLE, CHATEAU, ÉGLISE, MAISON.

Havre (le) : A.V. 257.I. 273 ; III.13,194.

Herbe : qui guérit. II, 189, à cinq coutures. II, 189, qui fait oublier. I. 129, qui pousse, entendue. III. 59, qui fait comprendre le langage des bêtes. S. II. 327.

— de mer : origine des : A.V. 517, *Hom.* III. 584, voir GOÉMON. — dites herbes à sorciers. A.V. 516, plantées dans le fond. A. V. 517, servant à la magie. A. V. 516.

Hirondelle : effrayant Jean-sans-Peur, I, 80.

Homme dans la lune. II. 331, 332, *Homme de mer*. II. 59, — laissé au pays des mines d'or. III. 209, déguisé en femme. S. I,117,

Homard et le Congre. M. 59, ennemi du congre. M. 60. P. I, 112.

Homards : volés par fées, II. 53, 64; se venge, III 360, pris pour diable. *Mél.* II. 474.

Horoscope, v. DESTINÉE.

Hospitalité : mauvaise, P. I. 108.

Hostie : avalée par grenouille, fricassée, C. II, 41, 43; fausse, II. 134, P. I, 112, — donnée à Jaguen, III. 276.

Houle : de Beauçais. II, 71; *du Châtelet*, II, 3. H. 221; de la Chanouette, II. 84 ; *de Chélin*. I. 23. II. 40. H. 209; *de la Corbière*. I. 66, H. 215, 335 ; O. 12, II. 32 ; *Cosseu*. O. 24 ; de Crémus. II. 93, 96 ; *de la Garde*, H. 221 ; *du Grouin*. II. 50, III 358. H. 224 ; *du Long-Val*, II. 87, de Lûla, II. 64 ; *du Port-Pérou*. H. 212. *de Poulifée*. O. 14, H. 331. II. 60, 93, 95, 97 ; *Saint-Briac*, II. 74 ; *Saint-Jacut*, H. 214 ; *Saint-Michel*, II. 27 ; *du Saut au Chien*, H. 334; *de la Teignouse*, II. 20; *du Vàlé*, III. 21, II. 67, H. 226.

Houle : conduit à autre monde, II. 34, creusée, pourquoi: II, 96, écroulée, II, 58, 63 ; gardée par bêtes, II. 82 ; homme s'en sauvant. II, 83.

Hubert : I. 1.

Huile : bain d'. — bouillante II, 123.

Hultres : prises par fées. II. 64.

Hunes : villes dans les : P. II, 85 ; A. V. 247.

Ile : où princesse prisonnière ; I. 58 ; III. 8, 44, 127, 352 ; P. II. 84 ; déserte, I. 101 ; III. 44, 168 ; P. I. 109, où l'on se sauve ; III. 151, 168. couverte d'or ; III. 352. A. V. 247 ; M. 53 ; pourquoi réunie au continent, C. II. 4.

Imitateurs : (sots) I. 220; P. II. 86, P. 109. V. JEAN LE DIOT et ses CONGÉNÈRES.

Immobilité : forcée ; I. 322.

Immortalité : de fées et les vers ; II.97.

[1] Voir le numéro de juillet 1892.

[2] Les italiques désignent les titres des contes.

ADDITIONS ET CORRECTIONS



II

TABLE MÉTHODIQUE

Monde physique

A. — *Nature inanimée.*

Mers et Rivières : Bancs de sable, Boite, Calme, Eau, Feu saint Elme, Mer, Rivière, Source, Tempête, Traces sur la mer[2].

Métaux, Mines, Terre : Aimant, Argent, Carrière, Cristal, Cuivre, Découverte, Diamant, Marbre, Métalliques, Mines d'or, Monde souterrain, Motte, Or, Pierre, Rochers, Sel, Soufre, Terre.

Météores : Aurore, Brume, Ciel, Crépuscule, Etoiles, Feu, Feu saint Elme, Jour, Lune, Neige, Nuage, Nuit, Orage, Ouragan, Pluie, Soleil, Tonnerre, Vent, Verglas.

Montagnes : Appuie-Montagnes, Mont Blanc, Montagnes, Montagne d'or.

B. — *Flore.*

Arbres : Acajou, Bois, Cerisier, Châtaigne, Chêne, Cidre, Ecorce, Epine, Feuilles, Flétrissement, Forêt, Noix, Noyer, Orange, Pêche, Poirier, Pomme, Pommier, Prunes, Raisin, Rose, Rosier, Vigne, Vin.

Plantes : Amadou, Avoine, Blé, Céléri, Chanvre, Chenevis, Choux Citrouille, Farine, Fève, Goëmon, Grain, Herbes, Herbes de mer, Herbe à cinq coutures, Légumes, Lin, Mousse, Navet, Plantes, Pois, Réséda, Récolte, Salade, Tabac.

[1] On trouvera d'autres détails sur ces divers sujets dans mes *Traditions et Superstitions de la Haute-Bretagne* 1892, 2 in-12 elzévir 1882, dans mes *Coutumes populaires de la Haute-Bretagne*, 1884, in-12 elzévir, Maisonneuve éd. et dans la *Revue des Traditions populaires* (janvier, février et mars 1892).

Ici, je n'ai relaté que les incidents qui se rencontrent dans des récits ayant la forme de contes ou de légendes.

[2] Les mots correspondent à la table alphabétique où l'on trouvera l'indication de la page des volumes.

C. — *Faune*

Mammifères domestiques : Agneaux, Ane, Bélier, Bétail, Biquette Bride, Bœuf, Bouc, Brebis, Carrière, Chat, Cheval, Chèvre, Chiens, Cochon, Jument, Lévriers, Mouton, Mule, Poulain, Truie, Vache.

Mammifères sauvages : Biche, Cerf, Ecureuil, Eléphant, Lapin, Lièvre, Loup, Lion, Lionne, Loup, Marsouin, Ours, Rat, Renard, Singe, Souris, Tigre.

Oiseaux domestiques : Canard, Cage, Colombe, Coq, Dindon, Oie, Perroquet, Pigeon, Poule.

Oiseaux sauvages : Aigle, Ailes, Chat-Huant, Corbeau, Corneille, Coucou, Courlieu, Epervier, Fauvette, Hirondelle, Oiseaux, Pie, Tourterelle.

Reptiles : Couleuvre, Crapaud, Grenouille, Lézard, Reptiles, Scorpions, Serpent, Tortue.

Poissons : Bar, Brême, Congre,. Coque, Coquille Saint-Jacques, Ecailles, Equille, Guitan, Homard, Huitres, Lançon, Maquereau, Morue, Pieuvre, Poissons, Poule de Mer, Ricardeau, Roué de Mer.

Insectes, etc. : Abeille, Colimaçon, Fourmi, Grillon, Mouche, Moustiques, Papillon, Poux, Puces, Vers.

L'homme

Le corps humain : Accouchement, Allaitement, Ane, Appétit, Aveugle, Baiser, Barbe, Beauté, Blessure, Boiteux, Borgne, Bossu, Bouche, Bouteille, Bras, Cadavre, Cendres, Chair, Cheveux, Cœur, Conception, Corps, Crachat, Croissance, Dents, Derrière, Difformité, Doigts, Ecartèlement, Ecorché, Enfant, Eternuement, Figure, Géants, Guérison, Jambe, Mains, Maladie, Muet, Nains, Nez, Nègres, Odeur, Œil, Ongles, Onguent, Oreilles, Os, Ouïe, Paupières, Peau, Pet, Pied, Poison, Pommade, Rajeunissement, Rire, Sang, Sens, Sommeil, Souffle, Sourcil, Squelette, Sueur, Teigneux, Tête, Tête de mort, Voix, Vomissement, Vue, Yeux.

Coutumes : Aînés, Amoureux, An et jour, Angelus, Anthropophages, Assemblée, Baptême, Beurre, Bigamie, Bonnets, Boule, Bûcher, Cale, Chair, Chance, Chapeau, Charriottage, Charrette, Chasse, Cheveux, Choix, Cloche, Clous, Condamné, Confession, Congé, Contrat, Coucou, Couronne, Courte-paille, Couvade, Cracher, Croix, Débiteur, Denier à Dieu, Dette, Deuil, Domestique, Drapeau, Ecartèlement, Ecorchés, Emigrants, En-

fant désignant son père, Epingles, Epreuves, Esclaves, Fâché (premier), Feu, Femmes, Fiancée, Figure, Frapper, Galanterie, Garde, Guerre, Hospitalité, Linceul, Mari, Mariage, Marraine, Métier, Meunier, Mort, Mousse, Neuvaine, Noce, Offrande, Pacotille, Pape, Pari, Partage, Parrain, Peau, Pendus, Père, Pirate, Polygamie, Pomme, Promesse, Quenouille, Quittance, Rachat, Récolte, Reçu, Repas, Salve, Sang, Secret, Serment, Soldat, Stérilité, Supplice, Terrain, Tison, Toilette, Tribut, Vampirisme, Veillée, Vingt-un ans.

Métiers : Amiral, Archevêque, Armateur, Artilleur, Astrologue, Aubergiste, Aumônier. Batelier, Berger, Boulanger, Bourreau, Bouvier, Braconnier, Brigand, Calfat, Cantonnier, Capitaine, Capucin, Casseur de bois, Charbonnier, Charpentier, Charretier, Chasseur, Cordonnier, Coureur, Couturière, Cuisinier, Cuisinière, Décrotteuse, Diable, Domestique, Doreur, Dragon, Ecolier, Emigrants, Esclave, Evêque, Filandière, Forban, Forgeron, Général, Jardinier, Juge, Laboureur, Larron, Lavandière, Maçon, Magicien, Maire, Maître d'école, Marchand, Marin, Matelot, Médecin, Mendiant, Meunier, Métier, Missionnaire, Moine, Mousse, Notaire, Officier, Pairs, Pape, Pâtour, Pauvre, Pêcheurs, Pèlerins, Perruquier, Pilote, Pillotous, Pirate, Prêtre, Prince, Princesse, Procureur, Ramoneur, Recteur, Reine, Religieuse, Roi, Sabotier, Sacristain, Saltimbanque, Sage-femme, Seigneur, Servante, Soldat, Somnambule, Sorcier, Sorcière, Tailleur, Tambour, Tisserandes, Violoneux, Vocation, Voleur.

Constructions, demeures : Auberge, Boutique, Cabinets, Café, Calvaire, Caverne, Chambre, Chapelle, Château, Chemin, Cheminée, Construction, Croix, Déserte (ville), Eglise, Egout, Etang, Fées, Fort, Four, Foyer, Galerie, Grille, Grange, Grotte, Houle, Lavoir, Maison, Moulin, Mur, Pont, Prison, Puits, Rue, Ruines, Sentier, Serrure, Souterrain, Statue, Talus, Tombeau, Tour, Ville.

Outils, Meubles etc. : Aiguille, Alène, Ancre, Argenterie, Automates, Bague, Baguette, Balai, Balle, Barre, Bas, Bâton, Biniou, Bissac, Blague, Boisseau, Boîte, Bonnets, Bottes, Boule, Bouquet, Bourse, Bouteille, Bride, Briquet, Brouette, Cabestan, Cage, Carrosse, Cartes, Ceinture, Cercueil, Chaîne, Chaise, Chapeau, Chapelet, Charrette, Charrue, Chaudron, Chemise, Clarinette, Clés, Cloche, Clochette, Clous, Coffre, Coiffe, Corde, Cordon, Coupe, Couronne, Couteau, Croix, Cruche, Cuiller, Drap, Drapeau, Echalier, Echelle, Ecuelle, Enclume, Epée, Epingle, Etoile, Etole Fagot, Faucille, Fauteuil, Faux, Fil, Filasse, Filet, Flambeau, Flèche, Flûte, Foulard, Fusil, Garants, Gilet, Guillotine, Habit, Hameçon, Hostie, Inusable, Lettre, Linceul, Linge, Lit, Livre, Lorgnette, Louis, Mannequin, Manteau, Marmite, Marteau, Médaille,

Meule, Miroir, Mouchoir, Nœud (coulant), Outil, Panier, Pantoufle, Peigne, Peloton, Pipe, Pistolet, Poignard, Porte-Monnaie, Portrait, Quittance, Quenouille, Remorque, Revolver, Reçu, Rouet, Robe, Sabre, Sac, Serviette, Sifflet, Soufflet, Soulier, Suaire, Tabatière, Tablier, Tonneau, Van, Vielle, Violon, Vitre, Verre.

Mer et Marins

Abordage, Acajou, Aimant, Alène, Amiral, Ancre, Anglais, Armateur, Avarie, Avirons, Bague, Banc, Baptême, Bar, Barablorque, Basquienne, Bataille, Bateau, Batelier, Boite, Bord, Bordée, Brûlé, Cabane, Cabestan, Cabotage, Café, Calfat, Cale, Calme, Capitaine, Chance, Chanson, Chanteuse, Chasse-Foudre, Ciment, Clément, Cloche, Confession, Congre, Coquille, Coque, Cornélie, Couleuvre, Courlieu, Crapaud, Cric-crac, Débarquement, Découverte, Demâté, Désertion, Deviner, Diable, Drapeau, Eau bénite, Eau, Elme, Embarquement, Emigrant, Enfer, Eole, Equipage, Fécamp, Fées, Fers, Feu, Filets, Forbans, Frégate, Frères la Côte, Fumée, Galette de Biscuit, Gargantua, Georges, Goemon, Grain, Guitan, Hameçon, Herbe de mer, Homards, Homme de mer, Houle, Huitres, Hunes, Ile, Incendie, Jean de Calais, Jean de l'Ours, Jean des Merveilles, Lançon, Lin, Louvoyer, Lunaire, Lune, Manœuvre, Maquereaux, Marcand (le St-), Marin, Marsouin, Mât, Matelot, Mateur, Mathurin, Médaille, Mer, Mercredi, Mistrau, Monde, Morue, Mousse, Nain, Naufrage, Naufragé, Navigation, Navire, Nègre, Néréide, Nicole, Noces, Noirs, Noix, Nord, Nordée, Norouas, Noyé, Nuage, Nuit, Oiseau de mer, Pacotille, Pacte, Paillasse, Paille, Panier, Pape, Parisiens, Pêche, Pêcheur, Pendus, Pierre (capitaine), Pieuvre, Pilote, Pirates, Plongeur, Plutarque, Poisson, Pôle Nord, Port, Portrait, Poule de mer, Poulies, Prince, Princesse, Prison, Quart, Queue, Radeau, Rames, Rat, Religieuse, Remorque, Révolte, Ricardeau, Ris, Rivière, Rochers, Roi, Roué, Rouge, Sac, Sacrilège, Salve, Sauvages, Sel, Siffler, Sirène, Souffle, Suète, Surouas, Tempête, Tonneau, Traces, Tribord-Amures, Tromperie, Vaisseau, Vent, Ville, Vœu, Voyageur, Yeux.

Monde fantastique

Anthropomorphes.

Diable : Diable, Fourmi, Fumier, Nain, Navigation, Navire, Pacte, Pied, Transmission.

Fées, sirènes, etc. Faitaud, Fées, Fête, Fions, Filleul, Galettes, Grottes, Houles, Margot la Fée, Pain, Repas, Sirène.

Lutins. Nain, Rigaud, Sené.

Géants et Ogres, op. : Gargantua, Géants, Grand Sourcil, Ogre, Ogresse, Sarrasin.

Animaux.

a). Bête à sept têtes : Dragon, Licorne, Serpent ailé.

Parlant : Bélier, Cerf, Chat-huant, Chat, Chèvre, Chien, Coq, Corbeau, Couleuvre, Crapaud, Grenouille, Fauvette, Jument, Lézard, Lièvre, Lion, Loup, Mouton, Mule, Poule, Oiseaux, Oie, Ours, Papillon, Poisson, Poulain, Renard, Serpent, Tortue.

b). Lutins : Fersé, Mourioche, Mouton, Nicole, Pacoret.

Animisme d'inanimés.

Bague, Faucille, Feu, Fève, Outils, Vielle.

Choses de l'autre monde.

Ame, Antoine (saint), Artilleur, Bain, Branche, Cadavre, Cercueil, Chapelle, Charrette Moulinoire, Château, Colombe blanche, Contrat, Damnés, Descentes, Disputes, Enfant, Enfer, Enterrement, Fauteuil, Fiancée, Fantôme, Flambeaux, Homme dans la lune, Houle, Invitation, Jument, Lavandière, Marmite, Messe, Minuit, Monde souterrain, Mort, Mouchoir, Papillon, Paradis, Pèlerinage, Pendus, Pénitence, Pierrot, Pigeon, Purgatoire, Reçu, Religieuse, Résurrection, Repas, Revenant, Rose, Sac, Sueur, Temps oublié, Tête, Tombeau, Toussaint, Vampirisme, Vie, Violoneux, Yves (saint).

DIVERS

Couleurs.

Blanc, Bleu, Noir, Rouge, Vert.

Modernités.

Canons, Cartes, Chapelet, Clarinette, Eau-de-vie, Fusil, Guillotine, Lorgnette, Médaille, Mouchoir, Parapluie, Pistolet, Porte-Monnaie, Rat, Revolver, Somnambule, Sauvages, Serviette, Tabac, Tabatière.

Nombres.

Cent, Centième, Deux, Quatorze, Quinze, Sept, Trente, Trois, Vingt et un.

Superstitions et surnaturel.

Age, Aimer, Ame, Avertissement, Autel, Aventure, Baton, Beauté, Blessure, Bouc, Cadavre, Cercueil, Chance, Changeling, Chapelet, Chapelle, Charme, Chemin, Cheminée, Christ, Cimetière, Cloche, Clous, Cœur, Coq, Croix, Danger, Destinée, Diable, Drap mortuaire, Eau bénite, Ecorché, Eglise, Elme (feu), Enfant, Enfer, Ensorcellement, Enterrement, Epingles, Epreuves, Etoles, Evangile, Exorcismes, Fantôme, Feu, Flambeaux de vie, Fleurs, Fontaine, Forêt, Fort, Formule, Fournaise, Grenouille, Haies, Herbe, Hostie, Impiété, Jurer, Léché (pied), Maladie, Minuit, Miracles (autel), Miroir, Mort, Naissance, Oubli, Pacte, Pèlerinage, Pendus, Pénitence, Pierres, Promesse, Revenant, Sacrilège, Sang, Serpent, Sorcier, Sort, Souffle, Tabou, Tête, Vampirisme, Venin, Viatique.

NOMS PROPRES CITÉS

Diables : Chabert, Croche-le-Diable, Grippi, la Mère Grippi, Le Grivois, Guêtres-Grises, Le Liant, Lucifer, Platus, Rodomont.

Fées : Argentine, Basquienne, La Chanteuse, Gladieuse, Gouégo, Isabette, Merlitonne, Soucio, Truitonne.

Héros populaires : *a*) Appuie-Montagnes, Arracheur de chênes, Barablorque, Barbe Rouge, Barbe Verte, Bénédicité, Bouvier, Décampe, Faito, Février, Galette de Biscuit, Gargantua[1], Georges, Grand Coquelicu, Grand Sourcil, Hubert, Jean Cate, Jean de Calais, Jean de L'Ours, Jean de la Grange, Jean le Teignoux, Jean le Laid, Jean le Soldat, Jean sans Peur, Jean des Merveilles, Lampoudrie, Misère, Orolias, Petite-Baguette, Petit roi Jeannot, Petit Palet, Petit Jean, Petit Jour, Petit Pierre, Petits-Yeux voit clair ; La Perle, Peucerot, Peuçot, Point du Jour, Poucet, Quart de Vin, Roi grand Nez, Tie-tie, Thomas le doreur, le Vilain, Villepouri.

b) Février, Janvier, Jean, Jean le Diot, Jean le Fin, Jean le Fou, Jean le Sot, Vadoyer.

c). Charlemagne : fils de — : Dagobert (roi), M. de la Garaye.

Héroïnes : Belle aux clés d'or ; Aurore, Belle-Fille, La Bergère des Champs ; Blanche neige, Bonté sans égale ; Cendrouse, Césarine, Chaperon Rouge, Chatte Blanche, Crépuscule, princesse Dangobert, Elisabette, Elisabotte, Euphrosine, Félicité, Fleur du Rocher, Fleur sans

[1] Sur les gestes de ce héros, cf. la table analytique à la fin de mon *Gargantua dans les Traditions populaires*, Maisonneuve, 1883.

pareille, Jaquette de Bois, Jeanne, Jeanne la Diote, Jeannette, Mésille Dorée, Néréide, Olérie, Oudelette, Peau d'Anette, la Porcelaine, la Pouilleuse, Rouge-Rose.

Lutins : Balthasar, Coiffette, Faudeur, Fersé, Mourioche, Nicole, Pacoret, Renault.

Saints et saintes : Amateur, André, Antoine, Blanche, Brigitte, Cast, Cieux, Clément, Corentin, Denigé, Elme, Enogat, Eutrope, Jean, Lambert, Lénard, Lin, Lunaire, Malo, Mathurin, Maudez, Mauron, Michel, Paul, Pierre, Quay, Roch, Servan, Vierge, Yves.

Animaux : Chiens Brise-Fer, Passe-Partout, Pauvreté-Chats (Coiffette, Balthasar, Renault), Chevaux (Petit-Vent, Grand-Vent), Loup, (Courtaud, Glaume le Loup), Renard (Pierre le Renard).

Marins et soldats : La Chique, Décampe, Frères la Côte, Galette de Biscuit, Georges, Jean-Jacques, Jean le Soldat, Joachim, Mailloche à Fourrer, Mateur, Mathurin, Mercredi, Pierrot, Pierre, Quart de Vin, La Rose Sans Quartier, Tribord-Amures.

Navires : Cornélie, Eole, Fumée, Grand-Chasse-Foudre, Saint-Marcand, Navarin.

Pays et Villes : Alger, Amérique, Anglais, Angleterre, Antifer, Ardennes, Berlin, Bordeaux, Bosquen, Boulogne, Brest, Briac (St-), Brieuc (St), Californie, Cast (St), Castille, Cesson, Château-Serin, Chinois, Créhen, Crokélien, Dinan, Enogat (St-), Erquy, Espagne, Fécamp, France, Fréhel, Garde, Guildo, Inde, Isle-Aval, Jacut (St-), Jaguens, Lamballe, La Nouée, La Latte, Londres, Louvre, Malo (St-), Marseille, Matignon, Mont Blanc, Nantes, Naz, Normands, New-York, Orient, Paris, Parisiens, Plougastel, Pôle Nord, Pontual, Port Blanc, Port aux Sorciers, Ports, Portugal, Poulifée, Prusse, Quatre-Vaux, Rennes, San-Francisco, Seine, Sérésie, Smyrne, Toulon, Trêvé, Trigavou.

PAUL SÉBILLOT.



Fig. 126.

LE MAT BÉNIT[1]

IV

La fin du mat.

Une affaire nous ayant appelé tout récemment dans les environs de Caurel, nous avons voulu faire une enquête au sujet de son *mât bénit*, où il a été plusieurs fois question dans cette *Revue*. M. l'abbé Guenanff, recteur de cette parcisse, et plusieurs habitants de cette localité si curieuse à plus d'un titre nous ont fourni les renseignements suivants :

La tradition veut que parfois on soit venu jadis de très loin à Caurel pour y chercher le mât bénit. C'était surtout, paraît-il, les vieilles femmes qu'on assommait avec cette arme aussi redoutable que sacrée.

La légende suivante nous a été racontée au sujet de la destruction de la fameuse massue : « Une vieille sorcière du bourg de Saint-Aignan qui d'ailleurs n'est pas éloigné, dit un jour aux siens qu'il serait bientôt temps d'aller chercher le mât bénit pour la délivrer d'une existence qui lui était devenue à charge. En réalité elle n'avait pas le moindre désir de passer de vie à trépas. C'était simplement une épreuve qu'elle tentait pour se rendre compte du degré d'affection que sa famille lui portait. Il paraît que l'entourage de la vieille s'empressa d'acquiescer au vœu de la sorcière. Le mât bénit fut apporté en toute hâte à Saint-Aignan. La vieille, suffisamment édifiée sur les dispositions des siens à son égard et n'étant pas du tout désireuse de mourir, songea à se tirer d'affaire et s'y prit de la manière suivante : Elle remercia d'abord avec effusion feinte ses excellents parents et leur conseilla de se rendre aux champs pour accomplir leur tâche journalière, car le travail pressait. Ils auraient tout le temps de l'assommer à loisir quand leur journée serait achevée. Les jeunes gens ajoutèrent la foi la plus entière aux paroles de la sorcière et partirent.

« Il paraît que dans cette famille, il y avait un garçon de quatorze ou quinze ans *très innocent* qui, à la prière de la vieille, resta seul au logis avec elle. Cette dernière lui dit qu'en l'absence des autres il devait s'occuper du mât et le rafraîchir. Nous savons que, d'ordinaire, il était remisé au frais dans le tronc creux d'un vieil if, situé dans le cimetière de Caurel, tout auprès de l'église. Pour l'apporter à Saint-Aignan il

[1] Cf. le t. vii, p. 153, 287.

avait fallu le faire voyager par un jour de très grande chaleur. Il était donc grandement à craindre que le bois jouât, ce qu'on devait empêcher. On devait prendre, en effet, les soins les plus minutieux pour préserver le mât d'une détérioration qui serait très regrettable et qui amenerait sans doute des réclamations de la part des habitants de Caurel. Ils y tenaient beaucoup.

« La première chose à faire était donc de rafraîchir le bois du mât béni. En conséquence, la vieille ordonna au jeune homme de gâter de l'eau dessus. Le garçon obéit à sa grand'mère.

« Vers le soir, la famille revint des champs avec l'intention bien arrêtée d'assommer la sorcière, celle-ci feignit le désespoir le plus violent. Elle raconta aux siens ce qui s'était passé. Elle leur dit que le gars demeuré au logis avec elle s'était complètement mépris sur le sens de ses paroles. Quand elle lui avait enjoint de gâter de l'eau sur le mât, elle ne croyait pas que, dans sa bêtise, il l'arroserait en suivant un procédé aussi naturaliste. L'arme ayant été bénite par la main d'un prêtre, le cas était fort grave ! Elle était profanée !... Non seulement elle ne valait plus rien pour assommer les gens, mais encore d'effroyables malheurs allaient résulter de l'abominable sacrilège qui avait été commis. Il fallait s'attendre d'un moment à l'autre à voir des serpents hideux sortir du mât pour s'élancer sur le profanateur et sur toute sa famille !

« La vieille dit alors à ses parents au comble de la terreur qu'il fallait, pour éviter d'épouvantables calamités, brûler le mât avec des fougères vertes. C'est ce qui fut fait sur-le-champ. »

La sorcière eut ainsi la vie sauve. La légende ne dit pas comment les habitants de Caurel prirent la chose. Les avis, pensons-nous, durent être partagés.

Telle est la curieuse légende qu'on nous a racontée à Caurel. Nous souhaitons vivement que sa lecture provoque des recherches analogues aux nôtres, et que de nouveaux documents viennent s'ajouter bientôt à ceux qui ont déjà paru dans cette *Revue* au sujet des maillets ou massues bénits.

LIONEL BONNEMÈRE.



FOLK-LORE COMPARÉ

III

La Mère et l'Enfant[1].

B. — *La Critique.*

Si nous regardons maintenant l'ensemble de nos traditions populaires européennes concernant notre mère et principalement celles de l'Allemagne, nous y trouvons beaucoup de points qui se contredisent. Je veux parler de l'*impureté présumée de la femme en couche.* Beaucoup de traditions allemandes sont relatives à cet état et il s'est trouvé des savants qui ont prononcé en haute voix le mot impur. Toutes ces traditions populaires pourraient s'interpréter mieux par les études historiques : pour cela la place me manque ici[2], mais nous pouvons par la critique purement logique prouver la fausseté de cette présomption.

Si quelqu'un regarde l'ensemble de nos traditions populaires et qu'ensuite il les examine de près, il voit très clairement que c'est un système philosophique d'autrefois, aujourd'hui déjà oublié et perdu. Telle était la manière de regarder les faits de notre monde visible et de s'en rendre compte. Si nous prononçons le mot *système*, nous mettons en même temps en avant l'idée de l'*unité,* sans laquelle un système ne peut pas exister.

Si nous voyons maintenant, dans l'ensemble de nos traditions *sur la mère et l'enfant,* des contradictions criantes, alors cela nous prouve avec évidence que devant nous se trouve un mélange de deux systèmes hétérogènes ; alors il nous faut diviser notre somme des traditions en deux parties visiblement opposées, puis tâcher de faire de chacune d'elles un système. La partie qui ne se laissera pas réduire en système sera évidemment celle qu'il faut traiter ou pour les réminiscences d'un système antérieur et déjà invétéré ou pour l'immixtion d'un système ethniquement étrange, venu comme la couche psychique la plus récente.

Or, mettons ensemble toutes les contradictions que nous trouvons dans nos traditions. « La mère ! la petite mère ! Mütter ! Mut-

[1] Voir le t. v, p. 385 ; le t. vi, p. 36.

[2] Voir *Die Mütter bei den Volkern des arischen Stammes*, par *M. de Zmigrodski*

terchen ! Matko ! Matusiu ! » est un nom d'honneur duquel on salue chaque femme dans un âge un peu avancé. En saluant de telle manière qu'est-ce qu'on dit à la femme en question ? On lui fait souvenir qu'elle a été une fois « impure et exclue de la famille ». Est-ce qu'un pareil souvenir n'est pas bien outrageant ? Durant neuf mois de la grossesse on dit à la femme : « Tu es dans un état béni. » En Bohême, la visite d'une femme enceinte porte bonheur aux jeunes mariés. Eh bien ! cet état béni vient à son point culminant et voilà qu'on dit à la même femme: « Tu couches au coin, » c'est-à-dire « tu es exclue ». Elle ne doit pas même prendre de l'eau bénite elle-même — les puits où elle puise de l'eau dessèchent — l'habit qu'elle confectionne dans ce temps attire le tonnerre, elle ne doit pas être marraine, en un mot : *elle est impure, misérable.*

Si une femme n'a pas d'enfants on dit d'elle que « Dieu l'a délaissée ». Eh bien ! Dieu a montré sa miséricorde, elle est devenue enceinte, elle est en couche, mais c'est justement à présent que les hommes la délaissent, ils l'excluent de la famille, elle doit se purifier avant d'y rentrer. Admettons maintenant que le jour des relevailles pour la femme en couche soit un jour de purification, pendant six semaines elle est encore impure. Or l'impureté est contagieuse. Comment donc l'accoucheuse peut-elle participer au repas de baptême, trois jours après la couche, comme nous l'avons vu ? De même au repas de l'accouchée le 8e, 10e ou 14e jour, et en Bavière parfois le jour même du baptême ? C'est le jour des relevailles qui doit purifier la femme, soit! Et pourquoi donc, si les relevailles ont parfois lieu le jour même du baptême, ne doit-elle pas pourtant sortir de la maison avant la fin du neuvième jour ? Dans ce cas l'idée de l'impureté est tout à fait inadmissible. Comment une personne impure doit « être mise au ciel » comme nous l'avons vu dans les coutumes d'Ukraine ? En Bavière on dit : « Derrière les rideaux du lit de l'accouchée l'enfant est tout en sûreté contre l'ensorcellement, parce que c'est un lieu sacré. » Comment cela pourrait être lorsqu'il s'y trouve une personne impure ? Dans le même pays il y a des endroits où le corps d'une femme morte en couches est déposée dans la cave jusqu'au moment de la sépulture, et dans d'autres endroits les filles en robes blanches, la couronne sur la tête, la portent au cimetière. Dans plusieurs endroits on dit : « Si une mère est morte en couches avant les relevailles elle doit errer. » Mais voilà de nouveau une contre-question : « Quand donc ira-t-elle au ciel portée sur les bras des anges ? » Voilà donc des contradictions qui ne sont pas faciles à concilier[1]. Divisons toutes ces traditions en

[1] Voir l'article précédent : *Revue des Traditions populaires*, vol. V, 385, et VI, 36.

deux parties opposées comme nous les avons vues. Prenons toutes celles dans lesquelles l'accouchée est traitée comme une personne impure et tâchons d'en bâtir un système en nous aidant des matériaux qui nous restent en réserve. D'un premier coup d'œil nous en voyons l'impossibilité. La tradition d'une mère revenant à son orphelin nous fait défaut. En conséquence il nous manquera aussi la liaison spirituelle entre la mère et l'enfant. Alors la femme humaine tombera au niveau de la femelle. La clef de la voussure nous manque, la voûte ne peut pas être fermée. Essayons notre tâche dans le sens contraire en prenant pour la base de notre travail les traditions où la nouvelle mère se présente comme un être bienheureux.

La critique ne bâtit rien, elle purifie les matériaux. Si avec son esprit sobre nous tâchons de pénétrer au fond du cœur de nos ancêtres, nos efforts échoueront totalement. Il nous faut prendre une autre voie. Si quelqu'un veut comprendre un poète, il faut absolument qu'il parcoure les chemins de celui-là, et le plus grand poète chez tous les peuples, c'est sans doute le peuple même. Nous ne comprenons pas aujourd'hui les temps de nos ancêtres et leurs créations, parce que leur cœur et leur fantaisie nous font défaut. Nous sommes devenus trop sobres. Comparez notre vieux rituel, à l'occasion de la recherche d'une fille en mariage, avec l'annonce d'aujourd'hui, insérée dans un journal : « Un jeune homme cherche une jeune fille... etc. » On pourrait citer des centaines d'exemples pareils. Jugeons notre peuple selon sa propre nature. Les idées, même les plus abstraites, se présentent à lui sous une forme poétique. L'homme primitif vit au milieu d'un monde créé par lui-même. Ses noces, ses funérailles, ses travaux, ses amusements prennent la forme d'un fragment d'une grande épopée,... laquelle se nomme la vie humaine. Avec une foi aveugle et enfantine dans toutes les sorcières, dans toutes les forces démoniaques, approchons-nous de notre question.

M. le baron Stackelberg, le célèbre archéologue, a prononcé une parole d'une grande profondeur : « Le premier instructeur de l'humanité c'était la mort et le tombeau. » C'est la vérité absolue pour notre question. Nous allons tâcher, à l'aide de notre imagination, de renaître dans ce vieux temps, à l'époque où le sentiment et la conscience du bonheur de la famille se sont élevés aux plus hauts degrés. La main décharnée de la mort vient d'emporter un des membres bien-aimés de la famille. « Quelle en est la cause ? » Telle était la première question que se posaient les survivants. Le peuple même vous répondra. Voici ce que disent les Cracoviens : « Au commencement, il y avait le ciel. Là dominait, dans l'éternité, le Dieu de la lumière. Le prince des ténèbres s'y trouvait aussi, à la gauche du Dieu, soumis à lui. »

Le Dieu de la lumière a créé l'univers, la terre, comme l'échelle des esprits qui veulent entrer au ciel, puis il a créé Adam en lui donnant Ève pour *femme lègitime*. Toutes ces créations du Dieu de la lumière ont effarouché le prince des ténèbres, qui s'est écrié : « Je détruirai tout ce que tu créeras ; je suis plus fort dans mes ténèbres que toi dans ta lumière. » Or le Dieu de la lumière, c'est le Dieu créateur, il donne la vie aux hommes et il en a de la joie. Le prince des ténèbres, au contraire, c'est une divinité farouche, envieuse de la vie des hommes, qui tâche toujours et partout de la détruire[1]. « Or c'est lui qui a emporté notre bien-aimé père, frère, fils... »

Voilà la réponse que nos ancêtres se sont faite à la question posée plus haut... Nous avons donc vu comme les anges de Dieu ont lutté trois jours et trois nuits près du lit mortuaire en se disputant l'âme du défunt. Une création du bon Dieu est détruite. La mort exige un équivalent, c'est la naissance d'un homme, un acte de la création de la main de Dieu... Et voilà qu'une femme de cette famille est devenue enceinte... le Dieu de la lumière commence son œuvre. *Bienheureux* est l'état de cette femme parce que le Dieu l'a choisie pour instrument dans la lutte contre Satan. Mais d'un autre côté le démon tend tous les pièges pour perdre une femme qui se trouve dans cet état. Deux vies humaines seront détruites d'un coup. Or la mère, à l'avenir, doit prendre toutes les précautions possibles pour ne pas se trouver en contact avec les esprits des ténèbres. Elle ne doit rien louer ni laisser partir de la maison, parce que la sorcière ne peut nuire à quelqu'un qu'autant qu'elle possède une chose appartenant à cette personne. Elle ne doit pas aller aux carrefours parce qu'ils sont les lieux de rendez-vous des démons. Voilà neuf mois déjà passés, l'enfant, la nouvelle création, est déjà né. Satan envoie alors une foule de ses serviteurs parce que c'est le meilleur moment pour agir : la femme est malade, l'enfant faible. Comme près du lit d'un mourant, de même près du lit d'une accouchée se presse une foule énorme de mauvais esprits. Or, « fermons toutes les portes, couvrons toutes les fenêtres, plaçons dans le lit le pain qui est une chose sacrée, enfermons tout à fait cette femme. Là, *dans le coin* de la chaumière, elle sera bien en sûreté, ne laissons personne y entrer, nous-mêmes n'y entrons pas très souvent, parce que nous savons qu'avec la meilleure volonté de notre part, notre regard, si cela arrive dans une *heure noire*, peut lui être *nuisible*. Pensons donc que la *main de Dieu* est à présent sur elle, son *état bienheureux* est maintenant à son point le plus élevé, *nous ne sommes pas dignes* d'avoir de rapports avec elle, et si nous ne la

[1] Voir *Tradition* IV, 38.

respectons pas, alors elle-même et son enfant peuvent périr et nous serions ses meurtriers. » Voilà comment ont pensé nos ancêtres. Mais est-ce qu'il est possible, dans un moment si joyeux, de faire se taire le cœur humain et de couper tous les rapports? Le plus proche des amis vient trouver le mari et lui dit: « Reste chez ta femme, c'est moi qui porterai ton enfant chez *un pieux prêtre* pour qu'il ôte avec ses prières tous les ensorcellements dirigés contre ton enfant. » La plus proche amie apporte un coq, c'est un oiseau sacré, il entend tout ce qui se passe au ciel (c'est la croyance de l'Ukraine), à son chant s'enfuient tous les mauvais esprits. « Tu es malade, il te faut du repos, » dit-elle à l'accouchée, « tu ne dois rien faire, c'est moi qui ferai *la petite chemise* de ton enfant. » Puis arrivent les autres amies, elles se mettent à table avec l'accouchée dans la plus grande joie, car *elle était au ciel*, le bon Dieu l'a choisie. Les ennemies mêmes ne peuvent se soustraire à cette grande joie, elles viennent à l'accouchée pour se réconcilier avec elle à cause de la bénédiction céleste qui repose sur cette femme, à cause de cet homme nouveau né... Mais la mère succombe.... Ah! le Satan a réussi.... C'est une *martyre* pour la cause du bon Dieu, elle *va directement au ciel*, à elle conviennent *l'habit et la couronne d'une vierge*.... Les jeunes filles du voisinage, les prêtresses de la famille dans l'avenir la porteront au cimetière en glorifiant la sainte défunte qui leur servira d'exemple dans leur propre service au Dieu créateur.

Heureusement la plupart des accouchées se rétablissent, et c'est alors qu'elles ont droit aux honneurs sociaux. Chacun désormais salue cette femme du nom de *mère*, en le lui rappelant par ce salut: « Tu fus déjà une fois choisie par le Dieu créateur pour son service ».... Oh! que malheureuses sont les femmes qui n'entendent jamais ce nom d'honneur! Oh! que malheureuse est la femme stérile! Son mari est aussi un pauvre homme. Il l'aime — soit! — et pourtant il voit qu'elle n'est pas bénie du bon Dieu. Qui sait? Peut-être le prince des ténèbres a-t-il mis sa main sur elle. — Voilà les idées que nos ancêtres ont eues sur le rôle religieux et social de l'accouchée. Toutes les traditions populaires de notre race arienne mises dans cette lumière s'interprètent d'elles-mêmes le plus facilement. Les autres, une petite partie, qui ne sont pas d'accord avec la grande majorité, sont les immixtions étrangères à notre race, comme j'ai déjà tâché de le prouver dans une étude historique publiée ailleurs[1].

En étudiant le peuple il faut que je me tienne au peuple, et non aux Messieurs savants, même les plus célèbres. Les mots « impure », « l'ex-

[1] *Zmigrodzki, Michael — Die Mutter bei den Volkern des arischen Stammes.* Munich, 1886.

clusion de la famille » n'ont jamais été prononcés par le *peuple* allemand, et combien y a t-il de traditions qui témoignent le contraire avec la plus grande évidence ! En Bavière il y a une série de traditions qui racontent les incidents des voyages de Jésus-Christ avec saint Pierre. Celui-ci est toujours représenté comme un homme dur, sans indulgence, en opposition de Jésus-Christ. Une fois ils vinrent de très bonne heure chez une femme qui allait accoucher et lui demandèrent la route. La femme les gronda et dit : « Votre chemin est là où j'avais l'année dernière mes pommes de terre. » Saint Pierre, indigné de cette réponse, propose à Notre-Seigneur de la punir, et Lui en souriant dit : « Eh bien ! que les femmes ne sortent pas de chez elles avant les relevailles. » Depuis ce temps-là les femmes mariées ont les relevailles et les *filles-mères* n'en ont pas. En Souabe on soutient que « c'est en l'honneur de la mère de Dieu que les femmes en couche restent au lit six semaines. » En l'ile de Rugen, lorsque la femme vient aux relevailles le prêtre va à sa rencontre jusqu'à l'entrée de l'église. C'est comme partout. Lorsque le prêtre l'introduit dans la nef de l'église, tout le monde se lève de sa place et se tient debout durant la bénédiction. Ce serait donc un trop grand honneur pour une *impure*. Or, en conséquence de tout cela, nous voyons que *le peuple allemand regarde la réclusion des femmes en couches comme une grâce miséricordieuse de Dieu et de la très sainte Vierge*, et une telle notion exclut évidemment l'idée de *l'impureté*. Pourquoi les *mères-filles* n'ont-elles pas de relevailles ? Si l'accouchement fait une femme impure, alors les *mères-filles* sont impures pour jamais, et personne ne doit avoir de rapports avec elle. La cause en est tout autre. La *fille-mère* n'a pas de relevailles parce qu'elle n'est pas *une femme légitime*, et nous savons par les traditions cracoviennes[1] que le mariage est une institution du Dieu de la lumière, et c'est justement parce qu'Eve fut donnée *pour femme légitime à Adam*, que Satan fit la révolte. *C'est la guerre pour la base de notre civilisation humaine*. Or ce ne sont que les femmes légitimes qui ont le droit d'être graciées par notre Dieu. La *mère-fille* n'en a pas le droit parce qu'elle reste dans un rapport sexuel selon la volonté de Satan, mais en revanche elle n'est jamais martyrisée par les Bogienkas de Cracovie, par ces servantes de Satan. Seules *les femmes légitimes* sont leurs victimes. Ici il faut mentionner la tradition bavaroise suivante : « Une femme est devenue stérile parce qu'elle insulta une autre qui déjà plusieurs fois avait eu des enfants, en la nommant la truie. » Les Cracoviens en donnent l'interprétation : « Chaque nouvelle lune, la sorcière se change en truie et Satan en chien pour

[1] *Tradition*, IV, 38.

traire le lait de ses mamelles. » Or en qualifiant de truie une femme qui accouche fréquemmeut, on l'abaisse au niveau de la servante de Satan. Mais la naissance c'est un acte du Dieu. Or cet outrage va directement contre le Dieu, alors il est tout à fait naturel que Dieu la délaisse.

Nous avons dit qu'en Bavière le corps d'une accouchée morte est parfois déposé à la cave ; ce n'est pas à cause de l'accouchement. Le corps d'un défunt est toujours exposé et tout le monde y vient prier, parce que jusqu'au troisième jour les satans et les anges luttent pour s'emparer de son âme. Les hommes avec leurs prières aident les anges et préservent l'âme, qui tout ce temps reste encore près du cadavre. Mais la jeune femme qui meurt en couches est une martyre, son âme *va directement au ciel*, elle n'a pas besoin de prières parce qu'il n'y a aucune lutte des esprits. Son corps va en dissolution, et chaque pourriture est le meilleur levier pour Satan. Voilà pourquoi on met le corps d'une accouchée dans la cave ou sous le toit de la maison. Ainsi on n'est pas obligé de nettoyer la maison après les funérailles.

Lorsque la femme revient des relevailles, sa servante ferme devant elle la porte de la maison ou les rideaux de son lit. La femme est obligée de lui donner de l'argent. On a interprété cette coutume en prétendant que la femme, avec cet argent, rachète son introduction dans la famille. C'est simplement un pourboire qui revient de droit à la servante pour le temps où elle a travaillé plus que d'habitude. Le mari est le chef de la famille. Or c'est de lui que la femme devrait solliciter sa rentrée dans la famille et non de la servante.

Dans toute la somme des traditions que j'ai réunies dans la présente étude[1], on trouve *60* groupes de traditions de peuples étrangers qui sont presque identiques. Cette coïncidence nous prouve que, dans le pays entre le Dniéper et l'Océan, demeure un groupe de peuples qui autrefois n'ont fait qu'une seule nation, et qui, dans cette demeure préhistorique ont eu une civilisation commune, dont, par la suite des temps, ils ont apporté les traditions dans leurs nouvelles demeures.

Réunissons tous ces points qui coïncident, et nous reproduirons le tableau de la civilisation de ce temps-là. Nous avons déjà l'*habitation* avec *le poêle*, *le pain*, *la table* ; nous ne nous asseyons pas sur la terre comme le font d'habitude les nomades. Quant aux instruments, nous avons *la hache* et *le couteau*. Nous avons déjà *la toile*. En fait d'animaux, nous avons *le chien*, *le coq*, *la souris*, *la cigogne*. Posons-nous, en vue de ces éléments bien pauvres, la question de savoir quel degré de la civilisation témoignent toutes ces traditions ? Evidemment c'est une civilisation agricole. Comme nous voyons, les matériaux folkloriques ne sont pas à rejeter ; par leur étude comparative, nous parve-

[1] Voir *Revue des Traditions*, vol. v, 385, vi, 36.

nons aux mêmes résultats où ont abouti les études des philologues et des archéologues ; nous parvenons à l'opinion que *les premiers Ariens qui ont peuplé l'Europe étaient une population agricole*.

Parmi les points coïncidents se trouve aussi *le fer*. Les instruments, comme la hache, le couteau, etc., peuvent être aussi en bronze, mais nous appelons l'attention de nos lecteurs sur ce fait qu'en Ukraine on dit tout à fait positivement que ces instruments doivent être en fer. Il faut connaître le conservatisme de ce peuple-là pour être persuadé que cette exigence est aussi une vieille tradition; ce peuple est un conservateur si déterminé qu'il répète des phrases entières sans les comprendre, par exemple un juron « Zur et Pecque à toi. » Personne ne sait qu'est-ce que ce Zur ou Pecque veut dire? Demandez à un paysan pourquoi il jure de cette manière? — « Ah! mon cher Monsieur, est-ce que j'en sais quelque chose? *Les vieilles gens* en ont juré de même », voilà la raison. On pourrait citer ici une douzaine d'exemples pareils. A cause de ce conservatisme si prononcé, je suis persuadé que la prescription, que l'accouchée doit toujours tenir dans sa main *quelque chose en fer*, remonte à la plus haute antiquité. Nous sommes obligés d'admettre que nos ancêtres, en arrivant de l'Asie, ont déjà connu l'usage du fer. Peut-être est-ce la raison pour laquelle, dans l'Europe centrale, il est si difficile de tracer les limites des trois époques archéologiques.

On peut me faire cette objection, que je ne tiens pas compte que des usages très identiques avec des nôtres se trouvent, par-ci, par-là, chez les peuples qui ne sont pas du tout de la race arienne. Je ne le conteste pas, mais cela ne change pas mes idées. Les ethnographes soutiennent que le visage d'un Sémite est caractérisé par le nez aquilin et celui d'un nègre par des lèvres très épaisses. Mais nous voyons des centaines d'Ariens avec des nez aquilins et des lèvres grosses. Est-ce que ce fait incontestable peut changer la caractéristique donnée par les ethnographes? Assurément non! Qu'un tel nez et de telles lèvres se rencontrent parfois chez les Ariens, c'est seulement la preuve que dans chaque homme, sans exception, se cache l'aptitude de subir la plus grande modification morphologique, mais en même temps nous voyons avec la plus grande évidence que dans ce pays-ci une telle forme et dans ce pays-là une autre ont un rôle prépondérant et qu'alors elle devient la marque d'un type. Les coutumes ariennes que nous retrouvons avec surprise chez les Sémites ou chez les Nègres ne sont rien autre chose que les réminiscences de l'unité des races humaines, ou peut-être est-ce le germe commun à l'humanité entière mais jusqu'à présent resté sans éclosion... Un jour je me suis trouvé devant un château en ruine. Sur une muraille déjà à moitié tombée j'ai remarqué un tout petit chêne. J'étais surpris, parce que tout autour on ne voyait pas de chêne. D'où venait-il? Il y a trois ou

quatre cents ans, lorsque les ouvriers, en bâtissant, ont mis par hasard le gland parmi les pierres, il y est resté enfermé, rien n'a stimulé sa force vitale, ce n'est qu'à présent qu'il commence sa vie. Voilà une naissance tardive de trois cents ans. Il en est de même des germes psychiques — le château en ruine, c'est la civilisation humaine. Une suite de générations l'érige — l'autre la détruit pour que la suivante la rétablisse sur les mêmes fondements en évoquant à la vie les mêmes forces vitales ensommeillées pour quelque temps. Rien de nouveau au monde. Chez un peuple quelconque nous trouvons telle et telle coutume. Elle s'efface par l'effet d'une plus grande civilisation, mais, chez le peuple resté à son ancien niveau, elle reste vivante. Après tant et tant de siècles, les peuples civilisés sont tout à fait surpris en retrouvant chez leurs vieux parents des coutumes déjà incompréhensibles ou en apparence très bizarres, sans même remarquer que chez eux-mêmes se trouvent encore des vestiges des mêmes coutumes. Tel est le cas de la cause de cette bizarrerie d'une *couche mâle* nommée *la couvade.* Je le répète encore une fois, si nous voulons comprendre les vieux usages, il nous faut absolument, par la force de notre imagination, redevenir des demi-sauvages, des gens croyant aveuglément à toutes les sorcières, aux démons, et à toutes leurs malices... Or notre peuple se représente le démon comme un être très irascible et en même temps de la plus grande nervosité. C'est pourquoi il réussit de temps à autre à le tromper. S'il voit la victime, il se jette sur elle les yeux fermés, applique la malice voulue et s'envole; on l'entend seulement ricaner au loin. Nous avons vu qu'au lit de l'accouchée se presse une foule de démons, nous avons vu comment on bouche tous les trous, toutes les fentes possibles de la chaumière. Aussitôt qu'il s'en trouve une mal gardée, le démon y pénètre, mais toutes ces lumières, toutes ces choses bénies le brûlent, l'étouffent; il s'élance en toute hâte vers le lit de l'accouchée pour lui nuire, et il s'enfuit avec la plus grande vitesse. Dans une demi-lumière, derrière les rideaux du lit, il ne peut même pas reconnaître qui y repose. Quelle idée était plus naturelle sinon celle de changer les rôles, de sorte que la femme mît son mari dans son lit, et qu'elle-même, prenant son chapeau ou ses pantalons, se promenât autour de la maison? Chez nous, la couvade a déjà disparu, mais le déguisement de la femme subsiste encore en Bavière et au Tyrol. Pourquoi le mari était-il si docile à sa femme en s'exposant aux malices du diable? C'est une question qui peut être éclairée par une histoire de femme, trop longue pour le moment.

Il me reste encore à comparer les matériaux que j'ai ramassés ici avec les coutumes correspondantes des peuples des autres races. C'est ce que je me propose de faire dans la suite de cette étude.

Michel de Zmigrodzki.

LA LÉGENDE DE DIDON[1]

VI

Délimitation par la clôture

a) *Bretagne*.

Un seigneur de ces quartiers [environs de Brest]... inspiré de Dieu fit offre à saint Goeznou d'autant de terre pour bastir un Monastere, qu'il en pourroit clorre de fossez en un jour. Le saint accepta le don, et ayant mandé à son frère saint Majan qu'il vinst, il prit une fourche et la traisnant par terre, il marcha environ deux lieues de Bretagne en quarré ; et, à mesure qu'il traisnoit ce baston fourché, la terre, chose estrange, se levoit de part et d'autre, et formoit un gros fossé [talus] qui servoit pour separer les terres qui lui avoient esté données, de celles de son Fondateur.

b). Le seigneur de Quélen luy donna [à saint Hernin] en la paroisse de Duault autant de terre pour bastir son hermitage, qu'il pourroit enclore de fossez en un jour. Ayant obtenu ce don... et après avoir fait priere à Dieu, il prit le baston dont il se servoit, allant par Pays, et marcha environ une demie lieue le traisnant après soy, et revenant achever son cercle, au lieu où il l'avoit commencé, et à mesure qu'il traisnoit ce baston la terre s'amonceloit et se formoit en guise de fossé ou terrasse, distinguant les terres du saint de celles de son Bien-Faiteur.

c). Even donna autant de terres au futur Monastere qu'il en pourroit cernoyer, un jour, en marchant. Au jour nommé, saint Goulven alla prendre possession de la terre qui devoit être donnée audit Monastere, et à mesure qu'il marchoit la terre s'élevoit à ses talons comme un fossé, distinguant cette nouvelle donaison du reste des terres du seigneur de Leon. — (Albert Le Grand, p. 660, 668, 374, *éd. Kerdanet*).

[1] Cf. le t. II, p. 295, 353 ; le t. V, p. 186, 717 ; le t. VI, p. 52, 335.

III

Délimitation par la monture

c). — *En Bretagne*.

Saint Arnec avait promis un don à saint Guinien son oncle : « Je vous donne, lui dit-il un jour, tout le terrain que vous pouvez parcourir pendant que je dormirai. » Et saint Arnec de s'endormir, et saint Guinien de se mettre aussitôt en course ; mais ce n'est pas à pied que le saint voyagea : il prit un cheval et, pour mieux parcourir le pays, il monta avec ce nouveau Pégase, sur la tour de l'église de Saint-Eloi, d'où, prenant son essor, il parcourut en l'air tout l'évêché d'Illy, si bien que saint Arnec, à son réveil, fut obligé de céder tout son évêché à saint Guinien. — (*Note de Kerdanet,* p.221).

d). — *En Limousin*.

Saint Léonard ayant contribué à l'heureuse délivrance de la reine, qui s'était trouvée en mal d'enfant dans la forêt de Limoges, le roi de France voulut lui céder la propriété de toute la forêt ; saint Léonard lui dit : Je ne la veux pas toute, mais seulement la portion dont je puis la nuit fair le tour, monté sur mon âne. (*Légende dorée*, éd. Brunet, t. II, p. 190.)

IV

Délimitation par la voix ou la musique.

D'après la tradition, Charles le Chauve, après avoir défait Gérard de Roussillon, pour récompenser la fidélité de ceux qui l'avaient soutenu, fit présent à l'un des parents du seigneur de Scey d'un clairon d'argent qui avait, disait-on, appartenu à Charlemagne son aïeul, et lui dit : « Sonne de ce clairon aussi fort que tu pourras, et je te donne d'avance tout le pays sur lequel le son aura pu se faire entendre. » Ils étaient alors sur les bords de la Louve ; du haut d'un rocher qui domine cette rivière, le jeune guerrier se mit à sonner aussi fort qu'il put, après avoir adressé à son instrument ces deux vers que ses descendants ont retenus pour devise :

Sonne haut, ô mon clairon,
Pour l'honneur de ma maison.

(Ch. Theuriet : *Traditions populaires du Doubs*, p. 13).

Raoul Bayon.

I

La peau coupée en lanières

f). — *Au Cambodge.*

« Un mandarin de Cambodge raconte à Bastian, comme une tradition vivante dans le peuple, que les Hollandais, à leur première visite, avaient demandé seulement au roi autant de terre qu'une peau de buffle pouvait en couvrir, pour y faire bouillir leur riz; qu'ayant obtenu cette permission ils coupèrent cette peau en lanières, et que celles-ci couvrirent assez de terrain pour y bâtir un magasin qu'ils garnirent de canons afin de la protéger contre les voleurs[1].

g). — *Chez les Juifs*

D'après un récit mentionné par Samuel dans son *Itinéraire* (XVII[e] siècle), un Keraïte d'Egypte, nommé Samuel, avait obtenu, plusieurs siècles auparavant, de la régente de ce pays, qu'on lui assignât hors de la ville autant de terrain qu'il était possible d'en renfermer dans la peau d'un taureau. Il coupa la peau en question en petites tranches, et en fit des fils aussi minces que des crins ; il mesura alors un espace de terre hors de la ville, et désigna cet emplacement pour servir de cimetière aux Juifs[2].

h). — *A Java.*

C'est évidemment une tradition de ce genre qu'il faut voir dans un épisode de l'histoire de l'établissement du prince hindou Adji Saka à Mendang, dans l'île de Java. Il promet de débarrasser le peuple d'un ogre qui dévorait chaque jour un enfant, à condition qu'on lui donnerait une pièce de terre de la largeur de son turban. L'ogre tué, le *patih* de Mendang dit au libérateur : Une pièce de terre de la grandeur de votre turban ne peut être mesurée : ce serait à peine assez grand pour y dormir. Demandez plutôt un ou deux bourgs, je vous les donnerai. Adji Saka étendit son turban et tout le royaume de Mendang en fut couvert : il enveloppa d'abord les bourgs, ensuite les environs, et enfin tout Java[3].

René Basset.

[1] L. de Backer, *l'Extrême-Orient au moyen âge*. Paris, 1877, in-8°, introduction, ch. II., p. 51.

[2] Carmoly, *Itinéraires de la Terre Sainte des* XIII[e], XIV[e], XV[e], XVI[e] et XVII[e] *siècles*, Bruxelles, 1847 in-8°, p. 532-533.

[3] Roorda van Eysinga, *Histoire de Java*, cité par L. de Backer, *Bidasari*, Paris, 1875, in-8°, introduction, p. 4-6.

LÉGENDES MYTHOLOGIQUES LATAVIENNES[1]

XV

Comment a été faite Daugava[2]

Les animaux créés par Dieu commencèrent, après un certain temps, à s'envier et à se déchirer réciproquement. Désirant la paix entre eux, Dieu leur imagina du travail, car il savait qu'en travaillant on n'avait pas le temps de se quereller. Ce travail, imaginé par Dieu lui-même, était de creuser la *Daugava*. Tout le monde se mettait au travail. Le lièvre et le renard mesurèrent la longueur du fleuve : le lièvre sauta en avant, le renard après lui, marquant les limites de sa queue qui traînait par terre. La taupe fit le premier creux, le blaireau s'enfonça dans la terre, le loup et le chien grattèrent des pattes, l'ours portait la terre et formait des montagnes le long de la rivière. Tous travaillèrent et firent ce qu'ils purent.

Quand *Daugava* fut prête, Dieu vint voir le travail. Il était content de tout et fit des compliments à chaque travailleur. La taupe et l'ours, qui ne s'étaient pas encore nettoyés de terre, furent loués par Dieu comme les plus diligents, et il leur ordonna de rester toujours en cet état, pour qu'on vît en tout temps leur honneur. Le loup, qui avait le plus travaillé des pattes et du nez, devait garder les pieds noirs et le museau noir.

Passant en revue le travail et les ouvriers, Dieu aperçut également le merle doré sautant de branche en branche et se chauffant au soleil, et il lui dit : « N'as-tu pas d'autre travail que de sauter et de te chauffer ? » Et le merle répondit d'un air moqueur : « Faut-il que je salisse mon bel habit avec du travail commun ? Cela ne te plairait pas non plus. » Alors Dieu dit : « Je vois, petit oiseau, que ton bel habit bigarré ne te fait que du mal ; à partir de ce moment tu auras encore des pantalons noirs, et jamais tu ne boiras de l'eau de la rivière que tu n'as pas aidé

[1] Cf. le t. II, p. 481, le t. III, p. 117, le t. IV, p. 257.

[2] Daougava est le nom latavien de la Duna, sur laquelle se trouve la ville de Riga.

à creuser ; tu ne boiras que la rosée et ne chanteras que quand les autres oiseaux, fuyant le gros temps, se cacheront dans les nids. »

Après avoir donné cette leçon à l'entêté, Dieu se plaça à l'endroit creusé pour le fleuve, prit sa cruche d'or, et, en nommant le fleuve « *Daugava* », y versa l'eau et lui montra de sa propre main la direction qu'il devait prendre.

XVI

Comment la lune perdit sa lueur.

Dans les vieux temps la lune était aussi brillante que le soleil. Ma voilà qu'une fois deux jeunes filles allèrent au puits chercher de l'eau. L'une d'elles dit : « Oh, qu'elle est brillante ! » Et la seconde répondit : « Mon derrière est plus brillant qu'elle, » et montra son derrière nu. Aussitôt la lune enleva la fille railleuse. On la voit encore avec sa planche sur les épaules, là où se trouve la tache noire à la lune. Depuis ce temps la lune a perdu sa belle lueur[1].

Cette légende a été recueillie en Courlande. J'en ai entendu en Livonie des variantes qui ne diffèrent de celle-ci qu'autant qu'on n'y mentionne pas la planche avec la fille emportée dans la lune.

XVII

Le soleil et le serpent

Après avoir créé le soleil, Dieu lui ordonna de chauffer tous les êtres de ses rayons. Le soleil les réchauffa tous ; seul le serpent resta éternellement froid. Alors le soleil se fâcha — et celui qui tue un serpent, Dieu lui pardonne tous ses péchés pour *neuf* jours[2].

Je ferai remarquer à cette occasion que *trois* et *neuf*, c'est-à-dire 3 fois 3, sont des chiffres sacrés de la mythologie latavienne. Nous les rencontrons partout dans les légendes et les daïnas, chansons nationales. Le char d'or du soleil est attelé de *trois* chevaux, le Latavien fête ses noces *trois* jours, le héros latavien Widioud lutte avec des dragons à *trois* têtes, les daïnas parlent des chênes à *neuf* tiges, des lacs à *neuf* rivières ; père Perkoune avait *neuf* fils : *trois* grondèrent, *trois* frappèrent, *trois* firent des éclairs.

Henri Zinciem Wissendorff.

[1] Rec. Brivzemniéks.

[2] Cf. Lautenbach smine : *Niedrichu Widiouds*, poème héroïque latavien.

NOTES SUR LA MYTHOLOGIE DES LATAVIENS

V

Le culte du dieu latavien Uhsin chez les Varègues Russes.

Les traditions des peuples sont appelées à fournir encore beaucoup d'indices précieux pour l'éclaircissement de l'ancienne histoire. L'ethnographie en profite déjà largement ; l'histoire doit en faire autant.

Ainsi je trouve dans Constantin Porphyrogenète (*De administ. imp.* éd. Bonn.) le passage suivant sur les anciens Varègues Russes, fondateurs de la Russie, sur la nationalité desquels on n'est pas encore tombé d'accord : « Passés par là les Russes abordent l'île appelée Saint-Georges (dans le Dniepr, à leur passage à Constantinople). Ils font sur cette île des sacrifices, car il y a là un énorme *chêne*. *Ils y immolent des coqs et des poules*. Ils forment un cercle avec des flèches qu'ils enfoncent dans la terre, et on dépose du *pain*, de la *viande*, ou ce que l'on a. Telle est leur coutume. »

Voilà un témoignage qui n'est pas à dédaigner. Je ne crois pas me tromper en affirmant que ce culte n'était autre que celui *du dieu latavien Uhsin*. Tout y correspond ; l'objet et l'époque à immoler sont les mêmes que chez les Lataviens. En outre ces Russes sacrifient du *pain*, de la *viande*, et, d'après le voyageur arabe Ibn-Foszlan, également de la *bière* et du *lait*. Nous trouvons tout cela dans le *culte d'Uhsin chez les Lataviens*. La mythologie scandinave et celle des Allemands en général ne nous offrent aucune trace d'un pareil culte. Il serait étrange de voir ces Russes, appelés Varigui (lisez *Varyigui*, en latavien *puissants*), *adorer Peroune* (Pérkoune) et *sacrifier à Uhsin*, s'ils étaient originaires de la Scandinavie, où on ne connaissait pas ces dieux.

Voilà un argument de plus à l'appui de l'hypothèse soutenue par l'excellent historien N. Kostomaroff, qui, certainement avec raison, tire l'origine des Varègues Russes, fondateurs de la Russie, du peuple lithuano-latavien, fixant leur patrie sur les bords du fleuve *Russa* (embouchure du Niémen), dans la contrée appelée Zémaïté (en latavien pays-bas).

La prédiction à l'aide des flèches, lances ou piques, est aussi étrangères aux Scandinaves. Elle est d'autant plus sûrement attestée chez les peuples lataviens.

Le chroniqueur *Henri le Latavien*[1] nous rapporte que le peuple, ayant décidé de mettre à mort le « frère » Dieterich, voulut néanmoins consulter préalablement les dieux : on fit marcher le cheval blanc (?) au dessus d'une lance ; s'il passait le pied droit le premier, le moine devait garder sa vie ; si au contraire c'était le pied gauche il serait mis à mort. Le cheval passa la lance du pied droit. Alors on crut le dieu des chrétiens assis sur le cheval et dirigeant ses pas. On fit nettoyer son dos pour chasser de là ce dieu étranger. Mais le hasard voulut que le cheval passât de nouveau la lance du pied droit, et les *païens* laissèrent en vie ce moine allemand, qui, par ses méfaits, avait bien mérité le bûcher.

HENRI ZINCIEM WISSENDORFF.

TRADITIONS ET SUPERSTITIONS DES PONTS ET CHAUSSÉES[2]

I

LES PONTS HANTÉS (*suite*)

Le pont de Saint-Gérand, situé sur le canal de Nantes à Brest, est, dit-on, hanté la nuit par un homme qui s'est noyé auprès de ce pont en voulant sauver son chapeau. Ce revenant, qui de son vivant était de très mauvaise vie, revient à l'endroit où il s'est noyé pour faire la pénitence que Dieu lui a imposée et qui consiste à nager sur l'eau pour attraper son chapeau qui se sauve devant lui.

A un moment de la nuit le chapeau s'enfonce dans l'eau et le mort disparait avec lui.

FRANÇOIS MARQUER.

[1] Il écrivit sa chronique au XIIIe siècle.

[2] Cf. la table du t. VI et le t. VII, p. 21, 65, 213.

LES VILLES ENGLOUTIES

LXXIII

La ville d'Herbauges

SAINT MARTIN de Vertou alla pour prêcher et détourner de leur mauvaise vie les habitants d'Herbauges ou Herbadilla : estant entré en la ville fut laissé longtemps sur le pavé, sans qu'aucun le voulut loger ; enfin une bonne femme, prenant pitié de luy, le retira dans sa maison, et en récompense de son hospitalite elle et son mary se convertirent à la Foy par les saintes prédications de saint Martin lequel preschoit infatigablement ce peuple obstiné ; mais en vain, saint Martin voyant l'obstinée opiniâtreté de cette cité, se résolut de s'en retourner à Nantes, et s'estant mis en oraison, Dieu luy revela l'horrible punition dont l'incrédulité de ce peuple devoit estre chastié, dont il avertit son hôtesse et son mary, leur commandant de sortir de la ville ensemble avec luy, et quelque bruit et tempeste qu'ils entendroient, qu'ils se donnassent bien garde de regarder derriere soy vers la cité. Ils sortirent tous trois hors la ville, et n'en estoient encore gueres loin que, saint Martin s'estant mis en oraison, il se fit un effroyable tremblement de terre, laquelle, s'ouvrant, engloutit cette ville, avec ses tours, murs, chasteaux, faux-bourgs et autres appartenances qui, en moins d'une heure, fondirent en abysme, et en leur lieu se fit un grand lac, qui s'appelle à present le lac de Grand-Lieu. L'hostesse de saint Martin, oyant le fracas et tintamarre que causoient la cheute des édifices, les cris et lamentations de ceux qui perissoient, se detourna pour regarder que c'estoit, sans se soucier de la deffense du saint ; mais elle en fut punie sur le champ, ayant esté convertie en une statue de pierre. (ALBERT LE GRAND, *éd. Kerdanet*, p. 647).

LXXIV

La punition de Lourdes.

Dieu lui-même, sous la figure d'un pauvre, entrait un soir dans une ville de Bigorre qui fut la première Lourdes. Et l'on m'a dit que ce pauvre allait de maison en maison, priant qu'on lui donnât quelque chose pour apaiser sa faim. Mais il ne recevait que des refus jusqu'à

ce que, se voyant privé de nourriture par la méchanceté des hommes du lieu, il aperçut une misérable cabane qui était la seule où il ne se fût pas encore présenté. Dans cette cabane il y avait deux femmes et un enfant au berceau. Et les deux femmes allèrent au devant de lui et lui dirent : « Pauvre homme, tu peux entrer et t'asseoir dans notre maison, et même s'il te plaisait d'attendre un peu, voici deux gâteaux de seigle que nous avons pétris, et qui cuisent maintenant sous la cendre. Lorsqu'ils seront tout à fait cuits nous les mangerons et tu en auras ta part. » Et le divin pauvre s'assit devant le foyer, chauffant ses membres, et demeura sans parler. Cependant les gâteaux s'étendaient sous la cendre et croissaient merveilleusement. Quand ils furent cuits, les femmes les retirèrent du feu, et les voyant si grands furent surprises... Alors leur hôte leur dit : « Femmes, en faveur de votre charité, je veux vous sauver la vie à présent, car cette ville va être engloutie sans retard avec ses habitants, à cause de leur méchanceté. » Quand elles se furent éloignées, le sol sur lequel la ville était bâtie s'affaissa subitement et une eau profonde la recouvrit. Aucune autre personne ne s'échappa que les trois habitants de la cabane : (Eugène Cordier. *Légendes des Pyrénées*, p. 10. Cf. Bladé : « La punition de la ville de Lourdes. » *Contes de Gascogne*, t. II, p. 142).

LXXV

Le lac de Lhéou.

Dieu s'en fut un soir encore dans un hameau très élevé de la Bigorre. Et là aussi le pauvre se montra plus compatissant que le riche. Un vacher accueillit le voyageur, et, comme il n'avait rien à lui offrir pour souper, il tua généreusement un veau, et l'apprêta lui-même. Dieu dit au pauvre vacher : « Mon cher hôte, mettez à part tous les os de ce veau, hors un que je vais prendre. » Le vacher obéit, et, quand ils eurent soupé, il rangea les os au seuil de la cabane. A l'aube le vacher se leva et sortit, et il vit le veau dont ils avaient mangé la chair, qui paissait l'herbe, et il avait repris tous ses os, à l'exception de celui que Dieu avait séparé et qui battait gaiement dans une grande sonnette suspendue à son cou. Or le hameau fut englouti, sauf la cabane où Dieu était entré, dans un grand lac bleu comme le ciel et qu'on appelle Lhéou. (Eugène Cordier, l. c. p. 25).

LXXVI

Les villes englouties du Berry

Vatan est une vieille cité... Sa situation au milieu d'un marais desséché, les trouvailles de l'âge de pierre faites dans les environs, donnent à supposer qu'elle fut édifiée sur l'emplacement d'une cité lacustre. La tradition même est favorable à cette hypothèse. D'après elle, Vatan, qui a été engloutie une première fois, le sera une seconde. D'autres localités du Berry possèdent aussi des légendes relatives à l'existence d'anciennes cités englouties dans les marais : de ce nombre sont Neuvy-Saint-Sépulcre, qui jadis s'engloutit dans un lac, à l'endroit appelé aujourd'hui Ville-Perdue, Lacs, Levroux, Belleville, Sens-Beaujeu, Lignières, Bourges. Peut-être faut-il voir dans ces légendes le souvenir de cités lacustres (*Revu ed'Anthropologie*, 1880 p.487. L. MARTINET : *Lèg. du Berry*, p. 26.)

LXXVII.

La ville de Nasado.

Nasado était la ville aux belles femmes : elles avaient la peau si fine que lorsqu'elles buvaient du vin on le voyait passer à travers leur gorge. C'est pour cela qu'on les appelait les belles filles. Gargantua passa par la ville de Nasado, avec ses soldats, qui s'y trouvèrent fort à leur gré. Il marchait devant eux pour les faire sortir de la ville. Quand il fut sur la montagne il se détourna, mais voyant que ses soldats, au lieu de le suivre, restaient avec les filles de Nasado, il maudit la ville, et elle fut engloutie. (SÉBILLOT *Gargantua*. p. 69).

Le peuple, dit Habasque, (*Notions historiques sur les Côtes-du-Nord*, T. III, p. 117) prétend que la ville de Nasado, était au village de Pussoir, à quelques centaines de pas du bourg d'Esquy, et qu'elle fut détruite à cause de la licence des mœurs de ses habitants, ce qu'il exprime par des expressions fort grossières.

LXXVIII.

Le château de Mandroux.

Près de Virson, il existe une très jolie fontaine qui se nomme la fontaine de Mandroux ; elle est excessivement large, limpide, et l'on pré-

tend qu'elle est sans fond. On raconte qu'une jeune fille habitait le château de Mandroux, tout proche de la fontaine. Un jour, poursuivie par un jeune seigneur, elle s'y précipita, et le château disparut en même temps. Certain jour, on aperçoit au fond du gouffre la silhouette du château, et l'ombre de la jeune fille, sous la figure d'une dame blanche, apparait fréquemment sur le bord, au-dessus du cristal des eaux. (Georges MUSSET : La *Charente-Inférieure avant l'histoire*, p. 120).

LXXIX

La ville d'Amions.

Jadis, la ville d'Amions était plus grande que Paris, et l'on y menait joyeuse vie. Un soir, une femme vêtue pauvrement passa par la ville et demanda le chemin de Souternon, mais personne ne lui montra la route ; une vieille femme recueillit la mendiante, et lui offrit de la conduire. Quand ils arrivèrent à la croix de Boisseret, l'étrangère dit à la femme d'Amions de se retourner du côté de la ville. La vieille se retourna : il n'y avait plus de ville. La dame était la sainte Vierge (NOELAS : *Légendes et traditions forèziennes*, p. 371-8).

LXXX

Château englouti.

Dans l'Yonne, sur le marais de Chaperoy, d'où sort le ruisseau de Branlin qui va se jeter dans la rivière d'Ouanne, la tradition place un puissant château qui s'abima un jour en terre pour punir les crimes des seigneurs qui l'habitaient. (C. MOISET : *Usages, croyances, etc., de l'Yonne*, p. 97.)

LXXXI.

Le Vieux Briouze.

D'après la tradition, les habitants du Vieux-Briouze s'adonnaient à une vie dissolue. Un jour, au milieu d'une fête, la ville impie s'abima dans les entrailles de la terre, qui s'entr'ouvrit soudain pour l'engloutir. A l'aube du lendemain, les gens d'alentour ne virent plus que les eaux blafardes de marais sans fin, où la ville maudite, ses richesses et ses habitants sont à jamais ensevelis ! Tous les ans, la nuit de Noël, on peut, en se penchant sur le marais, entendre monter de ses pro-

fondeurs les sons affaiblis des cloches de son église. (J. Lecœur : *Esquisse du Bocage normand*, t II, p. 358.)

Le Vieux-Messey disparut dans des circonstances analogues.

LXXXII

Le lac de Marlay.

On raconte qu'un village entier a été englouti dans le lac de Marlay parce que ses habitants avaient refusé, à l'exception d'un seul dont la maison fut sauvée, d'accorder l'hospitalité à une vieille mendiante. A minuit, le jour de Noël, on entend chanter au fond du lac le coq de ce village. (Joanne : *Paris à Lyon*, p. 339.)

LXXXIII

Le lac de Moras.

Au sud du lac de Moras, au milieu d'un bois, se voit un monolithe appelé la Pierre-Femme, parce que, selon la tradition locale, c'est une femme pétrifiée pour avoir, comme la femme de Loth, jeté un coup d'œil en arrière pendant que Dieu englouissait dans le lac une ville coupable (Joanne : *Paris à Lyon*, p. 421). Paul Sébillot.

LXXXIV

Bouches de Cattaro.

En allant au Montenegro, en 1889, j'ai traversé les bouches de Cattaro, série de vastes bassins par lesquels la mer, resserrée entre de hautes montagnes, s'avance assez loin dans l'intérieur des terres. Je me trouvais sur le bateau avec le maître d'école de Cattaro, jeune Autrichien instruit et parlant parfaitement le français, qui me renseigna très obligeamment sur les choses intéressantes à voir dans le pays. En traversant une sorte d'anse formant comme un cul-de-sac au milieu de montagnes fort escarpées, il me montra un endroit où une très ancienne tradition place les restes d'une ville engloutie sous les eaux; il m'assura que, lorsque la surface est très unie, on peut distinguer sous l'eau des substructions importantes et même des colonnes.

J'ai bien regardé, mais je dois avouer que je n'ai rien vu.

Morel-Retz (Stop).

LXXXV

Une légende à retrouver.

J'ai lu jadis la légende d'une église enfouie sous l'eau, qui s'illuminait à certaines dates et dans laquelle un jeune garçon allait chercher des flambeaux pour mettre sur l'autel de l'église du pays. Ayant lassé la patience des puissances mystérieuses qui présidaient à cet enchantement, il plongea une dernière fois et ne revint plus. Louis Morin

LXXXVI

L'ÉGLISE ENGLOUTIE EN PODOLIE

Ukraine.

Au district de *Vynnytzia*, gouvernement de Podolie, il y a une source minérale, « Fchopova », connue dans le peuple comme salutaire. Il existe sur cette source la légende suivante : Là où maintenant se trouve la fontaine, une grande rivière avait jadis son écoulement, et à côté d'elle, sur une colline, une église s'élevait. A l'époque des invasions tartares, les habitants, ne voulant pas exposer l'église au pillage, avaient placé au fond de cette rivière non seulement les ustensiles, ornements et cloches, mais encore le bâtiment même de l'église. Depuis lors, cette rivière s'est transformée en un puits, et du fond on peut entendre chaque année à Pâques sonner les cloches.

Depuis que les saints vases y furent noyés, l'eau de cette fontaine devint salutaire. A gauche de ce puits, il y a une poudrière où, au dire des paysans, on peut enfoncer une perche longue de plus de deux toises. Les paysans considèrent cette poudrière comme l' « abime » qui avait englouti l'église.

Cependant la renommée de cette source s'est répandue depuis longtemps dans les villages des alentours, et les malades y arrivent dans l'espérance d'obtenir la guérison ; surtout on y amène des enfants scrofuleux. Les boues de la source sont employées contre de violents maux de tête : on les applique à la tête comme une compresse. Quant à l'eau, on la boit et on s'en lave. Après s'être lavé, le peuple accroche aux branches des arbres ses chemises, ses mouchoirs, etc., comme marque de ce qu'on laisse ici ses maladies. On jette de l'argent dans ce puits « comme si on payait pour l'eau », comme l'a expliqué un paysan. On prend avec soi cette eau, comme « bénite », en qualité de remède ; les gardeurs de ruches s'en servent aussi pour faire la nourriture des abeilles au printemps. Il est à remarquer qu'il existe dans le peuple la coutume d'apporter de l'eau bénite de divers endroits ; on la réunit dans une bouteille que l'on a soin de conserver. Cette eau doit être composée de trois sources, et avec cela « de trois frontières ». Ainsi, les paysans de Miziakov apportent pour ce but l'eau de « Tchopova » et aussi des sources de « Ouladivka » et de « Zalivanchtchina[1]. »

TH. VOLKOV.

[1] *Borjkovsky*. Une source salutaire *Kievskaïa Starina* 1892. Avr. p. 123-125.

LXXXVII

Banken

(Tonkin)

D'après un savant indigène consulté par Bastian, cité par L. de Backer[1], une ville engloutie doit se trouver entre Katoun et Honan, dans le sol marécageux près de Kohngatz (la colline aux tuiles); elle était nommée Banken. Les traditions n'indiquent pas la cause de la submersion de cette ville.

LXXXVIII

Le lac Tinnis

(Egypte)

Un vieux Copte consulté par Ahmed ben Touloun, à la fin du IX[e] siècle de notre ère, lui rapporta « qu'autrefois le lac Tinnis était un vaste territoire, le meilleur de l'Egypte, le plus uni et le plus fertile : il était couvert de jardins, de palmiers, de vignes, de cultures et de bois. De nombreux villages s'étendaient au milieu de ses plaines et sur ses coteaux. Rien n'égalait la beauté de ce pays, de ses jardins, de ses vignobles... Ce fut l'an 251 de Dioclétien que la mer commença d'envahir et de submerger le sol nommé aujourd'hui lac de Tinnis. Elle monta chaque année jusqu'à ce qu'elle le couvrit dans toute son étendue, et engloutit les bourgs situés en plaine[2]. »

Suivant Yaqout[3], cette catastrophe serait arrivée lorsque Derkoun ben Malout'as et Zemt'érah, de la postérité de la fabuleuse Daloukah la vieille, voulurent mettre leur royaume à l'abri d'une invasion des Grecs et ouvrirent un passage aux flots de la mer en creusant un canal qui bientôt fut insuffisant.

[1] *L'Extrême Orient au moyen âge*, Paris, 1877, in-8°, introduction ch. II, p. 43.

[2] Mas'oudi, *Prairies d'or*, éd. et tr. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, t. II, Paris 1863, in-8° ch. XXXI, p. 375-376 — Cf. aussi Quatremère, *Mémoires historiques et géographiques sur l'Egypte*, Paris 1811, 2 vol. in-8°, t. I, p. 304-305.

[3] *Mo'djem el boldân*, éd. Wustenfeld, t I, Leipzig, 1866, in-8° p. 887.

LXXXIX

Ho-lao-lo-Kia

(Kachgarie)

Les traditions chinoises rapportent que la ville de Ho-lao-lo-Kia fut engloutie dans le sable en punition du mépris qu'elle avait témoigné à la statue de Bouddha, et de la cruauté exercée contre un personnage pieux (*Rahan*) qui était venu de loin adorer cette statue : « Les gens de la ville choqués de la bizarrerie de son extérieur et de son costume coururent avertir le roi, qui ordonna d'enterrer dans le sable cet homme extraordinaire. On couvrit donc de sable le corps de Rahan jusqu'à la hauteur de la bouche, et on ne lui donna rien à boire ni à manger. Il se trouva un homme qui avait de tout temps témoigné un profond respect à la statue, et qui, voyant le Rahan en cet état, lui apporta secrètement des provisions. Le Rahan avant de partir dit à cet homme : Dans sept jours il tombera une pluie de sable et de terre qui couvrira entièrement cette ville, de sorte que personne n'en échappera. J'ai voulu que vous fussiez prévenu pour que vous prissiez de bonne heure vos précautions. Ce sera la juste punition du crime dont ils se sont rendus coupables en me faisant ensevelir dans le sable. » Après avoir ainsi parlé, le Rahan disparut subitement. L'habitant rentré dans la ville courut avertir ses parents, mais parmi ceux qui l'entendirent il n'y eut personne qui ne se moquât de lui. Le second jour, il s'éleva un grand vent qui enleva l'herbe dans les champs, et il tomba une pluie qui bouleversa la terre et remplit les rues et les chemins. Les habitants ne surent que vomir des imprécations ; mais celui qui avait été averti, prévoyant ce qui devait arriver, avait été hors de la ville faire secrètement une sorte de caverne et il courut s'y réfugier. Le septième jour après minuit, il tomba une pluie de sable, sous laquelle la ville entière demeura ensevelie. L'homme qui y avait échappé sortit de la caverne et, se dirigeant vers l'Orient, il s'arrêta dans la ville de Pi-ma. A peine y était-il arrivé que la statue de Bouddha s'y transporta d'elle même... La ville de Ho-lao-lo-Kia n'est plus maintenant qu'un vaste monceau de sable. Les princes de divers pays ont souvent voulu y faire fouiller pour enlever les objets précieux qui y sont enfouis, mais à chaque tentative, il s'est élevé un vent furieux, avec des tourbillons de fumée et un épais brouillard, qui a dérobé le chemin et égaré les travailleurs[1].

[1] A. Rémusat, *Histoire de la ville de Khotan*. Paris, 1820, in-8° p. 60-64.

XC

Près de Cacomo

(Asie-Mineure).

Le seigneur de Caumont, qui visita la Terre-Sainte en 1418, rapporte une tradition de ce genre, mais sans légende sur la cause de la catastrophe : « Entre ycelle (l'île de Cacomo) et la terre ferme, ha un port moult bel et grant, lequel en temps passé solloit estre cipté qui s'en entra à fons, et encores aujourduy aparent grant partie des hostels et mesons en le fons de la mer. » Cette ville effondrée se trouvait en face de Myrrhe dont saint Nicolas[1] fut évêque.

XCI

Le lac de Probst-Iesar

(Mecklembourg).

Auprès de Lübthem est le village de Probst-Iesar qui dépendait de la prévôté d'Eldena. Non loin de là est un lac très profond sur l'emplacement d'une forêt de chênes où les gens du village avaient l'habitude d'aller chercher le frais à midi en gardant leurs chevaux. Un jour qu'ils étaient là à se reposer, arriva une bande de Bohémiens qui leur demandèrent un petit cadeau. Ils furent repoussés par les richards de Probst-Iesar. « Attendez un peu, dit une femme de la bande, il vous arrivera malheur. » Les Bohémiens prirent un cheval, lui enlevèrent la tête et la remplirent de vif argent. Après l'avoir jetée dans un creux, ils prononcèrent quelques paroles magiques et s'en allèrent. Tout à coup, les paysans entendirent siffler, bruire et mugir de plus en plus fort chaque minute. Effrayés, ils coururent à l'endroit d'où partait le bruit et virent que la tête de cheval tournait de plus en plus, s'enfonçait de plus en plus, et que l'excavation se remplissait d'eau. Tremblant pour leur village et leurs champs, ils poursuivirent à cheval les Bohémiens, les rejoignirent près du village de Loosen, et obtinrent

[1] *Voyaige d'Oultremer en Jhérusâlem*, publié par le marquis de la Grange. Paris, 1858, in-8, p. 45.

à force de prières et de supplications qu'ils reviendraient et lèveraient le sort. Le village et les champs furent sauvés, mais la forêt fut remplacée par un lac[1].

XCII

La ville de Castroy

(Sicile).

Entre Chatre et Calassibate « l'on trouve ung lac d'eue qui tient de tour XVIII milles, lequel au tamps passé, se dist que soulloye estre ville qui avoit à nom Castroy ; anuy et par ausquns péchiés qu'ilz faizoient encontre Nostre Seigneur, laditte ville fondi et s'en enstra en abisme ; et est en une vallée revironée de puys, — et laditte ville leur solloit toux surmonter de haultesse ; et maintenant lezdiz pùys la surmontent. En cest lac d'eue n'a null poyssion de nulle condicion que soit, ains ceulx que l'on y boute par norrir, ni puent vivre ; et aussi le lyn que l'on y porte mettre liens par appareillier, depuys qu'il y a esté, ne vaut affère riens. Si que se dit que nulle chouse qui soie ne s'y puet aproufiter.[2] »

XCIII

Le lac d'Alobar

(Choa).

Le lac Alobar, qui s'écoule dans le Nil bleu par la rivière Shai, passe pour la résidence du roi des génies. On raconte que c'était autrefois un terrain solide où existaient des villages florissants. Un jour la Vierge Marie apparut dans la maison d'un des plus riches habitants et s'adressant à la dame de céans lui dit : « J'ai grand'faim et n'ai rien à manger : donnez-moi du grain et je le moudrai pour un salaire. « Elle désigna du doigt un énorme tas de grain, qui aurait donné du travail pour une semaine : à peine l'eût-elle touché qu'il fut changé en farine. Le maître inhospitalier lui refusa la nourriture demandée et les « quatre sièges » devant qui l'affaire fut portée ne voulurent pas réparer ce tort, quoiqu'un pauvre berger servit d'intermédiaire. Comme marque de la colère céleste, l'endroit où la mère du Christ avait été

[1] Barth, *Sagen, Mærchen und Gebræuche aus Meklenburg*, Vienne, 1879, 2 v. in-8° t. I, n° 542, p. 391-392.

[2] De Caumont, *Voyaige d'oultremer en Jhérusalem* p. 103.

offensée fut sur-le-champ tranformé en un lac qui est devenu la résidence du chef de tous les démons et les mauvais esprits. Dès lors, les bergers s'associent pour offrir à la fête de Dabra-Tabor, à l'anniversaire de « Notre-Dame bénie », une grande quantité de gâteaux de la plus blanche farine.[1]

XCIV

Le lac Zouaï (Choa).

D'après une tradition, le lac Zouaï, au sud du Choa, où se trouvent encore des monastères et des îles qui au XVI[e] siècle servirent de refuge aux chrétiens éthiopiens lors de l'invasion musulmane, était autrefois, il y a si longtemps qu'on n'en a pas idée, un territoire de cinquante milles de diamètre, possédé par sept chefs. En une nuit il fut submergé avec des bruits extraordinaires, et le lendemain matin on voyait à sa place le lac et les îles qu'il renferme[2].

XCV

L'origine du Tanganyika

(Afrique orientale).

Les Vouajijis, habitants de la côte orientale du grand lac Taganyika, ont deux légendes sur la formation de ce lac. Suivant la première, contée à Stanley par son guide Rouanngo[3], il existait sur l'emplacement du lac actuel une plaine immense, habitée par diverses nations, riches en troupeaux de vaches et de chèvres. Au milieu s'élevait une très grande ville, défendue par une estacade, et dont les maisons étaient entourées de grandes haies protégeant les cours où l'on parquait les troupeaux pendant la nuit. Dans un de ces enclos se trouvait une source, alimentant un ruisseau, et renfermant des poissons qui fournissaient au possesseur de la maison et à sa femme une nourriture abondante. Toutefois il était interdit de faire connaître à un étranger l'existence de cette source et de ses poissons, sous peine des plus grands malheurs. Il arriva que la femme du maître de l'enclos avait un amant à qui elle avait fait goûter du poisson. L'homme, qui n'avait jamais mangé de cette chair, la trouva excellente et voulut savoir d'où elle venait La femme, craignant les conséquences de son indiscrétion, s'y refusa longtemps ; mais enfin, cédant aux ins-

[1] Harris, *The highlands of Ethiopia*, Londres, 1844, 3 vol. in-8 t. II, ch. XLI p. 343 ; Isenberg et Krapf, *Journal*, Londres, 1843, in-8° 3e partie ch. I p. 309-311.

[2] Johnston, *Travels in Southern Abyssinia*, Londres, 1854, 2 vol. in-8° t. II, ch. XXVIV, p. 361.

[3] Stanley, *A travers le continent mystérieux*, Paris, 1879, 2 v. in-8° t. II, ch. I p. 15-18,

tances de son amant, elle ne tint pas compte de la colère du Mouzimou (divinité) de la source, ni de la défense de son mari. Un jour que celui-ci était parti pour l'Ouvinza après lui avoir fait les plus pressantes recommandations au sujet du secret, elle se décida à tout révéler à son amant. Elle le fit venir, le régala de vin de palme, de vin de bananes, d'une bouillie de farine de maïs assaisonnée de poivre, et de poissons. Elle le mena ensuite près de la source qui avait la forme d'un étang rond. L'homme qui n'avait jamais rien vu de semblable s'assit auprès, prenant plaisir à regarder les poissons s'ébattre dans l'eau. A la fin il voulut en saisir un, mais le Mouzimou de la source entra en colère : le sol se fendit, la source déborda et couvrit la plaine et tout ce qu'elle renfermait. De retour à l'Ouvinza, le mari trouva un lac à la place de la ville et reconnut que sa femme avait trahi sa promesse.

D'après l'autre tradition, la *Louhouèghèri* s'étant rencontrée avec la *Loukouga*, les eaux des deux rivières formèrent le *Tanganyika*.

Suivant les Vouagouha, il y avait près de l'Ouroungou une petite montagne creuse remplie d'eau. Un jour elle éclata, et l'eau forma le lac qui existe encore aujourd'hui.

Il est probable que c'est à la première de ces légendes que se rattache la tradition que j'ai citée précédemment d'après J. Becker[1].

René Basset

[1] Cf. t. VII p. 210, n° LXII.



LA MORT EN VOYAGE

Morbihan.

I

LES DEUX LABOUREURS

La Mort (en ankeu) passe un jour par un champ où un fermier conduisait la charrue et où son valet cassait des mottes avec une fourche en fer. Elle leur dit :

— Cessez, cessez de travailler, car demain vous mourrez.

— En avant toujours ! Qui vivra aura besoin de pain[1], répondit le fermier.

— Quant à moi, dit le valet, je ne fais plus rien. Qui vivra travaillera s'il veut.

Le lendemain la mort passa dans le même champ ; le bon Dieu lui défendit de toucher au fermier qui travaillait avec tant de dévouement pour son prochain, mais lui permit de prendre le valet qui était un homme inutile sur la terre.

Le bon Dieu veut que nous travaillions pour ceux qui nous succéderont sur la terre, comme il a voulu que ceux qui nous ont précédés aient travaillé pour nous[2].

(*Conté par Joseph Le Gouellec, cultivateur à Kerniel, en Camors, le 11 avril 1892.*)

II

La mort a la messe de minuit

On dit que le jour de Noël, à la messe de minuit, la Mort marque, en les touchant du doigt, tous ceux qui doivent mourir dans l'année. Pour la voir désigner ainsi ses victimes, il faut avoir jeûné, la veille,

[1] Arsawet, arsauet,
Rak arhoah é varwéet !
— Ga ! èr raug perpet ;
Nemb e viwou e rikou bouèd.

[2] Cf. *Les deux haies*, légende recueillie en Haute-Bretagne par Paul Sébillot, dans *Archivio per lo studio delle tradizioni popolari*, t. IV, p. 430, et sur ce thème l'*Archivio*, t. I, p. 70.

toute la journée, jusqu'à la levée de neuf étoiles au ciel et tenir l'index de la main droite dans le bénitier du bas de l'église pendant toute la messe de minuit.

Un homme voulut faire cette expérience; il jeûna, le 24 décembre, jusqu'à l'apparition au ciel de neuf étoiles, et, après avoir bien mangé, il se rendit à la messe de minuit et mit le doigt dans le bénitier qui est auprès du portail de l'église. Quand la messe commença, il vit entrer la Mort. Elle était grande, maigre, pâle et habillée de noir comme les prêtres. Elle alla du portail jusqu'à la balustrade en touchant du doigt tous ceux qui devaient mourir dans l'année et qui se tenaient du côté de l'évangile; en revenant vers le portail, elle fit autant aux personnes qui se trouvaient du côté de l'épître. Quand l'homme vit qu'elle arriverait bientôt à lui et qu'elle pourrait aussi le toucher, il voulut sortir; mais son doigt se trouva pris dans l'eau bénite qui s'était gelée, car il faisait bien froid. Avec des efforts il retira son doigt, mais la mort l'avait touché. Il resta bientôt malade et mourut[1].

(*Conté en mai 1892 par Marie Guyot, journalière à Camors.*)

P.-M. LAVENOT.

LES FÉES CHRÉTIENNES[2]

II

Dans un précédent article nous avons rapporté plusieurs légendes où figurent des fées qui bâtissent des églises ou accomplissent des actes chrétiens : elles sont assez rares; en voici une que nous avons relevée depuis. Près de Saint-Benin-des-Bois, dans la Nièvre, on voit une fontaine où les fées survivantes de l'époque celtique puisaient de l'eau quand elles bâtirent la belle église byzantine de Jailly. La trace de leurs pieds est marquée dans les prés depuis la source jusqu'au hameau; l'herbe y est plus épaisse, plus verte, plus fleurie. N'ayant pour leur construction qu'un délai limité jusqu'à minuit, elles n'eurent pas le temps de l'achever avant l'heure et l'ouvrage en resta là. On a tenté de la reprendre, mais tous les efforts ont échoué, ni chaux ni pierres n'ont voulu se fixer (BULLIOT ET F. THIOLLIER : La *Mission et le culte de saint Martin*, p. 422).

R. B.

[1] Cf. *la Mort à l'église*, légende de la Haute-Bretagne, *Archivio*, t. IV, p. 430; les deux récits, fondés sur la même croyance, sont tout à fait différents.

[2] V. le t. IV, p. 509.

BIBLIOGRAPHIE

THE ANTANANARIVO ANNUAL AND MADAGASCAR MAGAZINE, N° XV (t. IV, part. 3), Antanarivo, 1891, in-8°.

Le dernier fascicule paru de l'annuaire d'Antananarivo contient un certain nombre d'articles du plus haut intérêt pour le folk-lore. En premier lieu, celui du capitaine **Oliver** : *Has there been a race of Pygmies in Madagascar*. C'est la population Kimo, mentionnée par nombre de voyageurs[1], quoiqu'elle n'ait pas été l'objet d'un examen scientifique, qui est d'ordinaire assimilée aux Pygmées. L'auteur se prononce pour la négative, tout en reconnaissant que de nombreux cantons de la *Grande-Terre* sont encore inexplorés, où survivent peut-être les restes d'une population analogue à celle des Hottentots, de petite taille, mais non des nains, comme les Akkas et les Batouas de Schweinfurth et de Stanley. Cette étude, malgré ses conclusions négatives — et l'on voit qu'elles n'ont rien d'absolu — complète sur un point le travail dans lequel M. Monceaux a essayé récemment de prouver — et il paraît y avoir réussi — que les nains actuels de l'Afrique centrale représentent les Pygmées des anciens. Ce dernier travail aurait été plus complet si l'auteur avait recherché, dans les écrivains musulmans, la continuation des données de l'antiquité transmises par eux au monde occidental. El Qazouini[2], Ed Demiri[3], Ed Dimichqi[4], Ibn el Ouardi[5], El Bakoui parlent des guerres des Pygmées contre les oiseaux dans les mêmes termes que les écrivains grecs et latins, et y ajoutent des témoignages oculaires plus ou moins exacts, mais qui montrent que la tradition ne s'était pas interrompue. — **E. O. Mac-Mahon**, *First visit of an European to the Betsiriry tribe*. Renseignements intéressants sur la vie et les mœurs d'une population, non visitée jusqu'ici, habitant à l'Ouest d'Imérina. — **J. Sibree** junior,

[1] Cf. Max. Leclerc, *Rites funéraires et les Pygmées à Madagascar*, Paris, 1887, in-8°. On est étonné que M. Olivier n'ait pas cité cet article qu'il paraît avoir connu.

[2] *'Adjâïb el Makhlouqât*, éd. Wüstenfeld, Gœttingen, 1848-49, t. I, p. 121.

[3] *H'aiat el H'aiouân*, Boulaq, 1292, hég. 2 v. in-4°, t. II, p. 200.

[4] *Cosmographie*, id. Mehren, St-Pétersbourg, 1866, in-8°.

[5] *Kharidat el 'Adjaïb*, Boulaq, 1292 hég., 2 v. in-4°, t. II, p. 72-73.

[6] *Kitâb talkhis 'el athâr*, traduction abrégée par de Guignes : *Exposition de ce qu'il y a de plus remarquable*, dans les *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi*, t. II, Paris, 1789, in-4°, p. 398. Ces divers renseignements ont été réunis d'une façon sommaire par Devic : *Le pays des Zendjs*, Paris, 1883, in-8°, p. 111, et d'une manière plus détaillée par G. Ferrand : *Les Musulmans à Madagascar et aux îles Comores*, 1re partie : *Les Antaimorona*, Paris, 1891, in-8°, p. 47-50 et notes.

Madagascar ornithology. Suite de ce mémoire qui en donnant les noms vulgaires des oiseaux, en hova et dans les dialectes provinciaux, aussi bien que leur description, est non moins utile au folk-lore qu'à l'histoire naturelle : le présent article est consacré aux pigeons et aux hérons. — **K. P. Markay**, *The food and fady of the Sihanaka*. — Le *fady* est un reste de l'ancienne superstition, analogue jusqu'à un certain point au *tabou* des Polynésiens[1]. — **A. Grandidier**, *Funeral ceremonies among the Malagasy*, trad. par **J. Sibree**, description des rites funéraires chez les diverses races qui habitent Madagascar[2]. — **J. Sibree** junior, *The oratory, songs, legends and folk-tales of the Malagasy*.. L'auteur qui traduit en anglais, avec des additions et des modifications l'ouvrage introuvable de Dahle et peu accessible aux folk-loristes (il est écrit en Malgache), consacre cet article aux jeux d'enfants (ch. IV) et aux créatures extraordinaires (ch. V). Parmi les premiers il cite : le *Rasarindra* semblable à celui qu'on appelle en Angleterre *Fox and Geese* (le renard et les oies); — deux variétés du *Sòamiditra* (Dieu entrant) qui rappellé le jeu anglais : *Oranges and Lemons* ; — le *Sakòda*, où les enfants, placés sur deux lignes, chantent divers couplets, puis sautent comme des grenouilles en se frappant la poitrine ; le premier fatigué est considéré comme perdant ; — le *Dian-tràndraka*, où l'on imite les mouvements du hérisson, d'où lui vient ce nom ; — le *Kibokaboka* (jeu des lépreux), variété du jeu du *bois touché* ; — le *Mifàmpibòby*, qui consiste à se porter l'un l'autre sur le dos en chantant ; — le *Mamòno Kintana* (tueur d'étoiles) qui est un chant plutôt qu'un jeu ; — le *Pétapétaka Inénibé*, plus compliqué et renfermant des traces de croyances antérieures : un des enfants, revêtu des vêtements des autres, est censé recevoir les inspirations des *Vazimbas* (esprits des ancêtres). Un autre divertissement, mais qui n'est pas particulier aux enfants, consiste à chanter des couplets où des assonances rappellent les noms de nombre de un à dix :

> *E Andrian*enina ! *e Andrian*enina,
> *Aza man*enina *alohan ny olona, é* ! etc.
>
> O maître Six, ô maître Six,
> Ne vous lamentez pas devant le peuple, ah ! etc.
>
> *E Andriam*balo, *e Andriam*balo,
> *Mi*valo *fanahy ty haditra, e !* etc.
>
> O maître Huit, ô maître Huit,
> Demandez pardon et ne vous obstinez pas, etc.

Le chapitre des animaux merveilleux est consacré à la description de huit êtres plus extraordinaires les uns que les autres ; les histoires qui s'y rapportent viennent généralement du pays des Betsiléos au sud de Madagascar. Le premier est le *Songòmby*, qui a la taille d'un bœuf, est très rapide et dévore les hommes.

[1] Cf. une note de G. Ferrand, *Op. laud.* p. 29, note 1.

[2] Cf. *Revue d'ethnographie*, mai-juin, 1886, p. 213-232, et Max. Leclerc, *Op. laud.* p. 1-5.

On conte à son sujet une légende, dont, sans parler de celle de Persée et d'Andromède, il existe des analogues en haoussa, en wolof et en berbère. Le *Fanàny* eux sept têtes : cet animal, personnage royal métamorphosé, ressemble au serpent d'eau ; on remarquera la similitude qui existe entre lui et le *matchidjmrua* des contes haoussas. Le *Tòkantòngatra*, un peu plus petit que le *Songòmby* et anthropophage comme lui, est très lent d'allures, mais on ne saurait lui échapper. Le *Kinoly* est un fantôme aux yeux rouges et aux ongles longs[1]. Le *Dòna* ou *Ply*, dont le point de départ est le serpent python, le *Làlomena*, sorte de bœuf aquatique, qui a les cornes rouges, peut-être un souvenir de l'hippopotame : des ossements fossiles d'un animal de ce genre ont été trouvés à Antsirabé et il est possible que les Malgaches en aient conclu à l'existence d'un être extraordinaire, de même que les os de mammouth sont devenus, pour les Sibériens et les Mongols, ceux d'une souris géante qui meurt en voyant le jour. L'*Angalàpona*, qui ressemble à un être humain, mais qui vit dans l'eau : quelques indigènes prétendent l'avoir vu, surtout ceux qui sont atteints de la maladie appelée *jila*. Le *Siona* est encore un être humain qui a pour pieds une racine appelée *avòko* : les autres détails donnés sur lui s'accordent avec la description des caractères de la lycanthropie dans la superstition populaire. Quant aux pieds-racines, on en trouve la tradition dans l'Inde, jointe à l'épisode d'un voyageur qui devient la monture du monstre (Cf. les *Tasma-Païr* dans le roman hindoustani, les *Aventures de Kamrup*, trad. Garcin de Tassy[2]). Dans les notes, de son édition de la traduction des *Mille et une nuits*[3], Loiseleur Deslongschamps a rapproché l'épisode de *Sindbad le marin et du vieillard de la mer*[4], d'un des contes de *Pantchatantra* qui met en scène un rakchasa se servant d'un brahmane pour monture). Les anciens connaissaient déjà les *Himantopodes*[5]. Enfin cette tradition a passé dans le sud de l'Afrique et forme un épisode d'un conte bassouto : *Le meurtre de Macilonia*na[6]

René Basset.

E. Monseur. *Le Folk-lore wallon*, in-18 de pp. xxv-144. Bruxelles. Charles Rozez (1 fr. 25).

Ce livre est la réimpression, avec des remaniements considérables, du questionnaire de Folk-lore, qui a commencé à paraître par fascicules, il y a un peu plus de deux ans. Il est précédé d'une préface très intéressante qui explique la genèse du questionnaire, dû à la collaboration des membres les plus actifs de la Société du Folk-lore wallon, et indique les réformes orthographiques adoptées par la Société. Le livre lui-même se compose de deux parties d'inégale longueur : la première, *Qu'est-ce que le folk-lore*, en explique d'une façon ingénieuse l'utilité

[1] Cf. Sur cette sorte de goule, G. Ferrand, *op. laud.* p. 29.

[2] *Allégories, récits poétiques et chants populaires*. Paris, 1876, in-8°, p. 249.

[3] Paris, 1846, grand in-8°, p. 131.

[4] Ed. de Boulaq, 1302, hég. 4 v. in-8°, t. III, p. 24 ; éd. de Beyrout, 5 v. in-8°, 1889-1898, t. III, p. 299 ; éd. de Habicht, t. IV, Breslau, 1888, in-12. p. 82.

[5] Pline l'Ancien, *Historia naturalis*, L. v, ch. 8.

[6] Casalis, *Les Bassoutos*, Paris, 1860, in-12, ch. XVIII, p. 355.

et le but ; la seconde s'appelle *spécimen du folk-lore-wallon* ; c'est en réalité l'inventaire succinct de ce qui a été recueilli jusqu'ici en pays wallon (la littérature orale n'y étant représentée que par des spécimens) ; il contient un grand nombre de faits, bien recueillis, et dont la recherche est facilitée par une table alphabétique. P. S.

G. Pitrè. *Mostra ethnografica siciliana.* Espositione nationale 1891-92. Palermo. Virzi 1897 in-8 de pp. 94, avec gravures (4 f.)

A l'occasion de l'Exposition de Palerme, le gouvernement italien avait chargé M. G. Pitrè de la direction de la partie ethnographique ; on ne pouvait faire un meilleur choix. Le catalogue qu'il publie est très intéressant. Il comprend d'abord les costumes qui sont décrits pièce par pièce, et les ornements qui les accompagnent, plusieurs dessins montrent la manière dont ils sont portés, d'autres donnent, en trop petit nombre, des spécimens des bijoux siciliens. La seconde section est consacrée aux objets populaires, cuillers, gourdes, pipes, bâtons de pasteurs, dévidoirs, chaufferettes, pierres à broyer le froment, fuseaux, etc. Un assez grand nombre sont ornés de sculptures primitives dont on a eu raison de reproduire plusieurs ; une série curieuse est celle des enseignes des boutiques de Palerme ; la céramique est représentée par des types de formes primitives, bizarres, parfois élégantes ou ornées. La vie pastorale, l'agriculture et la chasse (section III) comprennent des spécimens assez peu nombreux, des colliers de vaches ou de chèvres ornés de dessins, dont plusieurs ont pour but de mettre les animaux sous la protection des saints, des épouvantails pour les oiseaux, des pièges pour les prendre. Les véhicules (S. IV), surtout les charrettes à ânes, à mulets ou à bœufs, sont curieux : encore maintenant les mulets sont harnachés comme les représentent les anciens tableaux. Les aliments (S. V) consistent surtout en pains et en gâteaux ; parmi ceux dessinés, il y en a qui ont des formes anthropomorphes ; d'autres représentent des chevaux, l'un d'eux ressemble à une limande. La section VI qui traite des spectacles et des fêtes comprend plusieurs spécimens de marionnettes, avec des descriptions assez détaillées, avec des indications d'épisodes de pièces, des masques et ustensiles de carnaval, des bateaux de pêche, des mannequins que meuvent des hommes, etc. Les amulettes et objets de dévotion (S. VII) sont naturellement en grand nombre : on y voit des oignons, des fers à cheval, des coquillages, des hippocampes, des cornes, des griffes, etc. A Palerme vers 1830 on a peint beaucoup de tableaux votifs pour des gens ayant subi des opérations, ayant été sauvés d'un naufrage ou de l'éboulement d'un puits ; des membres en cire sont aussi offerts actuellement. Les jeux enfantins comprennent des toupies et totons de formes variées, des casse-noisettes, des instruments de musique, des poupées. Le volume est terminé par une bibliographie des livres populaires en Sicile. P. S.

Sbornik za narodni oumotvorenia, naouka i knijnina (Recueil périodique des traditions populaires, des sciences et de la littérature) publié par le ministère de l'instruction publique de Bulgarie, vol. V et VI. Sophia, 1891.

Parmi les mémoires originaux qui forment le contenu des derniers volumes de cette publication monumentale et qui se rattachent au folk-lore, nous devons indiquer avant tout la monographie excellente de notre collaborateur, professeur l'école des Hautes-Etudes de Sophia, M. Dragomanov, *Les variantes slaves de la légende d'Œdipe*. Après avoir cité une légende bulgare de saint Paul Césarien, puis celle d'Ukraine publié par M. Kostomarov dans sa monographie, *Les légendes d'incestueux* et enfin une chanson serbe sur Siméon Nakhode, M. Dragomanov procède à la confrontation de ces documents avec une grande quantité des légendes pareilles d'Europe occidentale en commençant par les vieux récits grecs sur l'Œdipe dont il voit l'origine dans les mythes de l'Asie Mineure et de la Grèce sur Télephos et la brillante Augé, et en finissant par les chansons ukrainiennes sur le mariage du fils avec sa mère. En étudiant très savamment et très soigneusement toutes les modifications, complications et simplifications de ce thème dans les traditions populaires de toute l'Europe, l'auteur les considère comme les ramifications diverses d'un seul motif — des récits grecs sur l'inceste. D'après lui la légende grecque d'Œdipe donna naissance à un récit ecclésiastique byzantin dont le texte est perdu, mais duquel sont sorties comme d'une source commune : l'histoire latine de *Judas* la légende ancienne russe sur André le Crétois et une troisième branche qui donna naissance à une légende copte sur saint Jean, à celle de *Bulgarie* sur saint Paul de Césarie, à la chanson serbe sur Nakhode et au vieux roman français sur le Pape Grégoire le Grand, transformé par Hartmann von Aye en *Gregor au dem Steine*. Ce dernier type de la légende d'Œdipe fut popularisé dans toute l'Europe occidentale par les recueils des légendes pieuses *Legenda aurea*, *Gesta Romanorum*. Ces deux recueils étaient connus en Pologne et le second, étant traduit en ukraïnien, pénétra même en Moscovie. En Ukraine comme en Pologne ces légendes ont laissé beaucoup de traces dans la littérature et surtout dans les traditions populaires.

Quant au mémoire de M. Volkov *Les usages nuptiaux chez les peuples slaves*, nous nous bornerons à remarquer que la partie de ce travail *Rites et usages nuptiaux en Ukraine* est en cours de publication en français dans *l'Anthropologie* et nous en parlerons quand elle sera achevée.

Comme les autres volumes de cette intéressante publication bulgare, ceux-ci contiennent une quantité énorme de matériaux de folk-lore — des chansons, des légendes, des proverbes, etc., et sont ornés de plusieurs chromos représentant les costumes pittoresques des Bulgares : on peut en voir quelques-uns à l'Exposition des Arts de la femme, salle 23, salle des traditions populaires.

A. R.

M. F. Bartos *Moravska Svatba* (le mariage en Moravie) dans le *Knihovna Ceského Lidu* (Bibliothèque du « Peuple tchèque ») Prague, chez M. Simacek, 1892.

La littérature des usages nuptiaux slaves vient de s'enrichir d'un travail tout récent de M. Bartos, publié dans la Bibliothèque de *Cesky Lid*. Ce livre consacré au mariage en Moravie contient une description détaillée de toutes les

cérémonies nuptiales de ce pays avec tous les rites, les discours rituels et les chansons, accompagnées de leurs mélodies. C'est un ouvrage qui vient compléter remarquablement les travaux publiés déjà par Kulda, Bojena Niemtzova, Susil, Erben, etc., et s'il laisse quelque chose à désirer, c'est ce qui manque dans la plupart des recueils pareils, où la pruderie exagérée fait omettre les choses qui sont pourtant indispensables pour l'histoire de l'évolution de mariage et de la famille, ainsi que pour la restitution de certains cultes. En revanche dans le travail de M. Bartos les usages nuptiaux sont étudiés, non seulement dans leur état actuel, mais aussi dans leur évolution historique et nous y trouvons beaucoup des choses déjà disparues, ce qui augmente naturellement la valeur scientifique de cet ouvrage.

Th. Volkov.

LIVRES REÇUS AUX BUREAUX DE LA REVUE

Léon Pineau. *Le Folk-lore du Poitou, avec notes et index*, in-18 de pp. XI-547. Paris, E. Leroux (5 fr.)

M. et Mme Georges Renard. *Autour des Alpes, contes roses et noirs*, in-18 de pp. 292 (avec illustrations), Lausanne, F. Payot (3 fr. 50)

A. Clouard et G. Brault. *Tro-Breiz.* Tour de Bretagne, in-18 de pp. 497, Paris, Fischbacher (3 fr. 50).

NOTES ET ENQUÊTES

*** *Nominations et distinctions.* Nos collègues MM. Angelier, et A. Giry ont été promus officiers de l'Instruction publique ; M. Pedraza a été nommé officier d'Académie. Parmi les nominations de savants non sociétaires nous relevons celle de M. Pitre de l'Isle, auteur d'excellentes notes sur les Monuments mégalithiques de la Loire-Inférieure, dans lesquelles les légendes ont été relevés avec soin.

*** *Abraxas.* Au Congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne, section d'Histoire, séance du 8 juin, *Mlle M. Lecocq*, membre de la Société des Traditions populaires, a lu une note sur le mot « Abraxas ». Ce mot, expliqué comme formé

de 365 en lettres grecques, désignait chez les Gnostiques Basilidiens le dieu suprême ou Plérôme et visait également les 365 anges créateurs, déploiements du Plérôme. La formule énumérative religieuse suivante pourrait bien être l'original qui a été copié dans A braxas-365. C'est une formule indoue (citée par Carl Ritter) dénommant à la fois les éléments et leur figuration érigée dans le stôpe : A, la Terre, inscrit sur une pierre rectangulaire ; Ka, le Vent, sur une forme de croissant ; Kha, l'Ether, sur une boule terminée en pointe, soit : A Ba Ra Ka K'ha (ou Xa). En y joignant Ma ou Za désignant la connaissance de la pensée, on a une formule libératrice après la mort, c'est aussi une énonciation du Plérôme. Ma ou Za semble viser la gnôse des gnostiques. Le terme Abracadabrac et la formule Brac, Cabaracam citée dans la *Revue des traditions populaires* (avril 1892), se relient évidemment aux deux thèmes précédents (*Journal officiel* 9 juin 1891).

∴ *Rachats de Cotisations.* Nos collègues MM. Brière et H. Zinciem Wissendorff viennent de racheter leur cotisation. Actuellement les membres perpétuels de la Société sont au nombre de six, savoir : MM. Raphaël Blanchard, A. Brière, J. Destrée, Jean Fleury, Paul Sébillot, Zinciem Wissendorft.

∴ Au moment de donner le bon à tirer de ce numéro nous apprenons avec le plus vif regret la mort de notre illustre collègue, M. Reinhold Kohler, bibliothécaire à Wemar.

∴ *Erratum.* Page 129, ligne 3 de l'article Ordalies, lire : *bantoues* et non bretonnes.

Nos lecteurs auront rectifié d'eux-mêmes ce lapsus.

Le Gérant : ALPHONSE CERTEUX.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

REVUE

DES

TRADITIONS POPULAIRES

7e Année. — Tome VII. — No 10. — Octobre 1892.

FOLK-LORE TONKINOIS

I

La naissance. — L'enfance

Pour savoir si une femme enceinte accouchera d'un garçon ou d'une fille, on la suit par derrière et on l'appelle brusquement : si elle tourne la tête à droite, elle aura une fille ; si c'est à gauche, elle aura un garçon.

On procède encore de la façon suivante :

Etant donné que les nombres pairs sont *mâles* et figurés par un trait continu — et que les nombres impairs sont femelles et figurés par un trait brisé — —, on compose au moyen de l'âge du mari, de l'âge de la femme, et du mois de la conception, un trigramme que l'on reporte sur le tableau de Fou-Hi ou de Vou-Ouang, dont les figures de gauche sont affectées aux garçons, et celles de droite aux filles.

Exemple : Age du mari, 21 ans, impair — —
Age de la femme, 20 ans, pair —
Mois de la conception, 3e de l'année, impair.......... — —

Ce qui produit le diagramme ☵, lequel reporté sur le tableau se trouve à la droite et annonce une fille.

Chez les paysans du Tonkin, les cérémonies qui accompagnent la naissance d'un enfant sont très simples : le rituel bouddhique ne prescrit aucune formule religieuse comme cela a lieu pour les autres circonstances marquantes de la vie.

Les pratiques superstitieuses auxquelles on se livre varient selon les localités et le degré de culture des habitants.

Dans les campagnes des environs de Hanoï, lorsqu'un accouchement est laborieux, le mari de la patiente doit se déshabiller complètement et, le corps entouré d'une simple ceinture, grimper sur sa maison, escalader le toit et redescendre de l'autre côté.

Lorsque l'enfant est né, on tue une poule que l'on fait manger à la mère ; puis on plante un clou en terre, au milieu du seuil de la porte, et on passe l'enfant par dessus ; ceci a pour but d'éviter au nouveau-né les maladies du premier âge.

L'enfant qui vient au monde entre immédiatement sous la tutelle d'un esprit qu'on appelle *Ba-Mo* et qui doit le surveiller jusqu'à sa deuxième année.

Le 7ᵉ jour on offre du bétel à l'esprit *Ba-Mo* dans la proportion de 9 chiques pour une fille et de 7 pour un garçon. Il est d'usage de disposer en forme d'ailes la feuille de bétel qui entoure la noix d'arec, afin de faire ressembler la chique à un oiseau.

Lorsque l'enfant atteint sa première année, on fait à Ba-Mo l'offrande d'un repas dont le nombre et la qualité des mets varie selon la fortune des gens.

Quand l'enfant fait une chute, on croit que c'est le résultat de l'abandon de l'enfant par Ba-Mo. Alors on doit prendre, si c'est un garçon, 7 œufs de poule et 7 boules de riz cuit ; si c'est une fille, 9 œufs de poule et 9 boules de riz cuit, et placer le tout sur le sol à l'endroit où s'est produit la chute.

Devant cette offrande, l'esprit s'empresse généralement de reprendre ses fonctions de gardien.

Le lendemain de ses couches, la femme doit manger quelques rhizômes de Curcuma légèrement rôtis et boire de l'urine ; après cela, pendant cent jours, il ne lui est permis de manger que du riz assaisonné de sel et de poivre, et de boire que de l'eau dans laquelle on a fait macérer des feuilles légèrement torréfiées d'une plante indigène qu'on appelle *nhân tram*.

Si la malade est faible, on lui donne de l'eau de riz, *ich mau*.

Pour provoquer la secrétion du lait, on fait cuire, trois jours après l'accouchement, des feuilles de jacquier et on en entoure un peigne que l'on promène de haut en bas sur les seins.

Si le lait tarde à venir, ou s'il vient en trop petite quantité, la mère doit manger le pied d'un cochon noir cuit dans du papier d'herbe de Tông. Elle peut aussi, dans ce cas, manger la fleur cuite du bananier, dit *chuôi hôt*, c'est-à-dire du bananier à graines.

L'accouchée ne doit pas sortir pour la première fois au dehors, sans

avoir préalablement exposé ses yeux au-dessus de charbons allumés sur lesquels on a jeté du sel ; cette pratique a pour objet d'empêcher le mauvais esprit qui guette à la porte, de prendre possession d'elle par les yeux.

L'âge de l'enfant se compte à partir du jour de sa naissance, et non à partir du jour de sa conception comme on l'a dit à tort ; mais s'il naît e dernier jour du 12e mois, il entre le lendemain dans sa deuxième année. Lorsque l'enfant a 21 jours, on lui rase les cheveux et les sourcils qu'il peut avoir, et on continue ainsi jusqu'à l'âge de trois ans.

Pendant cette période, l'enfant est coiffé d'une sorte de calotte qui laisse le sommet de la tête à découvert, afin de provoquer l'évaporation du principe humide chaud (âm) qui empêche le crâne de se solidifier.

Depuis trois ans jusqu'à quatorze ans, on ne laisse aux garçons qu'une touffe circulaire de cheveux sur le haut du crâne et deux mèches temporales.

Les filles de trois à dix ans ont également la tête rasée, à l'exception d'une mèche à la naissance du front, et d'une autre derrière la tête.

Dans les familles aisées, les enfants des deux sexes portent des anneaux d'argent aux poignets et aux oreilles : on y suspend généralement un grelot. Ils ont également le cou orné d'un collier rigide, de la forme d'un torque gaulois, après lequel sont accrochées diverses annulettes, le plus souvent une petite plaque d'argent sur laquelle est gravée en chinois un souhait de longévité.

Les petites filles ont les oreilles percées dès l'âge de deux ou trois ans ; on y suspend de petits anneaux d'argent.

Dans le jeune âge, les enfants sont sujets à une affection que les Annamites appellent *tu'a*, et qui rend les lèvres et la langue complètement blanches. On se contente le plus souvent de recourir au sorcier ou au bonze, qui imprime son cachet rouge sur la chemise de l'enfant ; les plus avisés badigeonnent de miel les parties malades ; on doit reconnaitre que ces derniers obtiennent généralement de meilleurs résultats.

Lorsque les enfants sont pris de convulsions, la mère les tient étroitement embrassés, le corps exactement appliqué sur son propre corps; elle leur soutire ainsi une partie du mauvais fluide. Sur dix enfants atteints de convulsions, on en sauve à peine deux.

Quand la variole sévit sur une famille, on doit suspendre au dehors de la porte une branche de cactus, des souliers de papier et des feuilles de sauge dans une marmite. Ceux qui, malgré ces emblèmes avertisseurs, pénètrent dans la maison infestée, doivent, pour se préserver de la contagion, se placer au dessus d'un petit fourneau allumé.

Lorsque l'enfant perd une dent de lait il la saisit et, si elle appartient

à la mâchoire supérieure, la lance en l'air ; il la jette sur le sol si elle provient de la mâchoire inférieure et il appelle le rat : « Eh ! rat, je te rends ta vieille dent, donne-m'en une nouvelle[1]. »

Le garçon commence en général ses études à six ans ; la première fois qu'il se rend chez le maître d'école il lui présente un coq que l'on sacrifie à Confucius. Cette cérémonie s'appelle *Le vo lòng*, l'ouverture de l'intelligence. Cette coutume est basée sur le symbolisme du coq, dont le chant matinal dissipe les ténèbres, et ouvre la terre à la lumière et à la vie.

Quant aux filles, elles ne vont généralement pas à l'école ; le père, ou celle des femmes du père qui est la plus instruite, leur apprend quelques caractères. Toute leur instruction doit consister dans l'exercice des soins du ménage, la connaissance de la cuisine, l'achat et la vente des denrées, la confection des vêtements.

Le garçon à quatorze ans, la fille à seize ans doivent laisser croître leurs cheveux ; ils sont alors nubiles et peuvent songer au mariage.

(*A suivre.*)

GUSTAVE DUMOUTIER.

[1] Cette coutume a été signalée par M. Landes comme étant également pratiquée en Cochinchine.
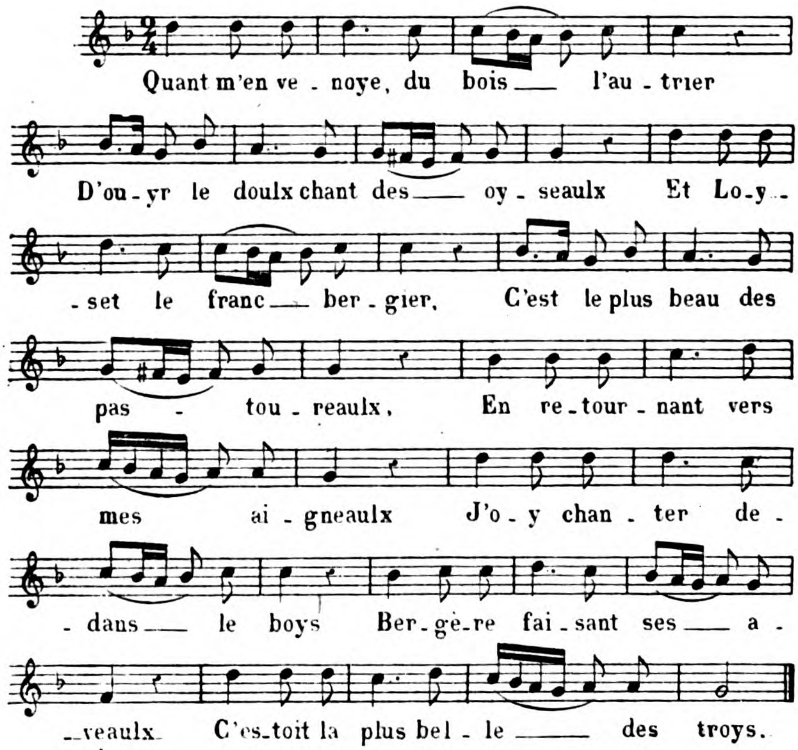


C'ÉTAIT LA PLUS BELLE DES TROIS

Chanson normande.

Dans le numéro de février de la *Revue des Traditions populaires* (t. VII, p. 121 et suiv.), rendant compte du recueil de M. Ed. Moullé : *Cinquante chants populaires recueillis dans la Haute-Normandie,* nous constations la survivance de quelques chansons qui n'avaient pas encore été retrouvées dans la tradition, mais nous étaient connues par d'anciens recueils imprimés et manuscrits. Nous signalions notamment la chanson : « C'était la plus belle des trois », laquelle se trouve dans le recueil de *Chansons du XVe siècle* de MM. Gaston Paris et Gevaert, et, comparant les deux textes, nous disions : « Les paroles se suivent dans un ordre presque identique ; pour la mélodie, celle du XVe siècle est encore celle que chantent les paysans normands. » Nous ajoutions :

« A la vérité, cette chanson est une de celles auxquelles M. Moullé a fait subir des retouches, cela précisément en vue de se rapprocher de la forme ancienne ; mais il nous a montré sa notation faite sous la dictée du chanteur populaire, et nous avons bien vu qu'à quelques notes près c'était la même mélodie. Au reste M. M. a bien voulu nous communiquer cette notation, que nous publierons dans un des prochains numéros de la *Revue des Traditions populaires,* avec celle du XVe siècle, et les deux textes, afin d'en pouvoir faire plus facilement la comparaison. »

Voici ces deux versions, à commencer par celle du manuscrit ancien :



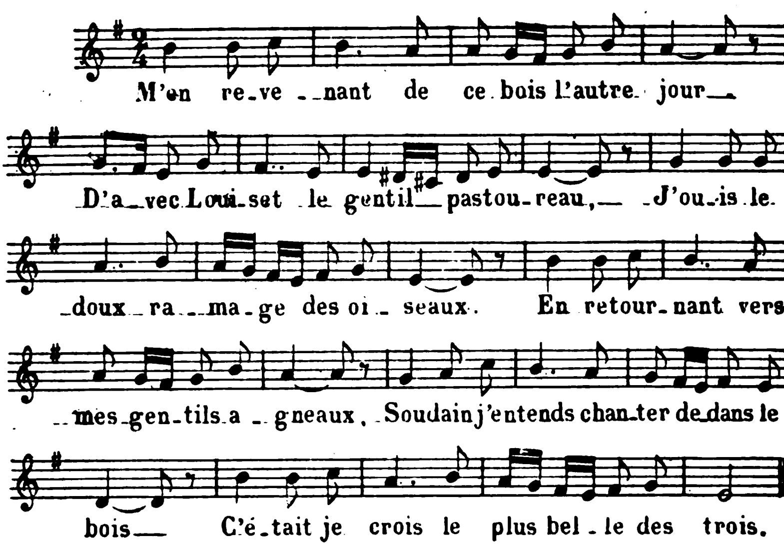
Quant m'en venoye du bois l'autrier
D'ouyr le doulx chant des oyseaulx
Et Loysit le franc bergier
(C'est le plus beau des pastoureaulx),
En retournant vers mes aigneaulx
J'ouy chanter dedans le boys
Bergère faisant ses aveaulx :
C'estoit la plus belle des trois.

Dedans le bois m'en retourné,
Trouvé Margot et Marion
Soubs la feuille du bois ramé
Qui cherchoient les fleurs au buysson ;
Je les salué par leur nom.
D'aymer les priay plusieurs foiz ;
Mais l'une me répondit non :
C'estoit la plus belle des troys.

Quant d'elle je fus esconduit,
De deuil rompy mon flajollet,
Et je luy vy les fleurs cueillir :
Je luy demandé ung bouquet :
« Allon emprès ce buissonnet,
Et là nous ferons noz degoys. »
Elle me donna ung buffet :
C'estoit la plus belle des troys.

« Puisqu' ainsi est, gentes bergères,
Pour meshoen adieu vous dy ;
Car vous estes ung peu trop fières. »
L'une des troys me respondit :
« Hé ! Robin, revenez lundy ; »
Ung riz gecta tout de gingois,
Fist ung signe que j'entendy :
C'estoit la plus belle des troys.

Voici maintenant la version recueillie de nos jours en Normandie. La mélodie a été notée par M. Moullé avant qu'il eût eu connaissance de celle du recueil Paris-Gevaert; il n'a donc pu subir l'influence de celle-ci dans la notation; quant aux paroles, les ayant égarées, il les a redemandées au paysan qui les lui avait chantées pour la première fois, et qui lui adressa, de Gonneville, le 7 janvier 1892, le texte ci-dessous, accompagné d'une lettre où il était dit : « J'ai été obligé de me mettre avec toute la famille pour me rappeler la chanson, car mon père étant toujours souffrant, nous avons autres choses en tête. » Le caractère traditionnel de cette version est donc hors de doute :



1.

M'en revenant de ce bois l'autre jour
D'avec Louiset le gentil pastoureau,
J'ouïs le doux ramage des oiseaux.
En retournant vers mes gentils agneaux,
Soudain j'entends chanter dedans le bois :
C'était, je crois, la plus belle des trois.

2.

Dedans le bois m'en étant retournai
Pour y chercher Margot et Marion

Sous la feuillaie du joli bois ramai,
Je saluai les belles par leur nom.
De me hanter les priai plusieurs fois :
Ah ! oui, c'était la plus belle des trois.

3.

Par la plus jeune je fus éconduit :
De deuil alors mon flagellet rompit.
Et je la vis des belles fleurs cueillir.
Son biau bouquai alors j' lui demandis,
Ell' me donnit le plus biau des soufflais :
C'était pourtant la plus belle des trois.

4.

Si c'est ainsi, mes adieux je vous dis,
Car vous êtes toutes trois un peu fières.
Mais l'un' des trois alors me répondit :
« Gentil Robin, reviens donc lundi, »
En me jetant un baiser de guinguois.
Ce fut pour moi la plus belle des trois.

JULIEN TIERSOT.



LÉGENDES DANOISES[1]

(Au comte François de Nion)

XIV

La bouteille a demi-remplie

Après une bataille gagnée contre les Suédois, un soldat danois se sentit une soif terrible, et après des peines sans nombre il arriva à se procurer une bouteille de bière ; au moment même où il allait s'y désaltérer, il entendit les appels désespérés d'un pauvre soldat suédois ayant perdu les deux jambes et qui demandait à boire.

Le Danois s'approcha de lui, et voyant avec pitié combien malheureux était le blessé, il se courba, lui tendant sa bouteille. Mais dans le même instant le traitre, espérant se venger même au moment de mourir, sortit un pistolet et fit feu. Dieu cependant sauva le soldat charitable, qui, se levant, vida à moitié la bouteille, et, donnant le reste à l'ennemi, dit ces mots :

— Coquin ! puisque c'est ainsi, tu n'en auras que la moitié.

Le roi entendit conter cette belle action avec émotion, fit venir le soldat charitable, et l'anoblit, lui donnant comme armoiries une bouteille à demi-remplie.

XV

Le trésor de Daugbjerg

En Jytland, près de Daugstrup, est situé un monticule, nommé Daugbjerg. On conte que ce monticule est toujours entouré d'un brouillard bleuâtre, au milieu duquel est cachée une grande marmite de cuivre pleine d'argent. Une nuit, deux garçons s'y rendirent pour chercher ce trésor, et à force de peine ils étaient déjà arrivés au milieu de la mon-

[1] V. le t. VII, p. 491.

tagne et tenaient la marmite par ses deux anses. Mais alors se produisirent mille choses miraculeuses pour les effrayer et les détourner de leur projet. D'abord ils virent un chien noir avec une langue de feu, puis un *coq* qui à lui seul tirait une charrette remplie de foin ; ensuite une voiture avec quatre chevaux noirs. Les garçons pourtant continuaient l'ouvrage. Alors passa un boiteux qui leur cria :

— Mais voyez donc, c'est toute la ville de Daugbjerg qui brûle !

Ils tournèrent les yeux vers Daugbjerg et il leur sembla que la ville était en feu. Seulement l'un des garçons oublia de garder le silence obligatoire, et au même moment où il prononçait le premier mot, le trésor disparut. Plus tard, chaque fois qu'on a essayé de s'emparer du trésor, les nains l'ont défendu par leurs sorcelleries.

XVI

Le lutin

Il n'existe presque pas de propriétés où tout marche bien sans qu'un lutin ne soit l'ami de la maison. Cette amitié est surtout précieuse pour les filles à la cuisine et pour les garçons à l'étable, car alors ils peuvent tranquillement se coucher et leur tâche est accomplie quand même le matin. Le lutin porte de l'eau, balaye la cuisine, soigne les chevaux, mais il punit aussi les désordres. Ordinairement il est vêtu d'un habit gris-souris avec un bonnet pointu et rouge : c'est un grand amateur de riz au lait, et vers Noël il est utile, la nuit, de placer une grande assiette avec du riz au lait, du beurre au milieu et du sucre, dans la cuisine. Ce plat est destiné au lutin.

XVII

Les spectres de la mer

Autrefois, quand les mers n'étaient pas encore bénites, il était dangereux la nuit de passer par des routes bordant la mer. Souvent on rencontrait des « *Strandvarsler* », c'est-à-dire les revenants des cadavres, que la mer jetait de temps en temps sur la grève. Un soir un paysan de *Taarbœk* (près de Copenhague) passait au bord de la mer quand un *Strandvarsel* sauta soudain sur lui, s'attacha à son dos en criant :

— Porte-moi à l'église !

Le paysan, forcé d'obéir, chercha donc la route la plus courte. Arrivé vers le mur qui entoure l'église, le *Strandvarsel* sauta du dos du paysan et disparut derrière le mur. Mais aussitôt arriva le *Kirkegrim*, sorte de lutin qui garde l'église. Entre ces deux singuliers êtres commença alors une vive lutte. Après s'être longtemps battus, tous les deux se reposèrent et le *Strandvarsel* dit alors au paysan :

— Eh bien ! suis-je le plus fort?

Mais le paysan répondit non. La lutte recommença une seconde fois et le *Strandvarsel* demanda encore :

— Eh bien ! suis-je le plus fort ?

Le paysan répondit encore négativement.

Pour la troisième fois la lutte recommença et après le *Strandvarsel* posa la même question. Cette fois le paysan répondit *oui* et le *Strandvarsel* dit alors :

— Tu es heureux de m'avoir répondu de la sorte, car autrement je t'aurais brisé la tête.

XVIII

Les remèdes contre le changement des enfants

Quand un enfant est né, il ne faut pas éteindre toutes les bougies dans la chambre, car autrement les nains peuvent facilement changer l'enfant contre un des leurs. Cela est arrivé une fois en Jytland où la mère ne put s'endormir tant que la bougie resta allumée. Le mari alors résolut de garder l'enfant dans ses bras tant que l'obscurité régnerait dans la chambre. Il s'endormit pourtant sans remarquer dans quel bras il tenait l'enfant, et quand il se réveilla il avait un enfant dans chaque bras; en même temps il vit fuir une grande femme. Comme il ignorait lequel des enfants était à lui, il se rendit auprès du curé, qui lui conseilla de chercher un poulain sauvage, qui lui fournirait les renseignements désirés. On trouva un poulain tellement sauvage que trois hommes pouvaient à peine le tenir, puis on coucha les deux enfants par terre, après les avoir couvert d'une étoffe épaisse. Chaque fois que le poulain s'approchait d'un des enfants il voulait le lécher, mais quand il s'approchait de l'autre il redevenait sauvage et voulait même l'écraser sous ses pieds. — On découvrit ainsi facilement l'enfant de l'incube. Bientôt vint une grande femme qui prit l'enfant de l'incube et disparut.

XIX

L'enfant de l'incube

Deux époux n'avaient pas, comme il est ordonné, mené leur enfant à l'église pour être baptisé, aussi un gnome l'avait-il changé contre son propre enfant, si misérable qu'il pouvait à peine manger et boire. Cet enfant serait certainement mort, si le gnome n'était venu toutes les nuits lui donner à manger. Comme les deux époux étaient dégoûtés profondément de cet enfant, la jeune femme fit venir sa domestique, lui enseigna ce qu'il fallait dire et lui commanda de chauffer le four. Cela fait, la domestique demanda à haute voix, de telle manière que les gnomes purent l'entendre :

— Pourquoi, notre maîtresse, chauffez-vous tant le four?

Et la jeune femme de répondre :

— Parce que je veux brûler mon enfant.

Après avoir répété les mêmes questions et les mêmes réponses trois fois, on plaça l'enfant sur un plat, comme si l'on voulait le mettre au four. Mais au même instant arriva la femme-gnome qui reprit son enfant et rendit à la jeune femme le sien en disant :

— Voilà ton enfant, j'ai été meilleure pour lui que toi pour le mien.

Elle avait raison, en effet, car l'enfant était gras et en bonne santé.

XX

Le warwou

A minuit, quand une fille étend entre quatre cannes la peau dans laquelle vient au monde le poulain et qu'elle se met dans cette peau toute nue, elle est assurée de mettre au monde des enfants sans douleur. Mais tous les garçons qu'elle mettra au monde sont des warvous. Pendant le jour, le warwou ressemble à un homme ordinaire, quoique ses cils s'unissent au-dessus du nez. Mais pendant la nuit il devient un chien à trois jambes. Il sera délivré lorsqu'un homme lui aura dit : « Je le remarque, tu es un warwou. »

XXI

LE WARWOU ET LA FEMME

Un homme qui depuis son enfance était warwou quitta avec sa femme, en voiture, très tard une noce. En route, il sentait que le moment approchait où il serait changé en warwou. Il descendit alors de la voiture et, en donnant la bride à sa femme, il lui dit :

— Si quelqu'un t'approche, il faut te défendre avec ton tablier.

Après avoir prononcé ces paroles il la quitta. Mais quelques instants après la femme était attaquée par un warwou. Elle tapa le warwou avec son tablier, comme l'avait dit son mari. Le warwou en mordant le tablier en arracha un morceau et prit la fuite avec. Quelques moments après le mari revint, tenant dans sa bouche le morceau déchiré du tablier. Quand la femme vit cela elle cria avec effroi :

— Seigneur ! mon mari, tu es donc un warwou !

— Grand merci, femme, répondit-il, ta parole m'a délivré ; et depuis ce temps-là cette maladie ne lui revint plus jamais.

XXII

MAMAN SUREAU

Dans le sureau habite un être nommé *Maman Sureau* ou *Femme Sureau*. Elle venge tout le mal fait à cet arbre. A *Nyboder* (quartier des marins à Copenhague, construit par le roi Christian IV dans le XVII[e] siècle), on raconte qu'un homme qui abattait un sureau, mourut subitement peu de temps après. Au même endroit on raconte d'un sureau qui se trouve dans une petite cour, que souvent au crépuscule il se promène en long et en large dans la cour, et parfois regarde par la fenêtre si les enfants sont seuls. N'ayez jamais de mobilier en sureau, car cela ne plait pas à *Maman Sureau*. Une fois qu'on avait couché un enfant dans un berceau de ce bois-là, Maman Sureau arriva et tira le mioche par les jambes, ne lui laissant pas le repos avant qu'on ne l'enlevât du berceau. Honrad raconte dans son curieux volume : *Récits du monde chrétien païen*, qu'un berger qui, dans la nuit, entendit pleurer ses trois enfants, demandant la cause de ces cris, on lui dit qu'un être malfaisant suçait leur sang. On trouva leur sein gonflé, mais les ayant mis dans une autre chambre, ils dormirent tranquillement, car la cause de ce malheur était que la boiserie de la chambre était en sureau.

XXIII

Le dragon

Dans l'ancien temps, deux dragons avaient fait leur nid au cimetière de *Lyngby* (en Seelande). Pendant le service divin il arriva une fois qu'ils se prirent de querelle devant la porte du sud de l'église, et comme cela fit beaucoup de bruit, un soldat sortit de l'église et se mit à les attaquer avec son sabre. Le combat fut long et les dragons crachèrent alors tant de venin sur lui qu'il en mourut. Les gens qui se trouvaient dans l'église n'osaient pas sortir, car l'un des dragons s'était placé devant la porte ; mais de l'intérieur ils firent un trou dans le mur, vers le nord, là où se trouve actuellement la porte.

Le même dragon resta donc toujours dans le cimetière, causant un grand effroi, et on raconte même qu'une fois il entra dans l'église et prit un enfant qu'on était en train de baptiser. On chercha vainement tous les moyens pour le détruire, le monstre, lorsqu'on s'avisa de nourrir un taureau exclusivement de pain blanc et de lait. Devenu très grand et fort, on le mena au cimetière pour se battre avec le dragon. Après un combat terrible il tua le dragon, mais celui-ci l'avait tellement couvert de son venin que le taureau mourut. — La même légende existe, dans plusieurs provinces du Danemark, avec de légères variantes.

XXIV

Le dragon et le vitrier

Il arriva fréquemment, pendant la nuit, que les cadavres disparurent de la cathédrale d'Aarhus, où on les avait placés la veille. On n'y comprit rien, mais une nuit on remarqua qu'un dragon, qui avait son repaire près de l'église, chaque nuit entrait et mangeait les cadavres. En même temps on observa qu'il ne se contentait pas seulement de ce méfait, mais qu'il mettait l'église elle-même en danger en creusant des galeries souterraines. Vainement on chercha conseils et remèdes. A cette époque, un vitrier ambulant arriva à Aarhus et promit de débarrasser la ville du monstre. Il se fit donc un cercueil de glace, où il n'y avait qu'un seul trou, juste assez grand pour qu'il pût sortir son épée. En plein jour il se plaça dans le cercueil porté dans l'église, et vers minuit il alluma quatre cierges, un à chaque coin du cercueil. Le

dragon arriva peu de temps après, et comme il remarqua sa propre image dans le cercueil de glace, il crut que c'était sa femelle. Le vitrier saisit l'occasion et lui donna un coup d'épée dans la gorge avec une si grande force que le dragon mourut. Pourtant le sang et le venin qui sortaient de la blessure étaient si mauvais que le vitrier en périt dans son cercueil.

On trouve encore aujourd'hui dans l'église une vieille image représentant ce fait singulier.

XXV

Le lutin

Dans le Jytland trois paysans ivres revenaient un soir du festin. Ils traversaient un grand champ et ils eurent l'idée de souhaiter un cheval qui pourrait les porter tous à la maison. Immédiatement se trouva devant eux un immense cheval noir sur lequel ils pensèrent tous pouvoir être logés. Mais quand deux furent montés, le troisième s'écria avec étonnement :

— Croix du Seigneur Jésus ! jamais je ne vis pareil cheval !

Dans le même moment le cheval disparut et tous trois restèrent par terre.

Ordinairement le lutin porte plus de malheur. Quelques enfants couraient dans un champ, quand tout à coup un lutin sortit de l'eau. Les garçons accoururent pour le voir et l'un d'eux se mit même sur son dos.

Le monstre voulut alors, comme il le fait d'habitude, se jeter dans l'eau, mais heureusement l'enfant s'exclama :

— Croix du Seigneur Jésus ! jamais je ne vis pareil cheval !

Alors subitement le cheval disparut sous lui.

Pareille légende se raconte en Norwège, en Angleterre, etc., etc.

XXVI

Le cheval de Héla

Autrefois dans tous les cimetières, avant qu'aucun homme y fût enterré, un cheval vivant était enfoui. Ce cheval *revient* et est connu sous le nom de *Helhest* (cheval de Héla). Il n'a que trois jambes et si quelqu'un le rencontre, c'est un signe de mort. Voilà pourquoi on dit souvent : « Il donnait à la mort un boisseau d'avoine. »

A Aarhus (Jytland) il existe un cheval de Héla qui revient souvent. Un homme qui avait ses fenêtres vers le cimetière disait un soir :

— Quel cheval donc se promène toujours ici ?

— C'est probablement le cheval de Héla, répondit un autre qui se trouvait dans la même chambre.

— Alors je veux le voir, dit le premier. Mais après avoir regardé par la fenêtre il devint pâle comme un mort et ne parla jamais de ce qu'il avait vu. Peu de temps après il commença à souffrir et mourut bientôt.

Dans une autre ville du Danemark se trouve un cheval de Héla qui ne se fait voir que là où quelqu'un doit mourir. Il n'a que trois jambes et il produit en boitant un bruit semblable aux fers mal attachés. Quelques-uns prétendent l'avoir vu dans la rue, d'autres dans le cimetière et d'autres encore l'avoir rencontré sans tête. Le veilleur de nuit le trouva une fois dans une ruelle; il fut obligé de monter sur son dos et de traverser ainsi toute la ville. Là, le veilleur descendit, attacha le cheval à un arbre, mais le matin, quand il voulut aller le voir, il s'était transformé en copeau.

XXVII

Les feux follets

Les feux follets sont les âmes des hommes qui ont commis des fautes. Par des lueurs trompeuses, ils cherchent à égarer le voyageur, à le conduire dans les marais. Le meilleur remède contre eux consiste à tourner son bonnet à l'envers. Il faut bien se garder, quand on voit un feu follet, de le montrer du doigt, car il accourra. On raconte aussi que dès qu'on l'invoque il vient aussitôt éclairer de sa lumière trompeuse le piéton.

Dans une des iles en Danemark il existe une quantité énorme de feux follets. Les paysans pensent que ce sont les esprits des arpenteurs infidèles, car à minuit on les voit monter une colline, qu'ils mesurent avec des cannes de fer, rougies dans du feu, pendant qu'ils crient : D'ici jusque-là. C'est la mesure exacte et juste.

XXVIII

Le basilic

Quand un coq à sept ans fait un œuf et que l'œuf est couvé, il en sort un basilic, un monstre affreusement laid et qui tue les gens seulement en les regardant. On raconte qu'il n'y a qu'une seule manière de faire

périr cet animal. Il faut lui tenir un miroir devant la figure et il est tellement affreux qu'il ne peut lui-même survivre à la vue de son horrible visage.

XXIX

Notre-Seigneur et le Diable

Notre-Seigneur disputait une fois avec le diable à qui des deux devait appartenir le monde. A la fin ils s'arrangèrent de façon à ce que Dieu régnerait tant que les arbres porteraient des feuilles et que quand les feuilles disparaîtraient le diable serait le maître. Mais Dieu s'y prit de façon à ce que les arbres gardèrent toujours quelques feuilles fanées et le diable fut bien furieux d'être ainsi trompé.

XXX

L'accomplissement des souhaits

A la campagne, au pied d'une colline, se trouvaient autrefois deux petites maisons. Au temps où saint Pierre voyageait sur la terre, il arriva chez une des femmes qui habitait la première de ces petites maisons. Il fut bien reçu et il promit à la femme de satisfaire un de ses souhaits. Elle demanda alors la permission de continuer toute la journée du lendemain le travail qu'elle aurait commencé au lever du soleil. Saint Pierre l'accorda. Le lendemain au lever du soleil elle se mit à mesurer un petit morceau de toile qu'elle avait reçu du tisserand. Le soleil se leva au même moment, mais elle continua toute la journée à mesurer de la toile et ce petit morceau devint plusieurs centaines de mètres d'étoffe.

Cette richesse inattendue, elle ne put la dissimuler à sa voisine et celle-ci résolut de bien traiter saint Pierre quand il reviendrait dans l'espoir d'obtenir l'accomplissement d'un souhait. Saint Pierre revint en effet, fut bien traité par la femme, qui obtint, comme sa voisine, le droit de formuler un souhait. Le matin après, juste comme elle voulait commencer à mesurer sa toile, un besoin naturel lui vint et elle alla le satisfaire juste au moment où le soleil se levait. Au lieu de mesurer de la toile elle fut obligée de faire un tout autre travail toute la journée.

XXXI

Profanation du pain

Une petite fille, servante à la campagne, voulait un jour de fête aller voir sa mère qui restait à quelques lieues de là. Sa maîtresse le lui permit et comme elle n'ignorait pas que la mère était très pauvre, elle donna cinq pains à la petite fille pour sa mère. La jeune fille, habillée avec tout ce qu'elle avait de mieux, commença sa route et arriva vers un petit marais qu'elle ne pouvait traverser sans salir ses nouveaux souliers. Pour éviter cela elle plaça dans le marais d'abord un pain, puis un autre et encore les trois autres. Elle fut vite punie de sa profanation, car le marais l'engloutit quand elle appuya ses pieds sur les pains. Les jeunes filles de l'endroit chantent encore une chanson populaire sur sa triste fin.

XXXII

Du pain changé en pierre

Sur une des îles du Danemark le fait suivant arriva l'an 1592. Un mendiant vint chez une paysanne et lui demanda un morceau de pain, qui lui fut refusé. La paysanne ajouta que si elle avait du pain dans la maison, elle souhaiterait qu'il se changeât en pierre, plutôt que de lui en donner.

Le mendiant partit et la paysanne retourna vers son four, mais quel fut son étonnement en trouvant ses pains changés en pierre.

On a gardé un de ces pains dans un musée de Copenhague et le czar Pierre en a reçu la moitié.

Fritz de Zepelin et Vte de Colleville.



PARALLÈLES

I



N connait le mot attribué à Napoléon Ier. « Quiconque mange du pape en mourra. » Il est permis de douter de son authenticité: qui n'a jamais été prouvée d'une façon bien sérieuse. Mais l'on peut se demander s'il n'y a pas là un rapport avec une tradition musulmane : « La chair des oulémas est empoisonnée ; celui qui la sent tombe malade, et celui qui en mange meurt. » Tachkupruzadeh, qui cite ce dicton dans son dictionnaire biographique[1], rapporte que le Molla Ya'qoub el As'far el Qarâmâni, contemporain du sultan Moh'ammed I, vit en songe le prophète et l'interrogea sur l'authenticité de ce dicton. Moh'ammed répéta seulement : « La chair des Oulémas est empoisonnée, » ce qui fit tenir pour apocryphe le reste de la tradition. Celle-ci est prise évidemment dans un sens défavorable, comme celle d'après laquelle « sur trois qadhis, deux iront sûrement en enfer ». Le prophète laissa dans le doute le sort du troisième.

II

Une tradition qui a cours, même de nos jours, en Algérie, rapporte que le pacha Salah Raïs, ayant entendu parler de l'aventure merveilleuse d'Ahmed le Hadjoute au Tombeau de la Chrétienne[2] et des trésors qu'il y avait entrevus, voulut se les approprier et envoya des hommes avec du canon pour détruire cet édifice. Mais, après qu'une

[1] *Chaqâiq en Nômâniah*, publié en marge du *Ouafaiât el A'yân* d'*Ibn* Khallikan, Boulaq, 1299 hég. 2 vol. in-4° t. I p. 123. Cf. aussi de Hammer, *Histoire de l'empire ottoman*, trad. Hellert, t. II, Paris 1835, in-8° p. 480, note XXXV.

[2] Sur la légende du *Tombeau de la Chrétienne*, appelé aussi *Tombeau de la Reine*, et qui est en réalité le monument funéraire des rois de Mauritanie, cf. Mornand, *La vie arabe*, Paris, 1856, in-18 jésus, p. 196-204 ; Thierry-Mieg, *Six semaines en Afrique*, Paris, 1867 in-18° jés., p. 339-341 ; Castellane, *Souvenirs de la vie militaire en Afrique*, Paris, 1854 in-18° jés. p. 3-4 : Berbrugger, *Le Tombeau de la Chrétienne*, Alger, 1867, in-8°, p. 32-33, 38-39 ; Piesse, *Itinéraire de l'Algérie*, Paris, 1885, in-12 p. 96.

brèche eût été commencée, on vit apparaître un fantôme de femme, d'une taille surhumaine qui cria : Halloula ! Halloula ! à mon secours ! Au même instant, de l'endroit voisin où était alors le lac Halloula desséché aujourd'hui, sortirent des moustiques plus gros que des oiseaux qui, s'acharnant après les Turks, les obligèrent à abandonner leur entreprise.

Une légende semblable est racontée en Kachgarie à propos d'un édifice en pierre, construit sur une montagne nommée « la Corne de bœuf », non loin de la ville de Khotan. Des rochers s'étant écroulés et ayant bouché la porte de cet édifice où vivait un ascète, abîmé dans le Nirvâna, « le roi du pays envoya des soldats pour enlever ces rochers ; mais un essaim de mouches noires attaqua les travailleurs et les obligea par ses morsures venimeuses à se disperser. Depuis ce temps la porte est restée fermée, et elle l'est encore à présent[1]. »

III

Hérodote rapporte[2] que Cambyses, voulant faire la conquête du pays des Ethiopiens Macrobes, envoya des Ichthyophages chargés d'examiner les ressources de la contrée, sous couleur de présenter des cadeaux au souverain. Mais celui-ci pénétra le dessein des espions et leur remit un arc avec ces paroles pour Cambyses : « Le roi des Ethiopiens donne ce conseil au roi des Perses : lorsque les Perses tendront, aussi facilement que je le fais, des arcs de cette grandeur, ils pourront, pourvu qu'ils soient très nombreux, attaquer les Ethiopiens Macrobes. »

Un message semblable, s'il faut en croire Guillaume de Rubrouk, fut adressé par le souverain moghol Mangou Khân au roi de France. » Il fit apporter un arc très fort que deux hommes pouvaient à peine tendre, et deux flèches dont les têtes étaient d'argent pleines de trous et qui sifflaient comme des flûtes quand elles étaient lancées. Il dit à un Moghol qu'il chargea d'accompagner Théodule : « Tu iras à ce roi des Francs, suivi de cet homme, et tu lui offriras ces objets de ma part ; et s'il veut vivre en paix avec nous, nous conquerrons le pays des Sarrasins jusqu'à lui et nous lui céderons le reste de la terre jusqu'en Occident. Sinon, tu nous rapporteras l'arc et les flèches, après lui avoir dit qu'avec de tels arcs, nous pouvons atteindre au loin et frapper fort[3]. »

René Basset.

[1] A. Rémusat, *Histoire de la ville de Khotan*, Paris, 1820, in-8° p. 44.

[2] L. III, ch. XX-XXI.

[3] L. de Backer, *Guillaume de Rubrouk*, Paris, 1877, in-16, p. 160-161.

MÉDECINE SUPERSTITIEUSE

VII

Cotes-du-Nord

Depuis cinq ans que j'exerce la médecine à Saint-Brieuc, j'ai souvent eu occasion d'entendre raconter par mes malades des faits extraordinaires se rattachant aux superstitions locales, j'ai pris soin de les noter au fur et à mesure, attendant, pour les publier, une bonne occasion et une récolte plus abondante. M. Paul Sébillot ayant eu l'amabilité de me demander si je ne connaîtrais pas des faits se rattachant aux *Saints guérisseurs*, il m'a semblé impossible de jamais trouver une circonstance plus favorable pour exhumer mes notes. Ce sont elles qu'on trouve ci-après ; j'espère bien pouvoir les compléter par de nouvelles observations.

Guitté (Côtes-du-Nord). — Pour *raccrocher le cœur*, on pile un morceau d'os (bouton, manche de couteau, etc.) et avec la poudre on fait une sorte de bouillie que l'on place sur le cœur, ce qui le remet en place.

— Pour raccrocher l'estomac, on fait bouillir une chopine de cidre et on y ajoute du « laisser de chat », 12 perles de brebis, 4 loches rouges. On triture le tout dans du cidre bouillant et on avale cette mixture à une époque déterminée de la lune.

Les saigneurs. — Le Vendredi-Saint, on va se faire saigner le palais pour n'être pas malade le reste de l'année. Ce jour, à cause de la foule qui encombre sa porte, il est très difficile d'arriver jusqu'à l'opérateur.

Pour *couper les fièvres*, on fend une pie en quatre, on en applique tout chauds deux morceaux sur les reins et les deux autres sur la plante des pieds. *(Environs de Saint-Brieuc).*

Les cordes sont une affection difficile à rapprocher d'un type pathologique connu. Ce sont probablement plusieurs maladies très différentes. En tout cas, les initiés la reconnaissent très facilement à la seule inspection des mains. Voici un exemple qui m'a été raconté par un homme d'une quarantaine d'années guéri de cette affection.

Depuis six mois il est couché, incapable de faire un mouvement et même de manger ; l'appétit cependant est excellent, le patient ne ressent aucune souffrance. Plusieurs médecins le voient et naturellement ne comprennent rien à sa maladie et tous les traitements qu'ils instituent échouent. Il se rend alors en charrette auprès du « saigneur »

du Sépulcre en Plérin. Celui-ci regarde ses mains, et sans autre interrogatoire ou examen : « Tu as les cordes! ». Avec un rasoir il lui fait une incision sur le palais ou le voile du palais ; il doit la faire avec précaution, car dans cette région il existe une veine, une seule, à laquelle on ne peut toucher sous peine de mort. Le malade doit retourner le dixième jour ; il sera alors presque guéri ; il lui faudra cependant d'autres saignées (chacune coûte 0,25 centimes). Plus on souffre au moment de l'opération, plus on a de chance de guérir. On peut également saigner à la jambe, mais le palais est préférable.

Maroué. — Les hannetons donnent la gale.

— Quand la luette est mal placée, on tire, pour la remettre en place, sur une certaine mèche de cheveux, qui correspond directement avec la luette. Il faut savoir la reconnaître des autres.

Maladie de la sangle (zona). — Le guérisseur doit panser le matin à jeun ; il se sert d'un morceau de drap rouge qu'il humecte de salive, et le frotte contre une poêle à frire, il en imbibe ensuite les parties malades en frottant du côté où le soleil se lève.

Si les deux côtés sont atteints de la sangle, et si les boutons de gauche rejoignent ceux de droite, la mort s'ensuit fatalement.

Lèche ou lè en bas ou déchrochée, l'estomac (en breton lech ou leich, cartilage yphoïde ou bréchet chez les oiseaux). Les personnes qui soignent ce mal opèrent de différentes manières : les unes frottènt vigoureusement le creux de l'estomac avec le pouce, de bas en haut, après avoir mis du beurre sur la partie où ils pansent. Les autres frottent le bras, toujours avec le pouce, jusqu'au moment où ils ont fait disparaitre une glande qui doit s'y former. Cette maladie est très fréquente.

Mal de sainte Aragonde. — Sainte Aragonde guérit les enfants du mal de ce nom. La statue se trouve dans l'église paroissiale de Langueux La fontaine est près de l'église.

Mal de saint Nicolas. — Saint Nicolas guérit les enfants des coliques. Sa chapelle est celle du château de Crafaut en Saint-Julien.

A St-Laurent, en Plérin. — On conduit tous les jours les gens ayant des abcès chez une personne née après la mort de son père. Chaque fois elle touche la partie malade. Au bout d'un certain nombre de fois, et sous cette seule influence, l'abcès s'ouvre, mais il faut continuer à le faire toucher jusqu'à guérison complète.

Variante. — Pour guérir les abcès, il faut qu'un enfant posthume les frotte trois matins de suite avec la main. Ces abcès contiennent un ver.

Variante. — Le « ver » est l'inflammation d'une glande située dans le cou. Pour le guérir il faut qu'un enfant posthume le frotte avec du

beurre sept ou huit fois, en allant de bas en haut. Comparer avec la guérison des écrouelles par les rois de France.

Les enfants qui naissent les pieds les premiers pansent de la foulure.

La plupart des maladies portent un nom de saint : Saint Laurent, saint Gilles, sainte Radegonde, etc. Le plus souvent il est très facile de savoir de quel mal il s'agit : on peut alors en toute sûreté s'adresser au saint. Mais s'il s'agit d'une maladie inconnue, on va trouver une somnambule, qui sait toujours découvrir le nom du saint. On va ensuite l'invoquer.

Mal de saint Guéhan. — Argantel en Plérin (Faiblesse (?) dans les jambes). Il suffit de porter une offrande au saint.

Mal de saint Gilles criant — Maladie dont sont fréquemment atteints les enfants dans le premier âge : ils crient. Pour faire cesser ces cris, on va invoquer saint Gilles dans le Mené.

Mal de saint Méen. — Pour guérir d'une certaine maladie du cuir chevelu (?), on place le bonnet de l'enfant aux pieds de saint Méen dans l'église de Plaine-Haute.

Mal de saint Guéhen. — On se voue à saint Guéhen, patron des furoncles, en lui faisant une offrande, ou bien en se lavant dans la fontaine.

Voici sur le feu Saint-Laurent une version un peu différente de celle publiée t. IV, page 161. Pour guérir le feu Saint-Laurent, c'est-à-dire la gourme des enfants, on va à la chapelle des Sept-Saints, en Plédran. Au-dessus de la fontaine se trouvent sept niches, destinées probablement à recevoir de petites statues. On prend un peu de boue et on l'applique dans une de ces niches. Quand cette boue est sèche, la gourme doit également l'être et tomber en même temps que le placard de boue.

Saint-Léonard près Guingamp. — *Les fièvres.* — Etude sur les villes de Bretagne par l'abbé U. Onfroy-Kermoalquin. Guingamp, Jollivet, 1846.

Etude cinquième, Guingamp, page 17. « Tous les ans, au mois de mai, les fiévreux vont à Saint-Léonard chercher dans le creux des murs de la chapelle ou du calvaire le mollusque appelé limaçon. Il faut qu'ils le découvrent et le prennent eux-mêmes. La découverte faite, ils pilent et enferment l'animal dans un sachet qu'ils pendent à leur cou. Aussitôt que la fièvre les a quittés, ils vont enterrer leur sachet au pied des murs de la chapelle. Dans leur pensée, celui qui, après être guéri, manquerait à enfouir son sachet, serait bientôt repris par les fièvres. Nous avons vu plus de deux cents sachets ainsi enfouis le long des murs de Saint-Léonard. Mais, chose frappante, et que nous affirmons être vraie,

il y a deux ans, un jeune homme, M. G..., promenant avec des amis autour de la chapelle de Saint-Léonard, aperçut des sachets à moitié déterrés. Informé de leur signification, il tourne en ridicule la superstition des Bretons et se mit à retirer de terre tous les sachets qu'il peut découvrir.

« Après cette vaillante expédition contre ce qu'il appelait un préjugé, il rentre chez lui. Mais aussitôt il éprouva un frisson et se met à trembler la fièvre avec une telle force, qu'il avait, disait-il lui-même, une *fièvre de cheval*.

« Que concluez-vous de ce fait, nous demandera-t-on peut-être? Je réponds que je n'en conclus rien, et que je me borne à la citer parce qu'il est *certain*. Chacun en tirera telle conclusion qu'il voudra. »

Pour empêcher les cheveux des enfants de tomber et les faire pousser vigoureusement, il faut les couper le premier vendredi du croissant de la lune (Guingamp), ailleurs le jour de la pleine lune.

Les habitants de Plouzélambre, atteints de dartres, eczémas et autres affections cutanées, vont se laver à la fontaine de Saint-Sylvestre, patron de la paroisse. Celui-ci avait guéri l'empereur Constantin de la lèpre.

Notre-Dame de la Clarté à Lanfains guérit des maladies d'yeux.

Mal de saint Devi. — Les enfants qui ne marchent pas, qui ont des *trous* dans les reins, vont à St-Devi, en Plélo, donner une offrande, et on mouille dans la fontaine une chemise et un petit bonnet, et on les applique tout mouillés sur l'enfant, on emporte de l'eau dans une bouteille, et on lave l'enfant à jeun trois ou quatre matins de suite.

Saint Devi (David), de l'Hôpital de Quessoy, guérit, comme celui de Plélo, les faiblesses des reins des enfants. On fait une offrande, on trempe le bonnet dans la fontaine, et quand il est sec on l'applique sur la tête de l'enfant. Celui-ci guéri, on laisse le bonnet en ex-voto. Souvent on roule l'enfant dans la chapelle, ou même sur l'autel. A Quessoy, il existe une statue de sainte Radegonde.

Saint Nicolas de Craffaut guérit les coliques des enfants. On dépose une offrande ou un cierge.

On met aux enfants un collier de gousses d'ail pour les guérir des vers.

On porte un vêtement à la dormeuse des Champs-Géraux, en Evran; on endort celle-ci en lui pinçant le doigt, alors elle se met à tousser comme la petite fille et fait un grand geste: « Oh! qu'elle est malade votre petite! » Elle a un vers qui lui ronge le cœur par en dessous et qui lui le pique, c'est ce qui la fait maigrir. Lui frotter les membres avec de la graisse de cheval, prendre du lait avec..... de l'huile de foie de morue et du sirop pectoral. Mener à Lamballe le matin après avoir changé de chemise et roulez la malade sur la tombe du bienheureux M. Lécuyer, roulez bien des fois et remettez ensuite la chemise sale.

Dr PAUL AUBRY.

LA FRATERNISATION PAR LE SANG[1]

XXXI

A Seriago (*Malaisie*)

Cette coutume paraît avoir été générale dans les îles de la Sonde et de l'Australasie, et les premiers navigateurs nous la signalent dès le XVI[e] siècle. Peut-être faut-il chercher en Malaisie l'origine de de la *fattidrah* de Madagascar; il resterait cependant à trouver comment elle s'est répandue chez les tribus bantoues du Sud de l'Afrique. On remarquera toutefois la similitude du procédé, je ne parle pas de l'inspiration que l'on retrouve en effet chez les populations les plus disparates de l'ancien monde, aussi étrangères aux Malais qu'aux Bantous. Argensola[2] rapporte que le Portugais Pinto ayant été envoyé à Mindanao par Tristan d'Atayde pour chercher des vivres, s'arrêta à son retour dans l'île de Seriago (Sangis?) et qu'il y fit alliance avec le roi en pratiquant la cérémonie suivante : « Les parties qui traitent s'approchent l'une de l'autre, et, certains ministres destinés à cet office leur ayant tiré du bras une assez considérable quantité de sang, chacun boit celui de son compagnon comme un gage sacré d'un amour réciproque, qu'ils croient faire passer et graver profondément dans leur âme par cet horrible breuvage. » Les Portugais, d'ailleurs, s'empressèrent de violer cette alliance, ce qui ne fut pas une des moindres causes de la haine que leur portèrent les habitants de cet archipel.

XXXII

En Amérique

L'existence de cette coutume en Amérique montre qu'elle a dû prendre naissance sur divers points isolément. Witson[3] nous apprend qu'en 1692, les Américains de la Nouvelle-Albion versaient du sang pour contracter une alliance.

[1] Suite, voir t. vi, p. 577, t. vii, p. 56, 343.

[2] *Histoire de la conquête des isles Moluques*, trad. franc. Amsterdam, 1706, 3 vol. in-12, t. i. L. ii, p. 102.

[3] *Noord en Ost Tartaryen*, in-f°, 2e partie p. 67, cité par L. de Backer, l'*Extrême Orient au moyen-âge*, Paris, 1877, in-8°, introduction, ch. ii, p. 34.

XXXIII

Dans l'Oukenghéri

Sur le Haut-Congo, le chef de Vinya-Ndjara, village de l'Oukenghéri, pratiqua l'échange du sang avec un homme de Stanley[1]. Il en fut de même au village de Kali-Karéro, habité par la même tribu[2].

XXXIV

Chez les Assamas

La peuplade cannibale des Assamas, près des chutes Stanley, connaît aussi cet usage. Comme les traitants de l'est de l'Afrique n'avaient pas pénétré dans cette contrée lors du passage du voyageur américain, on ne peut leur attribuer l'extension de cette pratique : la piqûre se fait au bras[3].

XXXV

Dans le Ngannza

La cérémonie de la fraternisation par le sang a lieu aussi dans la Ngannza[4]. « A Roubounga, l'échange du sang est une cérémonie brutale, un acte de cannibalisme, très recherché des indigènes, soit en raison de leur soif du sang humain, soit à cause des présents qui l'accompagnent et qu'ils font tourner à leur avantage. L'incision étant faite à chaque bras, les deux frères courbent la tête et appliquent leurs lèvres sur la blessure. Nous observâmes que l'indigène suçait avec la plus grande ferveur : était-ce par amour du sang ou par excès d'amitié, c'est ce qu'il est difficile de dire[5]. »

[1] Stanley, *A travers le continent mystérieux*, Paris, 1879, 2 v. in-8, t. II, ch. VI, p. 192.

[2] Stanley, *Op. laud.* ch. VII, p. 201.

[3] Stanley. *Op laud.*, ch. VIII, p. 242.

[4] Stanley. *Op. laud*, ch. IX, p. 286.

[5] Stanley. *Op. laud.*, ch. X, p 290, cf. aussi Stanley. *Cinq années au Congo* Paris, s. d. grand in-8, ch. XXIV p. 429.

XXXVI

Chez les Baroumbé

Près du lac Mantoumba, sur la rive gauche du Moyen-Congo, les chefs de Loukoléla demandèrent à devenir frères de sang de Stanley, après quoi ils lui cédèrent un droit de souveraineté sur leur territoire[1]. De même à Ousindi, autre village de la même région[2].

XXXVII

Chez les Barouas

Le chef de Yambinga, ville des Barouas, sur le Haut-Congo, Moukoukou, voulut également faire l'échange de sang avec l'Ibanza (Stanley) au second voyage de celui-ci[3].

XXXVIII

Chez les Yalouléma

Au cours de la même expédition, Stanley devint le frère du chef des Yalouléma, près de Stanley-Fall'[4], ce qui ne l'empêcha pas d'abandonner cette tribu aux ravages des négriers musulmans, commandés par son ami et complice Tipou-Tip, qui la détruisit presque en entier[5].

XXXIX

A Ouranga

La population d'Ouranga, sur la rive droite du Congo, en face des Bangalas, pratique aussi cet usage. Après une cérémonie de ce genre, les chefs cédèrent leur territoire à Stanley[6].

[1] Stanley, *Op. laud*, ch. xxiv, p. 405.
[2] Stanley, *Op. laud.*, ch. xxiv, p. 392.
[3] Stanley, *Op laud.* ch. xxiv, p. 431.
[4] Stanley, *Op. laud*, ch. xxvii, p. 477.
[5] Cf. la préface de M. Simbs, *A short vocabulary of the Yalulema language*, Londres, 1887, in-18, p. iii-iv.
[6] Stanley, *Cinq années au Congo*, ch. xxvii, p. 484.

XL

A Ikengo

Dans le pays d'Ikengo, sur les bords de l'Ikelamba, le principal affluent de la rive gauche du Congo, Stanley et son escorte, mourants de faim, s'empressèrent de fraterniser de la même façon avec les indigènes pour se procurer des vivres[1].

XLI

Au Hadia

(Ethiopie méridionale)

On ne peut pénétrer dans le territoire du Hadia, au sud de Choa, qu'après une cérémonie ainsi décrite par un voyageur : « On a tué un mouton. Nous étions tous accroupis autour de la victime. Un chef hadia, nommé Dagassa, s'est levé, a trempé deux doigts, l'index et le médius, dans le sang et m'a invité à faire comme lui : réciproquement, nous avons placé notre doigt ensanglanté sur notre front. J'ai renouvelé la même cérémonie avec chacun des assistants. Désormais je suis leur hôte; ils doivent me protéger sur leur territoire[2]. »

XLII

Chez les Vouahoumbas

Sur la route de Zanzibar au lac Victoria Nyanza, les Vouahoumbas appartenant à la race bantoue pratiquent la fraternisation par le sang[3].

XLIII

Dans l'Itourou

Dans la même région, Stanley se soumit à cette cérémonie avec un sorcier de Vinyata, ce qui ne l'empêcha pas d'ailleurs d'être attaqué par la population[4].

[1] Stanley, *A travers le continent mystérieux*, t. II, ch. IX, p. 309.
[2] Borelli, *Ethiopie méridionale*, Paris, 1890, grand in-8, IVe partie, p. 257.
[3] Stanley, *A travers le continent mystérieux*, t. I ch. V, p. 99.
[4] Stanley, *Op. laud.*, t. I, ch. VI, p. 114.

XLIV

A Bambirah

La population qui habite l'île de Bambirah, dans le Victoria Nyanza, connait et pratique cet usage. Il fut dit à Stanley que si Chekka, roi de cette contrée, consentait à faire l'échange du sang ou à manger du miel avec l'un des siens, son salut et celui de sa troupe étaient assurés[1].

XLV

Sur les bords du Victoria Nyanza

D'autres populations riveraines du lac sont encore signalées, par le même voyageur, comme employant la même cérémonie, pour se créer de la sorte des liens de fraternité. « L'échange du sang avait eu lieu pour moi entre Manoua Séra et Kidjadjou, roi de Komah, et d'autre part entre Manoua Séra, pour son propre compte, et le roi d'Itahouagoumba. » On voit que la substitution est admise[2]. Stanley en cite encore un autre exemple à propos du roi d'Iroba[3].

XLVI

Dans l'Ouhyohouah

Un des chefs les plus remarquables de la région des grands lacs, et qu'on a appelé tantôt le Mars africain, tantôt le Bonaparte noir, Mirambo, eut recours à cette cérémonie pour faire de Stanley son frère de sang. « Manoua Séra fut requis de sceller l'amitié qui nous unissait, Mirambo et moi, en accomplissant entre nous la cérémonie fraternelle de l'échange du sang.

« Nous ayant fait asseoir vis-à-vis l'un de l'autre sur une natte, il nous fit, à tous les deux, une incision à la jambe droite, prit à chacun de nous quelques gouttes de sang, qu'il transféra de la jambe de l'un à l'autre, puis d'une voix forte :

« Si l'un de vous, dit-il, manque à la fraternité maintenant établie entre vous, qu'il soit dévoré par le lion, empoisonné par le serpent ; que sa

[1] Stanley, *Op. laud.* t. I, ch. X, p. 212.

[2] Stanley, *Op. laud.* t I. ch. XI, p. 251.

[3] *Op. laud.* t., I. ch. XI, p. 257.

nourriture soit amère, que ses amis l'abandonnent ; que son fusil lui éclate dans la main et le blesse ; que tout ce qui est mauvais le poursuive jusqu'à sa mort[1]. »

La même cérémonie eut lieu entre Mirambo et le capitaine belge Cambier, au service de l'Association internationale africaine[2]. Voici comme se pratiqua cette cérémonie ; on remarque quelques différences avec la description de Stanley :

« La cérémonie eut lieu le lendemain. Je fus introduit dans l'enceinte palissadée qui renferme les habitations particulières du Mouami. Nous prîmes place en face l'un de l'autre. Un des soldats de Mirambo me fit une légère incision *à la poitrine*, un de mes Zanzibarites fit la même opération au Sultan. Les quelques gouttes de sang furent recueillies sur deux feuilles fraîches et pétries avec un peu de beurre, puis nous nous déchirâmes mutuellement les feuilles au-dessus de la tête. Désormais nous étions frères, et tout acte d'hostilité entre nous devait être promptement suivi de la mort du parjure[3]. »

XLVII

Dans l'Ouganda

Bien que Stanley ne l'ait pas mentionné, cette coutume existait dans l'Ouganda, comme on le voit par le commencement d'un conte : « Un homme appelé Ndiakoubi avait fait le pacte du sang avec Ndakacoubi[4]. »

XLVIII

Chez les Vouavinzas

La tribu anthropophage des Vouavinzas, à l'ouest du Tanganyika, pratique l'échange du sang, comme le prouve la cérémonie qui eut lieu entre un compagnon de Stanley, Pocock et le chef de Kambouzou[5].

[1] Stanley, *Op. laud*, t. I. ch. XVII, p. 475,

[2] J. Becker, *La vie en Afrique*, Paris et Bruxelles, 1887, 2 v. in-8°, t. I. ch. XV, p. 275.

[3] Rapport du capitaine Cambier, ap. J. Becker, *La vie en Afrique* t. I, append. II, p. 418.

[4] *Essai de grammaire ouganda*, Paris, 1885, in-12 p. 87.

[5] Stanley, *A travers le continent mystérieux*, t. II, ch. v, p. 155.

XLIX

Chez les Vouényas

Sur les bords du Haut-Congo, les Vouényas, qui connaissent cet usage, feignirent de vouloir l'employer avec les hommes de Stanley pour les attaquer par trahison[1].

L

A Mpika

A l'île de Mpika, dans le Haut-Congo, cette cérémonie eut lieu entre les gens de Stanley et les indigènes, et la paix fut ainsi rétablie[2].

René Basset.

MIETTES DE FOLK-LORE PARISIEN

XXII

ATTRAPES ET FARCES D'AUTREFOIS

Que sont devenues les attrapes d'autrefois, ces bêtises du peuple de Paris, qui consistaient à appliquer aux mantelets noirs des vieilles femmes qui sortent des prières de quarante heures des plaques blanches en forme de rat, à leur attacher des morceaux de draps ou de papier rouge ; et ces pièces de monnaie clouées au pavé ; enfin tout ce qu'on peut imaginer de plus bête divertissait infiniment tous ces grands enfants. N'oublions pas cependant la plaisanterie du marmot, qui se faisait à tous les carrefours. On fagotait un enfant postiche ; il avait le dos tourné, le corps baissé, il semblait vouloir ramasser à terre une pomme tombée de sa main ; vous passiez, et voyant l'attitude embarrassée de l'enfant, vous ramassiez la pomme et la lui présentiez. Aussitôt vous étiez en butte à mille quolibets, plus saugrenus les uns que les autres.

(Privat d'Anglemont, *Paris anecdote*, p. 234, éd. Delahays).

[1] Stanley, *Op. laud.* t. II, ch. v. p. 161-162.
[2] Stanley, *Op. laud.*, t. II, ch. VI, p. 184.

LES CRUSTACÉS[1]

III

Croyance

En Asie-Mineure si une femme enceinte mange des crabes, il lui naîtra un enfant qui ne saura marcher qu'à reculons.

(Nicolaidès et H. Carnoy, *Trad. de l'Asie-Mineure*, p. 308.)

Proverbes

— Ils demandent aux écrevisses pourquoi elles vont de travers : cela s'applique à une laide et vieille personne qui affecte les manières de la jeunesse.

(Perse, Rœbuck.)

— A. Noël les jours croissent du saut d'un crevet (crevette). (Fleury, *Littérature orale de la Basse-Normandie.*)

— *As like as an apple to a lobster* : Aussi bon qu'une pomme pour un homard.

— *He his sillier than a crab, that has all his brain in his belly* : Il est plus sot qu'un crabe, qui a toute sa cervelle dans son ventre.

— *It is a wonder if a crab catch a fowl* (*XVII[e] siècle*) : C'est merveille si un crabe prend un oiseau.

— *It is no more to him than a crab in a cow mouth* : Cela ne lui sert pas plus qu'un crabe dans la bouche d'une vache.

— *The greatest crabs be not all the best meat* : Les plus gros crabes ne sont pas toujours les meilleurs.

— *You look lilke a runner, quoth the devil to the crab* : Vous avez l'air d'un coureur, dit le diable au crabe.

(Hazlitt, *English Proverbs.*)

— Lorsqu'un bernard-l'ermite se met dans une coque de bigorneau, il devient un rang-umang, c'est-à-dire un personnage. Chaque chose a son nom suivant les circonstances.

[1] Cf. le t. III. p. 392, le t. V. p. 555.

— Le crabe apprend à ses petits à courir : le diable prêche la passion.

(MAXWELL, *Malay Proverbs*.)

— Lait répandu sur une écrevisse, riz offert aux ennemis.

— Si un crabe devient gros, il ne peut plus entrer dans son trou.

(Tamoul, PERCIVAL.)

LES COQUILLES[1]

PROVERBES

— Quand on a soif mille perles ne valent pas une goutte d'eau (Perse RŒBUCK).

— *A roumiu noun vendes ti couquiho.*

(MISTRAL, *Tresor dou Felibrige*)

— Bailla comme une ustre.

(DALEAU, *Traditions de la Gironde*.)

— *As like an apple to an oyster* : aussi bon qu'une pomme pour une huître.

— *A man may come to the market though he don't buy oysters* : un homme peut aller au marché, bien qu'il n'achète pas d'huitres.

(HAZILTT, *English Proverbs*.)

— Cuit dans une coque de moule et mangé dans une coque de bucarde.

(RŒBUCK, *Indoustani*.)

Les Japonais professent une sorte de culte pour l'awabi, coquillage qui fut longtemps l'unique aliment des habitants de leur île.

Dans un conte breton, une épreuve imposée au héros consiste à dessécher un puits à l'aide d'une coquille de patelle, épreuve qui fait songer à l'apologue de saint Augustin et de l'enfant qu'il rencontra alors qu'il méditait sur la solution du mystère de la Trinité.

(LUZEL, *Contes bretons*, t. II, p. 399.)

Le plongeur qui va à la pêche des perles attendait que la mer fût calme, et en rendait la surface unie en y jetant de l'huile. Il avait un moule de fer et une cassolette de parfum. Arrivé près de l'huître, il se

[1] Cf. le t. VI, p. 297, le t. IV, p. 210.

servait du parfum comme d'un appât; l'huitre s'ouvrait et s'enivrait de parfum; aussitôt il la transperçait avec une pointe de fer; de sa blessure sortait une humeur que le plongeur recevait dans son moule percé de petits creux ronds. Là cette humeur se pétrifiait et prenait la forme de la perle naturelle.

(PHILOSTRATE, *Vie d'Apollonius*, l. III, c. 57.)

LES ZOOPHYTES[1]

Les rampantes étoiles de mer exercent leur art contre les huitres; elles passent un corps osseux entre leurs valves bâillantes : les huîtres sont ainsi à leur discrétion et deviennent leur nourriture.

(OPPIEN, ch. II, p. 429.)

La cendre de l'hippocampe fait renaitre les cheveux qui sont tombés par la pelade : on l'emploie avec de la poix fondue, de la graisse ou de l'onguent de marjolaine.

(DIOSCORIDE, l. II, c. 2.)

On croit en Sicile qu'il y a dans la mer des arbres et des plantes qui poussent comme ceux de la terre, et la croyance populaire place parmi eux le corail.

(PITRÈ, *Usi e Credenze*, IV, 307.)

Il y a lieu de douter que le corail, cette plante pierreuse qui croit au fond de la mer, soit mou sous l'eau et s'endurcisse à l'air, principalement si l'on croit avec le peuple que le corail soit une substance molle au fond de la mer et que c'est l'air qui l'endurcit. Le corail passait pour un anti-épileptique.

(BROWN, *Essai sur les erreurs*, I. 200.)

LES HERBES DE MER[2]

Dans les Asturies, on emploie l'*ocle*, sorte d'algue de mer pour la guérison du popu (bocio), on l'applique sur la partie malade, telle qu'elle était au sortir de la mer.

(BRAULIO VIGON, *Folk-lore de la mar*, p. 9.)

[1] Cf. le t. V, p. 269.

[2] Cf. sur les herbes de mer un article que j'ai publié dans la Revue l'*Homme*, t. III, p. 582-592.

Un fucus polychides est appelé en Angleterre *Mermaid's purse*, bourse de Mermaid.

Jadis les habitants des côtes de la Saintonge qui se livraient à la pêche et surtout à la récolte du sarrhe, varech ou goëmon, se munissaient de colliers et bracelets de mandragore ; faute de ce mystérieux talisman, ils employaient la fougère mâle recueillie la veille de la Saint-Jean, à jeun, et avant le soleil levé. Ils en tressaient des ceintures, de façon à représenter par devant je ne sais quels signes mystérieux.

(Abbé Noguès, *Mœurs d'autrefois en Saintonge*, p. 148.)

LES MOLLUSQUES[1]

Croyances et superstitions

Trebius Niger assure que les poulpes guettent le moment où les coquillages ont leur valve ouverte, et qu'ils leur mettent alors un caillou pour les tenir entr'ouvertes.

(Pline, l. IX, c. 48.)

A Naples, jeter le noir de la sèche équivaut à jeter un mauvais sort.

(Marc Monnier, *Contes populaires en Italie* p. 170.)

P. S.

Pourquoi la Méduse n'est qu'une gelée gluante

Le roi des dragons, jadis, résolut de prendre femme. La fiancée qu'il choisit fut une jeune dragonnette de seize ans à peine, et charmante assez, vraiment, pour être l'épouse d'un roi. Ce furent de splendides réjouissances : grands et petits, les poissons vinrent présenter leurs hommages et offrir leurs dons aux nouveaux mariés!

Mais, hélas! les dragons eux-mêmes ont leurs revers. Un mois seulement était passé, que la jeune reine devint malade. Sans résultat, les médecins lui donnèrent toutes les drogues connues. Puis ils secouèrent gravement le chef, déclarant qu'il n'y avait plus rien à faire.

Alors la reine abandonnée appela son mari : « Je sais quelque chose qui me guérirait. Apportez-moi un foie de singe et je me rétablirai. »

« Un foie de singe! Y pensez-vous, ma chérie? Oubliez-vous que les dragons vivent dans la mer et les singes bien loin de nous dans les forêts de la terre? Un foie de singe! Oh! mon amie, vous êtes

[1] Cf. le t. v, p. 465.

folle! Alors la jeune reine se mit à pleurer : « Pour une fois que je vous demande quelque chose, vous ne voulez pas me le donner. Je le pensais bien que vous ne m'aimiez pas ! » Et les sanglots étouffèrent sa voix.

Le roi, pour la calmer, appela son fidèle serviteur la Méduse et lui dit :

« Il faudrait nager vers la terre et persuader à un singe de revenir ici avec toi. Raconte-lui que tout au pays des Dragons est bien plus beau que sa patrie. Sois séduisant, car j'en ai besoin absolument : je veux lui couper le foie, c'est le seul moyen qui puisse guérir la jeune reine ! » La Méduse partit. En ce temps-là, c'était un poisson comme tous les autres poissons, avec des yeux, des nageoires, et une queue. Même elle avait des petits pieds qui lui permettaient d'avancer sur le sol autant qu'ils aidaient sa marche à travers l'eau. Et il ne lui fallut pas longtemps pour arriver au pays des singes. Heureusement sur un arbre du rivage, elle en aperçut un jeune, qui jouait : « Monsieur le singe, lui dit-elle, je connais une contrée bien plus belle que celle-ci, là-bas, derrière les vagues, c'est la Dragonnie. Si vous saviez comme il fait beau toute l'année ! Les arbres sont surchargés de fruits mûrs et point n'y sont de ces mauvaises créatures appelées hommes. Voulez-vous y venir avec moi ? Vous pourriez monter sur mon dos... »

Cela parut plaisant, au jeune singe, de voir du pays neuf. Il monta sur la Méduse et les voilà partis à travers les flots. Mais à mi-chemin, il commença à craindre quelque danger caché et trouva étrange d'être si loin en telle compagnie. « Que pensez-vous qu'il va m'arriver ? » dit-il à la Méduse. Celle-ci lui répondit : « Mon maître, le roi des Dragons, vous fait chercher pour vous faire couper le foie et le donner comme remède à la reine qui est malade. »

Le singe répliqua vivement, avec un accent désolé : « Rien ne pourrait m'être plus agréable que d'obliger Leurs Majestés. Mais j'ai justement laissé mon foie à une des branches du grand arbre où vous m'avez rencontré. Un foie, ça pèse lourd. Aussi, pour être plus à l'aise, généralement je l'enlève pendant le jour. Il faudrait aller le rechercher. » La Méduse reconnut que c'était la seule chose à faire. Et — stupide créature — elle ne soupçonna point que l'espiègle lui contait cette bourde pour échapper au danger de servir de médecine à la jeune reine capricieuse.

Quand ils atteignirent le rivage, le singe bondit du dos de la Méduse et grimpa lestement au sommet de l'arbre. Il lui dit : « Je ne le vois plus. Sans doute quelqu'un aura emporté mon foie. Je vais chercher après. Retournez donc et racontez à votre maître ce qui est arrivé : il serait inquiet si vous n'étiez rentrée avant la nuit. »

Et la Méduse repartit et raconta au roi ce qui s'était passé. Celui-ci

s'irrita fort de sa stupidité et, appelant ses courtisans, il s'écria : « Jetez-la à la porte. Emportez-la et faites-en une dégoûtante gelée. Que plus un membre ne reste à son corps brisé ! » Alors les officiers la saisirent et la réduisirent en gelée, selon l'ordre du roi. Et voilà pourquoi la Méduse n'est plus qu'une masse gluante...

Et lorsque la petite reine fut convaincue qu'elle ne saurait avoir du foie de singe, elle prit le parti de se rétablir quand même.

(Traduit par Jules Destrée.*)*

[1] Ce conte est traduit de l'anglais, en respectant autant que possible sa forme familière et naïve. Il est extrait d'une collection publiée à Tokyo par les soins de l'éditeur Ko-Bun-Sha (2, Minami Saegicho), en charmantes petites plaquettes, illustrées de croquis décoratifs dans lesquels triomphe, sans conteste, l'art japonais.

POÉSIES SUR DES THÈMES POPULAIRES

XXIII

La mort de la Légende.

..... C'était une vieille
Comme on en voit par les chemins,
Lasses de corps, dures d'oreilles,
Avec un bâton dans les mains.
....
Elle vint s'accroupir, toussante,
Sur le foyer de pierre, et là,
D'une voix grise et cómme absente,
Etrangement elle parla :

— Je suis le cœur, le cœur qui saigne
A toutes les ronces épars...
Je fus reine, hélas ! mais mon règne
N'est plus de ce monde, — et je pars !

Petit, j'ai pour nom la Légende :
Tu m'as vu errer bien des fois

Parmi les ajoncs de la lande,
Un fuseau d'or clair dans les doigts.

J'ai filé les plus doux mensonges
Où l'univers se soit bercé,
Mais le fil d'or, le fil des songes
A ma quenouille s'est cassé.

Ecoute, petit, je suis vieille
Comme les temps, comme les dieux :
C'est ce soir ma dernière veille,
Demain tu me cloras les yeux.

Demain, je saurai s'il existe
Le paradis que j'ai chanté
Pour égayer l'enfance triste
De la naissante humanité...

Des bergers, des chanteurs de sônes
Mèneront avec toi mon deuil,
Et trois ou quatre coiffes jaunes
Suivront, peut-être, le cercueil.

Mais la foule, la foule grande
Qu'un autre souffle emporte ailleurs,
Sur le tombeau de la Légende
Ne versera ni pleurs ni fleurs.

Anatole Le Braz.

Plusieurs des pièces de *la Chanson de la Bretagne* publiée chez H. Caillière à Rennes se rattachent par des liens plus ou moins étroits aux *Traditions populaires* : telles sont la chanson du Vent qui vente, les Hantises, en Novembre, Jean l'Arc'hantec. Cette dernière pièce se rattache à la mer, qui a souvent très heureusement inspiré M. Le Braz. P. S.

LES ORDALIES

I

PAR LE FER ROUGE

e). — *Chez les Wolofs*.

L'ÉPREUVE du fer rouge, en usage chez les Wolofs païens, se maintint encore après leur conversion à l'islamisme, comme on le voit par la relation de l'abbé Boilat, il y a un peu moins d'un demi-siècle : « Quand on a volé dans une maison et qu'on ne connait point le coupable, on assemble les habitants de la maison et tous ceux qu'on soupçonne devant le chef du village qui autorise à faire l'épreuve du feu. Aussitôt un bûcher est allumé, on y enfonce une houe ; on la chauffe jusqu'à ce qu'elle soit toute rouge. Chacun doit passer sa langue sur ce fer, qui ne doit avoir de prise que sur le coupable et le brûler seul, car Dieu ne manque pas de faire un miracle pour prouver l'innocence des autres. Mais malheureusement le miracle arrive très rarement, ce qui fait que l'innocent qui est de bonne foi prend le fer avec confiance et se brûle, tandis que le coupable, qui a bien soin de passer le dernier, subit rarement l'épreuve et demeure impuni. Le patient est saisi : on le force de rendre l'objet ou d'en payer la valeur[2]. »

f). — *Dahomey*.

Cette ordalie est employée au Dahomey, concurremment avec celle par le poison et la mer. On fait rougir à blanc le fer d'une sagaie et l'accusé passe rapidement la langue trois fois sur le métal incandescent : s'il n'est pas brûlé, c'est qu'il est innocent[3].

[1] Suite, voir t vii p. 343.

[2] *Esquisses sénégalaises*, Paris, 1853, in-8° ch. vii, p. 317-318.

[3] Répin, *Voyage au Dahomey*, ch. viii. *Tour du Monde*, t. vii, 1863, n° 163, p. 102.

II

PAR L'EAU BOUILLANTE

(*Cycle de Guillaume d'Orange*).

Dans le poème d'*Aliscans*[1] l'épreuve de l'eau (bouillante) est associée à celle du jugement de Dieu proposé par Guillaume aux deux rois sarrasins Aerofles et Danabur :

> Et se vos ai de noient irascu,
> Droit vos ferai de ma main, nu à nu,
> Soit à juïse ou en aige ou en fu[1].

III

PAR LE POISON

g). — *Chez les Akpotos et les Mitshis.*

(Bénoué).

Pour se laver de l'accusation de sorcellerie, l'individu qui en est accusé doit avaler une décoction de mélisse et de laurier-rose, et généralement il y succombe. Toutefois l'épreuve est double, c'est-à-dire que les prêtres des fétiches doivent aussi avaler ce breuvage, mais ils s'en tirent au moyen d'un antidote : le poison peut être neutralisé par un peu d'émétique[2].

aa). — *Chez les Ibos*

(Bas-Niger).

La justice est rendue d'après l'épreuve du poison : l'accusé succombe toujours, à moins que ses ressources ne lui permettent d'acheter le grand prêtre qui alors diminue la dose[3].

[1] Ed. Guessard et Montaiglon, t. x de la collection des *Anciens poètes de la France*, Paris, 1870, in-1', p. 34, VIII, III 4-1116.

[2] Burdo, *Niger et Bénué*, Paris, 1880, in-18 jés. ch. XIV, p. 259-260.

[3] Matthei, *Bas-Niger, Bénoué, Dahomey*, Grenoble, 1890, in-8°, 1re partie ch. VI p. 66.

ab). — *Chez les Achantis.*

L'ordalie par le poison a lieu chez les Achantis en faisant mâcher à l'accusé l'écorce d'un abre appelé *odum* : après que son accusateur et lui se sont engagés par serment, il est mis aux fers et une date est fixée pour l'épreuve. Celle-ci a lieu sur une place, au milieu d'un grand concours de peuple où figurent les *quamis* ou linguistes du roi. L'accusé mâche pendant un certain temps un morceau d'écorce de l'*odum* : après quoi on lui présente une grande quantité d'eau. S'il la conserve, il est reconnu coupable ; s'il la rejette, il est déclaré innocent et son accusateur est puni en son lieu et place[1]. On emploie aussi ce mode d'épreuve pour vérifier la fidélité des femmes[2].

ac). — *Chez les Mpongwés.*

Chez les Mpongwés du Gabon, on emploie pour l'ordalie par le poison l'arbuste nommé *Icaja*, le même qui ailleurs est appelé *Mbondou :* c'est un arbuste de deux mètres cinquante de hauteur, peu rameux, peu feuillu et terminé par une longue racine pivotante que recouvre une écorce d'un rouge vif. Pour se servir de cette écorce qui présente les réactions caractéristiques de la strychnine, on en râpe dans un vase le tiers d'un verre ordinaire, puis on verse un demi-litre d'eau qui prend rapidement la couleur de l'écorce. Alors le poison est à point[3].

ad). — *Chez les Monbouttous.*

L'une des ordalies[4] en usage chez les Monbouttous de l'Afrique équatoriale se nomme *no-ouélé*, on prépare une mixture de diverses herbes vénéneuses qu'on administre à l'accusé : s'il est innocent, il vomit le poison ; sinon il expire dans d'atroces souffrances qui excitent la joie générale[5].

ae). — *Iles Viti.*

On peut rattacher à la catégorie des épreuves par le poison le procédé employé dans la Grande Viti et auquel on a donné le nom de

[1] Gros, *Voyage et captivité de J. Bonnat chez les Achantis*, Paris, 1884, 1 v. in-18 jés., ch. X. p. 193.

[2] Ellis, *The tshi-speaking peoples of the Gold Coast of West Africa*, Londres, 1887 in-8° ch. XIII p. 200-201.

[3] Griffon de Bellay, *Le Gabon*, *Tour du Monde*, t. XII, 1865, n° 305 p. 294-295.

[4] Casati mentionne deux autres épreuves : l'une, le *mapingo* sur laquelle il ne donne aucun détail : l'autre, le *necao* dont il sera question plus loin.

[5] Casati, *Dix années en Equatoria*, Paris, 1892, in-8° ch. IX, p. 119.

Vaka ndrau ni Kau Tacka (conjuration pratiquée par les feuilles). Des racines de yanggoua ayant été volées, les sorciers mirent en contact des débris de ces racines, laissés sur le terrain avec une plante vénéneuse. « Aussitôt que le bruit de l'opération magique se fut répandu, deux individus furent frappés d'une maladie dont les suites leur devinrent fatales, et, avant de mourir, ils avouèrent qu'ils étaient les voleurs[1]. »

af). — *Chez les Sérères-Nônes.*

Pendant mon séjour au Sénégal (1888), lorsque je me trouvais à Thiès, auprès duquel habite la tribu païenne des Sérères-Nônes, ils me racontèrent qu'on pratiquait encore chez eux l'ordalie par le poison pour reconnaitre les sorciers. On fait boire à l'individu soupçonné l'eau d'un village appelé Lalan : s'il est innocent, il en réchappe ; s'il est coupable, il meurt aussitôt.

ag). — *Chez les Sérères-Sines.*

Chez les Sérères-Sines, établis auprès des rivières de Sine et Saloum, les prêtres du dieu Takhar, qui préside à la justice, font boire aux individus inculpés de sorcellerie un breuvage qui les fait mourir, s'ils sont sorciers ; sinon ils le rejettent[2].

ah). — *Au Dahomey.*

L'ordalie par le poison, au Dahomey, se nomme *oricha* ou fétiche ; l'individu qui est soupçonné doit boire un breuvage qui lui est présenté par l'*oloricha* ou prêtre du fétiche ; s'il est innocent, l'*oricha* est inoffensif, mais le plus souvent l'épreuve est mortelle ; le plus sûr est non pas de compter sur son innocence, mais de gagner l'oloricha par des présents. Toutefois, cette superstition a tant de force qu'il est rare qu'un nègre coupable ose boire le fétiche[3].

ai). — *Chez les Feloupes.*

On trouve chez les Feloupes qui habitent près de l'embouchure de la Cazamance, en Sénégambie, l'usage de l'ordalie par le poison, appelée *mançone* et employée contre ceux qu'on soupçonne de sorcellerie, avec

[1] Macdonald, *Voyage à la Grande Viti.* § VI, *Tour du monde,* n° 13, t. I, 1860, p. 205.

[2] Bérenger-Féraud, *les Peuplades de la Sénégambie,* Paris, 1879, in-8°, ch. VIII, p. 277 ; Burdo, *Niger et Bénué,* Paris, 1880, in-18 jés., ch. I, p. 13.

[3] Cf. Bouche, *la Côte des esclaves et le Dahomey,* Paris, 1885, in-18 jésus ; ch. V, p. 75-77 ; ch. VII, p. 131 ; ch. IX, p. 174-176.

les mêmes procédés que le *tali* chez les Mandingues. En cas d'innocence de l'accusé, l'accusateur est vendu comme esclave[1].

aj). — *A Badagry.*

Richard Lander, qui prit part à plusieurs explorations dans l'ouest de l'Afrique, décrit ainsi l'epreuve à laquelle il fut soumis à Badagry qui appartient aujourd'hui à la Guinée anglaise : « Trois marchands d'esclaves portugais résidaient à Badagry : ils se rendirent un jour près du roi et de ses chefs, et leur firent entendre que j'étais un espion envoyé par le gouvernement anglais, et que s'ils me laissaient partir, on me verrait bientôt revenir avec une armée pour faire la conquête du pays. Ces gens crédules ajoutèrent foi à ces grossiers mensonges, et me traitèrent en conséquence avec froideur. A la fin, tous les chefs se rassemblèrent et résolurent de m'éprouver en me faisant boire un fétiche. On m'envoya chercher, et je fus obligé de traverser une réunion de cinq à six cents habitants qui s'étaient rassemblés à ce sujet ; beaucoup d'entre eux étaient armés de haches, d'arcs, de flèches et de lances. En entrant dans la hutte du fétiche, un des nègres me présenta brusquement un vase contenant un liquide limpide comme de l'eau, et m'ordonna de boire en disant : si tu es venu dans de mauvais desseins, cette liqueur te tuera ; sinon, elle ne te fera aucun mal. Comme il n'y avait pas à balancer, je pris immédiatement mon parti, et j'avalai le breuvage sans hésiter ; puis, courant promptement vers ma case à travers les hommes armés, je pris une forte dose d'émétique et une grande quantité d'eau chaude, ce qui dégagea complètement mon estomac ; je n'en éprouvai aucune suite fâcheuse. Cette boisson avait un goût désagréable et amer, et l'on m'assura qu'on échappait rarement à ses pernicieux effets. Au bout de cinq jours, le roi et ses chefs, voyant que le fétiche m'avait épargné, devinrent très affables et m'envoyèrent journellement des provisions ; ils répétaient souvent que j'étais protégé de Dieu, qu'il n'était pas au pouvoir de l'homme de me nuire[2]. »

ak) — *Chez les Bagnouns*

Les Bagnouns qui habitent les rives de la Cazamance, au dessus des Feloupes, pratiquent, plus que les autres populations noires, l'ordalie par le poison et le font boire à ceux que leur désigne un personnage masqué de feuilles, appelé Mamma-Diombo, qui correspond au Mumbo-Jumbo des Mandingues[3].

[1] Berenger-Féraud, *les Peuplades de la Sénégambie*, ch. IX, p. 291.
[2] *Journal* de Richard Lander, à la suite de Clapperton, *Second voyage dans l'intérieur de l'Afrique*, Paris, 1829, 2 vol. in-8° t. II, p. 293-294.
[3] Berenger-Féraud, *Les peuplades de la Sénégambie*, ch. IX, p. 293

al). — *Ouganda.*

Dans l'Ouganda, on a recours pour le poison d'épreuve au *madoudou*, plante narcotique de la famille des solanées. L'accusateur et l'accusé doivent avaler une potion préparée avec le fruit de cette plante : celui qui peut triompher de l'assoupissement, entendre l'appel du juge qui surveille l'épreuve et marcher jusqu'à lui, a gain de cause. La substitution des esclaves est admise[1].

am). — *Gallas.*

Le missionnaire, depuis cardinal, Massaja, rapporte que dans le Lagamera, pays galla, on emploie le procédé suivant : le sorcier donne à l'accusé, devant les juges, une médecine qu'il a préparée, et qui doit être bue ou mangée sur-le-champ. Si l'accusé est innocent, il échappe sain et sauf ; sinon, il enfle et finit par éclater. Souvent, au dire du missionnaire, le sorcier se fait payer pour que cette médecine produise ou non son effet. En même temps, il garde un profond secret sur la substance dont il se sert[2].

an). — *Kafa.*

La même coutume existe aussi dans le Kafa ; le poison est donné à l'individu qu'on soupçonne être *boudda* (sorcier malfaisant) : il est fait avec le suc d'une plante appelée en amharique *estenagi*[3].

VI

Par la mer

b). — *Au Dahomey.*

Au Dahomey, l'individu suspect peut être soumis à l'épreuve par la mer : on le conduit dans la partie de la lagune spécialement désignée

[1] *Essai de grammaire ruganda*, Paris, 1885, in-12, introduction, p. VI-VII.

[2] Massaja. *Lectiones grammaticales pro missionariis qui addiscere volunt linguam amaricam necnon et linguam oromonicam*, Paris, 1867, in-8°, p. 455 et notes.

[3] Massaja, *Op. laud*, p. 555, note 2.

pour cet effet : l'eau est, dit-on, sous l'influence de l'*oricha* (fétiche), c'est pourquoi elle engloutit le coupable et laisse surnager l'innocent[1].

c). — *A Porto-Novo.*

L'épreuve a lieu à Togbo, lieu sacré situé dans le canal de Wémé, qui met en communication le grand lac de Nokhoué et la lagune de Porto-Novo. Il est défendu de fréquenter cette localité : les féticheurs seuls ont des habitations tout autour. Cette épreuve est presque toujours funeste à ceux qui la subissent : sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à des filets ou à des plongeurs, comme le rapporte M. Bouched. Ce dernier cite deux exemples de cette ordalie, dont l'un permet d'établir qu'elle fut instituée à une époque relativement récente. « Un ancien *gogan* de Porto-Novo tomba dans la disgrâce du roi Mecpon (prédécesseur du roi actuel Toffa), après avoir longtemps joui de sa confiance et de ses faveurs. Le roi le mande auprès de lui, l'accable de reproches et lui déclare qu'il lui est suspect. « Tu n'as qu'un seul moyen de te justifier, lui dit-il en terminant. Si tu n'es pas coupable, tu n'as pas à craindre le courroux vengeur de l'*oricha*, va à Togbo, que l'*oricha* proclame ton innocence. » — « O roi, répondit le *gogan*, tu oublies que mon aïeul fut l'organisateur de Togbo ; ce qui est mystère pour le peuple n'est pas un secret pour moi ; je serais d'une simplicité bien naïve si j'acceptais ta proposition. » Il refusa l'épreuve, et pour fuir les effets de la haine du roi, il se réfugia à Badagri où il termina ses jours sous la protection du pavillon britannique[2].

XIV

Par les amulettes

a). — *Chez les Mandingues*[3].

Dans le Haut-Pakao, pays du Sénégal, pour découvrir un vol, les individus incriminés forment un cercle autour duquel courent deux hommes tenant un bâton auquel est attaché un gris-gris ; celui devant qui tombe l'amulette est déclaré coupable.

[1] Cf. Bouche, *La côte des Esclaves et le Dahomey*, ch. IX, p. 176.
[2] Bouche, *Op. laud.*, ch. IX, p. 178.
[3] Berenger-Férand, *Les peuplades de la Sénégambie*, ch. v., p. 212.

X

Par le feu

c). — *Chez les anciens Arabes.*

Une variété de l'épreuve par le feu, dans l'Arabie antéislamique, nous est rapporté par Abou Obeïdah, cité par Ibn Achour[1]. Chez les anciens Arabes, chaque tribu avait un feu auquel étaient préposés des gardiens. Quand deux individus avaient une contestation, ils venaient auprès de ce feu et juraient par lui : les gardiens y jetaient du sel, de manière à ne pas être vus, et par là ils effrayaient le coupable. Il est fait allusion à cet usage dans un vers d'Aous.

« Quand le soleil se présente à lui, il détourne le visage, comme celui qui prête (un faux) serment se détourne, effrayé, de la flamme. »

XI

Par la chute

b). — *Chez les Turcs*

Le Frère Alessandro Ariosto rapporte qu'au temps de Mahomet II, le conquérant de Constantinople, des santons mulsumans vinrent trouver le sultan et lui proposèrent, pour démontrer l'excellence de l'islam, de se précipiter du haut d'un endroit élevé, demandant que l'épreuve fût partagée par des chrétiens. Mahomet II y consentit, fit venir deux moines du mont Athos et leur ordonna de se soumettre à ce jugement de Dieu. Ils refusèrent et furent précipités malgré eux, mais ils arrivèrent sains et saufs, tandis que les santons furent broyés. Depuis lors, le sultan montra une grande bienveillance aux moines de l'Athos[2].

[1] *Commentaire de la Bordah d'El Bousiri.* Boulaq. 1296 hég. in-8°, p. 60.

[2] *Viaggio nella Palestina e nell'Egitto dal 1475 al 1478,* éd. Ferraro, Ferrare, 1878, in-8°, p. 112-113.

XII

Le serment par le lac

a). — *Chez les Hovas.*

Près d'Antananarivo est un lac célèbre par lequel jurent les Hovas dans les occasions solennelles : aussi a-t-il reçu le nom de *lac du Serment*. On tue un bœuf à coups de sagaies qu'on laisse dans le corps de l'animal : l'homme soumis à l'épreuve appelle sur sa tête une mort plus violente que celle du bœuf, puis il avale quelques gorgées d'eau de ce lac[1].

XIII

L'épreuve par la pirogue

a). — *A Porto-Novo.*

On emploie, pour constater la culpabilité d'un accusé, l'épreuve de l'*ounchè* : c'est une sorte de petite pirogue couverte de draperies tombant jusqu'à terre et qu'on met sur la tête de l'accusé. Après les invocations d'usage, la pirogue se meut d'elle-même par un ressort caché ; si elle frappe par devant l'homme soupçonné, il est coupable ; par derrière, il est innocent[2].

b). — *A Badagry.*

La même ordalie existe à Badagry, et Lander, qui en fut témoin, la décrit sous le nom d'épreuve par le chapeau. « La justice s'administre quelquefois, à Badagry, au moyen d'un grand chapeau de bois à trois cornes, qu'on place sur la tête du coupable lors de l'examen. Il entre sans doute dans la construction de cette bizarre mécanique quelque ressort secret qui la fait mouvoir, sans aucune cause apparente, d'après le même principe qui fait agir un automate ou une marionnette. On croit que les prêtres seuls sont dans le secret. Si l'on

[1] Macquarie, *Voyage à Madagascar*, Paris, 1884, in-18 jés. ch. IX, p. 274.
[2] Bouche, *Op. laud.*, ch. IX, p. 178.

voit remuer le chapeau tandis qu'il est sur la tête de la personne soupçonnée, elle est condamnée sans aucune preuve ; si au contraire il reste immobile, son innocence est incontestable et elle est de suite acquittée[1]. »

XV

Par l'écorce

1°. — *Chez les Basé ou Kounama.*

Sur la frontière septentrionale de l'Abyssinie, chez les Basé, appelés aussi Kounama ou Changalla, lorsqu'un individu est accusé de vol, il est amené devant un grand arbre tenu pour sacré, en dehors du village, et doit enlever avec ses seuls doigts, sans être aidé de personne, un morceau d'écorce. S'il réussit, il est proclamé innocent[2].

René Basset.

[1] R. et J. Lander, *Journal d'une expédition au Niger*, Paris, 1832, 3 v. in-8°, t. I, ch. I p. 178.

[2] James, *The wild Tribes of the Soudan*, Londres, 1883, in-8°, ch. XXV, p. 222.



COUTUMES SCOLAIRES[1]

V

Inscriptions sur les livres des écoliers

I

Normandie.

Il y a soixante ou quatre-vingts ans, on voyait encore dans les écoles, les séminaires et même les collèges, beaucoup de livres classiques, auteurs et dictionnaires, imprimés avant la Révolution et ayant déjà servi à une ou plusieurs générations d'écoliers. Ils pouvaient à la rigueur suffire aux exigences de l'enseignement nouveau, et comme ils étaient d'un prix relativement élevé, leurs propriétaires, par mesure d'économie, les avaient apportés de chez leurs parents ou les avaient achetés chez le bouquiniste du coin. La garde de ces livres était couverte d'inscriptions françaises ou latines, le plus souvent mélangées de français et de latin, les unes en prose, la plupart en vers, dont la forme traditionnelle devait, pour quelques-unes du moins, remonter assez loin.

Voici les plus communes de ces inscriptions qui peuvent se classer en imprécations contre les voleurs, en promesses de récompenses pour celui qui rapportera le livre perdu à son propriétaire, en indication du nom et de l'adresse de ce dernier.

Imprécations contre les voleurs.

Figure grossière d'une potence et d'un pendu. Légende :

> *Aspice* Pierrot pendu,
> *Quod librum* n'a pas rendu.
> *Si librum reddidisset,*
> Pierrot pendu *non fuisset.*

Autre :

> Si, tenté du démon,
> Tu dérobes ce livre,
> Souviens-toi qu'un fripon
> Est indigne de vivre.

[1] Cf. le t. IV, p. 575 ; le t. VI, p. 56.

Promesses de récompense :

Si hunc librum par aventure
Reperias dans ton chemin,
Redde mihi la couverture
Quæ facta est de parchemin ;
Tibi dabo un sol marqué
Ad bibendum à ma santé.

Ou bien :

Tibi dabo un petit liard
Ad ludendum au billard.

Autre :

Ce livre appartient à... écolier de ... au collège de ... demeurant à ... Prière à ceux qui le trouveront de le lui rapporter. Ils seront récompensés de leur peine.

Nom et adresse :

Ce livre appartient à son maître
Qui n'est ni capucin ni prêtre,

Parfois :

(Et qui n'a pas envie de l'être) ;
Si vous voulez savoir son nom,
Regardez dans ce petit rond.

Un petit rond renfermait en effet le nom du propriétaire ; souvent aussi, ce renvoi : « Voir à la page.... » ; à cette page, autre renvoi et, ainsi de suite, dix ou vingt renvois successifs, jusqu'à ce qu'on arrive au nom cherché.

Autre :

Ce livre est à moi,
Comme Paris est au Roi,
J'aime autant mon livre
Comme le Roi aime sa ville.
Si vous voulez savoir mon nom,
Regardez dans ce petit rond.

Autre[1] :

Ce livre est à moi
Comme Paris est au Roi.
Si vous voulez savoir mon nom,
Regardez dans ce petit rond.
Celui qui trouvera aura une bouteille de vin
Quand la semelle de mon soulier aura produit du raisin.

Autres, qui n'étaient pas seulement à l'usage des écoliers :

Hic liber pertinet ad...

Ou bien :

Ex libris[2]..

Sur un certain nombre de livres se trouvait cette invocation ou consécration, que les écoliers les plus pieux plaçaient aussi en tête de leurs devoirs :

O Virgo, studiis semper adesto meis !

Il y avait aussi quelques formules de clôture employées à la suite des travaux de longue haleine :

Explicit.

Ou bien :

Dedit Deus his quoque finem.

Ou bien encore :

Finis coronat opus.

Les manuscrits du moyen âge offrent, d'ailleurs, de nombreux exemples de ces sortes de finales.

L. DE LA SICOTIÈRE.

[1] Cf. l'inscription de la Haute-Bretagne citée par M. Sébillot, ci-dessus, p. 242.
[2] Il est à remarquer que trop souvent, c'est le nominatif latin, au lieu de l'accusatif ou du génitif, qui, par une faute grossière, complète ces inscriptions.

LES EAUX THERMALES ET MINÉRALES[1]

IV

Légendes et origine des eaux thermales de la Bourboule

La Bourboule est située au milieu des montagnes de l'Auvergne, sur un des points les plus pittoresques de la vallée de la Dordogne. Malgré son altitude de 850 mètres au-dessus de la mer, on y jouit d'un climat très doux parce qu'elle est abritée contre les vents du Nord et de l'Ouest par la montagne de granit au pied de laquelle jaillit l'incomparable source d'eau minérale arséniée. Quand on descend de voiture sur la place de la Bourboule, à côté de la Poste, on admire d'abord le magnifique établissement modèle de la Compagnie fermière des eaux, aujourd'hui presque achevé.

Les deux autres établissements de la Compagnie fermière, Choussy et Mabru, sont situés au pied de la montagne à pic, sur le flanc de laquelle, à une cinquantaine de mètres de hauteur, on remarque la *Roche de la fée*.

Presque tous les baigneurs et touristes, à l'exception de ceux qui sont trop sujets au vertige, font la petite ascension de cette roche d'où l'on jouit d'un panorama magnifique de la Bourboule et de ses environs.

Je n'étais pas encore installé à l'hôtel, que je savais déjà qu'aucune légende n'avait cours sur l'origine des eaux ni sur la « Roche de la Fée », que les *Guides des voyageurs* et autres livres spéciaux à l'Auvergne étaient muets à cet égard. Bonne affaire, me dis-je, il ne peut y avoir de fée sans légende, par la même raison qu'il n'y a pas de fumée sans feu ; voilà donc un problème de traditionnisme à résoudre. Si j'avais su alors qu'il est plus difficile de faire parler un Auvergnat qu'un Breton, j'aurais probablement cessé mes recherches dès les premiers jours; mais ignorant ce détail, je persistai et y consacrai le meilleur de mon temps pendant mes trois semaines de séjour. Je trouvai heureusement la solution au dernier moment.

[1] Voir la *Revue des traditions populaires*, t. v, 1887, p. 258-419, et t. vi, 1891, p. 305-307.

J'interrogeais inutilement depuis huit jours les habitants du pays quand un domestique auvergnat de l'hôtel de la Paix me proposa de me mettre en rapport avec un vieillard, seul capable, affirmait-il, de me renseigner sur toutes choses. J'acceptai avec empressement. Toutefois, ce n'est qu'au bout d'une seconde huitaine que je pus avoir un entretien avec le père L... Ici je crois devoir ouvrir une parenthèse pour présenter mon narrateur.

Agé de 76 ans, le père L... est aussi vigoureux qu'un homme de trente ans : menuisier, il travaille du matin au soir et, pendant la saison des eaux, aide au déchargement des voitures. Toujours très occupé d'un côté ou de l'autre, il manquait le lendemain au rendez-vous qu'on nous avait préparé la veille.

On pourrait croire, d'après cela, que le père L... a besoin de travailler pour vivre. Erreur, c'est un millionnaire, un vrai marquis de Carabas. Né au Mont-Dore, il hérita un jour de terrains situés à la Bourboule et qu'il fut sur le point de céder pour sept à huit mille francs ; il en a vendu depuis dix ans pour sept à huit cent mille francs, et il lui en reste encore ; il possède plusieurs hôtels qu'il loue un bon prix, tout meublés, et, comme ses dépenses personnelles sont insignifiantes, les revenus s'ajoutent chaque année au capital.

Un dimanche, le père L... vint à l'hôtel vers la fin du déjeuner et, entre deux petits verres que je lui offris, s'exprima en ces termes :

« Des fées ! oui, j'ai toujours entendu dire qu'il y en avait eu. J'ai aussi entendu dire qu'avant l'arrivée des Romains, il y avait un lac à la place de la Bourboule. Les fées étaient moitié hommes et moitié animaux, moitié femmes et moitié animaux ; elles se poursuivaient sur les bords du lac et dans l'eau ; elles habitaient dans des trous qui existent encore sur les hauteurs : on peut aller les voir, mais il est difficile d'y arriver. Quand les Romains vinrent pour s'installer dans le pays, les fées firent disparaître l'eau du lac, se réfugièrent dans leurs cavernes, puis s'envolèrent. »

Pendant près d'une heure, le père L... me répéta au moins trois fois la même chose, et c'est à peu près tout ce que je pus tirer de lui. On voit que c'était peu. Il ajouta cependant qu'il avait vu un jour dans les montagnes un trou dans un rocher, révélant une caverne et par lequel on apercevait une tête pétrifiée. Je n'ai pas pu vérifier le fait.

Deux jours avant mon départ, M. Jules Petit, qui publie une feuille locale pendant la saison, et un commerçant de la Bourboule qui avait interrogé pour moi des Auvergnats de la région, me racontèrent la légende que je supposais, avec raison, devoir exister. Quand la dernière fée quitta le pays, elle prit son élan de la roche qui porte son nom et son pied s'y appuya avec une telle force qu'il y laissa l'empreinte que l'on y voit. Cette dépression produisit, au bas de la mon-

tagne graniteuse, une fissure par laquelle un mince filet d'eau se mit à couler. Telle est l'origine de la source dont les merveilleuses propriétés ne furent découvertes que beaucoup plus tard.

Avant d'aller se perdre dans la Dordogne, l'eau de la source entretenait le sol boueux, et c'est cette particularité qui valut à l'endroit le nom de Bourboule. — Dans les archives de la localité il existe en effet un titre datant de 1463 et d'après lequel l'étymologie de Bourboule, en latin *Borbola*, viendrait de *borbo*, bourbe.

La *Roche de la Fée* a une autre légende qui m'a été également racontée par le commerçant précité : une jeune fille du hameau, d'une très grande beauté, fut poursuivie par un jeune seigneur en ébriété. Se voyant près d'être atteinte, elle s'élança de la roche après avoir adressé une courte prière à la sainte Vierge. Par miracle, elle ne se fit aucun mal en tombant. Les habitants de la Bourboule ayant mis le fait en doute, la jeune fille leur proposa de recommencer, persuadée que la Vierge renouvellerait le miracle. Mais, cette fois, elle fut punie de sa témérité : son corps fut relevé en bouillie.

V

Les eaux thermales de Hammann-Melouan (Algérie)

De même que pour Bagnoles, c'est un cheval qui a fait découvrir l'efficacité des eaux de Hammann-Melouan[1].

Les sources de Hammann-Melouan sont situées à 37 kilomètres d'Alger et au centre d'une zone s'étendant entre Boufarik et Blidah à l'ouest, l'Arba et la Maison-Carrée au nord-est. Elles se trouvent à proximité de tous ces points dont elles ne sont éloignées que d'une vingtaine de kilomètres. Elles sont reliées à ces contrées par des routes bien entretenues et desservies par plusieurs services de voitures. Les thermes d'Hammann-Melouan occupent le centre d'un vaste cirque entouré de montagnes verdoyantes où poussent des taillis épais, entre les deux montagnes la rivière roule ses eaux tumultueuses l'hiver, tranquilles l'été.

On raconte qu'après un combat meurtrier entre les gens du Tittery et ceux de la Mitidja, le cheval favori du chef des montagnards, très grièvement blessé de plusieurs coups de feu au ventre et aux jambes, fut abandonné par son maitre en fuite vers le sud, à l'endroit dénommé la *Gorge des pigeons*. Guidé par son instinct, l'animal se traina jusqu'à

[1] Cette légende a été recueillie et vient de m'être envoyée par mon ami, M. Hérail d'Aquitaine, conseiller honoraire de la préfecture d'Alger.

une source d'eau chaude qui sourdait de terre tout près de là au milieu des caroubiers et de broussailles de lentisques. Il s'y baigna souvent, ne quittant l'eau que pour aller pâturer l'herbe du voisinage. Un mois ne s'était pas écoulé que ses profondes blessures étaient cicatrisées, et que ses jambes brisées par les balles avaient repris leur ancienne élasticité. Les gens de la tribu, témoins de cette guérison, en parlèrent ; le fait fut conté au pacha d'Alger qui se fit amener le cheval.

Ce pacha avait une fille admirablement belle, depuis longtemps boiteuse et hors d'état de marcher par suite de la carie des os de la hanche. Cette grave affection avait résisté jusque-là à toutes les médications. Le pacha résolut de tenter une expérience. D'après ses ordres la source fut nettoyée, les broussailles arrachées, le terrain déblayé. L'eau qui sortait de terre était suffisamment chaude pour qu'une malade pût y être trempée : elle était purgative et alcaline comme l'eau de la mer.

Bientôt des tentes riches et spacieuses se dressèrent au bord de la source ; la jeune princesse y fut transportée. Ses esclaves la trempèrent plusieurs fois par jour dans l'eau bienfaisante. Au bout de quinze jours elle pouvait déjà marcher seule ; à la fin du mois elle était guérie.

C'est à la suite de cet événement et par reconnaissance, que le pacha fit construire la piscine et la Koubba qui existent encore aujourd'hui. Il y a de cela deux siècles.

Aujourd'hui, le monument élevé par la piété musulmane est très délabré et dans le plus triste état. Sa surveillance est confiée aux soins d'un gardien autorisé à percevoir *cinq centimes* par bain.

Auprès de la Koubba se trouvent deux vieux lentisques, devenus arbres, auxquels sont suspendus de nombreux *ex-voto*. Dans le nombre on remarque (juin 1892) un scapulaire apposé par une chrétienne reconnaissante. Les eaux de Hammann-Melouan, faute d'un établissement convenable, sont peu fréquentées par les Européens. En revanche, c'est par milliers que les Arabes et les Juifs font queue pour se baigner dans la piscine de la Koubba. Et quiconque voudrait avoir une idée des campements bibliques n'a qu'à aller rendre visite aux bains un *lundi*, jour réputé le plus favorable pour la guérison.

A. Certeux.



UN BRANLE

DES MONTAGNES DU LYONNAIS

Tout change, se transforme et se modifie, empires, royaumes, idées, civilisation, lois et mœurs, pourquoi la chanson, la chanson populaire, surtout, cette petite personne si éminemment française, ne ferait-elle pas, elle aussi, son évolution ? N'a-t-elle pas pour exemple tout ce qui vit sous le soleil ? La condamneriez-vous, elle seule, à une affreuse immobilité ? Mais la plus élémentaire justice s'y opposerait. La Chine, elle-même, figée depuis six mille ans, commence à se liquéfier, et la chanson n'en ferait pas autant ?

Plus Français que Chinois, je l'approuve, dans une juste mesure s'entend. Je suis même charmé qu'elle s'étende et qu'elle pénètre dans les Sociétés savantes les plus augustes et les plus graves ; mais je voudrais que, née dans les champs, elle restât vigilante bergère, brune faneuse, vaillante moissonneuse, comme les aïeules qu'elle remplace, et non fille de brasserie, bohême et souvent pis.

Je voudrais à son corset une fleur, non un ruban ; dans ses cheveux, dans toute sa personne, un parfum honnête et sauvage de prairie et de forêt, non l'odeur âcre de la tabagie ; dans sa démarche, l'élégance de l'Arlésienne ou de la Bernoise, non le débraillé de la malheureuse qui danse à l'Alcazar.

Après avoir vécu pendant des siècles, humble, obscure et reléguée dans les chaumières, où elle disait les joies ou les peines des pauvres gens, la chanson, — elle était *populaire* alors, — a pris son vol, a pénétré dans le cabinet des érudits, dans les Académies, les journaux, les Revues, et la voici à la mode aujourd'hui.

Elle mérite cet honneur, car c'est elle qui a représenté le vrai caractère, le vrai sentiment de la nation, bien plutôt que cette poésie de convention, ces vers musqués dont les beaux esprits à gages, les abbés de cour et les petits marquis régalaient jadis les boudoirs. Dans les camps elle disait nos victoires, célébrait Turenne ou Catinat, quand elle ne persiflait pas Villeroy ; sous le chaume, elle descendait aux événements du village ; ardente, railleuse, sensible, vengeresse, elle courait jadis le monde, immortalisant les amours malheureux, les cœurs brisés, les maris trompés, le bailli ridicule, l'intendant voleur, le châtelain à la croisade, la châtelaine délaissée et le petit page conso-

lateur. Du bas en haut de la société, la chanson donnait un reflet de nos mœurs et, sans prévoir cette fortune, révélait à l'histoire des scènes, des coutumes, des usages qui, sans elle, auraient échappé aux investigations de l'érudit.

Mais, par un revirement singulier, à mesure que la chanson populaire prenait ses grades, s'introduisait dans le monde lettré, avait ses Revues, était consultée par le savant, et que les philologues lui faisaient fête, elle était oubliée dans les chaumières. Je dis *chaumières* par euphémisme et pour me conformer à l'usage, bien qu'aujourd'hui les *paysans*, je veux dire les cultivateurs, soient devenus des *habitants*, et que leurs demeures, les *chaumières*, si à la mode dans les romances, aient été remplacées par de belles et bonnes maisons de pierre, avec de bonnes tuiles par dessus.

Dans ces habitations nouvelles, où la jeune fille, qui a répudié tout costume national, a des bottines à talon haut et un béret à plumes, où le fils a le chapeau de feutre crânement placé sur l'oreille, avec un faux col et la chemise débordant, avec élégance, entre le pantalon et le gilet, la chanson en patois n'est plus admise, les couplets du terroir sont délaissés et, à la veillée, comme au cabaret, ce qu'on essaie en chœur, ce qu'on crie avec passion, c'est le refrain du Casino, la chanson inepte apprise à la ville : *En revenant de la Revue*, ou d'autres du même acabit.

La civilisation du village a donc complétement changé depuis le commencement du siècle, et c'est avec l'ardeur ou l'intérêt d'un de ces explorateurs qui pénètrent au centre inconnu de l'Afrique noire qu'aujourd'hui on se met à la recherche de mœurs et de coutumes à tout jamais disparues et dont nos grands mères nous faisaient de si séduisants récits.

Dans le Lyonnais, comme partout, après ces longues soirées d'hiver qui avaient réuni les voisins et qu'on avait employées gaiement à casser les noix ou à teiller le chanvre, on ne se séparait guère sans avoir dansé une ronde, une bourrée, un branle, ou un rigodon. Filles et garçons se prenaient par la main ; les pieds trépignaient ; on poussait la table ; les mères se hâtaient d'écarter les chaises et le tourbillon joyeux s'élançait, chantait à pleine voix, frappait des mains, tournait en ronde immense ou par couples séparés, reprenait la chaîne et faisait retentir les sabots.

L'air, chanté sans orchestre, était vif, sautillant ; les ritournelles sonores enlevaient. Les éclats de rire dominaient le bruit et ce monde-là était tout aussi heureux que celui d'à-présent.

Les paroles étaient souvent railleuses, fantastiques, plaisantes, goguenardes. Elles faisaient image, quand elles n'emportaient pas la pièce,

et toujours elles rappelaient que le poète et les chanteurs étaient fils de ce peuple gaulois dont la gaieté était aussi connue en Europe que la bravoure.

Qu'est devenue toute cette littérature chaude et colorée? Qui a retenu ces couplets vieux et vibrants ? Les savants les recueillent et les glanent, mais nos grands mères ne sont plus. Les bourgeois et surtout ceux que les *habitants* appelaient, avec tant de dédain, des *Damoches* et des *Monsorlets*, n'étaient pas admis dans ces réunions intimes. Ces étrangers au sol étaient, le plus souvent, des négociants enrichis qui achetaient ou louaient une propriété pour y passer l'été ; rarement ils faisaient souche et, chez les autochtones, fils de la terre, on ne leur ouvrait ni le logis ni le cœur. Il en est toujours ainsi. Pas de lien entre les deux castes. Parfois, une jeune servante fredonnait aux enfants de ses maitres un air favori des montagnes ou quelques paroles qui lui rappelaient le village, la maison paternelle et les vieux souvenirs; mais rarement elle disait la chanson entière, tous les couplets, retenue qu'elle était par une délicatesse, une réserve, une sensibilité craintive qui ne lui permettaient pas de révéler à des oreilles profanes l'air et les paroles de ses amis et de son foyer.

C'est donc par un ricochet qu'on a pu recueillir quelques-unes de ces chansons perdues et encore, le plus souvent, on ne possède pas la chanson entière ; il y a des variantes sensibles d'une province ou même d'un village à l'autre. On n'en connait, pour l'ordinaire, qu'un refrain, une bribe, une ritournelle, et surtout le premier couplet.

Que de fois, j'ai entendu chanter, dans les montagnes, des airs pleins de mélodie et de couleur, destinés à bientôt périr ! Quant aux paroles c'est par une bonne fortune des plus rares que je puis offrir aux lecteurs de la *Revue* trois couplets, formant un tout, en déclarant, cependant, qu'ils ne sont certainement pas du même auteur.

Le premier est célèbre ; il était connu partout et on le chante peut-être encore; il avait pénétré jusqu'au fond des montagnes du Dauphiné où un bibliophile grenoblois l'avait recueilli, mais seul; il avait un cachet burlesque du plus puissant effet ; on le dansait avec fureur.

C'est du pur patois du Lyonnais, idiome du canton de Vaugneray :

Ma More	Ma mère
N'aiet qu'ina dint que gli branlove	N'avait qu'une dent qui lui branlait
Quand lo vint corriet ;	Quand le vent courait ;
Mon Pore	Mon père,
Qu'équiet marichau, lo gli cognove	Qui était maréchal, la lui coignait
A coup de martiau.	A coup de marteau.

Quels rires ! quels éclats de joie de toute cette jeunesse si ardente au plaisir !

Mais on ne pouvait rester ainsi, un pied en l'air, avec un seul couplet.

Je me plaignis et on m'annonça que, dans le canton de Mornant, au midi de Vaugneray, mais toujours dans la montagne, on en avait un second qui suivait toujours ce premier. Quelques jours après, je le reçus :

La Liauda,	La Claudine,
Fricotant les païs, gotant la souço,	Fricassant des pois, goûtant la sauce,
S'est brûlo lo daï ;	S'est brûlé le doigt ;
Mon Pore,	Mon père,
Qu'equiet medecin, lo li roulovo	Qui était médecin, le lui roulait
Din de pirasaï.	Dans du persil.

Le second n'est pas aussi spirituel que le premier ; cependant il peut encore passer.

Comme l'arnica pour les contusions, et la tanaisie pour les helminthes, le persil, jadis, était souverain pour les brûlures. Pas de ménagère des montagnes qui n'en eût dans un bocal. Je ne sais s'il est toujours aussi puissant aujourd'hui.

J'avais annoncé mon *desideratum* dans la *Revue du Lyonnais*, très répandue alors dans la province. Deux ou trois semaines plus tard, une lettre anonyme, contenant un troisième et dernier couplet, me fut adressée et je compris qu'il fallait m'arrêter.

Ce n'était plus la verve gauloise, chaude et colorée de l'agriculteur qui avait inventé ces vers. Ils respiraient l'odeur de l'usine et de l'atelier. Un bel esprit qui, sans doute, avait fait son tour de France, avait complété mon œuvre et lui avait donné ce sel que Baudelaire affectionne et que les poètes fin de siècle ont imité avec tant d'habileté et de bonheur.

La lettre venait du Forez. On sait que les usines foisonnent dans le pays. Est-ce bien sur les bords du Lignon, au pays de l'Astrée, que ce couplet a vu le jour ?

Je le reproduis cependant ; le patois ayant le même privilège que le latin :

Ma more	Ma Mère
Chiavo dans un pô, disiai à mon pore	Faisait... dans un pot, disait à mon père
Qu'airò d'ambricots ;	Que c'était de la confiture d'abricots ;
Mon pore,	Mon père,
Qu'airo un gro nigaud, au zou goutiavo	Qui était un gros nigaud, le goûtait
Avoué son cotiau.	Avec la pointe de son couteau.

Je doute que cette poésie réaliste soit connue dans les montagnes agricoles et pastorales du Lyonnais.

Voici un quatrième couplet qui m'a été envoyé récemment :

Djean Piare,	Jean-Pierre,
Quant t'siras dansa	Quand tu iras danser
Vez la Coularde,	Chez la Coularde[1],
Mène la Marioun.	Mène la Marion.
E djente,	Elle est gentille,
A bouna façoun,	A bonne façon,
E convenante	Elle est convenante
Avouai lon garçoun.	Avec les garçons.

Aujourd'hui, les branles et les bourrées ont été remplacés par les mazurkas, les rédowas, les scottishs, et les bergères ne s'y tiendront pas. Bientôt le patin à roulettes envahira les campagnes : c'est le progrès.

En attendant, sauvons du naufrage, sinon nos vieilles mœurs, du moins nos vieux souvenirs, notre vieille histoire, nos vieux monuments, nos vieux airs et nos vieilles chansons, tout ce que créaient, aimaient, protégeaient les hommes de la bêche et de la charrue ; ce sont eux qui ont fait la France.

AIMÉ VINGTRINIER.

[1] Je suppose que la Coularde était une cabaretière du temps de la chanson, c'est-à-dire du siècle dernier. Si c'est un nom de lieu, il faudrait traduire *vers* au lieu de *chez*.



CONGRÈS ET CONFÉRENCES

Congrès de Chicago

En 1893, à l'occasion de l'Exposition de Chicago, aura lieu dans cette ville un Congrès de traditions populaires, à une époque qui sera ultérieurement fixée. Le programme se divise en quatre parties :

I. *Mythes et Croyances traditionnelles* (Survivances des anciens mythes dans le Folk-lore et leur influence sur les croyances modernes ; philosophie de la formation des mythes ; la faculté de création des mythes ; mythes américains et leur place relative dans le Folk-lore ; mythes relatifs aux héros, aux bêtes et aux animaux épiques ; rapports entre les croyances traditionnelles des nègres de l'Amérique et les mythes africains ; la métempsychose en Folk-lore, etc.).

II. *Littérature orale et Musique populaire* (Définition de la littérature orale ; formation, composition et classification des contes et des légendes ; types de contes ; rapports entre les contes américains et ceux des différentes parties du monde ; bibliographie du Folk-lore ; littérature rimée ; valeur historique des chants populaires ; improvisation ; chants de travail, etc. ; philosophie de la littérature proverbiale).

III. *Coutumes, institutions, rites* (Influence réciproque des rites et de la religion ; coutumes de cérémonies et leurs significations ; coutumes juridiques et leur influence sur les lois ; cérémonies superstitieuses en rapport avec la médecine et l'hygiène ; cérémonies indiennes ; les rites du Vaudou ; survivances dans les cérémonies modernes, dans les jeux populaires ; totémismes, cartes, clans et tribus ; la condition des femmes ; les coutumes matrimoniales et leur influence sur la société, etc. ; rapprochements entre les coutumes et les institutions dans les différents pays).

IV. *Folk-lore artistique, emblématique et économique* (Divinités ; objets servant au culte ; fétiches et amulettes ; objets en

relation avec la politique ou les affaires légales ; emblèmes de commandement de servitude, d'état social, de paix ou de guerre ; emblèmes juridiques. — Objets en relation avec la vie civile ; vêtements, ornements, décorations et ornements, bagues, médailles ; imagerie populaire ; jouets. — Baguettes de sorcellerie ; instruments de tortures ; représentations iconographiques de superstitions populaires).

Tel est le programme très suggestif du Congrès de 1893. Le Comité central de la Société des *Traditions populaires* se réunira très prochainement pour connaître la part que la Société doit y prendre. Toutes les communications relatives à ce Congrès doivent être adressées à M. Fletcher S. Basset, président du Comité d'organisation, 5208, Kimbask avenue, Chicago, Illinois.

P. S.

LES CHARIVARIS[1]

I

UN CHARIVARI AU XVI[e] SIÈCLE

Advint (à Yssoudun) que le V de février (1562) plaintes se firent, par le procureur du roy, des danses et dissolutions qui se faisoient *ordinairement* par la ville. Sur quoy fut ordonné par Dorraine (lieutenant général) que défenses seroient faites à toutes personnes de danser par la ville, porter masques ni aller déguisées, et à tous ioueurs d'instrumens de les accompagner sur peine de punition corporelle ; au mépris de laquelle ordonnance plusieurs séditieux délibérèrent le dimanche suivant de faire une danse de treize pèlerins, ayans chacun un baston à deux bouts, treize faucheurs ayant chacun une faux emmanchée à l'envers, treize dismeurs ayans chacun une fourche de fer, et treize vendangeurs portans de gros leviers. Ce qu'estant descouvert par certains billets contenans l'ordre de ceste danse et les sings de quelques uns qui en devoient estre, plusieurs furent mis prisonniers et par ce moyen empeschée ceste danse.

LÉO DESAIVRE.

[1] *Theod. de Beze. Hist. culés. des églises au roy. de Fr.* Edition de Toulouse, 1882, t. 1er, 412-413.

BIBLIOGRAPHIE

Clouston, *Some persian tales from various sources*, Glasgow, David Bryce and son, 1892, in-32, 126 pages.

L'intention de M. Clouston, en publiant ce petit volume, est de montrer aux lecteurs anglais que tous les contes orientaux ne renferment pas forcément un élément merveilleux, comme on serait tenté de le croire par les *Mille et une Nuits* (p. 3). Si, au fond, la proposition est exacte, l'exemple choisi ne l'est pas, car il ne serait pas difficile de citer, dans le grand recueil arabe, divers contes, entre autres les *Amours d'Ali ben Bekkâr et de Chems en Nahâr*, où le merveilleux ne joue aucun rôle et qui rentrent plutôt dans le genre « nouvelle » indûment refusé par l'auteur à la littérature orientale (p. 8). Dans ce but, il a puisé à diverses sources, très vaguement indiquées, huit contes, dont cinq (le premier, le quatrième, le cinquième, le sixième et le huitième) sont empruntés à une collection persane intitulée : *Mahboub oul Qoloub* (L'aimé des cœurs[1]), traduite par M. Rehatsek. Il n'eût pas été hors de propos de dire quelques mots de ce recueil[2] : tous les folk-loristes n'étant pas tenus d'être au courant de la littérature persane. De même dire (p. 9) que les autres contes sont tirés « d'anciennes et rares publications indiennes[3] » n'est pas une indication suffisante.

[1] Le titre persan, emprunté à l'arabe est traduit en anglais par « *Delight* of Hearts » qu'un compte-rendu publié dans *Mélusine*, t. VI, n° 4, col. 96, traduit par « le *délire* des cœurs ». Je n'aurais pas relevé cette méprise, le mot *délire* étant sans doute pour *délice*, si dans le même numéro de *Mélusine*, M. H. G. n'avait insinué, en s'appuyant sur une faute d'impression de la *Revue des Traditions populaires* (*bretonnes* pour *bantoues*) que je rattachais des nègres du Gabon à la race celtique. En procédant comme M. G., il serait facile d'avancer que celui-ci ne sait pas l'anglais, mais ce sont des façons d'agir que des critiques sérieux ne sauraient se permettre.

[2] S'agit-il de l'ouvrage intitulé : *Amusing stories* translated from the persian by Edw. Rehatsek, published by Damoder Rabulji Kirke, Bombay, 1871, in-8°, ou de celui qui a pour titre : *Fortune and Misfortune*, two tales translated from the persian, published by Janardan Ramchandraji, Bombay, 1874, in-8°.

[3] Il s'agit évidemment de publications qui, dans l'original, étaient données comme traduites du persan. On ne s'explique pas que ce fait si simple n'ait pas été connu de l'auteur du compte rendu que je citais plus haut et qu'il demande « quelle raison a M. C de considérer comme persans les trois contes qu'il a extraits de rares et anciennes publications de l'Inde ». Ignore-t-il les nombreux ouvrages persans publiés ou traduits dans l'Inde depuis la fin du siècle dernier : par exemple les *Classic selections from some of the most esteemed persian writers*, Calcutta, 1828, 2 vol. grand in-4° ; *Soohrab apoem*, trad. par Atkinson, Calcutta, 1814, in-8° ; *The Secander Nama* of Nizami, Calcutta, 1812, in-4°; le *Bostan*, Calcutta, 1828, in-4° ; l'édition des œuvres de Saadi, Calcutta, 1791-1795, 2 vol. in-f° ; les *Persian classics* de Gladwin, Calcutta, 1806, in-4° ; *The persian Monshee*, de Gladwin, Calcutta, 1799, 2 vol. in-4°, le *New asiatic Miscellany*, Calcutta, 1789, in-4°, et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer.

Le premier conte, le *Pèlerin qui sauva sa vie par une ruse*, expose comment un pèlerin, égaré dans le désert, parvient, non-seulement à se défaire d'un voleur qui avait tué ses deux compagnons, mais même à se faire donner une forte somme d'argent par la tribu du coupeur de routes qu'elle croyait seulement prisonnier. — Dans la seconde histoire, *Aventures de Mirza Zain*, celui-ci, chassé par son père excité contre lui par sa belle-mère, reprend à des voleurs ce qu'ils lui ont enlevé, en profitant de leurs terreurs superstitieuses ; plus tard, il fait tourner à son avantage la fourberie d'un marchand de riz, puis celle de son propriétaire, le fait tomber dans la fosse que celui-ci avait préparée pour lui et, à la fin, échappe aux pièges de sa belle-mère qui meurt à sa place. — La troisième histoire, le *Qadhi d'Emèse*, est une version orientale de l'épisode bien connue par le *Marchand de Venise* de Shakespeare qui a sans doute emprunté son sujet au *Pecorone* de Ser Giovanni. — Le quatrième conte, le *Vizir envieux*, est une rédaction orientale de l'histoire d'*Ahmed l'orphelin*, qui figure dans quelques recensions arabes du Sindibad-Nâmeh. — Le cinquième, *la perfide vieille*, renferme une fable : « *La fourmi et le grain de blé* : il s'agit d'une femme qui, voulant, malgré les représentations de son mari, assassiner son hôte pour le dépouiller, tue par erreur son propre fils à la place. — Dans le sixième, *Anouchirwan et le pauvre Arabe*, on raconte comment un Bédouin qui n'avait jamais quitté le désert, apporte au roi de Perse les fruits d'une oasis qu'il avait traversée et qu'il prenait pour le paradis. — Le septième, *les deux Mogols*, n'est qu'une anecdote insignifiante. — Le dernier conte, *Hamid de Basra et son compagnon*, est le plus long, et, contrairement aux autres choix de M. Clouston et au plan qu'il s'était tracé, a pour élément principal le merveilleux. Le sultan Mahmoud le Ghaznévide se promenant un soir, déguisé, entend deux malheureux se raconter leurs infortunes : le premier, Hamid, après avoir fait vœu de donner le dixième de ses marchandises à un jeune homme échappé avec lui d'un naufrage, manque à sa promesse et persévère dans sa dureté jusqu'à ce qu'il tombe dans un piège tendu à son avidité par le génie de la tempête, déguisé en mendiant. Transporté subitement à trois mois du Kachmire où il était établi, et provisoirement dépouillé de tout, il reconnaît sa faute et se remet en route pour Ghazna afin d'obtenir son pardon de son compagnon qui s'y est fixé : telle est la condition imposée pour qu'il recouvre ses biens. Son interlocuteur raconte à son tour ses aventures : il a refusé un abri à un malheureux qui l'implorait un soir d'hiver : il expie sa dureté en perdant sa fortune dans le commerce des perles : au contraire, son voisin qui s'est montré charitable envers le mendiant, est récompensé plus tard lorsque ce dernier, qui était un prince fugitif, est remonté sur son trône. Depuis lors, il erre en proie à la pauvreté et au découragement. — Le lendemain, le sultan Mahmoud, qui s'est assuré de la véracité de Hamid, le renvoie dans son pays après l'avoir réconcilié avec son ancien compagnon et lui avoir fait des présents considérables, dont, instruit par l'expérience, il fait part à celui qu'il a rencontré en allant à Ghazna.

Il est à regretter que les exigences du format dans lequel ces contes ont été publiés n'aient pas permis à M. Clouston de les accompagner des notes qu'on était en droit d'attendre d'un auteur aussi versé dans la science du folk-lore comparé. Deux contes seulement sont, dans l'appendice, l'objet de rapprochements : encore ceux-ci ne sont-ils satisfaisants que pour le premier, *le Qadhi*

d'Emèse ; pour le second, *le Vizir envieux*, l'auteur, après avoir énuméré quelques titres, renvoie à ses *Popular tales* et à son *Book of Sindibad*. Il y avait cependant beaucoup à ajouter à ces derniers, même en se restreignant aux versions orientales : j'espère le montrer en traitant prochainement ce sujet dans la *Revue des Traditions populaires*.

René Basset.

Th. Nœldeke. — *Persische Studien* II. Vienne, 1892, 46 p. in-8.

Le premier chapitre de cette seconde série[1] d'*Etudes persanes* du savant professeur à l'Université de Strasbourg est consacré d'abord (§ 1) à des recherches sur l'épopée nationale de la Perse. Tout le monde connaît, au moins de nom, le grand poème de Firdaousi, *le Châh-Nâmeh*, dont Lamartine en France, Gœrres et Rückert en Allemagne, ont popularisé des épisodes. On sait que Firdaousi eut à sa disposition des matériaux amassés exprès pour la rédaction du *Livre des Rois*, sans parler de ses devanciers dont les essais sont aujourd'hui presque entièrement perdus ; mais il reste à rechercher s'il existe encore dans la littérature pehlwie, des fragments correspondant à des épisodes du Châh-Nâmeh et dans quels rapports ils sont avec ceux-ci. Déjà M. Nœldeke, non moins compétent dans ce domaine que dans celui des langues et des littératures sémitiques, avait publié et traduit le texte pehlwi de la légende d'Ardechir Babegan (Artaxerxès le fondateur de la dynastie sassanide[2]). Cette fois, d'après la publication de M. W. Geiger[3], il étudie le *Livre de Zarêr* dont les principales données ont fourni la matière d'un épisode du Châh-Nâmeh. Le roi Ardjâsp envoie au roi Wichtâsp (Hystaspes des Grecs) une ambassade pour l'inviter à renoncer à la religion mazdenne : en cas de refus, il lui fera la guerre. Celui-ci, sur le conseil de son frère Zarêr, repousse cette proposition et se prépare au combat. Avant la bataille il consulte son conseiller Djâmâsp qui lui apprend que Zarêr et beaucoup d'autres héros succomberont. En effet, après des prodiges de bravoure, il est tué traitreusement par le sorcier Wêdrafch, le roi Ardjâsp ayant promis la main de sa fille à celui qui le débarrasserait d'un si redoutable adversaire. A son tour, Wichtâsp promet la main de sa fille à qui vengera Zarêr. C'est le fils de celui-ci, Bastour, qui réussit dans cette tâche : les ennemis sont vaincus, et Spendadât, fils de Wichtâsp, prend Ardjâsp et le renvoie monté sur un âne, comme l'unique survivant de son armée. M. Nœldeke, après avoir établi que ce récit a servi de modèle à l'épisode du Châh-Nâmeh et qu'on le retrouve aussi, mais altéré, dans un passage de la chronique de Tabari[4], remonte plus haut en admettant que le compilateur du Khodâ-Namâk (vers la fin de l'époque sassanide) a eu sous les yeux

[1] La première série des *Persische Studien* a paru en 1888.

[2] *Geschichte des Artachsir-i-Papakân*, Gœttingen in-4°.

[3] *Das Yatkâr-i-Zarirân und sein Verhæltniss zum Schah-Nameh*, Munich, 1890, in-8°.

[4] *Annales*, éd. de Leyde, t. I, p. 676 et suiv.

le Zarér-Namak ou Zarêr-Nâmeh. Ce livre a une allure épique, parfois exagérée, et quoiqu'il forme un tout bien déterminé, l'on peut conclure de certains passages que ce n'est qu'un des poèmes qui avaient pour sujet la lutte séculaire entre l'Irân et le Tourân. Viennent ensuite quelques pages (§ 2) sur Daqiqi, le prédécesseur de Firdaousi dans son œuvre patriotique, et dont ce dernier a conservé quelques vers dans son poème, puis (§ 3) l'étude d'un texte pehlwi, publié et traduit par un Parsi de l'Inde[1] et renfermant un récit de l'invention des jeux des échecs et du nerd, analogue à celui qui est donné dans le Châh-Nâmeh : le roi de l'Inde Spêcharm envoie Takhtaritôus à Khosrou-Anouchirwân avec le jeu d'échecs récemment inventé. Si les Persans ne découvrent pas la marche du jeu, c'est une preuve de l'infériorité de leurs sages : ils devront payer tribut à l'Inde. Le troisième jour Wadjourgmithr (le Bouzourdjamhir de Ferdaousi et des Arabes) y reconnaît la représentation des opérations de la guerre, gagne douze parties à Takhtaritôus et, à son tour, invente un nouveau jeu dont les Indiens ne peuvent deviner le secret, aussi paieront-ils double tribut. Il représente par ce jeu le cours de la vie humaine dans ses rapports avec les planètes et les signes du Zodiaque qui déterminent la destinée. Il lui donne le nom de Nêw Artakhchêr, d'où vient celui de Nerdâchir, abrégé ensuite en *nerd*, sous lequel il est connu. Nous avons là la forme la plus ancienne et la plus complète de cette tradition abrégée dans le Châh-Nâmeh, altérée dans Yaqoubi[2] et à peine indiquée dans Mas'oudi[3]. M. Nœldeke place la rédaction du texte pehlwi dans les premières années de l'islam. Ce chapitre se termine par quelques remarques (§ 4) sur quelques passages obscurs du Châh-Nâmeh. Le second est consacré à des recherches sur les mots grecs et araméens passés en persan. On voit quel intérêt présente ce court mémoire, plus substantiel que bien des gros volumes pour le folklore et l'histoire des origines littéraires.

René Basset.

[1] Peshutan Dastur Behramji Sandan, *Ganjashayagan* the original pehlevi text, the same transliterated in zend characters and translated into the gujarati and english languages, Bombay, 1885, in-8°.

[2] Ed. de Leyde, t. I, p. 99.

[3] Ed. et trad. Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, t. II, p. 203.



PÉRIODIQUES ET JOURNAUX

Bulletin de la Société d'Anthropologie t. I (4e série) 4. — Ethnographie précolombienne, *Marcano*. — Contributions aux superstitions populaires des Provençaux : le passage d'un enfant malade à travers un tronc d'arbre, *Bérenger-Féraud*.

Folk-lore, III, 2. — Legends of the Lincolnshire Cars, *Miss M. C. Balfour*. — An amazonian Custom in the Caucasus, *Hon. B. Abercromby*. — Child Rowland, *Joseph Jacobs*. — The Legend of the Grail, No. II, *Dr. M. Gaster*. — Remarks on preceding article, *Alfred Nutt*. — Report on greek Mythology, *Prof. F. B. Jevons*. — Review : *Supertitions Beliefs and Practices of the Finns*, Hon. *John Abercromby*. — Correspondence : Tom-Tit-Tot, Prof. *Reinard Köhler*. — Miscellanea : Excommunicated Persons ; Turkish Superstition, *Geraldine Gosselin*. — Post-Mortem Marriage. — Beavers. — Witches in Cornwall. — Hungarian Custom, *Geraldine Gosselin*. — Supplément : *Les derniers travaux allemands sur la légende du Saint Graal*, ALFRED NUTT.

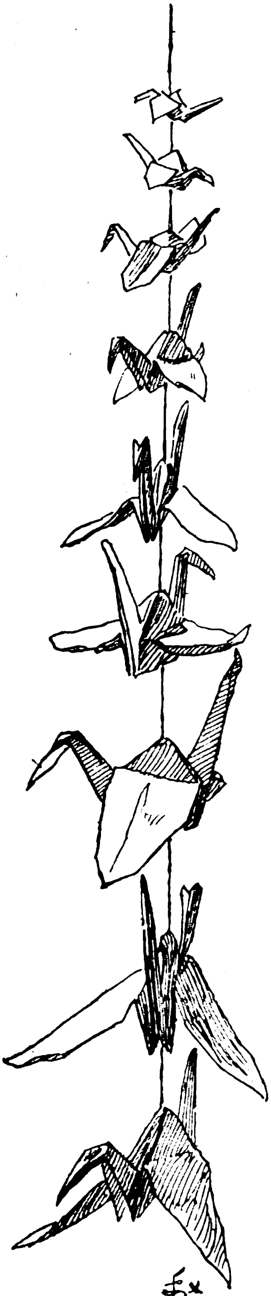
The Folk-Lorist, I, 1, publié par F. S. Bassett, Chicago, — Gleanings in Mexican Folk-Lore, *Louis H. Aymé*. — The Story of the Ghost-Dance, *Major George Swords*. — Indian Ghost-Dance Songs, *By Native Indians*. — Canktewin, The ill-fated Woman, *Julia La Framboise*. — Incident of indian life, *Mrs. E. R. Young*. — An indian death chant, *Mrs. Harriet W. Hayes*. — Shadowy Memories of negro lore, *Elwyn A. Barron*. — Negro Folk-Song, *George W. Cable*. — Illinois Folk-Lore, *Helen M. Wheeler*. — The evil eye, *Rabbi E. G. Hirsch*.

Journal of Anthropological Society of Bombay, II, 7. — On the funeral ceremonies of the Parsees, their origin and explanation, *Mr Jivanji Jamshedji Modi*. — On the use of Turmeric in hindoo ceremonial, *Dr W. Dymock*. — Vatsyayana on the duties of a hindu wife, *P. Peterson*. — On the use of Ganja and Bhang in the East as Narcotics, *W. Dymock*.

Revue de Bretagne et d'Anjou, VII, 1. Contes de la Haute-Bretagne. Les chercheurs d'aventures, *Paul Sébillot*. — Er vatèh Perrinig, la servante petite Perrine, chanson avec musique, *Yan Kerhlen*.

Revue de l'Histoire des religions XXV, 1. Sur l'Ennéade, bulletin critique de la religion égyptienne, *G. Maspéro*. — Bulletin archéologique de la religion grecque, *Pierre Paris*. — La Çraddhâ védique, *Paul Regnaud*. M. Frazer et la Diane de Némi, *L. Marillier*.

Revue de philologie française, VI, 2. — Les Troubadours de l'amour courtois aux XIIe et XIIIe siècles, *Léon Clédat*.



NOTES ET ENQUÊTES

.˙. *Mme Leprince de Beaumont.* — Dans le dernier numéro, p. 456, on a imprimé par erreur « princesse de Beaumont ». C'est sans doute un compositeur, trop ami des accords, qui aura fait princesse cette dame, quelque peu princesse d'ailleurs dans le royaume des femmes de lettres. Cette erreur avait sans doute été corrigée sur la première épreuve qui a fait partie d'un paquet perdu par la poste, perte qui a retardé de plus de quinze jours l'apparition du numéro d'août-septembre.

.˙. *Les petits danseurs des ruines* (Ille-et-Vilaine). — Dans une des tours de l'ancien château du Bordage se voit une grande salle basse encore voûtée et qui n'est plus habitée depuis longtemps ; l'enduit qui recouvrait les voûtes est tombé sur le sol et forme une sorte de sable souvent humide ; on assure que toutes les fois qu'on y pénètre on y voit l'empreinte de petites « mailles », c'est-à-dire de clous de souliers d'enfant ; les empreintes se croisent comme à la danse. Ce sont des lutins qui la nuit viennent y danser, à quelques mètres de la partie moderne habitée actuellement. Dans les mines de l'Illyrie, on voyait de même au siècle dernier, sur le sable ; l'empreinte des petits pieds nus des lutins.

.˙. *Les grues japonaises.* — Le cliché des curieuses grues japonaises qui, enfilées, sont suspendues, a été retourné ; nous rétablissons ici, dans la position qu'il aurait dû occuper, le joli dessin de M. Félix Régamey.

.˙. *Dîner de ma mère l'Oye.* — Le 79e dîner de ma mère l'Oye aura lieu le lundi 31 octobre au restaurant des Sociétés savantes, hôtel des Sociétés savantes, rue Danton, près la rue Serpente.

.˙. *Le gui de chêne à Paris.* — On nous assure que chez un grand droguiste de la rue du Bourg-Tibourg à Paris, auprès de l'Hôtel-de-Ville, on vend du gui de chêne au prix de six francs la livre. Le gui de chêne est vendu à Paris pour le traitement des maladies nerveuses. Or, en Anjou, on lui accorde aussi des vertus curatives pour ce genre de maladies. Il serait curieux de savoir si les Parisiens lui attribuent également des propriétés abortives.

(Comm. de M. Lionel Bonnemère.)

Le Gérant : Alphonse Certeux.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

REVUE

DES

TRADITIONS POPULAIRES

7e Année. — Tome VII. — N° 11. — Novembre 1892.

LA MORT DANS L'ICONOGRAPHIE

I

Un de nos collaborateurs devait écrire pour cette revue une monographie de la danse macabre. Nous avions réuni un certain nombre de figures qui devaient l'illustrer, lorsqu'il nous a dit qu'il reculait devant cette tâche en raison de l'abondance des matériaux qu'il découvrait tous les jours. Nous pensons être agréable à nos lecteurs en reproduisant ici, même sans les commentaires qui devaient les accompagner, les images déjà gravées qui représentent la mort.

On conserve dans la salle de délibération du conseil de fabrique de la petite église du Bar (Alpes maritimes) un tableau de bois de chêne, haut de 1m,65, large de 1m,26, dans lequel la peinture occupe un peu plus du tiers supérieur de la hauteur ; le reste est couvert par une inscription provençale comprenant trente-trois vers alexandrins qui renferment un commentaire du tableau. Suivant l'Histoire d'Antibes par Alexandre Aubert, « il paraîtrait, d'après la légende représentée dans cette peinture, que M. le comte du Bar, ayant voulu donner un bal malgré les défenses du clergé, un danseur serait mort pendant la fête, et le tableau aurait été peint en mémoire de ce funeste événement. » Pour rendre l'allusion plus saisissante, dit M. Sénéquier[1], à la

[1] *La danse macabre du Bar*, extrait du *Journal de Grasse* du 15 décembre 1873. Grasse, Crosnier 1892, in-12 de pp. 18.



FIG. 1. — *Partie principale de la danse macabre du Bar, dessin de Léon Sichler, d'après l'image coloriée qui accompagne la notice publiée par* **M. A. L. Sardou.** *Nice-Paris,* **1883**, *in 8°.*

curieuse brochure duquel nous avons emprunté les détails de cette note, le peintre n'a rien trouvé de mieux que de représenter « M. le comte » armé du galoubet et du tambourin et remplissant lui-même le rôle de ménétrier. (Fig. 1) Un petit diablotin dansant et ricanant sur sa tête donne à lui seul la signification du tableau. Les cinq couples de danseurs font une ronde et chaque danseur a son diablotin sur la tête, comme le comte. Mais voilà que la mort survient, sur le devant du tableau, sous la forme traditionnelle d'un squelette, armée de son arc et d'un carquois bourré de flèches, elle attend au passage les infortunés danseurs et les perce à mesure qu'ils passent à sa portée. Un danseur est déjà étendu raide mort (Fig 2); trois démons l'entourent; le premier tire de sa bouche son âme sous la forme d'un petit enfant, le second fait pencher sournoisement, à l'aide de sa fourche, le plateau de la balance dans laquelle un ange pèse cette âme ; le troisième



Fig. 2. — *Danse macabre du Bar, dessin de Léon Sichler d'après l'image publiée par M. A. L. Sardou.*

enfin plonge la pauvre âme, tête première, dans la gueule béante d'un monstre vomissant des flammes. A côté du danseur déjà mort, une danseuse tombe, mortellement atteinte en pleine poitrine. Un autre danseur tombe aussi, mais il faut croire que c'est de peur, car il n'est pas frappé du tout, et la flèche qui lui est destinée est encore sur l'arc tendu de la mort. Les diablotins de ces deux infortunés sont prestement descendus de leurs têtes sur leurs épaules, et leur ouvrent délicatement la bouche pour en tirer leurs âmes.

Nous comptons en tout dix-huit personnages d'une hauteur de trente centimètres environ, plus une foule compacte de nobles ou de bons bourgeois faisant cortège au comte-ménétrier.

Le tableau ne porte pas de date et les costumes des personnages peuvent seuls nous éclairer sur son âge. Le comte est coiffé d'une élégante toque rouge ; ses cheveux tombent sur les oreilles et sur les épaules en masse et sans frisure. Les manches de son pourpoint fendues jusqu'au cou pendent en une seule bande sur son genou. Il porte des braies à pied collantes et des souliers camus.

Les nobles ou bons bourgeois, qui sont à sa droite, sont coiffés et chaussés de la même façon ; ils sont couverts de vastes manteaux ou houppelandes tombant jusqu'aux pieds et à manches larges. Les danseurs sont aussi coiffés et chaussés comme le comte : toque, cheveux tombant sans frisure jusqu'au haut des épaules, souliers camus. Ils portent tous des braies à pied collantes. Chez la plupart, le pourpoint s'arrête à la taille ; chez quelques-uns, il est serré à la taille et tombe sur les hanches. Leurs manches légèrement renflées vers les épaules, sans crevés, s'arrêtent à l'avant-bras qui est couvert par la manche de la chemise.

Ce costume est des plus simples : on n'y voit aucune des exagérations à la mode dans la première moitié du XVe siècle, telles que la poitrine et les épaules rembourrées, les souliers à la poulaine, etc. Aucun personnage ne porte la barbe. On se trouve ainsi reporté, ce semble, à la seconde moitié du XVe siècle et aux modes de bon goût que les gentilshommes avaient rapportées de l'expédition d'Italie, de 1494.

Quant aux danseuses, on ne trouve chez elles aucune trace de ces coiffures exagérées qui, après avoir fait hausser les portes, obligèrent à les élargir. Quelques-unes ont les cheveux très simplement enroulés ; d'autres portent sur la tête « un voile de couleur sombre tombant de chaque côté sur les épaules ». Le reste de leur costume est aussi simple : les robes ne sont décolletées ni devant ni derrière, les jupes ne sont pas trop larges et n'ont pas de traine, les ventres ne sont plus protubérants. On ne trouve chez elles, en un mot, aucune des exagérations bizarres que l'on constate dans les premières années du XVe siècle et auxquelles succédèrent les formes étriquées longtemps en vogue. « Le corsage est juste à la taille sans la déformer ou la serrer « plus qu'il ne convient. Les manches, larges, ne tombent pas assez « pour être gênantes. La jupe est ample et dessine bien les hanches « sans les brider. » Cette description, faite par un savant, des robes à la mode du temps de Charles VIII, s'applique de tous points au costume de nos danseuses. Il est donc permis de penser, d'après ces diverses indications concordantes, que la *danse macabre* du Bar remonte à la fin du XVe siècle.

L'inscription est en caractères gothiques ; les lettres majuscules qui commencent chaque vers ont environ six centimètres de haut ; les autres en ont quatre. La première lettre est de couleur vermillon, conformément à un usage déjà fort ancien au XV[e] siècle. Les autres sont d'un beau noir sur un fond clair. Elles ne sont nullement tourmentées et paraissent se rapporter à la bonne facture des enlumineurs qui, au XV[e] siècle, écrivaient au pinceau, sur les manuscrits, des inscriptions ou du moins les initiales.

Voici cette inscription que mes amis et moi croyons avoir déchiffrée et traduite exactement :

O paures pecadours, haias grant recordansa
Que vos mourres tantost : non hi fassas doutansa
Et vous ballas souven e menas folla dansa
Et fases autres mals ambe grand seguransa
En vous cargant forment de mortala grevansa
E non doutas en ren de far grand rebellansa
Al grant rey Jésus Crist que sousten uranstansa[1]
Longament asperant la vostra malauransa
Si vous mourias ensins sens haver reparansa
Sensa doute alcun haurias malahuransa
Pensas hi ben souven, non fassas demouransa
De vous levar ben prest de tant granda pesansa
Quar si vous entendias la terribla veniansa
Que fara Dieu, apres la dura separansa
De vràrma[2] doulent quan sera en balansa
Meravilha seria si non sentias trenblansa
En vostre paure cor e mais en vostra pansa
Haias granda paour, quar, calcun jourt, savansa
La fin e vostra mort de mala sabouransa
Si ella vous feria en souta deyssoutansa
Vous tombarias de tout en gran desesperansa
E pueis vous ballarias en la terribla dansa
Laqual sapella ben perpetual cremansa
En fasent plours e crits e granda blastemansa
De Dieu e mais de vous, sens mais haver cessansa
Aras tant que vous les e haves la poyssansa
Fuges tant grant perilh e tant grant trabucansa
Quar, si vous intrares una fes en tal dansa
Vous en repentires, mas tart, sens prouflchansa
Pregui nostre Senhour vous donne tal poyssansa

[1] *Lisez :* Vostra stansa.
[2] *Lisez :* Vostra arma.

Que aquistes lo ben que dura sens mancansa
Pueis tous temps leuses Dieu ambe grant alegransa
Dont lo prince denfern haia grant douleansa

Amen

TRADUCTION

O pauvres pécheurs, ayez grand souvenir
Que vous mourrez tantôt : n'y faites doute.
Et vous dansez souvent et menez folle danse,
Et faites autres maux avec grande sécurité,
En vous chargeant fortement de mortelle charge,
Et n'hésitez nullement à faire grande rébellion
Au grand roi Jésus-Christ qui soutient votre existence,
Longuement attendant votre amendement.
Si vous mouriez ainsi sans avoir réparation,
Sans doute aucun vous auriez malheur.
Pensez-y bien souvent, ne faites retard
De vous décharger bien vite de si grand poids,
Car si vous entendiez la terrible vengeance
Que fera Dieu, après la dure séparation
De votre âme dolente quand elle sera dans la balance,
Merveille serait si vous ne sentiez tremblement
En votre pauvre cœur et plus en votre ventre !
Ayez grand'peur, car, chaque jour, s'avance
La fin et votre mort de mauvaise saveur.
Si elle vous frappait en subit bond,
Vous tomberiez tout à fait en grand désespoir,
Et puis vous danseriez en la terrible danse,
Laquelle s'appelle justement perpétuelle crémation,
En faisant pleurs et cris et grand blasphème
Contre Dieu et plus contre vous, sans plus avoir de cesse.
Maintenant, tant qu'il vous est permis et avez le pouvoir,
Fuyez si grand péril et si grande chute,
Car, si vous entrerez une fois en telle danse,
Vous vous en repentirez, mais tard, sans profit.
Je prie notre Seigneur qu'il vous donne telle puissance
Que vous acquériez le bien qui dure sans manquement,
Puis, que toujours louiez Dieu avec grande allégresse,
Ce dont le prince d'enfer ait grande douleur.

Ainsi soit-il.

L'image que nous reproduisons (fig. 3) est extraite des *Heures* de Simon Vostre, et donne trois représentations de la Mort, qui vient saisir l'enfant au berceau, le clerc et l'ermite.


de manu fortiorum eius: egenum et
pauperem a diripientibus eũ Sur-
gẽtes testes iniqui: que ignorabam
interrogabant me Retribuebãt mi
chi mala ꝑ bonis: sterilitatẽ anime
mee. Ego autẽ cum michi molesti
essent induebar cilicio Humiliabã
in ieiunio aĩam meã: et oratio mea
in sinu meo conuertetur Quasi pro
ximũ et quasi fratrem nostrũ sic cõ-
placebam: quasi lugẽs ⁊ cõtristatus
sic humiliabar Et aduersum me le
tati sunt et conuenerũt: congregata
sunt super me flagella et ignoraui.
Dissipati sunt nec compuncti tẽta
uerunt me subsannauerunt me sub
sannatione: frenduerũt super me dẽ
tibus suis Domine quando respici
es restitue animã meam a maligni
tate eorum: a leonibus unicam meã
Confitebor tibi in ecclesia magna

(Fig. 3.)

Page des Heures de Simon Vos.

Coll. A. Tausserat.



Fig. 4. La Mort invitee a la danse.

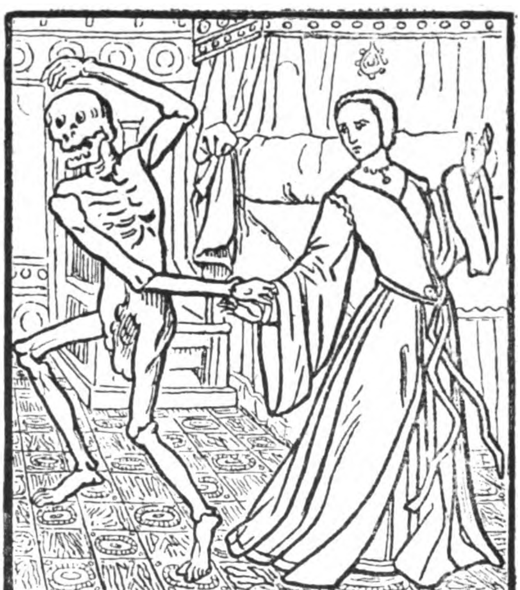


Fig. 5. La Mort et la femme qui se dorlote.

Les deux autres images (fig. 4 et 5), représentent la Mort et la dame ; elles sont extraites de *La grant Dance macabre des Femmes que compose Maistre Martial de Paris dit d'Auvergne, procureur au Parlement de Paris ;* éditée pour la première fois d'après le ms. unique de la Bibliothèque nationale, par P.-L. Miot-Frochot. Paris, Bachelin-Deflorenne, 1869, gr. in-8°. L'exemplaire dont nous avons tiré ces deux figures, fait partie de la bibliothèque de M. Alexandre Tausserat. La fig. 4 correspond à la page 21 de la publication qui nous intéresse. C'est *la Demoiselle* qu'invite la mort à la dernière danse. La figure 5 qui correspond à la page 27, concerne *la Femme mignote*, c'est-à-dire délicate, petite-maitresse, qui se dorlote et se ménage tout le jour

« Femme nourrie en mignotise,
Qui dormez jusques au disner... »

Nous rappellerons que la *Revue* a déjà publié un certain nombre de gravures qui se rattachent au sujet de cet article : tels sont, t. II, p. 173, les Trois morts et les trois vifs (XVI[e] siècle) t. v, p. 282 une image populaire flamande qui représente Jean le Farceur et la Mort ; t. III, p. 51, la Mort en voyage, dessin d'Alfred Beau, et t. IV, p. 646, une eau forte d'Alphonse Legros, le bonhomme Misère et la Mort ; dans le même volume p. 647, un dessin d'après une aquarelle de Léonce Petit, qui fait partie de ma collection, et montre aussi la Mort dans le poirier de Misère.

PAUL SÉBILLOT.

LES MÉTÉORES

I

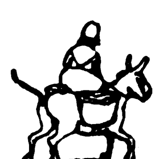
LE FEU SAINT-ELME

III

On sait que les anciens attribuaient à Castor et Pollux la présence des flammes appelées communément « feu saint-Elme ». Cette superstition se maintint dans le christianisme, mais les Dioscures furent remplacés par saint Nicolas « lequel aussi se monstroit quelquefois luy-mesme present, pour les (les navigateurs) assister *sous l'apparence de certaines lumières flamboyantes*[2] ». J'ai cité du reste, ici même, un passage de Pigafetta où saint Nicolas est invoqué dans une circonstance semblable en compagnie de sainte Hélène et sainte Claire.

RENÉ BASSET.

[1] Suite, voir t. VI, p. 115, 187.
[2] Le P. de Bralion, *La Vie admirable de saint Nicolas*, éd. Galitsine, Paris 1859, in-12. L. I ch. XI, p. 41.
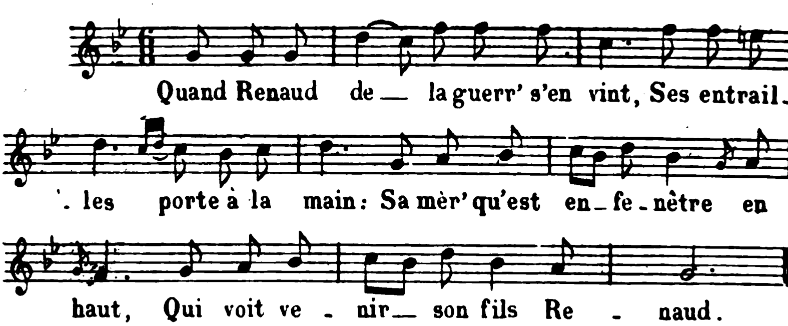


LA CHANSON DE RENAUD[1]

VI. VII.

Versions de la Bresse

I



Quand Renaud de la guerr' s'en vient,
Ses entrailles porte à la main :
Sa mèr' qu'est en fenêtre en haut,
Qui voit venir son fils Renaud.

« Mon fils Renaud, réjouis-toi,
Ta femme accouché hier au soir.
— Oh ! ni de la femm', ni du fils,
De tout cela je m'en soucie !

Oh ! ma mère, oh ! ma mère,
Préparez moi-z-y un blanc lit,
Qui n'en sache à mi couvert...
Que l'accouchée ne m'y voie point. »

« Oh ! ma mère, oh ! ma mère,
Qu'est-c'que j'entends plaindre ici ?
— Ma fill', c'est un de nos chevaux,
A l'écurie s'y trouve mort.

— Oh ! ma mère, oh ! ma mère,
Pour des chevaux faut-il pleurer ?
Quand mon aimant Renaud d'la guerr' viendra.
Des plus beaux il amènera.

[1] V. le t. I, p. 33, le t. II, p. 24, le t. III, p. 195.

Oh ! ma mère, oh ! ma mère,
Qu'est-c' que j'entends clouer ici ?
— Ma fille, ce sont les maçons
Qui raccommodent la maison.

— Oh ! ma mère, oh ! ma mère,
Qu'est c' que j'entends chanter ici ?
— Ma fille, c'est les porcessions (*sic*)
Qui font l'entour de nos maisons.

— Oh ! ma mère, oh ! ma mère,
A la messe quand irons-nous ?
— Nous y partirons samedi,
Le dimanche nous reviendrons.

— Oh ! ma mère, oh ! ma mère,
Quel habillement prendrai-je ?
— Le gris, le vert vous *quitterez*,
Le blanc, le noir vous porterez.

— Oh ! ma mère, oh ! ma mère,
Pourquoi le gris, le vert quitterai-je ?
— Toute femme qu'a des enfants
Doit s'habiller bien tristement. »

Quand il en fut dans la prairie,
Que les bergers la voient venir :
« Voilà la femme de notre roi
Que l'on a enterré hier au soir. »

« Oh ! ma mère, oh ! ma mère,
Qu'est c' qu'il en disent, ces bergers ?
— Touche, touche vite, cocher,
Que l'on soit bientôt-z-arrivé !
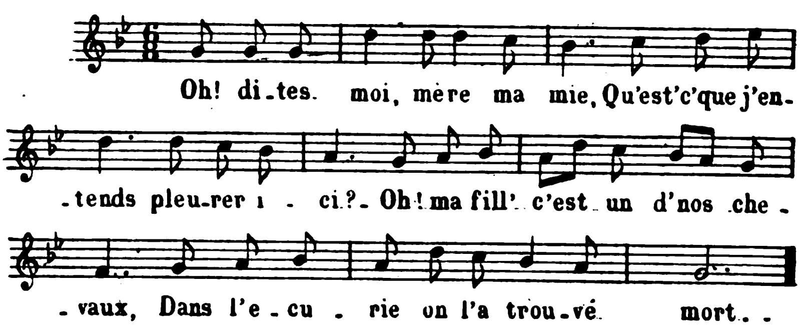
— Oh ! ma mère, oh ! ma mère,
A qui donc ce joli tombeau ?
— Ma fille, ce joli tombeau
C'est celui de mon fils Renaud. »

La bell' n'a fait un si grand cri
Que la terre se retentit.
— Vous trouverez un autr' mari ;
Moi j' n'aurai jamais plus de fils !

— Ma mère, rentournez vous-en,
Ayez grand soin de mon enfant.
Puisque mon aimant mort ici,
Je veux mourir avecque lui.

II

Fragments



« Oh ! dites-moi, mère ma mie,
Qu'est-c' que j'entends pleurer ici ?
— Oh ! ma fille, c'est un d' nos chevaux,
Dans l'écurie on l'a trouvé mort.

— Consolez-vous, ma mèr', ma mie,
. . . .
Quand A haut de la guerr' viendra,
Un plus beau il nous ramènera.

Oh ! dites-moi, mère ma mie,
Qu'est-c' que j'entends frapper ici ?
— Oh ! ma fille, ce sont les maçons
Qui raccommodent notre maison.

— Oh ! dites-moi, mère ma mie,
Qu'est-c' que j'entends chanter ici ?
— Oh ! ma fill', c'est la procession
Qui fait le tour de notre maison. »

Le deuxième vers de la chanson est celui-ci :

> **Apporte son ventre à la main.**
>
> . . . .

L'on n'avait pas encore trouvé de versions de cette chanson dans la Bresse, pourtant si riche en traditions populaires, et déjà si explorée. Cependant, à force d'interroger tous les chanteurs que j'ai entendus, j'ai fini par obtenir les deux versions qu'on vient de lire. L'une et l'autre m'ont été communiquées dans le même village, à Frans, commune des environs de Trévoux, à peu de distance de la Saône. La première a été dite par une très vieille femme, qui autrefois avait su tout le répertoire des chansons populaires connues dans le pays, mais n'avait pas chanté depuis vingt ans et plus ; ce n'est même pas sans peine que j'ai pu la décider à le faire, mais je n'ai qu'à me louer d'y être parvenu, car, une fois lancée, elle m'a fait connaître plusieurs textes excellents, et très purement conservés, de chansons complètement oubliées de la génération actuelle. L'autre version m'a été dite par une chanteuse moins âgée, mais n'ayant pas moins dépassé soixante-dix ans, née à Beauregard et habitant actuellement Fareins, deux villages sur la Saône dans le voisinage de Frans. Malgré toutes ses recherches, elle n'a pu retrouver dans sa mémoire que des fragments, ainsi que la mélodie.

L'on remarquera que les versions mélodiques ci-dessus sont des variantes pures et simples de la forme mélodique le plus répandue de la chanson.

JULIEN TIERSOT.



FÉVRIER LA LUNE[1]



On raconte ainsi chez les montagnards des Pyrénées l'histoire de l'homme dans la lune.

Il y a bien longtemps, un homme travaillait tous les jours, sans se reposer les jours fériés.

Dieu s'en offensa et lui dit :

« Je te pardonne quant au passé, mais dorénavant ne travaille que les jours licites. »

Cet homme n'écouta pas la parole de Dieu, il recommença à travailler, sans égard pour les jours consacrés qu'il employait à aller ramasser du bois.

Il était en faute pour la troisième fois, portant sur son dos un fagot d'épines, quand Dieu lui apparut et lui dit :

« Tu ne m'as point obéi. A présent je vais te punir et te retirer de la surface de la terre. Je t'exilerai, à ton choix, dans le soleil ou dans la lune. »

L'homme répondit :

« Que dois-je faire ? Choisirai-je d'habiter dans le soleil ou d'habiter dans la lune ? »

Dieu voulut bien l'aider dans sa décision, en lui disant :

« Le soleil, c'est un feu ardent ; la lune, c'est la glace. »

Après avoir réfléchi un moment, l'homme dit :

« La chaleur du soleil me fait peur, j'aime mieux aller dans la lune. »

« Soit, » dit le bon Dieu, et il l'y transporta.

Or, on était dans le mois de février, et c'est pourquoi cet homme s'appela *Février la Lune*. Il n'est point difficile de l'y apercevoir, encore chargé de son fagot d'épines.

Et parce qu'il n'a point voulu se reposer, cet homme n'aura plus de repos dans l'astre qui marche toujours.

A. Certeux.

[1] Voy. *Bazin-la-Lune*, dans le tome v, année 1890, p. 117. — Voyez aussi : t. ii, 1887, p. 406, l'*Homme dans la Lune*, et t. iii, 1883, p. 129, 130 et 136.

BIBLIOGRAPHIE DES USAGES ET DES TRADITIONS POPULAIRES
DU DÉPARTEMENT DE L'ORNE[1]

Le département de l'Orne n'a pas et n'a jamais eu de mœurs bien tranchées. Ni sa constitution topographique, ni son histoire ne s'y prêtaient. Il est moins riche que beaucoup d'autres en usages locaux, en traditions anciennes. Très peu d'ouvrages spéciaux ont été consacrés à la peinture de ses usages, à la reproduction de ses traditions. Il en existe quelques-uns cependant, imprimés ou manuscrits. Nous allons en donner la nomenclature. En y joignant les éléments, beaucoup plus nombreux, épars dans des publications diverses qui ne touchent qu'indirectement à notre sujet et où l'on n'aurait peut-être pas l'idée d'aller les chercher, nous arriverons à dresser une bibliographie à peu près complète des usages et des traditions populaires de ce département. Celle du patois ou des patois qui y ont cours en forme l'appendice assez naturel. Nous y comprendrons même les publications poétiques. Mais nous laisserons de côté la plupart des récits de pure imagination, plus nombreux que tout le reste, qui n'ont de racines ni dans l'histoire, ni dans les souvenirs locaux.

Généralités

Il n'est pas inutile de rappeler que le département de l'Orne comprend quatre arrondissements : Alençon, Argentan, Domfront, Mortagne, et que certaines divisions ou désignations anciennes correspondent, un peu approximativement il est vrai, à quelques-uns de ces arrondissements : l'Argenténois à celui d'Argentan ; le Bocage ou Passais à celui de Domfront ; le Perche à celui de Mortagne.

[1] Ce travail avait été rédigé pour le *Congrès international des Traditions populaires* qui se tint à Paris, du 29 juillet au 2 août 1889, à l'occasion et sous les auspices de l'*Exposition universelle internationale* (Voir *Bulletin officiel de l'Exposition*; — *Petit Journal*, 25 août 1889; — *Congrès international des Traditions populaires.... Procès-verbaux sommaires*, par M. Paul Sébillot, secrétaire général. Paris, imprimerie nationale, M DCCC LXXXIX, in-8° de 19 p.) Il était resté inédit. Nous le publions aujourd'hui dans sa forme primitive, en y ajoutant seulement quelques indications recueillies depuis cette époque.

Recherches ou Mémoires historiques sur certaines cérémonies singulières, ridicules et souvent indécentes observées dans quelques églises de France, et sur celles observées à la première entrée de quelques évêques de France dans leurs églises cathédrales, par Pierre-Joseph Odolant-Desnos (vers 1795); Mss. autogr. in-fol. (dans la bibliothèque de M. de la Sicotière).

Ce volume renferme des notes sur des sujets infiniment plus variés que ne le laisserait supposer le titre qui précède : ainsi, sur les procédures contre les animaux, sur les sorciers, les cérémonies nuptiales, les cavalcades, etc.

Très peu de choses sur les usages particuliers de l'Alençonnais.

Le Dr Odolant-Desnos, très savant homme, auteur de recherches précieuses, les unes imprimées, les autres manuscrites, principalement sur l'histoire du pays d'Alençon, avait recueilli les notes dont se compose notre manuscrit dans sa vieillesse. Son fils, Latuin-Louis-Gaspard, mort en 1807, les avait utilisées pour la rédaction d'un ouvrage : *Cérémonies bizarres du catholicisme*, dont le manuscrit (2 vol. in-fol.) est aujourd'hui perdu.

Diététique, costume et mœurs des paysans (de l'Orne). — *Hygiène.* — *Mariages.* — *Superstitions qui regardent les femmes et les enfants.* — *Préjugés relatifs aux animaux.* — *Préjugés divers.* — *Revenants.* — *Loup-Garou.* — *Gobelin ou cheval Baïard.*

Dans le *Mémoire statistique du département de l'Orne*, par Louis du Bois, alors secrétaire du baron La Magdelaine, préfet de l'Orne, sous le nom de ce dernier (Mss. in-fol. aux Archives du département).

Travail intéressant et qui fait connaître l'état, bien changé depuis lors, des *Traditions* dans l'Orne, il y a 80 ans.

Il a été imprimé par l'auteur dans l'*Annuaire statistique, historique et administratif du département de l'Orne* pour 1809. Alençon, imprimerie de la Préfecture, 1809, in-12, p. 79 et suivantes.

Le chapitre qui concerne les mariages[1] a été souvent reproduit avec quelques modifications (L. du Bois, *Magasin encyclopédique*, novembre 1806, p. 5-16, et *Archives annuelles de la Normandie.* Caen, Mancel, 1826, in-8°, p. 363. — *France pittoresque, Orne*, 1835. — L. de la Sicotière, *Orne archéologique et pittoresque.* Laigle, 1845, in-fol. p 138).

Voir encore sur les mariages dans l'Orne, *La Normandie illustrée, Aperçu général*, p. 26. — Abbé Fret, *Antiquités et chroniques percheronnes*, t. i, p. 134 et suiv., et *Diseur de vérités* pour 1843. — Langlois et Eugène Vimont, *Bulletin Flammarion* (imprimé à Argentan), 1886, p. 10. — Séguin, *Histoire de l'industrie*. ., p. 351. — Renault, *Une noce dans le Passais normand* ; Falaise, Le Vavasseur, 1842, in-8° de 8 p. (Extrait du *Journal de Falaise*). — Chrétien, de Joué du Plain, *Veillerys.* — J. Tirard, *Esquisses du Bocage normand*, t. ii, p. 293. — Abbé Dumaine, *Tinchebray et sa région*, t. ii, p. 523. — *Intermé-*

[1] Sur les cérémonies des mariages chez les différents peuples et à toutes les époques, il existe de nombreux ouvrages. V. notamment les tables de la *Revue des Traditions populaires* à partir de 1887 et les articles de M. Joannes Plantadis, dans la *Tradition*, 3e et 4e années.

diaire des chercheurs et curieux, 1892, col. 114 (Noces dans le Perche). — E. Vimont, *Bulletin Flammarion*, 1887, p. 101, etc.

D'autres parties du Mémoire de Louis du Bois ont été reproduites par lui-même avec changements peu importants :

Description de la Fête des Gerbes dans le département de l'Orne (*Magasin encyclopédique*).

Des Voisins (*Publiciste*, 18 ventôse an XIII).

Du Goblin ou cheval Baïard (*Archives de la Normandie*. Caen, Mancel, 1824, p 243).

Du loup-garou ou varou. — Des revenants. — De Tarane. — Des voisins. — Sortilèges. — Coutumes religieuses. — Préjugés qui regardent les femmes et les enfants. — Préjugés relatifs aux animaux. — Préjugés divers et superstitions. — Usages divers. — Proverbes et dictons (*Recherches archéologiques, historiques, biographiques et littéraires sur la Normandie*. Paris, Dumouli 1843, in-8°, p. 296).

Essai sur l'histoire de l'industrie du Bocage en général, et de la vill de Vire, sa capitale en particulier, par Richard Séguin. Vire, Adam 1810, in-18.

Détails épars sur les anciennes mœurs, les traditions, les cérémonies du Bocage.

Histoire archéologique des Bocains (habitants du Bocage), par Richard Séguin. Vire. Adam, 1822, in-18[1].

Description du Bocage percheron, des mœurs et coutumes des habitans... par M. Dureau de la Malle, membre de l'Institut. Paris, Fain, 1825, in-8° de 123 p.

Extrait des *Annales de l'industrie nationale et étrangère*.

Quelques pages (8 et suivantes) sur la *Vie, mœurs, usages, nourriture des paysans percherons*.

Raoul de Rayneval ou la Normandie au XIVe siècle — 1380 — par M. Emile Le Chanteur de Pontaumont. Paris, Pesron, 1832, in-8°, de iv et 216 p.

Les p. 148-169 sont consacrées à la région que comprend aujourd'hui le département de l'Orne ; elles ne contiennent rien de spécial sur les mœurs et les légendes de cette région.

[1] Richard Séguin, marchand à Vire, ne serait pas l'auteur véritable de ces deux ouvrages, non plus que des autres publiés sous son nom, à l'exception de l'*Histoire de la Chouannerie* (Vire, Adam, 1826-1844, 2 vol. in-18); il se serait borné à copier, en les défigurant par de nombreuses et énormes bévues, les manuscrits d'un abbé Lefranc, massacré aux Carmes (Quérard, *Supercheries littéraires*).

L'auteur donne au Bocage une dimension de vingt lieues de long sur presque autant de large, en y comprenant l'Avranchin et le pays de Houlme, et le prolonge dans l'Orne jusqu'à la forêt d'Andaine (*Essai sur l'histoire de l'industrie*, p. 15).

Le Bocage est aussi connu sous le nom de *Pays de Bas*.

Usages — préjugés — superstitions (de l'arrondissement d'Argentan). — *Dictons et proverbes*. — *Anciens mots*.

Dans l'*Almanach argenténois pour 1836*, par L. J. CHRÉTIEN, de Joué du Plain. Alençon, Poulet-Malassis (1836), in-12, *passim*.

Usages, préjugés, superstitions, dictons, proverbes et anciens mots de l'arrondissement d'Argentan, par L. J. CHRÉTIEN, de Joué du Plain. Alençon, Poulet-Malassis, 1835, in-12 de 39 p.

Même ouvrage que le précédent, avec une classification différente. Un exemplaire, préparé en vue d'une nouvelle édition et couvert de notes de l'auteur, se trouve dans la bibliothèque de M. de la Sicotière.

Usages, préjugés, superstitions, dictons, proverbes, sobriquets et anciens mots de l'arrondissement d'Argentan, par L. J. CHRÉTIEN, de Joué du Plain. 2e édition, revue et augmentée, 1848, mss. in-4°, dans la bibliothèque de M. la Sicotière.

Manuscrit préparé pour l'impression, mais resté inédit. L'auteur y a refondu, avec beaucoup d'additions, le contenu de sa notice de 1835 et certains traits empruntés aux *Veillerys*.

Abbé FRET, *Antiquités et chroniques percheronnes*. Mortagne, Glaçon, 1838–1840, 3 vol. in-8°, fig.

Fontaines — Brandons — feux de joie (t. I, p. 26 et suivantes).
Mœurs — costume — langage (t. III, p. 522).

Les Veillerys argenténois, par CHRÉTIEN, de Joué du Plain ; mss. in-4°, dans la bibliothèque de M. de la Sicotière (autographe, 1840-1845).

Recueil, préparé pour l'impression, de contes et de dialogues relatifs aux traditions populaires de l'Argenténois. L'auteur avait réellement vécu parmi les paysans, et son ouvrage est fort précieux ; malheureusement, il se perd trop souvent dans des explications scientifiques ou philosophiques qui, outre qu'elles ne sont pas toujours sûres, alourdissent et parfois même dénaturent le récit. Il prête aux miracles de saint Evroult et aux légendes de l'Abbaye rapportés par Ordre Vital un rôle populaire qu'ils n'ont plus guère ; de même, aux miracles de sainte Opportune, abbesse d'Alménêchas.

Voici l'indication des chapitres du manuscrit :

Gauchelin, desservant de l'église de Saint-Aubin de Bonneval. — Bastien et les fées.—Nostradamus. L'Ane. Isabeau.—Andaine. — Folet.— Duel de Legris et de Carrouges. — Childebert. — Le blatier. L'arracheur de devises. Le valet de meunier et la bière. — Le franc-maçon. — Jean d'O, le dilapidateur. La dame des Tourailles. Osmont, gouverneur de Richard Ier. — Vœu d'un marchand.—Le serpent de Villedieu-les-Bailleul.—Le taureau Fala de Bocquencei. Restold, prêtre marié. Restauration de l'église de l'abbaye de Saint-Evroult. Les statuettes de Vénus. — Le lièvre invulnérable. Taranne. L'homme se croyant invulnérable. Le chasseur et l'orage. — L'enfant du Diable. La dame de la Queurie. — Gargantua. — La demoiselle et le Monsieur habillé de rouge. La demoiselle de Vrigny et le voiturier. Le reste au diable. Saint Evroult et le diable. — Jugement d'une sorcière. L'ivrogne et les âmes du Purgatoire. La sorcière d'Argentan. La sorcière

et les conscrits. La traineuse de corde au beurre. Le sorcier Grisemine. — Le meneur de rats et de loups. — L'aveugle de Vieuxpont. Les voleurs et la cloche de Méniljean. Saint Evroult et les voleurs de pourceaux. Le boucher d'Argentan et le mouton de sainte Anne. Les voleurs et les abeilles. Le crapaud et le lézard. La fée Germone et le laboureur. Statue de saint Roch de Ménilglaise. Saint Roch, la veuve et son fils. La Soule. — L'enfant qui a la bière. Le charivari. La noce. Le Noueur d'aiguillettes. — Les armées romaines et les chercheurs de trésors. Le spectre de la pierre des Bignes. Le génie de la butte du Hou. Les druides des Hogues. — Le curé qui arrête le feu à Fontenai-sur-Orne. Le grimoire et le domestique du vieux curé d'Hubloville. Le mariage des prêtres. La chasse Hannequin et le curé de Courteilles. Le fourlaux de Lougé. Le curé de Chamboy et le châtelain. Les femmes ne peuvent répondre la messe. Hugues de Nonant, évêque de Chester. — Notre-Dame de Pont-Ecrépin et les pèlerins. Hardouin et le bloc de pierre de l'abbaye de Saint-Evroult. Sainte Opportune et son abbaye. Sainte Opportune et Montgommery. Saint Evroult et le mendiant. Le mendiant et le boulanger à Cisay-Saint-Aubin. Les toucheurs. Crapauds dans les œufs. Maitre Adam.— La fontaine de Saint-Evroult. Les eaux de saint Latuiu. Le loup qui psalmodie. Le mouton de saint Jean. — Le Goblin. Les Lutins. — Le Juif d'Ecouché. Le Trunois. Les chiens d'Exmes. — L'homme qui connait l'heure de sa mort. Assassinat de saint Godegrand. Le sacristain de Montmerrei et le curé qui revenait dire des messes. La demoiselle du poirier de Rabodanges. Origine du Tourtoulinbou. La maison teinte de sang. Notre-Dame de Lignou. Le revenant de l'ormeau de Malabri. Les revenants du château d'Argentelles. — M. de Bailleul et les sergents. L'usurier et le diable. La chicanière de Montabar. — Scènes de la Révolution. Charlotte de Corday. Le soldat revenant de Sibérie. Le soldat sorcier.

J. F. Gabriel VAUGEOIS, *Histoire des antiquités de la ville de Laigle et de ses environs*. Laigle, Brédif, 1841, in-8°.

Usages anciens et croyances populaires, dont la plupart sont encore en vigueur dans les hameaux et quelquefois aussi dans les villes du Perche et de la Normandie (p. 585).

Notice historique sur les feux et les chants de Noël, et sur les étrennes, par M. RENAULT. Falaise, Levavasseur, s. d. (vers 1842), in-8° de 7 p.

Extrait du *Journal de Falaise*.

Esquisses historiques sur les feux et les chants de Noël et de la St-Jean, sur les étrennes et le gâteau des rois, par M. RENAULT. Coutances, Voisin, 1844, in-8° de 18 p.

Réédition, avec additions, du n° précédent.

La Normandie romanesque et merveilleuse. Traditions, légendes et superstitions populaires de cette province, par Mlle AMÉLIE BOSQUET. Paris, Techener, 1845, in-8°.

Ce volume, écrit sur les communications du savant bibliothécaire de Rouen, André Pottier, est très bien fait comme résumé de tout ce qu'on avait imprimé jusque-là sur la matière, mais il n'a pas été composé, *vécu* sur place, surtout pour tout ce qui concerne la Basse-Normandie, et il renferme peu d'inédit.

Recueil de poésies vulgaires, anecdotes, etc., *de l'arrondissement d'Argentan*, mss. in-4°[1] (Bibliothèque de M. de la Sicotière).

Ce recueil formé par Chrétien ne contient malheureusement qu'un petit nombre de chansons anciennes ; la plupart sont de l'époque où il les transcrivit (vers 1815).

La Normandie illustrée. Nantes, Charpentier, 1850-1852, 2 vol. in-fol., fig.

Dans le t. I, *Caractères, mœurs, usages et costumes*, par Mlle A. Bosquet.

Etude sur la poésie populaire en Normandie et spécialement dans l'Avranchin, par Eugène de Beaurepaire. Avranches, Tostain, 1856, in-8° de 11 et 87 p.

Extrait des *Mémoires de la Société archéologique d'Avranches*.

Quelques-unes des rondes enfantines et des chansons de la moisson citées par M. de Beaurepaire, telles que :

Sur le pont d'Avignon...
Comme j'étais petite...
Mon père a fait bâtir château...
J'ai encore à vendre...

sont populaires dans l'Orne.

Hippolyte Sauvage. *Légendes Normandes recueillies dans l'arrondissement de Mortain*, 2e édition; Angers, Lachèze, 1869, in-18 de 124 p.

Quelques-unes de ces légendes sont empruntées aux environs de Domfront et au département de l'Orne ; malheureusement, elles sont presque toutes apocryphes, quoique l'auteur eût tout ce qu'il fallait pour leur donner un caractère plus historique.

La première édition avait paru dans plusieurs journaux, notamment dans le *Publicateur*, de Domfront.

Esprits et Fantômes. Recueil de légendes normandes par divers auteurs. Domfront, Liard, 1879, in-12.

Recueil de légendes ayant chacune une pagination particulière et extraites du *Publicateur*, journal qui se publiait à Domfront ; Préface de 2 p. par l'imprimeur.

La plupart de ces légendes sont de M. Hippolyte Sauvage.

Volume très rare.

En voici la composition :

La fosse au dragon et la Fosse-Terrière (Domfront), par Auguste Auber[1]. — *Le château du diable* (Domfront), par Charles Le Breton. — *La croix de la Mégraire* (Saint-Bômer), par F. Liard. — *Les déceptions d'un pendu*, par Auguste Auber. — *La fée au capuchon rouge* (Villedieu-les-Bailleul), vers, par le Mis Eugène de Lonlay. — *Le rocher maudit* (Bagnoles), par François Boyer. — *Le château de Messei*, par Auguste Auber. — *La légende du bois de Flers*, par le Cte H. de la Ferrière. — *La nuit des morts*, par Auguste Auber. — *Le*

[1] Pseudonyme, croyons-nous, de M. Hipp. Sauvage.

trésor du château de la Lande-Patry, par Auguste Auber. — *La croix Collier* (Athis), par Auguste Auber. — *Le Pré-Salé* (Almenêches), vers, par le Mis Eugène de Lonlay. — *Le chêne aux fées et les monuments druidiques* (Passais), par Auguste Auber. — *La table au diable et le Mont-Mirel* (Athis), par Auguste Auber. — *Légende des eaux de Bagnoles* (le seigneur d'Ecajeul), vers, par le Mis Eugène de Lonlay. — *Légende du château de Rânes : La fée de la mort*, vers, par le Mis de Lonlay. — *La cloche de Saint-Michel de Gult*, vers, par le Mis de Lonlay. — *La fée de la fontaine* (Carrouges), par F. Boyer. — *La fosse Arthour* (forêt de Mortain), par H. Sauvage. — *L'abbaye de Scissy* (Bayeux), par Victor Brunet. — *La Maison maudite*, par Charles Colleville. — *La cloche du marchand* (Argentan), vers, par le Mis de Lonlay. — *La fosse à la femme* (Ecouves). — *Le souper d'un pendu* (Vire), par Victor Brunet. — —*Le champ au chat* (Neufville), par Victor Brunet.

Légendes et récits percherons, par P. Pitard. Première série. Alençon, Ch. Thomas, 1875, in-8° de 72 p.

Légendes et récits percherons, par P. Pitard. Deuxième série. Alençon, Ch. Thomas, 1875, in-8° de 56 p.

Ces légendes avaient été publiées dans le *Courrier de l'Ouest*, journal imprimé à Alençon.

La fantaisie y joue un rôle prépondérant et presque exclusif ; elles n'offrent guère de percheron que le nom des localités qui leur servent de théâtres.

Première Série.

La Croix au Page (St-Langis). — *Le Bois de la Barbe-Blanche* (St-Langis). — *La Butte de la Motte* (Céton). — *La Rue d'enfer* (Courgeon). — *Le Portail Saint-Denis* (Mortagne). — *Le Lièvre blanc de Nonantel* (Villiers). — *Le Gué de la demoiselle* (Courgeon). — *La Sorcière de Saint-Malo* (Mortagne). — *Dame Nicole du Bois de la Pierre* (Laigle). — *La Fée au couteau d'or* (Buré). *Mathurin Fouquet* (Loisé). — *La Croix de Montretout*. — *Le Chien la Berdine* (Comblot). — *Villet-Pendu* (La Mesnière). — *Nicolas Tuyau* (Mortagne). — *La Croix Guichon* (Réveillon).

Deuxième Série.

La Fontaine de la Herse (Bellême), note par le Dr Jousset. — *N.-D. de Pitié* (Longny). — *La Butte Malbrun* (Longny). — *La Fontaine d'or* (Longny). — *L'hôtel aux Anglais* (Chapelle-Montligeon). — *La Croix Rouge* (Tourouvre). *La Charrette cassée et la Chassevendière* (St-Maurice-les-Charencey.) — *La Croix Findaise* (St-Aignan-sur-Erre). — *Les Croix de saint Marc et de saint Louis* (Verrières). — *Le Crâne de Virlouvet* (La Mesnière).

La Légende de Marie Anson. Discours prononcé par M. L. de la Sicotière, sénateur, président de la *Société historique et archéologique de l'Orne*, dans sa séance annuelle du 26 octobre 1882 ; S. L. N. D. (Alençon, Renaut de Broise 1882), in-8° de 38 p.

L'auteur y donne quelques indications sur les légendes ayant cours dans le département de l'Orne. Il s'attache à établir l'origine alençonnaise de la fameuse légende de *Marie Anson* ou *la Dame du Parc*.

Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, t. I, p. 231.

Esquisses du Bocage normand. — Précis historique, Races, Mœurs et Coutumes, Patois, Proverbes et Dictons, etc., *Agriculture, Commerce et Industries; Logements, Nourriture, Costumes, Traditions, Légendes religieuses; Monuments mégalithiques*, etc.; *Légende de la reine Mathilde*, Par Jules Lecœur. Condé-sur-Noireau, Morel, 1883, in-8°, fig.

Nouvelles Esquisses du Bocage normand. — Mœurs et Coutumes, Cérémonies traditionnelles de la Moisson, le Cidre, le Sarrasin, le Mariage, les Louées de la Saint-Clair, l'Assemblée, Taupes et Mulots, Carnaval, le Dimanche des Rameaux, les Chanteurs de la Résurrection, le Taupier, le Mendiant, le Pâtour, Pratiques superstitieuses, Sorciers et Guérisseurs, Revenants, Fées, Lutins, etc., *Pèlerinages, Fontaines consacrées, Légendes religieuses et historiques*, par Jules Lecœur. Condé-sur-Noireau, Morel, 1887, 1 vol. in-8°, figures[1].

Jules Lecœur est le pseudonyme de M. Jules Tirard, de Condé-sur-Noireau.

Son ouvrage, fruit de longues et consciencieuses observations faites sur le vif, est très curieux et très intéressant.

Le Bocage qu'il décrit « renferme dans ses limites l'arrondissement de Vire tout entier et s'étend plus ou moins sur ceux de Bayeux, de Saint-Lô, de Coutances, d'Avranches, de Domfront, d'Argentan et de Falaise ». Il comprend donc une grande partie du département de l'Orne. Géologiquement, il correspond à la portion de la Basse-Normandie dont le sol est formé par les terrains primitifs et de transition, mi-caschistes, gneiss, grès, schistes et granits (T. I, p. 4).

Tinchebray et sa région au Bocage normand, par l'abbé L. V. Dumaine. Paris, Champion, 1883-1887, 3 vol. in-8°, fig.

Le chapitre XV du t. III renferme quelques notions sur les vieilles mœurs, les traditions et les fêtes populaires du pays.

Rôle des croyances populaires et des traditions dans la protection des animaux, par Louis Duval, archiviste du département de l'Orne. Alençon, imprimerie du *Courrier de l'Ouest*, 1889, in-12 de IV et 144 p.

Quelques traits, en petit nombre, concernent spécialement le département de l'Orne.

Compte rendu dans le *Bulletin historique de l'Orne*, 1889, par M. de la Sicotière; dans le *Journal de Falaise* du 20 juillet 1889, par M. Gaston Lavalley.

Météorologie populaire du pays d'Auge (environs de Vimoutiers, Orne). — *Recueil des pronostics, proverbes, dictons, préjugés des habitants de cette région, sur le temps, l'agriculture, la marche de la végétation et*

[1] Il y a des exemplaires portant sur la couverture et au frontispice le titre : *Esquisses du Bocage normand*... II.

les phénomènes qui dépendent du climat, par l'abbé Letacq. Argentan, imprimerie du *Journal de l'Orne*, 1890, 12 p. in-8°.

D'autres ouvrages qui touchent de plus loin à notre sujet n'y sont pas tout à fait étrangers et doivent être signalés aux curieux qui voudraient ne rien omettre de ce qui le concerne :

Vies des Saints du diocèse de Sèez et Histoire de leur culte, par l'abbé J.-B.-N. Blin, curé de Durcet; Laigle. Pascal Montauzé, 1878, 2 vol. in-8°.

Blason populaire de la Normandie, par A. Canel. Rouen, Le Brument, 1859, 2 vol. in-8°[1].

Reproduction, avec beaucoup d'additions, d'articles publiés dans la *Revue de Normandie.*

L'Orne archéologique et pittoresque, par M. L. de la Sicotière et Poulet-Malassis. Laigle, Beuzelin, 1844, in-fol., fig. et carte.

Parmi les poètes qui ont mis en vers quelques-unes de nos légendes ornaises, il faut nommer Le Flaguais, le marquis Eugène de Lonlay et Gustave Le Vavasseur. Nous indiquerons, à l'occasion de chacune d'elles, celles qu'ils ont ainsi traitées.

Le Flaguais, Alphonse, poète agréable et facile, était né et mourut à Caen. Il a laissé des *Œuvres poétiques complètes*. Paris, Derache, 4 vol. in-8° (1860).

Le T. IV (1860), contient *les Neustriennes* déjà éditées précédemment (Caen, 1835, in-18, et Paris, Derache, 1847, in-12). Elles renferment plusieurs pièces estimables, bien qu'un peu pâles et d'un relief trop effacé.

Le marquis Eugène de Lonlay, mort en 1886 à Argentan, où il était né en 1815, a publié, soit sous son nom véritable, soit sous les pseudonymes de Max. d'Apreval et de David Leylo, une quantité formidable de vers de toutes sortes composant toute une bibliothèque d'opuscules in-12, in-16, in-18, sous des titres qui sont rarement justifiés, même celui-ci qui n'est, heureusement, lui, qu'une réclame : *Ce que vierge ne doit lire,* — réclame aussi, le chiffre fantastique des éditions annoncées sur les frontispices. La plupart des légendes éparses dans ces volumes sont absolument apocryphes ou n'ont d'Ornais que l'indication du lieu auquel il a plu à l'auteur de les rattacher. La légende proprement dite, dans les autres, n'est guère respectée. Si, du moins, la forme, parfois gracieuse, rachetait toujours cette licence !

[1] Dans un voyage à Pont-Audemer, lors d'une inauguration de voie ferrée, on m'a parlé d'un exemplaire, avec de nombreuses additions, préparé pour une réimpression. Ne disposant que de quelques instants en raison de mes devoirs officiels, je n'ai pu examiner cet exemplaire. Canel a légué à Pont-Audemer sa maison, sa bibliothèque et ses manuscrits, tableaux et gravures (Paul Sébillot).

Voici l'indication de ceux de ces opuscules où se trouvent les légendes qui concernent notre département :

Légendes du moyen âge. Paris, Dentu, 1872, in-12.

Légendes normandes. Paris, Dentu, 1872, in-12, fig.

Légendes merveilleuses. Paris, Dentu, 1872, in-12.

Argentan, son histoire et ses légendes. Paris, Dentu, 1873, in-12, fig.

Légendes historiques. Paris, Dentu, 1875, in-12.

Légendes infernales. Paris, Lévy, 1873, in-18.

De la collection : *Ce que Vierge ne doit lire* :

Légendes fantastiques, édition princeps elzévir ornée de vignettes et fleurons. Paris, Dentu, 1874, in-12.

Aux ballades et légendes de Gustave Le Vavasseur, lui aussi natif d'Argentan, on peut, au contraire, reprocher d'être trop peu nombreuses. Elles sont d'une richesse de couleur et d'une habileté de forme remarquables. Elles tiennent un rang distingué dans l'œuvre de l'auteur :

Poésies complètes, édition entièrement revue et corrigée. Paris, Lemerre, 1888-1889, 4 vol. in-8°.

Dans les *Chansons populaires des provinces de France* — notices par CHAMPFLEURY, accompagnement de piano par WEKERLIN (Paris, Lécrivain, 1860, gr. in-8°) — il n'y a rien, ni comme texte, ni comme citation, de spécial à l'Orne.

Rien non plus dans les *Contes des provinces de France* par Paul SÉBILLOT (Paris, Cerf, 1884, in-12), ni dans la *Légende de Normandie* par Aristide Fremine (Paris, Lemerre, 1886, in-12).

Une série d'articles sur la *Bibliothèque bleue*, où la légende devait trouver une large place, avait été commencée par Paul Delasalle dans la *Revue du Calvados*, t. I. Caën, 1840 : elle est restée inachevée.

(*A suivre*).

L. DE LA SICOTIÈRE.



LES ESPADONIERS DE SALBERTRAND

Le Piémont est peu riche en traditions populaires ; on trouve néanmoins dans tout le district de Suze une très curieuse, mais non très ancienne coutume, qui était encore en usage ces temps derniers dans quelques paroisses, mais qui est en train de disparaître de celles-là comme elles ont disparu des autres. Quoi qu'il en soit, nous parlerons au présent.

Aux fêtes religieuses, toujours observées avec un si grand zèle dans ces pays de montagne, les processions sont précédées par des paysans habillés en soldats romains, ou à peu près. Ils sont armés d'une très longue épée plate, qui se manie à deux mains, et marchent en simulant des duels ou en se renvoyant réciproquement leurs espadons, qu'ils jettent en l'air et saisissent par la poignée avec beaucoup d'adresse, d'un double geste bien cadencé ; puis, de temps en temps, ils font le moulinet pour écarter la foule et faire place à la procession. Cette espèce de danse s'exécute au son de la musique On désigne les manieurs d'épée sous le nom de *spadonieri* ou *espadoniers*.

L'espadonage est, parait-il, un vestige des tragédies religieuses qui furent jouées à Salbertrand en 1637 et 1725, ensuite à Giagliosse en 1731. La décollation de saint Jean-Baptiste était un spectacle aussi intéressant, j'imagine, qu'eût pu l'être une pièce de feu Viennet : car c'est surtout de ce beau drame biblique dont les anciens du pays ont ouï parler dans leur enfance. Ce sont les espadoniers de Salbertrand qui auraient instruit dans leur art ceux des paroisses ou communes voisines : ils escortaient, cela se devine, l'acteur chargé de décapiter le saint.

Avant la date précitée, aucune trace de cet usage dans toute la contrée, où l'on conserve pourtant la tradition vulgaire d'Hercule passant à Suze pour pénétrer dans les Gaules, mêmement celle d'Annibal faisant son entrée en Italie sous l'arc de triomphe élevé dans cette ancienne colonie romaine à la gloire de César-Auguste (V. *Guide du voyageur en Savoie et en Piémont*, par Richard, d'après Bertolotti). Il est vrai que, comme espadonier, Hercule eût rendu des points à tous ceux de Salbertrand, et aussi à Annibal.

EMILE MAISON.

GARGANTUA[1]

IX

Légende viroise[2].

Comme sur la rive un navire,
Un soir près de noirs peupliers,
Dormait, sur le bord de la Vire,
Un homme haut de mille pieds.
Sa bouche lançait une bise
Qui courbait les frêles roseaux,
Et son épaisse barbe grise
Interrompait le cours des eaux.
Je dois, en entrant en matière,
Dire que l'étrange inconnu,
Dont le grand corps était tout nu,
Avait posé sur la rivière
Un bras faisant une barrière,
Un pont de façon singulière,
Comme personne n'en a vu.
Or, c'était le soir de la fête
De l'heureux élu saint Crépin :
Deux savetiers gorgés de vin
Cherchaient à tâtons leur chemin,
Ayant un peu perdu la tête.
Vers la machine ou vers ce pont
Le couple en trébuchant arrive.

[1] Cf. le t. I, p. 198 ; le t. II, p. 175, 186 ; le t. III, p. 422 ; le t. IV, p. 479 ; le t. VI, p. 384 et le t. VII, p. 83.

[2] Cette légende, que nous ne connaissons que sous cette forme, n'est pas la seule qui transforme en pont improvisé un des membres de Gargantua : un conte en vers publié à la fin du siècle dernier dans un recueil intitulé, *Amusements, gayetés et frivolités poétiques*, par un bon Picard (La Place), — Londres, 1783, in-8° — est intitulé : « Le Pont de Gargantua. » Il est d'une nature trop phallique pour qu'il soit possible de le reproduire ici ; je renvoie au recueil cité ceux qui voudraient connaître ce singulier précurseur du pont sur la Manche.

P. S.

— Passons, dit l'un, à l'autre rive,
Notre trajet sera moins long.
— Compère, je ne suis point ivre,
Ni fou : cet arbre est trop glissant.
Pour un sac d'or aucun passant
Là-dessus ne voudrait te suivre.
— Ce n'est pas un arbre, capon !
C'est, mon cher, un très joli pont
Sur lequel on est à son aise,
Dit Thomas à son ami Blaise.
Blaise en tremblant suivit Thomas,
Comme s'il marchait au trépas ;
Mais son compagnon intrépide
Lui dit : « Sur ce pont que crains-tu ?
Son bois est dur et bien solide. »
Pour le prouver, d'un fer pointu
Il perce le bois prétendu.
La machine aussitôt se lève,
Ainsi qu'un pont-levis,
Et dans les airs enlève
Notre paire d'amis.
En même temps une voix effroyable
S'écrie : « Aye ! aye ! holà !
Quel animal me pique-là ? »
Blaise dans l'eau tomba,
En disant d'un ton lamentable :
« Adieu, Thomas ! Adieu ! Je te l'avais bien dit
Qu'il nous viendrait malheur sur cet... arbre maudit ! »
Thomas suivit Blaise dans la rivière,
Qui devenait leur cimetière,
Si l'énorme géant, n'ayant pris pitié d'eux,
Ne les eût retirés de la Vire tous deux.
Or, lecteurs, ce colosse aux petits secourable,
Qui fut fort sans être cruel,
C'était Gargantua, le héros redoutable,
Le père de Pantagruel.

CLOVIS TISSERAND.

(*Les Abeilles septentrionales et méridionales*, *15 janvier 1892*.)

PETITES LÉGENDES CHRÉTIENNES[1]

Poitou

Dans son importante étude sur le Mythe de la Mère Lusine (Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres 1882, page 173), le octeur Léo Desaivre cite la légende suivante, extraite des *Veillées allemandes* de Grimm, traduction L'Héritier de l'Ain, t. 1, p. 543-4 :

« Près de Matten, village presque situé à l'entrée du Fermesthal, en Suisse, il y a un énorme bâtiment de pierre tout en ruines. Voici ce que rapporte la tradition à son sujet :

« Anciennement, la commune voulut faire bâtir une église en l'honneur de saint Etienne, et l'on jeta les yeux sur l'endroit où sont aujourd'hui les murailles, mais, chaque nuit, au grand effroi de tout le monde, ce que les vaillants habitants de la vallée avaient fait pendant le jour était détruit. Alors la commune résolut de mettre, au milieu des prières, sur une paire de bœufs attelés au joug les instruments qui devaient servir à la construction de l'église, de regarder le lieu où ils s'arrêteraient comme marqué par le doigt de Dieu même et d'y bâtir l'église. Les deux animaux passèrent la rivière et s'arrêtèrent sur l'autre bord, à l'endroit où est maintenant l'église Saint-Etienne. »

Deux légendes ayant une certaine analogie se racontent dans le département des Deux-Sèvres : l'une a trait à la précieuse relique conservée dans l'église de Faye-l'Abbesse, arrondissement de Bressuire ; l'autre à l'invention et à la translation des restes de saint Romain dans l'église de Villiers-en-Bois, arrondissement de Melle.

III

L'autel de saint Hilaire

L'église de Faye-l'Abbesse, au doyenné de Bressuire, possède une relique qui attire chaque année dans cette localité un grand nombre

[1] Cf. le t. vii. p. 154, 190.

de pèlerins. C'est un morceau de porphyre qui, selon la tradition populaire, a la propriété de faire disparaître par son seul contact les goîtres et en général toutes les tumeurs. On raconte que ce morceau de porphyre ne serait autre que l'autel portatif de saint Hilaire, celui-là même dont se servait le savant docteur dans ses courses apostoliques.

Conservé pieusement pendant de longs siècles, d'abord dans la chapelle de Saint-Symphorien, aux Crânières, puis dans l'église paroissiale elle-même de Faye-l'Abbesse, il disparut à une époque qu'il n'est pas possible de préciser.

Les habitants du pays ayant perdu sa trace, le ciel vint à leur secours, et voici la légende qui consacre l'invention de ce précieux monument archéologique.

— Un fermier de cette commune avait acheté à une foire de Bressuire deux bœufs qu'il avait intention de soigner d'une manière toute particulière. Rien ne devait être négligé pour en faire deux animaux dignes sous tous les rapports d'attirer l'attention des plus fins connaisseurs. Le meilleur champ de toute la ferme leur avait été assigné comme pacage, et chaque jour ils y étaient conduits, après avoir reçu à l'étable tous les soins hygiéniques que ne doit jamais négliger un éleveur intelligent.

Quel ne fut pas l'étonnement du fermier en constatant, au bout d'un certain temps, que l'un de ses bœufs qui mangeait toute la journée, ne s'arrêtant jamais une minute, était cependant d'une maigreur excessive, tandis que l'autre, aussitôt arrivé au champ, se dirigeait invariablement au même endroit, se tenait couché la journée, dédaignant toute nourriture et se contentant de lécher la terre, était malgré cela dans le meilleur état d'embonpoint. Un semblable prodige était bien fait pour frapper l'imagination de notre campagnard, qui, croyant avoir affaire à quelque sorcellerie, s'empressa d'aller consulter le curé de la paroisse.

Le curé se rendit immédiatement sur les lieux et ne tarda pas à reconnaître qu'il y avait là en effet quelque chose de surnaturel. Il ordonna de pratiquer en cet endroit une fouille qui amena la découverte du morceau de porphyre.

Reconnu aussitôt pour être l'autel portatif de saint Hilaire, que l'on cherchait en vain depuis longtemps, il fut transporté en grande pompe à l'église, où il n'a cessé depuis d'être l'objet de la plus grande vénération tant pour le souvenir qu'il rappelle que pour les miracles qu'il n'a, dit-on, cessé d'opérer.

La tradition, qui désigne ce morceau de porphyre comme étant l'autel portatif de saint Hilaire, n'a rien d'invraisemblable.

IV

Les Bœufs et le Sarcophage de Saint-Romain

Villiers-en-Bois est une toute petite commune du canton de Brioux, située au milieu de la grande et magnifique forêt de Chizé, sur les confins des anciennes provinces du Poitou et de la Saintonge.

Avant la Révolution, il existait dans cette commune un prieuré que l'on trouve mentionné dans le Pouillé du diocèse de Poitiers, connu sous le nom de Grand-Gauthier. L'église qui avait pour présentateur l'abbé de Saint-Séverin est placée sous le vocable de saint Romain, dont la fête se célèbre le 8 novembre.

Les habitants vous diront, non sans une certaine fierté, qu'ils ont le privilège de posséder dans leur église les reliques de leur saint patron ; et voici d'après la tradition comment aurait eu lieu l'invention et la translation desdites reliques.

A une époque que l'on ne saurait préciser, des ouvriers occupés à divers travaux de terrassement dans la forêt de Chisé et à la limite des deux paroisses de Villiers-en-Bois et de la Charrière rencontrèrent, à une profondeur d'environ 1m,30, un sarcophage en pierre paraissant remonter à la plus haute antiquité. L'ayant ouvert ils furent extrêmement étonnés de voir que le corps était encore intact, que, malgré les années, il n'avait point été souillé par la putréfaction, et à ce signe ils reconnurent un bienheureux.

La nouvelle de cette découverte s'étant immédiatement répandue attira dans ce lieu un grand nombre de personnes des deux paroisses. A n'en pas douter, c'était bien le corps d'un saint que contenait le sarcophage ; mais de ces deux paroisses laquelle serait assez heureuse pour avoir le privilège de posséder les précieuses reliques.

Après bien des discussions de part et d'autre, il fut décidé que le corps du saint serait transporté à la Charrière pour y être inhumé dans l'église ?

Il ne s'agissait donc plus que d'assurer les moyens de transport. Un fermier du voisinage ayant offert ses bœufs et sa charrette, le sarcophage y fut aussitôt déposé. Mais, ô surprise ! au moment du départ, les bœufs refusèrent obstinément d'avancer. Le fermier envoya alors chercher une seconde paire de bœufs qu'il attela devant les autres, mais ses efforts furent vains : il ne put arriver à faire seulement remuer le véhicule. Les habitants de la Charrière étaient dans la consternation.

Pendant que tout cela se passait, arrive un pauvre charbonnier, monté dans une petite charrette traînée par un âne. Il s'informe de ce qui se passe, on lui raconte l'incident.

« Malheureux, s'écrie le vieux charbonnier, ne voyez-vous pas là le doigt de Dieu ! Assurément ce ne peut être la charge de ce sarcophage qui empêche les bœufs de marcher : c'est que Dieu ne veut pas que le corps soit transporté à la Charrière. Vous êtes en présence des restes de saint Romain, patron de l'église de Villiers-en-Bois : il n'y a pas de doute possible, c'est là qu'ils doivent être déposés.

« Comme preuve de ce que j'avance, descendez le sarcophage, placez-le dans ma charrette, et vous verrez que mon âne qui est loin de posséder la force de vos quatre bœufs n'éprouvera cependant aucune difficulté. »

On s'empressa de suivre l'avis du charbonnier : le sarcophage fut placé dans la petite charrette, et l'âne prit aussitôt le chemin de Villiers-en-Bois. Il ne s'arrêta que lorsqu'il fut arrivé à la porte de l'église.

Et voilà comment cette petite paroisse se trouve, dit-on, avoir l'heureux privilège de posséder les reliques de saint Romain, son bienheureux patron.

On s'explique difficilement que saint Romain, qui fut martyrisé à Antioche sous Dioclétien en l'année 303, ait pu être inhumé dans la forêt de Chizé. C'est pourquoi nous laissons à plus compétents que nous le soin de rechercher l'origine de cette légende.

R. M. Lacuve.

LES OUTILS TRADITIONNELS[1]

II

La Botte

Les charpentiers ont l'habitude de se faire un sac à outils avec une botte dont le pied est enlevé et remplacé par une rondelle de cuir ou de bois qui forme le fond.

Louis Morin

[1] Cf. t. VII. p. 180.

LES EMPREINTES MERVEILLEUSES[1]

VI

L'Ombre d'Ali

Dans le Kichlaq d'Aravan, pays du Ferghanah, qui fait aujourd'hui partie du Turkestan russe, se trouve un rocher, « sur une des faces duquel on distingue quelque chose qui ressemble à la représentation en miniature, environ deux pieds de haut, d'un cavalier. La tradition raconte « qu'Ali passant un jour en ce lieu, son ombre tomba sur le rocher et s'y imprima[2]. »

VII

Les empreintes de Jésus-Christ

a). — *Au Jardin des Oliviers.*

Theodosius, qui vivait vers 530, rapporte que Jésus, lors de la veillée du Jardin des Oliviers, posa ses épaules sur une pierre, où elles apparaissaient encore de son temps comme empreintes dans une cire molle, ce qui fit donner à cet endroit le nom grec d'*icona* (*ikôn*, image)[3].

Plus tard, les pèlerins n'y virent plus que l'empreinte des doigts de Jésus-Christ, comme le mentionnent l'auteur des *Pelerinaiges pour aller en Jherusalem*, vers 1231[4], et celui des *Pelerinaiges et Pardouns de Acre*, vers 1280[5].

[1] Suite, voir t. VII p. 427, 499.

[2] Nalivkine, *Histoire du Khokat de Khokand,* trad. Dozon. Paris, 1889, grand in-8°, ch. I, p. 14.

[3] *De terra sancta*, ch. XXX, ap. T. Tobler, *Itinera et Descriptiones Terræ Sanctæ linguâ latinâ sæc.* IV-XI *exaratæ* t. I. Genève, 1877, in-8° p. 66.

[4] Michel and et Raynaud, *Itinéraires à Jérusalem et Descriptions de la Terre-Sainte, rédigés en français aux XI, XII et XIII[e] siècles.* Genève, 1882, in-8° p. 97.

[5] *Ibid.*, § 4, p. 232.

b). — *Le mont de l'Ascension.*

Suivant Arculfe, le Christ, en montant au ciel le jour de l'Ascension, aurait laissé sur le sable la trace de ses pieds. Bien que chaque fidèle, en visitant les lieux saints, emportât un peu de ce sable, l'empreinte merveilleuse se conservait intacte par un miracle constant[1]. Ces détails sont confirmés par Béda le Vénérable[2]. Mais cette tradition subit une modification. Au moyen âge, ce n'est plus sur du sable, mais sur une pierre, que Jésus aurait laissé l'empreinte de son pied, d'après l'auteur des *Pelerinaiges pour aller en Jherusalem*[3], et celui des *Pelerinaiges et Pardouns de Acre*[4]. Celui des *Chemins et Pelerinaiges de la Terre-Sainte*, antérieur à 1265, ajoute que c'est le pied gauche dont on voit la trace. De nos jours elle est complètement effacée. « Nous voici sur le mont de l'Ascension, où l'on montre dans une mosquée l'empreinte des pieds du Sauveur lorsqu'il s'enleva vers le ciel. Je n'ai pu reconnaitre dans cette trace la forme d'un pied[5]. »

c). — *Près de Nazareth.*

« A deux milles de Nazareth, montasmes une montaigne et venismes au lieu que l'on appelle le Sanc N. S. Et fut le lieu dont li Juifs vouloient N. S. Jhesucrist getter a val, pour ce qu'il leur commença a precher et montrer leur sauvement. Là veismes les enseignes des pas et la forme du piés Jhesucrist en la roche empreinte. Et tout aussi comme il s'en aloit et disoient les gens du paix (lisez païs) que pour certain avec que ce estoient les pas N. S.[6] » Ernoul qui rappelle cette légende avec d'autres détails ne parle pas de la prétendue empreinte vue par Ricold[7].

L'empreinte d'Elie.

Près d'un couvent grec consacré à Elie, sur la route de Jérusalem à Jaffa, on montre « sur un rocher » un creux informe, objet de véné-

[1] *De locis sanctis*, l. 1, ch. XXIII, op. Tobler, *Itinera*, p. 162-163.

[2] *De locis sanctis*, ch. VII, ap. Tobler, *Itinera*, p. 222.

[3] Michelant et Raynaud, *Itinéraires*, p. 97.

[4] § IV, *ibid.*, p. 232.

[5] *Voyages en Palestine*, I. *Quinze jours à Jérusalem*, par Bida, § 13: *Tour du Monde*, t. I, 1860, n° 25, p. 287 ; n° 26, p. 408.

[6] *Relation* de Ricold de Monte-Croce, ap. L. de Backer, *L'Extrême-Orient au moyen âge*. Paris, 1877, in-8° p. 261.

[7] *Fragments relatifs à la Galilée*, ap. Michelant et Raynaud, *Itinéraires*, p. 61.

ration pour les pèlerins schismatiques : c'est l'empreinte laissée par le prophète Elie qui s'endormit un jour sur cette pierre[1].

VIII

Le turban de Mohammed.

Lorsque le prophète Mohammed monta au ciel, dans la nuit du *Mi'râdj*, il fit sa prière dans l'église de Jérusalem qui avait été le Temple de Salomon et qui devint plus tard le Haram Echérif, le plus illustre sanctuaire des Musulmans après la Ka'abah. Sa ferveur fut telle qu'il laissa sur la muraille l'empreinte que l'on montre encore aujourd'hui[2].

IX

Les doigts de Gabriel et le pied d'Hénok.

Quand le prophète eut achevé sa prière sur le rocher qui portait déjà l'empreinte du pied du patriarche Hénok, le bloc voulut suivre Mohammed qu'emportait Boraq, la jument ailée à tête humaine, mais Gabriel l'arrêta de la main, et l'on voit encore aujourd'hui cinq trous représentant les cinq doigts de l'archange[3].

X

Le pied de S. Remaclus à Spa.

On voit, près de la source de Groesbeck à Spa, l'empreinte d'un pied dans le sol. Les femmes stériles font une neuvaine à l'église en l'honneur de S. Remaclus, boivent chaque jour un verre d'eau de la source mentionnée et mettent un de leurs pieds dans l'empreinte merveilleuse. Celle-ci fut produite pour punir S. Remaclus de s'être endormi un jour au lieu de prier. Mais Dieu touché de sa pénitence et de son repentir attacha à l'empreinte qui devait être un signe de blâme une propriété qui l'a rendue célèbre encore aujourd'hui en Belgique[4].

[1] *Voyages en Palestine*, II. *Excursions en Terre-Sainte*, § IX : *Tour du Monde*, t. I, 1860, n° 26, p. 408.

[2] Cf. Gérardy Saintine, *Trois ans en Judée*, extrait dans les *Voyages en Palestine*, II. *Excursions en Terre-Sainte*, § IV : *Tour du Monde*, t. I, 1860, n° 26, p. 408

[3] *Ibid.*, p. 402.

[4] Wolf, *Niederlændische Sagen*, Leipzig, 1843, in-8°, 1re partie § 143, p. 227.

XI

La Rosstrappe.

D'après une légende du Harz, une princesse du nom de Hildegarde, qui habitait un château près de la Bode, s'étant approchée à cheval de l'antre d'un géant, celui-ci se mit à sa poursuite. Dans sa fuite, le cheval franchit d'un bond la vallée, mais ses deux pieds de devant touchèrent seuls un rocher de l'autre côté, et entraîné par son poids, il roula avec sa maîtresse dans le gouffre de Créfal, excavation de la Bode. Mais il laissa sur la pierre l'empreinte d'un de ses pieds, qui a donné son nom à cet endroit et que l'on montre encore aujourd'hui. Quant à la princesse, elle est toujours vivante au fond de l'abime[1].

XII

Le pied du cheval de S. Capraz.

On montrait jusque dans le milieu de ce siècle l'empreinte laissée dans un rocher au milieu d'une rivière, près du village de Mont-Saint-Père, par le pied du cheval de S. Capraz, lorsque le saint s'y précipita, poursuivi de toutes parts par les païens et arrivé à la pointe de la chaine de collines qui entourent du côté du nord la vallée de la Marne[2].

XIII

L'empreinte de Kombau.

On voyait à Kombau, dans le royaume de Siam, l'empreinte d'un animal inconnu sur une pierre de granit. Le voyageur H. Mouhot l'ayant détachée, les Siamois déclarèrent qu'ils ne pourraient plus travailler et seraient toujours pauvres, les génies de la montagne étant irrités de ce sacrilège. Quelques Chinois des environs prétendaient que sous ce bloc devait être enfoui un trésor et que le granit avait des propriétés médicinales: aussi avalaient-ils dans de l'eau, à jeûn, la poussière qu'ils pouvaient en détacher en le râclant par dessous[3].

[1] *Voyages dans le Harz*, II. Strosbant, *Promenades dans le Harz;* § 5 : *Tour du Monde*, t. VIII, 1863, nº 187, p. 67.

[2] Cf. Wolf, *Niederlændische Sagen*, 1re partie, § 144, p. 227-228.

[3] Mouhot, *Voyage dans les royaumes de Siam, de Cambodge et de Laos*, ch. X, *Tour du Monde*, t. VIII, 1863, nº 199, p. 263-264.

XIV

Le sabot de Bayard.

Le fameux cheval des quatre fils Aymon, Bayard, a laissé à divers endroits de Belgique l'empreinte de son sabot. On la voit au village de Couillet, près de Charleroi[1], et aussi près de Liège[2].

XV

Le pied de Jésus à Iesghin.

Une légende abyssinienne raconte que tout le pays d'Ethiopie était autrefois couvert par les eaux. « Un jour le Christ parcourant la terre s'y arrêta, et, chagrin de voir un lieu où aucun temple n'apparaissait pour glorifier son nom, il fit sortir des eaux une montagne au lieu même où il s'était arrêté, et laissa en partant l'empreinte de son pied sur le rocher. On y bâtit, en souvenir du miracle, l'église de Iesghin aujourd'hui détruite. Puis, peu à peu, les eaux se retirèrent, et on fonda Aksum (Akxoum), au fond de la plaine[3].

XVI

La sandale de la religieuse.

Sur le chemin de Mellrichstadt, en Franconie, près du village de Wechterswinkel, où existait autrefois un couvent, on montre, sur le mur extérieur d'enceinte, l'empreinte d'une sandale. Une religieuse, ayant été accusée à tort d'avoir violé son vœu de chasteté, frappa si violemment la pierre de son pied que l'empreinte de sa chaussure y demeura gravée en signe de son innocence[4].

[1] *Itinéraire* de l'abbé de Feller, I, 254, et de Reiffenberg, *Chronique de Philippe Mouskes*, II, introduction, p. 206, cités par Wolf, *Niederlændische Sagen*, 1re partie, § 72, p. 109.

[2] Wolf. *op. laud.* § 71, p. 107.

[3] G. Lejean, *Voyage en Abyssinie*, § XXXII, *Tour du Monde*, t. XV, 1867, n° 388, p. 369.

[4] Cf. Bechstein, *Die Sagen des Rhœngebirgesund Grabfeldes*, Wurzburg, 1842, in-12. § 162, p. 308.

XVII

Les deux pieds au Puy.

Avant la Révolution, on montrait sur une corniche à pic au-dessus de la plaine et près d'une chapelle vouée à saint Michel, qui existe encore aujourd'hui, l'empreinte de deux pieds. C'étaient ceux d'une jeune fille du Puy qui, en butte aux médisances de ses voisins, s'était précipitée de là dans la plaine, à 300 pieds au dessous. Elle recommença avec succès, grâce à la protection de saint Michel, mais l'orgueil l'ayant poussée à une troisième tentative, elle fut abandonnée par son protecteur et périt misérablement[1].

XVIII

L'arche de Noé.

Dans les environs de Tchemkend, ville du Turkestan russe, on voit un pic appelé Qazbek qui joue dans les traditions locales le rôle de notre Ararat : les indigènes prétendent qu'on y trouve l'empreinte de l'arche de Noé[2].

La même tradition existe encore appliquée à des blocs de granit près de Saales, en Alsace-Lorraine.

René Basset.

[1] *Mémoires de la Société archéologique du Midi*, t. I, p. 239, cités ainsi que la relation manuscrite de l'Italien Medicis (XVIe siècle) par F. de Lanoye, *Voyage aux volcans de la France centrale*, § XV, *Tour du Monde*, t. XIV, 1866, n° 358 p. 299.

[2] Khorochkine, *Itinéraires de l'Asie centrale et l'Extrême-Orient*, t. VII, 1re série des *Publications de l'Ecole des Langues orientales vivantes*. Paris, 1878, in-8°, p. 178.



COUTUMES DE MARIAGE

XII

Comment on mariait a Paris en l'année 1497

Le prêtre, en aube, étole et manipule commence par bénir, à la porte de l'église où les époux se tiennent, l'anneau qui est *d'argent* et posé sur un plat.

Après cette bénédiction solennelle, le prêtre asperge d'eau bénite les futurs époux, les encense, puis, s'adressant aux assistants, il dit :

« Bonnes gens, nous avons fait les bans trois fois de ces deux gens (les époux) et encore les faisons-nous ; que s'il y a aucun ou aucune qui sache empêchement par quoi l'un ne puisse avoir l'autre par la voie du mariage, si le dys (*sic*). »

Les assistants répondent :

« Nous n'y savons que bien. »

Le prêtre prend alors la main droite de l'épouse, la met dans la main droite de l'époux, et leur dit en les nommant :

« Vous, Marie, et vous, Jehan, vous promettez, fiancez et jurez lung à l'autre, à garder la foy et la loyauté de mariage, et garder lung à l'autre sain et malade à tous les jours de votre vie : si comme Dieu l'a établi, l'Escripture témoigne et sainte Eglise le garde. »

Alors le prêtre donne l'anneau à l'époux, et celui-ci le met d'abord au *pouce* de son épouse, en disant après le prêtre ces paroles :

« Marie de cet anel te épouse et de mon corps te honore et te done
« du douaire qui a été devisé entre mes amis et les tiens : *In nomine*
« *Patris ;* deuxièmement à l'*index* en disant : *et Filii* ; troisièmement au
« doigt du milieu en disant : *et Spiritus sancti* ; et l'anneau y demeure. »
Ensuite le prêtre étendant la main sur eux dit deux oraisons.

Le prêtre alors tenant l'époux de la main droite et l'épouse de la gauche les introduit dans l'église et fait sur eux le signe de la croix, en disant : *In nomine Patris,* etc. Puis l'on célèbre la messe qui est celle de la Trinité. Après l'*Agnus Dei* le prêtre donne la paix à l'époux qui la donne ensuite à son épouse, puis le clerc la porte aux assistants.

[1] Cf. le t. II, p. 521 ; le t. III, p. 107, 456, 609 ; le t. IV, p. 48, 157, 158 ; le t. V, p. 181, 221, 710, 421, 500, 614, 621 ; le t. VI, p. 615 ; le t. VII, p. 177, 272.

Après la messe, le prêtre bénit le pain, dans lequel les époux mordent l'un après l'autre, et le vin, dont ils boivent un peu, puis le prêtre les prenant par la main les introduit dans la maison.

Une dernière cérémonie qui devait rappeler un antique usage se faisait le soir.

Les parents étant rassemblés, et les époux assis sur le lit nuptial, le prêtre fait sur eux et sur le lit une aspersion d'eau bénite, et un encensement autour du lit, pendant que l'on récite le Psaume CXXXIIII, après quoi il bénit les époux en récitant trois oraisons Ensuite il fait apporter du vin, sur lequel il dit une oraison et qu'il asperge. Ayant fait une nouvelle aspersion sur les époux, sur le lit et sur les assistants, il présente à boire à l'époux, puis à l'épouse, il boit lui-même, et les assistants après lui Enfin il leur recommande de garder entre eux sur toutes choses la paix et la délection mutuelles.

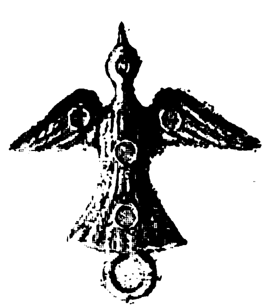
La Transfiguration que l'Église célèbre de nos jours le 6 août était en 1500 célébrée le 27 juillet, et alors le 6 août était consacré à saint Sixte, et la coutume était de célébrer la messe avec du vin fait avec des fruits nouveaux, si l'on en pouvait trouver, si non on renvoyait jusqu'au jour où l'on en pouvait avoir.

Le prêtre alors disait une oraison pour la bénédiction des fruits nouveaux sur lesquels il jetait de l'eau bénite, puis il prenait *un* ou *trois grains* et en exprimait le jus dans le calice avec le vin et l'eau selon la coutume.

L'unité et le ternaire sont considérés ici comme nombres sacrés et comme tels devant avoir une certaine puissance.

(Extrait du *Manuel des cérémonies*, selon le rite de l'Église de Paris : Notice historique, page 27. Librairie d'Adrien Leclerc rue Caette, 29, Paris, 1846).

CLÉMENT RUBBENS.



LES ESPRITS FORTS A LA CAMPAGNE[1]

III

Champagne

Parodie du Memento homo *du Jour des Cendres :*

Mementomo qu't'as mangé du rôt,
Et qu'tu n'en mangeras pas de sitôt.

(Alphonse Baudouin, *Glossaire du patois de la forêt de Clairvaux*).

Parodie d'une prose religieuse :

Le loup. — Poule, poule, descendras-tu ?
La poule. — Non, je n'descendrai pas, car tu me croquerais.
Le loup. — Tu sais bien qu'on n'mange pas d'la viande le vendredi.
La poule le crut, et descendit,
Et le loup la croquit.

Variante de Haute-Bretagne dans la *R. T. P.*, 1892, p. 296, Paul Sébillot.)

Parodie de la procession des Rameaux :

Les enfants, un luïa (rameau vert) à la main, chantent le couplet suivant :

Alleluia
Les choux sont gras,
Quand ils seront cuits, on les mangera,
Alleluia.

Dans la forêt de Clairvaux (A. Baudouin, *Glossaire*), ils disent :

Alleluia
Nos choux sont gras,
Nos *panées* (pans de chemise) n'le sont pas.

[1] Cf. le t. vii. p. 293.

Parodie de la cérémonie d'entrée à l'église, le même jour :

Attollite portas
Ouvre ta porte ou j'la casse !

Ce que disent les cloches dans le glas funèbre :

1. Ton corps est mort,
Ton âme s'en va.

2. Ton corps est mort,
Ton âme y est pas.

3. Grégoire est mort ;
Il a bien tort.
Dans son caveau
Reste un tonneau.
Il a pris fin
Avant son vin.

Parodie du signe de la croix :

Au nom du père,
Des pommes de terre,
Des haricots
Plein mon sabot.

Parodie de l'évangile :

En ce temps-là, Jésus dit à ses disciples :
« Celui qui n'a pas de tabac n'a pas besoin de pipe. *Dominus vobiscum*.[1] »

Dominus vobiscum.
Si j' t'attrape, j' t'assomme !

LOUIS MORIN.

[1] Cette parodie est aussi connue en Bretagne et à Paris.



TRADITIONS, SUPERSTITIONS ET COUTUMES DE LA SARTHE

III

Croyances

— Quand il fait du vent le jour de Notre-Dame des Neiges (le 9 août), le blé est cher toute l'année.

— S'il tombe de l'eau le jour de Saint-Calais (2 juillet), il en tombe quarante jours après, à moins que le jour de sainte Scolastique ne soit beau ; c'est qu'alors elle s'est battue avec saint Calais et qu'elle a eu le dessus.

— On met les ruches en deuil avec un morceau d'étoffe noire. Si on y manque, les abeilles dépérissent.

Proverbes et Dictons

— Quand il tonne en mars,
Guerre et mortalité de toutes parts.

— S'il tonne en avril,
Petit bonhomme, défonce ton baril.

— Taillez la vigne rouge en décours,
La vigne blanche en croissant.

— S'il pleut à la Saint-Médard,
Le bien diminue du tiers ou du quart.
Mais saint Barnabé
Répare le mal que saint Médard a fait.

— Après la mi-août
Adieu les beaux jours.

— Quand le genêt est en fleurs,
Le pauvre a bien des pleurs.
Quand il est en plataines (gousses),
Il a bien des peines.

— C'est doux
Comme une poule qui couve un clou.

[1] Cf. le t. v, p. 337, 563.

— Une pie tant pire,
Deux pies tant mieux.

— A la Sainte-Catherine
Le froid s'achemine
A la Saint-André,
Tout est acheminé.
— Tout fagot trouve son lien.
— A la Saint-Laurent
La noix est pleine.
A la Sainte-Madeleine
On regarde dedans.

— A la Saint-Vincent
Le vin monte sur serment.
— Allons en vendange
Pour gagner cinq sous,
Coucher sur la paille,
Amasser des poux.
Allons en vendange
Pour gagner cinq sous.

Randonnées, Formulettes et Jeux.

Le Sourd.

— Bonhomme, bonhomme !
— Monsieur, ce sont des pommes.
— Montre-moi le chemin de la Touraine.
— Monsieur, j'en ai cinq douzaines.
— Ah ! bonhomme, je crois que t'es fou !
— Monsieur, je les vends cinq sous.
— Bonhomme, bonhomme, si je vas à toi, je te batterai
— Monsieur, si je ne les vends pas toutes, je les remporterai.

Le jardin de ma tante.

Dans le jardin de ma tante il y a quatre carrés :

Dans le premier il y a une rose.
— Je t'embrasserais bien, mais je n'ose.
Dans le second il y a un melon.
— Les filles n'embrassent pas les garçons.

Dans le troisième il y a du mil.
— Les garçons n'embrassent pas les filles.
Dans le quatrième il y a une fraise.
— Embrassons-nous tout à notre aise.

Ma cousine Marie Mâchée.

Pour réciter cette randonnée on se met quelque chose dans la bouche qui fait « mahoner ».

— Bonjour, ma cousine Marie Mâchée. — Bonjour, mon cousin. — Je viens vous perguier des noces. — Vous êtes ben honnête, mon cousin. — Et voûte mari oussi. — Merci, mon cousin ; mais c'est que j'on oussi ma gorinne (truie) que je ne peux laisser à la maison. — Eh ben, ma cousine, je perguions aussi voûte gorinne. — Alors, mon cousin, j'irons tertous aux noces.

Quand le cousin fut parti, la Marie Mâchée se mit à dire : « Dis donc, dis, mon homme, je veux que ma gorinne soit brave pour aller aux noces ; j'y mettrai mon tabélier de grous rouge, mon bieau bonnet, et mon anneau de mariage au bout de la queue. »

Ce qui fut dit fut fait, et le bonhomme et la bonne femme s'en donnèrent à cœur joie ; mais, quand il s'agit de partir, plus de gorinne ! Grand émoi ! Enfin le cousin finit par avouer qu'il l'a fait tuer et qu'on l'a mangée au repas de noces ! Colère de ma cousine Marie Mâchée, qui s'en retourne bien chagrine.

Ma Jeanne[1].

— Bonjour, Jeanne.—A vous, Jeanne.—Av'ous un homme, ma Jeanne ? — Oui, Jeanne. — Quement qui s'appelle, ma Jeanne ? — Jean. Tiens et le mien aussi, ma Jeanne : ton homme Jean, mon homme Jean, moi Jeanne, toi Jeanne, tout ça ça fait une bonne compégnie ensemble.

— Bonjour, Jeanne.— A vous, Jeanne. — Av'ous un fils, ma Jeanne ? — Oui, Jeanne. — Quement qui' s'appelle, ma Jeanne ? — Jean. — Tiens et le mien aussi, ma Jeanne : ton homme Jean, mon homme Jean, ton fils Jean, le mien Jean, tout ça ça fait une bonne compégnie ensemble.

— Bonjour, Jeanne.— A vous, Jeanne.— Av'ous une fille, ma Jeanne ? — Oui, Jeanne. — Quement qu'elle s'appelle, ma Jeanne. — Perette. — Tiens et la mienne aussi, ma Jeanne : ton homme Jean, mon homme Jean, etc.

[1] Une facétie presque semblable est populaire en Haute-Bretagne, mais elle a la forme d'un conte, plutôt que celle d'une randonnée. Cf. Sébillot : *Contes des paysans et des pêcheurs* n. XLVII.

— Bonjour, Jeanne.— A vous, Jeanne. — Av'ous une vache, ma Jeanne? — Oui, Jeanne. — Quement qu'elle s'appelle? — Lembreune — Tiens et la mienne aussi : ton homme Jean, mon homme Jean, etc.

— Bonjour Jeanne.— A vous Jeanne.— Av'ous un viau, ma Jeanne? — Oui, Jeanne. — Quement qui' s'appelle, ma Jeanne? — Lembrun.— Tiens, ma Jeanne, et le mien aussi : ton homme Jean, mon homme Jean, ton fils Jean, le mien Jean, ta fille Perette, la mienne Perette, ta vache Lambreune, la mienne Lambreune, ton viau Lambrun, mon viau Lambrun, toi Jeanne, moi Jeanne, tout ça ça fait une bonne compégnie ensemble.

Ce drame, comme on nomme cela dans le pays, se dit à 2 personnes.

Mon pré.

Mon père m'a donné un pré, c'pré est à moi, puisque mon père m'l'a donné. Dans c'pré y a un jardin, c'jardin est à moi puisque mon père m'l'a donné.

Dans c'jardin y a une haie, c'te haie est à moi, puisque mon père m'l'a donnée ; dans c'te haie y a un chêne, c'chêne est à moi, puisque mon père m'l'a donné ; dans ce chêne y a une branche, c'te branche est à moi ; puisque mon père m'l'a donnée, dans c'te branche y a un nid, c'nid est à moi, puisque mon père m'l'a donné ; dans c'nid y a une coque, c'te coque est à moi, puisque mon père m'l'a donnée ; dans c'te coque y a un p'tit, c'p'tit est à moi, puisque mon père m'l'a donné ; sur c'petit y a d'la plume, c'te plume est à moi, puisque mon père m'l'a donnée.

Plume n'est pas plume, p'tit n'est pas p'tit, coque n'est pas coque, nid n'est pas nid, branche n'est pas branche, chêne n'est pas chêne, haie n'est pas haie, jardin n'est pas jardin, pré n'est pas pré, rue n'est pas rue, la ville de Rome est vendue.

Le jeu du loup.

Il était très populaire il y a cinquante ans. Une douzaine d'enfants se mettaient à la suite les uns des autres à la queue leu leu ; l'un qui ne faisait pas partie de la bande s'accroupissait à terre devant le premier en tête, il réunissait des brindilles, ayant l'air d'allumer du feu. C'était le loup. Le chef de la bande lui demandait :

— Loulou, que fais-tu là?

— Du feu pour faire chauffer de l'eau.

— Pourquoi faire chauffer de l'eau?

— Pour laver les pieds à Madame.

— Pourquoi faire laver les pieds à Madame ?
— Pour aller à Paris.
— Pourquoi faire aller à Paris ?
— Pour acheter des petits couteaux gris.
— Pourquoi faire acheter des petits couteaux gris ?
— Pour couper le cou à nos cannets.
— Pourquoi faire couper le cou à vos cannets.
— Parce qu'ils ont mangé tous nos choux.

Alors la bande criait : « Au loup, au loup ! » Et chacun tâchait de se sauver. Le loup se relevait et celui qu'il atteignait était le loup à son tour.

Mme DESTRICHÉ.

LA LÉGENDE NAPOLÉONIENNE[1]

V



En Italie le flanc du mont San-Martino, près de Luco, du côté où il descend vers le lac, présente le soir une ressemblance frappante avec le profil de Napoléon endormi : c'est un jeu de nature à ajouter à ceux que nous avons cités t. VI, p. 386.

En 1805, la veille de l'arrivée de l'empereur à Milan, un orage bouleversa les préparatifs de fête et renversa l'arc de triomphe qui avait été élevé devant le palais royal ; les personnes superstitieuses en tirèrent de funestes présages. Pendant la captivité de Pie VII à Savone, les paysans de Lombardie prétendaient que des statues versaient des larmes, et que les mauvaises récoltes étaient un signe de la colère céleste[2].

Dans son livre Napoléon en exil, O' Meara, le chirurgien de Napoléon raconte que pendant que le *Northumberland* était à l'ancre, à la hauteur de Funchal, il s'éleva un *sirocco levante* qui fit beaucoup de ravages dans les vignes. Nous apprîmes, dit-il, que les habitants superstitieux attribuaient l'ouragan à la présence de Napoléon[3]. P. S.

[1] Cf. le t. VI, p. 25, 385, 505.

[2] Alberto S. Lumbroso. *Di alcuni tradizioni popolari sull' epoca napoleonica. Archivio per lo studio delle Trad. pop.* t. X, p. 473.

[3] *Archivio per lo studio delle Trad. pop.* t. X, p. 478.

LES RITES DE LA CONSTRUCTION[1]

X

Au Dahomey

L'Étymologie populaire du nom du Dahomey repose sur la coutume de sacrifier un être humain pour assurer la durée d'un édifice. Au XVII[e] siècle, le roi de Canna, nommé Dà (*le serpent*), ayant accueilli Tacoudonou, prince fugitif d'Allada, celui-ci se montra si avide dans ses demandes que son hôte lui dit: « Prince d'Allada, tu es un ingrat ;ton intention est de bâtir des cases jusque sur mon ventre. » Ce qui était une métaphore ne tarda pas à se réaliser. Le fugitif, ayant réuni des forces considérables, attaqua son bienfaiteur, le vainquit, le fit jeter vivant dans une fosse, et au dessus bâtit un palais auquel on donna le nom de Dahomey (*Dahomè*, ventre de Dà), qui a passé à tout le pays[2].

XI

Au Monténégro

D'après une légende, tandis que l'on construisait la tour de Cettigne, un mauvais génie venait la nuit renverser le travail fait la veille. Les ouvriers se réunirent en conseil et décidèrent que pour faire cesser le maléfice, on enterrerait vivante dans les fondations la première femme qui passerait. La victime se trouva être précisément l'épouse du chef des ouvriers qui, engagé par un serment terrible, fut obligé de travailler lui-même à l'effroyable tâche. La jeune femme ne se plaignit pas, mais elle demanda seulement qu'on laissât à la hauteur du sein une ouverture imperceptible qui lui permit d'allaiter son enfant. La forteresse, sanctifiée par un sacrifice humain, s'éleva triomphante et se rit des efforts des démons et des hommes[3].

[1] Suite, voir t. VII, p. 353.

[2] Cf. Bouche, *La côte des Esclaves et le Dahomey*, Paris, 1885, in-18 jés. ch. XIX, p. 331-332; Mattei, *Bas-Niger, Benoué, Dahomey*, Grenoble, 1890, in-8, p. 176.

[3] Lejean, *Voyage en Albanie et au Monténégro*, *Tour du Monde*, t. I, 1860, n° 6, p. 86.

XII

En Roumanie

Cette légende, très répandue dans la péninsule des Balkhans, se trouve d'une façon plus complète en Roumanie, appliquée à la construction de l'église et du monastère d'Argis. Le prince Rodolphe le Noir (Négrou-Voïda, le noir voiévode) qui régnait vers 1250 (l'église fut construite en réalité en 1518) chargea maître Manol et neuf maitres maçons de construire un monastère dans l'emplacement indiqué par un berger qui jouait des *dotnas* sur sa flûte. Comme dans la légende monténégrine, l'ouvrage fait le jour s'écroulait la nuit jusqu'à ce que maître Manol reçût en dormant le conseil de murer la première femme qui apparaîtrait à l'aurore. Il se trouva que c'était la sienne. En vain le ciel, à la prière du maître maçon, essaya d'arrêter la femme par des torrents de pluies et des ouragans, elle arriva près de l'édifice en construction, et fut murée malgré ses plaintes. Le couvent construit, Negru-Voïda, pour empêcher les architectes d'en élever un plus beau, fit briser l'échafaudage et abandonner sur la terrasse les maçons qui se construisirent des ailes avec des planchettes. Mais ils tombèrent à terre et se transformèrent en pierres Au moment de les imiter, maitre Manol entendit la plainte étouffée de sa femme : il tomba sur le sol et devint une fontaine d'eau claire et amère comme des larmes[1].

XIII

Le chateau de Henneberg

On montre, au château de Henneberg, en Franconie, une fausse fenêtre : c'est là, dit-on, que fut emmuré, pour assurer une durée éternelle à l'édifice, l'enfant d'un maçon, que son père avait vendu par avarice et qu'il mura lui-même. La victime mangeait un pain, et lorsque la dernière pierre fut posée,elle cria en pleurant : « Père, père, comme il fait sombre ! » Cette voix traversa, comme un couteau, le cœur du père dénaturé qui tomba de son échafaudage et se rompit le cou[2]. — On remarquera la similitude de la conclusion de cette légende avec celle concernant l'église d'Argis, tout élément merveilleux mis à part.

René Basset.

[1] Cf. Lancelot : *De Paris à Bucharest* § LV, *Tour du Monde,* t. xiii, 1867, p. 327 p. 218-219.

[2] Cf. Bechstein, *Die Sagen des Rhöngebirges und Grabefldes*, Wurzburg, 1842, in-12, § 155, p. 294.

CONTES DU LUXEMBOURG

I

Le grillon, le hanneton, l'araignée

Il y avait une fois un père qui donna sept cents francs à son fils pour acheter un cheval. En route, le fils rencontra une vieille sorcière qui lui demanda où il allait, bien qu'elle le sût déjà. Puis elle lui montra une boîte contenant un grillon qui jouait de la musique. Elle lui proposa de la lui vendre moyennant sept cents francs. Le fils l'acheta et retourna chez son père.

Celui-ci le gronda très fort et lui rendit trois cents francs pour acheter le cheval. Il se mit de nouveau en route, mais par un autre chemin, pour ne plus rencontrer la sorcière. Elle s'y trouva encore cependant et lui vendit pour trois cents francs une boîte contenant un hanneton.

Lorsqu'il fut de retour à la maison, son père lui donna encore quinze francs, mais pour aller acheter quinze bouteilles de vin. Il rencontra encore une fois la sorcière qui pour son argent lui vendit une boîte contenant une araignée.

Cette fois son père le battit et il abandonna la maison paternelle.

Il alla s'engager comme domestique chez un roi qui, au bout de quelque temps, lui donna l'ordre d'aller voler le cheval d'un roi ogre, son voisin.

Fort embarrassé de sa commission, il ouvrit la boîte du grillon. Celui-ci lui donna le moyen d'exécuter sa mission. Il alla, en effet, s'engager chez l'ogre comme domestique, et un jour qu'il promenait son cheval, il monta dessus, le grillon lui donna deux boulettes qui adhéraient à ses pattes et il les mit dans les oreilles du cheval. L'ogre, concevant des soupçons,

demanda son fusil pour le tuer, mais les boulettes gonflèrent dans les oreilles du cheval et celui-ci partit si vite qu'en deux minutes il déposait le cavalier à la cour du roi, son véritable maître.

Celui-ci ne fut pas encore satisfait et commanda à son valet d'aller chercher le duvet de l'ogre. Dans son embarras, il pensa à ouvrir la boîte du hanneton et celui-ci donna le moyen de se tirer d'affaire. Il se munit d'un homme de paille et pendant la nuit l'alla suspendre à la fenêtre de l'ogre en se tenant sur le toit. L'ogre effrayé se leva, prit son fusil et tirant sur l'homme coupa la corde qui le tenait suspendu. L'homme tomba et l'ogre descendit pour voir ce qui était arrivé. Pendant ce temps, le valet se laissa glisser au moyen de sa corde dans la chambre de l'ogre et enleva le duvet. En redescendant, il trouva dans l'escalier un pot de mélasse qu'il mangea et fit ses besoins dans le pot. Lorsque l'ogre, ayant reconnu sa méprise, voulut remonter, il pensa à son pot de mélasse et se dit qu'il en mangerait bien un peu. Il trempa son doigt dedans, mais lui trouva un goût amer.

Le domestique arriva au château avec le duvet, mais le roi ne fut pas encore satisfait. Il l'envoya monter la garde dans une vieille abbaye où se montraient fréquemment des revenants et où se trouvait une de ses filles qui lui avait été enlevée et qu'il ne devait jamais plus revoir[1]. Dans l'abbaye, le domestique chercha à se cacher; il souleva un grand saint qui était creux et entra dessous. A minuit, un cercueil parut avec quatre bougies allumées aux quatre coins; un fantôme s'avança, qui cria :

— Factionnaire, au poste !

Factionnaire, au poste !

Mais notre homme n'eut garde de se montrer. Le fantôme se mit alors à briser tout ce qui lui tombait sous la main. Au moment où il allait toucher au saint sous lequel notre homme était caché, une heure sonna et il disparut.

Le lendemain, le roi vint à l'abbaye et trouvant son domestique en vie, il lui ordonna de rester encore une nuit. Le soir, il se cacha sous les tombeaux qui étaient dans l'église. A minuit, le fantôme survint encore et cria :

[1] Il est probable qu'ici le jeune homme consulte l'araignée.

— Factionnaire, au poste !

Factionnaire, au poste !

L'homme ne bougea pas et le revenant se mit à briser tout. Il arriva au factionnaire, le souleva pour le broyer, mais à ce moment une heure sonna et il disparut.

Le lendemain, le roi fut bien étonné de trouver son serviteur encore vivant. Il le fit rester une troisième nuit. Cette fois, notre homme alla se cacher sous le cercueil même du fantôme. A minuit, celui-ci se lève :

— Factionnaire, au poste !

Factionnaire, au poste !

Puis il se met encore à briser tout et même son cercueil. Mais alors minuit sonne, il disparut, et en même temps se montre une dame blanche avec deux grandes dents qui lui sortaient de la bouche. Elle vint s'asseoir dans un fauteuil et cria :

— Factionnaire, avancez !

Il s'avança et elle lui dit :

— Embrasse-moi !

Il l'embrassa et une dent tomba.

— Embrasse-moi de l'autre côté.

Il fit comme elle lui avait dit et l'autre dent tomba.

Le matin, le roi fut bien étonné de trouver son valet se promenant avec une belle princesse. Il reconnut sa fille, la reconduisit à son château et là la marie à son sauveur.

Le lendemain, il demande à celui-ci qui lui avait donné le moyen d'accomplir tous ces exploits. Le prince montra les trois boîtes à son beau-père. Le roi voulut alors faire périr le grillon, le hanneton et l'araignée, mais à ce moment les trois insectes furent métamorphosés en trois belles princesses.

(Conté par A. Defrance, sabotier, à Vassogne).

II

Le méchant baron

Il y avait une fois un baron qui était fort méchant. Si on le rencontrait et qu'on ne la saluât pas comme il le voulait, ou qu'on ne répondît pas bien à ses questions ou qu'on lui fît quelque autre chose, on était mandé par un billet au château et

les trois énormes molosses dans une cour vous dévoraient. D'autres fois aussi et pour des méfaits qui lui paraissaient plus graves, le baron faisait descendre le coupable dans un trou en terre où il le laissait mourir de faim.

Un jour, un verrier passait près du château. Il rencontra le baron qui lui demanda :

— Etes-vous nombreux dans votre verrerie ?

— Monsieur le baron, je n'ai jamais compté les ouvriers.

— Y travaille-t-on beaucoup ?

— Depuis le matin jusqu'au soir.

Ces réponses étaient pourtant bien inoffensives, et cependant le lendemain matin l'homme reçut un billet du baron ordonnant de se rendre au château.

Comme il avait de la défiance, il se munit de trois gros lapins. Bien lui en prit : il fut poussé dans la cour, on détacha les chiens qui s'élancèrent sur lui. Il donna alors la liberté à ses trois lapins et pendant que les chiens les poursuivaient, il se sauva à toutes jambes.

Le lendemain matin, il reçut un nouveau billet qui l'invitait à un souper au château. Comme on mangeait du poisson, le verrier dit au baron qu'il entendait le langage des poissons.

— Hé bien ! que dit donc celui-ci ?

— Monsieur le baron, il dit que votre père était un grand pêcheur, et aussi un lâche, un traître.

— C'est tout ce qu'il dit ?

— Oui.

— Prenez-en un autre et écoutez ce qu'il dit.

— Monsieur le baron, il dit qu'un jour en pêchant, votre père avait attrapé son frère et que courroucé contre un enfant qui se trouvait à côté de lui et qui le dérangeait, votre père avait fait manger le poisson tout cru à l'enfant, qui en était mort à cause des arêtes.

Le baron irrité des réponses du verrier dissimula jusqu'après le souper, puis fit appeler deux domestiques et leur ordonna de conduire son hôte à la cave pour lui faire boire de trois espèces de vin.

— Derrière le troisième tonneau, leur dit-il en les prenant à l'écart, il y a deux grands fouets, vous en saisirez chacun un et vous le battrez tant que vous pourrez.

Le verrier heureusement l'entendit.

Les trois hommes descendirent à la cave. Le verrier but un verre du premier tonneau, un verre du second, mais arrivé au troisième il dit aux domestiques d'ouvrir le robinet, car il ne pouvait en venir à bout.

Pendant qu'ils se baissaient pour le faire, il saisit les deux fouets et en frappa tellement les deux valets qu'il les laissa pour morts sur le carreau.

Il remonta les marches de la cave, et arrivé sur la dernière il trouva deux gros jambons qu'il enfouit dans sa vaste capote, ce qui le faisait paraître tout bossu.

Le baron, en voyant revenir le verrier tout courbé, lui dit :

— Hé bien ! trouves-tu que tu en as assez ?

— Oh ! baron, si j'avais autant de pains que j'ai reçu de coups, je crois que je pourrais me nourrir toute une année avec ma femme et mes enfants, rien qu'en achetant des pommes de terre.

Puis il souhaita le bonsoir et sortit.

Mais le baron fut mis au courant par ses serviteurs. Le lendemain, il rappelle le verrier et le fit descendre dans la fosse. On avait l'habitude, après trois jours, si l'enseveli n'était pas mort, de le remonter et de lui faire grâce. L'homme par bonheur s'était muni de ses jambons. Il les mangea et fut retrouvé vivant. Il fut donc remonté et remis en liberté.

Et c'est ainsi que le verrier échappa au cruel baron.

(*Conté par A. Minet, horloger à Saint-Hubert.*)

III

Le petit poucet

Une fois, il y avait une femme qui avait un fils, mais il était si petit, si petit, qu'on l'appelait le petit Poucet. Un jour, la mère devait aller à Namur faire des commissions. Elle mit la soupe de sa vache sur le feu et recommanda au petit Poucet de bien la tourner, en évitant de tomber dedans.

Celui-ci, en exécutant l'ordre de sa mère, tomba dans la bouilloire.

De retour, la femme le chercha partout, mais en vain, et elle alla porter la soupe à la vache.

Le lendemain, celle-ci était devenue gravement malade et la femme fit appeler un boucher pour la tuer. Le boucher la tua et jeta les boyaux dans le fossé de la route.

Le petit Poucet avait été mangé par la vache, mais il était si petit qu'elle l'avait avalé sans lui faire de mal. Il se trouvait dans les boyaux.

Vers le milieu de la nuit, il entendit du bruit et se mit aux écoutes. C'était une bande de douze voleurs qui avaient enlevé une grosse somme d'argent et s'étaient arrêtés près de là pour se partager le trésor. Ils mettent celui-ci à terre et forment un cercle alentour. Le capitaine dit :

— Je vais vous compter, pour voir si nous sommes encore tous présents : Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze.

— Treize, dit le petit Poucet.

Le capitaine reprit :

— Il y en a un de vous qui dit : Treize. Je vais recommencer ; s'il répète encore cela, je le tuerai. « Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze. »

— Treize, dit encore une fois le petit Poucet.

Le capitaine tue alors un de ses brigands, qui lui paraissait avoir répondu. Puis il recommence à compter :

— Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze.

— Douze, dit le petit Poucet.

Le capitaine tue encore un brigand.

La même chose se répéta, jusqu'à ce qu'il ne restât plus que le capitaine et un brigand. Le premier dit :

— Nous ne sommes plus que deux, tâche donc de ne pas répondre, toute la somme sera à nous.

— Un, deux.

— Trois, dit le petit Poucet.

— Tu as répondu, il faut que je te tue.

Il le tua et dit :

— Je vais tâcher de ne pas répondre et tout l'argent sera à moi.

— Un.

— Deux , dit le petit Poucet.

Le capitaine, croyant avoir répondu et furieux contre lui-même, se tua.

Alors, le petit Poucet sortit de sa cachette, ramassa tout l'argent et retourna chez sa mère, qui fut bien heureuse de le retrouver sain et sauf et en même temps possesseur d'un si grand trésor.[1]

(*Conté par A. Minet.*)

IV

Le tailleur, tueur de monstres

Une fois, dans un village, il y avait un petit tailleur qui vivait dans l'aisance. Un jour, après avoir dîné, il dit à sa femme qu'il allait faire une promenade. Muni d'un croûton de pain, il se met en route, et bientôt se sentant de l'appétit, il mange son pain ; mais on était en été et il était fort tourmenté par les mouches. Furieux, d'un coup de main, il en tue vingt-cinq. Alors il fait faire un billet sur lequel était écrit : « J'en tue vingt-cinq d'un coup ! » et l'attache à sa casquette.

Plus loin, il rencontre un homme qui lui dit : « Puisque vous en tuez vingt-cinq petites d'un coup, ne voudriez-vous pas en tuer une grosse ? »

Le tailleur était si poltron que la crainte de son interlocuteur l'empêcha de refuser.

L'homme le fait entrer dans un bois et descendre dans un grand fossé, mais si profond qu'on se serait cru dans un souterrain.

— C'est ici que se trouve la bête, dit-il.

Le tailleur se promène pendant un quart d'heure environ, puis il voit arriver une sorte de monstre avec des cornes qui s'élance sur lui. Il se cache derrière un arbre. La bête lancée ne peut s'arrêter à temps et vient planter ses cornes au beau milieu de l'arbre. Le tailleur, qui avait l'habitude de porter un petit marteau et des clous, cloue les cornes de la bête. Puis il

[1] Cette partie du conte se retrouve à peu près identique en Haute-Bretagne. (P. S.)

va crier à l'entrée qu'il la tient. Des hommes descendent alors et viennent la tuer.

On lui demande ensuite s'il ne voudrait pas en tuer une seconde, il dit qu'oui. On le conduit plus loin toujours dans le même fossé et on lui dit qu'elle rôde dans les environs. La bête ne se fait pas attendre et arrive en hurlant. Le tailleur cherche partout un abri, il trouve une petite baraque où se réfugiaient les bûcherons en temps d'orage. Il se jette dedans, mais sans avoir le temps de refermer la porte. La bête arrive et se précipite furieuse dans l'intérieur. Le tailleur, voyant cela, ouvre la fenêtre, saute en dehors, puis la referme, la cloue et fait la même chose pour la porte. Alors, il va de nouveau à l'entrée crier qu'il la tient. Les hommes arrivent et mettent le monstre à mort.

Ensuite, comme récompense, une somme de 10 000 francs fut donnée au petit tailleur.

(*Conté par A. Minet.*)

PAUL MARCHO'.

RITES ET USAGES FUNÉRAIRES[1]

XI

A L'ILE MOLÈNE

Dans cette petite île qui fait partie de l'archipel d'Ouessant, ceux qui passent devant la maison mortuaire, jettent une poignée de sable dans la direction où est le mort.

YVONNE GUYOT.

[1] Cf. le t. III, p. 45, 81, 188, 365, 599; le t. IV, p. 421, 508, 566; le t. VI, p. 48 628.

NÉCROLOGIE

Ernest Renan

Tout le monde a parlé de la grande figure littéraire qui vient de disparaître, l'une des plus considérables sans contredit de notre temps ; il nous reste à dire le rôle qu'Ernest Renan a joué dans les traditions populaires, et l'influence qu'il a exercée sur leur développement. Breton, et grand poète en prose, l'auteur de la poésie des races celtiques aimait les chants, les récits et les superstitions du peuple. Il a plus d'une fois, dans ses *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, raconté avec une forme incomparable les croyances naïves ou les superstitions du pays de Tréguier. Il aimait à les lire chez les autres ; au Dîner Celtique, il était le premier à demander qu'on chantât des chansons populaires. C'est en grande partie à son intervention qu'on doit les « Missions littéraires en Bretagne » de M. F.-M. Luzel, qui furent publiées dans les archives des Missions scientifiques, à une époque où il n'y avait pas d'éditeur pour les contes populaires de France ; plus tard il en fit confier d'autres à MM. Bourgault-Ducoudray et Quellien ; tout récemment il avait obtenu que M. A. Le Braz fût chargé d'une exploration des légendes chrétiennes de ce curieux pays de Léon, qui n'a guère été exploré par les auteurs cités ci-dessus, et que Luzel n'avait fait qu'effleurer. Dès que la Société des Traditions populaires fut fondée, il s'empressa d'envoyer son adhésion en des termes chaleureux, et chaque fois que nous nous rencontrions, il s'informait avec un intérêt très particulier de ce qui se passait dans notre petit monde. Ernest Renan était l'un de nos présidents honoraires. P. S.

Xavier Marmier

M. Xavier Marmier, qui est mort dans les premiers jours d'octobre, était président honoraire de notre Société, à la fondation de laquelle il avait applaudi : son grand âge l'empêchait

de prendre une part active à nos travaux ; mais il s'y intéressait d'une façon toute particulière, et ne manquait jamais, lorsqu'il rencontrait l'un de nous, de s'informer de tout ce qui touchait aux traditions. C'était le dernier survivant de ceux qui furent les précurseurs du mouvement actuel ; ses premiers ouvrages sur les traditions populaires remontent à plus d'un demi-siècle. Presque tous ses ouvrages — et ils sont nombreux — contiennent quelque partie de folk-lore ; dans ses voyages il s'informait avec soin des légendes et des chansons, et ne manquait pas d'utiliser dans ses livres les documents publiés dans le pays. S'il a peu recueilli par lui-même, en dehors des légendes de la Franche-Comté, son pays natal, qui lui firent écrire les pages si exquises intitulées « Féerie franc-comtoise », il fut un vulgarisateur des travaux publiés dans les contrées du Nord. Les *Chants populaires du Nord*, depuis longtemps épuisés, révélèrent au public français des richesses populaires et poétiques qu'il ne soupçonnait pas, et qui excitèrent les curieux à rechercher si, dans notre France, on ne rencontrerait pas parmi le peuple des chants équivalents. Par le *Magasin pittoresque*, auquel il collabora assidûment, il pénétrait dans un public assez nombreux, et l'habituait à ne pas négliger les choses du peuple. On peut encore citer de lui le *Voyage en Hollande*, le *Voyage en Islande*, le *Voyage dans le Nord et la maison*, études et souvenirs, et ses deux séries de *Contes populaires de différents pays* (1881-1890), auxquelles nous pouvons reprocher de ne pas indiquer les sources avec une suffisante précision, mais qui sont agréables à lire et utiles à consulter. Le testament de Xavier Marmier montre à quel point il avait gardé l'amour du pays natal et l'intérêt qu'il portait aux études provinciales ; il lègue à l'Académie de Besançon une somme de dix mille francs, à la charge de décerner tous les ans une médaille d'or à l'auteur d'une étude sur la Franche-Comté, sur les anciens monuments de cette province, ses coutumes, ses traditions populaires ou ses dialectes villageois.

P. S.

BIBLIOGRAPHIE

Léon Pineau : *Le Folk-lore du Poitou*, un vol. in-18, de pp. XI-546. Paris, E. Leroux (5 fr.)

Le volume de notre collègue se compose de trois parties. La première comprend des *Contes et Légendes ;* a) contes merveilleux 5 ; b) contes d'animaux 4 ; c) facéties et bons tours 12 ; d) le diable 5 ; e) loups-garous 7 ; la chasse galopine 4 ; f) divers 5 ; randonnées 2 ; légendes; a) légendes locales 3 ; b). Notre-Seigneur et les saints 4), soit au total 56. Nos lecteurs connaissent assez M. L. P. pour être assurés que tous les matériaux recueillis par lui sont de bon aloi, et ont été transcrits avec une scrupuleuse fidélité; à la fin du volume, une table analytique et alphabétique relate les principaux incidents des contes et des légendes, et permet de les retrouver facilement. La seconde partie est consacrée aux *Chansons ;* a) rondes et bourrées 11 ; b) pastourelles 10 ; c) chansons d'amour et de mariage 43 ; d) chansons militaires 13 ; e) ballades 7, dont plusieurs sont tout particulièrement intéressantes ; f) chansons diverses 17. Ainsi qu'on le voit, la récolte est considérable, les textes sont irréprochables et forment un utile complément au grand recueil de Bujeaud ; soit que l'auteur n'ait pas eu de musicien pour noter les airs, soit que son éditeur n'ait pas fait entrer dans le plan de sa collection la musique gravée, il n'y a aucune mélodie à accompagner ces textes. La troisième partie se compose de *Berceuses* (5), *Rondes* (2) et *rimes diverses* (3); *Jeux* et *formulettes* (11); *Devinettes* (40). — A la page 485 commencent les coutumes (de mariage — coutumes se rapportant à des dates diverses — pèlerins et pèlerinages. Pièces populaires ; les oiseaux ; dictons sur le temps ; Miettes de folk-lore.)

Ainsi qu'on le voit, le volume est plein de renseignements ; d'aucuns trouveront même qu'il y en a un peu trop, et que l'auteur aurait pu s'arrêter à la page 485, et réserver pour un livre futur, qu'il est très à même de faire, les coutumes et les superstitions ; ainsi compris, il aurait été la *Littérature orale du Poitou*, titre qui convient aux neuf dixièmes de son contenu, et des esprits méticuleux n'auraient pu faire remarquer que le folk-lore proprement dit n'y tient qu'une assez faible place. C'est un bien léger défaut, à tout prendre, pour ce recueil de documents si honnêtement recueillis, et qui mérite une bonne place dans la Bibliothèque de tous ceux qui s'occupent des traditions populaires de la France. P. S.

Auguste Mouliéras : *Les Fourberies de Si Djeh'a*, contes Kabyles, recueillis et traduits, traduction française et notes, avec une introduction par René Basset. Paris, E. Leroux, in-18 de pp. 190.

Les fourberies de Si Djeh'a sont célèbres dans le monde musulman ; jusqu'à présent il en a été publié trois versions différentes : l'une turque, l'autre arabe

la troisième berbère ; c'est çelle-ci que M. Mouliéras, professeur au lycée d'Oran a recueillie et traduite. Elle se compose de 70 récits, généralement assez courts. On attribue à Si Djeh'a des aventures analogues à celles de notre Jean Le Diot et de ses rivaux en naïveté, et aussi à celles dont les Jaguens et les Saint-Maixentais en France, les Wise men of Gotham en Angleterre, etc., sont les héros quelque peu ridicules. La version de M. M. est dans une bonne langue populaire, et mérite les éloges que M. René Basset, bon connaisseur en la matière, lui a décernés. M. R. B. a fait précéder ces contes d'une introduction dans laquelle il a recherché l'origine et les transformations des anecdotes attribuées à Si Djeh'a ; il s'est occupé aussi de la personnalité de Si Djeh'a lui-même. Dans un tableau comparatif il place les unes à côté des autres les trois versions publiées jusqu'ici de ce recueil de naïvetés, et l'accompagne de rapprochements extrêmement intéressants avec les contes des divers pays. M. R. B. me permettra de lui signaler une version indienne du conte XXI, Si Djeh'a et le mort assassiné, qui a échappé à ses recherches, pourtant si consciencieuses, l'équivoque se retrouve dans les *Indian fairy tales* de miss Maive Stokes, Londres 1880, Histoire de Sachuli le simple ; je l'ai rencontrée en Haute-Bretagne dans un conte inédit de ma collection ; j'y ai aussi recueilli une version (également inédite) de l'épisode de la porte que la mère de Djeh'a lui ordonne de tirer sur lui, et qu'il emporte sur les épaules.

P. S.

FÉLIX FRANK ET E. ASLEBEN : *Contes allemands du temps passé*. Paris, Perrin, in-18 (illustré) de pp. XI-468 (3 fr. 50).

La première édition des « Contes allemands du temps passé » publiée en 1870, était depuis longtemps épuisée, et manquait à la Bibliothèque des traditionnistes. La première série comprend seize contes empruntés aux frères Grimm, huit qui font partie du recueil de Simrock, quatorze de celui de Louis Bechstein. Dans la seconde partie sont huit récits de Franz Hoffmann, deux de Charles Winter, dont l'un est très intéressant au point de vue des croyances des mineurs, quatre de J. Schanz ; la troisième se compose de légendes de Rübezalh de Museus, des Elfes de Louis Tieck, des Schilbourgeois de Gustave Schwob, où l'on retrouve des naïvetés analogues à celles des Jaguens et des gens de Gotham, et la légende de Loreley, avec la traduction du célèbre poème de Henri Heine, inspiré par ce thème populaire. Chacun des auteurs est l'objet d'une notice succincte qui fait connaître les principaux épisodes de sa vie, et ses œuvres principales. Le volume de M. F. F. forme, ainsi qu'on le voit, une véritable anthologie des récits populaires au delà du Rhin, soit qu'ils aient été recueillis comme ceux des frères Grimm avec une rigoureuse fidélité, soit que, comme ceux de la troisième partie, ils aient été l'objet de remaniements littéraires. La lecture en est agréable et le volume est orné de dessins allemands qui montrent comment on a compris de l'autre côté du Rhin l'illustration des contes.

P. S.

L. St.-Martin : *La Guillouné*, étude sur le Noël populaire en Gascogne, en France et à l'étranger. Chez l'auteur, 16, avenue Victor-Hugo. Auch, in-8° de pp 34. (1 fr., par la poste 1 fr. 20).

Dans cette brochure, l'auteur a réuni un assez grand nombre de textes sur l'usage du Guilaneuf, ainsi que les termes sous lesquels on le désigne dans un certain nombre de pays. La partie la plus intéressante pour nous est celle où il s'occupe de la coutume de la Guillouné en Gascogne, sorte de Noël populaire chanté dans la seconde quinzaine de décembre par des bandes de Guillouniers, qui vont de porte en porte et recueillent des dons qui servent à un banquet, quand la tournée a pris fin ; la version que M. S. M. donne en patois seulement (avec musique notée), se compose de vingt-deux couplets. Il les fait suivre de rapprochements avec les chants similaires des régions voisines et aussi de pays où ne sont usités que des dialectes d'oïl (Normandie, Anjou, Picardie, Loire-Inférieure).

P. S.

Ch. Thuriet : *Traditions populaires de la Haute-Saône et du Jura*. Paris, E. Lechevalier, in-8° orné de pp. X-652 (10 fr.)

Ce nouveau volume de M. C. T. contient un très grand nombre de légendes, et il forme avec celui précédemment publié sur le département du Doubs, un recueil important pour les traditions populaires de la Franche-Comté. L'auteur a même pris soin à la fin de son volume — et ce n'en est pas la partie la moins curieuse — de nous donner les traditions qui sont communes aux trois départements. Ces légendes que M. C. T. a réunies dans une espèce de Corpus sont empruntées à des sources diverses, parmi lesquelles la tradition orale ne figure que pour une partie, la moins considérable numériquement Pour le reste, il a dépouillé avec soin les diverses histoires de la Franche-Comté, les périodiques, les almanachs, les mémoires des Sociétés locales. La quantité de matériaux ainsi réunis est considérable, et témoigne de l'activité et de la conscience de M. C. T. Une partie extrêmement intéressante et importante pour l'histoire de la sorcellerie est celle où M. Ch T. fait mention d'après Boguet, Day, et quelques autres, des histoires de sorciers du Jura. En rendant compte de son précédent volume je constatais, un peu sévèrement peut-être, que l'auteur, craignant sans doute d'effaroucher son public par des notes, avait rarement donné la provenance de ses récits. Dans le présent ouvrage, il a pris soin d'inquer presque toujours, qu'il s'agissait d'une tradition entendue ou déjà écrite. On peut faire ainsi le départ, nécessaire à l'heure actuelle, entre les diverses sources, et connaître l'époque du document, et le degré de confiance qu'il peut inspirer. P. S.

LIVRES REÇUS AUX BUREAUX DE LA REVUE

F. FERTIAULT : *Une noce d'autrefois en Bourgogne* (pour les amis de l'auteur). Le Puy, imp. Marchessou, in-8° de pp. 92.

The Demham Tracts, a collection of folk-lore reprinted from the original tracts and pamphlets printed by M. Denham between 1846 and 1859, edited by James Hardy, vol. I. Londres, D. Nutt (publication de Folk-lore Society), in-8° de pp. XI-366.

AUGUSTE BARRAU : *En Bretagne*. Paris, Léon Vanier, in-18 de pp. 54 (0 fr. 75).

Récit de voyage, agréablement écrit, où incidemment se trouvent quelques rares passages intéressant nos études.

Le Véritable Messager boiteux de Berne et de Vevey (1893) 186e année. Vevey, Lœrtscher, in-18 de pp. 78. (0 fr. 30).

L'almanach de cette année, curieux à d'autres points de vue, ne renferme rien qui ait trait aux traditions populaires.

PAUL SÉBILLOT : *Les femmes et les traditions populaires* ; la *Section des traditions populaires à l'exposition des arts de la femme*, illustré de 30 dessins. Paris, E. Le Chevalier, in-8° de pp. 25 (2 fr.).

PÉRIODIQUES ET JOURNAUX

Archivio per lo studio delle tradizioni popolari, XI, 1. — Novelle del Vetâla tradotte dal Sanscrito, *F. G. Fumi*. — Tradições portuguezas : Conceito popular das Côres, *A. Th. Pires*. — Otto canzoni popolari zaratine : I. El conte Anzolin. — II. El mariner. — III. Giovanina. — IV Pati pagai. — V. El pellegrino. — VI. La munegheta. — VII. Il grilo et la formica. — VIII. S. Nicola, *P. Villanis*. — Usi nuziali israelitici in Gibilterra. — Usi e costumi savojardi e francesi. — Canti popolari religiosi in Sicilia : I. Lauda. — II. Lauda e Leggenda. — III. I cantori popolari. *Gætano Curcio*. — Di alcune tradizioni popolari su

Napoléone I, e sui Bonaparte : I. Il profilo di Napoleone I. — II. Napoleone I, jettatore. — III. Una creduta indovina di Napoleone I. — IV. Napoleonidi superstiziosi. — V. Presagi della campagna di Russia (1812). — VI. Festa pop. pel ritorno di Pio VII in Roma, *A. Lumbroso.* — Folklore dell' Agricoltura, *G. Ferraro.* — Deuxième Congrès des Traditions populaires à Londres. *Loys Brueyre.* — Miscellanea : Una leggenda calabrese di Hioahà. — Le Marionette in Napoli. — La croce processionale di S. Maria Maggiore in Lanciano. — Il mal'occhio in Grecia. — Membra umane nelle costruzioni in Asia. — Una leggenda di Aino, *G. P.*

Bulletin de la Société d'Anthropologie, III, 2. — Superstitions et oraisons de la Champagne et de la Brie, *André Lefèvre.*

Folk-lore Journal III, 3. — Queries as to Dr. Tylor's Views on Animism, *J. S. Stuart-Glennie.* — An Analysis of Certain Finnish Origins, *John Abercromby.* — Bantu Custons and Legends, Rev. *James Macdonald.* — Importance du folk-lore pour les études de l'ancien français, *M. Wilmotte.* — Folk-lore Miscellanea, *Prof. John Rhys.* — Celtic Mythand Saga. Report upon the Progress of Research during the past two years, *Alfred Nutt.* — Correspondence. : The Buck's Leap, *Miss C. S. Burne.* — The Flat-foot Question, *Karl Blind.*

Journal of American Folk-lore, v. 17. — Popular American Plant-Names, *Fanny D. Bergen.* — The Go-Backs, *J. Howard Gore.* — Some Negro Lore from Baltimore, *Collins Lee.* — Folk-Custom and Folk-Belief in North Carolina, *N. C. Hoke.* — Folk-Lore in Arkansas, *Octave Thanet.* — The Demon of Consumption, *James W. Terrell.* — Developpement of a Pawnee Myth, *George Bird Grinnell.* — Hae-thu-ska Society of the Omaha Tribe, *Alice C. Fletcher.*

L'Ouest artistique et littéraire, août 1892. — Curiosités, croyances, coutumes, etc., de l'Ille-et-Vilaine, *A. Orain.*

NOTES ET ENQUÊTES



∴ *Diner de ma mère l'Oye.* — Le 79e dîner a eu lieu le 31 octobre, au restaurant des Sociétés savantes, sous la présidence de M. Charles Ploix, président de la Société. Les autres convives étaient MM. A. Certeux, Henri Cordier, Alfred Michau, Eugène Müntz, Félix Régamey, Paul Sébillot, Julien Tiersot. Au dessert, on s'est entretenu de diverses questions intéressant les traditions populaires : M. A. Certeux a montré les curieuses images anciennes d'un livre actuellement sous presse sur les « Cris de Londres». M. Paul Sébillot a exhibé un grand nombre de dessins représentant les divers objets que les enfants de la campagne fabriquent pour leur agrément ou

pour leur utilité ; parmi eux sont des séries d'objets en jonc, des figures d'hommes et d'animaux en saule ou en châtaigner. Cette collection de cent dessins, dont notre collègue possède les originaux en bois, en pierre, en terre ou en diverses matières, a été recueillie dans un seul village de l'Ille-et-Vilaine, et elle ne comprend que ceux qui sont fabriqués en été ; pendant l'hiver, il y en a toute une autre série que l'on doit lui envoyer. M. A. Certeux, de son côté, s'est procuré sur le littoral de la Loire-Inférieure un certain nombre d'objets très intéressants en coquillages, ou formés avec des poissons dessèchés. M. Félix Régamey a fait des croquis sur l'album du Dîner, et M. Julien Tiersot a chanté plusieurs des chansons qui paraîtront dans les prochains numéros de la Revue.

∴ *Nominations et distinctions.* — Notre collègue M. Paul Sébillot, secrétaire général de la Société, dont les fonctions au ministère des Travaux publics ont cessé, a été nommé directeur de l'entrepôt des tabacs de Paris-Sud ; à partir du 1er décembre les lettres et les périodiques devront lui être adressés à sa nouvelle résidence, *80, Boulevard Saint-Marcel.*

∴ *Singulière idee relative à la propriété.* — On dit couramment à Troyes qu'une personne ou même un établissement ne peut être propriétaire de 100 maisons. Si ce chiffre est atteint, l'Etat s'empare de toutes celles qui excèdent 99.

C'est un dire aussi peu fondé que celui de la prime pour le cigare fumé sans laisser tomber la cendre. (Comm. de M. L. Morin).

∴ *Le renard et les puces.* — On dit en Poitou que quand le renard est rongé de puces, il prend dans sa gueule une grosse poignée de palames (chaume d'herbes mortes) et se plonge dans l'eau jusqu'au bout du museau. Les puces sautent sur la palame pour ne pas se noyer ; alors le renard lâche l'herbe et se sauve. » (Comm. de M. Léo Desaivre.)

∴ *La récolte et la statue du Christ.* — A Santa Fiora, près du Mont Amiata, en Toscane, le 3 mai de chaque année, sort du couvent des Franciscaines un crucifix de bois auquel on attribue des vertus miraculeuse ; on le porte en procession jusqu'à la place des Sforza où se donne la bénédiction. Toute la foule se prosterne. « A ce moment, dit le reporter, j'entendis les paysans s'écrier : « Dieu soit loué ! cette année, Notre Seigneur est plus blanc ! » Ces braves gens croient que la couleur plus ou moins sombre du visage du Christ annonce une bonne ou une mauvaise récolte.

(Journal *la Capitale* de Rome, 16 mai 1891).

(Com. de M. L. Dorez).

Le Gérant : Alphonse Certeux

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

REVUE

DES

TRADITIONS POPULAIRES

7e Année. — Tome VII. — N° 12. — Décembre 1892.

E. WOLTER ET SES TRAVAUX CONCERNANT LE PEUPLE LITHUANO-LATAVIEN

Matériaux pour l'ethnographie de la nation latavienne du gouvernement de Witebsk, t. I, voilà le modeste titre d'un travail de M. Wolter, privat-docent à l'Université de Saint-Pétersbourg, paru en 1890 en langue russe avec des textes lataviens et dont j'aurais dû parler il y a déjà longtemps. En effet M. Wolter a enrichi de matériaux précieux la littérature du folk-lore latavien. Le présent recueil est le résultat de plusieurs excursions dans les circonscriptions de Dunabourg, Résekné et Loudza du gouvernement de Witebsk. La population latavienne s'élève ici, d'après la statistique très précise qui m'a été fournie par mon compatriote, feu Christian Waldemar, à 243 000 âmes sur une étendue de 14.000 kilomètres carrés. Ses habitants sont souvent appelés *Inflantiens*, le pays l'*Inflantie*, corruption du mot Liflandie, Livonie. Ils appartiennent presque tous à la religion catholique, tandis que ceux de la Latavie proprement dite (Livonie et Courlande) professent à quelques exceptions près le rite luthérien ; une fraction minime appartient à l'église gréco-orthodoxe.

Cette *Inflantie*, *Latavie* ou *Livonie orientale*, est intéressante, à plusieurs points de vue. D'un côté son dialecte tient le milieu entre le lithuanien et le latavien, quoique se rapprochant beaucoup plus de ce

dernier[1] ; d'autre part, cette fraction du peuple latavien étant la moins civilisée a conservé beaucoup de danaïs, teïkas et pasakas (chansons, légendes et contes) d'une fraîcheur toute primitive qui n'a pas encore été troublée par les flots destructeurs de la civilisation moderne.

[1] Déjà Adalbert Bezzenberger, professeur à l'Université de Kœnigsberg savant d'un grand mérite, poursuivant avec une énergie louable ses études sur la langue lithuano-latavienne, dit dans ses « Lettische Dialekt Studien », parues en 1885, f° 67 : « La langue latavienne de la haute Courlande, de la Livonie polonaise (Inflantie) et des circonscriptions voisines de la Livonie, nous rappelle si souvent et d'une manière si surprenante le lithuanien que forcément nous nous demandons si nous ne sommes pas en présence d'un dialecte passant du lithuanien au latavien, » mais, p. 79, il croit devoir conclure que ces concordances soient « accidentelles » ou des « emprunts » du lithuanien. Il a sans doute raison dans sa première assertion et certainement tort dans la seconde. Il faut se pénétrer une fois pour toutes de la vérité que le lithuanien et le latavien n'ont formé autrefois *qu'une seule* langue, que les deux grands dialectes aujourd'hui ne sont que le résultat d'un développement différent, causé par suite du partage, si contraire à la nature, des pays et de la race lataviens au point de vue politique d'une part, et par suite de la différence de la religion, au temps chrétien, d'autre part. C'est là que nous devons chercher la cause du développement différent et de l'éloignement des deux dialectes contemporains. Si on n'avait pas, pour ainsi dire, coupé le peuple en deux, si on n'avait pas détourné une partie du reste de la nation attirée d'un côté par la Pologne, écrasée de l'autre par les Allemands après une résistance héroïque, nous verrions probablement encore aujourd'hui *une* langue, nous n'aurions pas à constater cette différence que nous remarquons aujourd'hui entre les deux dialectes frères.

Et comme me l'a fort justement remarqué M. Wolter, Henri le Latavien, chroniqueur latavien du XIII[e] siècle, ne distingua les Lethoniens et Lithuaniens que par la terminaison, en appelant les premiers Letti et les seconds *Lettones* ou *Lettovini*. Le nom par conséquent est le même. Lett est une dérivation de Lat. *Latova* était le nom des Letto-Lithuaniens.

Il importe enfin de finir d'une manière radicale avec l'assertion aussi ridicule que stupide de quelques écrivains allemands baltiques qui ne cessent « d'instruire » que la langue latavienne et le peuple lui-même sont le produit d'un mélange de Goths, d'Alains, et Dieu sait de quel pétrin encore. Je n'insisterais pas une minute sur ces insinuations puériles si, grâce à des propagateurs zélés, mais peu scrupuleux, elles ne faisaient le tour du monde. Il est vrai que la linguistique, l'ethnographie et la mythologie comparées ont radicalement balayé ces fleurs cultivées par de faux savants. Depuis les travaux mémorables de Pott, Bopp, Sctleicher, etc., et les études remarquables de Lautenbach, Wolter, Bezzenberger, etc., nous sommes arrivé à la persuasion que la langue lithuano-latavienne forme, tout en restant dans une très proche parenté avec les langues slaves, une *branche à part* dans la famille indo-européenne ; que, par l'ancienneté de ses formes et par la proche parenté avec le sanscrit, elle est la *plus ancienne* parmi les langues vivantes ariennes ; que le peuple lithuano-latavien est un peuple *aborigène ;* que ce peuple est le plus ancien parmi les Ariens de l'Europe ; et enfin que c'est dans son sein qu'il faut chercher le berceau et la patrie primitive des peuples indo-européens.

Je dois protester avec Shafarik contre la désignation indo-germanique.

La littérature sur les Lataviens Vitebskiens ou Lataviens Polonais, comme on les appelle souvent, est très pauvre encore. On a donc accueilli avec beaucoup de plaisir le présent recueil. L'honorable auteur, avec la modestie qu'on lui connait, l'appelle des « matériaux pour l'ethnographie... » En vérité il offre beaucoup plus. Il nous donne des observations, des éclaircissements et des conclusions précieuses sur la mythologie du peuple latavien et aussi sur l'ethnographie, ce qui augmente considérablement la valeur de son travail.

Il n'y a qu'une conclusion, sur laquelle je dois faire mes réserves. M. Wolter a trouvé dans l'Inflantie, à côté du refrain *letgouo* (en inflantien) ou *ligouo* (en latavien moderne), dont est accompagné chaque vers d'une chanson de la Saint-Jean, le refrain *routouo* (rüto). De là il croit devoir nier l'existence de *Liga* elle-même, déesse de la concorde et de la joie chez les Lataviens, fêtée encore aujourd'hui par la nation tout entière la veille de la Saint-Jean avec des chants spéciaux appelés *ligouotnès* ou *ligouo-dziesmas*, et des bûchers de feu sur les montagnes et les collines. Cette conclusion me parait prématurée. Une fête qui a des racines aussi profondes dans le peuple, une fête qui est la cause d'un si grand entrain, de si grandes joies, une fête qui, malgré les discours fulminants des pasteurs luthériens, n'a pu être arrachée du cœur du peuple latavien, doit avoir eu un motif profond, un moteur grand et élevé. Ce motif ne pouvait s'incorporer que dans une conception surhumaine, divine. Les cérémonies de la fête et les chansons n'en sont que la conséquence. Un écrivain peut inventer une divinité, c'est vrai. Mais elle ne deviendra jamais le patrimoine d'un peuple tout entier et jamais il ne l'honorera ni de fêtes, ni de chansons.

M. Sirmaïs, dans le supplément ethnographique du journal quotidien latavien « Dienas Lapa[1] », fait ressortir que le nom de déesse *Liga* ne se trouve nulle part dans le texte des *ligouotnès* (ligo) chansons, et M. Wolter explique que le refrain *letgouo* (leigo) ou *ligouo* (ligo) n'est autre chose que l'impératif du verbe *ligouot*, *letgouot*, ce qui signifie par rapport aux rayons du soleil « danser », une conception connue par tous les peuples indo-européens. Mais ces deux assertions, quoique justes, ne prouvent rien contre la divinité de Liga. Au contraire, nous savons que les anciens Lataviens avaient une fête au solstice d'été. Elle concorde parfaitement avec la fête de la Saint-Jean de nos jours. Il est donc hors de doute que le nom du saint

[1] *Etnografiskas zinas par Latvieshiem Dienas Lapas pielikums*, Riga 1891. La direction du journal « Dienas Lapa » (feuille du jour) a réservé avec un empressement louable son supplément aux nouvelles sur l'ethnographie, le folk-lore, etc., lataviens. Ces matériaux ont été réunis pour l'année 1891 dans un petit volume sous le titre ci-dessus.

chrétien est une simple substitution[1] au nom d'une divinité païenne qui ne nous est pas transmise par les chroniqueurs, mais dont l'existence ne fut point oubliée par le peuple. Que l'église chrétienne pratiquât de pareilles substitutions — et ceci avec un acharnement cruel pour faire pénétrer plus vite ses doctrines dans le peuple — le sait quiconque connait les procédés employés par les croisés allemands pour introduire le christianisme chez les peuples lataviens. D'autre part, il n'est plus douteux que la majeure partie des *ligouotnès* (chansons de Liga) remontent à une très haute antiquité et sont de beaucoup plus anciennes que le christianisme chez les Lataviens. Ceci est admis par M. Wolter lui-même. A son avis, la vénération la plus ancienne du feu du soleil, symbolisée encore aujourd'hui par le feu de la Saint-Jean, s'est conservée justement dans les *ligouotnès*, ce qui a été confirmé encore tout dernièrement par le professeur A. Jurjahn (lisez Youryane), compositeur latavien de talent, dans une étude sur la musique nationale latavienne en général et les *ligouotnès* en particulier, lue à la grande Société latavienne de Riga.

M. Jurjahn, subventionné par la commission des études lataviennes de Riga (Rigas latvieshu biedribas zinibu komisya), a pu faire des voyages à travers la Livonie et la Courlande pour recueillir sur place des mélodies nationales. C'est au cours de ces voyages qu'il a pu inscrire plusieurs *ligouotnès* dont le caractère prouve d'une très haute antiquité et n'a rien de commun avec les airs modernes. La plupart de ces mélodies appartiennent, d'après lui, à la classe hypodorique, ce qui les rapproche singulièrement de la musique grecque pratiquée en l'honneur d'Apollon. C'est une musique pleine d'une clarté et d'une dignité viriles, tout à fait faite pour le culte d'une divinité de la concorde et de la lumière. Les *ligouotnès* se rattachent donc à un culte déterminé, à un culte païen préhistorique. En outre, elles ne se trouvent que chez les peuples lataviens. Il en résulte clairement que le bon Janis (Janits) n'est qu'un simple intrus qui s'est faufilé, grâce aux christianisateurs, à la place d'une divinité payenne. Il ne nous reste qu'à retrouver cette divinité et à en déterminer le nom. Les *ligouotnès* elles-mêmes nous montreront la direction dans laquelle nous devons les chercher. Pour être plus court, nous ne citerons que quelques vers :

1.	1.
Janits gaja par gadskartu, ligo, ligo !	Yanits allait tous les ans, ligouo, ligouo
Savu bernu apraudziti, ligo !	Visiter es enfants, ligouo

[1] Comparez Uhsin — Saint Georges, *Revue des Traditions populaires*, nº de mai.

2.

Janits sed kalninâ, ligo, ligo !
Zala, nasta mugurâ, ligo

2.

Yanits est assis sur la montagne, ligouo ! ligouo !
Un fardeau d'herbes sur le dos, ligouo

3.

— Vai Janiti, dieva dels
Kuo tu vedi vezminâ ?
— Meitam zilu vainacinus,
Puishiem cauna cepurites[1].

3.

— Hé ! Yanits, fils de Dieu,
Que mènes-tu dans la voiture ?
— Aux jeunes filles des couronnes de glands,
Aux jeunes gens des chapeaux en zibeline.

Dès le premier abord nous somme frappé de la concordance des chansons numéro 1 et 2 avec celles dont nous avons fait connaissance sur le dieu *Uhsin* (lisez Oucigne) dans le numéro de mai de la *Revue*. Seul le nom Yanits est substitué à Uhsin. Dans la chanson numéro 3, Yanits est appelé tout droit *fils de Dieu*, qualité qui n'appartient nullement à saint Jean, mais qui va parfaitement bien à Uhsin. Un enfant chéri a beaucoup de noms : aussi le nom Uhsin (usité en printemps) céda en été sa place à *Liga*, qui, comme Uhsin, est par conséquent une *divinité solaire*. *Liga* n'est donc autre chose que la belle *Saoulè, le Soleil*. Et nous savons à quelles éruptions de joies, à quel enthousiasme, à quelle multiplicité de divinations le soleil est la cause. Maintenant seulement nous comprenons les attributs flatteurs, pleins de charme et de caresse, que les *ligouotnès* donnent à saint Jean qui, avec le temps, a pris dans la bouche du peuple la place de Saoulé, Uhsin, Liga. Je ne crois pas inutile de rappeler à cette occasion le nom du fleuve *Ligatè*, confluent de la Gaouya (l'Aa lyvonienne), qui, se distinguant particulièrement par la pureté de ses eaux limpides venant des sources cristallines, paraît avoir été voué à la déesse Liga.

Reprenons le fil de notre recension. L'honorable auteur cite des contrées, où le feu est appelé encore aujourd'hui sacré : *sventa ugnis, sventa ugne, svets uguns*. Il compte les peuples lataviens au nombre des plus anciens adorateurs du feu. L'eau également est sacrée, ce qui augmente la certitude de certains rapports au culte religieux des fleuves comme Ligaté, en Livonie, et Sveté (Sventé) en Courlande. Il est à remarquer que les habitants de Lothavia australis (les Inflantiens) sont appelés par les Blancrussiens « poddoubniki » adorateurs des chênes, car c'est sous des chênes que les Lataviens priaient leurs

[1] A. Bezzenberger : *Lettische Dialekt Studien*. Goettingen, 1885, folio 51.

dieux. Le chêne était un arbre sacré et nous savons des chroniques de Simon Grunau, Lucas David, Dusburg, etc., que c'est exclusivement avec du bois de chêne que les vaïdélouoti, prêtres lataviens, devaient entretenir le feu sacré perpétuel devant les idoles de Perkoune, Potrimp et Pikouol. Après tout il ne me parait pas impossible à ce que le culte scandinave de la trinité à Upsala même ne soit qu'une copie de la trinité latavienne de Ramava (Romove) avec laquelle était lié un culte de feu très ancien.

Nous nous sommes de nouveau écartés de notre sujet. Hâtons-nous d'y retourner. M. Wolter a trouvé chez les Inflantiens une fête, pratiquée à l'occasion de l'achèvement de la moisson, commune du reste à tous les Lataviens, appelée *Roudènouoyi* (*Rudenoji*) dont les cérémonies trahissent une très grande ancienneté.

Le chapitre sur *Youmisse (Jumis)*, le symbole du bonheur et de la richesse de moisson, nous offre des réflexions aussi intéressantes que précieuses. Le nom Jumis ne signifie en somme qu'un double épi, symbole d'une riche récolte chez les Lataviens. On les trouve fort rarement; aussi la joie était grande quand on se trouvait en présence d'un pareil talisman. On le conserva soigneusement. Il a donné naissance à certaines cérémonies et à un grand nombre de chansons, ce qui a fait croire quelques-uns à un dieu de la moisson. Je n'ai plus besoin de dire que cette présomption a été tout à fait erronée. A mon avis les Rudenoji, aussi bien que le Jumis, nous autorisent de conclure à une très grande ancienneté d'agriculture chez les peuples lataviens. Déjà Tacite dit dans son livre *De situ et moribus Germanorum*, des Aistiens[1], les Lithuano-Lataviens d'aujourd'hui : « Ils cultivent le blé et d'autres fruits avec beaucoup *plus d'assiduité* qu'on n'en peut attendre de la *paresse germanique.* »

Fort intéressants sont ensuite les usages nuptiaux, les cérémonies de baptêmes et de funérailles. Ceux qui s'y intéressent ne manqueront pas de consulter le livre de M. Wolter.

Pour finir je ne citerai que le « Catéchisme de N. Daouksza » et le « Rapport sur le voyage ethnographique en Lithuanie et Jamaïte » (Zamaïté, Zemaïté) publiés en 1886 et 1887. M. Wolter a, entre autres, visité les ruines du château Troki présentant un grand intérêt sous le rapport archéologique. Ce château fut construit par le grand duc lithuanien Keïstoute, en style gothique, sur une ile du lac Galvé. L'ancien château en bois a été vu encore au bord du lac par le voyageur français Gilbert de Lannoy dans les années 1413, 1414 et 1421.

[1] Que l'on ne doit pas confondre avec les Estes ou Estoniens de nos jours qui appartiennent à la race finnoise.

Celui-ci dit à ce sujet : « Au départir de le Wilne, pour m'en retourner en Prusse, m'en alay parmy le royaume de Létau, le chemin qui s'ensieut : premier a une très grosse ville en Létau, nommée Trancquenne, malement maisonnée de maisons toutes de bois, et non point fermée. Et il y a deux chasteaulz, dont l'un est moult vieil, fait tout de bois et de cloyes de terres placquées, et est ce vieil chastel assis sur ung costé d'un lacq, mais d'autre part siet en pleine terre. Et l'autre chastel est en la moyenne d'un autre lacq, au trait d'un canon, près du vieil chastel, lequel est tout neuf, fait de bricque à la manière de France. »

A en juger des ruines, le nouveau château a dû être très fort. D'après A. Koreva il représente un chef-d'œuvre de l'art du génie de son temps. Les murs avaient été couverts de belles fresques. Smokovsky en a pu copier une douzaine en 1822 ; M. Wolter n'en a pu distinguer aujourd'hui que 3 ou 4. Toute la ruine se trouve dans un état de délaissement regrettable. *Sic transit gloria mundi !*

En finissant ces lignes, nous ne pouvons ne pas exprimer l'espoir de voir M. Wolter continuer avec autant d'énergie, autant de zèle, l'exploration du peuple et du pays lithuano-lataviens. Nous espérons même qu'il nous offrira bientôt le 2e tome de ses « Matériaux » sur les Lataviens orientaux.

HENRI WISSENDORFF DE WISSUKUOK.

COUTUMES SCOLAIRES

INSCRIPTIONS SUR LES LIVRES D'ÉCOLIERS

II

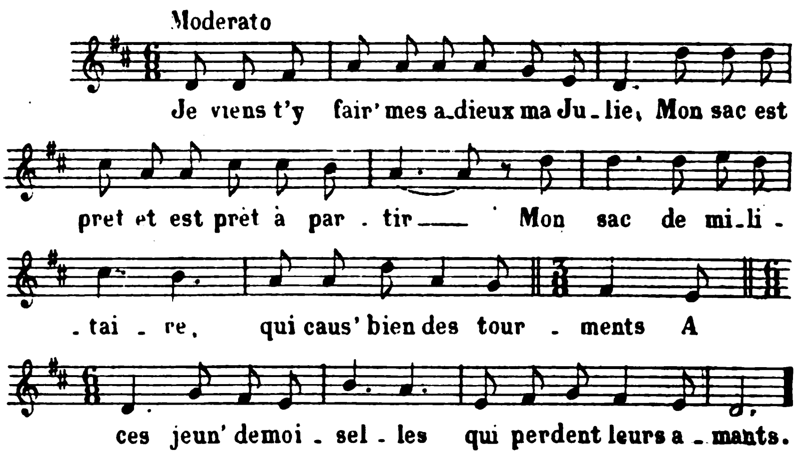
Maine.

Ce livre est à moy
Comme Perris est au roy.
J'aime autant mon livre
Que le roi aime sa ville.
En cas de perdition
X est mon nom.

Mme DESTRICHÉ.

LA MORT DU SOLDAT

CHANSON LIMOUSINE



Je viens t'y fair' mes adieux, ma Julie ;
Mon sac est prêt, et est prêt à partir,
Mon sac de militaire qui caus' bien des tourments
A ces jeunes demoiselles qui perdent leurs amants. } *bis.*

Mon cher amant, si tu t'en vas,
Reviens encore une fois dans mes bras !
Ah ! pour moi, c'est bien triste, ça m'y fait mal au cœur,
Et toi, pauvre Julie, tu n'as pas de bonheur ! } *bis.*

Au bout de cinq ou six mois accomplis,
Vient une lettre à la belle Julie ;
Il lui vient une lettre par un chef d'escadron,
Que son amant n'est mort par un coup de canon. } *bis.*

La bell' Julie qui en était tout en pleurs
Prend son couteau et se le frappe au cœur.
Emil' ! mon cher Emile ! où sont nos amitiés !
Et puisqu'Emile est mort, je me suis enchantiée. } *bis.*

La cigarette aux lèvres et la plume à la main,
Les pieds dessous la table comme un vrai-z-écrivain,
Celui qui a composé la chanson
Est un capitaine du régiment. } *bis.*

Cette chanson a été recueillie à Château-Ponsac (Haute-Vienne). Que veut dire le mot « enchantiée » qui termine le quatrième couplet? La chanteuse qui l'a dictée le répète obstinément, assurant qu'elle l'a toujours entendu chanter ainsi, mais n'en peut donner aucune explication.

A. Berthier.

LE MENSONGE PUNI

Dans la relation de son excursion dans l'Arabie du Nord, lady Anna Blunt rapporte la légende suivante sur l'origine de l'*Yerta*, plante qui ressemble à la vigne : « Le rasûl, Allah (le prophète de Dieu, Mohammed), vint un jour à un endroit où se trouvait un vignoble et rencontra quelques paysans qui le taillaient. Il leur demanda ce qu'ils faisaient, et quelle plante c'était là. Eux, craignant de lui déplaire, ou désireux de se moquer de lui, lui répondirent que c'était de l'*yerta* : le mot *yerta* était le premier qui leur vint à l'esprit. « *Yerta inchallah* (de l'*yerta*, s'il plaît à Dieu), que ce soit de l'*yerta* ! » répliqua le prophète. Depuis lors, la plante du désert cessa d'être de la vigne et de produire des fruits[1]. »

La plupart des traditions insérées par lady Blunt dans son livre lui ont été fournies par une sorte de demi-savant, demi-barbare, vaniteux et menteur comme elle le dépeint, du nom de Mohammed ibn Arouk, ramassé dans les rues de Palmyre. Toutefois elle tient cette légende d'un certain Radi. Je ne l'ai pas retrouvée dans les auteurs arabes, mais elle se rapproche singulièrement d'une tradition recueillie au

[1] *Voyage en Arabie, pèlerinage au Nedjed*, Paris, 1882, in-8°, ch. VIII. p. 168.

commencement du XVI[e] siècle par frère Jean Thenaud dans son pèlerinage à Jérusalem. « Au chemin, l'on trouve premièrement la grant cisterne de David, puis le sepulchre de Rachel, jouxte lequel est la tour de Jacob, en un champ auquel on trouve tout temps (mesmement quand il a pleu) pierres que l'on jugeroit estre pois bons pour faire potaige qui là surcreurent premièrement, parce que ung laboureur qui semoit du fourment, interrogué de Nostre-Seigneur ce qu'il semoit, respondit en se mocquant : sont pois ; auquel Nostre-Seigneur dist : pois docques soyent ! et tout son fourment fut converty en telles pierres[1]. »

Dans ces deux légendes, si elles ne sont pas parentes l'une de l'autre, on trouve du moins, comme inspiration commune, l'idée du menteur puni par son propre mensonge, comme je l'ai déjà signalé, dans cette *Revue*[2], à l'occasion d'un conte des Pays-Bas et d'une légende de l'Evangile de l'enfance.

René Basset.

[1] *Le Voyage d'Outre-mer*, éd. Ch. Schefer, Paris, 1884, in-8° p. 93. Elle existait déjà au XIII[e] siècle, car on la rencontre dans les *Légendes de l'itinéraire de Londres à Jérusalem*, attribuées à Matthieu Pâris, version c, manuscrit de Cambridge, ap. Michelant et Raynaud, *Itinéraires à Jérusalem et Descriptions de la Terre-Sainte, rédigés en français aux XI[e], XII[e], XIII[e] siècles*. Genève, 1882, in-8°, § XI, p. 132. Ricold de Monte-Croce a également inséré cette légende dans sa *Relation* (trad. par Jehan Le Long d'Ypre, ap. de Backer, *L'Extrême-Orient au moyen âge*, Paris, 1877, in-8°, p. 266).

[2] T. vi, p. 727, *Pourquoi les juifs ne mangent pas de porc.*



SUPERSTITIONS ET COUTUMES DE PÊCHEURS

V.

A Terre-Neuve vers 1850

Jadis les hommes comptaient les paquets de morue à Terre-Neuve en chantant à haute voix :

> Premier adieu grâce,
> Deux s'il passe,
> Trois à bon passage,
> Quatre à bonne décharge,
> Cinq pour l'équipage,

ô six, ô sept, etc., jusqu'à trente, où ils avaient l'habitude de dire : « Dieu donne la gagne aux marchands et le fouet aux petits gars. . »

Le débarquement du sel a aussi sa chanson. On compte cent pellées pour se défatiguer. Ensuite on dit : « En voilà une, une s'en vient, une s'en va, la voilà partie », ce qui fait cinq pellées. Ensuite: en voilà deux, en voilà trois, etc., jusque en voilà vingt, ce qui fait bien les cent pellées ; de cette manière, ils n'en jettent pas plus les uns que les autres.

Quand il n'y avait plus de morue à habiller dans la poissonnerie, on avait l'habitude autrefois de faire chanter aux mousses :

> Que le bon Dieu nous en veuille donner d'autres,
> De la plus belle, aussi de la plus grosse,
> Et davantage
> Pour faire un bon voyage
> Vive le roi ! vive le roi ! vive le roi ! vive le roi !

Quand le décolleur a rempli son panier, il le prend et crie *mannée* ! en passant.

Presque toujours la plus grande gaité règne à l'étal : c'est à qui chantera les chansons les plus joyeuses ; mais cette fameuse chanson : *Quand la belle au moulin s'en va*, n'est jamais oubliée, car un des refrains est : *à boire*, *à boire*, ce qui peut faire rappeler au capitaine qu'un coup de vin ne serait pas de trop.

La dernière semaine qu'on passe à Terre-Neuve s'appelle « la semaine que diable veux-tu », parce qu'il arrive que, n'ayant point beaucoup

[1] V. le t. III, p. 463 ; le t. IV, p. 179, 291 ; le t. VI, p. 541.

d'ouvrage, quelques hommes, mais surtout ceux qui n'ont pas très bien rempli leur mission, disent : « Ma foi, que diable veux-tu ? qui a mal fait a mal fait, aussi je ne me gêne plus ; si on ne veut pas de moi l'an prochain, il ne manque pas de places ailleurs. »

Quand on quitte les parages de Terre-Neuve, on voit, lorsque le temps se trouve beau, quelques hommes montés sur le pont : les uns font de petits navires, les autres des balais avec des morceaux de bouleau. La plus grande partie font des bat-draps ou « batoués » en bouleau très blanc ; c'est ordinairement pour la bonne amie. Mais tous ne savent pas les graver : il faut payer vingt-cinq ou cinquante centimes à un savant pour le faire. On barbouille un des côtés avec de la sanguine, ensuite on grave deux cœurs enflammés, entourés de guirlandes ou des colombes portant un panier où se trouvent aussi deux cœurs percés de la même flèche. Quelquefois, c'est le navire lui-même qu'on représente. Les pères de famille font des marques pour marquer le pain au four, ou creusent un morceau de bouleau pour mettre la farine pour enfourner.

La nuit quand ils se trouvent réunis sur leurs « paillots », l'un chante les litanies de la sainte Vierge et tous les autres y répondent. Ensuite les crics, les cracs, les contes commencent et se prolongent une grande partie de la nuit.

Aperçoit-on la terre du haut des mâts, tous ces hommes montent dans les haubans, se croient déjà rendus et s'en réjouissent. Autrefois, sitôt qu'on approchait, plusieurs jetaient leurs guenilles à la mer, se mettaient en dimanche et prenaient le bâton pour descendre à terre. Mais comme il est arrivé que souvent ils ont compté sans leur hôte, ils ne se pressent plus autant. Une fois rappropriés, ils n'osaient plus descendre, crainte de la vermine, et j'en ai vu rester plus d'un jour et une nuit sur le pont pour s'être trop pressés.

Dans la traversée [du navire qui va à Marseille débarquer son poisson], je ne vois rien de remarquable jusqu'au détroit de Gibraltar ; mais là, si on a quelques personnes à bord qui ne l'aient jamais passé, qui n'ont pas non plus passé sous un des tropiques ou sous la ligne, la veille du passage du détroit on se prépare au baptême : un des joyeux du bord se fait des moustaches, se déguise du mieux qu'il peut, monte dans la hune avec des pois en poche, et là en grelottant jette ses pois sur le pont à plusieurs reprises, ce qui annonce l'arrivée du bonhomme Mont-au-Singe. Il demande à parler au capitaine qui toujours se prête volontiers à cette farce. Il lui demande où il va, d'où il vient, s'il y a quelques personnes à bord qui n'aient pas reçu les eaux salutaires du baptême, et de le déclarer sous peine de quelques malheurs. Il descend ensuite, grelottant, transi de froid, demander un verre de

vin pour se remettre de ses fatigues, et ordonner le baptême pour le lendemain, c'est-à-dire pour le moment où on passera le détroit.

Sitôt qu'on se trouve sous Mont-au-Singe, on prend le bout d'une corde qu'on amarre à un hauban ; on passe l'autre bout dans une poulie placée à une certaine élévation. On en approche ceux qui n'ont pas été baptisés, on les y amarre par les pouces ; on embraque la corde, ce qui les force à élever les bras ; on prend alors un entonnoir qu'on présente dans leur manche, on y verse de l'eau, ainsi que sur la tête ; on mollit ensuite la corde. On les fait s'asseoir, l'un après l'autre, sur une planche placée sur une baille pleine d'eau, on les rase avec un rasoir de bois, on enlève tout d'un coup la planche sur laquelle ils sont assis et ils tombent le derrière dans la baille ; on leur fait promettre du vin à l'arrivée ; ensuite on les démarre. Aussitôt commence un arrosement général. Le timonier seul est excepté et le capitaine se sauve en promettant à chacun un verre de vin.

Si c'est la première fois que le navire passe le détroit, les matelots menacent de couper la guibre du navire. Un d'eux se met sur l'avant-pont à frapper ; mais alors le capitaine dit qu'il donnera double ration et on est content.

Autrefois, au départ comme à l'arrivée, on tirait des coups de pierres, on chantait des cantiques à la Vierge, pour se rendre le voyage favorable, ou pour remercier Dieu de l'avoir terminé heureusement. Aujourd'hui on ne tire plus le canon, plusieurs accidents étant arrivés ; mais on n'oublie pas d'invoquer la protectrice des marins. Pendant tout le voyage, soir et matin, un des anciens du bord fait une courte prière, à laquelle assiste tout l'équipage.

(Desury : *Notice sur la navigation et la pêche de la morue à la côte de l'île de Terre-Neuve*, dans Le Maout. Collection de pièces inédites ou peu connues. Saint-Brieuc, 1851, in-8., p. 639-681. L'auteur avait fait, comme capitaine, une vingtaine de campagnes à Terre-Neuve).

P. S.



BIBLIOGRAPHIE DES USAGES ET DES TRADITIONS POPULAIRES

DU DÉPARTEMENT DE L'ORNE

(Suite et fin)

II

Légendes et traditions particulières

Abeilles

Chrétien, *Usages...* et *Veillerys*. — Tirard, *Esquisses*, t. i, p. 272 et *Bulletin Flammarion*, 1885, p. 437.

Agneaux de la Saint-Jean

Chrétien, *Veillerys*.

Affiloir (L') de Gargantua.

Eugène Vimont, *Bulletin Flammarion*, 1885, p. 59. — Chrétien, *Veillerys*.

Ane (L') de l'église d'Argentan.

Duval, *Rôle des croyances populaires*. — L. de la Sicotière, *Bulletin de la Société historique de l'Orne*, 2e trim. 1889. — Chrétien, *Veillerys*. — Vimont, *Le Vieil Argentan*; Imp. du *Journal de l'Orne*, 1889, p. 112.

Arbres et plantes.

J. Tirard, *Esquisses*, t. i, p. 279.

Armées (Les) romaines.

Orne archéologique, p. 265. — *Normandie illustrée*, p. 21. — *Bulletin Flammarion*, 1883, p. 234, et 1885, p. 159 — *Bulletin de la Société historique de l'Orne*, t. iii, p. 498. — *Veillerys*. E. H. Langlois, *Essai sur les danses des morts*, 1852, i, p. 86. = **Poésie** : Eug. de Lonlay, *Légendes fantastiques*. *Les Fantômes*.

Arracheur (L') de devises.

Chrétien, *Veillerys*.

Aspersoir (L') de saint Orther (sic), à Bagnoles.

Tirard, *Esquisses*, t. i, p 330, et t. ii, p. 112. — Chrétien, *Veillerys*. = **Poésie :** Eug. de Lonlay, *Légendes infernales*, p. 21. — Apocryphe.

Aveugle (L') de Vieuxpont.

Chrétien, *Veillerys*.

Bataille (La) de Tinchebray.

Odolant Desnos, *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon et ses seigneurs.* Alençon, Malassis le jeune, 1787, 2 vol. in-8°, t. i, p. 255. — *Orne archéologique*, p. 209 — Abbé Dumaine, *Tinchebray et sa région*. — Hurel, *Bataille de Tinchebray*. Saint-Lo, 1829, in-8°, etc. = **Poésie :** Le Flaguais, p. 273.

Barque-fantôme (La). — Légende de l'étang de Vrigny.

Poésie : Eug. de Lonlay, *Légendes du Moyen Age*. — Apocryphe.

Bergers.

Bulletin Flammarion, 1887, p. 294. — Chrétien, *Veillerys*. — *Le Berger* par Jules de Glouvet (Quesnay de Beaurepaire) dans la *Nouvelle Revue*, 1 vol. in-12, 1882. La scène de ce roman se passe sur la lisière de l'Orne et de la Sarthe, et l'auteur y reproduit les mœurs et les croyances de la contrée. — J. Tirard, *Esquisses*, t. ii, p. 66 et 376, et *Bulletin Flammarion*, 1887, p. 183.

Biche (La) blanche

Poésie : *Histoire de l'Aigle*, p. 584. — Le Flaguais, p. 645. — *Revue des Deux-Mondes*, 1er février 1849. — *Normandie romanesque*, p. 81.

Beurre.

J. Tirard, *Esquisses*, t. ii, p. 55.

Biquette et les choux.

Ronde normande publiée par M. de la Sicotière dans la *Revue des Traditions populaires*, t. v, 5e année, 1890, p. 549.

Chantée ailleurs qu'en Basse-Normandie.

Bœuf gras (Le), à Bellême.

Dr Jousset, *Mœurs percheronnes : le carême à Bellême en l'an de grâce 1782*. Mortagne, Daupeley (s. d.) in-8° de 16 p.

— A Sées et environs ; à Alençon.

Guibout, *Journal de Séez*, 7 févr. 1891. — Duval, *Notes historiques*, dans l'*Annuaire normand* pour 1890, p. 171.

Botte d'herbes (La). (Evasion du jeune duc Richard).

O. Desnos, *Mém. histor.*, t. i, p. 100. — *Orne archéolog.*, p. 276. — Chrétien, *Veillerys.*

Boucher d'Argentan (Le) et le mouton de sainte Anne.

Chrétien, *Veillerys.* = **Poésie** : Le Flaguais, p. 131.

Cercueils (Les) de Nocé.

Messager de l'Orne, Almanach comique, moral et illustré, 1862, 12e année, Gouverneur, Nogent-le-Rotrou. — Jousset, *Les Cercueils de Nocé*, 4 p. in-8.

Chaire (La) du diable, à Tinchebray.

Victor Brunet, *Bulletin Flammarion*, 1887, p. 157.

Carnaval (Le)

L. Duval, *Notes historiques sur la ville de Séez au XVIIIe siècle* dans l'*Annuaire normand pour 1890*, p. 160. — Guibout, *Journal de Séez*, 7 février 1891. — J. Tirard, *Esquisses*, t. ii, p. 146.

Chandeleur (La).

J. Tirard, *Esquisses*, t. ii, p. 133.

Chansons populaires du pays d'Auge.

Beaucoup de ces chansons ont été recueillies et quelques-unes publiées par M. Veuclin, homme de lettres à Bernay.

Chants des morts dans le Perche et le pays d'Ouche.— *Cri des Patenôtres*

Recueillis par M. Veuclin et publiés dans l'*Annuaire normand pour 1890*, p. 64 et 75.

Chansons d'août.

Pèlerine percheronne, par l'abbé Fret, 1840, p. 74. — Eugène de Beaurepaire, *Etude sur la poésie populaire.*

Chants de Noël.

Beaurepaire, *Étude sur la poésie populaire*, p. 13. — J. Tirard, *Esquisses*, t. ii, p. 289.

Charités (dans le Perche et dans le diocèse de Séez)

Hist. de l'Aigle, p. 565. — *Normandie illustrée. Aperçu général*, p. 22. — Abbé Fret, *Antiquités et chroniques percheronnes*, t. II, p. 52. — Vimont, *Le Vieil Argentan*, p. 191. — Jousset, *Les Confréries campagnardes, dites de charité, dans la Perche*. Bellême, Ginoux, 1877, in-8° de 32 p. — *Annuaire normand*, 1890. — Abbé Dumaine, *Tinchebray*, t. II, p. 525. — Abbé Laurent, *Saint-Germain d'Argentan*. Argentan, Barbier, 1859, in-16. — Détails sur les confréries établies dans cette église.

M. Veuclin et M. Eugène Lebrun ont fait sur les confréries de Charité dans l'Eure, beaucoup plus nombreuses et plus importantes que dans l'Orne, des recherches assidues qui embrasseront la lisière de notre département.

M. Boivin-Champeaux (*Annuaire normand* pour 1890) et M. de la Chénelière (*Rev. des Traditions popul.*, 1891, p. 423) ont donné sur les charités de la Couture (Bernay) et de Callouet (Eure) de très intéressants détails.

Charivaris.

Chrétien, *Veillerys*. - J. Tirard, *Esquisses*, t. II, p. 326.

Sur les charivaris en général, série d'articles dans la *Rev. des Trad. pop.*

Chasse Artus, Hennequin ou *Harpine*

L. Du Bois. — *Normandie romanesque*, p. 67-69. — Marchangy, *Tristan le Voyageur*. Paris, Maurice, 1825, t. II, p. 350.— *Mosaïque de l'Ouest*, t. III, p. 36.

Château du diable (près Domfront).

Orne archéologique, p. 129. — Légende par Charles Le Breton, (Hippol. Sauvage). Domfront, Liard, 1866 in-18 de 7 p. ; (Extr. du *Publicateur de l'Orne*)

Châtelaine (La) de Bonvouloir.

(Sans attribution de localité). = **Poésie** : Le Flaguais; p. 509

Cheminée (La) au loup.

Eug. Vimont, *Bulletin Flammarion*, 1884, p. 83.

Cheval (Le) Bayard.

Du Bois, *Archives*, 1824, et *Recherches archéologiques*, 1843. — *Normandie romanesque*, p. 128.

Cheval (Le) de Bagnoles.

Orne archéologique, p. 70. = **Poésie** : Eug. DE LONLAY, *Légendes normandes*, p. 13, et *Légende des eaux de Bagnoles*, in-18° de 7 p. s. d., Argentan, Barbier, 1871. A la suite, dans quelques éditions, séparée dans d'autres, légende tout à fait de fantaisie et se rattachant également aux eaux de Bagnoles, de la dame d'Ecajeul.

Chicanière (La) de Montabard.

CHRÉTIEN, *Veillerys.*

Chiens d'Exmes (Les).

CANEL, *Blason populaire.* — CHRÉTIEN, *Veillerys.*

Chouans (Les). Légendes les concernant.

L. DE LA SICOTIÈRE, *Frotté et les insurrections normandes*, t. II, *passim*. — CHRÉTIEN, *Veillerys.*

Clémence de Louis XI (La).

Orne archéologique, p. 32 et 278. = **Poésie** : G. LE VAVASSEUR, t. III.

Cloches.

J. TIRARD, *Esquisses*, t. I, p. 228.

Cloche de Saint-Michel de Gul (La).

Bulletin de la Société historique de l'Orne, t. III, p. 492. = **Poésie** : Eug. DE LONLAY, *Légendes merveilleuses.*

Cloche du Marchand (La), à Argentan.

CHRÉTIEN, *Veillerys.* — GERMAIN, *Mosaïque de l'Ouest*, 1847-48, t. IV, p. 30. = **Poésie** : THÉVENOT, *Journal d'Argentan*, 18 novembre 1869. — Eugène DE LONLAY, *Argentan*, p. 21. — VIMONT, le *Vieil Argentan*, p. 110.

Comédie des chansons (La).

Dans la *Comédie des Chansons* (1640) rééditée dans le t. IX de l'*Ancien Théâtre français* (*Bibliothèque elzévirienne*), on ne rencontre, parmi le nombre prodigieux de refrains et de couplets qu'elle renferme, que de bien rares fragments ayant laissé des traces dans notre département, encore serait-ce dans la classe un peu supérieure qu'il les faudrait chercher.

P. 111 : Hélas ! Guillaume, te lairras-tu mourir?
P. 154 : Et vole, vole, vole, vole.
P. 154 : Verduron, verdurette.
P. 168 : Sans mentir, j'aimerais mieux
Un jeune mari qu'un vieux.
P. 200 : Mon mari est aux nopces, venez, venez-y,
Mon mari est aux nopces, venez-y à minuit.
P. 205 : N'allez plus au bois seulette.
P. 224 : Mon gentilhomme, entrez en danse,
Prenez, beau, qui belle vous semble.
P. 224 : Ce n'est pas pour vostre nez.

Conscrits (superstitions à l'usage des)

Courrier de l'Ouest, 2 juillet 1868. — Chrétien, *Veillerys*. — J. Tirard, *Esquisses*, t. ii, p. 63.

Coq du clocher (*Le*).

Courrier de l'Ouest, 31 mars 1875.

Charlotte Corday ; sa légende.

Chrétien, *Veillerys*. — L. de la Sicotière, *Mosaïque de l'Ouest*, t. iii, p. 135.

Corporations industrielles.

Abbé Fret, *Antiquités*, t. ii, p. 53, 343. — Vimont, *Le vieil Argentan*, p. 186. — *Publicateur de Domfront*, 25 juin 1885 (charcutiers). — Veuclin, communications faites au Congrès des Sociétés savantes en 1890[1]. — J. Tirard, *Esquisses*, t. i, p. 47.

Coulines.

Normandie romanesque, p. 295. — J. Tirard, *Esquisses*, t. ii, p. 127, et *Bulletin Flammarion*, 1887, p. 139.

Crapaud (Le) et le Lézard.

Chrétien *Veillerys*.

Cette légende est répandue dans toute la France et même à l'étranger. V. *Revue des Deux-Mondes*, 15 octobre 1837, art. du Dr Roulin.

[1] Ces communications concernent plus spécialement Caen, Evreux et Gisors. L'auteur y constate que les anciennes corporations n'étaient point des Sociétés de secours mutuels.

Crapauds (Les).

Chrétien, *Veillerys.* — J. Tirard, *Esquisses*, t. ii, p. 31.

Croix Collier (La), à Athis.

Publicateur de l'Orne, du 18 novembre 1866 et du 16 juin 1872.

La croix Furène ou *de la Feue Reine*, à Bellême.

Notice par le Dr Jousset. Mortagne, Loncin et Daupeley (s. d.), in-8° de 11 p. (extrait de l'*Echo de Mortagne*, numéros des 3 et 10 septembre 1855).

Curé (Le) de Bonneval.

O. Vital, L. VIII. — *Normandie romanesque*, p. 72. — Chrétien, *Veillerys*, = **Poésie** : Le Flaguais, p. 243. — L. Du Bois, *Recherches archéolog.*, p. 365.

Dame (La).

Vaugeois, p. 587.

Dame Blanche de la Dieuze (La).

Du Motey, *Bulletin de la Société historique de l'Orne*, t. vi, p. 298.

Dame (La) de la Queurie.

Chrétien, *Veillerys.* = **Poésie** : Eug. de Lonlay, *Légendes normandes*, p. 29. V. *La Fée de la Quenrie.*

Dame (La) des Tourailles.

Chrétien, *Veillerys.* = **Poésie** : G. Le Vavasseur, superbe pièce lue à la séance publique de la *Société historique et archéologique de l'Orne*, à Alençon, le 26 octobre 1882; publiée à part (2e édit. Alençon, Renaut — de Broise, 1887, in-8° de 8 p.); rééditée dans beaucoup de journaux et de revues, et dans les *Poésies complètes* de l'auteur, t. iii, p. 95.

Demoiselle (La) ou *la Bête du château d'Argentan.*

Orne archéologique, p. 203; — *Normandie illustrée*, p. 17. — *Normandie romanesque* p. 262. — Chrétien, *Veillerys.* = **Poésie** : Eug. de Lonlay, *Légendes du moyen âge.*

Dragon (Le). Légende du château de Domfront.

Poésie : Eug. de Lonlay, *Légendes du moyen âge.* — Apocryphe.

Echauffour.

Légende sur l'étymologie de ce nom. *Il est chaud le four*, aurait clamé Satan, emprisonné dans un four par saint Evroult. = **Poésie** : Eug. DE LONLAY, *Légendes merveilleuses*.

Eléonore d'Aquitaine.

Poésie : G. LE VAVASSEUR, t. III Cette légende n'a rien de commun avec celle qui concerne l'origine fabuleuse et diabolique d'Eléonore, citée par Mlle Bosquet, p. 452.

Enfant (L') du Diable.

CHRÉTIEN, *Veillerys*.

Enfant (L') qui a vu la bière.

CHRÉTIEN, *Veillerys*.

Epine (L') secrète, à Séez.

Annuaire Normand pour 1890, p. 43.

Etoile (L') de Belle-Etoile.

HUREL, *Notice sur l'abbaye de Belle-Etoile.* Falaise, Levasseur, 1841, in-8° de 10 pages. — *Orne archéologique*, p. 74.

Faux-monnoyeurs.

J. TIRARD, *Esquisses*, t. I, p. 88; t. II, p. 381. — *Le faux-monnoyeur de Saint-Aubert sur Orne*; *Récit authentique du temps du Roi Louis XIII*, par Antoine DES LIGNERIES (Eugène VIMONT). Flers, Follope, 1890, in-12. Roman publié d'abord dans un journal de Flers et dans lequel l'auteur a mis en œuvre quelques traditions locales.

Faux-monnoyeurs (Les) de la Percière.

Anatole DUVAL, *Bulletin Flammarion*, 1888, p, 27.

Fé (Le)

Le *Fé* à qui sa maîtresse a révélé qu'il s'appelle *Moi-Même*, et qui, battu, répond aux questions de ceux qui, accourant à son secours, lui demandent : Qui t'a blessé ? « Moi-Même. » Cela rappelle quelque peu le *Personne* de l'*Odyssée*, liv. IX, et le *Cyclope* d'Euripide. — **Poésie** : Eug. DE LONLAY, *Légendes du moyen âge*.

Fée (La) de la Fontaine, à Carrouges.

La fée de la Fontaine, par F. Boyer (Hippol. Sauvage). Domfront, Liard, 1867, in-16 de 8 p. (extr. du *Publicateur*). — *Légendes normandes* par le même, p. 64.

Fées. — Dames Blanches.

Normandie romanesque, p. 93, 103. — Chrétien, *Veillerys*. — J. Tirard, *Esquisses*, t. ii, p. 411. — *Bulletin Flammarion*, 1884, p. 83.

Fée (La) d'Argouges (ou *de Rânes*).

Orne archéologique, p. 14. — *Normandie illustrée*, p. 19. — *Normandie romanesque*, p. 98. — Chrétien, *Veillerys*. — F. Pluquet, *Contes populaires, préjugés, patois, proverbes, noms de lieux, de l'arrondissement de Bayeux*. 2e édition, Rouen, Frère, 1834, in-8° de 163 p. — **Poésie** : Le Flaguais, p. 402. — L. du Bois, *Archiv.*, 1826, p. 394, et *Nouvelle Revue de Bretagne*, 1839, t. i, p. 184. — Alf. Trolley, vers inédits (dans la collection de M. de la Sicotière).

Même légende à Ménilhermey (Vimont, *Bulletin Flammarion*, 1885, p. 227).

Fée (La) de la Queurie.

Abbé Gaulier, *Les avocats de village*, p. 42. — Eug. Vimont, *Bulletin Flammarion*, 1883, p. 202. = **Poésie** : Eug. de Lonlay, *Légendes normandes*, p. 29.

Fée (La) du Coupeau, à Fleuré.

Eug. Vimont, *Bulletin Flammarion*, 1884, p. 157.

Fée (La) du Château d'Almenêches.

Eug. Vimont, *Bulletin Flammarion*, 1882, p. 85.

Fée Germone (La).

Chrétien, *Veillerys*.

Fête des Brandons.

Gazette de Caen, 29 mars 1867.

Fête des Rois.

De Beaurepaire, *Etude sur la poésie populaire*. — *Revue des traditions populaires*, t. ii, iii, iv, v. — Abbé Dumaine *Tinchebray*, t. ii, p. 521. — J. Tirard, *Esquisses*, t. ii, p. 125. — H. Carnoy, *La Tradition*, 1891, p. 354.

Feux (Les) de la Saint-Jean. — *Feux de joie.*

Eug. Vimont, *Bulletin Flammarion*, 1888, p. 323. — J. Tirard, *Esquisses*, t. II, p. 219. — Deloche, *Revue celtique*. — *Congrès archéol.* de *Brive*, 1891, p. 150.

Feu-follet (Le). Légende du Château d'O.

Poésie : Eug. de Lonlay, *Légendes du moyen âge*.
Apocryphe.

Fontaine (La) des Soupirs (près Méguillaume).

Légende apocryphe. — **Poésie** : Eug. de Lonlay, *Légendes normandes*, p. 19.

La Fosse à la femme. Légende de la Forêt d'Ecouves.

Publicateur, 28 février 1869. — *Esprits et Fantômes*. = **Poésie** : Eug. de Lonlay, *Légendes du moyen âge*, p. 13. Récit apocryphe ou du moins très arrangé.

Fosse Arthour (La).

Publicateur, 11 février 1866.

Fourille (La).

Hist. de l'Aigle, p. 586. — *Normandie romanesque*, p. 247.

Francs-Maçons (Les).

Chrétien, *Veillerys*.

Gannes (le Château), en la Lande-Patry.

Orne archéologique, p. 269. — *Normandie illustrée*, p. 31. — *Normandie romanesque*, p. 154. — Galeron, *Monuments de l'arrondissement de Domfront*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1829-1830. — *Publicateur* de Domfront, 9 février 1868. — Eug. Vimont, *Bulletin Flammarion*, 1884, p. 348. — J. Tirard, *Esquisses*, t. II, p. 361. — Plusieurs brochures d'Arsène Lainé de Néel. Fatras indéchiffrable. = **Poésie** : Legendre, ballade, *Bulletin Flammarion*, 1884, p. 350. — Eug. de Lonlay, *Légendes du moyen âge*, p. 21, et *Légendes merveilleuses*.

Génies (Les) d'Orgères.

Eug. Vimont, *Bulletin Flammarion*, 1885, p. 307.

Justice (La) de Rollon.

Poésie : Le Vavasseur, t. III, p. 116.

Henri IV. — Le Bourgeois d'Alençon. — La Dinde en pal.

O. Desnos, *Mém. histor.*, t. ii, p. 353. — L. de la Sicotière, *Henri IV, Le Bourgeois* et *La Dinde en pal.* Rouen, Cagniard, 1870, in-8° de 16 p.

Goblin (Le) et les Lutins.

Chrétien, *Veillerys.* — L. du Bois, *Archives*, 1824.

Grimoire (Le)

J. Tirard, *Esquisses*, t. ii, p. 39.

Guérisseurs (Les).

L. du Bois (Feuilleton du *Journal de Paris* du 18 frimaire, an XIII) — J. Tirard, *Esquisses*, t. ii, p. 98.

Gul (Légendes de)

Louail, *Bulletin Flammarion*, 1887, p. 432.

Herbes de Saint-Jean.

J. Tirard, *Esquisses*, t. ii, p. 8.

Jeanne de la Forêt. Légende du château de la Forêt-Auvray.

Poésie : Eug. de Lonlay, *Légendes infernales*, p. 17. Apocryphe.

Judée (La) d'Ecouché.

Canel : *Blason populaire.* — *Veillerys.* — *Blason populaire de Villedieu les Poëles*, par Jean de la Cloche (Victor Brunet), 1888, in-8° : *Le Christ de Villedieu* (conte analogue.) — Constantin de Renneville, *Histoire de la Bastille*, Amsterdam, 1724.

Lac (Le) de Flers

Normandie romanesque, p. 495. = **Poésie** : Le Flaguais, p. 565.

Levrette (La) blanche de Rouellé.

Publicateur.

Lièvre (Le) de Besdon ou *la Mariette* de Besdon.

Diseur de vérités pour 1843, p. 75. — *Orne archéologique*, p. 241. — *Normandie illustrée*, p. 38. — Abbé Fret, t. ii, p. 535. = **Poésie** : G. Le Vavasseur, t. iii, p. 104.

Lièvre (Le) invulnérable.

Chrétien, *Veillerys.*

Louées.

J. Tirard, *Esquisses*, t. ii, p. 227.

Loup-garou.

Diseur de vérités pour 1843, p. 35. — *Normandie romanesque*, p. 232.

Mabile d'Alençon ou *le Saut à la dame.*

Orne archéologique, p. 27. — L. de la Sicotière, *Revue illustrée de Bretagne et d'Anjou*, 1890, t. i, p. 31. = **Poésie** : L. du Bois, *Archives*, 1824, p. 228. — Eugène de Lonlay, *Légendes infernales*, p. 33.

Lune.

J. Tirard, *Esquisses*, t. ii, p. 12. — Abbé Letacq, *Météorologie populaire du pays d'Auge.*

Madame d'Ecajeul. Légende de Bagnoles (par le marquis Eugène de Lonlay).

A la suite du petit roman : *Le Secret de Madeleine, roman des eaux de Bagnoles.* 15e édition, Argentan, de l'imprimerie du *Journal de l'Orne*, 1884, in-16. Apocryphe.

Maison (La) teinte de sang, à Joué-du-Plain.

Chrétien, *Veillerys.*

Maître Adam, ou *le Génie de Mont-Merrei.*

Chrétien, *Veillerys.* — *Bulletin Flammarion*, 1887.

Malabri (L'Orme de), à Putanges.

Eugène Vimont, *Bulletin Flammarion*, 1885, p. 154.

Marie Anson ou *la Dame du parc d'Alençon.*

V. ci-dessus : Généralités. — *Annuaire de l'Orne*, 1809. — *Orne archéologique*, p. 287. — *Normandie romanesque*, p. 459. — *Normandie illustrée*,

Orne, p. 5. — L. de la Sicotière, *Discours,* 1882. = **Poésie :** Bouchaud, *Essai sur la poésie rythmique,* Paris, 1753, in-8°. — Le Flaguais, p. 374. — Eug. de Lonlay, *Légendes normandes.* — L. Du Bois, *Arch. norm.* 1824, p. 228.

Mathilde (La Reine), femme de Guillaume le Conquérant.

Normandie romanesque, p 463. — *Le Traître Germain, légende,* par Charles Le Breton (Hippol. Sauvage). Domfront, Liard, in-18 de 8 p. (s. d.) (extrait du *Publicateur,* 3 mars 1867). — *Orne archéologique,* p. 276. — J. Tirard, *Esquisses,* t. i, p. 381.

Mendiants.

J. Tirard, *Esquisses,* t. ii, p. 329, et *Bulletin Flammarion,* 1887, p. 230.

Mendiant (Le) de Cisay-Saint-Aubin.

Chrétien, *Veillerys.*

Meneur (Le) de rats et de loups.

Chrétien, *Veillerys.* — J. Tirard, *Esquisses,* t. ii, p. 84.

Mère Nique (La)

Hist. de l'Aigle, p. 587. — *Normandie romanesque,* p. 121.

Moine érudit (Le). Légende de Lonlay-l'Abbaye.

Poésie : Eug. de Lonlay, *Légendes merveilleuses.* Apocryphe.

Monsieur de Bailleul et les Sergents.

Chrétien, *Veillerys.*

Monuments druidiques. — Pierres tournantes.

Monuments druidiques du département de l'Orne dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie,* 1829-1830. — *Monuments de l'arrondissement d'Alençon* dans la même collection, 1835. — *Monuments de l'arrondissement d'Argentan* dans la même collection, 1835. — L. du Bois, *Archives de la Normandie,* 1824, p. 263. — *Normandie romanesque,* p. 174, 179, 188, 191, 193. — Abbé Sévray, *Bulletin de la Société historique de l'Orne,* t. ii, p. 128. — Eug. Vimont, *Bulletin Flammarion,* 1883, p 236, et 1885, p. 223. — Chrétien, *Veillerys.* — J. Tirard, *Esquisses,* t. i, p. 344. = **Poésie :** Eug. de Lonlay, *La Pierre levée de Gouffern* (*Légendes normandes,* p. 33.)

Mouton (Le) de la Rêtière (en Joué-du-Bois).

GALERON, *Monuments de l'arrondissement d'Alençon* dans les *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de Normandie*, 1835. — *Normandie romanesque*, p. 184.

Mouron (Le) ou Salamandre.

J. TIRARD, *Esquisses*, t. II, p. 31.

Muletiers.

Abbé DUMAINE, *Tinchebray*, t. II, p. 403.

Naufrage de la Blanche Nef.

L'Hermite en Basse-Normandie. Paris, Pillet, 1827, in-12, p. 328. — *Hist. de Normandie.* = **Poésie** : G. LE VAVASSEUR, t. III, p. 63.

Nostradamus à Argentan.

CHRÉTIEN, *Veillerys*. — VIMONT, *le vieil Argentan*, p. 118 ; — *Orne pittoresque*, p. 205.

Notre-Dame de Pont-Ecrèpin et les Pèlerins.

CHRÉTIEN, *Veillerys.*

Noueur d'aiguillettes (Le).

CHRÉTIEN, *Veillerys.*

O filii! (Les) — Œufs de Pâques.

Normandie illustrée, Aperçu général, p. 24. — BEAUREPAIRE, *Etude sur la poésie populaire*, p. 9. — Victor BRUNET, *Le chant de la Résurrection* dans la *Revue des Traditions populaires*, t. III, p. 211. — J. TIRARD, *Esquisses*, t. II, p. 179. — Abbé DUMAINE, *Tinchebray*, t. II, p. 519.

Oiseaux.

J. TIRARD, *Esquisses*, t. I, 238.

Oison (L') doux ou d'août.

J. O. DESNOS, *Statistique de l'Orne*, p. 62-63. — *Normandie romanesque*. — J. TIRARD, *Esquisses*, t. II, p. 238.

Pains pétrifiés (*Les*). Légende de Cisay.

Poésie : Eug. DE LONLAY, *Légendes merveilleuses.*

Papegai (*Le*), à Alençon.

O. DESNOS, *Mémoires historiques*, t. II — Curé BÉLARD, *Mémoires* mss., à la bibliothèque d'Alençon.

Papegai (*Le*), à Argentan.

Bulletin Flammarion, 1888, p. 318.—VIMONT, *Le Vieil Argentan*, p. 24, 73.

Paume (*Jeux de*).

DUVAL, *Annuaire normand*, 1890 (Argentan et Alençon).

Pendu (*Le*) *de Domfront.*

Orne archéologique, p. 127. — *Blason populaire*, t. I, p. 220. — Emile TRAVERS, *Les Normands, la chicane et la potence d'après les dictons populaires*, Caen, Leblanc-Hardel, 1882.

Pierre (*La*) *des veuves*, à Fontaine-les-Bassets.

V. les renvois indiqués aux *Monuments druidiques.*
Poésie : Eug. DE LONLAY, *Légendes fantastiques.* — Apocryphe.

Piterne (*La*).

Normandie romanesque, p. 215.

Plantes (Noms des).

Abbé LETACQ, *Les noms vulgaires des plantes usités dans les cantons de Vimoutiers et de la Ferté-Fresnel.* Argentan, impr. du *Journal l'Orne*, 12 p. in-8°. (Extrait du *Bulletin Flammarion*, t. VI, 1888, p. 124.)

Point d'Argentan (*Le*).

Légende apocryphe. **Poésie** : *Légende du Pont d'Argentan*, par le marquis Eugène DE LONLAY. Argentan, Barbier, 1874, in-18 de 7 p. — Eug. DE LONLAY, *Œuvres choisies*, Dentu, 1883, in-18, p. 45.

Pommes (Traditions et dictons relatifs aux).

Revue des Traditions populaires, juillet 1889 ; art. de L. F. SAUVÉ.

Le Pré maudit.

Légende sans attribution locale. **Poésie** : Eug. de Lonlay, *Œuvres choisies*, p. 48.

Pyramises (Les) de saint Ortaire.

Orne archéologique, p. 74. — L. Duval, *Notice sur saint Ortaire*. La Ferté-Macé, Bourguerel, 1870, in-18 de 22 p. — V. Brunet, *La Légende de saint Ortaire...* 2ᵉ édit. Abbeville, Briez, in-8 de 14 p. — Vimont, *Sainte-Radegonde*.

Reine (La) des Elfes. Légende du château de Saint-Christophe.

Poésie : Eug. de Lonlay, *Légendes du moyen âge*. — Apocryphe.

Reine (La) Margot. Légende du château d'Alençon.

Légende sur la reine Marguerite de Navarre que rien n'authentique ; le nom de *Margot* est ici une méprise ; Margot était le sobriquet de l'autre Marguerite, femme d'Henri IV. = **Poésie** : Eug. de Lonlay, *Légendes normandes*, p. 9.

Revenant (Le) de l'Ormeau de Malabri.

Chrétien, *Veillerys*.

Revenant (Le) du Château de Flers.

Par Eugène Foucault. Flers de l'Orne, Levesque, 1889, 34 p. in-8.
Extrait du *Courrier de Flers*, 1889.
Apocryphe.

Revenants.

L. du Bois, *Archives*, 1824. — Chrétien, *Usages* et *Veillerys*. — Joseph Desnos, *Statistique de l'Orne*. — *Normandie romanesque*, p. 258 et 263. — Jules Titard, *Esquisses*, t. II, p. 385.

Revenants (Les) d'Argentelles.

Chrétien, *Veillerys*.

Richard-sans-Peur et *Robert le Diable.*

Les légendes pseudo-historiques qui concernent les ducs de Normandie, Robert le *Diable* et Richard-*sans-Peur*, si populaires encore dans quelques parties de la province, n'ont point, à notre connaissance, cours dans le département de.

l'Orne, ou du moins elles n'y seraient que la répétition des vies de ces deux personnages qui font partie de la *Bibliothèque bleue*. Cette bibliothèque a perdu elle-même beaucoup de son crédit. Jadis on en trouvait des lambeaux dans presque toutes les familles de paysans. Les *Vies* de Robert et de Richard, si souvent réimprimées autrefois et même encore de nos jours à Troyes, à Rouen, à Lyon, à Caen, à Paris, à Epinal, etc., ne l'ont point été dans les diverses imprimeries du département de l'Orne, d'où sont pourtant sortis certains *canards*.

Rocher (Le) maudit (en Andaine).

F. Boyer (Hippol. Sauvage). Domfront, Liard, 1867, in-16 de 8 p. (Extr. du *Publicateur*). — *Esprits et Fantômes.*

Apocryphe.

Sacristain (Le) de Montmerrei et le curé qui revient dire des messes.

Chrétien, *Veillerys.*

Saint Nicolas.

Eugène Vimont, *Bulletin Flammarion*, 1884, p. 86.

Opportune (miracles de sainte). — *Les Jantes, le Loup*, etc.

Jouy, *l'Hermite en province, Basse-Normandie*, 1827, p. 115. — Abbé Blin, *Vie des Saints* du diocèse. — L. Duval, *Rôle des croyances.* = **Poésie** : Poème sur sainte Opportune publié dans la collection des *Bibliophiles normands*. — Eugène de Lonlay, *Légendes merveilleuses.*

Sainte Osithe, à Gul.

Louail, *Bulletin Flammarion*, 1886, p. 432.

Saut (Le) du Capucin, à Bagnoles.

Eugène Vimont, *Bulletin Flammarion*, 1885, p. 319.

Seigneurs (Les) de Couterne.

L. de la Sicotière, *Frotté et les insurrections normandes*, 1889, t. II, p. 620.

Seigneurs (Les) de la Frette.

Abbé Fret, *Antiquités*, t. III, p. 501.

Serpent (Le) de Villedieu.

Galeron, *Monuments druidiques du département de l'Orne*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, années 1829-1830. — *Orne*

archéologique, p. 180. — *Normandie romanesque*, p. 208. — *Normandie illustrée*, p. 22. — *Bulletin Flammarion*, t. I, p. 183. — CHRÉTIEN, *Veillerys*. — Journal de France, 1833, in-4°, p. 325. = **Poésie** : Eugène DE LONLAY, *Légendes normandes*, p. 25.

Le sire Bertrand. Légende des environs de la Carneille.

Poésie : LE FLAGUAIS, p. 384. — Apocryphe.

Sire (le) de Tournebœuf. Légende de la Guimaudière.

Poésie : Eug. DE LONLAY, *Légendes merveilleuses*. — Apocryphe.

Soldat (Le) revenant de Sibérie. — *Le Soldat sorcier*.

CHRÉTIEN, *Veillerys*.

Songes.

J. TIRARD, *Esquisses*, t. II, p. 23.

Sorcellerie — Sorciers.

FLOQUET, *Histoire du Parlement de Normandie*, t. V. — *Normandie romanesque*, p. 267. — TIRARD, *Esquisses*, t. II, p. 35. — *Bulletin Flammarion*, art. de M. VIMONT.

Sorciers (Les) du mont Margantin.

Orne archéologique, p. 131.

Soreng (Les).

Eug. VIMONT, *Bulletin Flammarion*, 1885, p. 155

Soule.

Orne archéologique, p. 138. — *Bulletin Flammarion*, 1884, p. 239 ; 1885, p. 89, 92, 93, et 1888, p. 61, 92, 107.— *Bulletin de la Société historique de l'Orne*, t. II, p. 247. —J. TIRARD, *Esquisses*, t. I, p. 13 ; t. II, p. 154. — Abbé DUMAINE, *Tinchebray*, t. II, p. 512. — Emile SOUVESTRE, *Les derniers Bretons*. — L. DUVAL, *Annuaire normand*, 1890. — CHRÉTIEN, *Veillerys*. — *Croix de l'Orne*, 23 février 1890.

On peut consulter sur la soule et les pelottes un très curieux article de M. Anatole de Barthélemy dans le t. VI (1859) de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

Sources miraculeuses.

Rosnay, Rabodanges, Francheville, Magny-le-Désert, Saint-Michel des Andaines, Saint-Evroult, Pontchardon (*Bulletin Flammarion*, 1887, p. 342).

Saint-Latuin, Saint-Julien et Saint-Martin, au Repas (*Bulletin Flammarion*, 1887), Saint-Ortaire, Saint-Rémi sur Saint-Laurent de Séez, (*Journal de Séez*, 4 oct. 1891 ; même journal et *Croix de l'Orne*, 1892, procès à l'occasion de cette source). L'Epine secrète sur Séez, près de Neauphe, Saint-Hermeland, etc.

Eug. Vimont, *Bulletin Flammarion*, 1886, p. 344, 449 ; 1885, p. 162, 307, 327 et tirage à part : *Sainte Radegonde*, *Pèlerinage du Bezier*, *Chapelle et fontaine de saint Ortaire*. Argentan, 1886, in-8° de 16 p. — Chrétien, *Veillerys*. — J. Tirard, *Esquisses*, t. II, p. 191 et s.

Statue (La) de saint Gilles, au Buot, près Séez.

Episode révolutionnaire.

Messager de la Beauce et du Perche, Almanach comique, moral et illustré. Nogent, Gouverneur, 1859, 9e année, p. 170.

Statue de saint Roch, à Ménilglaise.

Chrétien, *Veillerys*.

Statues (Les) du portail de l'église Notre-Dame, à Alençon.

Normandie illustrée, p. 8. — *Orne archéologique*, p. 291.

Superstitions populaires.

L. du Bois, *Annuaire pour 1809*. — Jouis, *L'Hermite en province, Basse-Normandie*. Paris, Pillet, 1827, in-12, p. 125. — J. Odolant-Desnos, *La France, Orne*, dans la collection Loriol. Paris, Verdière, 1834, in-8°, p. 62. — Fret, *Antiquités et chroniques percheronnes*, t. I, p. 122. — *Bulletin Flammarion*, 1886, p. 95 ; 1887, p. 99. — *Diseur de vérités pour 1843*.

Tarone (La).

L. du Bois, *Archives*, 1824. — *Normandie romanesque*, p. 215. — Chrétien, *Veillerys* et *Usages*.

Tour Marguerite (La), à Argentan.

Poésie : Eug. de Lonlay, *Argentan*, p. 25.

Taupiers.

J. Tirard, *Esquisses*, t. II, p. 14, et *Bulletin Flammarion*, 1885, p. 187. — Dr Marchand, note dans l'*Annuaire normand pour 1857*.

Ténèbres.

J. Tirard, *Esquisses*, t. ii, p. 17.

Toucheurs (Les).

L. Chrétien, *Veillerys.*

Tourtoulimbou (Le). Sorte de jeu.

Chrétien, *Veillerys.*

Trésors cachés.

Bulletin Flammarion, t. v, 1887, p. 12 et suiv. — Chrétien, *Veillerys.* — J. Tirard, *Esquisses*, t. ii, p. 375.

Trois croix (Les), à Argentan.

Bulletin Flammarion, 1888, p. 188. — Vimont, *Le vieux Argentan*, p. 16, 68. = **Poésie** : Eugène de Lonlay, *Légendes normandes*, p. 21.

Trois (Les) fontaines de Charlemagne.

Eugène Vimont, *Bulletin Flammarion*, 1884, p. 211.

Trunois (Le).

Canel, *Blason populaire.* — Chrétien, *Veillerys.*

Usurier (L') et le Diable.

Chrétien, *Veillerys.*

Vaches.

J. Tirard, *Esquisses*, t. ii, p. 29.

Valet (Le) du meunier et la bière.

Chrétien, *Veillerys.*

Vaux (Les) Dobin (ou d'Aubin), ou *l'Homme rouge.*

Eugène Vimont, *Bulletin Flammarion*, 1883, p. 277. = **Poésie** : Eugène de Lonlay, *Argentan*, p. 33 (Récit tout à fait différent du précédent).

Vierge (La) de Lignou, A Couterne.

Eugène Vimont, *Bulletin Flammarion*, 1885, p. 373. — Chrétien, *Veillerys.*

Vendredi (Le).

J. Tirard, *Esquisses*, t. II, p. 1.

Voisins (Les).

L. du Bois, Feuilleton du *Publiciste*, 18 vent. an XIII.

III

PATOIS

Recherches sur l'étymologie et l'emploi des locutions et des mots qui se sont introduits ou conservés dans le département de l'Orne, et qui n'appartiennent pas à la langue française de nos jours, par Louis Dubois... (*Mémoires de l'Acad. celtique* t. v.)

Très incomplet.

Delestang. *Vocabulaire ou recueil alphabétique des mots, expressions ou locutions non consignées dans les dictionnaires de la langue, usités dans l'arrondissement de Mortagne, 1813.*
Supplément, 1820.

562 mots.
Biblioth. de M. de la Sicotière.
La première partie de ce *Vocabulaire* avait été adressée par l'auteur, alors sous-préfet de Mortagne, au préfet de l'Orne en 1813 ; l'ensemble, en 1820, au ministre de l'intérieur qui devait le transmettre à l'Académie française, sur la demande de Dureau de la Malle, membre de l'Académie des inscriptions. Il a été communiqué à MM. du Méril pour la composition de leur *Dictionnaire du patois normand*, et à M. Duval qui l'a publié in-extenso, avec le *Supplément*[1].

Gourjon frères, *Glossaire ou statistique du langage de Condé sur Noireau et des environs*. Caen, Chalopin, 1830, in-8° de 16 p.

Chrétien (de Joué du Plain). *Almanach argenténois* pour 1836.

Le Diseur de vérités, Almanach du Perche et de la Basse-Normandie, dédié à ses compatriotes, pour un ami de son pays, pour l'année 1838. Mortagne, de l'imprimerie de Glaçon, in-32.

[1] Voir ci-dessous, p. 34.

L'auteur de cet almanach était l'abbé FRET, curé de Champs (Orne), né à Bretoncelles en 1800, mort à Champs, le 9 novembre 1843. Le succès fut très grand et se continua dans le *Diseur de vérités*, que, d'année en année, sous des titres un peu différents[1] et chez des éditeurs divers, publia l'abbé Fret, jusqu'en 1844 inclusivement (en tout 7 vol. in-32). Il était dû surtout aux scènes rustiques où, sous une forme plaisante et appropriée aux habitudes de ses lecteurs, empruntant même leur langage, l'auteur s'était attaché à populariser d'utiles vérités morales et religieuses ; dans les dernières années, le débit dépassa 6 000 exemplaires.

M. Genty, Percheron lui-même et littérateur raffiné, a appelé l'abbé Fret « le Molière du Perche ». L'éloge est exagéré, mais digne d'être noté. Il ajoute : « L'abbé Fret a reproduit admirablement les mœurs du Perche ; mais il n'en a pas suffisamment respecté l'idiome. L'abbé Fret écrivait le Percheron en manchettes[2]. »

Le *Diseur de vérités* avait été une conception heureuse et fructueuse. Il eut des continuateurs.

Ce fut d'abord un autre abbé Fret, curé au diocèse de Chartres et frère du nôtre, qui donna pour 1845 un *Diseur de vérités*, calqué sur les précédents (Evreux, Verney, in-32) ; — puis, M. Foucault-Duparc d'Alençon qui, sous le pseudonyme de *Père Thomas*, continua la publication, mais expurgée de l'élément patois qui en avait fait le sel principal ; — puis, l'*Ami du foyer, Almanach du Perche et du Sonnois*, par PERCHON de l'Orne (Mortagne, Daupeley, 1865 et années suivantes, in-32), où une certaine maîtresse Pirotteau reprenait le thème favori des *Scènes percheronnes* ; — puis enfin le *Diseur de vérités ressuscité, Almanach de tout le monde*, par l'abbé HUREL, curé de Saint-Evroult (N.-D.-du-Bois, dans l'Orne), Paris, Douniol, 1856, in-32, et *le Diseur de vérités, Almanach curieux, point menteux*, par le *père Veradamus* (l'abbé HUREL) pour

Voici le titre des dernières années publiées par l'abbé Fret :
Le Diseur de vérités, Almanach du Perche, la Normandie, la Beauce et de toutes les provinces de France ; petit ouvrage unique dans son genre, très gai, très amusant, historique, moral, religieux, avec des scènes de mœurs rustiques, causeries villageoises d'après nature, poésies, historiettes, prophéties, usages, préjugés, superstitions en vogue dans les campagnes, etc., etc., par un hermite voisin de la Grande-Trappe (Orne), pour l'an de grâce 1843. Saint-Denis, Prévot et Drouard, 1843, in-32.

[2] *Rimes inédites*, Introduction.

Nous avons nous-même consacré à l'abbé Fret, que nous avions connu intimement, et à ses ouvrages, une notice détaillée (Mortagne, Daupeley, 1868, in-8° de 20 p. Extrait de l'*Echo de l'Orne*).

Achille Genty est mort, lui aussi fort jeune, en 1870, et ses manuscrits, ses notes ont été entièrement détruits.

Chrétien, de Joué-du-Plain, était mort à l'hôpital d'Argentan en 1863. J'ai pu, du moins, acheter et sauver ses manuscrits.

Le patois indigène n'a pas porté bonheur à ceux qui s'en sont occupés chez nous.

1857. Paris, Bailly, 1857. Ces contrefaçons ne valaient point l'original, et n'ajoutent rien à l'histoire de notre littérature populaire.

Comme supplément au *Diseur de vérités*, l'abbé Fret avait donné *La Pèlerine percheronne, normande et beauceronne* (Séez, Valin, 1843, in-18), avec l'intention d'en faire une publication annuelle, mais il n'en a paru que ce volume. Il renferme les mêmes éléments que l'*Almanach*.

On a reproduit dans différents recueils ou journaux, notamment dans l'*Echo de l'Orne*, 1888, quelques scènes et dialogues de l'abbé Fret. Un de ses confrères avait même eu l'idée d'en rééditer la plus grande partie.

Il a paru trois livraisons de cette réimpression :

Scènes de la vie percheronne par l'abbé L.-J. FRET... *revues et précédées d'une notice sur sa vie* par l'abbé GAULIER, curé de Lonlay-le-Tesson. La Ferté-Macé, Meynaerts, 1873, in-12 de 118 p.

Les Veillées percheronnes et récits sur le Perche et la Normandie, d'après l'abbé FRET *et autres historiens*, par l'abbé GAULIER. Mortagne, Launay-Rémon, 1874, in-12 de 60 p.

Les Avocats de village, troisième série des scènes et veillées percheronnes de l'abbé L.-J. FRET, curé de Champs, et récits sur la Perche et la Normandie, revus et publiés par l'abbé GAULIER. Séez, Montauzé, 1883, in-12 de 48 p.

Edelestand et Alfred DUMÉRIL, *Dictionnaire du patois normand*, Caen, Mancel, 1849, in-8° de XCIX et 222 p.

Exemplaire annoté par MM. Daulne, Juchereau, A. Deville, Dreux, Desulis, L. de la Sicotière, dans la bibliothèque de ce dernier.

Glossaire du patois normand, par M. Louis DU BOIS, *augmenté des deux tiers et publié par* M. Julien TRAVERS. Caen, Hardel, 1856, in-8° de XL et 440 p.

Achille GENTY. *Rimes inédites en patois percheron recueillies et publiées* par Achille GENTY. — (Traduction française à la suite) Paris, Poulet-Malassis et de Broise, 1861, in-16, de 65 p.

Les œuvres poétiques en patois percheron de Pierre GENTY, *maréchal ferrant* (1770-1821), *précédées d'un essai sur la filiation des langues*, par Achille GENTY. Paris, Aubry, 1863, in-16 de LXVI et 72 p.

Achille Genty est le seul auteur des vers aussi bien que des préfaces de ces deux petits volumes, très spirituels d'ailleurs.

Il donne à l'idiome percheron une importance et une autonomie fort exagérées. Suivant lui, « c'est dans le canton de Tourouvre que l'idiome percheron s'est le mieux conservé ; c'est là que les traditions et légendes se sont gardées le plus intactes. » (*Introduction* des *Rimes inédites*.)

Esquisses du Bocage normand, par Jules Lecœur, 1883, t. i, p. 207.

Quelques pages sur l'idiome bocain.

Le Langage, dans le t. ii, p. 196–258, de l'ouvrage de M. l'abbé Dumaine, *Tinchebray et sa région au Bocage normand.*

Observations sur le patois du Bocage et glossaire régional.

Dictionnaire du patois de l'arrondisst d'Alencon (par M. Ch. Vérel).

Dans l'*Avenir de l'Orne*, n°s de février 1888 et suiv.

L'auteur en préparait une édition particulière, avec préface de M. Louis Duval, qui n'a pas encore paru, mais dont on annonce la publication prochaine.

Le Pré des Marettes, scène rustique en patois de l'Orne (environs de Courtomer), par M. Ch. Vérel.

Publié dans le *Bulletin de la société historique et archéologique de l'Orne*, t, vii (1888), p. 271, et reproduit dans *Le père Bon-Sens, Almanach du Bellémois* (pour 1889). Bellême, Bergeot, in-16.

Philologie. Les Contes de ma voisine. L'abbé Martin, par Ch. Vérel.

Extrait des Abeilles normandes, Revue indépendante, satirique, rustique et littéraire. Bayeux (1890), 7 p. in-8°.

Comme l'article précédent, étude particulière et fouillée du patois des environs de Courtomer, Nonant, le Merlerault.

Reproduit dans le *Journal de Séez*, du 5 mars 1892 et s.

L'Enquête philologique de 1812 dans les arrondissements d'Alençon et de Mortagne (Vocabulaires, grammaire et phonétique), publiée et annotée par Louis Duval, archiviste du département de l'Orne... Alençon, Renaut de Broise, 1890, in-8° de 88 p.

Extrait du *Bulletin de la Société philologique.*

Les *Vocabulaires* de Delestang forment la partie principale de ce petit volume. L'éditeur y a joint : 1° une nomenclature des expressions non françaises en usage à Condé-sur-Sarthe (arrondissement d'Alençon) et aux environs, dressée par l'abbé Fouet, curé de cette commune ; 2° une autre, très courte, des mots de même nature usités dans le canton de Carrouges (arrondissement d'Alençon), par M. Thiboult du Puisact ; 3° deux autres enfin, plus courtes encore, de ceux usités dans le canton de Courtomer (même arrondissement)[1] ; 4° quelques additions personnelles et des notes biographiques et bibliographiques.

[1] Elles existent en Mss. aux Archives de l'Orne. Ce sont, malheureusement, les seules réponses, avec le travail de Delestang, que provoqua dans le département de l'Orne la circulaire ministérielle du 20 janvier 1812, invitant les préfets à recueillir les éléments d'une étude comparative des idiomes, dialectes ou patois usités dans les diverses parties de l'Empire.

M. Gustave Le Vavasseur, sans écrire un glossaire complet du patois de l'Orne, a touché beaucoup de points philologiques le concernant dans les opuscules suivants :

Locutions normandes, tirées de divers auteurs. Alençon, de Broise, 1874, in-8° de 55 p.

Remarques sur quelques expressions usitées en Normandie, leur emploi par certains auteurs, leur origine, leur étymologie. Caen, Le Blanc-Hardel, 1878, in-8° de 105 p.

Extrait de l'*Annuaire normand* pour 1878.

Nouveaux renseignements sur quelques expressions usitées en Normandie et particulièrement dans le département de l'Orne.

Dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, t. IV (1885), V, VI, VII, VIII, IX.

Tirage à part, Alençon. Renaut, — de Broise, 1891, in-8° de 174 p.

L. DE LA SICOTIÈRE.



TRADITIONS ET SUPERSTITIONS DE L'IMPRIMERIE

I

L'imprimerie et les sortilèges

Le « 12 août 1776, le s^{r} Jean-Antoine Garnier, l'aîné, libraire-imprimeur rue du Temple à Troyes a fait tourner ses moulins à papier........ pour la première fois à cinq heures du soir. Ils ont été à merveille et le s^{r}.. . Maréchal, qui en est l'entrepreneur et l'exécuteur, espère qu'ils iront de mieux en mieux malgré les sortilèges dont il étoit menacé par jalousie et qu'il craignoit très fort, car le matin il a fait dire une Messe du St-Esprit par M. Sibile, curé de Saint-Pantaléon de Troyes, auquel il a demandé un morceau de cierge pascal, qu'il a placé dans un moulin dans un endroit qu'il n'a voulu désigner à personne. C'est le sieur Debure, l'aîné, qui s'était trouvé là lors de la levée de la vanne, qui comme confrère a donné la première eau......... »

(Manuscrit de la main de E. T. Simon., bibl. de Troyes, liasse 2776, n° 27., coll. Millard).

« Octroy et permission à Christophe Boys, imprimeur et libraire à Lille, de pouvoir seul, à l'exclusion de tous autres, imprimer, vendre et distribuer l'*Almanach des Laboureurs*, avec deffense de débiter certains almanachs de France, *où sont les jours heureux ou malheureux*, comme contraires à la doctrine chrétienne. 18 juillet 1624. » (col. colb. de Flandres, police, t. I, col. 35, p. 81.)

(*Le Cabinet historique*, janvier 1866, p. 46).

Louis Morin.



LES VILLES ENGLOUTIES[1]

XCVI

Fuscha proneve (la Plaine des torrents)

(Albanie).

D'après des traditions locales, sur la rive orientale du lac d'Albanie, appelé Blato par les Slaves et Likiéni par les Albanais, existait autrefois une plaine couverte de villages et nommée *Fuscha proneve* (la Plaine des torrents). Elle disparut à la suite d'un cataclysme, recouverte par les eaux du lac, et les vieillards prétendent que, lorsque le temps est beau et calme, on peut voir au fond du Blato les ruines des maisons et les extrémités des arbres[2].

XCVII

Le Nokhoué (Maison de la mère)

(Dahomey).

L'existence de la grande lagune appelée *Nokhoué* par les indigènes et *Grand-Lac* par les Européens est due à une malédiction. Une femme féticheresse ayant mis au monde un enfant dans la forêt qui occupait jadis l'emplacement de ce lac refusa de le nourrir, sous prétexte qu'il n'était pas son fils. Celui-ci invoqua toutes les divinités et particulièrement Chango, les priant de punir cette mère dénaturée et de détruire sa case (*No-Khoué*). Sa demande fut exaucée : la forêt fut consumée et remplacée par le lac, actuellement existant[3].

[1] Suite. Voir t. VII, p. 556.

[2] G. Lejean, *Voyage en Albanie et au Monténégro*, *Tour du Monde*, t. I, 1860, n° 5, p. 64.

[3] Cf. Bouche (d'après Borghero), *La côte des Esclaves et le Dahomey*, Paris, 1885, 1 v. in-18 jésus, ch. XVI, p. 234.

XCVIII

Origine du lac Touli-Sap

(Cambodge).

Les Cambodgiens racontent que sur l'emplacement actuel du lac Touli-Sap s'étendait autrefois une cité florissante, dont le roi s'amusait à élever des mouches, tandis que le précepteur de ses fils dressait des araignées. Un jour, une des araignées mangea une des mouches du roi, qui, furieux, fit tuer le précepteur. Celui-ci s'envola dans les airs, maudissant le roi et sa ville. A l'instant, celle-ci fut submergée par le lac Touli-Sap qui apparut à sa place. Une statue de Bouddha, en jaspe, qui est aujourd'hui dans le palais du roi de Siam, à Bangkok, fut retrouvée, flottant à la surface du lac, entourée de lotus et portée par un yak (bœuf tibétain)[1].

XCIX

Le château de Mistek (Moravie).

« A Stondel étaient assis les chevaliers dans une orgie nocturne, mais déjà menaçait ce qui devait bientôt fondre sur eux comme un orage.

« Ils faisaient circuler les coupes d'argent, pleines de vin couleur de rose, et criaient: Qui pourrait être le vengeur du seigneur de Stondel ?

« Les vassaux du comte tremblent au son de notre cor, et de notre rempart la Moravie emporte son existence comme un fief.

« Aussi quiconque nous braverait le paierait suivant la bonne coutume : nous qui avons brisé les châteaux, nous brisons aussi les rosiers.

« La jeune fille aux boucles dorées doit distribuer de doux plaisirs et mourir comme un bouquet de fleurs sur notre poitrine de fer. »

Ainsi criait cette sauvage réunion, et ses cris se répandaient dans le pays, alors que, brillante dans l'aurore matinale, se tenait la florissante jeune fille ; bientôt les coupes résonnèrent de nouveau, dans le haut château de Stondel, tandis que, sous les baisers de l'orgie, la jeune fille fondait en larmes.

Aucun bras ne combattit pour les droits foulés aux pieds. Alors les puissances célestes jetèrent un regard sur les larmes et le chagrin.

[1] H. Mouhot, *Voyage dans les royaumes de Siam, de Cambodge et de Laos*, ch. XIX, *Tour du Monde*, t. VIII, 1863 ,n° 201, p. 304.

Un rire cruel secouait la bouche des débauchés, lorsque, tout au fond de la montagne, retentit comme un roulement de tonnerre.

Les fiers murs gigantesques s'effrondrèrent au milieu de l'orage, et la tristesse du désespoir enveloppa le défi de Stondel.

Seule de tous, la jeune fille échappa à la puissance vengeresse et enferma son existence dans un saint couvent de religieuses.

Aujourd'hui nulle pierre n'indique la trace du château englouti, mais l'on entend encore sortir comme des plaintes du fond du rocher[1].

C

L'église engloutie dans le Lautergrund

(Franconie).

Au fond de la belle vallée située près de ce bourg, où s'élève aujourd'hui le village de Tiefenlauter, existait à une époque indéterminée une ville dont les habitants refusèrent de célébrer le jour des Morts, prétendant n'avoir personne à pleurer. Pour les punir, Dieu envoya une maladie sur les enfants : les cercueils ne suffisaient pas et la douleur était universelle. Dieu eut compassion des malheureux parents, et pendant qu'ils étaient réunis à l'église, celle-ci s'effondra dans l'abime avec le cimetière qui l'entourait et les cercueils des enfants. Aux jours de fête, on entend encore sonner du fond de l'abime les cloches de l'église engloutie[2].

CI

Origine des lacs de Rassouamassaï et de Rassouabé

(Madagascar).

Suivant une tradition locale, ces deux lacs étaient autrefois des rivières appartenant au géant Darafifa. A sa mort, ses deux femmes Rassoua-Massaï et Rassouabé, versèrent tant de larmes chacune dans une des rivières, que celles-ci furent transformées en lacs et les deux veuves en sirènes dont on entend encore aujourd'hui les voix plaintives[3].

[1] L. Bowitch et G. Simanitsch, *Volksmæhrchen und Sagen aus der Vorzeit Mœhrens*, Znaim, 1860, in-8, p. 16.

[2] Bechstein, *Die Sagen des Rhongebirges und des Grabfeldes*, Wurzbourg, 1842, in-12, § 84 p. 220-221.

[3] Macquarie, *Voyage à Madagascar*, Paris, 1884, in-18 jés., ch. VI, p. 193.

CIV

Le château de Pelfried

(Moravie).

Une légende à laquelle fait allusion une ballade de Bowitsch[1] rapporte que le château de Pelfried, près du château de Bochdalow, sur les armoiries duquel on voyait une coupe ou un calice, s'abîma au temps de la guerre des Hussites.

CIII

Le bourg englouti

(Franconie)

En allant de Themar à Lengfeld, on voit une haute montagne, pareille à une selle et divisée en deux parties. Celle de gauche offre un emplacement dépouillé, dont le sol est couvert de pierres et où aurait existé autrefois un bourg. La légende ne dit pas à quelle occasion il fut englouti : il n'échappa qu'un homme qui conduisait des ânes apportant de l'eau dont le bourg était dépourvu, n'ayant ni puits ni fontaine. Il dut son salut à l'un de ses ânes qui à trois reprises poussa un cri effroyable et finalement refusa d'avancer malgré les efforts de son conducteur. Quand celui-ci arriva à son but, il ne trouva plus que quelques pierres, restes de la ville effondrée subitement[2].

CII

La ville de Wsetin

(Moravie).

Les habitants de Wsetin se faisaient remarquer par leur impiété, et un jour qu'ils refusaient d'écouter l'appel des cloches qui les invitaient à la prière, Dieu résolut de les punir. La nuit suivante, la ville s'abima sans qu'il en restât la moindre trace[3].

[1] *Volksmæhrchen und Sagen aus der Vorzeit Mæhrens*, p. 38-39.

[2] Cf. Bechstein, *Die Sagen des Rhongebirges*, § 133, p. 129.

[3] Cf. une pièce de vers de Simanowitsch, *Volksmærchen und Sagen aus der Vorzeit Mæhrens*, p. 54.

CV

Le château de Steineck

(Franconie).

Non loin de Steinach, dans la forêt de Questenberg, s'élevait autrefois le château de Steineck dont les habitants menaient une vie impie, ne croyant ni à Dieu ni au salut. Une vieille servante, qui avait quitté ce lieu de scandales un jour de Noël pour célébrer cette fête au village de Roth, revenait à la nuit au château, surprise de n'entendre aucun des chants ni des cris de l'orgie habituelle. Elle fut bien plus effrayée lorsqu'en arrivant, elle ne trouva plus que l'emplacement du château qui avait été englouti sous terre avec tous les coupables qu'il renfermait et dont les spectres viennent encore rôder à cette place, principalement dans la nuit de Noël, celle où il est possible d'enlever leurs trésors enfouis sous terre. Plusieurs l'ont essayé, mais aucun n'y a encore réussi[1].

CVI

L'ancienne Flies

(Tyrol).

A la place où s'élève aujourd'hui le village de Flies, dans la vallée de l'Inn supérieur, sur une hauteur de la rive droite de la rivière, près du pont de Pontlaz, il y aurait eu autrefois une ville riche et puissante avec des maisons magnifiques, de solides remparts et des fossés profonds. Mais les habitants orgueilleux, violents et injustes, étaient en lutte avec tous leurs voisins dont ils s'appropriaient de plus en plus le territoire. Un jour ils abattirent une grande forêt qui appartenait à des paysans voisins : ceux-ci périrent de misère, ne trouvant de secours nulle part et tous les juges craignant leurs redoutables ennemis. Mais le juge suprême les punit : une demi-montagne se détacha d'un rameau des Alpes vénitiennes, réduisit en miettes la ville et ses habitants, épargnant les montagnards voisins qui devinrent propriétaires de l'emplacement de la ville où poussèrent bientôt des forêts et des pâturages[2].

[1] Bechstein, *Die Sagen des Rhongebirges* § 114 p. 248.

[2] Von Alpenburg, *Mythen und Sagen Tirols*, Zurich, 1857, in-8, t. III, ch. III, § 3, p. 241-242.

CVII

Le château de Dreistelz

(Franconie).

Près de Brückenau, sur une montagne appelée Dreistelz, vivaient dans un château-fort trois jeunes filles réputées pour leur orgueil et leur beauté, si bien que leur demeure était appelée *Dreistolzenschloss* (le château des trois orgueilleuses), altéré plus tard en Dreistelz. Un soir un pauvre pèlerin se présenta demandant un morceau de pain et un gîte pour la nuit. Non seulement ses demandes furent repoussées, mais de grossiers valets excitèrent contre lui les chiens. A peine les eut-il touchés de son bâton que ces animaux tombèrent morts ; puis il le brandit contre le château en prononçant une malédiction effroyable : au même instant, la demeure, avec tous ses habitants, fut engloutie dans le sein de la montagne, et, à la place, apparut un petit lac. Tous les trois ans, au jour anniversaire, le coq chante dans l'abîme où les trois jeunes filles dorment jusqu'au jour du jugement dernier : alors ceux qui sont engloutis s'éveillent, récitent un *Ave Maria* et déplorent leurs fautes[1].

CVIII

Les villages de Poppenrode et de Moor

(Franconie).

D'après une tradition, le village de Poppenrode, situé sur le Moor rouge, et celui de Moor, sur le Moor noir, furent engloutis à cause de la conduite de leurs habitants ou d'une malédiction prononcée contre eux[2].

CIX

Le lac d'Akdala

(Kakhétie).

Ce lac, dont les eaux sont fortement chargées de bitume, occupe un ancien cratère et a reçu le nom d'*Akdala* (en géorgien, *sautillant*) à cause des bulles que dégagent ses ondes bitumineuses. On raconte que sur l'emplacement de ce lac vivait autrefois un riche paysan qui ne célébrait aucune des fêtes de l'Eglise. Le jour de celle de la Transfiguration (6 août, d'après le calendrier grec), comme il travaillait dans son vignoble, il répondit à un passant qui lui reprochait son absence

[1] Cf. Bechstein, *Op. laud.* § 64, p. 119-120.
[2] Cf. Bechstein, *Op. laud.* § 50, p. 103-104.

de l'église à une pareille date : « Des transfigurations, j'en ai assez vu et ne désire pas en voir davantage. Moi et ma femme, nous nous sommes transfigurés en vieillards ; mes petits enfants se sont transfigurés en grandes personnes. » Le passant n'était autre que Jésus-Christ ; il dit au vieillard : « Eh bien, je veux que tout chez toi subisse une nouvelle transfiguration. » Aussitôt des flots d'eau et de bitume sortirent du sol et engloutirent le paysan et son domaine[1].

CX

Le lac d'Ihlow

(Frise orientale).

Au centre de la forêt d'Ihlow, entourée de sapins et de joncs, se trouve un étang d'un aspect mélancolique qui a remplacé une chapelle où les chrétiens des environs venaient prier. Mais le prêtre qui desservait cette chapelle séduisait les jeunes filles qui s'y rendaient. Lorsque la mesure de ses péchés fut comble, le sol s'entr'ouvrit une nuit et engloutit l'église, la colline et le coupable[2].

CXI

Près de Syracuse.

D'après une tradition citée par Cicéron[3], à l'endroit où Pluton enlevant Proserpine disparut avec elle dans l'intérieur de la terre, le terrain s'effondra et un lac apparut, près duquel les Syracusains célébraient une fête annuelle.

CXII

Le lac de Lamaie

(Vosges).

Une tradition rapporte que le lac de Lamaie, situé dans un des replis les plus pittoresques des Vosges, entre la vallée de Celles et celle du Rabodau, s'étend sur l'emplacement d'une métairie dont les habitants refusèrent de quitter leurs danses et leurs divertissements pour assister aux offices le jour de la Pentecôte. En punition, le sol s'effondra : un lac se forma, et à l'anniversaire du châtiment on entend encore les cloches sonner au fond de l'eau[4].

RENÉ BASSET.

[1] Madame Carla Sorena, *Trois mois en Kakhétie* § 1, *Tour du Monde*, t. XLIX, 1882, n° 1136, p. 210.
[2] Sundermann, *Sagen und sagenhafte Erzœhlungeu aus Ostfriesland*, Aurich, 1869, in-12, p. 18.
[3] *In Verrem actio secunda* IV. *De Signis* § 48.
[4] Cf. Traxelles, *Promenades dans les Vosges*, Lunéville, 1886, in-8, ch. II, p. 12.

DEVINETTES RUSSES

Un champ, un nombreux bétail, un seul berger et deux pierres précieuses.

— Le ciel, les étoiles, Dieu, la lune et le soleil.

Deux qui se tiennent debout, deux qui marchent, deux entre eux qui taillent les heures.

— Le ciel et la terre, le soleil et la lune, le jour et la nuit.

J'étendrai une natte, je la semerai de petites graines, j'y placerai une miche de pain.

— Le ciel, les étoiles, la lune.

Le poêle est plein d'autres foyers superposés, au milieu du poêle un gâteau.

— Le ciel, les étoiles, la lune.

Grande est la prairie, nombreux le bétail, un seul berger.

— Le ciel, les étoiles, la lune.

Deux taureaux se donnent des coups de cornes sans se toucher.

— Le ciel et la terre.

Le bœuf blanc a fait lever tout le monde.

— Le jour.

Une vache noire a terrassé tout le monde.

— La nuit.

Un convive est arrivé, il a laissé aller ses chevaux dans toute la plaine.

— La nuit et les étoiles.

L'étoile polaire du Nord, les Cosaques l'appellent *l'Etoile-Piquet* (le piquet auquel on attache les chevaux). Les Kirguises l'appellent *Femir-Kasik*, c'est-à-dire piquet de fer.

Une immortelle brebis noire qui brûle, tout entourée de flammes.

— La nuit.

Les chèvres passaient sur un pont ; en apercevant l'aurore, elles se sont toutes cachées.

— Les étoiles.

Les paysans russes reconnaissent le moment de la nuit au cours des étoiles, particulièrement à la Grande-Ourse, et se sont créé toute une série de remarques sur la température et les

moissons par l'éclat des étoiles et de la lune : leur grand éclat annonce la fertilité.

Un cercueil s'avance à la nage, le mort crie, l'encens fume, les cierges flambent.

— Le nuage et l'éclair.

Sur le plancher tsarien (le ciel), dans un chêne est une tombe, dans la tombe une jeune fille qui fait du feu (en russe : *bat* du feu) et allume la terre.

— L'éclair.

Qu'est-ce qui brûle sans feu ?

— L'éclair.

Ça cogne, ça frappe : on dirait cent chevaux qui courent.

— Le tonnerre.

Un poulain gris hennit dans un champ, mais on l'entend partout.

— Le tonnerre.

La jument hennit sur la montagne turque, le poulain lui répond sur la montagne de Sion.

— L'éclair et le tonnerre.

Un cheval hennit au loin, son mors résonne tout près.

— Le coup de tonnerre.

Un taureau a poussé un cri par-delà cent rivières, cent montagnes.

— Le tonnerre.

Qui cogne sans bras ?

— Le tonnerre.

Une jument marchait à travers les cieux ; en se tournant, elle ne vit pas ses traces.

— La nacelle.

Au milieu des montagnes (rivages) court un cheval noir, couvert de tapis, orné de clous.

— Un vaisseau.

La baleine-poisson tressaille sous terre (ou change de position).

— Les tremblements de terre.

Né dans la terre, baptisé dans le feu, tombe-t-il dans l'eau, il disparaît entièrement.

— Le sel.

Matrïona (nom de femme) nue est pour tous un objet de frayeur, couverte d'une écorce, c'est une route pour tout le monde.

— La rivière gelée.

LÉON SICHLER.

ALLUSIONS A DES ROMANS ET A DES CONTES POPULAIRES[1]

IX

Les romans de la Table Ronde

« Quand Tardieu (un ami de Bayard dans sa jeunesse) eust veu l'ordonnance (du tournoi d'Aire), il dist : Pardieu, compaignon, jamais Lancelot, Tristan ni Gauvain ne firent mieulx.[2] »

X

Le roi Hugon

En donnant dans l'*Avertissement* de son *Apologie pour Hérodote*[3] une étymologie, fausse d'ailleurs, du mot *Huguenot*, Henri Estienne fait allusion à ce personnage des traditions populaires dans le centre de la France. « Ce mot Huguenot est pris du roy Huguon (Hugon) qui vaut, autant dire à Tours qu'à Paris, le Moine bourru[4]. Et celuy qui de Huguon dériva Huguenot fut un moine, qui en un presche qu'il faisoit là, reprochant aux Luthériens (ainsi qu'on les appeloit lors) qu'ils ne faisoyent l'exercice de leur religion que de nuict, dit qu'il les falloit doresnavant appeler Huguenots, comme parens du roy Huguon, en ce qu'ils n'alloyent que de nuict non plus que luy. »

XI

Le Loup et l'Agneau

Dist Renouars : Alès avant Borel (qu'il vient de tuer).
Comet vos ai com li leurs fe l'agnel.

René Basset.

[1] Cf. le t. I, p. 343 ; le t. IV, p. 30 ; le t. V, p. 485 ; le t. VI, p. 30, 243, 665 ; le t. VII p. 313, 444.

[2] Le loyal serviteur, *Chronique de Bayart*, éd. du *Panthéon littéraire*, Paris, 1843, in-4, ch. X, p. 15.

[3] Ed. Ristelhuber, Paris, 1879, 2 v. in-8, t. I. Introduction, p. XVII.

[4] Le Moine bourru. On a déjà vu ce personnage mentionné par Noël du Fail comme un des héros des contes du bonhomme Robin.

LES JEUX DE L'ENFANCE.

Le jeu du Hanneton.

Le couteau de saint Georges joue un rôle dans le jeu du hanneton. De même que dans celui de l'escargot. Ce jeu qui, on le sait, consiste à faire voler le coléoptère, retenu par un fil attaché à l'une de ses pattes, est bien délaissé depuis que, par mesure de protection agricole, des primes sont accordées pour la chasse et la destruction des insectes nuisibles. On ne voit plus au printemps, comme jadis, des gamins parcourir les rues en offrant, pour deux liards ou un sou, une grosse poignée de hannetons *(mélolonthes)* ramassés dans les bois de Romainville et de Clamart, de Boulogne ou de Vincennes, mais l'air qui accompagnait ce jeu est encore très populaire.

Hanneton, vole, vole, vole, — *sol, sol, fa, sol, la, si, la, sol, sol.*
Ton mari est à l'école, — *sol, sol, fa, fa, si, la, sol.*
Il a dit, si tu ne voles,
Qu'il te couperait la gorge, } — *sol, sol, fa, fa, sol, sol, fa.*
Avec le couteau d'saint Georges, — *sol, sol, fa, fa, si, la, sol.*
Un, deux, trois... il vole, il vole. — *Parlé.*

Cette formulette et celle du colimaçon ont été certainement composées à la même époque ; les airs, qui sont des airs de carillon, ont la même terminaison. Quant au couteau de saint Georges, son intervention, si bien justifiée à l'égard du limaçon[2], ne semble avoir été invoquée que par une analogie de commandement à l'obéissance.

Il est tout à fait probable que le couplet de l'escargot a été composé avant celui du hanneton. En revanche, le jeu du hanneton est bien plus ancien que celui du colimaçon, je n'en veux pour preuve que cette maxime épigrammatique de Pythagore :

« *Législateurs, laissez au peuple la liberté du hanneton retenu par un fil.* »

A. Certeux.

[1] Voy. la *Revue*, numéros 8-9, août-septembre, p. 507, 514..

[2] Voy. la parodie du limaçon-dragon dont l'auteur du couplet de l'escargot a dû s'inspirer, dans le n° 8-9, août-septembre, p. 507-514.

LES TRADITIONS POPULAIRES DU PAYS BASQUE[1]

Au moment où le Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences se préparait à tenir ses assises à Pau et y discuter « la question basque », particulièrement au point de vue « des traditions populaires au folk-lore », dans une autre partie de la région pyrénéenne se tenait une réunion d'une autre nature, mais n'ayant pas un moindre intérêt au point de vue des traditions du peuple basque. Les 21, 22, 23 et 24 août dernier ont eu lieu à Saint-Jean-de-Luz de grandes « fêtes internationales du pays basque », dont le programme comprenait, sous le titre général de *Traditions populaires*, la représentation d'une pastorale, des danses et jeux divers, — particulièrement une partie de paume, le jeu national des Basques, — une mascarade, enfin des concours de chansons populaires et d'improvisation. Les antiques traditions de la province ont ainsi retrouvé pour quatre journées leur vie et leur vigueur, non encore éteintes, et c'est assurément la meilleure manière de comprendre le folk-lore que de le présenter ainsi sous une forme vivante et immédiate. A ce point de vue, l'intérêt des fêtes était d'autant plus vif que cette reconstitution de la vie populaire a été faite avec les plus grands scrupules de sincérité et d'exactitude, aussi bien que sans aucun sacrifice au faux goût du public, comme on l'a vu trop souvent pratiquer dans des circonstances analogues. Leur initiateur et organisateur était M. Charles Bordes, un jeune compositeur dont les premières trouvailles dans le domaine de la chanson populaire basque ont déjà attiré notre attention, bien qu'il ait encore peu publié ; le succès obtenu par cette dernière tentative nous fait espérer qu'il ne tardera plus beaucoup désormais à faire part au public du résultat de ses recherches et de ses travaux.

J. T.

[1] Voy. *Revue des Traditions populaires*, t. VII, p. 432.

EXTRAITS ET LECTURES

Légendes de Madagascar.

Au centre de Madagascar, à 80 milles au S.-S.-O. de Tananarive, se trouve un massif volcanique, le « *Va Rinankaratra* », où les anciens cratères sont devenus des lacs profonds. Non loin d'Antsirabé, le principal village de la région, où jaillissent des sources d'eau thermale bicarbonatée-sodique, au sommet d'une montagne de formation plutonienne, est un de ces lacs-cratères, le *Tritriva*, aux eaux d'un vert foncé, presque noir. Un missionnaire anglais, M. James Sibree, qui y a fait une excursion, a présenté à son sujet une communication à la Société de Géographie de Londres, où l'on peut relever quelques traits relatifs au folk-lore de ce pays[1].

Ce lac Tritriva fut autrefois le séjour du *Fananim-pito-loha*, ou serpent à sept têtes, l'un des monstres mythiques des traditions malegaches, qui, se déplaisant sans doute dans ces eaux sombres ou pour toute autre raison, émigra un jour et s'établit dans les belles ondes bleues du grand lac-cratère voisin, l'*Andraikiba*, où l'on prétend qu'il apparait encore.

On raconte aussi qu'il y a une intime et secrète relation entre le lac Tritriva et les membres d'une tribu voisine appelée *Zanatsara* : lorsqu'un de ceux-ci tombe malade, on ne manque pas d'examiner les eaux vert-sombre du lac ; si celles-ci se troublent et deviennent d'une couleur brune, c'est un présage de mort ; si elles restent pures, le patient aura chance de vie.

Enfin le porteur indigène de qui M. Sibree tient ces légendes lui raconta, en lui montrant quelques arbres qui croissent sur la falaise à la pointe nord du lac, que ces arbres étaient autrefois un jeune homme et une jeune fille, fort épris l'un de l'autre ; que les parents de la fille s'étant opposés au mariage, les deux amants s'attachèrent ensemble et se précipitèrent dans le lac ; mais ils furent métamorphosés en arbres et même sous cette forme eurent un enfant, car un petit arbre est venu à pousser auprès d'eux. Du reste, le conteur ajouta, à l'appui de cette légende, que si l'on brise une branche de ces arbres, ce n'est point de la sève, mais du sang qui sort de la cassure.

[1] *Proceedings of the R. Geogr, Soc. of London.* Août 1891.

II

Superstitions Bambara.

« Le vieux chef du village de Kana, dans le Baninko, bouche du Niger (Soudan français) qui ne s'était pas présenté tout de suite quand nous étions sur la rive droite du Mayel-Balevel, grand affluent du Niger, envoie son fils auprès de moi pour me dire qu'il viendra me saluer lui-même, si je l'exige, mais qu'il préfère ne pas le faire, parce que, comme tout le monde le sait, le chef de Kana n'a plus que quelques jours à vivre, s'il lui arrive de traverser Mayel-Balevel. Je lui fais dire de rester chez lui et lui souhaite longue vie. »

(Rapport du colonel Archinard sur la campagne 1890-91 au Soudan français. *Journal Officiel* du 17 octobre 1891, p. 4997).

« Les vaincus (Toussias et Bobos) paraissent avoir accepté sans murmure cette servitude. Peut-être cependant ont-ils au fond du cœur la haine de l'étranger (Bambara). Les génies du pays, disent les Sénéphos du Kénédougou (royaume de notre allié Tiéba), se sont retirés au fond de certaines mares, celle de Matigi dans les environs de Ouorobougou, celle de Sonanki, près de Souri, etc. Malheur à l'imprudent qui, à côté de ces mares, prononcerait un mot en langue bambara, la langue du conquérant, il serait immédiatement englouti. Le pays est Sénépho, les génies du pays ne veulent entendre parler que le Sénépho. »

(Rappport du Dr Crozat sur sa mission au Mossi (Soudan français) dans le *Journal Officiel* du 5 octobre 1891, p. 4798).

Girard de Rialle.

NÉCROLOGIE

Desrousseaux.

Desrousseaux, chansonnier lillois, ainsi qu'il s'appelait lui-même, est mort à Lille à la fin de novembre, et une foule considérable a assisté à ses obsèques. Avant lui, on avait fait des chansons et des pasquilles en patois de Lille ; mais il surpassa ses devanciers, et l'on peut voir en lui le plus

brillant et probablement le dernier des poètes de ce dialecte. A Lille, beaucoup de ses chansons sont connues des ouvriers et des lettrés; la céramique, la gravure ont reproduit les scènes de plusieurs d'entre elles, surtout celles du *P'tit Quinquin*, dont l'accent est si touchant et si populaire. Desrousseaux qui était notre collègue, et a donné à la *Revue des Traditions populaires* plusieurs articles intéressants, est l'auteur d'un ouvrage en deux volumes intitulé : *Mœurs et chansons populaires de la Flandre française.* C'est ce qui a été écrit de plus complet sur le folk-lore de cette région. P. S.

PÉRIODIQUES ET JOURNAUX

Archivio per lo studio delle tradizioni popolari, XI, 2. De eu favolette ed una facezia del popolo genovese, *G. Pitrè ;* — Canti popolari padovani (con musica), *G. Giannini ;* — La Rivoluzione siciliana del 1848-49 nei canti popolari, *S. Salomone-Marino ;* — Folk-lore dell' Agricoltura (Continuazione e fine), *G. Ferraro ;* — Due leggende siciliane, *G. Frosina-Cannella;* — Religione e superstizione nel sec. XVII : Dal carteggio di Adelaide Enrichetta di Savoia, Elettrice di Baviera, *C. Merkel.* — Barba Gironi, canzone popol. piemontese raccolta a Villar-Perosa, *F. Seves ;* — Canti popolari religiosi in Sicilia, *Gaetano Curcio ;* — Meteorologia, Medicina e Superstizione pop. in Calabria, *L. De Pasquale*; — E relliégrete regine, giuoco-cantilena fanciullesco di Offida nel Piceno, *M. Angelini.* — Collecziun da proverbis rhaeto-romanschs, *T. Guidotti* ; — Le dodici parole della verità, novellina-cantilena pop. considerata nelle varie redazioni italiane e straniere. Saggio critico, *St. Prato* ; — Miscellanea : La festa della Madonna di Mezz'Agosto in Palermo, *Ignazio Sanfilippo ;* — Leggenda pop. sarda, *I. Bencivenni ;* — Superstizione dei visitatori forestieri in Roma. — Il giuoco dello staccio in Toscana, *G. Nerucci ;* — Il tesoro nella tradizione pop. piemontese, *F. Seves.* — Superstizione dei coscritti in Francia.

Bulletin de Folk-lore, 1892, premier semestre. — L'intervention des astres dans la destinée des morts, *Goblet d'Alviella.* — Psyché : variante nouvelle : Gris-loup, *A. Vierset.* — Flore populaire wallonne, *J. Feller.* — Les inscriptions d'Epidaure, *E. Boisacq.* — Le culte de saint Donat, *E. Polain.* — Rime des doigts, *G. Jorissenne.* — Usages de cultes : Clous et épingles, *E. Monseur.*

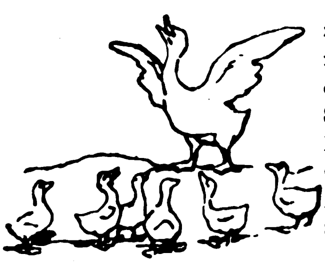
Journal of American Folk-Lore, V, 18. — Reminiscenees of Pennsylvania Folk-Lore. *D. G. Brinton.* — The Folk-Lore of Straw. *Charles*

Godfrey Leland. — The Na-ac-nai-ya : A Tusayan Initiation Ceremony. *J. Walter Fewkes and A. M. Stephens.* — Observation of Primitive Ritual. *W. W. N.* — Iroquois Notes *W. M. Beauchamp.* — Superstitions in Georgia. *Ruby Andrews Moore.* — The Doom of the Katt-a-quins. *James Deans.*

Revue celtique. XIII. 4. Oscar au fléau, légende ossianique, *Douglas Hill.* — Des nouvelles théories sur l'origine des romans arthuriens, *J. Loth.*

Sezatoarea, revue pour la littérature et les Traditions populaires ; directeur, M. *Arthur Gorovei* (Folticeni, Roumanie), t. I, n° 5-6 : Coup d'œil sur les anecdotes populaires roumaines, *M. Schwarzfeld ;* — Questionnaire pour les Traditions populaires, *Arthur Gorovei* ; — Chansons (50 chansons) ; Présages de mariages, *Arthur Gorovei ;* — Zamfiraki (le diable), *M. Lupescu ;* — Cantique de Noël, *A. Vasiliu ;* — Dialogue entre deux Mocans, *A. Popescu ;* — Chansons en dialecte moldave, *Arthur Gorovei ;* — La mère de la forêt, *M. Busuioc ;* — Superstitions, *S. Mihaïlescu, M. Timus ;* — Les « Paparudele », *C. Gherghinescu* ; — L'origine de la flûte et du violon, *S. Mihaïlescu* ; — Sortilège, *C. Feodovescu ;* — La sainte Angine, *A. G.* ; — Le cerf portant un berceau de soie (conte), *Alexandrina Popescu ;* — Couplets de danse, *M. Lupescu.*

NOTES ET ENQUÊTES



∴ *Dîner de ma mère l'Oye.* Le 80ᵉ dîner de ma mère l'Oye a eu lieu le 30 novembre au restaurant des Sociétés savantes, sous la présidence de M. Charles Ploix, président de la Société. Les autres convives étaient MM. le Dʳ Armeingaud, A. Certeux, Henri Cordier, G. Doncieux, Morel-Retz, Adrien Oudin, Félix Régamey, Arthur Rhoné, Raoul Rosières, Paul Sébillot. Au dessert, on a récité quelques pièces de vers inspirées par des thèmes populaires, et M. Félix Régamey a donné lecture du scénario d'une pantomime dans laquelle intervient une sainte bretonne.

∴ *Impression de la Revue.* A partir de janvier 1893, la Revue sera imprimée en caractères neufs.

∴ *Nominations et distinctions.* Notre collègue, le peintre Luc-Olivier Merson a été élu membre de l'Académie des Beaux-Arts.

∴ *Adresses pour 1893.* — Nous prions nos collègues qui auraient des modifications à faire soit à leurs adresses, soit au genre d'études qui les occupe le plus spécialement de vouloir bien nous les indiquer le plus tôt possible.

⁂ *Le prêtre de sainte Sophie.* — Une légende, que les poètes populaires de la Grèce n'ont pas oubliée, raconte que le jour où les Turcs entrèrent à Sainte-Sophie, un prêtre disait la messe. Tous les assistants se sauvèrent épouvantés ; le prêtre resta sur les marches de l'autel. Un janissaire leva son sabre pour lui couper la tête, mais l'arme retomba sans rien frapper, et l'officiant, comme un fantôme, s'évanouit et disparut dans la muraille. On croit, dans le peuple, que ce prêtre reviendra pour achever sa messe le jour où le culte orthodoxe sera rétabli dans l'église impériale (Gaston Deschamps, *La Grèce d'aujourd'hui*).

(Com. de M. A. Taussrat-Radel).

⁂ *Le coq-pie.* — A Lamballe, pour avoir un *coq-pie,* c'est-à-dire un coq chantant toutes les heures régulièrement comme une horloge, on met un œuf de poule dans un nid de pie. Celle-ci le couve. S'il naît un coq on a un coq-pie, qui remplace avantageusement la meilleure des pendules. S'il naît une poule, on la met dans le poulailler, et, en temps utile, on prend un de ses œufs, que l'on fait couver par une pie, comme la première fois. On agit ainsi jusqu'à ce que l'on obtienne un coq.

(Com. de M. le Dr Paul Aubry).

⁂ *Les Sociétés de traditions populaires.* — Nous prions MM. les secrétaires généraux des diverses Sociétés de traditions populaires de vouloir bien nous envoyer le plus tôt possible la liste de leurs officiers et de leurs membres, ainsi que les conditions pour devenir sociétaire ou être abonné à la revue publiée par la Société. Nous demandons aussi ces derniers renseignements, avec la date de fondation et le prix des années écoulées, aux directeurs des Revues de Folk-lore.

⁂ *Remèdes superstitieux de l'Aube contre les maux de la dentition.* — Coudre dans le bonnet de l'enfant un morceau de peau de taupe.

⁂ *Contre les hémorroïdes.* — Mettre dans un sachet, pendu après le pan de la chemise, un tubercule de *nieffe* (scrophulaire).

(Comm. de M. L. Morin).



TABLE DES MATIÈRES

MYTHOLOGIE.

FOLK-LORE.

Travaux Publics.

Origines — Le Monde physique.

La Mer et les Eaux.

Folk-Lore Parisien.

Superstitions.

COUTUMES.

CONTES ET LÉGENDES.

Les Héros populaires

Chansons.

Proverbes, Devinettes, jeux populaires.

Poésie populaire.

Nécrologie.

Musées, Expositions, Congrès.

Bibliographie.

ILLUSTRATIONS.

Compositions.

IMAGERIE POPULAIRE, SCULPTURE, OBJETS R STIQUES, etc.

LETTRES ORNÉES, CULS DE LAMPE.

PORTRAIT.

TABLE ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE

Le Gérant : Alphonse Certeux.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.